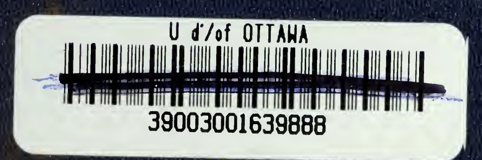


22-5-50

LE

MISSIONNAIRE DE L'ORATOIRE

OU

SERMONS

POUR L'AVENT, LE CARÊME ET LES FÊTES, etc.

DANS LESQUELS SONT EXPLIQUÉES

LES PRINCIPALES VÉRITÉS CHRÉTIENNES QUE L'ON ENSEIGNE AUX MISSIONS

TIRÉES

DE L'ÉCRITURE SAINTE, DES CONCILES ET DES SAINTS PÈRES

PAR LE P. LE JEUNE

DIT LE PÈRE AVEUGLE, Prêtre de l'Oratoire de Jésus

TOME IX.

H. PELAGAUD FILS ET ROBLOT,

LIBRAIRES DE S. É. MGR L'ARCHEVÊQUE DE LYON.

LYON, GRANDE RUE MERCIÈRE, 48

PARIS, RUE DE TOURNON, 5.

Lyon, J. B. Pélagaud,
imprimeur de N.-S. P. le Pape et de Mgr le Card.-Arch.

LE

MISSIONNAIRE

DE L'ORATOIRE,

OU

SERMONS

POUR L'AVENT, LE CARÊME ET LES FÊTES, etc.;

dans lesquels sont expliquées

LES PRINCIPALES VÉRITÉS CHRÉTIENNES QUE L'ON ENSEIGNE AUX MISSIONS,

TIRÉES

DE L'ÉCRITURE SAINTE, DES CONCILES, ET DES SAINTS PÈRES;

Par le P. LE JEUNE,

DIT LE PÈRE AVEUGLE, PRÊTRE DE L'ORATOIRE DE JÉSUS.

Spiritus Domini misit me evangelizare
pauperibus (Luc. 4. 18.)

NOUVELLE ÉDITION.

TOME IX.

H. PÉLAGAUD FILS ET ROBLOT,

LIBRAIRES DE S. É. MGR LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE LYON.

LYON, Grande rue Mercière, 48.

PARIS, Rue de Tournon, 5.

1868.

LE

MISSIONNAIRE

DE L'ORATOIRE.

SUITE DE LA PÉNITENCE, etc.

SERMON CCXXXIX.

DE L'EXAMEN DE CONSCIENCE.

Recogitabo tibi omnes annos meos, in amaritudine animæ meæ. (Isa. 38. 15.)
Je penserai à vous pendant toute ma vie, dans l'amertume de mon cœur.

La seconde partie du sacrement de pénitence, c'est la confession auriculaire à laquelle le Fils de Dieu nous oblige pour obtenir pardon de nos crimes, et nous faire rentrer en grâce avec lui. Cette confession ne peut pas être bien faite, si elle n'est point préparée par l'examen de conscience. C'est donc de cet examen préparatoire que je vous parlerai et je vous montrerai: 1° en quel temps on doit le faire, 2° sur quoi il faut le faire, 3° comment il faut le faire. Ce sont les trois points de ce discours.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Anima debet mundari per examen, sicut cubiculum per scopas.*

Primum punctum. *Examen debet fieri* : B. 1° *Singulis diebus.* — C. 2° *Ante confessionem sacramentalem.*

Secundum punctum. *Debet fieri :* D. 1° *De cogitationibus.* — E. 2° *De verbis.* — F. 3° *De actionibus*,

præcipue juventutis. — G. 4° *De peccatis alienis quæ nobis imputantur novem modis, jussio, consilium.*

Tertium punctum. *Quomodo faciendum examen, nempe cum compunctione:* H. 1° *Scriptura.*—I. 2° *Patribus.*—L. 3° *Comparationibus.*

Conclusio. M. *Paraphrasis illorum verborum:* Recogitabo tibi, etc.

EXORDIUM.

A. — (*Anima, etc.*) Le Saint-Esprit, dans l'Ecriture sacrée, daigne s'abaisser jusqu'à ce point que de se servir de comparaisons basses et populaires, pour condescendre à notre infirmité, et faire entendre aux esprits les plus grossiers les vérités qu'il nous propose. Il dit que notre âme se nettoie comme une chambre se ballaie: *Exercitabar, et scopebam spiritum meum; invenit domum scopis mundatam, et ornatam.* Il n'est point de petite servante qui ne sache que pour bien balayer une chambre, trois choses sont nécessaires: Il faut répandre de l'eau partout, ramasser en un coin toutes les balayures, et puis les jeter dehors pour n'en être plus souillé; ainsi, pour nettoyer notre âme et nous rendre dignes d'y recevoir la très adorable majesté de Dieu dans la sainte communion, il faut premièrement répandre de l'eau, verser des larmes d'une sincère et cordiale repentance, puis recueillir en notre mémoire, par l'examen de conscience, les péchés que nous avons commis, et enfin les mettre dehors, et nous en décharger par une vraie, humble, fidèle et entière confession. Hier, nous parlions de la contrition; demain, avec la grâce de Dieu, nous traiterons de la confession. Aujourd'hui j'ai à vous dire trois choses sur l'examen de conscience: premièrement, en quel temps on le doit faire; en second lieu, sur quoi il le faut faire; en troisième lieu, comment il le faut faire.

PRIMUM PUNCTUM. — *Examen debet fieri.*

B. — (1° *Singulis diebus.*) Quoique le Créateur soit infiniment parfait, saint, innocent et impeccable, cependant le Saint-Esprit, au commencement de la Genèse, nous le représente méditant sur ses œuvres, en deux temps, pour nous apprendre à faire de même. Premièrement, tous les jours de la semaine de la création, après la production de chaque créature, il l'examinait et la trouvait bien faite. Au premier jour, après avoir fait éclore la lumière, il la considéra, et vit qu'elle était bonne : *Fiat lux, et facta est lux, et vidit Deus lucem quod esset bona*, et ainsi les autres jours; puis, à la fin de la semaine, ayant achevé son ouvrage et produit toutes les créatures, il les regarda toutes ensemble, les approuva, et les trouva très bonnes : *Vidit Deus cuncta quæ fecerat, et erant valde bona*, pour nous apprendre que celui qui est jaloux de faire son salut doit examiner sa conscience et sa vie, pour le moins en deux temps : premièrement, tous les jours, à quelque heure du soir, avant que de s'aller reposer : *Vias meas in conspectu ejus arguam ;* et ailleurs : *Ponam coram eo judicium, et os meum replebo increpationibus.* (Job. 23. 4.)

C. — (2° *Ante confessionem.*) Le second examen est celui qui doit précéder la confession sacramentelle. Voyez ce qu'en dit S. Augustin : « Versetur ante oculos nostros « imago futuri judicii, et ascendat homo adversum se, « ante faciem suam, atque constituto in corde judicio, adsit « accusans cogitatio, et testis conscientia, et carnifex cor. « Inde quidam sanguis animi confitentis per lacrymas pro- « fluat; postremo ab ipsa mente talis sententia proferatur, « ut se indignum homo judicet participem corporis, et san- « guinis Domini : » (S. Aug. citatus à D. Thom. lect. 7, in 1. Cor. 11.) Il faut prévenir le jugement que Dieu fera quelque jour contre nous; il faut que l'âme monte au tribunal d'un sévère examen pour se juger elle-même, que ses pensées l'accusent comme ses parties adverses, que sa conscience serve de témoin, que le cœur contrit et humilié soit

l'exécuteur de la justice; qu'elle répande le sang des larmes pour expier ses crimes, et enfin que l'esprit prononce une sentence par laquelle il se juge indigne de participer au corps de Jésus.

C'est de cet examen, dit S. Grégoire, (25. moral. c. 5.) que doit s'entendre ce texte de S. Paul : *Si nosmetipsos dijudicaremus, non utique judicaremur ;* (1. Cor. 11. 31.) et ce reproche d'Isaïe : *Non est judicium in gressibus eorum ;* (Isa. 59. 8.) et cette parole de David : (Ps. 98. 4.) « Honor regis judicium diligit. Ut videlicet qui jam « Deum honorat ex fide, sollicite judicet quid ei debeat in « operatione ; unde rursum scriptum est, judicare coram « Domino, et expecta eum. » (Job. 35. 14.) « Coram Do-« mino scilicet judicatur, qui corde Dominum conspicit, et « actus suos sub ejus præsentia sollicita inquisitione dis-« cernit ; quem tanto quis securius expectat, quanto quo-« tidie vitam suam suspectius examinat : qui enim ad extre-« mum ejus judicium venit, non jam coram illo, sed ab illo « judicatur. De hoc quoque mentis judicio obliviscenti « animæ per prophetam Dominus dicit : Reduc me in me-« moriam, ut judicemur simul ; narra si quid habes, ut « justificeris. » (Isa. 43. 26.) Si nous nous jugions nous-mêmes Dieu ne nous jugerait pas.

S. Bernard dit : (serm. 4. de Adventu, circa medium ; et lib. medit. c. 5.) « Tempus est, fratres, ut judicium inci-« piat a domo Dei : quis finis eorum qui non obediunt « Evangelio ? quod judicium his qui in hoc judicio non re-« surgunt ? quicumque enim judicari dissimulant eo judi-« cio quod nunc est, in quo princeps hujus mundi ejicitur « foras, judicem expectent, vel magis timeant, a quo cum « ipso principe suo foras ejicientur et ipsi : nos autem si « perfecte judicaremur nunc, securi Salvatorem expectemus, « qui reformabit corpus humilitatis nostræ. Vitam tuam « quotidiana discutione examina ; attende diligenter quan-« tum proficias, vel quantum deficias ; qualis sis in mori-« bus, et qualis in affectibus ; quam similis sis Deo, vel « quam dissimilis ; quam prope, vel quam longe, non loco-« rum intervallis, sed morum affectionibus. » Ce qui arriva

au pauvre Miphiboseth, fils de Jonathas, vous arrivera à vous-même. (2. Reg. 4. 5.) Il prenait un peu de repos sur le midi : la portière de la maison qui était chargée de nettoyer le froment, oublia son devoir et s'endormit ; deux meurtriers ne trouvant personne qui leur résistât, entrèrent dans la maison et assassinèrent cet infortuné. David demandait à Dieu de mettre une garde à sa bouche : *Pone, Domine, custodiam ori meo ;* il faut aussi en avoir aux yeux, aux oreilles et aux autres sens. Quelle est cette garde, dit S. Chrysostôme ? c'est la crainte de Dieu qui doit fermer nos yeux, notre bouche, nos oreilles en compagnie, et dans les occasions, pour ne rien laisser entrer en notre âme, qui puisse nous dérober la grâce de Dieu. L'office de cette portière, c'est de purger le froment, d'examiner nos actions, de ne pas permettre que les pailles des imperfections ou des circonstances vicieuses y soient mêlées ; si elle s'endort et ne fait pas son devoir, les ennemis de notre salut entrent par les sens ouverts, nous enlèvent la grâce de Dieu, et donnent la mort à notre âme.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Debet fieri.*

D. — (1° *De cogitationibus.*) Cet examen doit se faire principalement sur les péchés de pensées, de paroles, d'œuvres, de coopérations. Premièrement, sur les péchés de pensées ; le jugement qui se prononce au sacrement de pénitence, est pour prévenir celui qui se fait à l'heure de notre mort au tribunal de la justice de Dieu. Le Saint-Esprit nous apprend, au livre de la Sagesse, que nous y serons interrogés sur nos pensées : *In cogitationibus impii interrogatio erit ;* (Sap. 1. 9.) et par S. Paul, il nous déclare que nos pensées nous accuseront. Un grand politique disait que s'il savait que son chapeau sût son secret, il le jetterait au feu, par la crainte qu'il ne le découvrît. Vous n'avez rien de plus secret que vos pensées ; si elles sont mauvaises, ne vous y fiez pas, elles vous trahiront, elles vous accuseront et vous condamneront au jugement de Dieu ; accusez-les, de peur qu'elles ne vous

accusent. Le Sage en donne la raison au même lieu : *Perversæ enim cogitationes separant a Deo :* Les mauvaises pensées volontaires nous séparent de Dieu ; elles contristent le Saint-Esprit, et l'éloignent de nous, parce qu'elles souillent notre cœur. J'ai dit, pensées volontaires, car quelque impure, quelque impie et abominable que soit une pensée, si elle vous arrive malgré vous et contre votre volonté, elle n'est pas criminelle ; et les âmes timorées ne doivent pas se mettre en peine comme elles font, des mauvaises pensées qui les importunent quelquefois contre Dieu, contre la sainte Vierge, contre le Crucifix. Quand ces pensées vous déplaisent, il n'y a pas de péché, mais plutôt un sujet de mérite ; vous n'êtes pas obligé de vous en confesser, ou si vous voulez le faire pour plus grande sûreté, c'est assez de dire : Je m'accuse de plusieurs mauvaises pensées qui me sont arrivées contre la foi, contre la pureté ; je m'accuse de la négligence que je puis avoir apportée à les rejeter ; et il n'est pas besoin de dire en particulier : J'ai pensé telle et telle chose. Mais afin que vous ne vous trompiez pas à ce sujet, vous remarquerez qu'on peut distinguer quatre sortes de mauvaises pensées : il y a des pensées rejetées et abhorrées, il y a des pensées renvoyées ou congédiées, il y a des pensées moroses, il y a des pensées consommées. Je m'explique : Les pensées rejetées et abhorrées, c'est lorsque aussitôt que vous vous apercevez d'avoir une mauvaise pensée, vous la rejetez promptement sans vous y arrêter tant soit peu, vous vous en détournez avec horreur, et vous vous mettez à penser à autre chose ; en ce cas il n'y a point de péché, et quand elle retournerait cent fois par jour, si vous la rejetez cent fois pour l'amour de Dieu, ce sont cent actes de vertu que vous avez pratiqués ; ces pensées sont comme des mouches : quand une mouche vient sur votre front, si vous la chassez promptement, elle n'y fait point d'ordure, elle ne vous pique point ; et quand elle reviendrait cent fois, si elle est chassée cent fois, elle ne vous a point souillé. Les pensées renvoyées ou congédiées, c'est lorsque vous aper-

cevant d'une mauvaise pensée, vous êtes un peu paresseux à vous en séparer ; vous la rejetez, mais c'est avec négligence ; le cœur charmé par la volupté, est comme engourdi et pesant à chasser cette imagination, et s'y arrête tant soit peu, mais non d'une pleine délibération : comme quand on renvoie ou congédie quelqu'un, on l'accompagne jusqu'à la porte, ou on le suit un peu de vue. Les pensées moroses, c'est lorsque vous apercevant d'avoir une mauvaise pensée, vous vous y arrêtez de propos délibéré, quoique vous n'ayez pas la volonté de la mettre à effet : vous avez une pensée de vengeance, d'envie, d'impureté, vous aimeriez mieux mourir que de venir à l'œuvre ; mais depuis que vous vous apercevez que vous avez cette imagination, vous vous y arrêtez, vous vous y baignez, vous y prenez plaisir, vous vous délectez volontairement à penser. C'est ce que les thélogiens appellent delectation morose, et disent qu'ordinairement il y a du péché mortel, principalement en matière d'impureté. Les pensées consommées, c'est lorsque non-seulement vous vous arrêtez à la mauvaise pensée, mais vous avez la volonté de venir à l'œuvre, et quoique dans la suite vous ne la mettiez pas à exécution, le crime ne laisse pas d'être commis ; cela est clair et n'a pas besoin d'explication : car Jésus a dit dans l'Evangile, que celui qui regarde une femme d'un œil de concupiscence volontaire, commet le péché d'adultère en son cœur. Ceux qui ont voyagé en Italie, savent qu'au duché de Milan, il y a une petite ville nommée Côme : il n'y a pas trop longtemps qu'un bourgeois de cette ville-là entretenait criminellement une servante, espérant toujours de dire à la mort le bon *peccavi*. Etant tombé dans la dernière maladie, ses parents et ses amis qui étaient jaloux de son salut, prièrent le supérieur d'un couvent que je pourrais nommer, de le visiter et de le disposer à bien mourir, et l'avertirent de son mauvais état afin qu'il y remédiât. Le père y va, lui parle de se confesser, lui remontre que quand nous sommes en bonne santé nous devons toujours nous tenir sur nos gardes, à plus forte raison quand nous som-

mes malades, et autres belles paroles qu'on a coutume de dire en telle occasion : Mon Père, dit-il, grâces à Dieu je ne suis pas mort ; dimanche prochain, s'il plaît à Dieu, je me porterai mieux et j'irai communier à l'église, sans donner la peine à monsieur le curé de m'apporter ici le Saint-Sacrement... Et si vous mourez samedi, comment communierez-vous dimanche ? n'est-ce pas être bien mal avisé et bien ennemi de soi-même de se mettre en ce danger ? Il ne peut rien gagner sur lui, il s'en va en son couvent, il assemble ses religieux, les fait mettre en prières pour la conversion d'un obstiné qui ne veut pas se confesser. Leur prière est exaucée, il est touché ; on rappelle le père, il va l'entendre ; à la fin de sa confession il lui dit : Monsieur, j'ai les mains liées, je ne puis vous absoudre... Et comment cela ? j'ai toujours ouï dire, qu'à l'article de la mort, comme je suis, tout prêtre a autant de pouvoir que le pape, qu'on peut absoudre de tout péché. Vous dites vrai, mais quand le pape serait là, il ne pourrait vous absoudre... Et pourquoi ? Parce que vous êtes en occasion prochaine du péché ; si vous voulez chasser présentement cette servante de cette maison, je vous absoudrai très volontiers ; mais tant qu'elle demeurera ici, j'ai les mains liées; si je vous donnais l'absolution, elle ne vous servirait de rien, je me damnerais et vous aussi. *Periculose tibi ministrat cujus vultum intueris*, dit S. Jérôme. Hé ! mon Père, comment voulez-vous que je la renvoie ? qu'en dira-t-on ? elle sera décriée ? comment pourrai-je en être privé? elle est accoutumée à me servir, elle sait mes petits besoins, je n'ai ici personne pour me rendre service : ou je mourrai de cette maladie, ou j'en relèverai ; si je meurs, vous voyez bien que je ne suis plus en état de faire mal avec elle; si j'en relève, je vous promets qu'aussitôt que je me porterai bien, je la mettrai dehors, et ne la reverrai jamais. Le confesseur fut trop indulgent : Serez-vous homme de parole ? me promettez-vous qu'aussitôt que vous serez retourné en bonne santé vous la congédierez ? Je vous le promets, foi d'homme d'honneur, et je n'y manquerai

pas... Il lui donne l'absolution, et s'en va. Deux ou trois jours après on lui dit : Mon révérend père, un tel bourgeois que votre révérence visita l'autre jour, est décédé... Dieu ait son âme, je crois qu'il est en voie de salut, il fit une bonne confession ; il faut que demain je dise la première messe pour lui. Le lendemain il va pour dire la messe ; en entrant à la sacristie, il sent je ne sais quoi qui le repousse ; il passe outre ; en prenant les ornements, quelqu'un qu'il ne voit pas tâche de l'en empêcher ; étant sur le point de se mettre à l'autel, cet homme lui apparaît ? Que voulez-vous faire ? Je veux dire la messe pour vous, n'êtes-vous pas un tel ? Oui, mais ne dites pas la messe pour moi, je suis damné... Et comment ? il me semble que vous fîtes une bonne confession. Il est vrai que je confessai tous mes péchés, mais depuis que j'eus reçu les sacrements, cette servante s'approcha de mon lit, pour me rendre quelque service ; le diable mit en mon esprit une pensée déshonnête, j'était accoutumé à y consentir, j'y ai consenti, je suis mort là-dessus ; ne priez pas Dieu pour moi, vos prières ne me serviraient qu'à accroître mes supplices. Un de nos pères, qui avait apprit cette histoire du confesseur même, nous l'a racontée dans Paris, avant que le Pédagogue chrétien qui la rapporte, fût mis au jour. Vous vous accoutumez à nourrir en votre cœur des pensées d'impureté, de vengeance, de curiosité dans la foi ; le démon ne pourra-t-il pas un peu avant votre mort, vous jeter dans l'imagination une de ces pensées ? vous êtes accoutumé à y consentir, vous y consentirez, vous mourrez là-dessus ; vous voilà perdu pour une éternité. Lucifer, et les anges de sa suite, ne sont damnés que pour une pensée ; êtes-vous en plus grande considération devant Dieu que les anges ? *Perversæ cogitationes separant a Deo.*

E. —(2° *De verbis.*) Examinez-vous en second lieu sur les mauvaises paroles ; elles sont en très grand nombre, blasphèmes, jurements, railleries des choses saintes, injures, malédictions, calomnies, détractions, mensonges, paroles

sales, moqueries du prochain, et autres semblables; il y en a tant, et elles sont si pernicieuses qu'on ne peut pas vous faire concevoir toute l'horreur qu'elles méritent en un seul point de sermon; il faudra en faire un de ces jours, Dieu aidant, une ou deux prédications entières. Je vous marquerai seulement aujourd'hui certaines paroles très criminelles que vous proférez très souvent, et dont on se confesse très rarement. Ce sont les paroles de jactance, les paroles de vanterie, quand vous vous glorifiez d'avoir fait mal: *Lætantur cum male fecerint, et exultant in rebus pessimis.* Vous vous exposez à ce reproche que le Saint-Esprit vous fait en l'Ecriture : *Quid gloriaris in malitiâ?* Vous vous vantez d'avoir fait un affront à quelqu'un, de vous être vengé, de vous être battu en duel, d'avoir séduit une femme, d'avoir fait telles et telles débauches. Quand, par fragilité humaine, vous êtes tombé en quelque péché, et que vous en êtes touché de repentance, vous vous en humiliez, vous vous en rendez honteux et confus, vous êtes plus digne de pardon; mais quand vous en tirez de la gloire, en faisant trophée de vos déréglements, vous montrez que vous êtes bien ennemi de Dieu, et adonné au péché. S. Cyprien et S. Chrysostôme disent qu'après que vous avez offensé Dieu, si vous n'en avez point de sentiment, si vous n'en êtes point touché de repentance, cette insensibilité et cette impénitence le désobligent plus que le péché que vous avec commis; je n'en veux point d'autre témoin que vous. (1) Quand quelqu'un vous a offensé, ou par parole, ou par action, si après on vous dit : Vous ne savez pas, un tel se vante en compagnie de vous avoir fait un affront, de vous avoir bien dit votre fait; cette jactance renouvelle le mal, et envenime la plaie qui vous avait été faite. Ainsi quand vous vous vantez d'avoir fait mal, c'est un péché de malice et de mépris; vous offensez Dieu au dernier point, et vous vous mettez au nombre de ceux dont

(1) Ecce pejora peccandi vulnera, ecce majora delicta peccasse, nec satisfacere, deliquisse nec delicta deflere. (S. Cypr. de lapsis.) De peccato non dolere, magis Deum indignari facit, et irasci quam peccare. (S. Chrys. hom. 40. ad populum.)

S. Paul dit qu'ils se font gloire de ce qui devrait leur apporter de la confusion, et qu'ils auront pour fin la damnation éternelle : *Quorum finis interitus, et gloria in confusione ipsorum.*

— (3° *De actionibus, etc.*) En troisième lieu, vous devez vous examiner sur les péchés d'œuvre, repasser en votre mémoire les lieux où vous avez été, les compagnies que vous avez hantées, les emplois que vous avez eus, et parcourir les commandements de Dieu et de l'Eglise, pour connaître par quelles œuvres vous les avez transgressés. On fera sur ce sujet deux sermons ou deux catéchismes dans lesquels on vous expliquera un abrégé des commandements de Dieu, et on vous fera parcourir en détail et en particulier les péchés que vous pouvez commettre contre chaque commandement. Je ne m'y arrête pas de peur de vous ennuyer , mais je dois vous avertir de ne pas oublier de vous confesser des péchés de votre jeunesse ; car David demandait à Dieu de lui pardonner les péchés de sa jeunesse ; le saint homme Job , en parlant dans la personne d'un pécheur : Mon Dieu, disait-il, vous voulez me perdre pour les péchés de mon adolescence ; et S. Augustin, en parlant de son bas-âge, dit de soi : Etant si petit enfant, j'étais déjà un si grand pécheur : *Tantillus puer , et tantus peccator.* Ce qui vous trompe en ceci, c'est que vous vous flattez et vous pensez : J'étais alors bien petit, je n'avais pas assez de sens ni de jugement pour connaître que je faisais mal. Voulez-vous que je vous fasse voir si vous en aviez assez ? N'est-il pas vrai que quand vous faisiez ces sottises, ces immodesties, ces actions honteuses, avec ce petit garçon , avec cette fille , c'était en secret, à l'écart et en cachette ; vous cherchiez les recoins et les arrière-chambres , c'était en l'absence de votre père et de votre mère ; vous choisissiez le temps auquel il n'y avait personne dans la maison ou dans la chambre ; vous eussiez été bien fâché , non seulement d'être surpris en cette action , mais qu'on eût su que vous l'aviez faite ? Ha! ha! vous voyez donc bien qu'elle était mauvaise, vous aviez donc assez d'esprit et de jugement pour connaître qu'il y

avait du péché; car le Fils de Dieu dit en l'Evangile que celui qui fait mal évite la lumière de peur que ses œuvres ne soient découvertes et reprises.

G. — (4° *De peccatis alienis, etc.*) Enfin, il faut vous examiner sur les péchés de coopération, sur les fautes d'autrui auxquelles vous avez contribué. David en demandait pardon à Dieu : *Ab alienis parce servo tuo.* Et S. Thomas, (2. 2. q. 62. a. 7.) nous apprend que nous pouvons être coupables en neuf manières, comprises en ces deux vers :

Jussio, consilium, consensus, palpo, recursus,
Participans, mutus, non obstans, non manifestans.

Je l'explique par des hypothèses : *Jussio*, par commandement; car comme dit le droit canon : (cap. cum in aliquibus de rescriptis, in 6.) *Actus non attribuitur exequenti, sed mandanti et ordinanti :* Une action bonne ou mauvaise est plus attribuée à celui qui la commande qu'à celui qui l'exécute. Vous commandez à un barbier de vous raser un jour de dimanche, à vos gens de charrier, de pétrir, de faire la lessive ou autre semblable ouvrage; à un tailleur de vous rendre votre robe neuve pour le jour de Noël, sachant qu'il ne le peut sans travailler le dimanche précédent : ils ne font pas bien, mais cette transgression vous est plus imputée qu'à eux.

Consilium, par conseil : *Malum consilium consultori pessimum.* Vous êtes homme de justice, un villageois ou une pauvre veuve vous consultent sur un procès qu'ils veulent entreprendre, ils se confient en vous; vous voyez bien qu'ils ont tort, au lieu de leur dire qu'ils ne plaident pas, vous le leur conseillez, pour faire valoir votre métier; vous êtes obligé à la restitution de tous les dépens et dommages de ce procès mal intenté et injustement poursuivi. Vous conseillez à une fille qui a fait une faute de prendre une potion pour étouffer le fruit qu'elle a conçue; vous êtes doublement homicide, vous ôtez à ce pauvre petit la vie naturelle qu'il avait, et vous le privez de la vie spirituelle qu'il aurait eue par le baptême.

Consensus. Vous ne voudriez pas commettre un adultère, mais vous permettez à un homme des privautés sensuelles, des folâtreries impures, vous vous mettez d'une manière immodeste, vous sortez de votre chambre n'étant pas entièrement habillée et couverte ; si douze hommes vous convoitent, vous êtes coupable devant Dieu de douze péchés de luxure ; s'ils sont mariés ou vous, vous êtes criminelle de douze adultères.

Palpo, par flatterie et condescendance ; quand vous louez ou approuvez le crime de votre prochain, et l'encouragez ainsi à continuer, vous l'empêchez de s'en repentir et d'en faire pénitence : *Quoniam laudatur peccator in desideriis animæ suæ, et iniquus benedicitur : exacerbavit Dominum.* (Ps. 11. 10. 3.) Votre parente vous raconte une querelle qu'elle a eue avec sa voisine, et vous dit qu'elle lui a reproché telle et telle chose ; vous lui dites qu'elle a bien fait et qu'elle devait encore lui reprocher une faute qui était secrète ; elle le fait une autre fois et blesse grièvement son honneur ; vous êtes obligée à la restitution de la réputation qu'on lui a ôtée.

Recursus, en recelant ou donnant secours, aide et assistance pour mal faire. *Si videbas furem, currebas cum eo ;* il ne dit pas *furabaris*, mais *currebas.* Les recéleurs sont très méchants, et doivent être condamnés à la même peine que les larrons, dit la loi civile. Ce jeune homme vous apporte du blé ou autre chose, pour payer ce qu'il a dépensé dans votre cabaret ; cette servante vous vend du linge ou de l'étain ; vous vous doutez bien qu'ils ne l'ont pas d'eux-mêmes, mais qu'ils l'ont dérobé à leur mère ou maîtresse ; vous êtes obligé de le rendre, quoique vous l'avez bien payé.

Participans; vous avez part au butin d'un décret qu'on a acheté pour peu de chose et par monopole, au détriment des créanciers; vous êtes une troupe de jeunes gens qui conspirez ensemble à dérober de la volaille, à contraindre les nouveaux mariés à vous payer un tribut qu'ils ne doivent pas; chacun de vous est coupable de l'injustice et obligé à la satisfaction solidairement.

Mutus; vous ne châtiez pas votre enfant quand il jure, vous ne reprenez pas votre valet quand il blasphème, votre servante quand elle vous fait des rapports de médisance; ils prendront une mauvaise coutume, Dieu vous en demandera compte.

Non obstans; vous avez du pouvoir dans la paroisse, vous êtes juge ou procureur, et vous permettez dans la ville les comédies, les charrois, les boutiques ouvertes, les buvettes dans les cabarets pendant l'office, les danses et autres débauches les jours de dimanche défendues par les édits royaux; vous ne punissez pas les blasphèmes, vous n'empêchez pas les maisons de débauche; vous vous trouverez punissable au jugement de Dieu d'une infinité de crimes. La bienheureuse Marie d'Ogniez vit sa mère défunte qui lui dit qu'elle était damnée parce qu'elle n'avait pas pris garde aux offenses de Dieu qui se commettaient en sa maison et par ses gens. (Cardinalis Devitriaco, lib. 3. vitæ ejus, cap. 11.)

Non manifestans; vous avez reçu un testament où il y a des legs pieux, vous savez que les héritiers ne les paient point, et vous le cachez; vous êtes servante en une grande maison, on vous a donné les clefs du grenier, de la cave, de la dépense, parce qu'on vous croit fidèle; vous savez que le fils ou la fille de la maison y dérobe, et vous n'en avertissez pas monsieur; vous savez que votre frère ou votre sœur fait des friponneries quand il n'y a personne au logis, et vous ne le dites pas à votre père; si vous ne confessez cette négligence, votre confession n'est pas entière.

TERTIUM PUNCTUM. — *Quomodo faciendum examen.*

II. — (1° *Scriptura.*) Cette recherche de nos fautes doit se faire ainsi distinctement, et en détail, non-seulement, ni principalement, pour les connaître, pour les confesser et déclarer au prêtre, mais pour les rétracter, pour s'en repentir, en recevoir des sentiments d'horreur et d'abomination, et prendre de puissantes résolutions de s'en corriger. S. Paul parlant de cet examen, qui est nécessaire

pour la communion, dit : *Probet autem seipsum homo;* il ne dit pas seulement que l'homme examine ses pensées, ses paroles, ses œuvres; mais, qu'il s'éprouve lui-même, qu'il sonde sincèrement et sérieusement le fond de son cœur, qu'il voie à bon escient, s'il a un véritable dessein de se donner à Dieu, de changer de vie, de se dégager à jamais de la servitude du péché et des occasions qui nous y acheminent, et de vivre le reste de ses jours selon les obligations de son baptême et les maximes de l'Evangile; mais vous, en faisant votre examen, vous chargez votre mémoire de vos péchés, et vous n'en déchargez pas votre cœur; en vous confessant, vous souillez les oreilles du prêtre du narré de vos crimes, mais vous n'en purifiez pas votre conscience.

I. — (2° *Patribus.*) La confession qui se fait sans une vraie repentance, est une grimace, une hypocrisie, non une dévotion et une pénitence : *Simulatio est, non pœnitentia*, dit le pape Grégoire septième. (lib. 7. epist. 10.) *Qui enim ore, non corde confitetur, non confitetur, sed loquitur :* S'accuser de ses péchés, sans une vraie conversion de cœur, ce n'est pas se confesser, c'est se jouer, dit le pape Nicolas premier, écrivant au prince Salomon; c'est balayer une chambre pleine de poussière, sans y répandre de l'eau; c'est faire sortir le pus d'un apostème, sans en ôter la pourriture.

L. — (3° *Comparationibus.*) « Sic enim mens nostra « plerumque decipitur, ut aut qualitate mali, aut boni quan- « titate fallatur : sed hos virtutum sensus melius preces « quam discussiones inveniunt : nam ea quæ perscrutari in « nobismetipsis plenius nitimur, sæpe verius orando, quam « investigando penetramus. Cum enim mens per quamdam « compunctionis machinam ad alta sustollitur, omne quod « ei de seipsa occurrerit sub seipsa, dijudicando certius « contemplatur. Recogitabo tibi omnes annos meos in « amaritudine animæ meæ. » (*S. Greg. lib.* 1. *moral. c.* 17.)

CONCLUSIO.

M. — (*Paraphrasis, etc.*) *Recogitabo;* il faut y penser, et y repenser plus d'une fois, non en passant, mais attentivement, sérieusement, avec réflexion et application d'esprit. Celui qui ne regarde qu'une fois, et en passant, dans une chambre, voit bien les grands meubles qui y sont et les grosses ordures, s'il y en a; mais celui qui y regarde de près, et plusieurs fois, et arrête sa vue partout, voit jusqu'aux moindres balayures. Quand vous ne regardez votre vie que légèrement, par manière d'acquit, et en passant, vous ne voyez que les grands péchés, qui sont visibles à tout le monde, et que la conscience reproche aux plus endurcis; mais quand vous arrêtez votre esprit à considérer tous les recoins de votre âme, tous les plis et replis de votre conscience, vous y voyez les moindres fautes, les secrètes vanités, les recherches de vous-même, les impuretés d'intention, les manquements aux devoirs de votre charge, les résistances aux inspirations de Dieu, et mille autres semblables.

Tibi; c'est à Dieu que vous devez rendre compte au jugement; c'est en sa présence, et à sa vue que vous devez vous examiner. Il est bon de faire comme l'aigle : quand ses petits sont éclos, pour connaître ceux qui sont à lui, il les expose au soleil; ceux qui le regardent fixément, il les reconnaît pour siens; ceux qui baissent les yeux, et ne peuvent regarder cet astre, il les méconnaît et rejette comme adultérins. Voulez-vous savoir s'il y a du mal en telle parole, en telle action? voyez si étant présenté au Soleil de justice, à l'heure de votre mort, vous l'envisagerez hardiment après telle action. Voudriez-vous mourir, et être appelé au jugement de Dieu, au sortir du bal, de la danse, du cabaret, des assemblées de garçons et de filles. Quand vous irez devant Dieu pour lui rendre compte, ne serez-vous point reprise de vous être comportée comme vous faites, envers votre belle-mère, votre belle-fille, vos serviteurs et vos servantes? vous deviez donc vous en reprendre, en vous examinant devant lui. *Recogitabo tibi*

Annos ; il faut regarder les divers temps de l'année, les divers âges de votre vie : car cette circonstance augmente quelquefois la malice du péché. J'ai offensé Dieu, au saint temps de l'avent, en carême, dans la sainte semaine, le dimanche, qui est le jour de Dieu, jour que je devais employer à son service; au lieu de lui donner les premières années de ma vie, le plus beau et le meilleur temps de mon âge, comme la fleur et la crême, je les ai données au monde et à la chair. Quand j'étais petit, j'étais un opiniâtre, un menteur, un ambitieux, un désobéissant; dans ma jeunesse, j'ai été un fripon, un querelleur, un intempérant, un jureur ; étant plus avancé en âge, au lieu de faire pénitence, au lieu de racheter mes péchés par une aumône, je n'ai pensé qu'à amasser du bien, établir ma fortune, avancer mes enfants avec une ambition et une cupidité insatiable.

Omnes annos; à Noël vous ne regardez que les péchés que vous avez commis depuis Pâques; à Pâques, ceux que vous avez commis depuis Noël; et il faut les regarder tous ensemble, et vous en verrez le nombre presque incroyable. Il ne s'est guère passé de jour, ni peut-être d'heure que je n'aie commis quelque péché, ou mortel, ou véniel, ou de pensée, ou de parole, ou d'œuvre, ou de coopération, ou d'omission. Pensez que de péchés à la fin de la semaine, du mois, de l'année, en quinze, vingt, trente, quarante ans qu'il y a que j'offense Dieu; quel trésor de colère, quel amas de crimes, quel comble de punition j'ai assemblé!

Annos meos ; les années de cette vie sont à moi, Dieu me les a données pour mériter, elles s'écoulent insensiblement, et ne reviennent point : *Adesse festinant tempora.* Les années de l'autre vie sont les années de Dieu, qui ne passent point, qui sont éternelles et immobiles : *Anni tui non deficiunt.* Insensé que j'ai été, j'ai perdu les occasions de mes années qui se sont écoulées, et j'ai mérité les punitions des années de Dieu, qui ne s'écouleront point.

In amaritudine animæ meæ ; il n'a pas tenu à moi que je n'aie donné beaucoup d'amertume à mon Dieu, dit

le Prophète. (1) J'en ai beaucoup donné à mon Sauveur dans sa passion, à mon père et à ma mère, à plusieurs âmes qui sont en enfer pour les péchés qu'elles ont commis à ma sollicitation, par mes mauvais exemples ; n'est-ce pas la raison que je m'attriste, que je m'afflige, que je sois dans l'amertume, que j'obéisse à ces avertissements que Dieu me donne en son Ecriture : *Pone tibi amaritudines; convertimini ad me in jejunio, et fletu et planctu ; accingere cilicio, conspergere cinere; luctum unigeniti fac tibi, planctum amarum?* (Jerem. 31. 21.—Joel. 2. 12. — Jerem. 6. 26.) C'est-à-dire, mettez-vous dans les amertumes, convertissez-vous à moi dans les jeûnes, dans les pleurs et le deuil ; endossez le cilice, couvrez-vous de cendres, soyez désolé comme une mère qui a perdu son fils unique. Si vous vous examinez ainsi, comme le dévot Ezéchias, vous pourrez dire comme lui après votre confession : *Projecisti post tergum tuum omnia peccata mea;* Dieu détournera sa vue de vos péchés, il les mettra en oubli, il vous les pardonnera, il vous recevra dans sa grâce pendant cette vie et dans sa gloire après votre mort. *Amen.*

(1) Pereat Samaria, quoniam ad amaritudinem concitavit Deum suum. (Oze. 14. 1.)

SERMON CCXL.

DE LA CONFESSION.

Dic peccata tua, ut justificeris.
Dites vos péchés pour être justifié.

C'EST le salutaire avertissement que le Saint-Esprit donnait aux hommes de l'ancien Testament ; ce n'était alors qu'un conseil, c'est à présent un commandement, car le Fils de Dieu a dit aux prêtres : Ceux à qui vous ne remettrez pas les péchés, ils ne seront pas remis ; et les prêtres ne remettent pas les péchés si on ne les leur déclare, supposé qu'on le puisse faire ; si on ne les déclare, dis-je, par une bonne et légitime confession. Je dois aujourd'hui vous en expliquer les conditions, qui sont au nombre de quatre principales, et qui feront les quatre points de ce discours :

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Est quadruplex confessio, nempe fidei, laudis, gratiarum actionis, peccatorum. De hac ultima theologi dicunt : Sit simplex, humilis confessio, pura, fidelis.*

Primum punctum. B. *Sit simplex, id est, absque duplicitate animi.* — C. *Cordis.* — D. *Linguæ.*

Secundum punctum. *Humilis :* E. 1° *Ratione.* — F. 2° *Increpationibus.* — G. 3° *Exemplis.*

Tertium punctum. *Pura a scrupulis, quorum explicamus :* H. 1° *Causas.* — I. 2° *Remedia.*

Quartum punctum. *Fidelis, declarans omnia peccata; hic agimus contra pudorem confitendi :* L. 1° *Scriptura.* — M. 2° *Rationibus.* — N. 3° *Historia.*

Conclusio. O. *Exhortatio ad confessionem integram, quia per eam fit confessio fidei, laudis, gratiarum actionis.*

EXORDIUM.

A. —(*Est quadruplex confessio, etc.*) *Domine, dilexi decorem domus tuæ.* Puisque le temple de Jérusalem n'était pas encore bâti quand le prophète royal, David, coucha par écrit ces paroles, nous avons sujet de croire qu'il ne les entendait pas seulement de ce temple, mais du temple spirituel de notre âme, où Dieu habite aussi volontiers que dans le ciel même. Si, à l'exemple de ce saint Prophète, nous aimons la beauté de ce temple, si nous sommes avides d'acquérir et de conserver une grande pureté de cœur, nous devons aimer et fréquenter la confession, car la beauté et la confession sont deux compagnes qui sont toujours jointes et associées dans le Texte sacré. C'est S. Bernard qui a fait cette remarque : (epist. 113. ad Sophiam virginem.) « Ama confessionem si affectas decorem; confessioni jun-« gitur decor, jungitur pulchritudo; habes utrumque in « Psalmis; (103. 1 — 95. 6.) confessionem et decorem « induisti; confessio et pulchritudo in conspectu ejus; si « peccata sunt, confessione lavantur; si bona opera, con-« fessione commendantur. » Pour entendre ces paroles de S. Bernard, et afin qu'en lisant quelquefois la Bible un mot équivoque ne vous arrête pas, vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que l'Ecriture sainte distingue quatre sortes de confessions : confession de foi, confession de louange, confession d'action de grâce, confession de péchés. La confession de foi, c'est quand vous ne vous contentant pas de croire en votre cœur les vérités catholiques, vous en faites profession extérieure, ou par paroles ou par œuvre : *Qui me confitebitur coram hominibus, corde creditur ad justitiam : ore autem confessio fit ad salutem.* (Matth. 10. 33.— Rom. 19. 10.) Et de là vient que les Saints qui ont fait profession de la foi par leurs souffrances en présence des tyrans, ou par leur sainte vie à la vue de tout le monde, sont appelés confesseurs, comme S. Louis. La confession de louange, c'est quand vous louez Dieu, quand vous le bénissez, quand vous le glorifiez de ses divines perfections ou de l'excellence

de ses œuvres : *Confitemini Domino quoniam bonus.* (Ps. 117. 1.) La confession d'action de grâce, c'est quand vous remerciez Dieu des biens qu'il vous a faits, à vous ou à d'autres créatures : *Confitebor tibi quoniam exaudisti me, et factus es mihi in salutem.* (Ps. 117. 21.) La confession des péchés, qui contient les perfections et la pratique des trois autres, comme nous le verrons tantôt, c'est quand vous confessez vos fautes avec humilité et repentance pour en obtenir pardon : *Dixi : Confitebor adversum me injustiam meam Domino, et tu remisisti impietatem peccati mei.* (Ps. 31. 5.) En attendant qu'une autre fois nous traitions des trois premières, mon sujet m'oblige de vous parler aujourd'hui de la quatrième. Il y a des docteurs (D. Th. in supplemento. q. 9. a. 4.) qui ont enseigné que la confession pour être parfaite doit avoir seize conditions, contenues en ces vers :

Sit simplex, humilis confessio, pura, fidelis,
Atque frequens, nuda, discreta, libens verecunda,
Integra, secreta, et lacrymabilis, accelerata,
Fortis, et accusans, et sit parere parata.

Pour ne pas surcharger votre mémoire ni gêner votre conscience de scrupules, je me contenterai de vous expliquer les quatre premières qui sont plus nécessaires ; votre confession doit être simple, humble, pure et fidèle.

PRIMUM PUNCTUM. — *Sit simplex*, *etc.*

B. — (*Duplicitate animi.*) Entre les vertus morales qui doivent orner et embellir les âmes chrétiennes, une des plus méprisées et des plus méconnues dans le monde, mais des plus recommandées et louées dans l'Ecriture sainte, c'est la simplicité. Au commencement du livre de Job, (1. 8. et c. 2. 3.) Dieu faisant le panégyrique et célébrant les éloges de ce saint homme en très bonne compagnie, en l'assemblée de ses anges, la première qualité qu'il lui donne par deux fois, c'est la simplicité : Avez-vous considéré mon serviteur Job, dit-il, comme il est simple, juste et craignant

Dieu? C'est aussi la première louange que le Texte sacré donne au patriarche Jacob, quand il commence à raconter sa vie : *Jacob autem vir simplex habitabat in tabernaculis ;* (Genes. 25. 27.) et au livre de la Sagesse, (1. 1.) le Saint-Esprit nous recommande que si nous voulons trouver Dieu, il faut le chercher en simplicité de cœur. Au contraire, nous voyons en la Bible que Dieu condamne et abhorre extrêmement ceux qui sont atteints du vice opposé à la simplicité, qui est la ruse et la duplicité : *Virum dolosum abominabitur Deus :* Dieu a en abomination l'homme astucieux, dit le Prophète royal; (Ps. 5. 7.) et l'Ecclésiastique (1. 36.–2. 14.) dit : Gardez-vous bien de vous approcher de Dieu avec duplicité de cœur. Ces passages, et autres semblables, me font remarquer que nous pouvons distinguer trois sortes de duplicité dont votre confession doit être exempte pour avoir la première condition qui lui est nécessaire : duplicité d'esprit, *vir duplex animo inconstans est in omnibus viis suis* : L'homme qui est double d'esprit est inconstant en toutes ses actions, dit S. Jacques ; duplicité de cœur, *væ duplici corde :* Malheur à ceux qui ont le cœur double ; duplicité de langue, *os bilingue detestor.* (Prov. 8. 13.)

La duplicité d'esprit, c'est quand vous ne croyez pas simplement tout ce que votre confesseur vous dit pour votre salut ; quand vous n'en croyez que ce qu'il vous plaît, que ce qui revient mieux à votre humeur, ce qui est conforme à vos inclinations et à vos affections particulières ; s'il vous donne des avis ou des commandements salutaires, pour vous mettre dans le chemin de la perfection et la voie assurée du ciel, vous avez cinquante raisons où vous vous retranchez et où vous vous tenez ferme en votre poste, pour vous dispenser d'être obligé de vous réconcilier parfaitement avec vos ennemis, de les rechercher le premier, de quitter vos usures ou vos procès injustes, de résigner cet office ou bénéfice dont vous n'êtes pas capable, de sortir d'une maison où l'on vous fait faire des friponneries ou des saletés, de payer vos dettes en vous incommodant un peu. Vous vous adressez à votre confesseur en apparence pour lui deman-

der avis; mais en effet, c'est afin qu'il suive le vôtre; il semble que vous allez à lui comme à un juge, à un lieutenant criminel pour condamner vos imperfections; mais au fond, c'est afin qu'il soit l'avocat de vos passions. Vous faites comme cet idiot qui demeurait près de Paris. Il alla consulter un avocat sur un procès qu'il désirait entreprendre; l'avocat ayant entendu ses raisons, lui dit: Votre droit n'est pas bon, vous perdrez votre procès et serez condamné aux dépens. Ce pauvre homme voyant qu'on ne lui avait pas parlé selon son dessein, s'en allait tout triste sans rien donner; l'avocat ne désirant pas perdre son honoraire, comme ce n'était pas la raison, le rappelle et lui demande: Le mariage était-il fait depuis le testament? Oui, monsieur.... Eh bien! plaidez-donc. Lui, tout joyeux, tire un écu de sa bourse et le lui met en la main. L'avocat l'ayant mis dans sa poche: Allez, mon ami, vous êtes un bon niais, vous n'entendez rien à payer les conseils qu'on vous donne: vous ne m'aviez rien donné pour le premier qui était bon, et vous payez le dernier qui ne vaut rien; ne plaidez pas, car si vous plaidez vous perdrez votre cause. Vous faites comme lui; si vous regardez bien le fond de votre cœur, vous verrez que quand vous consultez un docteur ou un confesseur, ce n'est pas pour suivre infailliblement son avis, mais afin qu'il flatte le vôtre; c'est que la syndérèse vous tourmente, votre conscience vous reprend de vos usures, de vos monopoles, de vos trafics injustes; et pour vous délivrer de cette gêne, pour apaiser cette criarde qui vous importune, vous cherchez quelqu'un qui condescende à votre amour-propre, et qui vous dise qu'il n'y a point de mal, que vous pouvez en conscience prêter cet argent à intérêt, retenir cet héritage.

Et de là vient que vous êtes inconstant et muable comme une girouette. Tantôt vous suivez le mouvement du Saint-Esprit qui vous porte à chercher un bon confesseur, un confesseur, exact et intègre qui fait bien son devoir; tantôt vous suivez le mouvement de votre amour-propre, qui vous porte à chercher un confesseur complaisant, un confesseur

qui s'accommode à vos désirs et ajuste ses sentiments à vos passions déréglées. *Vir duplex animo inconstans est in viis suis.*

C. — (*Cordis.*) *Væ duplici corde!* La duplicité du cœur, c'est vouloir une chose et ne pas la vouloir; cela peut-il arriver? oui, et cela arrive très souvent, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Saint-Esprit: *Vult, et non vult piger.* Vous voulez la fin, et non les moyens qui y sont nécessaires; vous voulez, ou pour mieux dire, vous voudriez aller au ciel sans en prendre le chemin, être humble sans vous humilier, être charitable sans rien débourser, être pénitent sans faire pénitence, éviter le péché sans éviter les jeux, les cabarets, les compagnies et les autres occasions qui vous font pécher; c'est avoir deux cœurs, comme les perdrix de Paphlagonie; c'est être comme la porte de votre chambre, dit le même Saint-Esprit: vous l'ouvrez et vous la fermez, vous l'ouvrez encore et puis vous la fermez, vous faites cela cinquante fois par semaine, et au bout de l'an cette porte est au même lieu et sur les mêmes gonds qu'elle était au commencement: *Sicut ostium vertitur in cardine suo, sicut piger in lectulo suo.* (Prov. 26. 14.) Vous vous confessez à Pâques, et huit jours après vous retombez; vous retournez à confesse et puis vous retournez au cabaret, et à l'heure de la mort vous vous trouvez dans le même état que vous étiez il y a trente ans; c'est que vous n'avez pas une vraie volonté, une volonté sincère et cordiale de vous amender, vous n'en avez qu'une demi-volonté, une volonté languissante et morfondue, et vous avez la volonté de complaire aux créatures, de contenter vos appétits, de satisfaire vos passions. Dieu abhorre cette duplicité de cœur: *Væ duplici corde!*

D. — (*Linguæ.*) Il déteste aussi la duplicité de langue: *Os bilingue detestor*, (Prov. 8. 13.) quand vous avez une langue pour vous accuser, une pour vous excuser. Vous dites au commencement de votre confession: *Mea culpa, mea maxima culpa,* c'est par ma faute, par ma très grièvc faute que j'ai péché; et puis vous dites: C'est la faute de mon mari, de ma femme, de ma servante.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Humilis.*

E. — (1° *Ratione.*) Ces vaines excuses que le Psalmiste appelle paroles de malice, procèdent de l'orgueil et souillent notablement la confession qui doit avoir l'humilité pour seconde condition : *Sit simplex*, *humilis.* Quand nous nous sommes retirés de Dieu par le péché, le commencement a toujours été une secrète disposition d'orgueil : *Initium omnis peccati superbia.* Donc quand nous retournons à Dieu par la confession, le commencement doit être une sainte disposition d'humilité : *Justus prior est accusator sui.* (Prov. 18. 17.) Quand le confesseur veut différer l'absolution parce que vous n'êtes pas bien disposé, quand il veut vous obliger à restituer le bien d'autrui présentement, à vous réconcilier à bon escient avec vos ennemis, à chasser cette femme de votre maison, à quitter les cabarets, les brelans et les autres occasions de péché, à couvrir votre sein et vos bras, vous vous cabrez, vous vous plaignez, vous alléguez mille raisons apparentes, vous plaidez pour vous contre lui ; au lieu qu'il doit être juge, il faut qu'il devienne avocat et qu'il ait autant de procès qu'il a de mauvais pénitents semblables à vous ; vous faites contre cette parole du Saint-Esprit : *Non judices contra judicem :* (Eccl. 8. 17.) Ne soyez pas juge de votre Juge.

F. — (2° *Increpationibus.*) Vous murmurez quand on vous impose plus de pénitence que vous ne voudriez. Vous seriez bien loin de faire comme ce dévot pénitent dont il est fait mention en la vie de S. Pierre, martyr. Un jeune homme se confessant à lui, s'accusa d'avoir donné un coup de pied à sa mère ; le Saint lui dit par exagération : Ce pied mériterait d'être coupé. Ce pénitent était si contrit, qu'étant de retour en sa maison, il prit une coignée et se coupa le pied ; mais le saint confesseur le lui remit miraculeusement par ses prières, comme le Fils de Dieu répare ordinairement par des voies secrètes de sa providence, les brèches que nous faisons à notre santé, à nos biens, à notre réputa-

tion par notre confession et par les pénitences qu'on nous impose. Et si on vous donne des jeûnes, des aumônes, ou autres satisfactions qui vous humilient, vous vous plaignez bien que vous en mériteriez cent fois davantage; vous n'êtes pas humble, vous ne serez pas sanctifié ni sauvé par votre confession; car Dieu ne sanctifie que les humbles de cœur et d'esprit : *Humiles spiritu salvabit*, ou selon une autre lettre, *sanctificabit.*

Vous venez à confesse parée comme une nymphe, chargée de vains ornements, vous mirant en vos robes et ajustements mondains, comme un paon en ses plumes; voilà une confession bien humble! On peut remarquer en l'Ecriture et en l'Histoire ecclésiastique que tous les vrais pénitents qui ont apaisé la colère de Dieu et obtenu miséricorde, se sont habillés avec négligence, ont endossé la haire, se sont couverts du sac et du cilice, comme David, Achab, les prêtres de Béthulie pendant le siége, le roi de Ninive. (1) Vous vous levez à sept heures, vous employez deux heures à vous ajuster, vous venez à l'église à neuf heures, et vous voulez que votre confesseur vous préfère à de pauvres gens qui y sont depuis les cinq heures. Vous n'êtes pas humble, vous ne recevrez pas en la confession la grâce de Dieu qui ne la donne qu'aux humbles : *Superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.*

Vous cherchez un confesseur qui ne vous connaisse pas, qui ne vous ait jamais vu et qui ne vous voie plus; vous déguisez votre péché, vous ne le dites qu'à demi, ou vous le cachez tout-à-fait.

G. — (3° *Exemplis.*) Vous seriez bien éloigné de faire comme Richard roi d'Angleterre, qui confessa ses péchés devant tout le monde; comme S. Amate, abbé du monastère de Saint-Romeric, qui fit de même devant tous les religieux de son couvent; comme Hugues, évêque, aussi en

(1) Posui vestimentum cilicium. (Ps. 68. 12.) Achab scidit vestimenta sua, et operuit cilicio carnem suam. (3. Reg. 21. 27.) Induerunt se sacerdotes ciliciis. (Judith, 4. 9.) Surrexit rex et abjecit vestimentum suum a se et indutus est sacco. (Jonæ, 3. 6.)

Angleterre, qui allant à Rome et étant tombé malade, assembla tous les religieux qu'il put avoir de la Normandie où il était, et en leur présence confessa de très grands péchés, les priant de lui donner pour pénitence de demeurer en purgatoire jusqu'au jour du jugement.

TERTIUM PUNCTUM. — *Pura a scrupulis, etc.*

H. — (1° *Causas.*) La troisième condition de la confession est qu'elle doit être pure, c'est-à-dire exempte de ces frivoles excuses, de ces discours superflus, de ces plaintes des vices d'autrui qu'on y mêle très souvent; qu'elle soit affranchie de ces scrupules qui la rendent ennuyeuse et au confesseur et au pénitent, qui vous font retourner à confesse deux ou trois fois par jour, et redire cent et cent fois la même chose.

La confession est un jugement, il est vrai; mais un jugement de douceur et de miséricorde, et non de géhennes et de tortures. Quand l'enfant prodigue rentra en lui-même et se retira de ses débauches, bien qu'il eût grièvement offensé son père, il éprouva qu'il lui était toujours père, non pas ennemi ou tyran. Le concile de Trente déclare que le sacrement de confession est institué pour apaiser les consciences, et non pas pour les bourreler. Ce n'est donc pas l'intention de Jésus que vous gêniez votre esprit par des scrupules et des terreurs paniques, encore moins que vous vous amusiez à regratter vos vieilles immondices, recommençant les confessions générales à tous les jubilés. Ces scrupules viennent quelquefois de notre esprit, d'autrefois de l'esprit malin; mais toujours par la permission et la providence de Dieu, qui veut nous exercer et nous éprouver par cette croix, ainsi que par d'autres afflictions. Ils viennent de notre esprit, et il est vrai qu'ils sont quelquefois des effets d'une bonne cause, d'une conscience craintive et timorée, qui ne redoute pas seulement le péché, mais la moindre apparence et le moindre fantôme du péché; mais il faut aussi avouer qu'ils procèdent assez souvent d'une cause vicieuse: nous nous aimons trop nous-mêmes, nous avons trop d'es-

time de nous, nous avons trop de confiance et trop d'appui sur notre diligence, nous voulons être trop assurés de notre salut, nous manquons de confiance en la miséricorde de Dieu, nous ne voulons pas dépendre de son plaisir et de sa pure libéralité. L'esprit malin se jette aussi à la traverse et il est bien aise avant la communion et en la méditation, de troubler notre esprit par ces scrupules, afin que nous nous amusions à parlementer avec lui, et à remuer la boue de nos péchés, au lieu de parler à Dieu et de penser à ce mystère.

I. — (2° *Remedia.*) Le meilleur remède à tout cela, c'est de couper le chemin de bonne heure à ces scrupules, de ne leur obéir jamais, de s'opposer virilement à eux, de faire courageusement tout le contraire de ce qu'ils nous dictent; s'ils viennent de notre esprit en lui résistant, ils s'apprivoisent. Quand un cheval rétif et ombrageux ne veut pas passer en quelque lieu où il n'y a point de danger, pour le corriger de ce manquement on le contraint à coups d'éperon de franchir le pas et de passer outre; quand on lui a fait tout cela cinq ou six fois, il s'y accoutume et perd ses ombrages. Il faut en faire de même à votre esprit, si vous voyez ce qui vous épouvante et ce qui déchire votre pauvre cœur, vous verriez que ce n'est rien de réel ce n'est qu'une ombre et une pure apparence du péché. Contraignez-vous à passer outre, quand votre confesseur vous a dit qu'étant une fois confessé, vous ne retourniez pas, comme vous faites, vous réconcilier deux ou trois fois. Après votre confession, toutes les pensées qui vous viendront, si vous n'avez point oublié de dire telle et telle chose, rejetez-les comme si c'étaient des pensées déshonnêtes; et quand bien vous penseriez avoir oublié un péché mortel, si on vous a défendu de retourner, attendez à le confesser à une autre occasion, et allez communier avec toute confiance; autrement si vous commencez une fois à obéir à vos scrupules, ils vous martyriseront et vous réduiront à un pitoyable état. Ce mot de scrupule à proprement parler, en sa première origine, signifie une petite pierre qui se glisse quelquefois en notre soulier et qui nous empêche de marcher; et il est pris par

métaphore pour ces anxiétés d'esprit qui nous incommodent et qui nous retardent dans le chemin de la vertu. Or, vous voyez quand on jette une pierre au milieu d'un vivier bien calme quelque petite qu'elle soit, elle émeut tout le vivier et fait une infinité de rides à la face de cette belle eau ; et voici comment cela se fait : la pierre fait un petit cercle, un petit mouvement orbiculaire autour d'elle ; ce petit cercle en produit un autre plus grand, cet autre encore un un peu plus grand et ainsi jusqu'au rivage. Vous savez, par expérience, que quand votre âme est en bon état, c'est comme la face crystalline d'une eau calme et reposée ; Dieu se mire là-dedans en votre méditation, il y imprime sa ressemblance et sa lumière comme le soleil imprime ses rayons en la glace d'un miroir de Venise ; mais si une fois une petite pierre, un petit scrupule se jette là-dedans, il en engendrera un autre, et ce second un troisième, et ce troisième un quatrième, et enfin, tout votre cœur sera troublé, votre âme sera toute pleine de rides, et vous serez rempli d'amertumes qui vous dégoûteront de la dévotion et du service de Dieu. Mais si ces scrupules viennent de l'esprit malin, c'est encore un souverain remède de lui résister courageusement : *Resistite diabolo, et fugiet a vobis.* Le diable est d'un naturel superbe et orgueilleux, il a horreur d'être méprisé, et il prend grand plaisir quand on l'écoute, quand on s'amuse à lui donner audience, et encore plus quand on le redoute et quand on fait quelque chose ensuite de ses suggestions ; montrez que vous faites si peu d'état de lui que vous ne daignez pas seulement ouïr ces propositions ; si vous ne l'amorcez par quelque consentement, il se retirera tout honteux, comme une bête farouche qui ne trouve point de proie.

QUARTUM PUNCTUM. — *Fidelis, etc.*

L. — (1° *Scriptura.*) Il ne faut pas être scrupuleux à dire souvent les mêmes péchés, mais il faut être fidèle et consciencieux à les bien confesser une bonne fois. Il y en a qui disent : Il ne m'est pas possible de confesser ce péché,

mais je veux en avoir une vive repentance, le pleurer, donner des aumônes, faire de grandes pénitences et Dieu me le pardonnera ; ne vous trompez pas, il ne sera point menteur pour vous être miséricordieux. Voici ce qu'il dit aux prêtres : Ceux auxquels vous remettrez les péchés, ils seront remis ; oui, n'en doutez pas, tous les péchés qu'on vous pardonnera en la confession, si vous vous en repentez, Dieu vous les pardonnera infailliblement. Mais il ajoute : Tous les péchés que vous ne remettrez pas, ne seront pas remis. Un péché que vous savez bien que veus n'avez jamais dit en la confession et que vous ne déclarez pas, ne vous est pas remis en la confession ; s'il ne vous est pas remis, Dieu ne vous le pardonnera jamais.

M. — (2° *Rationibus.*) Vous n'oseriez dire ce péché, dites-vous ? Je ne le saurais volontiers. Pourquoi ? Vous me direz : C'est qu'il est trop grand, je crains que le prêtre ne le redise, il me scandaliserait ; cette crainte procède d'ignorance, c'est que vous ne considérez pas que Jésus a eu tant de soin de votre honneur qu'il a défendu aux prêtres, sous peine de damnation éternelle, de dire la moindre chose de ce qu'on lui dit en confession ; il ne lui est pas permis d'en parler, non-seulement aux autres, mais pas même à vous hors de la confession. Voilà, par exemple, un de ces petits enfants à l'âge de huit ou dix ans qui se confesse à moi en cette église, ce soir, quand il n'y aurait personne ; il me dit en sa confession : Je m'accuse d'avoir désobéi à ma mère. C'est bien peu de fait, on sait bien que tous les enfants désobéissent quelquefois à leurs mères. Si après sa confession, quand il se sera levé de devant moi, je lui disais à l'oreille : Ecoutez, mon ami, une autre fois obéissez mieux à votre mère ; je ne lui pourrais pas dire cela, parce qu'il n'est pas permis aux prêtres de dire la moindre chose ni de faire le moindre signe de ce qu'on leur a dit en la confession, non-seulement aux autres, mais pas même à celui qui s'est confessé, pour quelle raison que ce soit. Vous me direz : Je sais bien qu'il ne le dira pas, il est plus sage que cela ; mais il s'en ressouviendra, il me regardera tou

jours, il aura mauvaise opinion de moi, il ne m'aimera pas autant qu'il faisait. Vous vous trompez, vous vous trompez; si vous aviez été confesseur vous ne diriez pas cela; mais vous sauriez que d'autant plus grand et énorme est le péché que vous dites à un prêtre, d'autant plus grand est l'amour et l'affection qu'il a pour vous; et je veux vous le montrer par de vives raisons. Premièrement, quand vous dites à un prêtre un grand péché que vous avez célé jusqu'à présent, vous lui montrez en cela que vous avez confiance en lui, vous l'aimez plus que les autres; il faudrait qu'il fût bien dénaturé s'il ne vous aimait réciproquement. Vous viendrez à confesse à cette Pâque, et vous direz à un prêtre : Mon père, je m'accuse d'avoir fait mal avec ma cousine; il vous demandera : Y a-t-il longtemps ? Il y a quinze ans, car je n'en avais que quinze et j'en ai trente. Y a-t-il quinze ans que vous n'avez pas été à confesse? Non, j'ai été à confesse tous les ans à Pâques, à la Noël, à la Pentecôte; mais je ne l'ai jamais osé dire. Vous l'avez célé à tous les autres et vous le dites à celui-ci, vous vous fiez donc plus en lui qu'en tous les autres. Il faudrait que ce prêtre fût plus turc que les Turcs mêmes, plus barbare que les Barbares mêmes, s'il ne vous aimait tendrement; il voit que vous avez tant de confiance en lui et tant d'affection, que vous lui ouvrez votre cœur; vous lui découvrez un péché que vous ne voudriez pas dire à un autre pour tout le bien du monde. Cela lui gagne le cœur et fait qu'il vous affectionne mille fois plus qu'il ne le faisait. Et puis, en second lieu, vous lui faites un très grand plaisir, vous le faites plus joyeux que si vous lui mettiez cinquante pistoles dans la main, vous lui faites gagner une chose qui vaut mieux que toutes les richesses du monde. Il y a peut-être vingt ou trente ans que vous reteniez un péché sans le dire en la confession; il y a donc vingt ou trente ans que votre âme est en la puissance du diable. Quand vous le déclarez avec grande repentance, vous donnez sujet au confesseur d'arracher votre âme d'entre les griffes du diable, pour la donner au Fils de Dieu et pour la remettre en sa grâce. Un bon

confesseur qui a tant soit peu de zèle du salut des âmes, s'en réjouit avec les anges, il se tient votre obligé pour le gain que vous lui avez fait faire. Mais supposez que ce que j'ai dit ne soit pas, supposez que jusqu'à présent vous ayez eu crainte de dire votre péché à un prêtre qui vous connaît ; au moins en l'occasion de cette mission, vous n'avez pas sujet de crainte ; car vous avez ici des prêtres qui ne vous connaissent pas, qui ne vous ont jamais vu, qui ne vous verront jamais ; dites-leur vos péchés avec confiance, vous en serez quitte pour toujours, il n'en faudra jamais plus parler, ni en d'autres missions, ni au jubilé, ni à l'heure de la mort. Vous seriez bien négligent de votre salut et bien ennemi de vous-même, si vous laissiez perdre une si belle occasion. Bref, souvenez-vous que si vous ne dites maintenant votre péché, Dieu le fera savoir au jour du jugement : *Nihil opertum quod non reveletur, neque absconditum quod non sciatur.* Vous avez fait un péché secrètement, il faut qu'on le sache tôt ou tard ; choisissez, Dieu vous donne le choix, ou de le dire à un prêtre qui n'oserait en sonner mot, à un prêtre qui vous porte compassion, qui est pécheur comme vous, qui connaît la fragilité humaine, qui vous aimera après votre confession, qui ne vous connaît pas ; ou si vous ne le dites pas, Dieu le fera savoir au jugement en présence de votre père, de votre mère, de votre mari, de votre femme, de vos cousins, amis, ennemis et de tout le monde ; et même quelquefois la providence et la justice de Dieu permet que le péché que vous avez célé à votre confesseur soit découvert à plusieurs par des voies que vous ne prévoyez pas.

N. —(3° *Historia.*) Cette histoire n'est pas arrivée aux Indes ni en Chine, mais en Europe ; il n'y a pas cinq cents ans, mais de notre temps et en nos jours : quelques-uns de ceux qui en ont été les témoins oculaires sont encore en vie. En une petite ville des Pays-Bas, nommée Sougnie, à trois lieues de Mons en Hainaut, et à sept lieues de Bruxelles, il y avait une femme dévote, ou pour mieux dire, qui contrefaisait la dévote, se confessant et communiant les premiers dimanches du mois, et cachant toujours

à son confesseur des péchés honteux qu'elle avait commis en sa jeunesse. Etant tombée en la dernière maladie, elle est ravie en extase, d'où étant retournée à elle-même, elle appelle sa sœur qui la servait, et lui dit : Ma sœur, je suis damnée. Cette pauvre fille s'approchant du lit, dit : Ma sœur, vous rêvez, réveillez-vous, et recommandez-vous à Dieu... Je ne rêve point, je sais bien ce que je dis, je viens de voir la place qui m'est préparée en enfer. Cette sœur va promptement demander le curé qui était un très saint homme, nommé monsieur du Bois ; il ne se trouva pas à la maison, mais il avait son frère, un très bon prêtre qui lui servait de vicaire, et c'est de lui que je l'ai appris sur le lieu où j'étais en mission, il nous le raconta, nous montra la maison et nous fit pleurer en nous le racontant. Il vient donc en la maison, s'approche de la malade : Et bien ! ma bonne amie, qu'y a-t-il ? Monsieur, je suis damnée, je viens de voir la place qui m'est préparée en enfer, parce que j'ai autrefois commis tels et tels péchés que je n'ai jamais osé confesser. Elle déclarait tout haut, en présence de ceux qui étaient en la chambre, les péchés qu'elle avait célés à son confesseur. Eh bien ! lui dit-il, dites-les moi en confession et je vous en absoudrai. Monsieur, je suis damnée... Mais vous êtes encore en vie et en voie de salut ; si vous voulez je vous donnerai une cédule signée de mon sang, par laquelle je m'obligerai, âme pour âme, à être damné pour vous, en cas que vous le soyez, si vous voulez crier merci à Dieu, et vous confesser. Je sais bien que si je demandais à Dieu de bon cœur miséricorde il me la ferait, mais je ne la lui veux pas demander parce que j'en ai trop souvent abusé. Il nous a assuré qu'il employa trois jours et trois nuits à l'exhorter, à la prier, à la presser, à la conjurer, à demander pardon, et il ne put rien gagner sur elle, mais elle se livra au diable, renia le bon Dieu, renonça à chrême et baptême, et mourut là-dessus.

CONCLUSIO.

O. — (*Exhortatio. etc.*) Il ne faut pas abuser des grâces de Dieu quand il nous les présente ; n'en abusez pas si vous êtes sage, ne faites pas comme elle, découvrez vos péchés entièrement, naïvement et sans les déguiser. Si vous faites une bonne confession de vos fautes, vous faites en même temps les trois autres confessions dont nous avons parlé, vous faites une confession de foi ; après la souffrance du martyre, il n'est point de profession de foi plus authentique, plus difficile, plus héroïque que la confession des péchés. Il n'est pas mal-aisé et il ne coûte rien de croire et d'avouer qu'il y a un Dieu, qu'il est infiniment puissant, sage, bon, incompréhensible ; mais qu'un chrétien qui passe pour un homme de bien et pour honnête homme, aille dire à un prêtre qui est comme lui, qui est son voisin et qui le voit tous les jours : Je suis un méchant homme, j'ai trahi mon prochain, j'ai fait un larcin ou une faute ; qu'une demoiselle qui est et a toujours été en réputation de femme d'honneur, dise à un prêtre qui est fils d'un roturier : J'ai été une infâme, une volage, une adultère, c'est montrer qu'on a bien la foi et qu'on ajoute grande croyance à ces paroles du Sauveur : Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils seront remis. Quand vous déclarez bien vos péchés, vous faites une confession de louange, Dieu est glorifié en vous. Josué disait à un pécheur : *Da gloriam Deo, et confitere*, (Jos. 7. 19.) parce que Dieu vous pardonnant, montre la gloire de sa miséricorde, de sa bonté, de sa charité et de ses autres perfections. Vous faites aussi une confession d'action de grâce ; vous donnez sujet à votre confesseur de remercier Dieu, et vous le remerciez avec lui de vous avoir attendu à pénitence avec tant de patience ; de vous avoir retiré avec une puissante grâce du bourbier où vous étiez, de vous avoir pardonné avec une bonté ineffable ; vous direz comme le Psalmiste : *Benedic, anima mea, Domino, et omnia quæ intra me sunt nomini sancto ejus:* Mon âme,

bénissez le Seigneur, que tout ce qui est en moi, toutes les puissances de mon esprit, tous les sens et facultés de mon corps, toutes les affections et inclinations de mon cœur, l'aiment, le louent, l'honorent, le bénissent, le glorifient à jamais. *Amen.*

SERMON CCXLI.

DE LA SATISFACTION.

Facite fructus dignos pœnitentiæ. (Matth. 3. 8.)
Faites des fruits dignes de pénitence.

La troisième partie du sacrement de pénitence, c'est la satisfaction; la sensualité et l'amour-propre n'y trouvant point de satisfaction, il est mal-aisé de la persuader aux hommes, si on n'en montre la nécessité par des preuves si évidentes et si puissantes, qu'il n'y ait rien à redire. Je la montre donc par toutes les voies par lesquelles on peut prouver une vérité catholique, c'est-à-dire par l'Ecriture, par les saints Pères, par les pratiques et les sentiments de la primitive Eglise, par les conciles, par les raisons de théologie, par les exemples des Saints. Ce sera le sujet de cette prédication; et le fruit que vous en devez retirer, c'est de faire des fruits dignes de pénitence.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Perfecta pœnitentia est rara.*
Punctum unicum. — *Satisfactionem per opera pœnalia esse necessariam ad perfectam pœnitentiam probatur :* — B. 1° *Scriptura.* — C. 2° *Patribus.* D. 3° *Praxi primitivæ Ecclesiæ.* E. 4° *Conciliis.* — F. 5° *Rationibus : Prima, ex parte Dei.* — G. *Secunda, ex parte peccati.* — H. *Tertia, ex parte pœnitentis.* — I. 6° *Exemplis.*

EXORDIUM.

A. — (*Perfecta, etc.*) Le docte prélat de Milan, dont il est dit, comme de Platon, qu'un essaim de mouches à miel se posa sur ses petites lèvres, quand il était au ber-

ceau, comme un présage de la douceur et de l'ambroisie de son éloquence, dit une parole admirable qui devrait nous servir de motif pour nous maintenir dans la grâce de Dieu et nous détourner du péché. Je trouve, dit-il, plus de personnes qui conservent leur innocence et ne tombent point dans le péché mortel depuis le sacrement de baptême, que de ceux qui y étant tombés s'en relèvent par une vraie, entière, parfaite et légitime pénitence. Voici ses propres termes : *Facilius inveni qui innocentiam servaverint, quam qui congrue pœnitentiam egerint.* (lib. 2. de pœnitentia; cap. 10.) La raison de cette vérité si importante est que la vraie pénitence n'est pas ce que les hérétiques disent ; la parfaite pénitence n'est pas seulement ce que pensent plusieurs catholiques.

PUNCTUM UNICUM. — *Satisfactionem, etc.*

B. — (1° *Scriptura.*) Les hérétiques disent que faire pénitence, c'est se retirer du péché, amender sa vie, en commencer une nouvelle ; cela est nécessaire, mais ne suffit pas. Plusieurs catholiques pensent que faire pénitence, c'est se repentir de ses péchés, faire l'examen, se confesser au prêtre, recevoir l'absolution, dire quelques prières ; tout cela est nécessaire, mais ne suffit pas. Pour faire une pénitence entière et parfaite, qui apaise Dieu, détourne sa colère, gagne ses bonnes grâces nous délivre des effets funestes du péché, il faut satisfaire à la justice divine par d'humbles et ferventes prières, par de charitables aumônes, par des austérités rigoureuses et autres œuvres pénibles qui correspondent à la multitude, à l'énormité, à la diversité de nos offenses. Cela se prouve efficacement en ce que toutes les fois que l'Ecriture parle de la pénitence, elle fait mention des œuvres qui affligent la chair, mortifient la sensualité, et qui sont contraires à l'amour-propre.

En Job il y a : (42. 6.) *Pœnitentiam ago in favilla et cinere.* En Joël : (2. 12.) *Convertimini ad me in jejunio et fletu.* En S. Matthieu : (11. 21.) *Si in Tyro et Sidone factæ fuissent virtutes quæ factæ sunt in*

te, olim in cilicio et cinere pœnitentiam egissent. S. Pierre (Acte 2. 37.) prêchant le jour de la Pentecôte ; ses auditeurs furent touchés de componction et lui dirent : Que devons-nous faire ? il répondit : Faites pénitence et recevez le baptême : *Cumpuncti sunt corde.* Il leur dit : *Pœnitentiam agite et baptizetur unusquisque vestrum.* Par cette pénitence, il n'entend pas la seule repentance, ils l'avaient déjà, ni la confession, elle ne leur était pas nécessaire, puisqu'ils n'étaient pas encore baptisés ; il entend donc des œuvres satisfactoires.

Si nous avons un procès important ou une maladie dangereuse, nous ne nous en fions pas à nous-mêmes et à notre jugement, nous ne nous contentons pas de l'avis d'un seul avocat ou médecin, nous en assemblons trois ou quatre, nous faisons faire une consulte, nous les prions de bien examiner, nous suivons leur conseil, nous mettons à effet leur résolution. Faisons aussi une consulte pour le salut de notre âme, pour le procès décisif de notre éternité ; écoutons ce que disent les Pères anciens de la vraie et légitime pénitence.

C. — (2° *Patribus.*) S. Ambroise dit : « An quisquam « illam pœnitentiam putat, ubi acquirendæ ambitio dignatis, ubi vini effusio, ubi ipsius copulæ conjugalis usus ? « renunciandum est sæculo, somno minus indulgendum « quam natura postulat, qui interrumpatur suspiriis ; vivendum ita ut vitali huic moriamur usui ; se ipsum sibi « homo abneget, et totus mutetur : » (S. Ambr. lib. 2. de pœnit. cap. 10.) Pensez-vous que celui-là fasse pénitence qui brigue avec ambition les charges honorables, qui s'adonne aux plaisirs de la bouche et aux délices du mariage ? il faut renoncer aux maximes du monde, retrancher de son sommeil, même de celui que la nature demande, et l'interrompre par des gémissements et soupirs, vivre comme si on était mort au monde, renoncer à soi-même et être tout à fait changé.

S. Augustin dit : « Non sufficit mores in melius mutare, « et a præteritis recedere, nisi etiam de his quæ facta sunt,

« satisfiat Deo per pœnitentiæ dolorem, humilitatis gemi-« tum, cooperantibus jejuniis et eleemosynis : » (S. Aug. lib. 5. homi. ult. cap. ultimo.) Ce n'est pas assez de changer sa mauvaise vie, de se retirer des péchés passés, si on ne satisfait à Dieu par les regrets de la pénitence, par d'humbles gémissements, par des jeûnes et des aumônes.

S. Léon dit : « Illicitorum veniam postulantem oportet « a multis etiam licitis abstinere » : (S. Leo. epis. ad Rusticum.) Celui qui demande pardon des actions illicites qu'il a faites doit s'abstenir, par esprit de pénitence, de plusieurs divertissements, récréations innocentes qui seraient permises aux autres.

Les prêtres n'ont pas plus de pouvoir qu'un pape, et voici comme le grand S. Grégoire parle à un proconsul de Dalmatie : « Si Redemptori nostro satisfactum non fuerit, quid « nostra relaxatio vel gratia conferre poterit ? » (Greg. epist. 3. ad Marcellinum.) Si on ne satisfait pas à notre Sauveur, de quoi pourra servir l'absolution que nous donnons ?

D. — (3° *Praxi primitivæ Ecclesiæ.*) Les premiers chrétiens étaient tellement persuadés de cette vérité que, pour éviter la vengeance de Dieu et satisfaire à sa justice, ils se soumettaient très volontiers à la pénitence publique par laquelle ils enduraient tant d'humiliations, tant de mortifications et de confusions, qu'elles seraient incroyables, si elles n'étaient attestées par des auteurs très irréprochables et très dignes de foi. Voici ce que j'en ai recueilli du premier concile de Nicée, (canon. 11.) de S. Cyprien, de Tertullien et d'autres Pères anciens. Cette pénitence avait quatre degrés ou états, car elle durait pour l'ordinaire sept ans et quelquefois douze. Le premier degré s'appelait le deuil, προκλαίωσις, ou les larmes des pénitents, et durait un ou deux ans, pendant lesquels ils n'entraient point dans l'église lorsqu'on célébrait le sacrifice de la messe, mais se tenaient au parvis ou portail, prosternés en terre, enveloppés d'un sac, couverts de cendre, les hommes ayant les cheveux ras et les femmes voilées, le visage pâle et défiguré, les

yeux baignés de larmes, le corps mate et affligé de jeûnes, baisant les pieds des fidèles et s'exposant à servir de marchepied à ceux qui entraient en l'église, et les priant de demander à Dieu miséricorde pour eux.

Le second degré s'appelait audition, ακρόασις; et les pénitents, auditeurs, parce qu'on les renvoyait aux rudiments des catéchumènes, c'est-à-dire au noviciat où l'on enseignait à ceux qui devaient être baptisés, la grandeur de Dieu, l'amour de sa bonté, la crainte de sa justice; on les remettait à cette école, parce qu'ils n'avaient pas bien appris cette sainte leçon, puisqu'ils étaient tombés dans le péché après le baptême. Ce degré durait pour l'ordinaire deux ans, après lesquels ils passaient au troisième qui s'appelait humiliation, ὑπόπρωσις, prosternement, purgation, et durait plusieurs années, pendant lesquelles ils jeûnaient quelques jours chaque semaine, portaient le cilice, faisaient d'autres mortifications, se tenaient dans l'église pendant la messe des catéchumènes jusqu'à ce que l'évêque vînt faire sur eux l'imposition des mains et des exorcismes, pour les affranchir de la possession du démon; car ils tenaient pour tout assuré que celui qui offense Dieu mortellement après la renaissance du baptême, s'était abandonné aux persuasions de Satan et livré, en quelque façon, à sa puissance. De là ils entraient au quatrième degré qui s'appelait subsistance, σύστασις, auquel le pénitent était reçu à la participation des prières de l'Eglise et pouvait assister à la messe, mais non pas encore communier; car, avant que de communier et de recevoir l'absolution qui se donnait au jeudi de la semaine sainte, il faisait amende honorable, se confessant publiquement, non-seulement des péchés publics, que tout le monde savait, comme font quelquefois les calvinistes, mais des péchés particuliers et secrets, comme on le voit en saint Cyprien, qui dit, (Sermone de lapsis) que plusieurs s'accusaient d'avoir eu la volonté de sacrifier aux idoles.

Il est vrai que parce qu'il y a des péchés qu'on ne peut confesser publiquement sans scandale et sans danger

d'encourir les punitions ordonnées par la justice séculière, le pénitent, disent Socrate et Sozomène, avant que de se confesser publiquement, allait faire sa confession secrète et auriculaire au pénitencier, qui lui marquait les péchés qu'il pouvait confesser publiquement et ceux qu'il devait cacher.

Et notez que ce n'étaient pas seulement les roturiers et les gens de basse condition qui faisaient ces pénitences publiques, mais aussi les grands, les gentilshommes et les demoiselles, comme l'empereur Philippe, au rapport d'Eusèbe; (lib. 6. histor., cap. 29.) l'empereur Théodose, au rapport de Théodoret; (lib. 5. c. 17.) Fabiola, noble dame romaine, au rapport de saint Jérôme; (epist. 30.) Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne, qui, pour des fautes auxquelles à peine les grands feraient maintenant attention, fit pénitence publique dans une assemblée d'évêques, d'abbés et de notables du royaume, qu'il convoqua à Téniaque. (Baron. an. 822.)

Et qu'en cette pénitence publique plusieurs se confessaient des péchés honteux, cela se voit encore par l'histoire mémorable que Socrate et Sozomène rapportent. (Socrates Eccl. lib. 5. histor. cap. 10. — Sozom. lib. 7. cap. 16.) — Baron. an. 56.) L'an trois cent quatre-vingt-dix, du temps de l'empereur Théodose, une noble veuve de Constantinople alla faire sa confession secrète au grand pénitencier; lui demanda une pénitence publique et la permission de se confesser publiquement à la fin de sa pénitence; il lui marqua les péchés qu'elle pourrait dire devant tous; il lui enjoignit plusieurs prières, jeûnes et autres austérités. Or, pendant qu'elle accomplissait sa pénitence et demeurait pour cet effet seule et longtemps en l'église, il arriva par fragilité humaine qu'elle tomba en péché avec un diacre. Le temps de sa pénitence étant accompli, quand il fut question de faire sa confession solennelle, elle ne retourna pas au pénitencier; mais, par une ferveur et une humilité indiscrète, après avoir dit publiquement les péchés que le pénitencier lui avait marqués, elle ajouta: Je m'accuse encore d'avoir été

si misérable que de commettre le péché avec un tel diacre pendant le temps de ma pénitence. Il y eut un si grand trouble parmi le peuple, tant pour l'horreur de cette action que pour l'affront et l'ignominie que l'Eglise en recevait, que Nectarius, prédécesseur de S. Chrysostôme au siége de Constantinople, ôta cette coutume de faire la confession publique, de peur que d'autre semblable scandale n'en arrivât, parce que les hérétiques novatiens faisaient trophée de cet accident pour invectiver contre la pénitence; mais il n'abrogea pas la confession secrète et auriculaire, comme on le voit en ce que l'usage en a continué à Constantinople et y est encore maintenant; la pénitence publique ne fut pas même dès-lors abrogée en l'Eglise, puisqu'elle était encore pratiquée en France plus de quatre cents ans après; car Louis-le-Débonnaire la fit l'an huit cent vingt-deux.

Et si vous voulez savoir quelles pénitences on imposait, non-seulement pour de grands crimes et commis en grand nombre, mais pour un seul péché mortel, apprenez-le de S. Basile (tom. 2. epist. 3. ad Amphilochium, canon 64.— ibidem, can. 56.) et des autres auteurs qui en ont traité à fond. En voici quelques exemples. Celui qui s'est parjuré ne sera reçu à la communion qu'après avoir fait pénitence l'espace de dix ans; il en emploiera deux aux exercices du premier degré, trois au second, quatre au troisième, un au quatrième. Celui qui aura commis un homicide volontaire sera privé de la communion l'espace de vingt ans, dont il en emploiera quatre au premier degré, c'est-à-dire à pleurer, à se tenir à la porte de l'Eglise, en confessant son crime, en suppliant les fidèles de prier Dieu pour lui; après ces quatre ans, il sera autres cinq ans au second degré, sept au troisième et autres quatre ans au quatrième degré. Celui qui aura commis un adultère, (Basil. ibid. can. 58. pœnit. Romanor. tit. 1. 131.) ne communiera pas qu'il n'ait employé quinze ans aux susdits exercices des quatre degrés de pénitence. Celui qui étant syndic ou administrateur d'un hôpital, en aura dérobé du bien, restituera ce qu'il aura pris et fera pénitence trois ans. Celui qui s'amuse dans

l'église pendant l'office divin, jeûnera dix jours au pain et à l'eau. S. Basile, (Bur. lib. 19, tit. de irr.) ayant rapporté les canons et autres, ajoute : Si quelqu'un ne veut pas vivre selon les institutions de l'Evangile, nous n'avons point de communication avec lui, de peur de nous perdre avec lui. Et, dans notre siècle, S. Charles Borromée, en ses Constitutions synodales, dit : (In actis Mediolanensis eccl. in instruct. pœnit.) A ceux qui hantent les pompes du monde, les danses et autres œuvres du diable, on imposera pour pénitence, que le matin, en certains jours de la semaine, dans une sainte méditation, ils renouvellent la promesse qu'ils ont faite au baptême, par l'entremise de leur parrain, en priant Dieu de bon cœur et en faisant un ferme propos de s'attacher à Jésus-Christ et de renoncer à bon escient aux pompes du monde, aux œuvres de ténèbres et au diable.

Génébauld, homme de grande qualité, très savant dans les lettres humaines et divines, s'étant séparé de sa femme avec son consentement, pour vivre en continence, était un modèle de piété, de sainteté et de toutes vertus ; il fut choisi par S. Remy et consacré évêque de Laon. Mais, se fiant trop en ses forces, il permit à sa femme de venir souvent le voir, sans autre dessein d'abord que de lui donner de salutaires instructions. Cette occasion le fit tomber dans le péché par fragilité humaine, avec sa propre femme, contre le vœu qu'ils avaient fait ; mais, quelque temps après, il en fut touché de si vive repentance, qu'il se jeta aux pieds de S. Remy, fondant en larmes, confessant son crime et presque réduit au désespoir. Le Saint, l'ayant consolé, lui donna pour pénitence de demeurer enfermé en une cellule auprès de l'église, où il n'y avait qu'un petit lit en forme de sépulcre, de petites fenêtres et un oratoire. Ce saint pénitent ayant demeuré sept ans en cette retraite et en très grande austérité de vie, et pensant y demeurer encore plus longtemps, une nuit du mercredi saint, il se prosterna en terre, pleurant, gémissant et regrettant sa misère, disait : Hé ! malheureux que je suis ! au lieu que demain je devais

réconcilier à Dieu les pénitents, je me suis rendu indigne par mon péché, même d'entrer avec eux en l'église. Un ange tout brillant de lumière apparut à lui et lui dit : Génébault, les prières que Remy votre père a offertes à Dieu pour vous ont été exaucées ; il a reçu votre pénitence et votre péché vous est pardonné. Levez-vous donc et sortez de ce lieu, exercez votre charge et réconciliez les pénitents avec Dieu. Génébault répondit : Je ne puis sortir, parce que le bienheureux Remy m'a enfermé ici, en a emporté la clé et a scellé la porte avec son cachet. L'ange repartit : Afin que vous ne puissiez douter que Dieu m'a envoyé et que sa grâce vous ouvre le ciel, cette porte va s'ouvrir ; aussitôt elle fut ouverte, sans qu'il y eût rien de rompu, ni à la porte, ni au cachet. Alors cet heureux pénitent se jeta sur le seuil de la porte, où, étendant les bras, en forme de croix, il dit : Je n'en sortirai jamais, que celui qui m'y a enfermé pour ma pénitence ne vienne lui-même m'en retirer. S. Remy reçut par un ange l'ordre de Dieu, la même nuit, d'aller à l'instant à Laon pour établir Génébault sur son siége épiscopal, et l'obliger à faire en sa présence les fonctions de sa charge.

Je sais bien que ces observances si rigoureuses ne sont plus en usage ; mais toujours est-il qu'elles montrent quel était le sentiment de ces grands Saints, qui étaient disciples des Apôtres, ou disciples de leurs disciples, qui avaient l'esprit de Dieu, qui étaient éclairés de lui, qui lisaient l'Ecriture sainte jour et nuit, qui ont provigné l'Eglise et l'ont arrosée de leurs sueurs et de leur sang. Ces observances font voir qu'il n'est pas si aisé d'apaiser Dieu et d'obtenir pardon, que nous nous l'imaginons ; qu'il faut ordinairement plus d'une heure, plus d'un jour, plus d'une semaine, pour gagner ses bonnes grâces et ce que nous avons perdu par le péché.

L'Eglise peut changer de pratique, mais non point d'esprit ; elle peut avoir une nouvelle conduite, non de nouveaux sentiments ; elle peut recevoir quelque changement en son corps, non en son cœur, puisque son esprit, son sen-

timent, son cœur n'est autre chose que l'esprit, le sentiment, le cœur de Jésus, c'est-à-dire que son esprit est le Saint-Esprit même, toujours immuable, toujours semblable à lui. Jugez donc quelle pénitence vous devriez faire; jugez ce que Jésus, ce que le Saint-Espris, ce que l'Eglise désirent de vous; croyez-vous que la voie du ciel soit moins étroite qu'en ce temps-là ? les hommes de ce siècle en ont-ils fait l'entrée plus large se rendant indignes d'y entrer ? n'est-ce pas au même ciel que vous prétendez d'aller ? pourquoi donc prenez-vous une autre voie que celle de ces premiers chrétiens ? si vous n'avez pas le courage de faire une pénitence si violente, faites-la plus longue.

E. — (4° *Conciliis.*) Et pour connaître que l'Eglise d'à présent est dans les mêmes sentiments que la primitive, lisez le concile de Trente, (Sess. 14. et 24. de reform. c. 8.) vous verrez qu'il ordonne aux chrétiens d'imposer des pénitences publiques pour des péchés publics, si l'évêque n'en dispense; et leur déclare que si par timidité ou trop de condescendance et de respect humain, ils donnent de petites pénitences pour de grands crimes, ils se rendent participants des péchés des autres. Voyez si nous ne sommes pas en grand danger, et si nous n'avons pas grand besoin qu'on prie Dieu pour nous. Que de blasphèmes, que de querelles, que d'ivrogneries, que de danses publiques, que de scandales, que de débauches se commettent publiquement ! et quelle pénitence publique en voit-on être imposée ? quelles grandes pénitences donne-t-on pour tant de crimes énormes qui se commettent tous les jours.

F. — (5° *Rationibus. Prima ex parte Dei.*) Les raisons de tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, peuvent être considérées ou de la part de Dieu, ou de la part du pécheur. Dieu veut faire miséricorde à ceux qui recourent à sa grâce, mais sauf les droits et les intérêts de sa vérité et de sa justice; il a assuré en son Ecriture, (Job. 9. 28.) qu'il ne laisserait aucun péché impuni. Il faut donc que le pénitent venge sur lui-même les crimes qu'il a commis, s'il ne veut que Dieu l'en punisse. La justice divine demande

d'être satisfaite : on peut remarquer dans les Prophètes, que toutes les fois que Dieu promet le pardon à l'âme convertie, c'est à condition qu'elle tirera vengeance d'elle-même, fera grand deuil, pratiquera les bonnes œuvres. En Joël (2. 12.) il dit : Convertissez-vous à moi, dans le jeûne, dans les pleurs, dans le deuil, brisez vos cœurs. En Ezéchiel (33. vers. 14. 16. et 19.), que les péchés de l'âme pénitente ne lui seront point imputés; mais il ajoute par trois fois, que c'est parce qu'elle a fait justice, c'est-à-dire qu'elle s'est châtiée elle-même. En Isaïe (1. 18.), il dit qu'elle deviendra blanche comme la neige, pourvu qu'elle prête secours aux oppressés, aux veuves, aux orphelins, et fasse d'autres bonnes œuvres.

S. Anselme montre évidemment, que cette conduite de Dieu est plus que très raisonnable ; voici son beau raisonnement. Quand il est question de vider un procès et de terminer un différend qui est entre deux personnes de divers âges et conditions, n'est-il pas vrai que celui qui est innocent, qui n'a point offensé sa partie et qui n'a été que sur la défensive, doit avoir le dessus, principalement s'il est le plus grand et le plus ancien ? Celui qui est agresseur, qui a commencé la querelle, et qui a le tort, doit être condamné à l'amende, à payer les frais, et particulièrement s'il est le plus jeune et de plus basse condition, l'affront doit lui en demeurer. Quand vous êtes dans le péché mortel, il y a inimitié entre Dieu et vous; c'est vous qui avez tort, c'est vous qui avez commencé la querelle et qui avez désobligé votre Dieu au dernier point, vous êtes le plus jeune et le plus petit sans comparaison, infiniment au-dessous de lui; c'est donc vous qui devez être humilié, abaissé, condamné à l'amende, et recevoir l'affront. Or si vous êtes sauvé après avoir commis de grands péchés, et en grand nombre sans faire de grandes pénitences, l'affront en demeurerait à Dieu, car vous auriez eu le dessus, votre volonté aurait été faite plusieurs fois contre la sienne, non la sienne contre la vôtre. Supposons que vous disiez à votre valet, je ne veux pas que tu dînes avant onze heures, que tu injuries mes enfants; et qu'il dise : Et moi je veux dîner à neuf

heures, je veux injurier vos enfants, et qu'il le fasse impunément, ceux qui verraient ces choses, ceux qui sauraient qu'en cinquante rencontres où vous n'êtes pas de même avis que votre serviteur, sa volonté serait faite quarante fois, et la vôtre dix seulement, ne diraient-ils pas que l'affront vous en demeure et que votre serviteur a le dessus? Dieu vous défend de souper en carême, de blasphémer son saint nom, et de médire du prochain; et vous dites : Je le ferai, veuillez ou non. Sans doute pour le moins autant de fois et aussi grièvement que votre volonté a été faite contre celle de Dieu, celle de Dieu doit être faite contre la vôtre; car si, ayant fait contre la volonté de Dieu cent fois, vous ne souffriez quelque peine contre votre volonté que cinquante fois, ou si ayant fait contre la volonté de Dieu en chose de grande importance, en des blasphèmes, adultères, faussetés, vous ne souffriez contre votre volonté que des choses légères, l'obligation de dire quelques chapelets, de faire quelques aumônes; votre volonté a été mieux effectuée et plus souvent contre celle de Dieu, que celle de Dieu contre la vôtre; vous avez le dessus, vous triomphez de lui, vous le supplantez, l'affront lui en demeure; y a-t-il rien de plus injuste, de plus déraisonnable, de plus monstrueux, que cela? Certes si nous avons tant soit peu de piété et de bon naturel, nous ne le voudrons pas, et nous nous souviendrons que par l'absolution la peine due au péché n'est pas ôtée, mais diminuée. En commettant le péché mortel, nous avons mérité une peine éternelle; au sacrement de pénitence elle est changée en temporelle par la miséricorde de Dieu, comme un homme qui mérite la mort est quelquefois condamné seulement aux galères par la clémence des juges; mais si volontairement et de propos délibéré, il se rendait impuissant et inhabile à servir le roi aux galères, on le condamnerait à être pendu, comme on fit ces années passées à Rouen; ainsi si vous ne servez pas Dieu et si vous ne faites pas des pénitences qui aient quelque correspondance à la grandeur et au grand nombre de vos crimes, la colère de Dieu n'étant pas entièrement apaisée, il permettra que vous retomberez au péché et dans la peine éternelle.

G.—(*Secunda, ex parte peccati.*) De plus S. Augustin (serm. de tempore.) nous a dit souvent : *Pœnitentiam certam non facit nisi odium peccati et amor Dei :* Vous n'êtes point assuré d'avoir une vraie pénitence si la haine du péché et l'amour de Dieu ne sont en votre cœur. Si vous haïssez le péché, vous craindrez d'y retomber, et par cette crainte vous prierez votre confesseur de vous imposer une rude pénitence, afin qu'elle vous serve de bride pour vous garantir de la récidive. *Omnis curatio quanto difficilius acquiritur, tanto acquisita cautius custoditur*, dit, S. Grégoire. (In. 1. Psalm. pœnit.) Quand vous avez eu une fièvre dont on vous a affranchi par deux ou trois saignées, vous ne vous souciez pas beaucoup de garder le régime de vie qu'on vous a prescrit pour éviter la rechute ; mais quand on vous a opéré de la pierre avec des douleurs insupportables et de grands frais, vous vous abstenez des viandes que vous savez être propres à engendrer la pierre. Après que vous avez offensé Dieu, si vous pensez en être quitte pour vous en être confessé et avoir dit quelques chapelets, vous ne craignez pas de retomber ; mais quand vous êtes obligé de jeûner et de faire d'autres semblables austérités pour expier votre crime, vous dites avec S. Augustin : « Peccare quam amara res ! ô mala peccata ! quam faciles « aditus, quam difficiles exitus habetis ! cum suadetur, vo- « luptatem ostenditis : postquam persuaseritis, usque ad « mortem animæ urgetis. Vide quia malum est et amarum, « reliquisse Dominum Deum tuum : aut enim continui do- « lores cruciabunt pœnitentem vitam meam, aut æterni « cruciatus vexabunt puniendam animam meam ; utrumque « malum est et amarum : (*S. Aug. in medit.*) Que c'est une chose amère d'offenser Dieu ! ô maudits péchés ! que votre abord semble facile ! mais que vos issues sont difficiles ! quand vous nous tentez vous n'avez que des charmes et des attraits ; quand vous nous avez fait consentir, vous n'offrez plus que malheurs et que morts. Voyez, mon âme, voyez que c'est une chose bien amère de vous être séparée de Dieu, car il faut que des regrets continuels vous en af-

fligent en cette vie, ou que des douleurs éternelles vous tourmentent en l'autre monde. *Odium peccati, amor Dei.*

H. — (*Tertia, ex parte pœnitentis.*) Si vous aimez Dieu, vous haïrez le péché : *Qui diligitis Dominum, odite malum.* Si vous haïssez le péché, vous ne craindrez pas seulement la rechute, mais vous aurez en horreur votre chair qui vous y a fait tomber. Supposons qu'un gentilhomme impudique ait de mauvais desseins contre l'honneur d'une dame ; il se sert à cet effet d'une de ces malheureuses qui n'ont point d'autre métier que de perdre les femmes et les filles ; elle use de maléfices, ou de poursuites si adroites et si importunes qu'elle la fait consentir. Son mari l'ayant surprise en adultère, lui pardonne miséricordieusement, eu égard à sa fragilité, et à ce qu'elle a été charmée. Si cette dame laissait entrer en sa maison cette vieille fée, cajolait avec elle, la caressait, ceux qui le sauraient, qu'en diraient-ils ? qu'en penseraient-ils ? ne dirait-on pas qu'elle n'a point de regret de sa faute, ni d'amour pour son mari. L'esprit malin sollicite notre âme à fausser la foi qu'elle doit et qu'elle a promise à notre Sauveur au baptême ; il se sert de notre chair, qui entraîne notre âme, la faisant tomber au péché, qui est un adultère spirituel. Le fils de Dieu nous pardonne dans la confession, eu égard que nous sommes fragiles et enclins au mal. Si nous avons tant soit peu d'amour de Dieu, et de repentir de nos péchés, nous n'aurons pas tant de soin de caresser notre chair, de la conserver en santé ; mais nous la négligerons, nous la maltraiterons, nous désirerons la faire mourir, s'il nous était permis.

I. — (6° *Exemplis.*) C'est ainsi qu'en ont fait tous les vrais pénitents, que nous savons avoir obtenu pardon : ils ne se sont pas contentés de se repentir, de pleurer, et de confesser leurs fautes ; ils en ont fait de très rudes pénitences, comme nous voyons dans l'Ecriture sainte, David, Achab, Manassés, les Ninivites ; et dans l'Histoire ecclésiastique, S. Moïse, S. Théophile, S. Jacques l'hermite, frère Jean Guérin, sainte Magdeleine, sainte Marie Egyptienne, sainte

Pélagie, sainte Thaïs, sainte Théodore, la nièce de saint Abraham.

Et je ne me souviens pas d'avoir lu dans la Bible, ni dans les annales de l'Eglise, qu'un seul pécheur après le baptême (c'est bien peu, un seul) ait été sauvé qu'il n'ait fait de grandes pénitences, excepté quelques-uns qui ont été martyrisés, ou qui sont tombés raides morts par la grandeur et la vivacité de leur contrition; mort qui est bien plus sensible et plus satisfactoire que les plus rudes mortifications.

Mais voici une doctrine qui est d'une grande consolation pour toutes les âmes chrétiennes; elle nous est enseignée par le concile de Trente, (sess. 14. cap. 9.) et par conséquent il n'est pas permis d'en douter. C'est que nous pouvons satisfaire à la justice de Dieu, non-seulement par les pénitences que le confesseur nous impose, non-seulement par les prières, les jeûnes, les aumônes, les austérités et les mortifications que nous embrassons volontairement de nous-mêmes, mais encore par toutes les disgrâces et afflictions qui nous arrivent en ce monde, si nous les recevons avec patience et conformité à la volonté de Dieu: vous devez donc être bien convaincu de deux vérités très importantes et très assurées. La première est que toutes les peines d'esprit, maladies du corps, mort de vos parents, pertes de procès, renversement de fortune, pauvreté, affronts, persécutions, traverses, et autres croix qui vous arrivent en ce monde, de quelque manière qu'elles arrivent, viennent de la part de Dieu; je dis même, celles qui arrivent par la malignité des hommes: Dieu ne veut pas le péché qu'ils commettent, mais il veut le mal de peine qui vous en arrive. Si une sorcière vous fait languir dans un lit des années entières, Dieu abhorre et punit sa méchanceté, mais il veut votre maladie. Si un voleur assassine votre mari, Dieu ne veut pas le péché du voleur, mais il veut la mort de votre mari; et tout ce que Dieu veut ne peut être que très juste, très bon, très aimable.

En second lieu, vous devez être persuadé que si vous

recevez ces croix avec résignation à la volonté de Dieu pour pénitence de vos péchés, elles satisfont beaucoup à la justice divine, pour l'acquit de ce que vous lui devez. Plus un père spirituel est en grande et éminente dignité, plus il est sage, saint et intelligent, plus vous acceptez volontiers et accomplissez avec plus d'agrément la pénitence qu'il vous impose; vous recevez plus volontiers la pénitence qu'un évêque vous donne, que celle d'un simple prêtre, celle qu'un pape vous donnerait, plus volontiers que celle d'un évêque; et principalement si vous savez que ce pape est bien saint, bien savant et bien spirituel. Quel prélat eut jamais plus d'autorité, de sainteté, de science, d'intelligence que Dieu même? il connaît parfaitement la grandeur de sa Majesté, qui est offensée par le péché, la qualité de vos maladies spirituelles, les remèdes qui vous sont plus propres, les pénitences qui vous sont plus convenables; quand il daigne vous en imposer par les croix et afflictions de cette vie, vous devez l'en remercier, les accepter avec joie, baiser la main qui vous châtie, adorer sa justice qui vous punit en ce monde, pour vous épargner en l'autre; dire avec le prophète Michée : *Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei :* (Mich. 7. 9.) Je dois souffrir la colère de Dieu, puisque j'ai été si téméraire que de l'offenser. Mon Dieu, faites-moi la grâce d'endurer patiemment cette affliction pour l'amour de vous ; et pour pénitence de mes péchés, faites-moi la grâce de pardonner de bon cœur à ceux qui m'affligent, afin que vous me pardonniez ; de souffrir patiemment pour l'amour de vous cette perte d'honneur ou de bien qui m'est arrivée, afin de recouver votre grâce par les mérites de Jésus-Christ notre Seigneur votre Fils, qui vit et règne avec vous, en tous les siècles des siècles. *Amen.*

SERMON CCXLII.

DES INJURES QUE LE PÉCHEUR FAIT A DIEU, A LA COMMUNAUTÉ OU IL EST ET A LUI-MÊME.

Nunc annuntiat Deus hominibus ut omnes pœnitentiam agant.
Dieu annonce maintenant aux hommes que tous fassent pénitence. (Act. 17. 30.)

Après vous avoir montré la nécessité de la pénitence, les qualités qu'elle doit avoir, les effets qu'elle produit, les grands bien qu'elle nous apporte, il est temps que je vous propose les motifs qui peuvent la produire et l'engendrer en nos cœurs; ce doit être en considérant les grands maux dont le péché mortel est cause. Nous verrons donc aujourd'hui que l'âme qui commet le péché, en premier lieu, offense grièvement la majesté divine; en second lieu, elles se rend très nuisible à la communauté où elle est; en troisième lieu, elle lui fait de très grands dommages. Ce seront les trois points de ce discours.

IDEA SERMONIS.

Exordium. *Mirum quod Deus tam bonus, ita severe persequatur peccatorem, sed id fit justissime, propter ingentia mala quæ committit.*

Primum punctum. *Peccator graviter offendit Deum et ejus perfectiones :* — B. 1° *Scriptura.* — C. 2° *Patribus.* — D. 3° *Inductione, nam offendit unitatem Dei.* — E. *Trinitatem personarum.* — F. *Immensitatem Dei.* — G. *Nobilitatem.* — H. *Justitiam.* — I. *Misericordiam.* — K. *Sapientiam.* — L. *Bonitatem.*

Secundum punctum. *Peccator nocet communitati :* — M. 1° *Scriptura.* — N. 2° *Exemplis.* — O. 3° *Historia.*

Tertium punctum. *Peccator nocet sibi :* — P. 1° *Scriptura.* — Q. 2° *Patribus.* — R. 3° *Inductione.*
Conclusio. *Peccatum super omnia timendum docent S. Chrysostomus, S. Paulus, David.*

EXORDIUM.

A. — (*Mirum, etc.*) Le prince des orateurs romains ayant à faire un plaidoyer contre un gouverneur de province qui s'était comporté très licencieusement et très tyranniquement en sa charge, commença ainsi sa harangue : « Si « quis vestrum, judices, aut eorum qui adsunt forte mi- « ratur, me, quum tot annos in causis judiciisque publicis, « ita sum versatus, ut defenderim multos, læserim nemi- « nem, subito nunc mutata voluntate ad accusandum des- « cendere : is si causam consilii mei, rationemque cogno- « verit, una id quod facio probabit, in hac causa neminem « præponendum mihi esse auctorem putabit : » (*oratione quæ dicitur divinatio in Q. Cæcilium, volens agere in C. Verrem*) Sénateurs, quelques-uns d'entre vous s'étonneront quand ils verront qu'après m'être comporté jusqu'à présent en ma charge d'avocat avec modération et sagesse, sans jamais désobliger personne, maintenant, comme si je changeais de volonté et de conduite, je me présente ici pour invectiver contre C. Verrès. Non, je ne change point de style, de dessein, d'inclination, ni de coutume ; invectivant contre un seul, je plaide en faveur de plusieurs, je défends la cause d'une infinité de pauvres qu'il a opprimés, de femmes qu'il a déshonorées, d'enfants qu'il a faits orphelins, de temples qu'il a profanés, de familles qu'il a ruinées, de villes qu'il a saccagées, de provinces qu'il a désolées par son avarice insatiable, par ses concussions tyranniques et par ses cruautés dénaturées. Il en faut dire de même du péché ; il y a sujet de s'étonner, quand on voit d'un côté les éloges d'honneur que l'Ecriture donne à la clémence et à la débonnaireté de Dieu, et quand on voit d'autre part la rigueur et la sévérité de sa justice. L'Ecriture sainte dit, et l'expérience le montre, que la nature de Dieu n'est que bonté,

son cœur royal ne respire que douceur et miséricorde pour nous, ses entrailles paternelles s'émeuvent, s'attendrissent et s'écoulent de compassion à la vue de nos misères. Néanmoins il a exercé pour un seul péché une si effroyable vengeance contre le premier ange et ses complices, contre le premier homme et toute sa postérité, contre Héli, Saül et une infinité d'autres que la même Ecriture rapporte; mais si nous considérons les horribles attentats du péché, les funestes et misérables effets qu'il produit au monde, nous avouerons que très sagement, très justement, très saintement Dieu persécute ainsi à feu et à sang cet avorton de nature, cette engeance de vipère, cette bête furieuse, ce monstre abominable, cet ennemi de Dieu et des hommes. En le faisant, il prend en main la défense de tout ce qui est au ciel et sur la terre, en l'être créé et incréé. Car je veux vous faire voir, premièrement, que le pécheur offense la majesté de Dieu et toutes ses adorables perfections; secondement, qu'il attire de très grands malheurs sur toute la communauté où il est; en troisième lieu, qu'il s'attire à lui-même de très grands dommages.

PRIMUM PUNCTUM. — *Peccator, etc.*

D. — (1r *Scriptura.*) Le S. homme Job (15. 25.) nous enseigne la première vérité en des termes bien effroyables pour le pécheur : *Tetendit adversus Deum manum suam, contra omnipotentem roboratus est, cucurrit adversus eum erecto collo, et pingui cervice armatus est :* il a haussé le bras pour frapper le Créateur, il s'est révolté contre le Tout-Puissant, il s'est armé de pied en cap pour lui déclarer la guerre.

C. — (2° *Patribus.*) Le dévot S. Bernard, écrivant à l'évêque de Sens, dit : « Singuli illiciti motus animi mei « sunt quædam in te, Deus, convitia, ut puta iracundiæ mo- « tus in mansuetudinem tuam invidiæ, in charitatem turpi- « tudinis, in puritatem, et his similia, quæ de cænoso lacu « prurientis pectoris mei incessanter ebulliunt inundantes, « et impingentis in serenitatem præfulgentis vultus tui : »

(S. Bern. epist. 42. ad Henricum Senonensem.) Mon Dieu, tous les mouvements déréglés et illicites de mon âme sont autant d'injures et d'offenses contre vos divines perfections qui leur sont contraires ; les mouvements de colère offensent votre débonnaireté, les mouvements d'envie sont contraires à votre charité, les mouvements déshonnêtes sont contraires à votre pureté, et autres semblables qui sortent du marais fangeux de mon cœur ; ce sont comme des brouillads, des vapeurs noires et puantes, qui me dérobent la splendeur et me voilent la sérénité de votre face adorable ; à plus forte raison le consentement libre et volontaire à ces mouvements déréglés. Les actions illicites et vicieuses choquent les attributs de Dieu, auquel nos vices sont opposés, et un seul péché mortel, de quelque genre ou espèce qu'il soit, offense toutes les perfections divines, en détail et en particulier.

D. — (3° *Inductione, etc.*) Quand vous commettez un péché mortel, vous offensez l'unité de Dieu, vous allez contre cette défense : *Non erit in te deus recens ;* vous mettez en votre cœur un dieu nouveau, vous adorez un dieu étranger, vous introduisez la pluralité des dieux ; vous mettez Dagon auprès de l'arche ; vous idolâtrez une pierre de chair, un peu de terre jaune, vous y mettez votre dernière fin, vous l'estimez plus que la volonté de Dieu et sa divine grâce ; vous lui sacrifiez, non un taureau, mais votre âme et votre salut ; vous lui offrez, non de l'encens et des parfums, mais vos pensées, vos tendresses et vos affections. Dieu s'en plaint par Isaïe : (1) A qui m'avez-vous comparé ? à qui m'avez-vous fait semblable ? Il pouvait ajouter : A qui m'avez-vous postposé ? Le Saint-Esprit dit en la Sagesse : Ils ont donné aux créatures le très adorable nom de Dieu, qui ne doit pas se communiquer ; (2) vous ne leur donnez pas seulement le nom, mais l'effet, l'honneur et le service que vous devez à Dieu. S. Paul dit aux Galates : L'avarice est

(1) Cui assimilastis me, et adæquastis, et comparastis? (Isa. 40. 25.)
(2) Lapidibus et lignis incommunicabile nomen imposuerunt. (Sap. 14. 21.)

une idolâtrie; et ailleurs, parlant des intempérants : Ils font leur dieu de leur ventre.

S. Augustin dit : *Quidquid in dilectionis lance præponderat, Deus est :* Tout ce qui emporte le poids et le prix en la balance de notre amour, c'est notre dieu. Si vous étiez assuré qu'on vous contraindrait de payer cinquante écus d'amende toutes les fois que vous jurez, vous vous en empêcheriez bien, quelque longue habitude que vous en ayez; et vous ne vous en empêchez pas pour obéir à Dieu qui vous le défend; vous faites donc plus de cas de cinquante écus que de la volonté de votre Dieu?

E. — (*Trinitatem personarum.*) Vous offensez la Trinité des personnes, vous souillez votre âme qui en est le portrait. Un docte interprète de l'Ecriture, (Lorin in c. 4. Eccl.) qui a fait des commentaires sur l'Ecclésiaste, rapporte que les brachmanes des Indes, nouvellement convertis depuis qu'ils ont appris par la foi le mystère de la sainte Trinité, quand un enfant est parvenu à l'usage de raison, lui pendent au cou un cordon fait de trois petites cordes nouées ensemble par un seul nœud, pour lui exprimer, en quelque façon, le mystère de la sainte Trinité, et lui recommendent soigneusement de ne pas perdre et de ne pas souiller ce cordon sous peine de griève punition.

Si quelqu'un renversait par terre et traînait par les boues de Paris la statue de Henri-le-Grand qui est sur le Pont-Neuf, n'offenserait-il pas la mémoire de ce grand prince? et néanmoins elle n'est que de bronze, elle n'est faite que par la main d'un artisan, elle est inanimée et insensible, son prototype n'y est plus. Votre âme est l'image de la sainte Trinité, image vivante, naïve, incorruptible, faite de la main de Dieu, elle porte les linéaments de ce grand mystère, même en sa nature et dans les trois facultés de son esprit; elle en a le caractère qui lui en a été imprimé au baptême. N'est-ce pas offenser le prototype de souiller cette image par les ordures du péché, de la jeter dans le bourbier des charnalités, au feu de la concupiscence, de la colère et des autres passions, et de faire cela en la présence de Dieu?

F. — (*Immensitatem.*) N'est-ce pas offenser son immensité de fouler aux pieds ses commandements en sa présence, à sa vue et tout auprès de lui? C'est cette circonstance que David regrettait en son péché: *Malum coram te feci:* J'ai eu si peu de respect pour votre majesté que de l'offenser en sa présence.

Philippe de Macédoine, assiégeant une ville et entendant des soldats qui parlaient mal de lui auprès de son pavillon, ne fit que lever un rideau et leur dit: Allez médire du roi plus loin de son logement, de peur qu'il ne vous entende. On admira la patience et la débonnaireté de ce prince; et on eût admiré l'impudence et la maligniié de ces soldats, s'ils eussent continué à parler mal du roi, sachant qu'il les entendait. Vous savez que Dieu vous voit, qu'il est attentif à toutes vos paroles, qu'il considère vos comportements, qu'il perce et pénètre le fond de votre cœur, et vous l'offensez!

G. — (*Nobilitatem.*) Quel est le prince de la terre? que dis-je? quel est le petit gentilhomme? que dis-je? quel est l'homme si chétif que vous voulussiez offenser de propos délibéré, sans qu'il vous eût désobligé? ne dirait-on pas que vous êtes un barbare, un Turc, un dénaturé, et ce grand Dieu, le Roi des rois, qui ne vous a jamais désobligé, mais qui vous a infiniment obligé, vous l'offensez de gaîté de cœur, vous le blasphémez, vous reniez son saint nom; vous vous moquez de ceux qui le servent, aussi aisément, aussi impudemment que si c'était un Dieu de paille: *Popule meus, quid feci tibi aut in quo molestus fui?*

H. — (*Justitiam.*) Vous offensez sa justice; y a-t-il vassal au monde qui voulût déchirer et fouler aux pieds les édits de son prince naturel? Vous méprisez les saintes et adorables loi de votre Dieu, et, après l'avoir fait, vous dormez, vous mangez, vous buvez, vous jouez, vous dansez aussi à votre aise, aussi joyeusement et aussi impunément que si vous n'aviez rien fait.

Les menaces de ses châtiments ne vous épouvantent ni les attraits de sa libéralité ne vous émeuvent; vous abu-

sez des bénéfices qu'il vous fait, vous méconnaissez ses largesses, vous vous servez des effets de sa libéralité, de la vie, de la santé, du bel esprit, de la noblesse, des richesses, du pouvoir et autorité qu'il vous a donnés et qu'il a refusés à tant d'autres ; vous vous en servez, dis-je, pour commettre le péché qui lui déplaît infiniment.

I. — (*Misericordiam.*) Vous abusez de sa miséricorde et de sa patience. Au premier péché mortel que vous avez commis, vous avez mérité l'enfer ; sa justice le portait à vous y condamner, comme il a fait à Lucifer et aux anges de sa suite ; sa miséricorde l'en a empêché : il vous attend patiemment depuis si longtemps, espérant que vous ferez pénitence : *Patientia Dei ad pœnitentiam te adducit, dissimulans peccata hominum propter pœnitentiam ;* et vous en abusez, et vous recommencez toujours, et vous ajoutez toujours péché sur péché : *Quousque tandem abutere patientia Dei.*

K. — (*Sapientiam.*) Vous offensez sa sagesse : *Sapientia clamitat in plateis : Usquequo parvuli diligitis infantiam, et stulti ea quæ sibi noxia ?* Si votre fils méprisait vos sages avertissements pour suivre les débauches de quelque fripon qui voudrait le perdre, n'offenserait-il pas votre sagesse et la longue expérience que vous avez des affaires du monde ? Vous méprisez les salutaires conseils de sa sagesse éternelle pour suivre les attraits de cette fille qui vous charme, les cajoleries de ce jeune homme qui vous séduit, les fausses promesses de ce grand qui vous damne. N'est-ce pas faire tort à la sagesse infinie de votre Père céleste ?

I. — (*Bonitatem.*) Vous offensez sa bonté : *Divitias bonitatis illius contemnis ; oculus tuus nequam est, quia ille bonus est.* Vous vous servez de sa bonté pour lui être plus hardiment mauvais, vous l'offensez plus librement, par ce qu'il est bon, dites-vous.

Disons donc avec S. Augustin, mais disons-le d'un cœur contrit et humilié : *Sero te amavi, bonitas æterna; sero te cognovi, pulchritudo tam antiqua et tam nova :*

C'est trop tard que je commence à vous aimer, ô bonté éternelle ! c'est trop tard que je vous connais, ô beauté ancienne, mais jamais surannée ! Est-il donc vrai? est-il bien possible que j'aie porté mon cœur et mon affection à d'autres objets, à des objets si vils, si abjects, si indignes de mon amour, que j'aie porté mon cœur aux créatures contre l'honneur et l'amour que je vous dois? Où était mon esprit, mon sens commun quand je méprisais ainsi vos divines perfections? N'étais-je pas bien effronté de ne porter aucun respect à votre immensité divine et de l'offenser en sa présence? N'étais-je pas bien téméraire de ne pas redouter votre grandeur et votre puissance infinie; audacieux de ne pas appréhender votre justice effroyable; insensible de n'avoir point d'affection à votre bonté infinie, à votre miséricorde incompréhensible; ingrat d'abuser des bienfaits de votre libéralité et magnificence royale? Comment est-ce que vous ne m'avez pas privé de vos grâces dont j'étais si indigne? comment est-ce que votre bonté et miséricorde ne s'est pas entièrement retirée de moi? comment est-ce que votre Majesté m'a pu souffrir si longtemps en sa présence? comment est-ce que votre justice ne m'a pas lancé cent fois en enfer que j'avais justement mérité? comment est-ce que votre puissance ne m'a pas réduit en poussière?

SECUNDUM PUNCTUM. — *Peccator nocet, etc.*

M. — (1° *Scriptura.*) Si le pécheur choque ainsi le Créateur, ne pensez pas qu'il épargne les créatures; il est injurieux à toutes les perfections de Dieu et il est pernicieux à toutes les personnes de la communauté où il est; il en détourne les faveurs particulières de Dieu et il attire sur elle sa malédiction. Cette vérité est si éclatante qu'elle se fait voir, même au milieu des ténèbres de la gentilité; car, en la Genèse, (26. 10.) Abimelech, roi des Philistins, qui vivait en la loi de nature, voyant que la femme d'Isaac avait été en danger d'être déshonorée par quelqu'un de ses sujets, reprend aigrement ce saint patriarche, disant : Pourquoi n'y avez-vous pris garde? si ce malheur fût arrivé, vous

eussiez attiré sur nous un grand péché. Et, quelque temps auparavant, (Gen. 12. 17.) Dieu envoya de grandes afflictions au roi d'Egypte, Pharaon, et à toute sa maison, parce qu'il voulut épouser Sara, ne sachant pas que c'était la femme d'Abraham et pensant que c'était sa sœur.

N. — (2° *Exemplis.*) Tout est spirituel en la loi nouvelle, les grâces et les disgrâces, les bienfaits et les afflictions, les récompenses et les punitions. En l'ancien Testament, Dieu affligeait souvent toute une compagnie, une armée, une ville, une province, en punition d'un seul péché d'un particulier, comme cela se voit dans le péché de Jonas, qui fut cause de l'orage sur la mer, dans le péché de Jonathas, qui agit contre le vœu de son père, dans la négligence d'Hély à corriger ses enfants, qui fut puni par la défaite de trente mille soldats du peuple.

La justice de Dieu n'envoie pas aux chrétiens des punitions temporelles, comme elle faisait aux juifs ; mais le pécheur est cause de plusieurs disgrâces spirituelles en la communauté où il est, parce que les autres prennent mauvais exemple sur lui, ou ne l'empêchent pas, ou ne le reprennent, ou ne le châtient, ou ne s'attristent pas comme ils le devraient de voir l'offense de Dieu ; ce qui fait qu'il en retire plusieurs bénédictions et grâces actuelles qu'il leur aurait faites. Pour cela, S. Paul, ayant appris qu'il y avait un incestueux parmi les Corinthiens, leur mande de le chasser de l'église ; car il ne faut qu'un peu de mauvais levain pour gâter toute la pâte ; et parce que ces punitions spirituelles ne sont pas sensibles et ne touchent pas les âmes mondaines qui ne s'émeuvent que de ce qui tombe sous le sens, Dieu renouvelle quelquefois parmi les chrétiens ce qu'il faisait parmi les juifs ; il envoie les afflictions temporelles à toute une famille, à toute une congrégation pour le péché d'un seul particulier.

O. — (3° *Historia.*) Témoin cette histoire mémorable rapportée au Pré spirituel ; (c. 76.) là il est dit qu'une jeune femme devint veuve après avoir eu deux enfants de son mari. Les cendres du défunt n'étaient pas encore bien

refroidies que son cœur s'échauffa d'amour d'un jeune soldat qui demeurait près de sa maison ; elle lui fit savoir sous main ses sentiments, lui fit dire que s'il la recherchait en mariage, il serait le bien-venu. Il répondit à ceux qu'elle avait entremis, qu'il en aurait été très content, mais qu'il ne pouvait se résoudre à épouser une femme qui avait des enfants d'un premier lit, qui sont des pommes de discorde, des sujets de dissension en mariage. L'amour sensuel qu'elle lui portait fut si effréné qu'il éteignit en elle l'amour naturel qu'elle devait à ses deux enfants ; elle les étouffe tous deux en un jour, faisant courir le bruit qu'ils étaient morts de je ne sais quelle maladie ; puis elle fait savoir à son amant ce qu'elle avait fait, pensant qu'il aurait égard à l'excès de son amour. Les soldats ont coutume d'être enclins à la sévérité, et les femmes à la miséricorde ; ici tout au contraire, ce soldat trouva en son cœur martial la pitié que cette femme dénaturée avait perdue : O mon Dieu ! dit-il, quelle passion ! quelle méchanceté ! à Dieu ne plaise que j'épouse une femme si barbare ! Cette malheureuse, se voyant rebutée, craignant d'être découverte par la justice, vend tout ce qu'elle possède, quitte le pays et se rend vagabonde par le monde. Elle pouvait bien échapper à la faible justice des hommes, non à celle de Dieu : *Sequitur nocentes ultor a tergo Deus.* Etant arrivée à un port de mer, et trouvant plusieurs vaisseaux prêts à faire voile, elle s'embarque dans un. Ils n'eurent pas sitôt levé l'ancre et cinglé en haute-mer que, tous les autres voguant heureusement, celui-ci, où était cette femme, demeure immobile comme un rocher ; les matelots y apportent toute l'industrie et diligence que l'expérience de la marine et la crainte de la mort peuvent suggérer ; on fait descendre un plongeur pour voir s'il n'y a point de remore ou poisson arrête-nef qui en soit la cause, on n'en trouve point ; on double les rames, chacun met la main à l'aviron ; on arbore les voiles de côté et d'autre pour ménager le vent, et mon vaisseau est toujours immobile. Le pilote ou maître patron, qui était fort bon catholique et homme de bien, a recours à l'oraison, unique refuge des dés-

espérés : Grand Dieu, dit-il, vous êtes partout, vous êtes en la mer aussi bien que sur terre, car vous entendîtes Jonas dans le ventre de la baleine aussi bien que Daniel dans la caverne des lions. Il ne nous doit pas soucier en quelque lieu du monde nous mourions, pourvu que nous ayons le bonheur de mourir aux pieds sacrés de votre miséricorde. Le terre n'est pas plus voisine du ciel que la mer, mais c'est que je serais bien aise, s'il plaisait à votre bonté, de mourir en ma maison, entre les bras de mon confesseur, armé des sacrements de l'Eglise et muni de la sainte eucharistie. Je n'accuse d'être cause de cet accident que moi-même et mes propres péchés; mais qu'ont fait tant de pauvres gens qui sont ici, que vous voulez châtier pour les crimes de moi seul ? Comme il était en la ferveur de sa prière, il entendit une voix du ciel qui dit : Il faut mettre Marie hors de ton vaisseau et tu feras bon voyage. Le sacré nom de Marie porte si bon augure et est si agréable aux catholiques, qu'il ne put s'imaginer que ce fût une voix du ciel ; la voix redouble pour la deuxième et troisième fois : Il faut mettre Marie hors de ton vaisseau et tu feras bon voyage. Il s'écrie : O Marie ! Marie ! La femme qui était au fond du vaisseau, s'entendant nommer et ne sachant rien de la voix du ciel, vient à lui et lui dit : Que me voulez-vous, patron, me voici ? Sache, ma fille, que tes péchés ou les miens mettent mon vaisseau et nos biens et nos personnes en danger ; Dieu est courroucé contre quelqu'un, il veut châtier l'énormité de quelque crime que l'un de nous a commis. Cette femme, pressée par les remords de sa conscience, commence à pleurer, puis à se tirer les cheveux, puis à dire, en se lamentant : Il est vrai, il est vrai; je suis cause de ce malheur, la justice de Dieu me poursuit justement, j'ai commis tel et tel péché. Eh bien ! dit le pilote, quand ce serait ainsi, je ne veux pas vous condamner, je suis pécheur comme vous, je sortirai du navire, et s'il ne bouge pas plus qu'auparavant, il faudra que je remonte et que vous en sortiez à votre tour. Il descend donc du navire, entre dans un petit esquif, s'éloigne de cinq ou six toises ; mais

le vaisseau ne bouge pourtant pas. Il y remonte et met à sa place dans une petite chaloupe cette femme infortunée ; elle ne fut pas sitôt éloignée que l'esquif qui la portait fit cinq ou six tours à la vue des assistants, coula à fond et fut abîmé pour jamais ; et alors le vaisseau vogua heureusement avec le reste de la flotte.

Qui peut deviner d'où viennent les afflictions ? Vous avez un bon revenu, vous en dépensez fort peu, vous travaillez beaucoup et vous n'avancez point ; depuis que ce procès s'est attaché au vaisseau de votre maison, votre fortune ne se fait pas, il semble que tous les malheurs se sont ligués ensemble pour fondre sur votre famille ; les tailles, les tutelles, les banqueroutes, les maladies vous accablent de toute part ; peut-être que le péché en est cause, il y a quelqu'un en votre maison qui offense Dieu, quelque valet blasphémateur, quelque servante friponne, vous avez du bien de l'église ou de l'hôpital que vous ne rendez pas ; mettez le péché et l'âme pècheresse hors de votre vaisseau, et vous ferez bon voyage.

TERTIUM PUNCTUM. — *Peccator nocet sibi.*

P. — (1° *Scriptura.*) Mais, tout bien considéré, il n'est point de créature à qui le péché apporte plus de dommage qu'à celui qui le commet : *Qui peccat in uno, multa bona perdet :* (Eccle. 9. 18.) Celui qui commet un péché, perdra un grand nombre de biens, dit le Saint-Esprit ; et ailleurs : Ceux qui font l'iniquité, sont ennemis de leur âme. (Tob. 12. 70.)

Le péché mortel dégrade l'homme de sa noblesse ; il lui ôte la très excellente et très honorable qualité d'enfant de Dieu, il le dépouille de tous ses mérites, il le rend incapable de rien mériter, il le fait esclave de Satan, il ruine en lui la grâce de Dieu, les dons du Saint-Esprit, les vertus infuses, les fruits de ses bonnes œuvres, il défigure la beauté de son âme, il la souille et la rend laide comme un démon ; il lui ôte la vie spirituelle et l'engage à la mort éternelle, et pour tout dire, il la prive de Dieu, c'est beaucoup dire en

peu de mots, c'est tout dire, c'est dire qu'il la prive de tous biens et la remplit de tous maux. A proprement parler, le mal n'est autre chose que la privation de quelques biens : la pauvreté, c'est une privation de richesse; l'infamie, privation d'honneur; la maladie, privation de santé; la mort n'est autre chose que la perte de la vie : l'âme pècheresse est privée de tout bien, puisqu'elle est privée de Dieu; elle est donc accueillie de tous les maux; oui, privée de tout bien : *Ostendam tibi omne bonum.* Si toute la lumière du monde était enclose en cette église, il n'y en aurait point ailleurs, hors d'ici, ce ne seraient que ténèbres. Si toutes les richesses du monde étaient en cette ville, au dehors ce ne serait que pauvreté. Si toutes les eaux du monde étaient ramassées en la mer, hors de la mer ce ne serait que sécheresse. Dieu est l'abîme, le trésor et l'océan de tout bien, de toute richesse, de toute sagesse, de toute puissance, de toute félicité; donc hors de Dieu il n'y a aucun bien, et ce n'est que pauvreté, folie, faiblesse, misère. Etant en péché mortel, vous êtes éloigné de Dieu, vous êtes privé de lui; donc en vous il n'y a aucun bien, point de vraie richesse, ni de sagesse, ni de puissance, ni de bonheur. Vous ne pouvez vous flatter sur ce que Dieu est en tout lieu et en toutes ses créatures par son immensité, car cela ne vous sert de rien. Quand un aveugle lève la tête au ciel, la lumière du soleil est sur ses yeux aussi bien que sur les yeux du plus clair-voyant, et il ne laisse pas d'être aveugle; on ne laisse pas de dire qu'il a perdu la clarté, parce qu'elle ne lui sert de rien. Ainsi, bien que Dieu soit en tout lieu, vous ne laissez pas d'en être privé, sa présence ne vous sert de rien que pour vous conserver en vie et vous attendre à pénitence; mais au fond vous êtes comblé de tous maux, puisque vous êtes privé de tous biens; vous avez beau faire le fanfaron, le vaillant, le généreux, c'est bonne mine et mauvais jeu; pour grand, puissant, riche, heureux, judicieux que vous paraissiez devant le monde, en effet et en vérité, si vous êtes en état de péché, il n'y a en vous que bassesse, faiblesse, folie, misère, néant.

Q. — (2° *Patribus.*) *Non est mihi bene sine te*, *et omnis copia quæ Deus meus non est*, *egestas est*, dit S. Augustin. Vous le voyez par expérience, votre conscience vous le dicte ; mais vous avez honte de l'avouer.

R. — (3° *Inductione.*) Quelle plus grande faiblesse que d'être terrassé par la vue d'une fille, de ne pouvoir résister à une petite pensée, de succomber au péché à la moindre tentation. Vous avez souvent résolu en vous-même, vous avez souvent promis à Dieu et à votre confesseur de ne plus consentir aux pensées d'impureté, et aussitôt que vous voyez cette fille, vous êtes vaincu, vous consentez ; n'est-ce pas être bien faible ? Voilà un homme inconnu qui ne vous a jamais désobligé, que vous n'avez jamais vu ; supposons que je vous dise : Obligez-moi de lui passer votre épée au travers du corps ou de lui tirer un coup de pistolet à la tête ; obligez-moi de vous précipiter du haut des murailles de la ville en bas ; si vous le faisiez sur-le-champ, sans autre forme de procès, y aurait-il folie semblable à celle-là ? Voilà un écervelé qui vous dit : J'ai appelé un tel en duel, il amènera un second, il faut que tu me serves de parrain ; et sans savoir pourquoi il l'a appelé, sans vous informer s'il y a du sujet, vous vous portez sur le pré, vous allez couper la gorge à un homme qui ne vous a jamais fait de mal, que vous aviez aimé jusqu'à présent, qui est peut-être votre parent ; vous allez vous faire tuer étant ennemi de Dieu, excommunié de l'Eglise, livré à la puissance du diable, précipité à la damnation éternelle ; les fous qui courent les rues sont-ils plus fous que cela ? Ils apprêtent à rire au monde, au lieu que par votre folie, vous faites pleurer votre père, votre mère, votre femme, vos enfants, parents, amis et les anges de paix qui regrettent votre malheur.

Les avaricieux n'ont pas moins de folie. Par exemple : nous avons vu ces jours passés une veuve fort riche, qui n'avait point d'enfant, mais beaucoup d'argent à intérêt ; elle vivait fort mesquinement, faisait fort peu d'aumônes, fort soigneuse de tirer tous les ans les intérêts de son argent, ne pensait qu'à amasser. Etant morte, son principal

héritier, qui était déjà fort riche de lui-même, lieutenant d'une bonne ville, faisait emporter de sa maison de grands sacs d'or et d'argent ; ses autres parents, à qui elle avait légué diverses sommes, la donnaient au diable. Un d'eux disait : S'il ne tenait qu'à un cent de fagots pour la faire brûler en l'autre monde, je le donnerais volontiers, parce qu'elle ne m'a légué que huit mille livres, et elle en a donné dix mille à mon cousin qui ne lui est pas plus proche parent que moi. Et n'est-ce pas être fou à l'excès ? au lieu de vivre honorablement et selon ses moyens, au lieu de racheter ses péchés par aumône, au lieu de se faire aimer et honorer de tout le monde, en prêtant son argent sans usure, elle s'est tuée à amasser des biens pour des gens qui ne lui en savent gré. Qui eût connu David avant son péché et qui l'eût vu après sa chute, en eût dit : Il est vrai qu'il est tombé dans la fragilité humaine, mais au reste il est le plns obligeant, le plus débonnaire prince de la terre : *Omnis mansuetudinis ejus*, et cela était très faux. Il avait été doux et débonnaire, mais il ne l'était plus ; étant en état de péché, il n'avait pas dans son cœur un seul grain de vraie miséricorde; il était cruel comme une bête sauvage ; il le montra bien dans l'occasion envers le pauvre et innocent Urie. Dites-en de même de l'ambition, de l'envie, de l'ivrognerie et des autres vices. Et puis Dieu n'aura point en horreur ce monstre de nature ! il ne détestera pas le péché ! Il ne nous aimerait donc pas, il n'aimerait pas ses ouvrages, il ne s'aimerait pas lui-même, il n'aurait point de zèle, pour sa gloire, ni pour le bien de ses créatures.

CONCLUSIO.

S. — (*Peccatum*, *etc.*) Finissons pas ces paroles du Saint-Esprit : Bienheureux celui qui est toujours en crainte; (1) et apprenons de trois grands Saints, d'un saint docteur, d'un saint apôtre, d'un saint prophète, ce que nous devons craindre. S. Chrysostôme écrivant à sa chère Olympias : Ἐν μόνον φοβερὸν ἡ ἁμαρτια, lui dit : Rien n'est à crain-

(1) Beatus homo qui semper est pavidus. (Prov. 28. 14.)

ére en ce monde que le péché. Il a bien raison de parler ainsi ; le seul objet de la crainte , c'est le mal ; le péché est un si grand mal , que tous les autres lui étant comparés ne sont rien. Mettez en une balance d'un côté toutes les maladies, les peines d'esprit, les affronts , la pauvreté , tous les supplices qui ont jamais été et qui seront ; de l'autre un seul péché mortel : qui est-ce qui l'emporterait au jugement de Dieu et des esprits bien éclairés ? Le bassin droit où seraient les afflictions temporelles serait élevé jusqu'au ciel ; le bassin gauche où il y aurait un seul péché serait abaissé jusqu'au centre du monde ; le bassin droit ne pèserait pas une once , pas une drachme , pas un grain ; le gauche pèserait plus de cent quintaux , plus de mille , plus d'un million de quintaux : les raisons en sont évidentes. Premièrement, il ne vous serait jamais permis de commettre un seul péché mortel pour délivrer tous les hommes de toutes les maladies, des affronts et de tous les supplices qui sont au monde ; si vous l'aviez fait , Dieu vous damnerait éternellement. En second lieu, il n'y a personne qui n'aimât mieux souffrir tous les affronts, maladies et supplices qu'il a endurés en sa vie, plutôt que d'être brûlé tout vif cent ans durant. Quand vous n'auriez commis qu'un seul péché mortel , si vous mourez en cette état , vous serez très justement condamné à être brûlé tout vif plus de centaines d'ans et de siècles qu'il n'y a jamais eu d'hommes, de femmes et d'enfants au monde.

S. Paul ne craignait point les emprisonnements , il s'en glorifiait : *Ego vinctus in Domino ;* il ne craignait pas la tribulation, les angoisses, la faim , la nudité , le glaive , les persécutions, il les défiait ; mais parce que la tentation est une occasion de péché et nous met en danger d'y tomber, il la redoutait, il priait Dieu d'en être délivré, il appelait la mort à son secours. Voyez si nous ne devons pas craindre le péché plus que la mort ; S. Paul ne consentait point à la tentation, pas même imparfaitement et par surprise, ce lui était un champ glorieux où il recueillait des palmes et des lauriers à pleines mains ; mais parce qu'elle le mettait en quelque danger , il la redoutait et désirait mourir pour en être délivré : *Infelix*

ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus?
David était encore plus craintif, il en avait grand sujet ; il craignait non-seulement le péché, non-seulement la tentation, l'occasion, le danger, mais encore l'ombre même du péché : *Quis dabit mihi pennas sicut columbæ ? et volabo.* Que feriez-vous de ces ailes de colombe ? si vous demandiez des ailes d'aigle, passe ; mais des ailes de colombe ne vous serviraient de rien pour voler, elles sont trop petites ; la colombe se sert de ses ailes principalement pour éviter le milan, sitôt qu'elle en aperçoit l'ombre sur la terre ou l'image dans l'eau ; le péché est un mal plus funeste et plus redoutable à l'homme, que le milan à la colombe ; si nous en connaissions la malignité comme David la connaissait, nous frémirions d'horreur et de crainte à la seule ombre du péché. Quand quelqu'un offense Dieu, si vous lui servez d'objet ou d'amorce contre votre volonté, à votre grand regret, ce n'est péché pour vous, ce n'est qu'une ombre bien mince et bien petite du péché, et toutefois cela est à craindre ; car S. Ambroise, (lib. 1. de pœnit. cap. 13.) Tertullien (de velandis virgin. cap. 16.) et les autres Pères vous avertissent d'être toujours si bien couvertes, et dans la maison, et dans la rue, que vous ne puissiez être l'objet de mauvaises pensées à aucun homme, pas même fortuitement et par rencontre : « Oro te, vela caput ; si mater, propter « filios ; si soror, propter fratres ; si filia, propter patres ; « omnes in te ætates periclitantur. Non facile vultus ejus « in adolescentis oculos occurrat, nuptiali velamine tecta « sit, ne vel fortuitis occursibus pateat ad vulnus, vel alie- « num, vel suum, sed utrumque vulnus suum est. »

Contrariorum contraria est ratio. Rien n'est contraire à Dieu que le péché ; mais il lui est si directement et si diamétralement opposé, qu'autant que Dieu est un grand bien, le péché est un aussi grand mal. Dieu est un bien essentiel si immense, si infini, que tout ce qui a quelque rapport à lui est aimable, salutaire, souhaitable. Le péché est un si grand mal, que tout ce qui a quelque relation à lui est odieux et dommageable. Parce que S. Pierre était le serviteur de

Dieu, son ombre était à rechercher, elle était médicinale, vivifiante. Le serviteur du péché, c'est le danger, l'occasion, la tentation ; non-seulement le danger, mais encore l'ombre du danger est à craindre. Le péché véniel sert et dispose au mortel : l'ombre donc du péché véniel est à craindre. Entrer en cette maison où il y a des amorces de péché pour vous, c'est le danger ; passer par la rue où est cette maison, c'est l'ombre du danger ; si vous êtes sage, vous n'y passerez pas, vous craindrez cette ombre. Jurer pour un mensonge, c'est le péché ; jurer souvent pour la vérité, c'est le danger du péché ; dire souvent morbleu, têtebleu, c'est l'ombre du danger ; si vous êtes sage vous ne le direz plus, et vous éviterez cette ombre : *Beatus homo qui semper est pavidus*. Si vous craignez le péché comme S. Chrysostôme, on dira de vous de même comme de lui. L'impératrice possédait injustement la terre d'une veuve, il l'en reprenait en chaire : Madame, vous vous damnez, il ne vous est pas permis de retenir l'héritage de cette pauvre veuve. La princesse étant de retour au palais, dit à ses gens : Ce prédicateur est bien hardi de me reprendre ainsi en présence de mon peuple ! il faut que je l'envoie en exil. Madame, madame, lui dit un de ses courtisans, ne vous jouez pas à lui, vous y perdrez votre temps ; cet homme ne craint rien que le péché. Si vous craignez le péché comme S. Paul et comme David, vous serez inébranlable à tous les accidents de la fortune ; vous défierez les persécutions, le glaive, la mort, comme ce grand Apôtre ; vous ne craindrez aucun mal, parce que vous aurez avec vous le trésor et l'abîme de tout bien ; vous direz comme David : *Non timebo mala, quoniam tu mecum es ;* il sera avec vous par l'assistance de sa grâce en ce monde, et par la communication de sa gloire en l'autre. *Amen.*

SERMON CCXLIII.

QUE LE PÉCHÉ OFFENSE LA GRANDEUR DE DIEU.

Qui diligitis Dominum, odite malum.
Vous qui aimez Dieu, haïssez le péché. (Ps. 96. 10.)

Pour faire naître en nos cœurs une sainte haine du péché, qui est nécessaire à la vraie pénitence, hier nous considérions les horribles attentats qu'il commet contre le Créateur, et les grands maux qu'il cause à la créature ; mais le temps que nous y consacrâmes étant insuffisant pour traiter bien amplement un sujet de si grande importance, je me sens obligé de le développer plus au long en diverses prédications. Je diviserai donc aujourd'hui mon discours en deux parties : dans la première, nous tâcherons de nous former quelques petites idées de la grandeur infinie de la majesté divine ; dans la seconde, nous verrons l'énormité du péché qui offense une si haute et si excellente majesté.

IDEA SERMONIS

Exordium. A. *Nihil potest dignum de Deo dici.*
Primum punctum. B. *Excellentia Dei tribus viis utcumque cognoscitur : 1° Ex ejus servis in terra.*— C. *In cœlo.* — D. 2° *Ex ejus dominio quod est in omne ens possibile.* — E. 3° *Ex ejus operibus magnis, parvis, mira arte factis.*
Secundum punctum. *Gravitas peccati, quæ pensatur rationibus :* F. *Prima, ex parte Dei.*—G. *Secunda, ex parte peccati.*—H. *Tertia, ex parte nostri.*

EXORDIUM.

A.—(*Nihil potest, etc.*) L'apôtre S. Paul écrivant aux Romains, (Rom. 1. 21.) dit que les anciens philosophes

ont eu quelque connaissance de Dieu, même à travers les ténèbres du paganisme, il n'en faut point d'autre preuve que la très sage et très judicieuse réponse d'Epictète; c'est bien dommage qu'il n'ait pas été chrétien. Comme il parlait de Dieu à ses disciples, ils le prièrent de leur en donner la définition, car c'est la première chose qu'on demande toujours en philosophie. Mes enfants, leur dit-il, si je pouvais vous dire ce que c'est que Dieu, ou il ne serait pas Dieu, ou moi-même je serais Dieu. Il disait vrai, mais il ne disait pas assez : non seulement on ne saurait expliquer ce que c'est que Dieu, mais tout ce qu'on peut dire de lui est infiniment, infiniment, une infinité de fois infiniment au-dessous de ce qu'il en faudrait dire. S. Augustin dit plus en un mot, que les autres en une homélie; il dit fort ingénument : *Non potest aliquid dignum de Deo dici, quia hoc ipso est indignum, quod potest dici.* On ne saurait rien dire qui soit digne de Dieu, parce que tout ce que vous en direz sera indigne de lui, en cela même que vous l'aurez pu dire; et toutefois il faut en parler pour le faire connaître, il faut le faire connaître pour le faire aimer et le faire craindre, il le faut aimer et redouter pour éviter le péché qui l'offense. Nous pouvons avoir quelque petite idée de sa grandeur par trois voies : par les créatures qui sont à son service, par son domaine, par ses œuvres.

PRIMUM PUNCTUM. — *Excellentia Dei, etc.*

B.—(1° *Ex ejus servis in terra.*) Le train d'un simple gentilhomme est d'avoir au moins un laquais à sa suite, et un cheval en son écurie; un comte ou marquis en a deux ou trois; un prince a des suisses, des pages, des gentilshommes à son service; le roi a des régiments entiers qu'il tient en garnison au faubourg St-Jacques, à St-Denis et ailleurs. Voyez que d'éléments, que de pierres, de rochers, de métaux, de plantes, que d'animaux, que d'hommes, de femmes, de petits enfants il y a au monde, combien il y en a eu depuis le commencement des siècles; c'est le train de Dieu, toutes ces créatures sont à ses gages et à sa discré-

tion; il les tient en garnison, les unes dans la mer, les autres en l'air, ou dans les forêts, ou dans les villes ou villages, pour s'en servir quand bon lui semble; et au premier commandement elles sont sur pied et lui obéissent. Oui; mais, direz-vous, entre ces créatures il y en a plusieurs qui ne connaissent pas Dieu ou qui lui sont ennemies, comme les idolâtres et les impies; il en a qui n'ont pas l'usage de raison pour le connaître, comme les enfants; il y en a qui sont incapables de l'avoir, comme les bêtes; il y en a qui n'ont point de sentiment, comme les plantes, point de mouvement comme les rochers; il y en a qui ne sont plus, comme les morts, et vous dites que toutes sont à la solde et à la disposition de Dieu. Oui, toutes sont à son service et lui obéissent; et celles qui n'ont point d'esprit, de connaissance, de sentiment, de mouvement, d'existence pour elles-mêmes, en ont beaucoup pour le Créateur; toutes sont prêtes à accomplir sa volonté et à exécuter ses desseins, aussi adroitement, aussi efficacement, aussi heureusement pour les gens de bien, aussi effroyablement pour les réprouvés que les plus adroits officiers et les plus intelligents plénipotentiaires d'une couronne. *Omnia serviunt tibi;* toutes choses vous servent, ô mon Dieu! le feu, la grêle, la neige, la glace sont à votre commandement, dit le Psalmiste. (Ps. 18. 2.— 148. 8.) La mer et les vents lui obéissent, dit l'Evangile. (Matth. 8. 27.) Sur quoi S. Jérôme dit : *Omnes creaturæ sentiunt Creatorem;* (S.Hier. in c.8.S.Matth.) et un peu plus bas : *Quæ apud nos insensibilia sunt, majestate Conditoris illi sensibilia sunt.* Et S. Thomas : *Naturaliter est insitus cuilibet creaturæ appetitus vindicandi injuriam Creatoris.* (S. Th. concione 2. in Evang. dominicæ 2. Adventus.)

Il vous semble que ces murailles, ces piliers, ces tombes et autres créatures inanimées n'ont point de sentiment. Non, elles n'en ont point pour elles-mêmes; mais pour la cause du Créateur, et pour la vengeance de ses injures, elles sont très sensibles, très zélées, très passionnées; quand vous commettez un péché mortel, si Dieu les laissait à leur na-

turel, ces pierres se détacheraient pour tomber sur vous, votre chien vous déchirerait, votre cheval vous foulerait aux pieds, toutes les créatures se ligueraient pour vous anéantir. Les bêtes brutes n'ont pas la parole par leur propre nature, mais elles l'ont pour la cause de Dieu : témoin la monture de Balaam qui lui parla et lui fit des reproches. Les petits garçons ont fort peu d'esprit et encore moins de science, mais ils en ont beaucoup pour les volontés de Dieu: témoin le petit Daniel qui fit le procès à deux juges, faux accusateurs de Susanne. Les enfants à la mamelle ne peuvent parler pour leurs propres besoins, mais ils parlent fort dictinctement en faveur des serviteurs de Dieu : témoin celui qui délivra S. Brice, évêque de Tours, de la calomnie dont on le noircissait, et déclara qu'il n'était pas son père; témoin cet enfant qui annonça à frère Jean Guerin que ses péchés lui étaient pardonnés, ce qui fut le commencement des miracles de Notre-Dame de Mont-Serrat. Les morts reprennent la vie et ressuscitent pour obéir aux ordres de Dieu : témoin celui de Cracovie qui, étant mort depuis plusieurs années, sortit du tombeau et témoigna en pleine audience l'innocence de S. Stanislas. Les créatures mêmes qui le méconnaissent et lui sont contraires, servent à ses intentions pour l'exécution de ses desseins. Nabuchodonosor, roi de Babylone, Sésac, roi d'Egypte, Vespasien et Tite, empereurs de Rome, adorent les idoles, et en même temps ils battent le tambour et mettent des soldats en campagne pour venger les injures du vrai Dieu : *Ejus consilio militant etiam qui repugnant.*

C.—(*In cœlo.*) Et si de ce monde corporel et visible nous nous élevons au monde spirituel et invisible, nous y admirerons la noblesse, les éminentes qualités et le grand nombre des courtisans célestes et des esprits angéliques qui font escorte à la majesté divine. Ils sont si puissants que le moindre d'entre eux pourrait défaire tous les hommes aussi aisément, et encore plus que vous n'écraseriez une mouche. Ils sont si adroits que depuis six mille ans ils font tourner la terre, la lune et les étoiles; ils leur

donnent le mouvement d'orient en occident, le mouvement par les signes du zodiaque, le mouvement de trépidation. sans qu'il soit jamais arrivé le moindre désordre ou apparence de déréglement en des mouvements si divers, si continus, si compassés et de si longue durée. Ils sont si affectionnés au service de leur maître, qu'après avoir accompli ses volontés adorables, la plus grande récompense qu'ils ambitionnent c'est de recevoir de lui de nouveaux commandements et d'être de nouveau employés au service de sa majesté : *Facientes verbum illius, ad audiendam vocem sermonum ejus.* Quand ils parlent d'eux-mêmes, la plus glorieuse épithète et la plus honorable qualité qu'ils se donnent n'est pas de s'appeler intelligences pures et séparées, astres du ciel empyrée, princes de la cour céleste, mais les anges de Dieu, c'est-à-dire, ses messagers, ses serviteurs, qui sont toujours debout en sa présence. Ils sont si jaloux de son honneur, si zélés et si passionnés pour la défense de sa querelle, qu'aussitôt que vous commencez à commettre un péché mortel, si Dieu ne les retenait par une miséricorde ineffable, ils vous déchireraient, vous extermineraient et vous réduiraient au néant : *Ut apparuerunt zizania.* (non pas *creverunt*) *dicunt ei servi ejus : Vis? imus et colligimus ea.* (non pas *eamus ut colligamus*)

Mais qui pourrait compter la multitude et le nombre presque infini de ces officiers célestes ? Plusieurs bons docteurs tiennent qu'il y a quatre-vingt-dix-neuf fois plus d'anges qu'il n'y a jamais eu d'hommes au monde, et qu'il n'y en aura jamais ; et ils se fondent sur la parabole du Pasteur qui laissa quatre-vingt-dix-neuf ouailles dans les montagnes pour en venir chercher une seule qui était égarée et perdue. Ces quatre-vingt-dix-neuf, disent-ils, représentent les anges ; celle qui était égarée, c'est la nature humaine que Jésus est venu racheter. Ils disent vrai , mais ils ne disent pas assez. S. Thomas, que nous pouvons bien croire quand il parle des anges, puisqu'il est docteur angélique, (1. p. q. 50. a. 3.) et S. Denis, (de cœlest.

hierarch. 14.) disciple de S. Paul qui avait appris la science au troisième ciel parmi les archanges, disent que le nombre des esprits angéliques est plus grand que celui de toutes les créatures corporelles. Leur raisonnement me semble bon et lumineux. Comme le Créateur est infiniment parfait et a plus d'inclination et d'affection pour les choses parfaites, il a voulu qu'elles fussent plus grandes ou en plus grand nombre que les moins parfaites. Ainsi nous voyons que l'élément de l'air étant plus noble que la terre, sa sphère est plus grande et plus étendue ; la sphère du feu, plus étendue que celle de l'air, et ainsi de suite jusqu'au ciel empyrée. Or, nous savons que les substances spirituelles, les intelligences séparées sont plus nobles que les substances corporelles ; elles ne peuvent les surpasser en grandeur et en quantité continue et matérielle, elles sont donc en plus grand nombre, il y a donc plus d'anges dans le dernier ordre de la plus basse hiérarchie, qu'il n'y a de créatures corporelles en ce monde ; et ce qui est dit des anges par rapport à cet univers, il faut le conclure pour la même raison des hiérarchies supérieures par rapport aux inférieures : il faut dire qu'il y a beaucoup plus d'archanges que d'anges, plus d'esprits qu'on appelle vertus que d'archanges, plus de principautés que de vertus, plus de puissances que de principautés, plus de dominations que de puissances, plus de trônes que de dominations, plus de chérubins que de trônes, plus de séraphins que de chérubins. Quelle merveilleuse armée ! quelle admirable grandeur de cette majesté divine, qui est continuellement assistée et servie par ce nombre innombrable de très puissants, très savants, très adroits, très zélés et très affectionnés soldats ! *Millia millium ministrabant ei, et decies millies centena millia assistebant ei.*

D. — (2° *Ex ejus dominio, etc.*) Mais il a encore à sa discrétion d'autres soldats plus nobles sans comparaison, plus illustres et en plus grand nombre que ceux que je viens de dire : il a un domaine plus ample, plus spacieux, plus étendu, plus peuplé et plus excellent que le ciel

et la terre, ce sont toutes les créatures possibles et imaginables. Il n'y a point de monarque au monde à qui on ne puisse dire avec vérité : Sire, on ferait bien une très belle et très puissante armée des soldats que vous n'avez pas, des sujets et vassaux qui vous manquent ; à votre avis combien y en a-t-il ? comptez, si vous pouvez, les soldats, capitaines et gentilshommes qui ne sont plus au monde, mais qui pourraient y être ; ils sont innombrables, n'est-il pas vrai ? Ils manquent au roi, mais ils ne manquent pas à Dieu, ils sont à sa disposition, et non-seulement tous ces gentilshommes possibles ; mais aussi une infinité de créatures mille fois plus nobles que les anges, car Dieu pourrait faire une armée de séraphins plus nobles et en plus grand nombre que ceux qu'il a faits, et incontinent après encore une autre plus noble et plus nombreuse et ainsi jusqu'à l'infini, et tous ces séraphins et créatures possibles et concevables, sont plus à sa discrétion, plus prêtes et plus disposées à lui rendre service que les Suisses qui sont dans les régiments des gardes ne sont à la disposition du roi ; car le roi ne saurait les faire aller en un moment et par une parole aux Pays-Bas ou en Catalogne ; au lieu que le bon Dieu par une seule parole, par un petit signe, par un simple acte de sa volonté peut faire aller où il lui plaira les créatures possibles, et leur faire faire tout ce que bon lui semblera : *Vocat ea quæ non sunt tanquam ea quæ sunt*, dit S. Paul ; et S. Augustin : *Tanti utique Conditoris voluntas rei cujusque natura est*. Dieu commande aussi absolument au pays du néant, que dans la province de l'être ; il est obéi aussi promptement, et avec autant d'affection des créatures qui ne sont pas comme de celles qui sont.

E. — (3° *Ex ejus operibus*, *etc.*) S. Chrysostôme, en la seconde homélie qu'il a faite de la nature incompréhensible de Dieu, nous enseigne la troisième voie par laquelle nous pouvons recevoir quelque petite connaissance de sa grandeur divine, c'est la considération de ses œuvres : *Operari sequitur esse*. Si nous regardons la chose de

bien près, nous verrons que pour l'ordinaire la grandeur et la puissance des rois de ce monde a pour origine quelque conquête qu'eux ou leurs ancêtres ont faite ; ils ont coutume de se glorifier qu'ils ne tiennent leur couronne que de Dieu et de leur épée. Et qu'est-ce que faire des conquêtes ? c'est assiéger et prendre des villes, donner des batailles et remporter des victoires, c'est-à-dire, pour ne point flatter, que cela est défaire et non faire ; c'est tuer des hommes, ruiner des villes, désoler des provinces ; et encore, à proprement parler, ce ne sont pas les rois qui font les conquêtes, ce sont leurs armées, c'est le bonheur, la fortune, l'heureuse rencontre de quelque accident du temps, du lieu ou autres circonstances ; car il ne faut que la trahison d'un capitaine, la lâcheté de quelques soldats, le retard d'une compagnie par un mauvais temps ou autre semblable disgrâce, pour leur ravir la gloire de défaire leur ennemi. Or vous m'avouerez qu'il faut un plus grand pouvoir pour faire que pour défaire ; car deux ou trois tonneaux de poudre peuvent défaire cette église en un moment, et plusieurs ouvriers ont travaillé longtemps à la faire. Vous admirez et redoutez un prince qui a assiégé et gagné deux ou trois villes, citadelles en une seule campagne ; ces deux deux ou trois villes ne sont qu'une partie d'une province, cette province qu'une partie d'un royaume, ce royaume qu'une partie de l'Europe, l'Europe qu'une partie de la terre, et la terre n'est qu'un point en comparaison du ciel ; il a donc battu en ruine une petite partie d'un point. Et vous n'admirerez et vous ne redouterez pas celui qui a fait tant de provinces, tant de royaumes, tant de nations, les éléments, les cieux, et les créatures du ciel et de la terre, et cela plus aisément que je ne parle, plus aisément que je ne remue la main ! car on pourrait bien m'empêcher de parler, je pourrais me lasser de remuer la main, et on ne saurait empêcher Dieu de faire ce qu'il veut, et il ne peut se lasser d'agir.

Un ouvrage se fait admirer et met en vogue son ouvrier pour une de ces trois raisons, ou pour sa grandeur, ou pour sa petitesse, ou pour l'artifice dont il est façonné :

pour sa grandeur, comme Notre-Dame de Paris, S. Pierre de Rome, sainte Sophie de Constantinople, les pyramides d'Egypte, le colosse de Rhodes; pour sa petitesse, comme le charriot et le navire de Myrmicides, équipés de toutes leurs pièces, qui pouvaient être couverts par les ailes d'une mouche ; pour la façon dont il est fait, comme ce vase d'or si artistement ciselé, dont le poète disait : *Materiam superabat opus*, que la façon valait plus que l'étoffe. Ce monde, ouvrage de Dieu est peuplé de créatures qui sont admirables, et qui montrent la puissance et l'industrie de leur ouvrier en l'une de ces trois manières.

Les cieux, dit le prophète, par leur grandeur prêchent la gloire de Dieu ; c'est lui seul qui peut compter le nombre des étoiles, elles ne sont qu'une partie du ciel, et plusieurs d'entre elles sont cent fois plus grandes que toute la terre. Pensez quelles longues carrières, quelles vastes campagnes il doit avoir au firmament. Il est évident par les démonstrations d'astronomie que le soleil est cent soixante-six fois plus grand que toute la terre, et néanmoins il est au globe du ciel, où il n'est enchâssé que comme un clou attaché à une roue; pensez combien grande et spacieuse doit être cette roue dont un seul clou est pour le moins cent soixante fois plus grand que toute la terre. Et toutefois le soleil n'est qu'au quatrième ciel, plus haut que lui sont le ciel de Mars, le ciel de Jupiter, le ciel de Saturne, le firmament, le premier mobile, le crystallin et l'empyrée. La toute-puissance de Dieu ne se montre pas moins à mon avis dans la création des plus petits insectes, que dans la production de ces grandes machines célestes : *Insinuat magna de minimis, qui non est parvus in parvis*, dit S. Augustin. Ne fallait-il pas avoir la main bien adroite et bien délicate pour façonner un moucheron, des yeux, des ailes, un aiguillon pour percer la peau, un canal-tuyau pour sucer le sang? pour faire dans un ciron, une bouche pour tirer notre sang, un estomac pour le recevoir, un foie ou autre partie pour le digérer, des nerfs pour se mouvoir, une âme sensitive pour vivifier tous ses petits membres?

Et si ces petites créatures vous semblent trop basses pour y admirer l'industrie et la dextérité du Créateur, voyez ce ciel marqueté, ces étoiles dorées, cette lune argentée, cet air azuré, cette terre émaillée, toutes ces créatures façonnées avec tant d'artifice, qu'on ne saurait les regarder avec réflexion, sans s'écrier dans son étonnement : *Quam magnificata sunt opera tua, Domine!* Et ce qui est plus admirable, c'est qu'il a fait toutes ces choses sans espace de temps, sans étoffe, sans instrument. Donnez-moi le plus grand monarque du monde, par exemple cet empereur orgueilleux qui se fait appeler le grand-seigneur, l'empereur des empereurs; qu'il assemble tous ses ministres d'état, tous les officiers de sa couronne, tous ses janissaires, tous ses ingénieurs; je le défie de faire, je ne dirai pas une citadelle, je ne dirai pas une chaumine, mais un chapeau de paille en un moment, car ils ne le peuvent faire que par le mouvement, et le temps en est la mesure; je le défie de faire de rien, je ne dirai pas un chapeau de paille, je ne dirai pas une paille, mais un grain de poussière; je le défie, je ne dirai pas de faire, je ne dirai pas de défaire, mais de mouvoir tant soit peu un fétu par sa seule volonté. Ne voilà-t-il pas un habile homme, un homme bien puissant, un grand seigneur, qui ne saurait faire de rien un grain de poussière, qui ne saurait mouvoir un fétu par sa seule volonté! Au lieu que ce grand Dieu a fait en un moment tant de belles créatures visibles, invisibles, corporelles, spirituelles, terrestres, célestes, comme il ressuscitera tous les hommes à la fin des siècles en un moment, en un clin-d'œil : *In momento, in ictu oculi*, dit S. Paul, *indivisibili creavit omnia simul.*

Il les a faites de rien, il les a faites par un seul acte de sa volonté : *Quæcumque voluit, fecit.* Il en pourrait faire d'autres aussi belles, aussi parfaites, en aussi grand nombre et beaucoup plus que celles qu'il a faites; il pourrait faire un monde beaucoup plus grand et plus excellent que celui-ci; il en pourrait faire autant de millions qu'il y a de grains de sable dans la mer : quelle admirable puissance! Or

toutes ses autres perfections vont de pair avec sa puissance ; sa sagesse, sa bonté, sa justice, sa miséricorde, sont égales à son pouvoir, de même nature et condition, immenses, infinies, ineffables, incompréhensibles. Faites qu'il y ait autant d'avocats, ou de prédicateurs qu'il y a de feuilles d'arbre en toutes les forêts, et de brins d'herbe en toutes les prairies; que ces avocats et ces prédicateurs aient mille fois plus d'esprit, de science, d'éloquence que Platon, Aristote, Cicéron, S. Thomas, S. Augustin; qu'ils emploient tout leur esprit, toute leur science et éloquence l'espace de dix mille ans à composer des livres, à faire des harangues en l'honneur de Dieu, et à célébrer ses éloges; tout ce qu'ils en diraient ne serait que grossièreté, bassesse, puérilité, ignorance, en comparaison de ce qu'il est; tant il est au-delà de nos louanges, de nos expressions, de nos plus hautes conceptions : *Quantum potes, tantum aude, quia major omni laude.*

SECUNDUM PUNCTUM. — *Gravitas peccati, etc.*

F. — (*Prima, ex parte Dei.*) Ces considérations me font comprendre la vérité de ce qu'a dit le prophète Ozée, que s'il y a des parjures, des homicides, des adultères, et autres péchés au monde, c'est que Dieu n'y est pas connu : *Non est scientia Dei in terra : homicidium, adulterium inundaverunt.* Si nous avions un petit rayon de la lumière des Saints, il n'est rien que nous ne voulussions faire, quitter, entreprendre, endurer pour éviter le péché mortel, pour en éviter le danger, pour en éviter la vue et la connaissance. Vous savez le grand nombre de nos martyrs, on en compte onze millions. Plusieurs d'entre eux étaient nobles, savants, judicieux; ils ont enduré volontairement d'être dépouillés de leurs biens et de leurs états, séparés de leurs femmes et enfants, d'être écorchés tout vifs, coupés en petits morceaux, brûlés à petit feu; si vous leur en eussiez demandé la raison : c'est pour éviter de faire un péché mortel, duquel ils eussent pu se confesser aussi bien que vous.

Le nombre des saints anachorètes qui ont vécu dans la Thébaïde, et dans les autres solitudes, est encore plus grand que celui des martyrs ; car il n'y en a pas eu seulement des millions, mais des millions de millions. Plusieurs d'entre eux étaient grands dans le monde, riches, de noble extraction, comme S. Junien, fils du comte de Cambrai, S. Nilus, gouverneur de province, S. Arsène, gouverneur d'Arcade et d'Honoré, enfants de l'empereur, S. Léonard et S. Fiacre de sang royal ; ils ont quitté des villes florissantes, leur patrie, leur fortune, les grandes espérances qu'ils pouvaient avoir dans le siècle, les douceurs de cette vie, pour se retirer dans les déserts sablonneux, éloignés de toute ville et village, exposés à la rencontre des bêtes sauvages, aux injures du temps, aux ardeurs du soleil en été, aux frimas et gelées en hiver. Si vous leur en eussiez demandé la raison, ils eussent dit : C'est pour éviter les dangers de pécher qu'il y a dans les compagnies du monde : c'est que les apôtres et leurs diciples faisaient vivement appréhender aux fidèles la grandeur infinie de Dieu, et le grand mal que c'est que de l'offenser. Oh ! si vous aviez un peu de leur lumière, quand il faudrait aller au fond du Canada, pour sortir de l'occasion où vous êtes, vous n'attendriez pas à demain, vous le feriez dès à présent !

En allant l'autre jour par la rue, j'entendis une femme qui envoyait chez un voisin son enfant de quatre ou cinq ans, et lui disait : Allez doucement, et prenez garde de tomber, car si vous tombez, je vous donnerai le fouet. Je fis réflexion sur cette menace, et pensai en moi-même : On montre bien que c'est un enfant, on le menace d'un petit mal, pour lui en faire éviter un plus grand ; n'est-ce pas assez de lui dire : Prenez garde de tomber ? s'il tombe il sera assez châtié de sa chute, par sa chute même ; n'est-il pas bien enfant d'appréhender davantage deux ou trois coups de verge, que la blessure qu'il se fera en tombant ? Nous sommes plus enfants que cet enfant ; Dieu nous traite comme des enfants, il nous dit : Si vous commettez le péché, je vous châtierai. Hélas ! faut-il d'autre châtiment du péché que le

péché même ? n'est-ce pas un assez grand mal, et le plus grand mal de tous les maux ? n'est-ce pas assez de savoir que le péché offense Dieu, pour nous en faire éloigner de cent lieues, pour le faire redouter plus que la mort, plus que le feu, plus que tout ce qui est redoutable? Quand il n'y aurait point d'enfer, point de punition du péché, ni en ce monde ni en l'autre, si nous savions ce que c'est que Dieu, ce que c'est que le péché, nous nous pâmerions de frayeur d'être en danger de le commettre, nous frissonnerions d'horreur de voir ou de savoir qu'on le commet : c'est ce qui fait languir les gens de bien, ce qui les fait sécher de tristesse, ce qui leur fait dédaigner la vie et souhaiter la mort, de voir que Dieu est offensé : *Vidi prævaricantes, et tabescebam.* Le dévot et valeureux Judas Machabée disait à ses soldats : (1. Machab. 3. 59.) Il vaut mieux que nous mourions, que de voir tous les jours les disgrâces et les afflictions de nos compatriotes : *Melius est nos mori, quam videre mala gentis nostræ.* Les Saints ont beaucoup plus d'amour et d'affection pour la gloire de Dieu, que pour le profit des hommes; ils se déplaisent d'être en ce monde, voyant que Dieu y est tant offensé; ils désirent en sortir, et prient Dieu de les en retirer pour n'être pas obligés de voir devant leurs yeux un mal tant effroyable, comme est l'offense de celui qu'ils aiment avec tant de passion : et Dieu les exauce souvent, comme il exauça le saint Machabée, S. Augustin, sainte Praxède. Mais en les retirant de ce monde, il ne remédierait pas à leur plaie, il y donnerait du surcroît, s'il ne les rendait immortels et incapables de tristesse. Un grand docteur disait autrefois : Donnez-moi un homme qui ait cent mille cœurs, aussi durs que le marbre, que le bronze, ou le diamant; faites que Dieu répande en son cœur un petit rayon de lumière pour voir clairement et à découvert une seule des perfections de Dieu; quand cet homme mortel et passible verrait commettre un péché, tous ses cœurs se fendraient, se briseraient, se calcineraient, se réduiraient en poussière, d'étonnement, d'horreur et de tristesse. Qu'est-ce donc de voir toutes les

perfections de Dieu, comme font les Saints ? ne faut-il pas qu'ils soient doués d'immortalité et d'impassibilité pour ne pas mourir de déplaisir, quand ils savent que Dieu est offensé ? *Num videbit me homo, vivet ?* Comment est-ce que s'entend cette parole que Dieu disait à Moïse ? La vision de Dieu est la vie, sont-elles incompatibles ? Tant s'en faut, qu'au contraire, la vraie vie consiste à voir Dieu : *Hæc est vita æterna ut cognoscant te solum Deum verum;* (Joan. 17. 3.) c'est qu'il est impossible de voir Dieu face à face, de voir combien il est grand, bon, sage, puissant, et de savoir qu'il est offensé, sans mourir de tristesse; si on est en cette vie mortelle, et si les Saints étaient susceptibles de douleur, si avec la lumière de gloire, ils étaient capables de mourir, ils mourraient d'horreur, de regret, d'étonnement, de savoir que Dieu est offensé : oui, ils mourraient d'étonnement, de voir la témérité, la folie, la stupidité de celui qui offense Dieu.

G. — (*Secunda, ex parte peccati.*) Savez-vous bien ce que vous faites quand vous commettez le péché ou que vous le faites commettre à un autre ? c'est comme si vous disiez à Dieu : Régnez au ciel et sur la terre tant qu'il vous plaira, je ne veux pas que vous régniez en mon cœur ; mêlez-vous de gouverner vos anges, je ne veux pas que vous me gouverniez : je suis assez bon pour me conduire moi-même; que vos archanges et vos séraphins ambitionnent tant qu'ils voudront de faire votre volonté; pour moi je n'ai point cette ambition, je ne veux que le plaisir de faire la mienne ; je jouirai de le plaisir, je blasphèmerai votre nom, je retiendrai le bien d'autrui, veuillez ou non ; vous avez beau assiéger cette place, la citadelle de mon cœur, vous avez beau la bloquer de toutes parts par des inspirations, par des promesses, par des menaces, par des bienfaits, par des afflictions, vous ne l'emporterez pas ; elle n'est pas pour vous, elle est pour votre compétiteur, pour votre rival et votre ennemi mortel.

Quand le roi est en parlement assis sur son lit de justice, entouré des princes du sang, des ducs et pairs de France,

des conseillers et présidents de la cour, des Suisses, de ses corps de gardes, si vous l'alliez prendre par le collet, le retirer de son trône pour y mettre un crocheteur, y aurait-il une frénésie semblable à celle-là ? Cette fille avait été chaste et vertueuse jusqu'à présent, vous voulez son déshonneur; vous la faites consentir au péché ; ce villageois avait été homme de bien et craignant Dieu jusqu'à présent, vous l'induisez à porter un faux témoignage pour vous. Dieu était en son cœur comme en son trône, il y logeait plus augustement et plus délicieusement que dans le firmament ; vous l'en déplacez pour y faire entrer l'esprit malin; vous chassez Dieu du cœur de cette fille pour vous y mettre en sa place ; auparavant elle aimait Dieu, elle pensait à lui, elle s'occupait de lui ; à présent elle vous aime contre la volonté de Dieu, elle pense à vous, elle s'occupe de vous. Quel attentat ! quelle folie ! quelle frénésie !

In manu ejus statera dolosa. (Oze. 12. 7.) Quand vous commettez le péché mortel, vous prenez la balance en main, vous mettez d'un côté le Dieu tout-puissant, de l'autre côté cette fille que vous aimez charnellement, cette pièce d'argent qu'on vous donne pour porter faux témoignage, cet homme puissant qui vous fait faire une action noire ; et au poids de votre jugement, la créature l'emporte sur le Créateur, elle est mise au plus haut prix, elle est plus estimée et chérie que lui , et il est rejeté comme léger et de trop bas aloi. Mais vous ne sauriez gagner cette créature sans faire beaucoup de frais, sans avoir beaucoup de peine, sans souffrir mille refus, sans courir mille risques de votre vie, honneur , biens , salut éternel ; au lieu que pour jouir de Dieu et de son amitié , il ne faut que la volonté avec sa grâce : *Si amicus Dei esse voluero , ex hoc nunc fio.* N'importe, dites-vous, Dieu est si peu de chose avec toutes ses consolations, ses grâces, ses promesses, ses récompenses , qu'il ne mérite pas tant que je l'obtienne pour rien , comme cette créature mérite que je l'achète par mille frais, dangers , travaux , refus , incommodités. Mais quand vous obtiendriez cette créature vous n'en jouirez que fort peu de

temps, ce plaisir passe en un quart d'heure, ces biens ne seront à vous que pendant votre vie, et votre vie n'est que de soixante ou de quatre-vingts ans; au lieu que l'amitié de Dieu et les félicités qu'il vous présente sont pour une éternité. N'importe, la jouissance passagère de cette créature vaut mieux que la possession éternelle de Dieu, et que tout ce qu'il promet et peut donner; c'est comme si vous disiez à Dieu : Votre béatitude est si chétive que j'aime mieux voir cette fille un quart d'heure que de vous voir face à face une éternité tout entière; le festin de votre table céleste est si mal assaisonné que j'aime mieux le vin et la viande de ce cabaret où je m'enivre; votre palais du ciel empyrée est si peu de chose que j'en quitte volontiers ma part pour l'héritage de cet orphelin que je retiens injustement. Quel horrible mépris de Dieu! quel affront vous lui faites!

H. — (*Tertia, ex parte nostri.*) Quand vous verrez toutes ces choses à l'heure de votre mort et au jugement de Dieu, quand vous verrez la grandeur et la noblesse incompréhensible de celui que vous avez ainsi méprisé, quand vous verrez la majesté de Dieu environnée de ses bataillons rangés de front, une multitude innombrable d'anges, archanges, vertus, principautés célestes qui l'adorent avec des respects et soumissions incroyables, qui font retentir en son honneur le trisagion, et qui crient incessamment d'un commun accord : Saint, Saint, Saint est le Seigneur Dieu des armées, que direz-vous? que penserez-vous? comment admirerez-vous l'impudence et l'énormité de vos attentats? Les séraphins voilent leur face, n'osant le regarder, et vous lui avez craché au visage; les chérubins pleins de science confessent qu'ils n'y peuvent atteindre, et qu'ils sont grossiers et ignorants, et vous avez censuré ses œuvres; les principautés et les puissances tremblent devant lui, et vous n'avez pas redouté de l'offenser en sa présence; les vertus et les dominations le louent, et vous l'avez blasphémé; les anges et les archanges ne respirent que son service et attendent avec ambition les ordres de ses commandements, et vous les avez foulés aux pieds.

En quelle transe serez-vous, en quelle détresse et con-

vulsion, quand vous les verrez animés de zèle et de passion pour la querelle de leur roi, enflammés de colère contre vous, armés de foudres et de carreaux pour le venger de vos crimes? Je me suis quelquefois imaginé la détresse, la honte et la confusion que devait avoir Photius premier auteur du schisme des Grecs, quand il se vit condamné en sa présence au concile de Constantinople, (ceci est rapporté en la septième action du huitième concile général, qui était l'assemblée de tous les plus célèbres prélats, évêques, archevêques, patriarches de la chrétienté) tous crièrent à haute voix et d'un commun consentement : Anathème au courtisan et envahisseur Photius! anathème contre le néophyte et tyran Photius! anathème contre le schismatique et fabricateur de mensonges Photius! Ainsi vous entendrez des millions de millions d'anges, d'archanges, de chérubins, de séraphins, qui crieront contre vous d'une voix effroyable : Anathème, excommunication, imprécation, exécration, réprobation, damnation éternelle à cet ingrat, à cet impudent, à cet insolent, à cet exécrable, à ce détestable, à ce monstre, qui a osé attenter à la vie de la très haute, très adorable, très aimable, très louable, très redoutable majesté de notre Dieu! Contre qui avez-vous haussé le bras, misérable néant que vous êtes? contre qui avez-vous jeté votre écume, petit limaçon? contre qui avez-vous levé la tête, petit vermisseau? contre qui avez-vous bourdonné, petit moucheron? contre la très auguste, très grande, très puissante, très juste, très sainte, très infinie majesté du Dieu des armées. Hé! malheureux que nous sommes de l'avoir fait! mille et million et une infinité de fois malheureux, d'y avoir seulement pensé! Ne le faites plus, mes chers auditeurs, ne le faites plus si vous êtes sages. *Timete Dominum et date illi honorem*, *adorate eum qui fecit cœlum et terram*, dit l'ange de l'Apocalypse. (Apoc. 14. 7.) Craignez Dieu, craignez Dieu et glorifiez-le; si vous le craignez vous éviterez le péché; si vous évitez le péché vous le glorifierez, car la principale gloire qu'il désire de vous, c'est la fuite du péché; si vous le glorifiez ainsi en ce monde, il vous fera participant de sa gloire en l'autre. *Amen.*

SERMON CCXLIV.

DE LA HAINE QUE DIEU PORTE AU PÉCHÉ.

Odio sunt Deo impius et impietas ejus.
Dieu a en haine l'impie et son impiété. (Sap. 14. 9.)

Non, non, messieurs, ce n'est pas proprement la grandeur de Dieu ni la noblesse et excellence de ses perfections qui doivent nous faire sécher de frayeur ; le vrai et l'unique objet de la crainte, c'est le mal, et les divines perfections sont plus que très bonnes ; ce qui est à craindre c'est le péché qui les offense., et qui est l'objet de la haine de Dieu, haine mortelle, haine immortelle, haine irréconciliable et infinie. Pour en connaître la grandeur par quelque conjecture il faut en considérer le principe, les propriétés et les effets. Ce seront les trois points de ce discours.

IDEA SERMONIS.

Sermo continet principium, proprietates, effectus odii quod Deus habet de peccato.

Primum punctum. A. *Principium hujus odii est amor sui.*

Hoc explicatur discursu theologico.

Secundum punctum. B. *Proprietates hujus odii : Prima, Est Deo essentiale.* — C. *Secunda, Necessarium.* — D. *Tertia, Infinitum.*

Tertium punctum. E. *Effectus hujus odii : 1° Deus persequitur peccatorem verbis et operibus.* — F. 2° *Quidquid ad eum pertinet aut relationem habet.*

PRIMUM PUNCTUM. — *Principium, etc.*

A. — (*Hoc explicatur, etc.*) Si nous osions prendre la hardiesse de parler des attributs divins, par rapport et par analogie à ce que nous voyons des choses humaines,

pour nous accommoder à notre petite façon d'entendre, nous dirions que la vraie cause de cette haine irréconciliable qui est en Dieu contre le péché, c'est l'amour infini qu'il se porte à lui-même. Dieu est-il capable d'amour? est-il capable de s'aimer lui-même? est-il capable de s'aimer d'un amour infini? L'amour est un mouvement de l'âme qui sort comme hors d'elle-même, pour aller à la recherche des biens et des contentements qu'elle ne trouve pas dans soi-même : *Amor facit extasim.*

Les anciens, faisant la peinture de l'amour, lui donnaient toujours de ailes, pour exprimer ce vol, ce transport, cette extase et saillie de l'âme hors de soi. Dieu n'est pas sujet au mouvement d'altération à la qualité, il est tout substance; au mouvement d'augmentation à la quantité, il est tout esprit; au mouvement local à un lieu nouveau, il est immense et en tout lieu; il n'est sujet à aucune mutation; tout mouvement, toute mutation, suppose l'absence de la forme et perfection où l'on s'achemine. *Actus entis in potentia;* et Dieu est tout acte, tout forme, tout perfection, *ὅλος μορφὴ, οὐδὲν ὕλας*, dit Orphée; *ὅλος ἐντελεχεία*, dit Aristote; *actus purus*, dit S. Thomas. Il n'est pas capable de mouvement; donc il n'est pas capable d'amour encore moins d'amour-propre; la philautie ou amour-propre en nous, est une imperfection qui déplaît à tout le monde; il n'y a rien de plus désagréable, de plus importun, de plus odieux qu'un homme qui, nouveau Narcisse, est amoureux et idolâtre de lui-même. Aristote dit, ni plus ni moins, qu'entre tous les vents le moins serein et le plus incommode, c'est celui qu'on appelle cécias, parce qu'il attire à lui et ramasse les nuées : *Cœcias non est serenus, quia reflectitur in se; unde dicitur proverbium : Trahens ad se sicut cœcias nubes.* Ainsi, de toutes les passions, la plus vicieuse c'est l'amour-propre, qui ne désire et ne cherche rien que pour soi. *In novissimis diebus erunt homines amantes semetipsos :* Dans ces derniers temps, dit S. Paul, les hommes seront remplis d'amour-propre. Est-il croyable que Dieu ait cette imperfection, qui est le caractère des âmes

réprouvées? est-il croyable qu'il s'aime lui-même d'un amour infini? Quand on aime un objet infiniment, on l'aime uniquement, on l'aime singulièrement, on n'aime autre chose que lui, ou si nous aimons quelque autre chose, nous ne l'aimons que pour cet objet. Si Dieu s'aime infiniment, il s'aime uniquement, il n'aime que lui-même, il ne nous aime pas, ou s'il nous aime, il ne nous aime que pour lui, il nous aime d'un amour d'intérêt et de concupiscence, non d'amitié et de bienveillance.

Pour débrouiller les ténèbres de ces difficultés, S. Thomas fait un beau raisonnement : La philosophie nous enseigne et l'expérience le montre, que chaque chose a une inclination, une habitude, une pente et une propension à sa propre perfection, qui est sa béatitude, son bien souverain, sa dernière fin ; cette inclination aux créatures privées de connaissance s'appelle instinct, appétit naturel dans les animaux, appétit sensitif pour les substances intellectuelles, appétit raisonnable ou volonté. Le premier acte de cette puissance, c'est l'amour ; car l'amour n'est autre chose qu'une volonté actuelle ou un acte de la volonté, par lequel nous voulons notre propre perfection, qui est notre dernière fin et notre souveraine béatitude ; nous y tendons et nous la recherchons, si elle est absente; nous nous plaisons et nous nous délectons en elle, si elle est présente. *Amor meus, pondus meum, illo feror quocumque feror*, dit S. Augustin. L'amour est aux substances sensitives et intellectuelles, ce que le poids est aux éléments ; le poids des éléments les porte à leur centre et à leur lieu naturel, où ils trouvent leur perfection quand ils y sont arrivés ; ce poids ne les rend pas plus pesants, mais il les y arrête et les fait reposer : *Elementa in centro non gravitant, sed quiescunt.* Ainsi, l'amour nous applique à la recherche de quelque perfection, ou véritable, ou imaginaire ; et quand nous l'avons acquise, si l'amour continue, il nous y fait complaire et délecter. L'amour donc étant la première passion ou affection de la volonté, il est la cause, le principe et la règle de toutes les

autres : *Primum in unoquoque genere, est causa, et mensura reliquorum.* L'amour précède la joie, la haine, la colère et les autres dispositions de l'âme ; nous ne nous réjouissons que de la présence ou espérance certaine du bien que nous aimons ; nous n'avons ni haine, ni colère que contre le mal qui est opposé à l'objet que nous affectionnons ; et d'autant plus grand et ardent est l'amour que nous portons à quelque bien, d'autant plus grande et mortelle est la haine que nous portons au mal qui lui est contraire.

De ces maximes si évidentes et avérées en la philosophie, on doit tirer par de bonnes conséquences ces conclusions de théologie : en Dieu il y a de l'amour, en Dieu il y a un amour de soi-même, il y a un amour infini de soi-même, en Dieu il y a un amour infini de soi-même sans imperfection, en Dieu il y a une haine et une horreur infinie du péché.

Dieu est-il capable d'aimer ? pourquoi non ? il est une substance intellectuelle, il a un entendement, il a donc une volonté ; ces deux puissances vont toujours de pair ; s'il a une volonté, elle n'est pas oisive, elle est toujours en acte, puisque l'acte et la puissance, l'essence et l'existence, la volonté et le vouloir, la faculté d'aimer et l'amour actuel, sont en lui une même chose. Il s'aime lui-même, pourquoi non ? il est bon, il est beau, il est parfait, il est la bonté, la beauté, la perfection même ; pourquoi ne s'aimerait-il pas ? Aristote dit : Si quelqu'un demande pourquoi on aime naturellement les choses bonnes et belles, il faut lui répondre qu'il n'appartient qu'aux aveugles et aux sauvages de faire cette question. Dieu s'aime lui-même infiniment, pourquoi non ? ses perfections sont infinies et infiniment aimables, la connaissance qu'il en a est infinie, la puissance qu'il a d'aimer est une volonté ; comment est-ce qu'une action, dont l'objet, le motif et le principe sont infinis, ne serait pas infinie ?

Il s'aime lui-même infiniment sans imperfection ; son amour n'est pas un amour de mouvement, de disette, d'indigence, mais un amour de repos, de possession, de jouissance. L'amour-propre est une imperfection en nous : quand

nous ne nous aimons que pour nous, quand nous nous arrêtons en nous, quand nous ne référons pas à notre Créateur l'amour que nous avons pour nous; cet amour, dis-je, est défectueux et désordonné, parce que nous ne sommes pas faits pour nous, nous ne pouvons être notre dernière fin. Mais Dieu doit s'aimer lui-même, il ne se doit aimer que pour lui; et pour nous aimer comme il faut, il ne nous doit aimer que pour lui, il n'a point de dernière fin que pour lui-même, il est la fin de toutes choses; il doit donc référer à lui-même l'amour infini qu'il nous porte; et s'il ne nous aimait pour lui, il ne nous aimerait point du tout. Aimer, c'est vouloir du bien; le bien, la fin, la perfection sont une même chose; notre bien, notre fin, notre perfection, n'est autre que Dieu; si donc il ne nous aimait pour lui, s'il ne s'aimait lui-même en nous, il ne nous aimerait point du tout, parce qu'il ne voudrait pas notre bien. Il y a en Dieu un amour infini de lui-même, et un amour infini envers nous; il y a donc en Dieu une haine, une horreur infinie du péché qui est infiniment contraire à la gloire de Dieu et au bien de la créature.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Proprietates*, *etc.*

B. — (*Prima, est Deo essentiale.*) De là viennent les admirables, mais redoutables propriétés de cette haine, savoir qu'elle lui est naturelle, qu'elle lui est nécessaire, qu'elle est infinie. Elle lui est naturelle et essentielle; pour cela, l'Ecriture l'exprime par l'antipathie que nous avons à tout ce qui afflige naturellement nos sens; il n'y a pas de monstre, de spectre, de fantôme si hideux à notre vue, il n'y a pas tintamarre si ennuyeux à notre ouïe, il n'y a pas voierie si puante à notre odorat, saveur si amère à notre goût, de coup de lance si sensible à notre cœur, qui nous soit aussi désagréable que le péché est désagréable à Dieu; il est comparé à toutes ces contrariétés: *Mundi sunt oculi tui ne videas malum;* (Abac. 1. 13) *Clamor Sodomorum et Gomorrhæ multiplicatus est;* (Genes. 10. 20.) *Corrupti sunt et abominabiles facti sunt;* (Ps. 13. 1. *Ad amaritudi-*

nem concitavit Deum suum. (Ose. 14. 1.) Il dit par deux fois en Malachie : (Malac. 3. 9.) *Vos me configitis gens tota ;* il veut dire que s'il était capable d'être affligé, quand vous commettez le péché, vous lui feriez un aussi grand déplaisir que vous feriez à un homme à qui vous présenteriez une chose fort désagréable à sa vue, à son ouïe, à son odorat, à son goût, à son attouchement.

Ici la maxime de l'école se trouve fausse ; on dit en philosophie que la substance n'a point de contraire et qu'elle n'est contraire à aucune, *substantiæ nihil est contrarium.* Cet axiome ne se vérifie pas en ce sujet, le péché est contraire à la substance de Dieu, et Dieu lui est contraire par son essence. Si la haine que Dieu porte au péché était un incident, elle pourrait se diminuer et se ralentir ; non, c'est une substance qui n'est pas sujette au changement ; il n'y a pas si grande contrariété entre le feu et l'eau, le froid et le chaud, le noir et le blanc, la lumière et les ténèbres, qu'il y en a entre Dieu et le péché ; ces créatures ne sont pas si opposées l'une à l'autre, qu'elles n'entrent quelquefois en accord pour faire un composé ; les corps mixtes sont composés de feu et d'eau, d'air et de terre ; ce qui est tiède est composé de chaud et de froid, ce qui est gris, de blanc et de noir, ce qui est obscur, de la lumière et des ténèbres. Mais Dieu ne saurait avoir aucune ressemblance avec le péché, il lui est contraire par son essence ; et comme son essence est très simple, tout ce qui est en elle est opposé au péché ; Dieu lui est contraire par tout ce qu'il est ; tous ses divins attributs, toutes ses perfections sont poussées à le contrarier ; sa bonté infinie veut le détruire; sa sagesse en cherche les moyens, sa puissance fait tous ses efforts pour le punir et le persécuter.

C. — (*Secunda*, *Necessarium.*) Il ne peut pas en être autrement, il n'est pas indifférent en cette aversion, elle lui est nécessaire, non contingente : *Ad iniquitatem respicere non poteris.* (Abac. 1. 13.) Il ne dit pas, vous ne voudrez, mais vous ne pourrez voir le péché d'un regard d'approbation et de complaisance, comme il ne peut

perdre son être, ni la connaissance qu'il a de sa bonté, ni l'amour qu'il lui doit porter, il ne peut aussi ne pas haïr le péché si contraire à son être et à sa divine bonté. Donnez-moi un mari qui témoigne par ses paroles beaucoup d'affection à sa femme, qui lui dise souvent : Mon cœur, je vous aime ; faites que le serviteur de cette femme lui dise des injures énormes, piquantes, qu'il tâche de l'offenser ou en sa personne ou en son honneur; que son mari y soit présent, qu'il le voie de ses deux yeux, qu'il ne l'empêche, ne le punisse, ne lui dise mot, que dirait-elle ? que penserait-elle ? n'est-il pas vrai que l'offense du serviteur ne lui serait pas si sensible que le silence de son mari ? Et puis vous dites que vous m'aimez! et puis vous dites que vous m'aimez! allez, allez, moqueur que vous êtes; s'il y avait en votre cœur un seul grain d'affection et d'amour envers moi, endureriez-vous ce que vous endurez ? L'âme mondaine commet le péché, et parce qu'elle n'en ressent point à présent de punition, parce que Dieu ne dit mot, qu'il patiente, dissimule, elle s'imagine qu'elle sera impunie, que Dieu n'abhorre point tant le péché qu'on le dit : *Quia non profertur cito contra malos sententia, absque timore ullo, filii hominum perpetrant mala.* (Ec. 8. 11.) Vous vous trompez, votre amour-propre vous aveugle; si vous reconnaissez en vous quelque perfection, toute petite qu'elle soit, quelque science, beauté, bonne grâce, industrie, vous souhaitez que chacun l'aime ; si quelqu'un n'aime pas une petite prérogative qui est en vous, il vous semble que c'est un dénaturé ; et Dieu n'aimera pas sa puissance, sa sagesse et autres perfections infinies ; s'il les aime, il faut qu'il haïsse ce qui leur est contraire; le péché est contraire à toutes, le péché les offense toutes, le péché tend à les anéantir toutes ; il est donc aussi impossible que Dieu ne haïsse le péché qu'il est impossible qu'il n'aime pas ses perfections, comme il est impossible qu'il soit ennemi de lui-même.

D. — (1° *Tertia*, *Infinitum*, *etc.*) Et parce que la mesure de sa haine pour le péché, c'est-à-dire l'amour que Dieu se porte à lui-même et à ses divines perfections, étant

infini, la haine qu'il a contre le péché ne peut manquer d'être très infinie; il en donne des preuves très évidentes, mais épouvantables, et qui doivent bien nous faire rentrer en nous-mêmes, si nous ne sommes étrangement insensibles.

TERTIUM PUNCTUM. — *Effectus*, *etc.*

E. — (1° *Deus persequitur*, *etc.*) Car premièrement, au lieu que quand nous sommes en état de grâce, il nous bénit, il nous appelle ses amis, ses favoris, ses mignons, ses petits enfants : *Dicite justo, quoniam bene ; vos amici mei estis ; filius delicatus Ephraïm ; filioli mei.* Quand nous sommes en état de péché mortel, il nous maudit, il nous appelle enfants du diable, engence de vipère, race maudite, nation perverse : *Vœ impio in malum.* (Isa. 3. 11.) *Vœ genti peccatrici*, *semini nequam*, *filiis sceleratis.* (Isa. 7. 4.)

Si votre roi, ou votre maître, ou votre juge, ou votre avocat, ou quelque autre personne de qui vous avez tant soit peu besoin, vous faisait le moindre de ces reproches, vous sècheriez de déplaisir et de crainte : Dieu vous les fait tous, et vous n'en êtes pas touchés ; il ne se contente pas de paroles, il en vient aux œuvres.

Il arme les éléments, il fait une ligue de toutes les créatures pour persécuter le péché, il emploie le feu du ciel contre Sodome et Gomorrhe, le déluge d'eau au temps de Noé, les foudres et autres météores de l'air contre Julien l'apostat, les vents contre Jonas, la mer contre Pharaon, la terre contre Coré, Dathan et Abiron, les ours contre les enfants qui se moquaient d'Elisée, les lions contre les Babyloniens et contre le prophète désobéissant, les vers contre Hérode, les moucherons, les chenilles et les hannetons contre les Egyptiens, la guerre au temps d'Héli, la peste au temps de David, la famine en Samarie, toutes les créatures ensemble au jour du jugement; *Furor arma ministrat ; armabit creaturam ad ultionem inimicorum suorum.*

F. — (2° *Quidquid ad eum, etc.*) Il a une si grande

antipathie contre le péché, qu'il punit et persécute tout ce qui a quelque rapport et quelque relation au pécheur; en ses enfants, comme ceux de Saül, qu'il fit attacher à des potences, et ceux d'Achab; en sa postérité, comme les Amalécites qui furent défaits par le commandement de Dieu pour le péché de leurs ancêtres; en ses parents, comme ceux d'Héli: *Pars Magna domus tuæ morietur*, *cum ad virilem ætatem pervenerit;* en ses amis, comme dit le prophète Jéhu à Josaphat: *His qui oderunt Dominum amicitia jungeris*, *et idcirco iram Dei merebaris:* Vous méritiez la colère de Dieu, parce que vous vous êtes lié d'amitié à ses ennemis; en ses compagnons, comme ceux d'Acham, ceux de Jonathas, ceux de Jonas; en sa maison, ses meubles: *Detestor superbiam Jacob*, *et Domos ejus odi; delebo de domo Achab*, *et Joroboam ingentem ad parietem.* (1)

Le soleil qui l'éclaire, la terre qui le porte, l'air qu'il respire les cieux qui le conservent, toutes les créatures qui lui rendent service, encourent la disgrâce de Dieu et passeront quelque jour par le feu: *Cœli ardentes solventur*, *et elementa ignis ardore tabescent.* (2. Petr. 3. 12.)

Supposons qu'un malheureux vassal du roi commette une rébellion contre sa majesté, attente à son état ou à sa couronne; si le roi disait à toutes les chambres du parlement: Je veux que ce détestable soit condamné à la mort comme il le mérite, et non-seulement lui, mais encore tous ses enfants et les enfants de ses enfants, même ceux qui m'ont rendu de bons services et qui se sont montrés affectionnés à ma personne et à mon état; je veux que leurs corps soient donnés en proie aux aigles et aux lions pour être dévorés; et, afin qu'il n'en reste rien, si les aigles et les lions épargnent leurs os, je veux qu'ils soient jetés au feu, brûlés, consumés, réduits en cendres; ne dirait-on pas que le roi a en grande abomination cette rébellion? Ce-

(1) 2. Reg. 21. 9. — 4. Reg. 10. 7. — 1. Reg. 15. 3. — 1. Reg. 2. 33. — 2. Paral. 19. 2. — Josue. 7. 25. — 1. Reg. 14. 37. — Jonæ. 1. 12. — Amos. 6. 8. — 3. Reg. 14. 10. — 4. Reg. 9. 8.

pendant, aussitôt qu'Adam commet le péché que vous savez, qui, en apparence, ne semble pas des plus noirs, Dieu le condamne à la mort, lui, ses enfants, ses arrières-neveux, jusqu'à la millième, cent millième génération, il les condamne à être exposés aux bêtes : *Damnati ad bestias.* Oui, vous, monsieur l'abbé, le marquis, le conseiller, vous êtes condamné aux bêtes, à être la proie, non des aigles et des lions, ces animaux sont trop nobles, l'aigle, c'est le roi des oiseaux, le lion, le roi des animaux; vous êtes condamné à être la curée des plus viles, abjectes, odieuses bêtes qui soient au monde, la curée des vers et des crapauds, même ceux qui ont eu toute leur vie de grandes tendresses et des affections très ardentes pour Dieu, et qui ont travaillé pour sa gloire de tout leur pouvoir, comme le saint patriarche Abraham, le prophète Jérémie, S. Jean-Baptiste, sainte Elisabeth ; il condamne leur corps à être la victime de la pourriture, la curée des vers; et parce que les corps de quelques Saints semblent être dispensés de cet arrêt et exempts de corruption et de la morsure des vers, comme le corps de sainte Cécile à Rome, de S. François à Assise, de S. Claude en Bourgogne, du bienheureux César de Bus à Avignon, il enverra quelque jour un feu dévorant par tout le monde pour brûler, consumer, réduire en cendres tous les corps qui ont été conçus en péché originel.

Quoi de plus ! il a en si grande horreur le péché, ce maudit avorton, qu'il en persécute même la seule ombre et apparence ; car il a brisé en sa fureur son propre Fils unique et bien-aimé, parce qu'il a vu en lui l'effigie et la ressemblance du péché. Enfin il montre que la haine qu'il porte au péché est infinie, puisqu'il condamne une âme pècheresse à une peine infinie ; la peine du dam est infinie, puisqu'elle prive d'un bien infini, qui est la jouissance de Dieu ; la peine du sens est infinie, puisqu'elle est pour toute l'éternité, qui est une durée infinie.

Disons donc avec le Psalmiste : *In corde meo abscondi eloquia tua, ut non peccem tibi:* (Ps. 118. 11.) J'ai gravé dans mon cœur vos paroles pour éviter le péché. I

parole de Dieu nous apprend que comme Dieu abhorre le péché, parce qu'il s'aime lui-même, ainsi l'amour de Dieu doit être le principe et la cause de la haine que nous sommes obligés de concevoir contre le péché : *Qui diligitis Dominum, odite malum.* Si vous ne haïssez le péché que parce qu'il vous a ruiné de biens, de santé, de réputation, parce qu'il vous gêne la conscience, qu'il vous engage aux flammes éternelles, vous le haïssez par amour-propre ; cette haine n'est pas bien parfaite. Il le faut haïr, parce qu'il déplaît à Dieu, parce qu'il offense Dieu, qui, étant infiniment bon, mérite qu'on l'aime infiniment et qu'on haïsse son ennemi. Plutarque dit (In Annibalem.) qu'Amilcar, chef des Carthaginois, ayant combattu toute sa vie contre les Romains, fit jurer à Annibal son fils, que jamais il n'aurait paix avec eux, et que par tous les moyens il tâcherait de les détruire. Le Fils de Dieu nous a fait un semblable commandement ; si nous l'aimons, si nous avons son honneur en recommandation, si nous lui voulons faire grand plaisir, nous devons détester le péché et lui déclarer la guerre à feu et à sang.

In corde meo abscondi eloquia tua, ut non peccem tibi. La parole de Dieu nous apprend que comme la haine du péché est essentielle, nécessaire et infinie en l'être de Dieu, elle l'est aussi dans l'âme des vrais chrétiens ; c'est la première notion du christianisme, le point fondamental de notre religion, la première leçon de l'Evangile, de mourir pour jamais au péché, de n'avoir aucun commerce avec lui, pas plus que les morts avec les vivants : *Existimate vos mortuos quidem peccato, viventes autem Deo.* Cet article n'est pas indifférent et de petite conséquence, il est absolument nécessaire pour être en voie de salut ; si vous ne haïssez le péché plus que la pauvreté, la maladie, le déshonneur, la mort, vous n'êtes pas en bon état, quelque bonnes œuvres que vous pratiquiez, quelques vertus que vous ayez ou pensiez avoir. Enéas dit que l'an 1452, Eléonore, femme de l'empereur Frédéric III, n'avait jamais bu de vin ; comme elle fut en Allemagne, les

médecins lui dirent qu'étant en un pays froid, si elle n'en buvait un peu, elle n'aurait point d'enfants ; ce que l'empereur, qui était à l'armée, ayant appris, lui manda qu'il aimait mieux avoir une femme stérile que sujette au vin. Elle ne laissa pas néanmoins d'avoir plusieurs enfants.

Et comme la vraie mesure d'aimer Dieu, c'est de l'aimer sans mesure, parce qu'on ne le saurait tant aimer qu'il ne mérite d'être encore plus aimé, ainsi la vraie mesure d'abhorrer le péché, c'est de l'abhorrer sans mesure; et vous devez juger de votre état, de votre salut, de votre avancement à la perfection, par l'accroissement de cette haine en votre cœur; si vous avez grande aversion du péché pour l'amour de Dieu, vous avez beaucoup profité en la perfection ; si vous n'en avez guère, vous êtes bien imparfait, si vous n'en avez point du tout ou fort peu, si de temps en temps vous tombez en péché mortel, il y a grande pitié en vous, vous devez vous estimer très malheureux, vous êtes en danger de damnation.

Et comme Dieu arme le ciel et la terre, comme il emploie les éléments et toutes les créatures pour détruire et anéantir le péché, ainsi il n'y a rien qu'il ne faille quitter, faire, endurer pour le fuir et éviter ; si vous faites oraison, priez Dieu qu'il vous délivre du péché ; si vous faites lecture spirituelle, si vous entendez les sermons, si vous allez à confesse, lisez les livres, entendez les prédicateurs, cherchez les confesseurs qui vous donnent le plus d'horreur du péché.

S'il est besoin de quitter la maison où vous êtes, la rue, la ville, le monde, de vendre votre emploi, de résigner votre bénéfice, de vous enfermer entre quatre murailles, pour éviter l'occasion du péché, faites-le ; vous ne ferez rien que ce que des millions de saints anachorètes, très nobles, riches, sages, savants, ont fait avant vous, et ils s'en sont bien trouvés ; s'il est besoin de souffrir la perte de votre procès, la disgrâce d'un grand, le renversement de votre fortune, la maladie, la ruine de votre réputation, plutôt que de vous parjurer ou consentir à d'autres péchés, souffrez-le.

Et comme Dieu abhorre le péché en quelque lieu qu'il se trouve sans acception de personne, ainsi nous devons l'éviter en nous et en notre prochain, autant qu'il nous est possible ; si vous êtes ravi de donner de l'amour de Dieu sans en prendre, si vous ne vous souciez pas que les autres offensent Dieu, pourvu que vous ne l'offensiez, vous haïssez le péché, non pour l'amour de Dieu, mais pour l'amour de vous ; si vous l'abhorrez par le même principe que Dieu l'abhorre, parce qu'il est contraire à sa bonté, vous empêcherez de tout votre pouvoir que vos enfants, vos domestiques, amis, voisins ne le commettent ; quand vous apprendrez qu'on l'aura commis, vous en serez touché de douleur: *Defectio tenuit me pro peccatoribus derelinquentibus legem tuam.*

Enfin, comme Dieu a en aversion tout ce qui a quelque rapport au pécheur, ses enfants, ses amis, ses meubles, sa maison, si vous avez en grande horreur l'offense d'une si haute majesté, vous aurez aversion des complices, des instruments, des amorces et des apanages de votre péché, de tout ce qui y a coopéré, contribué et servi ; ces robes, ces cheveux, rubans, atours, ces lettres qu'on vous a écrites, ces présents qu'on vous a envoyés, l'argent qu'on vous a donné, ces romans, ces tableaux où il y a des nudités, vous seraient en abomination : *Omnem viam iniquitatis odio habui.*

Nous ne pouvons avoir de nous-mêmes ces saintes dispositions, nous devons les recevoir de vous, ô Jésus ! mon Dieu, mon Sauveur ! nous devons vous dire souvent avec l'Eglise : *Ab omni peccato libera nos, Jesu.* Ne nous délivrez pas, s'il ne vous plaît, de la guerre, de la peste, de la famine, ni d'aucun autre mal ; mais délivrez-nous du péché, délivrez-nous de tous péchés, nous vous en supplions de tous les efforts de notre cœur, nous vous en supplions par le mystère de votre incarnation, puisque votre bien-aimé Disciple a dit que vous êtes venu pour ruiner les œuvres du diable, et le péché en est le plus odieux. Nous vous en supplions par le très adorable nom de Jésus, puis-

que votre ange a prédit que vous vous appelleriez ainsi, parce vous affranchiriez votre peuple de l'esclavage du péché. Nous vous en prions par les travaux de votre vie, puisque votre Prophète a dit que le fruit qui en serait produit, serait la ruine du péché : *Hic est omnis fructus, ut auferatur peccatum.* Nous vous en prions par votre mort et passion, puisque votre Précurseur a dit que vous y seriez un agneau immolé sur l'autel de la croix pour expier nos péchés : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi.* Nous vous en prions par la gloire que vous méritez, puisque votre Psalmiste a dit qu'en nous délivrant du péché vous nous donneriez sujet de vous en remercier, bénir, louer et glorifier à jamais. *Amen.*

SERMON CCXLV.

LE PÉCHÉ EST UNE INGRATITUDE CONTRE LES BIENFAITS DE LA CRÉATION, DE LA CONSERVATION ET DE LA RÉDEMPTION.

Nonne ipse est Pater tuus qui creavit te ?
Dieu n'est-il pas votre père qui vous a créé? (Deut. 32. 6.)

Un philosophe ancien a fort bien parlé quand il a dit que celui qui a trouvé les bienfaits, a trouvé des liens et des chaînes pour garrotter le cœur des hommes, et les obliger à la reconnaissance, à l'amour et à l'affection envers leur bienfaiteur. C'est le motif que nous devons prendre pour nous retirer du péché en considérant que non-seulement il offense la très haute et très adorable majesté de Dieu, mais qu'il est une très horrible et effroyable ingratitude des bienfaits que nous avons reçus et que nous recevons tous les jours de la libéralité divine.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Damnatur ingratitudo.*
Primum punctum. *Dei beneficia : Primum beneficium, Creationis:* B. 1° *Corporis.* — C. 2° *Animæ.*
Secundum beneficium, Conservationis, cujus circonstantiæ pensantur : D. *Prima, Quod Deus ipse per creaturas operatur.* — E. *Secunda, cum magno affectu.* — F. *Tertia, Quod valde utiliter pro nobis.*
Tertium beneficium, Redemptionis, quod pensatur : G. 1° *Verbis S. Bernardi.* — H. 2° *Comparatione.*
Secundum punctum. I. *Ingratitudo peccatoris abutentis beneficiis Dei.*

EXORDIUM.

A. — (*Damnatur ingratitudo.*) De toutes les circonstances qui peuvent aggraver une offense, la rendre sensible et insupportable à celui qui la reçoit , criminelle et inexcusable en celui qui la fait, la plus noire et la plus dénaturée , c'est la circonstance d'ingratitude. David était un roi si patient , que parlant à Dieu , a qui on ne peut rien cacher , il se glorifiait d'être doué d'une mansuétude héroïque et au souverain degré : *Et omnis mansuetudinis ejus.* Et toutefois se plaignant de la perfidie d'Achitophel qui, après avoir été son conseiller d'état , son favori, son intime , lui avait tourné le dos traitreusement , et lui avait rendu de très mauvais offices , suivant le parti de ses ennemis ; il dit que cette ingratitude lui est insupportable.

Quand cette mégère d'Egypte , la femme de Putiphar , voulut appliquer sa torche fatale au cœur du chaste Joseph, en le sollicitant à souiller la couche de son maître , ce saint jeune homme, après la crainte de Dieu , n'eut point de plus puissante bride pour réfréner sa passion et se contenir en son devoir dans une occasion si pressante , que la considération des biens qu'il avait reçus de son maître : *Ecce Dominus meus omnia mihi tradidit ; quomodo ergo possum hoc malum facere et peccare in Deum meum* ? (Genes. 39. 9.)

Voyez qu'il ne dit pas : Je ne veux pas , je ne dois pas , je n'oserais, mais je ne puis ; comme si les obligations qu'il avait à son maître , étaient des chaînes et des menotes qui lui eussent garrotté les mains et l'eussent mis dans l'impuissance d'avoir la moindre pensée d'offenser tant soit peu son maître qui l'avait si fort obligé.

Nous devrions toujours dire de même, quand la tentation s'éveille au fond de notre cœur: *Quomodo possum peccare?* car nous ne saurions donner notre consentement à un seul péché mortel, sans commettre contre notre Dieu la plus dénaturée, la plus noire, la plus monstrueuse , la plus abominable ingratitude qui puisse s'imaginer.

PRIMUM PUNCTUM.—*Dei beneficia, etc.*

B. — (1° *Corporis*) Vous avouerez que je dis vrai, si vous considérez avec moi les trois principaux bienfaits que nous avons reçus de la bonté de Dieu : le bienfait de la création, le bienfait de la conservation, le bienfait de la rédemption, en attendant que quelque jour nous parlions des autres.

Je considère donc qu'il y a soixante ou quatre-vingts ans que vous étiez fort peu de chose, vous étiez moins qu'un chien, moins qu'une souris, moins qu'un insecte, car vous n'étiez rien du tout. Il s'était passé six mille ans sans qu'on eût besoin de vous au monde ; on ne parlait point de vous, on ne vous connaissait pas, on ne pensait pas plus à vous qu'à une fourmi qui est au fond du Canada ; et en ce temps où vous étiez si peu de chose, où vous n'étiez rien du tout, où vous étiez dans l'oubli de toutes les créatures, Dieu s'est souvenu de vous, Dieu a pensé à vous, il vous a regardé de bon œil, vous a aimé, vous a retiré de cet abîme du néant où vous étiez, et vous a élevé à un être très noble et très excellent : *Cogita Deum tibi applicatum manu, sensu, opere, consilio, sapientia, providentia et ipsa imprimis affectione*, dit Tertullien. Il a daigné appliquer sur vous son esprit divin, sa pensée, son dessein, sa puissance, sa sagesse, sa providence, son affection, tout ce qu'il a, tout ce qu'il est, sans y être porté par aucun autre motif que sa pure charité et sa libéralité gratuite ; car, puisque vous étiez un pur néant, il n'y avait en vous ni bonté, ni beauté, ni aucune autre qualité qui pût l'obliger ou le porter à vous faire une telle faveur : *Quem non externæ pepulerunt fingere causæ, materiæ fluitantis opus, verum incita summi forma boni livore carens*, dit Boèce.

Dieu vous a donné l'existence la plus noble et la plus excellente de tous les êtres qui sont en ce bas monde, il vous a donné un corps assorti de tous les membres nécessaires à l'entretien de la vie ; voyez combien ces membres

vous sont commodes, vos yeux, vos bras, vos mains, vos pieds ; il vous a donné un corps façonné avec tant d'industrie et de sagesse que Gallien, après en avoir décrit l'anatomie, dit : Ce n'est pas un livre que j'ai fait, c'est un panégyrique, c'est un hymne, un cantique que j'ai composé à la louange du Créateur ; car on ne saurait considérer ces os, ces nerfs, ces muscles, ces veines, tous ces membres, cette symétrie admirable avec laquelle ils sont disposés, sans admirer l'esprit et la sagesse de l'ouvrier qui a fait un si bel ouvrage. Un autre médecin donne dix mille ans à tous les hommes de la terre et à tous les anges du ciel, pour penser s'ils pourraient changer de forme, ou de place un seul de vos membres ; et il assure, comme il est vrai, qu'on n'y saurait faire le moindre changement sans en ôter toute la beauté et la perfection. Voyez quelle difformité ce serait, si un de vos doigts était sur votre joue ! quelle incommodité ce serait si votre langue était plus longue ou plus large qu'elle n'est ! *Bene omnia fecit; omnia in sapientia fecisti ;* que Dieu en soit béni et loué à jamais. « Subdidit pedi sapientissimus Conditor noster cu-
« tem ipsam non laxam et mollem, sed constrictam et me-
« diocriter duram, ut non facile pateretur ; cui commen-
« tarios hos, ceu hymnos quosdam compono, in eo veram
« esse pietatem existimans, non si taurorum hecatombas
« ei plurimas quispiam sacrificarit, et casias aliaque sex-
« centa unguenta suffumigarit ; sed si noverim ipse primus,
« deinde exposuerim aliis, quænam sit ipsius sapientia,
« quæ virtus, quæ bonitas, quæ providentia ; ignoratio
« quorum summa impietas est, non si a sacrificio absti-
« neas ; quod enim cultu convenienti adornarit omnia,
« nullique bona inviderit, id perfectissimæ bonitatis spe-
« cimen esse sic tuo ; invenisse autem quo pacto omnia
« adornarentur, summæ sapientiæ est ; at effecisse omnia
« quæ voluit, virtutis est invictæ. *Et infra :* In ipsa vili-
« tate materiæ ars Conditoris splendescit : » (*Galenus de usu partium*, *cap.* 3.) Notre très sage Ouvrier a mis à la plante du pied une peau, non trop lâche, non trop

molle, mais plus serrée, et médiocrement dure, afin qu'on puisse marcher sans incommodité ; et c'est en l'honneur de ce grand ouvrier que je compose ces commentaires, comme des cantiques de louanges, jugeant que la vraie piété consiste, non à lui immoler plusieurs animaux, ou à brûler beaucoup d'encens et de parfums aromatiques, mais à connaître et à faire connaître aux autres sa grande sagesse, sa puissance, sa bonté, sa providence ; car ignorer ces choses, c'est la dernière impiété. Je déclare qu'il a montré une parfaite bonté en ce qu'il a voulu si bien ajuster toute chose sans rien envier à personne, et que ç'a été une souveraine sagesse de trouver les moyens de le faire, et une puissance invincible de l'avoir fait ; et l'art de ce grand ouvrier éclate surtout dans le choix qu'il a fait de la matière la plus vile, pour composer ce chef-d'œuvre de ses mains. Voilà ce que dit un païen, du corps que le Créateur vous a donné.

C. — (2° *Animæ.*) Il vous a donné une âme qui est à son image à sa ressemblance, qui est spirituelle comme lui, immortelle, maîtresse de ses actions, douée du franc arbitre comme lui ; il vous a donné un entendement capable de le connaître, de l'adorer, de le contempler, d'admirer ses œuvres et ses divines perfections, de le voir quelque jour face à face : *Videbimus eum sicuti est.* Il vous a donné une mémoire qui est un trésor où l'on peut mettre en réserve mille créatures, même corporelles, avec leur longueur, leur largeur et leurs autres dimensions ; voyez que de villes, de villages, de maisons, de jardins, d'hommes, de femmes, d'enfants, d'animaux, de plantes sont en votre mémoire, parce que vous les avez vus, et vous voyez en votre mémoire leur grandeur, leur couleur, leur figure et leurs autres qualités.

D. — (*Secundum beneficium, etc. —Prima, Quod Deus, etc.*) Il vous a donné une volonté capable de l'aimer, de l'embrasser, de lui adhérer, de le posséder et de jouir de lui ; et comme une femme enceinte, avant que de mettre au monde le fruit qu'elle porte en ses entrailles, prépare de

longue main une nourrice, un berceau, des langes, des bandelettes et autres choses nécessaires à la nourriture de son enfant ; ainsi le Créateur, avant que de vous donner l'être, a créé le ciel, la terre, les éléments, les plantes, les animaux et une infinité de créatures pour la conservation, l'entretien et la récréation de votre vie.

Sur quoi il y a trois circonstances à considérer, très dignes d'une réflexion toute particulière. La première que c'est Dieu même qui vous donne ses biens. Pour peu de chose qu'un roi donne à son sujet, s'il le lui donne de sa propre main, il est estimé et tenu précieux. Un soldat ancien refusa un petit présent que son prince lui envoyait et après il l'accepta de bon cœur, quand son roi le lui présenta de sa main. C'est Dieu même qui nous donne ses créatures, c'est Dieu qui les applique à notre service, c'est lui qui fait toute leur opération par leur entremise. Les causes secondes ne sont que comme les instruments et les organes de la première, les conduits et les canaux par lesquels il nous influe ses biens ; il est la vie, la vertu, la vigueur, la vivacité de chaque chose : *Rerum Deus tenax vigor. Omnia opera nostra operatus es nobis.* (Isai. 26. 12.) S. Augustin remercie Dieu en ses Confessions (lib. 1. Confess. cap. 6.) de ce que lorsqu'il était enfant, Dieu remplissait par sa bonté les mamelles de ses nourrices, et leur donnait la volonté de lui communiquer le sucre liquide que Dieu leur donnait, et à lui l'inclination d'en prendre autant qu'il lui en était nécessaire. « Nec mater « mea vel nutrices meæ sibi ubera implebant, sed tu mihi, « Domine, per eas dabas alimentum infantiæ, et divitias usque « ad fundum rerum dispositas ; tu étiam mihi dabas nolle « amplius quam dabas, et nutrientibus me velle mihi da« re, quod illis dabas ; dare enim mihi per ordinatum af« fectum volebant, quo ex te abundabant, nam bonum « erat eis, bonum meum ex eis, quod non ex eis, sed per « eas erat, ex te quippe omnia bona, Deus : » Etant venu au monde, je goûtai les premières délices des enfants en goûtant la douceur du lait : mais ce n'était ni ma mère ni

mes nourrices qui en remplissaient leurs mamelles : c'était vous, Seigneur, c'était vous seul qui me donniez par leur entremise la nourriture dont j'avais besoin selon l'ordre naturel que vous aviez établi, et selon les richesses de votre bonté et de votre providence, qui étend ses soins jusque dans les principes les plus cachés et les causes les plus secrètes de la subsistance de vos créatures; c'est vous qui me donniez l'instinct de ne pas vouloir prendre plus de lait qu'il ne vous plaisait de m'en donner, et qui inspiriez à celles qui me nourrissaient la volonté de me donner ce qu'elles recevaient de vous ; car elles se portaient par une affection bien réglée à me donner avec plénitude ce qu'elles recevaient de vous avec abondance, et elles se soulageaient en me le donnant ; elles tiraient un bien pour elles-mêmes, du bien que je recevais de vous par leur entremise ; car tous les biens viennent de vous, ô mon Dieu. Ainsi nous devons dire que c'est Dieu qui vous enseigne par votre maître, vous reprend par votre supérieur, vous prêche par le prédicateur, vous conseille par votre ami, vous éclaire par le soleil, vous échauffe par le feu, vous raffraîchit par l'air, vous récrée par le chant des oiseaux; vous devez le considérer et l'adorer présent, assistant, agissant en toutes les créatures et par toutes les créatures. Et, comme a dit S. Grégoire de Nazianze, (Orat. de vera trans. rerum.) nous devrions nous souvenir de Dieu aussi souvent que nous respirons, puisqu'il ne se passe aucun moment qu'il ne nous fasse quelque bien, quand ce ne serait que l'air que nous respirons.

Et puis chaque bienfait qu'il nous fait en contient et en suppose plusieurs. Pour nous donner l'usage d'une seule créature, il fait jouer mille ressorts, il met en œuvre et tient en haleine une infinité de causes. Par exemple, pour vous mettre en main le pain que nous mangeons, il emploie longtemps les mouvements des cieux, l'influence des astres, la fécondité de la terre, les météores de l'air, les neiges et les pluies des nues, les travaux des animaux, les sueurs et les fatigues des hommes. Que de gens ont travaillé à défri-

cher, à labourer, à ensemencer la terre, à couper, à recueillir, à battre, à faire moudre le blé, à pétrir, à cuire, à assaisonner le pain qui vous sert de nourriture. Dieu les a tous appliqués à ces ouvrages pour votre service, il a fait toutes ces actions par leur entremise, et il a fait cela lors même que vous ne pensiez pas à lui, lors même que vous le mettiez en oubli et lorsque vous étiez son ennemi ; si on l'examine de bien près, on verra qu'il ne vous donne pas un seul repas qui ne contienne et ne suppose pour le moins deux cents bienfaits.

E. — (*Secunda, Quod magno affectu.*) Et il a fait cela avec l'amour le plus grand et le plus ardent : en tout ce qu'il fait pour vous, la bonne volonté qu'il a, l'affection qu'il vous porte, est sans comparaison plus grande que les présents qu'il vous fait, et il désire toujours vous donner beaucoup plus qu'il ne vous donne, et s'il ne vous fait pas autant de bien qu'il pourrait, c'est qu'il ne vous est pas nécessaire. Si une mère ne donne pas à ses enfants malades autant de vin qu'ils en demandent, ils peuvent penser que c'est par épargne ; mais si elle ne leur donne pas autant d'eau qu'ils voudraient, puisque l'eau ne lui coûte rien et qu'elle a pour eux une affection maternelle, qu'elle leur donne des restaurants qui sont fort chers, s'ils ont tant soit peu d'esprit ils doivent penser qu'elle leur donne l'eau par mesure, parce que l'excès leur en serait dommageable, et quand elle leur en donne un verre elle leur en voudrait donner un seau, s'il leur était utile ou nécessaire. Il coûterait moins à Dieu de vous donner cent mille pistoles qu'à moi de vous donner une goutte d'eau ; ce n'est donc pas par épargne qu'il ne vous les donne pas, ce n'est pas aussi par faute d'affection, puisqu'il vous a donné ce qui lui coûte si cher, ce qui lui est si précieux, les mérites de sa passion, sa chair et sa propre substance ; c'est donc qu'il connaît qu'elles vous seraient nuisibles. Quand il vous donne un sou en effet, il vous en donne cent mille d'affection, et il vous les donnerait effectivement s'il ne prévoyait que vous en feriez mauvais usage ; et tout ce qu'il vous donne il vous

le donne par un amour infini ; chaque présent qu'il vous fait, il vous le fait par le même amour, par lequel il s'aime lui-même ; en tous les biens qu'il vous fait, il prétend vous amener à l'acquisition et à la jouissance de votre dernière fin, c'est-à-dire que quand il vous tire du néant, vous conserve, vous donne l'usage de quelque créature, il ne fait cela que pour vous faire gagner le paradis, et mériter la vie éternelle, et par conséquent en tous ses bienfaits il vous souhaite le même bien, le même bonheur, la même félicité qu'à lui-même. Tout ceci se rendra encore plus sensible, si nous faisons encore trois autres considérations.

F. — (*Tertia, Quod valde utiliter pro nobis.*) Premièrement, comparons ces bienfaits signalés de Dieu à d'autres faveurs beaucoup moins grandes que les hommes nous pourraient faire. On dit qu'Alexandre-le-Grand étant allé voir Appelles, peintre le plus fameux de son temps, qui était malade, et le voyant en quelque nécessité, lui mit secrètement derrière son chevet une bourse pleine de pièces d'or, le peintre s'en étant aperçu après le départ du roi, s'écria : Au voleur! au voleur! les domestiques accourent, qu'y a-t-il, qu'est-ce qu'on vous a pris? Le roi emporte mon cœur. Quand vous êtes malade, si un prince daignait vous visiter, et vous donnait cent pistoles, quelles louanges ne lui donneriez-vous pas? quelles affections n'auriez-vous pas pour son service? A votre avis, qu'est-ce qui est plus précieux ou des pistoles ou des éléments? si vous n'aviez point d'air pour respirer, point d'eau ni autre boisson pour vous rafraîchir, quelles pistoles ne donneriez-vous pas volontiers pour en avoir tant soit peu? et vous ne remerciez pas celui qui vous en a tant donné pour rien; vous n'avez jamais l'esprit de dire : A qui est le pain que je mange, cette eau que je bois, cet air que je respire, ce feu qui me chauffe, cette terre qui me porte, ces animaux qui me servent?

En second lieu, voyez comme on vous estimerait heureux, si Dieu n'avait fait ces faveurs qu'à vous seul, s'il n'y avait au monde que vous qui eussiez un jardin, un verger en vo-

tre maison, un puits, une fontaine en votre cour, un cheval à l'écurie, un valet à votre service qui eût des yeux, des doigts, des pieds en son corps! comme on admirerait votre bonheur! et parce que Dieu a été plus libéral lui êtes-vous moins redevable, parce qu'il a fait du bien aux autres aussi bien qu'à vous? celui qu'il vous a fait est-il moindre ou moins digne d'être reconnu? S'il n'avait donné des mains et des bras à personne qu'à vous, il n'y était pas obligé, comme il n'en a point donné aux vers de terre; vous l'auriez prié d'en donner au moins à votre femme, à vos enfants, à vos parents et amis; il leur en a donné et à vous, sans en être prié, et vous ne lui en êtes pas reconnaissant.

Ou si vous voulez que nous envisagions la chose sous un autre côté; voyez combien déplorable et funeste est la privation d'un seul de ces biens que vous possédez à si bon marché, et dont vous êtes si peu reconnaissant; quelle disgrâce et incommodité c'est d'être sourd, aveugle, manchot, lépreux, stupide! vous pouviez l'être aussi bien que tant d'autres; qu'aviez-vous mérité devant Dieu plus qu'eux? il vous en a préservé par sa miséricorde, ne lui devez-vous pas beaucoup de reconnaissance? Si vous aviez perdu un de vos bras sans espérance de vous en pouvoir servir, et qu'un excellent chirurgien vous le remît aussi parfaitement qu'auparavant, quelle reconnaissance, quel remerciement, quel paiement ne lui feriez-vous pas? C'est plus de vous l'avoir donné que de vous l'avoir remis. Cet opérateur ne pouvait vous le remettre, si Dieu ne vous l'avait premièrement donné; cet opérateur vous aurait fait grand mal en vous remboîtant le bras, et Dieu vous l'a donné sans vous faire tant soit peu de douleur; ce chirurgien ne vous aurait rendu qu'un bras, Dieu vous en a donné deux, et des jambes, des pieds, des yeux et des oreilles, et il vous les conserve, et il conserve pour cela une infinité de créatures qui conspirent et contribuent à votre conservation; il détourne par sa providence mille accidents qui vous arriveraient, il réprime la rage de Satan qui brûle d'envie de vous perdre, il modère ou détourne mille hostilités de vos ennemis qui vous ruineraient.

Et il ne fait pas seulement cela par l'entremise de ses créatures, mais par lui-même immédiatement. Car vous devez apprendre de la théologie qu'il y a deux sortes de causes efficientes : les unes qui servent seulement à faire l'ouvrage et ne passent point plus loin après qu'il est fait, comme l'architecte qui bâtit une maison, le peintre qui fait une image; il y en a d'autres qui ne produisent pas seulement l'effet, mais qui doivent le conserver dans l'être qu'elles lui ont donné, comme le soleil produit son rayon et le conserve si continuellement et si nécessairement, que si cet astre cesse tant soit peu de le produire, le rayon disparaît et s'évanouit aussitôt. Or, la foi catholique nous enseigne que Dieu est cause de toutes les créatures en cette seconde manière, qu'il soutient toutes ses œuvres par lui-même immédiatement, *immediatione suppositi*, toute créature est conservée du Créateur avec tant de sujétion, de dépendance, d'adhérence, que s'il retirait un seul moment le concours et l'influence qu'il lui donne, elle retomberait dans le néant d'où elle a été tirée. Ce qui lui fait dire par Isaïe que nous sommes logés et portés en lui, ainsi que l'enfant est logé et porté dans le sein de sa mère : *Gestamini a meo vulva, portamini a meo utero;* (Isai. 46. 3.) ce qui fait dire à S. Paul que nous vivons en Dieu, nous nous mouvons en lui, nous subsistons en lui.

G.—(*Tertium beneficium, etc.*—1° *Verbis S. Bernardi.*) Et si nous devons tant de reconnaissance à Dieu pour les bienfaits de la création et de la conservation qui ne lui coûtent rien, combien plus pour celui de la rédemption qui lui coûte si cher ? « Si totum me debeo pro me facto, « quid addam jam et pro refecto, et refecto tali modo ? nec « enim tam facile refectus, quam factus; qui enim me to- « tum et dicendo fecit, in reficiendo et dixit multa, et ges- « sit mira, et pertulit dura; nec tantum dura, sed et in- « digna, » dit S. Bernard : Si je dois être tout à Dieu parce qu'il m'a fait, que lui rendrai-je pour m'avoir refait et refait en telle manière ? car il ne m'a pas refait si aisément qu'il m'a créé, puisque pour me créer il n'a dit qu'une pa-

role; mais pour me refaire et me racheter, il a souvent prêché, il a fait de grands miracles, il a souffert des tourments très cruels et très ignominieux. On dit d'un ancien empereur qu'il était si débonnaire et si compatissant pour les disgrâces de ses soldats, que si un d'eux était blessé, il coupait de sa propre chemise à l'endroit qui est sur le cœur pour lui faire un appareil; pour cela il fut surnommé l'amour du peuple et les délices du monde. Jésus a bien fait davantage, il n'a pas pris de ce qui couvrait son sein, mais du meilleur sang qui fut en son cœur, or il n'en avait que de très bon; il a pris tout ce précieux sang jusqu'à la dernière goutte, il en a composé un baume sacré et un remède doux pour la guérison de nos blessures; ne doit-il pas être l'objet de notre amour, les délices de notre cœur? ne lui devrions-nous pas dire incessamment: *Jesu, nostra redemptio, amor et desiderium?*

II. — (2° *Comparatione.*) Il a fait dans cette œuvre des choses si étranges, si extraordinaires, si prodigieuses qu'on ne trouve rien à quoi les comparer; il fait supposer des choses qui ne sont, qui n'ont été, qui ne seront jamais. Faisons donc cette supposition: Un marchand de Paris dévot et charitable a coutume de visiter les hôpitaux et les prisons; il va à la conciergerie du palais, il y trouve un villageois prisonnier, atteint et convaincu d'un crime capital, à la veille d'être condamné; le regardant de près, il remarque qu'ils se ressemblent comme deux gouttes d'eau, quant à la taille du corps et aux traits du visage; il est si bon que par un excès de charité il lui dit: J'ai plus de courage et de force que vous pour endurer les tourments et la mort, changeons d'habit, nous sommes fort semblables et on ne nous reconnaîtra pas. Le criminel ne se fait pas prier deux fois; il accepte, il change d'habit, sort de la prison, de la ville et du royaume; le bon marchand demeure pour gage, se laisse condamner, conduire au supplice et attacher au gibet pour le coupable. Qu'en dirait-on? qu'en penserait-on? je vous en fais le juge. Mais si un conseiller du parlement faisait cette œuvre de charité, et si un président,

si un prince du sang se faisait ainsi prisonnier, se laissait ainsi condamner, qu'en dirions-nous? nous nous pâmerions d'étonnement, nous serions hors de nous, nous deviendrions tout stupides d'admiration à la vue de cet excès de charité; et quand ce prisonnier échappé entendrait nommer ce prince, quand on parlerait de prison, de supplice, de gibet, il fondrait en larmes, il serait ému de tendresse, d'affection, d'amour envers le prince par la reconnaissance d'une telle grâce; et s'il faisait autrement, on dirait que ce n'est pas un homme, mais un tigre, un léopard, un monstre de la nature; mais si, au lieu d'être reconnaissant, il offensait la mémoire du prince, s'il parlait mal de lui, s'il faisait la guerre à ses sujets, on ne dirait plus que c'est un tigre, on dirait que c'est un démon, un Béelzébub, un janissaire de l'enfer. Hélas! qu'est-ce que ce prince aurait fait pour ce villageois en comparaison de ce que Dieu a fait pour nous? Ce prince l'aurait délivré d'un tourment qui passe en un quart-d'heure; Dieu m'a délivré d'un tourment qui aurait duré des millions d'années, d'être brûlé tout vif une éternité. Le prince aurait enduré une mort douce, étant étouffé sur un gibet; Dieu a langui plus de trois heures de la plus sensible et de la plus cruelle douleur qu'il est possible d'imaginer. Ce prince aurait espéré d'être récompensé dans le ciel de sa charité; Dieu ne pouvait espérer aucune récompense de moi. Et qu'est-ce que le roi en comparaison de Dieu? moins qu'un moucheron en comparaison d'un roi; et Dieu s'est mis à ma place, à la place d'un pauvre ver de terre, il s'est laissé condamner à mort, attaché à un gibet; et je ne fonds point en larmes, quand on nomme le nom de Jésus! n'est-ce pas être un monstre d'ingratitude? Si vous me voyiez comme les anges me voient, vous m'auriez en horreur, je vous serais abominable; je m'étonne comme il me souffre, comme il ne m'abîme et ne m'extermine pas. Hé quoi! disent-ils, Dieu s'est mis à la place de cet homme, il a voulu être jugé, condamné, exécuté à mort pour lui, et il ne fond pas en larmes de tendresse quand on nomme Jésus, quand on parle de la

croix, de la mort et de la passion du Sauveur! il ne languit pas d'amour, il ne se met pas en pièces pour son service! ce n'est pas un chrétien, c'est un barbare. Mais si vous offensez Jésus, si vous le blasphémez, si vous traitez mal ses sujets, si vous persécutez les orphelins qui sont ses enfants, qu'en peuvent dire les anges? Ils ne diront pas que vous êtes un arabe, un tigre, un monstre de nature, un démon; ils diront qu'ils ne trouvent point de parole assez significative pour exprimer dignement la malignité, l'énormité, la monstruosité de votre ingratitude. Quand vous seriez à genoux nuit et jour pour lui rendre grâces sans cesse, quand tous les membres de votre corps seraient changés en langues et en bouches pour le louer continuellement, quand vous auriez autant de vies qu'il y a de gouttes d'eau dans la mer, et qu'elles seraient toutes prodiguées pour son amour et service, pourriez-vous dignement le remercier pour un seul de ces bienfaits, eu égard à la grandeur infinie de sa Majesté qui vous les a faits, à l'indignité de celui qui les a reçus, à la libéralité et à l'amour gratuit dont il vous les a faits.

SECUNDUM PUNCTUM.

I. — (*Ingratitudo peccatoris, etc.*) Après cela serez-vous bien si ingrat d'offenser votre Dieu et de commettre le péché qui lui déplaît infiniment? Voyez comme vous blâmez l'ingratitude en autrui, comme elle vous est sensible quand on la commet contre vous, comme vous vous plaignez de ceux qui vous rendent le mal pour le bien; si c'était un autre que lui qui me rendît ce mauvais office, je ne m'en soucierais pas, dites-vous; mais un tel, mon parent, mon neveu, mon propre enfant, que j'ai tant caressé, aimé jusqu'au dernier point, pour qui je me suis tant épuisé? Comment pouvez-vous donc commettre le crime que vous trouvez si mauvais et reprenez si aigrement aux autres? *Quomodo potes peccare in Deum tuum?* Comment pouvez-vous offenser votre bon Dieu, je ne dirai pas après qu'il vous a tant obligé, mais lors même qu'il vous oblige actuelle-

ment, et qu'il fait pleuvoir de toute part des faveurs et bénédictions sur vous? Vous l'offensez en ce même temps qu'il vous conserve, vous nourrit, vous caresse, vous comble de prospérités, en ce même temps qu'il fait tomber la pluie sur vos terres, féconde vos troupeaux, fait mûrir les fruits de vos vergers. Tous ces bienfaits, et mille autres semblables, sont autant de lumières qu'il vous met devant les yeux pour vous faire connaître sa bonté, autant de présents qu'il vous fait pour gagner votre cœur, autant de témoins qui vous certifient l'affection qu'il a pour vous, autant de prédicateurs qui vous annoncent les obligations que vous lui avez, autant de charbons ardents qu'il assemble sur votre tête pour vous échauffer à son amour. Le péché vous rend aveugle à tant de splendeurs, insensible à tant d'attraits, incrédule à ces témoignages, sourd à ces voix, glacé parmi tant de flammes, ingrat à tant de prévenances. Vous abusez du bienfait de la création, vous vous servez des puissances de votre âme, des membres de votre corps, pour déplaire à celui qui vous les a donnés. Votre entendement vous a été donné pour penser à Dieu, pour contempler ses grandeurs, adorer ses perfections, admirer ses œuvres; vous l'appliquez à trouver des inventions pour séduire une fille, décevoir une veuve, supplanter un orphelin ou un villageois.

Votre mémoire vous a été donnée pour vous souvenir des bienfaits de Dieu, vous représenter les mystères de sa sainte vie, de sa mort et passion; vous l'employez à remuer les ordures de vos actions infâmes. Votre volonté est faite pour adhérer à Dieu, pour aimer un bien souverain, un bien infini, un bien qui est la source de tous les biens; vous l'attachez à une voirie, à une fille éventée, à un jeune homme folâtre; vos yeux à des regards impudiques, votre langue au blasphème, vos mains à l'injustice et autres actions illicites; c'est comme si vous employiez votre bras à frapper le chirurgien qui vous l'aurait remis.

Vous abusez du bienfait de la conservation, vous ne sauriez ouvrir les yeux, mouvoir la langue, porter la main

à un larcin ou à quelque autre méchanceté, si Dieu ne concourt et ne coopère à votre action. Vous vous servez donc du concours de Dieu contre Dieu, vous le faites servir en une action qu'il abhorre et déteste : *Servire me fecisti peccatis tuis.*

Les créatures inanimées et déraisonnables ne peuvent servir Dieu par elles-mêmes, parce qu'elles n'ont point d'esprit, de cœur et de langue propres à le connaître, à l'aimer, à le louer ; elles vous servent à condition que vous servirez Dieu en leur place ; et vous les privez de leur fin, vous les révoltez contre le Créateur, vous les employez à l'offenser, vous vous servez de la lumière pour lire des romans, des ténèbres de la nuit pour cacher vos surprises déshonnêtes, de l'air pour des chansons dissolues, des fruits de la terre pour vous enivrer, des dépouilles des animaux pour des vanités.

C'est comme si ayant donné des pièces d'or et d'argent à un pauvre, il vous les jetait à la tête pour vous blesser ; c'est comme si le roi ayant donné des deniers d'octroi à un gouverneur, il s'en servait pour lever des gens et faire la guerre à sa majesté ; c'est comme si un mari ayant donné des joyaux et des pierreries à sa femme pour charmer son affection, elle s'en servait pour complaire à un adultère et à lui en faire des présents ; y aurait-il rien au monde de si abominable : *Ego dedi eis vinum et triticum, quæ fecerunt Baal.*

Vous abusez du bienfait de la rédemption, vous vous le rendez inutile, vous ne permettez pas à Jésus d'en recueillir les fruits qu'il a prétendus : *Hic est omnis fructus ut auferatur peccatum ;* il a enduré la mort pour faire mourir le péché, et vous le faites revivre, et vous le recevez en votre cœur ; vous faites que Jésus crie par Isaïe : *In vanum laboravi, sine causa consumpsi fortitudinem meam :* En vain Jésus s'est incarné et est mort pour vous. Il a accompli tous ses mystères pour ruiner en vous le péché, et vous le faites régner ; que dis-je, que vous faites vivre le péché nonobstant la mort de Jésus ? mais vous vous

servez de la mort de Jésus pour faire vivre et régner le péché ; vous prenez la hardiesse de commettre le péché, sur ce que vous dites : Dieu est mort pour moi, il me pardonnera, il n'aurait pas enduré pour moi s'il voulait me réprouver : *Quem proposuit Deus propitiationem in sanguine ipsius propter remissionem præcedentium peccatorum :* (Rom. 3. 25.) Dieu a établi son Fils pour être la victime propitiatoire par l'effusion de son sang pour la rémission de nos péchés. *Præcedentes*, dit S. Paul. Le Fils de Dieu n'a-t-il souffert que pour les péchés qui ont précédé son avénement ? C'est que l'apôtre écrivant ces paroles était élevé à la contemplation de la mort et passion de Jésus, et il s'imagina qu'un si grand bienfait gagnerait tellement le cœur des hommes que personne ne commettrait de péché après une telle grâce ; il y avait un peu d'excuse, ce crime n'était pas si énorme d'offenser Dieu en ce temps-là ; mais maintenant après l'incarnation, après avoir été racheté, et après que Jésus a tant souffert pour anéantir le péché, comment pouvez-vous le commettre ? *Quomodo potes facere malum, et peccare in Deum tuum ?* Si vous voulez commettre le péché, cherchez un autre corps et une autre âme que les vôtres ; quelle apparence d'offenser Dieu avec des instruments qu'il a rachetés ? *Quomodo potest ?* Si vous voulez blasphémer le saint nom de Dieu, cherchez une autre langue que la vôtre ; comment pouvoir offenser Dieu avec la langue qu'il vous a donnée ? *Quomodo potes ?* Si vous voulez commettre le péché, cherchez un autre monde que celui-ci ; comment pouvoir outrager Dieu sur ses terres en son royaume, dans son domaine ? Cherchez un autre lieu que celui où vous êtes ; comment pouvoir offenser Dieu en sa présence, devant ses yeux, tout auprès de lui ? Si vous voulez commettre le péché, cherchez un autre Dieu que celui que vous adorez, mais vous n'en trouverez point d'autre ; quelle apparence de désobliger celui qui vous est si absolument nécessaire ? ce serait offenser les yeux qui veillent à votre défense, donner des coups de pied au sein qui vous loge et

qui vous porte, rompre le bras qui vous soutient, déchirer la mamelle qui vous allaite, briser le bouclier qui vous protége, déplaire au Maître qui vous a tant donné : *Dominus tuus omnia tibi tradidit*, *quomodo potes ergo facere malum ?* Il vous a donné les biens de la nature par les bienfaits de la création et de la conservation ; il vous a donné les biens de la grâce par le bienfait de la rédemption; il vous promet et prépare les biens de la gloire par le bienfait de la béatitude et de la félicité éternelle. *Amen.*

SERMON CCXLVI.

DU MYSTÈRE DE L'INCARNATION QUE LE PÉCHÉ OFFENSE.

Verbum caro factum est.
Le Verbe s'est fait chair. (Joan. 1. 14.)

Hier nous avons considéré que nous avons un grand sujet d'avoir en horreur le péché mortel, parce qu'en y consentant, nous commettons une ingratitude monstrueuse contre les bienfaits inestimables que nous avons reçus de la bonté de Dieu, contre le bienfait de la création, contre ceux de la conservation et de la rédemption; le temps ne me permit pas de m'étendre bien au long sur le mystère de l'incarnation que le bienfait de la rédemption présuppose, je le dois faire aujourd'hui en vous montrant que le Fils de Dieu, se faisant homme pour nous racheter, a exercé ses quatre plus signalées perfections: sa puissance, sa sagesse, sa justice et sa bonté ineffable; d'où vous pourrez et devez conclure que nous l'offensons grièvement en ces divines perfections, quand nous nous rendons inutile l'incarnation du Fils de Dieu par les déréglements de notre vie. C'est ce qui nous occupera aujourd'hui, moyennant la grâce de Dieu et votre favorable attention.

IDEA SERMONIS.

Primum punctum. A. *In incarnatione Deus exercuit suam potentiam in se ipsum exinaniens se.*

Secundum punctum. *Exercuit sapientiam:* B 1° *Attingens a fine ad finem.*—C. 2° *Disponens omnia suaviter, et dans hominibus ducem convenientissimum ad beatitudinem.*

Tertium punctum. D. *Exercuit justitiam per satisfactionem infinitam pro peccato.*

Quartum punctum. E. *Exercuit bonitatem, donans bonum infinitum.*—F. *Se ipsum in redemptionem.*
Conclusio pathetica. G. *Excitans ad fugam peccati et amorem Dei.*

Descendit dilectus meus in hortum suum.(Cant.6.1.) Les interprètes de l'Ecriture, qui ont fait des commentaires sur le texte sacré du Cantique, disent que, selon le sens littéral, ces paroles sont les semonces de la belle Sulamite, qui invitait le roi Salomon à venir prendre ses ébats en son jardin de délices; mais, au sens allégorique et spirituel, ce sont les paroles de l'Eglise qui priait le Verbe divin de venir au sein de la Vierge, vrai paradis de délices, pour y épouser la nature humaine et l'unir hypostatiquement à sa personne divine. Ce mot *descendit* arrête mon esprit et me fait considérer que comme Salomon, descendant de son trône pour venir à sa bien-aimée, passait nécessairement par certains degrés, au rapport de l'Ecriture, (3. Reg. 10. 19.) ainsi le Fils de Dieu, venant en ce monde au mystère de l'incarnation, est, en quelque façon, descendu du trône de sa grandeur : *Infra suam vacuefactus potestatem*, dit S. Hilaire; et il a exercé, à cet effet, les quatre principales perfections que la foi catholique reconnaît et adore en sa divine majesté : sa puissance, sa sagesse, sa justice, sa bonté infinie envers les hommes.

PRIMUM PUNCTUM. — *In incarnatione, etc*

A. — (*In se ipsum exinaniens se.*) La sainte Vierge dit en son Cantique de louange : *Fecit potentiam in brachio suo.* C'est toute la raison qu'on peut apporter de mille merveilles très prodigieuses et très incompréhensibles que les hommes et les anges admirent en ce grand mystère. Si vous me demandez comment le Verbe divin a pu communiquer sa substance à une nature créée, puisqu'elle ne peut être communiquée même dans la Divinité à une personne incréée, je vous répondrai qu'il a fait un chef-d'œuvre de sa toute-puissance : *Fecit potentiam in brachio suo.*

Si vous me demandez pourquoi le Fils et non pas le Père s'est incarné, puisque la nature du Père est unie à l'humanité aussi bien que celle du Fils, parce qu'ils n'ont qu'une même nature; S. Léon parlant de l'humanité assise sur le trône du Père, dit : *Æterni Patris recepta consessu, illius gloriæ sociatur in throno, cujus in natura copulatur in Filio;* (Serm. 1. de ascens.) je vous répondrai : Il a fait un chef-d'œuvre de sa toute puissance : *Fecit potentiam in brachio suo.* Si vous me dites: Puisque produire une créature, c'est lui donner l'existence, comment est-ce que le Fils de Dieu a créé la sainte humanité à laquelle il n'a point donné d'existence humaine et créée, selon la doctrine de S. Thomas et de toute son école? *Fecit potentiam in brachio suo;* il a fait un effort de sa toute-puissance. L'Ecriture parlant des cieux et autres créatures, dit que ce sont les ouvrages des doigts de Dieu : *Videbo cœlos opera digitorum tuorum;* (Psal. 8. 4.) mais elle dit que l'incarnation est un effet de son bras tout-puissant; ce n'est pas que Dieu en sa divinité ait des bras, des mains et des doigts, car c'est un esprit; mais elle parle ainsi, pour s'accommoder à notre petite façon d'entendre et pour exprimer que l'incarnation était une œuvre incomparablement plus difficile, plus admirable et plus digne de la toute-puissance de Dieu que la création du ciel et de la terre. En la création il n'a exercé sa puissance que sur le néant quand il a fait éclore les créatures : en la résurrection de tous les hommes, à la fin des siècles, il exercera sa puissance sur la poussière quand il retirera nos corps; en l'incarnation, il a exercé son pouvoir sur soi-même. Voyez quel effort, quelle violence vous faites sur vous, quand il faut vous abaisser, vous humilier, déchoir de votre grade, diminuer votre état; ne vous semble-t-il pas que ce soit un étrange abaissement, une immense humiliation, qu'un Dieu soit homme; le Créateur, créature; le Tout-Puissant, petit enfant? Si je disais à un honnête homme, âgé de quarante ans : Allez, vous êtes un enfant; je l'offenserais, et s'il ne s'en offensait,

on admirerait son humilité. Quand Gabriel avertit saint Joseph d'emporter Jésus en Egypte, il lui dit : Prenez l'enfant. Que dites-vous, S. Archange ? à quoi pensez-vous ? ne tremblez-vous point de parler ainsi ? savez-vous bien de qui vous parlez, qui est celui que vous appelez enfant ? C'est celui qui régit le ciel et la terre, qui vous conduit, gouverne, éclaire, rend sage, savant, bienheureux. Non, il ne pense pas l'offenser, il le nomme tel qu'il est, il lui donne la qualité qu'il a voulu prendre, il l'appelle enfant, parce qu'en effet et en vérité, il est enfant.

Quand un avocat célèbre se confesse de quelque vanité ou ambition, si son confesseur lui disait : Pour votre pénitence, afin de vous humilier, quand vous plaiderez devant un parlement, vous bégaierez, vous prononcerez les mots comme un enfant ; cet avocat aurait grande répugnance d'accepter cette pénitence et de s'abaisser jusqu'à ce point. Le Fils de Dieu se faisant notre caution, a daigné recevoir et accomplir les pénitences que nous méritons par nos péchés ; non-seulement les pénitences laborieuses, affligeantes et douloureuses, mais les pénitences honteuses et humiliantes. N'est-ce pas un grand abaissement, que celui qui tonne dans les cieux, ait gémi dans un berceau ? qu'à celui à qui les séraphins crient incessamment : Saint, Saint, Saint vous êtes, ô Seigneur, Dieu des armées, une fille ait dit : Poupon, mon petit, mon fils, prenez la mamelle ? que celui qui est le Verbe divin, la parole éternelle, qui, par les charmes de son éloquence, pouvait ravir en admiration les plus grands esprits, ait bégayé comme un enfant, et que pour condescendre à notre grossièreté, il ait daigné se servir de comparaisons basses et famières ? Le royaume des cieux est semblable à un grain de moutarde, à un peu de levain, à un filet jeté en la mer. Ne fallait-il pas faire un grand effort et violence sur lui-même pour se résoudre à ces abaissements ? *Fecit potentiam in brachio suo.*

SECUNDUM PUNCTUM. — *Exercuit sapientiam.*

B. (1° *Attingens a fine ad finem.*) Il a exercé en second lieu sa sagesse incompréhensible. Le Saint-Esprit dit, (Sap. 8. 1.) que cette perfection divine atteint puissamment d'une extrémité à l'autre, et qu'elle dispose de tout suavement. Au mystère de l'incarnation, la sagesse de Dieu n'est pas seulement parvenue d'une extrémité à l'autre, mais elle a associé et uni ensemble deux extrémités très éloignées; elle a fait qu'une même personne a été immortelle et mortelle, impassible et passible, immense et retranchée en un lieu, éternelle et sujette au temps. Ecoutez ce qu'en disait au concile d'Ephèse S. Cyrille d'Alexandrie : (concil. tom. 1. c. 5.) « Verbum humani generis amore incita-« tum cum suapte natura exinanitionis capax non esset, « servili forma suscepta semetipsum exinanivit, dejecitque; « qui carnis commercia ignorabat, tui causa carne indui-« tur; qui ob naturam corporis expertem sub tactum non « veniebat, palpabilis efficitur; qui principium nesciebat, « secundum corpus initium sortitur; qui absolute perfec-« tus erat, incrementa sumit; qui converti non potest, ad « meliora progressus facit; qui dives est, in diversorio « gignitur; qui cœlum nubibus tegit, fasciis involvitur : » Le Verbe divin étant par sa nature incapable d'anéantissement, s'est anéanti et abaissé pour l'amour des hommes, prenant la forme de serviteur; celui qui était un esprit très pur, s'est revêtu de chair à cause de vous; celui qui ne pouvait être touché, s'est rendu palpable; celui qui était de toute éternité, a commencé d'être selon le corps; celui qui était absolument parfait, a eu des accroissements; celui qui n'est point sujet au changement, a fait des progrès et s'est avancé en âge; celui qui était très riche, a été enfanté en une étable; celui qui couvre le ciel, a été enveloppé de langes dans une crèche.

C. — (2° *Disponens omnia, etc.*) La sagesse divine en second lieu dispose de tout suavement, dit le Sage; c'est-à-dire qu'elle achemine ses créatures à leur dernière fin par

des moyens convenables, proportionnés à leur nature et à la condition de leur être. La nature de l'homme est d'être corporel et fautif; en la conduite de sa vie et au chemin de la béatitude, il avait besoin d'une règle qui fût corporelle et infaillible ; car si elle n'était pas corporelle et visible, on ne pourrait la suivre ; si elle n'était bien droite et infaillible, on ne devrait pas la suivre. La nature divine était infaillible, mais elle n'était pas visible ; la nature humaine était visible, mais fautive : *Deus sequendus erat, qui videri non poterat ; homo videri poterat, qui sequendus non erat*, dit S. Augustin. On a joint ces deux natures, on a fait un Homme-Dieu, un Dieu-Homme, la vraie règle, le miroir et le modèle des âmes prédestinées, afin qu'en tant qu'homme, on puisse le voir, en tant que Dieu, on puisse le suivre et l'imiter sans danger de s'égarer.

Mais n'est-ce pas une chose étrange qu'on ne puisse pas persuader aux chrétiens une vérité si assurée et si importante pour leur salut, que pour être sauvé, il faut nécessairement suivre cette règle, imiter la vie et les actions du Sauveur. S. Pierre, S. Paul, S. Jean l'évangéliste, les trois plus célèbres apôtres du Fils de Dieu, nous le déclarent en paroles si formelles et si expresses, qu'il n'y a aucune raison d'en douter. S. Pierre dit : *Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum, ut sequamini vestigia ejus :* (1. Petr. 2. 21.) Jésus Christ a souffert pour nous, nous donnant exemple, afin que nous suivions ses traces et que nous allions par le chemin qu'il a tenu pour arriver où il est arrivé. S. Paul dit : *Quos præscivit et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui :* (Rom. 8. 29.) Ceux que Dieu a prédestinés se rendent conformes à son Fils. S. Jean l'évangéliste dit : *Qui dicit se in Christo manere, debet sicut ille ambulavit et ipse ambulare :* (1. Joan. 2. 6.) Celui qui veut demeurer en Jésus-Christ, doit marcher comme lui.

Le Fils de Dieu dit : Celui qui ne demeurera pas en moi, sera comme le sarment retranché du cep de la vigne qui est jeté au feu : donc pour être sauvé et ne pas être envoyé au

feu de l'enfer, il faut demeurer en Jésus. Or son bien-aimé Disciple dit : *Qui se dicit in Christo manere, debet sicut ille ambulavit et ipse ambulare ;* (Joan. 2. 6.) que pour demeurer en Jésus-Christ, il faut marcher comme lui, c'est-à-dire vivre comme lui, imiter les exemples de vertus qu'il a pratiquées, chacun dans sa condition et selon son petit pouvoir, par le secours de sa grâce; voyez comme il s'est comporté envers Dieu son Père, envers les hommes, envers lui-même.

Envers Dieu : il l'adorait continuellement en son cœur, il se prosternait souvent la face contre terre en le priant; il était enflammé d'amour et de zèle pour sa gloire ; il faisait toujours ce qui lui était agréable ; il accomplissait si parfaitement toutes ses volontés, que pour lui obéir, il se soumit à la plus honteuse et à la plus cruelle de toutes les morts; il le remerciait affectueusement des moindres biens qu'il recevait de lui, comme d'une pauvre réfection de pain d'orge ; toutes ses pensées, ses désirs, ses desseins, ses paroles, ses actions, ses affections ne tendaient à autre fin qu'à procurer et augmenter la gloire de Dieu, à lui gagner des âmes, les amener à sa connaissance et à son amour, et recevoir avec résignation et agrément toutes les croix intérieures et extérieures que son Père lui envoyait.

Envers les hommes : il n'offensait personne, il ne désobligeait personne, il ne contristait personne, il ne récriminait pas ceux qui le calomniaient, il ne rendait pas injure pour injure, il ne maudissait pas ceux qui le maudissaient ; s'il a dit à Judas et aux Pharisiens, *væ vobis* ! malheur à vous ! c'était par esprit de prophétie, et non par désir de vengeance, il ne la demandait point à son Père, étant mis en croix, moqué et blasphémé ; il ne disait pas comme vous : Mon Père, je ne veux pas m'en venger, je vous en laisse la vengeance ; mais il cherchait des raisons pour les excuser : Pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.

Il ne rebutait personne, il recevait avec douceur tous ceux qui s'adressaient à lui, il leur accordait les grâces

qu'ils demandaient, même à des étrangers et aux envieux, comme à la Cananéenne, au Centenier, au prince de la synagogue.

Il répondait débonnairement à toutes les questions qu'on lui proposait, même à celles qu'on faisait pour le surprendre et l'accuser ; il caressait les pauvres, il consolait les affligés, il visitait les malades, redressait les dévoyés, instruisait les ignorants, convertissait les pécheurs, faisait du bien à tout le monde : *Pertransiit benefaciendo, et sanando omnes.*

Envers lui-même : il a été très sévère, il a mené une vie très pauvre, très humble, très austère, très pénitente, non-seulement détachée, mais très éloignée de toute affection aux grandeurs du monde, aux biens de la terre, aux délices de la chair. Quand on voulut le faire roi, il se cacha ; les trente premières années de sa vie, il gagnait son pain à la sueur de son visage, en la boutique d'un artisan, les trois autres dernières années, en prêchant l'Evangile ; il n'avait point de lieu qui fût à lui pour se retirer. Les oiseaux ont leur nid pour se mettre à couvert, disait-il, et les renards leur tanière, et je n'ai rien où reposer ma tête.

Voilà le miroir qu'il nous a proposé pour régler notre vie ; il nous disait à la veille de sa mort : Je vous ai donné exemple, afin que vous fassiez comme j'ai fait. C'est pour cela que, par une sagesse admirable, il s'est rendu visible sur la terre et il a conversé avec les hommes : *In terris visus est, et cum hominibus conversatus.* (Baruc. 3. 38.) *Nisi esset Deus, non afferret remedium ; nisi esset homo, non præberet exemplum.*

TERTIUM PUNCTUM. — *Exercuit justitiam.*

D. — (*Per satisfactionem infinitam, etc.*) Ce mystère était encore nécessaire pour faire voir et pour exercer la justice de Dieu, qui est si grande et si effroyable, que rien de purement humain, rien de créé, rien de fini ne lui peut entièrement satisfaire pour un seul péché mortel. On a cou-

tume de prouver cette vérité en l'école et en la chaire par cette démonstration. Pour satisfaire en rigueur de justice, il faut que le paiement soit équivalent à la dette, il faut que la satisfaction soit proportionnée et correspondante à l'injure. Or le péché est une offense infinie ; car la grandeur et grièveté d'une injure se mesure par la grandeur de la personne offensée. Le péché mortel se commet contre une majesté infinie, infiniment aimable et redoutable ; c'est donc une injure infinie, qui demande un paiement et une satisfaction infinie ; et il n'y a point de pure créature qui la puisse faire. Ce raisonnement est très bon et très convaincant ; mais parce qu'il est souvent rebattu, je ne m'y arrête pas. En voici un autre qui n'est pas si commun et qui me semble très recevable ; S. Anselme l'a touché en passant, au livre qu'il a fait sur cette question : Pourquoi Dieu s'est-il fait homme ?

Vous commettez un péché mortel pour gagner cent sous, à plus forte raison vous le feriez pour en gagner mille, et encore plus pour en gagner cent mille, et encore plus pour gagner un monde, et beaucoup plus pour acquérir cent mille mondes, et ainsi jusqu'à l'infini, car la concupiscence n'a point de bornes ; donc pour montrer que vous avez eu tort, et que vous deviez préférer le bon Dieu à une infinité de mondes, il faudrait perdre pour l'amour de lui quelque chose qui valût un nombre infini de mondes. Or, il n'y a point de pure créature de cette valeur, il n'y a que la vie adorable de Jésus qui soit d'un prix infini ; et puisqu'il s'est rendu notre caution, quand il n'y aurait qu'un pécheur à racheter, et qu'un seul péché mortel à réparer, il aurait perdu la vie, dont un seul moment vaut mieux que cent millions de mondes.

QUARTUM PUNCTUM.—*Exercuit bonitatem.*

E.—(*Donans bonum infinitum.*) En quatrième lieu, il a exercé en ce mystère sa bonté inconcevable, c'est le propre du bien de se communiquer, *bonum sui diffusivum.* Par les autres bienfaits, Dieu nous donne ses biens, l'être, la vie, l'usage de ses créature ; en ce mystère ineffable il se

donne lui-même. Quand un homme charitable prête volontiers son argent sans intérêts, vous dites : C'est un brave homme ; vous avez des inclinations et des affections pour lui. Le Fils de Dieu ne se prête pas, mais il se donne absolument, gratuitement, sans autre motif que de sa bonté ineffable ; ne direz-vous pas qu'il est bon ? n'aurez-vous pas des tendresses, des inclinations, des affections pour lui ? *bonum sui diffusivum ;* il donne un bien souverain, essentiel, infini ; il est donc souverainement, essentiellement, infiniment bon.

On dit que S. Augustin étant quelquefois élevé à la contemplation de la bonté infinie et des autres perfections de Dieu, s'écriait par un transport sacré, par un élan et enthousiasme d'amour : Mon Dieu, si j'étais Dieu et si vous étiez Augustin, je voudrais devenir Augustin, afin de vous faire Dieu. Quelques-uns doutent s'il a dit ces paroles, parce que disent-ils, ce serait une simplicité, ce serait affecter et imaginer l'impossible ; mais notez qu'il dit, si j'étais Dieu, et rien n'est impossible à Dieu, rien ne lui est difficile, et principalement à un Dieu infiniment bon, à un Dieu qui aime ardemment et d'un amour infini ; *amanti nihil difficile ; omnia vincit amor.* Ce que S. Augustin a imaginé et affecté, Dieu ne l'a pas seulement affecté, il l'a effectué et accompli ; il a daigné se faire homme, afin de faire que l'homme soit Dieu : *Ut homines Deos faceret, factus homo*, dit S. Thomas. (Opusc. 57.)

L'histoire ecclésiastique nous ravit d'étonnement au récit de la bonté et de la charité admirable de S. Charles. Il donna en un jour vingt mille écus en aumônes, et un autre fois quarante mille écus d'une principauté qu'il avait vendue ; il se réduisit à une si grande pauvreté par ses libéralités, qu'il donna à des tailleurs toutes ses tapisseries, pour en faire des habits aux pauvres. Son économe n'ayant autre chose pour donner à un pauvre qui demandait l'aumône, lui donna la robe de chambre du cardinal ; elle était si usée que le pauvre s'en alla plaindre au cardinal : Monsieur, voilà la belle aumône que votre maître-d'hôtel m'a faite ! Le Saint ne peut

ne s'empêcher de sourire, voyant qu'un pauvre se plaignait qu'on lui avait donné la robe d'un cardinal. Allant par la ville en temps de peste, pour visiter et consoler les malades, il frappa à la porte d'une maison qui était barrée ; personne ne répondant, il fait appliquer une échelle, il entre par la fenêtre, il trouve en la chambre un enfant collé à la mamelle de sa mère morte de la peste, il le prend en son rochet, comme un trophée de charité, descend par l'échelle, le remet à une nourrice. Pour détourner la colère de Dieu et inviter le peuple à la pénitence, il fit faire une procession, en laquelle il marchait vêtu de deuil, pieds nus, tête nue, la orde au cou, les yeux baignés de larmes, un crucifix à la main, tirant des larmes à tout le monde. N'est-il pas vrai qu'entendant ce discours, vous avez des sentiments de respect, de tendresse, d'amour et d'affection pour lui ? Hélas ! qu'était-ce en comparaison de ce que Jésus a fait pour nous ? Ce Saint donna vingt mille, quarante mille écus ; Jésus donna son sang, plus précieux que tous les trésors du monde. S. Charles dépouilla ses salles de leurs tapisseries ; Jésus a été dépouillé de ses habits, il a été réduit non-seulement à l'extrême pauvreté, mais à la nudité. S. Charles se mettait en danger de mourir, Jésus est mort actuellement ; le Saint prit cet enfant et le fit nourrir, mais il ne se fit pas enfant ; le Verbe divin s'est fait enfant, il s'est soumis à être emmaillotté, à être lié en un berceau, à être attaché à la mamelle d'une vierge.

F. — (*Seipsum in redemptionem.*) Quand vous avez extrêmement obligé quelqu'un, pour l'engager à la reconnaissance, vous avez coutume de lui remontrer ce qu'il serait sans vous, ce que vous avez fait pour lui, les labyrintes d'où vous l'avez sorti, la misère d'où vous l'avez retiré. Faisons-en de même pour connaître ce que Dieu a fait pour nous et les obligations que nous lui avons.

Supposons que le mystère de l'incarnation ne soit pas encore accompli, et même que Dieu n'en ait pas fait le dessein, que jamais il n'ait eu la volonté de nous racheter, (Hélas ! qu'il y aurait pitié en nous !) qu'il nous ait fait connaître

évidemment et certainement tous les autres articles de notre foi, qu'il ait fait au milieu de chaque ville une cheminée ou un soupirail d'enfer, par où nous verrions nos pères, mères, aïeuls, ancêtres dans les flammes, avec assurance d'y être abîmés quelques jours après notre mort; en quel abîme de tristesse, de mélancolie, de désespoir serions-nous! Faisons qu'étant assemblés comme nous sommes ici, non pas pour prêcher, mais pour pleurer d'un commun deuil notre infortune, vous me disiez: N'y a-t-il pas moyen de nous garantir d'un si extrême malheur? quel moyen, vous dirais-je? il n'y a aucune apparence, il n'y a pas même une seule petite ombre de la moindre apparence; Dieu est en colère contre nous, qui l'apaisera? sa justice est infiniment offensée, qui lui satisfera? Il nous faut, diriez-vous, prier quelque bon ange, un des séraphins qui sont le plus près de Dieu, d'avoir pitié de nous et de parler en notre faveur. Ne savez-vous pas que si le roi est en grande colère contre un traître, un perfide, un ennemi de son état, il n'y a pas de courtisan si hardi qui ose témoigner la moindre inclination pour lui, de peur d'être soupçonné de manquer de fidélité et d'affection à son prince? si quelqu'un est si osé de demander grâce pour un criminel de lèse-majesté, qu'il soit infâme toute sa vie, disent les empereurs. (L. quisquis, cod. ad legem Juliani majestatis.) Quel est donc l'ange ou le séraphin qui ose entreprendre de nous remettre en grâce, qui veuille seulement en ouvrir la bouche, sans crainte d'être disgracié lui-même.

Eh bien! diriez-vous, la foi nous enseigne que Dieu a un Fils, un Fils unique, un Fils égal à lui; il ne le saurait disgrâcier, il est trop aimable et trop aimé de son Père, il nous faut le prier qu'il ait pitié de nous, et qu'il obtienne de son Père qu'il se contente des travaux et des peines que nous souffrons en cette vie, et qu'au lieu de nous envoyer en enfer, il fasse que notre âme meure avec notre corps; s'il nous fait cette faveur, nous l'aimerons tant, que nous ne cesserons de le louer, de le bénir, de le remercier le reste de notre vie. Mais la justice de Dieu a été offensée, vous di-

rai-je, il faut lui satisfaire, autrement l'affront lui en demeurerait ; comme elle a été infiniment offensée, il faut une satisfaction infinie ; pour satisfaire, il faut être humilié et châtié, il faut souffrir quelque chose contre sa volonté ; le Fils qui est Dieu est incapable de toutes ses choses. Vous avez raison ; je ne vois donc plus d'apparence d'obtenir pardon ni d'être retiré de la misère ; mais comme les malheureux et les amants font des rêveries à perte de vue, *fingunt sibi somnia amantes*, quelque temps après vous me direz : Vous ne savez pas ? j'ai ruminé cette nuit ce que nous disions l'autre jour de notre délivrance prétendue.

J'ai pensé que le Fils de Dieu pourrait se faire ange, et qu'en qualité d'ange il pourrait être humilié, il pourrait endurer quelque peine afin de satisfaire, et parce qu'il serait Dieu, ses satisfactions seraient infinies. Voilà la plus belle chimère, l'imagination la plus grotesque et la plus extravagante qui soit jamais entrée en la tête d'un homme, vous dirais-je ; ne voyez-vous pas qu'il est impossible, de toute impossibilité que Dieu soit ange, le Créateur une créature ? Le Créateur est éternel, indépendant, infini, immense en tout lieu ; toute créature a un commencement, est dépendante, finie, retranchée à certain lieu ; c'est donc une contradiction manifeste que le Créateur soit creature.

Que savons-nous ? diriez-vous, Dieu est tout-puissant, il peut faire beaucoup de choses que nous estimons impossibles, sa puissances va au-delà de toutes nos conceptions. Ainsi soit, je veux qu'il le puisse faire ; qui oserait seulement penser que le Fils de Dieu le veuille faire ? qui aurait la hardiesse de l'en prier ? N'est-ce pas une témérité d'en avoir la moindre pensée ? Il a été offensé aussi bien que son Père, même plus que son Père, car le péché premier qui nous a engagés à la damnation, a été commis particulièrement contre la personne du Fils, en tant qu'il a souhaité, par une ambition très criminelle, d'être semblable à Dieu et d'avoir la science de toute chose, ce qui est le propre du Fils.

Toutes ces voies de pacification, d'accommodement et de réconciliation avec Dieu, ne seraient jamais entrées en notre esprit, et si elles y étaient entrées, nous les aurions rejetées comme des extravagances et rêveries de chose impossible; et néanmoins cela est fait. Ce n'est pas une pensée en l'air, une idée de notre imagination, c'est une vraie vérité, une vérité très assurée, plus assurée qu'il n'est vrai que nous sommes ici. Dieu a fait un dessein si désavantageux et si humiliant pour lui, un dessein si avantageux et si honorable pour nous, sans aucun mérite de notre part, sans en être prié, sans y être porté par aucun autre motif que de sa pure, gratuite, ineffable et infinie miséricorde; comment ne crions-nous donc pas incessamment : *Misericordias Domini in æternum cantabo?*

CONCLUSIO.

G.—Et comment avons-nous la témérité de l'offenser après un si grand bienfait? Comment avons-nous la malice de le payer d'ingratitude? Comment ne disons-nous pas cent et cent fois par jour : *Quia fecisti hanc rem, benedicens benedicam tibi, omnipotens, adorande, colende, tremende, amande, benedico te, Pater Domini mei Jesu Christi, quia per misericordiam tuam mittere dignatus es Filium tuum in hunc mundum?* Très puissante, très adorable, très aimable, très louable majesté, Père de mon Sauveur Jésus, je vous remercie, je vous loue, je vous glorifie, je vous bénis, de ce qu'il vous a plu d'ouvrir votre sein paternel et les entrailles de votre miséricorde pour nous envoyer votre Fils, votre Fils unique, votre Fils bien-aimé, le miroir de votre complaisance, l'objet de vos plus tendres amours. Très adorable Fils de Dieu, je vous remercie de ce qu'il vous a plu venir en ce monde et vous faire notre Sauveur, notre salut, notre rédemption; *Jesu, nostra redemptio, amor et desiderium..... Jesu, Jesu!* quel adorable Sauveur? quel admirable composé, un Homme-Dieu! Bénite soit à jamais votre sagesse incompréhensible qui a su trouver cette invention, qui a cherché dans les trésors de

votre sagesse infinie un moyen si convenable, dont le moindre soupçon ne pouvait jamais entrer dans la pensée d'aucun homme, ni d'aucune autre créature! bénite mille fois votre toute-puissance, qui a pu exécuter un dessein si miraculeux, qui fait pâmer d'admiration les plus hauts séraphins du ciel! mais bénite mille fois, et mille millions et une infinité de fois votre bonté qui l'a voulu faire, votre pitié, votre clémence, votre charité, votre miséricorde infinie, qui vous a sollicité à être notre Sauveur, notre Rédempteur, *Jesu, nostra redemptio*. Pour être notre Sauveur, eh bien! cela est tolérable, c'est une qualité qui ne vous abaisse point tant; mais d'être notre rançon! c'est ce qui est au-delà de toute admiration, c'est ce qu'à notre avis, votre Père et vos anges ne devaient jamais permettre. Il y a de l'excès; Jésus, notre rançon! comment peut-on accorder ces deux termes: la rançon vaut toujours moins que la chose rachetée; on ne donne pas cent mille écus pour racheter un héritage qui ne vaut que cent mille livres; vous êtes notre rançon, vous nous rachetez par votre sang; sommes-nous de plus grande valeur que votre vie adorable, que votre sang précieux? Oui, de plus grande valeur, non devant vous, mais dedans vous; non en votre esprit, mais en votre cœur; non en votre pensée, mais en votre affection; non en votre estime, mais en votre amour; non au jugement de votre mérite, mais en la dignité de votre piété, dit S. Bernard. *Jesu, nostra redemptio, amor;* vous êtes notre rançon, soyez donc aussi notre amour, que toutes les parties de notre corps, toutes les puissances de notre âme deviennent des cœurs pour vous aimer, des bouches pour vous louer, des bras pour vous recevoir et vous embrasser, des mains pour vous servir; ne soyons jamais contents de l'amour que nous vous portons, désirons toujours vous aimer de plus en plus, parce qu'on ne saurait tant aimer que vous ne le méritiez infiniment plus. Très adorable et très aimable majesté, glorieux Saint-Esprit, je vous loue, je vous bénis, je vous remercie de ce que, par un excès de charité vous avez accompli ce mystère, lorsque les hommes étaient plus occupés au service de l'es-

prit malin, et plus indignes des grâces de l'Esprit divin.

Faites-nous, s'il vous plaît, la grâce de nous humilier au-dessous de toutes les créatures en l'honneur du Fils de Dieu, qui a employé sa toute-puissance à s'anéantir pour nous, prenant la forme de serviteur; faites-nous la grâce de suivre le chemin du ciel, que la sagesse incréée nous a montré par sa sainte vie; de satisfaire à sa justice pour tant de crimes que nous avons commis; d'avoir en horreur le péché mortel qui désoblige au dernier point, et offense sa bonté infinie, afin que nous méritions de voir quelque jour à découvert ses perfections divines en l'éternité bienheureuse. *Amen.*

SERMON CCXLVII.

LE PÉCHÉ EST LA MORT DE L'AME.

Anima quæ peccaverit, ipsa morietur.
L'âme qui pêchera, mourra. (Ezech. 18. 4.)

L'ARCHANGE Raphael, disait avec beaucoup de raison, que ceux qui font l'iniquité sont ennemis de leur âme : *Qui faciunt iniquitatem hostes sunt animæ suæ ;* (Tob. 12. 10.) car la dernière hostilité que vous puissiez exercer envers votre ennemi, c'est de lui ôter la vie : et le péché mortel s'appelle ainsi, parce qu'il donne infailliblement la mort à l'âme qui le commet ; mort mille fois plus déplorable et plus funeste que la mort corporelle ; mort mille fois plus redoutable et plus horrible que la mort éternelle. C'est ce que nous devons aujourd'hui considérer pour vous faire concevoir la plus grande horreur de ce mal souverain.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Peccatum nos separat a Deo, qui est vita animæ.*

Primum Punctum. *Nobilitas vitæ spiritualis pensatur :* B. 1° *De ejus origine quæ est incarnatio Verbi.* — C. 2. *Ex conservatione quæ fit per corpus Christi.* — D. 3° *De fine quæ est gloria cœlestis.*

Secundum punctum. *Peccatum est mors deterior morte corporali :* 1° E. *Scriptura.* — 2° F. *Patribus.* — G. 3° *Rationibus.*

Tertium punctum. *Peccatum est mors deterior morte æterna :* H. 1° *Scriptura.* — I. 2° *Patribus.* — L. *Rationibus, quia est locus tenebrarum, tormentorum, dæmoniorum, blasphemiarum.*

Conclusio. *Probans per argumenta conglobata peccatorem esse mortuum.*

EXORDIUM.

A. — *Peccatum* , *etc.* L'école de la théologie, que l'Eglise a justifiée pour parler sur terre le langage du ciel, voulant exprimer en peu de paroles la nature et l'essence du péché, si une privation et un néant peuvent avoir une essence, dit qu'à proprement parler le péché n'est autre chose qu'une aversion de Dieu et une conversion à la créature, c'est-à-dire en bon français, que quand vous commettez un péché mortel, vous vous séparez de Dieu, vous faites divorce avec lui ; vous lui tournez le dos pour vous attacher à une chétive créature, vous lui dites, non de paroles, mais d'effet : Je ne veux plus de vous, faites vos affaires, je ferai bien les miennes, je ne veux plus être votre serviteur ; j'aime mieux être l'esclave de cette fille, de cette pièce d'argent, de ma passion effrénée; leur empire m'est plus agréable que le vôtre : *Iniquitates vestræ diviserunt inter vos et Deum vestrum.* (Isai. 59. 2.) *Deum qui te genuit dereliquisti.* (Deuter. 32. 18.) *Confregisti jugum meum*, *rupisti vincula mea*, *dixisti : Non serviam.* (Jerem. 2. 20.) *Irritavit impius Deum* , (Psal. H. 10. 13.) (chaldaice , *repellit;* hebraice, *niets*, a verbo *naais,* id est, *negavit*, *irritum fecit*, *nihili duxit*) C'est comme si un courtisan, avec qui le roi voudrait se divertir, dédaignait l'entretien de son prince, et s'amusait avec des palfreniers ; c'est comme si un enfant rejetait la mamelle de sa mère pour sucer l'ordure d'un cloaque ; c'est comme les Géraséniens qui chassèrent Jésus de leur pays par la crainte de perdre leurs pourceaux : (Matth. 8. 54) ce qui est un aveuglement si prodigieux, une folie si monstrueuse, que parce que la terre est insensible à cette merveille, Dieu conjure le ciel de s'en étonner : *Obstupescite*, *cœli*, *super hoc*, *et portæ ejus*, *desolamini vehementer ; me dereliquerunt fontem aquæ vitæ, et foderunt sibi cisternas dissipatas :* (Jerem. 2. 72.) Habitants du ciel, soyez saisis d'admiration ; et vous, portes de ce séjour immortel, brisez-vous d'étonnement ;

quelle désolation! quelle stupidité! quelle frénésie! mon peuple m'a abandonné, moi qui suis la fontaine d'eau vive, la source inépuisable de tout ce qu'on peut dire. L'âme pècheresse quittant ainsi le bien souverain et infini, ne peut manquer d'encourir un mal infini et extrême. De tous les maux à redouter, le plus terrible, c'est la mort, dit Aristote. Il y a trois genres de mort : la mort spirituelle, la mort corporelle, la mort éternelle. La spirituelle, c'est quand Dieu est séparé de l'âme; la corporelle, quand l'âme est séparée du corps; l'éternelle, quand l'âme et le corps sont privés de leur béatitude dans les sombres demeures de l'enfer. La spirituelle est la plus terrible; elle est la cause des deux autres; elle a donc en soi le venin et la malignité de toutes les deux; car vous savez que la cause contient toujours les qualités et les propriétés de ses effets : *Mors peccatorum pessima*, dit le Prophète. Sur quoi un dévot docteur dit : *Mors viatorum mala, mors damnatorum pejor, mors peccatorum pessima.* C'est ce que je vous dois prouver dans les deux points de mon discours. Je vous dois montrer que le péché mortel est la mort de l'âme, mort plus affreuse mille fois que la mort corporelle, mort plus maligne et plus effroyable sans comparaison que la mort éternelle.

PRIMUM PUNCTUM. — *Nobilitas vitæ, etc.*

B. — (*De ejus origine, etc.*) Pour avoir une idée de la noblesse et de l'excellence de la vie de grâce que le péché mortel étouffe en nous, nous pouvons considérer cette vie surnaturelle, ou en sa cause et production, ou en son essence et conservation, ou en sa fin et consommation.

La cause et l'origine de la vie de la grâce, c'est l'avénement du Fils de Dieu en ce monde, le mystère de l'incarnation, le séjour, les voyages, les sueurs, les travaux de Jésus sur la terre, sa sainte mort et passion : *Ego veni ut vitam habeant.* (Joan. 10, 10.) Il n'est pas venu pour nous donner la vie du corps ni pour la conserver, il n'a rien fait pour cela, rien du tout; Jésus est le vrai Salo-

mon, le sage par excellence, la sagesse même. Salomon écrivit des livres dans lesquels il enseigna aux hommes les qualités de toutes les plantes depuis le cèdre du Liban jusqu'à l'hysope qui croît sur la muraille. Jésus pouvait beaucoup plus aisément faire de même, tous les trésors de la sagesse divine étaient amassés en lui, il savait tous les secrets de la nature, il pouvait enseigner aux hommes les vertus occultes des simples, les propriétés des pierreries, des viandes, des drogues médicinales ; cela eût donné une grande vogue au livre de l'Evangile. Pas un seul mot en l'Evangile ; il n'a enseigné aux hommes, ni par lui-même, ni par les apôtres, une seule recette pour conserver la santé ou prolonger la vie du corps ; toutes ses prédications, tous ses discours particuliers, toutes ses comparaisons, toutes ses paraboles, tous ses avertissements, tous les écrits de ses évangélistes, les épîtres de ses apôtres, les prophéties de l'Apocalypse ne tendent qu'à la vie spirituelle et au salut de l'âme, tant il a méprisé la vie naturelle et estimé la vie de grâce. Pour donner la vie aux plantes et aux animaux, il n'a fait qu'un petit commandement, un simple acte de sa volonté : *Dixit et facta sunt*, pour nous donner la vie spirituelle, il est descendu du ciel, il s'est anéanti et s'est assujetti aux bassesses de notre humanité, il a sué, voyagé, travaillé, il est mort sur la croix. Pour donner la vie naturelle au premier homme, il n'a employé qu'une haleinée, qu'un souffle de sa bouche sacrée : *Inspiravit faciem ejus, spiraculum vitæ ;* pour nous donner la vie surnaturelle, il a expiré sur la croix, il a livré sa propre vie à la mort, il a envoyé le Saint-Esprit, non point en ombre et en figure, mais en propre personne. Pour établir au monde la vie naturelle et la propager de père en fils jusqu'à la fin des siècles, il n'a dit qu'une parole : *Crescite et multiplicamini;* pour établir la vie de la grâce et l'influer dans les bonnes âmes, il a fallu que ses apôtres aient voyagé par tout l'univers, que ses martyrs aient enduré mille tourments, les docteurs travaillé et veillé des siècles entiers.

C. — (2° *Ex conservatione, etc.*) Pour nous conser-

ver la vie du corps, il ne se sert que de la chair corruptible des animaux ; pour la vie de l'âme, il y emploie sa propre chair incorruptible, immortelle, glorifiée, déifiée : *Panis quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita:* (Joan. 6. 52.) Le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde.

D.—(3°. *De fine quæ est gloria.*) *Unumquodque ex iis nutritur, ex quibus constat :* Toutes les créatures se nourrissent des mêmes choses dont elles sont composées ; il faut donc que la vie spirituelle soit toute céleste, toute divine, puisqu'elle est nourrie d'une viande céleste et divine ; puisque Dieu est l'aliment de notre âme, il faut nécessairement conclure qu'il en est aussi la vie ; la fin et le terme où aboutit cette vie, c'est la gloire céleste, voir Dieu face à face, lui adhérer, le posséder, jouir de sa divine essence, être transformé en lui ; la grâce est une gloire commencée, la gloire est une grâce consommée : *Fons aquæ salientis in vitam æternam.*

Lauda, anima mea, Dominum ; laudabo Dominum in vita mea. O mon Dieu ! quelle vie, quelle admirable vie il vous a plu de nous donner ! combien chère et précieuse elle doit nous être ! que de louanges, de bénédictions, d'actions de grâces nous vous devons pour une telle vie, dont vous êtes l'essence et la forme ! *Mihi vivere Christus.* Vie qui a pour principe votre avénement en ce monde, vie qui a pour aliment votre précieuse chair, vie qui a pour but et terme la possession et la jouissance de votre divinité. Il y a une telle économie et un tel enchaînement entre vos créatures, que celles qui sont d'un ordre inférieur doivent hommage aux supérieures et sont destinées à leur service, les éléments aux plantes, les plantes aux animaux, les animaux à l'homme. La vie de la grâce est d'un degré supérieur à toutes les autres ; que les autres donc lui soient référées, que notre vie végétante soit toute consacrée à cette vie surnaturelle, que nous ne prenions de la nourriture que pour avoir plus de force et de vigueur à votre service, que nous ne disions, ne regardions, n'écoutions

rien que ce qui pourra nous avancer en votre amour, que nous n'ayons souvenance, pensée, raisonnement que pour cultiver votre grâce et augmenter votre gloire.

C'est donc cette vie si noble, si excellente, si précieuse, si divine que le péché mortel étouffe ; et si nous en voulons chercher les preuves dans l'Ecriture, nous n'avons qu'à ouvrir la Bible, elle nous en fournira à chaque page.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Peccatum, etc.*

E. — (1° *Scriptura.*) Sainte Suzanne disait à ceux qui la tentaient d'adultère : Si je le fais, ce me sera une mort. (Daniel, 13. 22.) Ezéchiel dit : L'âme qui commettra le péché mourra. (Ezech. 18. 4.) S. Paul : La veuve qui est dans le délice est morte, quoique vivante. (1. Timoth. 5. 6.) S. Jacques : Le péché étant consommé engendre la mort. (Jac. 1. 15.)

F. — (2° *Patribus.*) S. Chrysostôme (Hom. 28. in Matth.) expliquant ces paroles de Jésus : Laissez les morts enterrer leurs trépassés, dit : Si vous pouviez voir une âme qui est en péché mortel, dépouillée de son corps, vous avoueriez sans difficulté, que sa mort est mille fois plus funeste, plus déplorable, plus malheureuse que n'est celle du corps, et qu'il vaudrait beaucoup mieux que ce pauvre pécheur fut enseveli dans un tombeau, couvert d'une grosse pierre, rongé des vers, que d'être comme il est garrotté de ses mauvaises habitudes, emprisonné par l'endurcissement de son cœur et déchiré de ses passions.

La mort corporelle est la séparation de l'âme d'avec le corps ; le péché, la séparation de Dieu d'avec l'âme. *Luges corpus a quo recessit anima, non luges animam a qua recessit Deus*, dit S. Augustin : Vous pleurez un corps dont l'âme s'est retirée, et vous ne pleurez pas une âme dont le bon Dieu est séparé. Dieu est incomparablement plus intime, plus utile, plus nécessaire à l'âme, que l'âme à son corps ; l'âme est bien plus indigente, plus dépendante de Dieu, que le corps ne l'est de l'âme.

Le corps séparé de son âme par la mort, devient puant et infect; mais il ne rend mauvaise odeur qu'aux hommes et à ceux qui sont auprès de lui, pour le temps présent; l'âme séparée de Dieu par le péché, devient puante et abominable, non aux hommes seulement, mais aussi à Dieu et à ses anges; non-seulement à ceux qui l'entourent, mais aussi à ceux qui en sont bien éloignés; non maintenant seulement, mais bien avant dans les siècles à venir : *Corrupti sunt, et abominabiles facti sunt. Nomen impiorum putrescet.* (Ps. 52. 2. — Prov. 10. 7.) Les actions de Caligula, de Néron, de Julien l'apostat, ne sont-elles pas encore puantes, horribles à leur postérité?

G.—(3° *Rationibus.*) La mort n'éteint qu'une vie corporelle, chétive, caduque, périssable, qui n'est qu'un enchaînement de misères; le péché anéantit une vie précieuse et divine; une vie dont un seul moment vaut mieux que la vie naturelle de tous les hommes et de tous les anges. Ne seriez-vous pas bien fâchés, si vous aviez apporté, sans y penser, la peste à toute la ville? Vous ne le croiriez pas, mais il est plus que très véritable : si tous les hommes, les femmes, les enfants qui sont sur la terre mouraient le même jour, cette perte ne serait pas si déplorable, ce ravage ne serait pas si grand, comme l'est la perte que fait une âme, quand elle tombe en péché mortel? Un seul petit degré de grâce est plus précieux que la vie naturelle de tous les hommes qui ont été, qui sont, qui seront et qui peuvent être, quand le monde durerait encore cent mille ans. Ce qui est évident par les principes de notre foi, et par les maximes reçues dans toutes les écoles de philosophie, les essences sont rangées en telle disposition, que la moindre d'un ordre supérieur surpasse en dignité, en excellence, toutes les essences des ordres inférieurs; la vie d'un seul homme, même d'un enfant de deux jours, est plus noble et plus précieuse que la vie de tous les oiseaux, poissons, animaux de la terre. Or, la vie de la grâce est un grand degré surnaturel, beaucoup plus relevé que toutes les vies naturelles; donc le moindre moment de cette vie, le moindre degré de grâce,

est infiniment plus cher et plus estimable que la vie naturelle de tous les hommes ; et toutefois le péché mortel n'éteint pas seulement un degré de grâce, mais toute la grâce qu'il rencontre en une âme.

La mort nous privant de la vie , nous prive en même temps de plusieurs actions dont la vie eût été le principe et la source ; mais la mort du corps ne nous prive que des actions naturelles, basses, viles et abjectes , puériles , de peu de conséquence ; au lieu que le péché mortel ruinant la grâce de Dieu en nous, nous prive de mille belles actions surnaturelles , héroïques , divines , que cette grâce eût produites en nous et par nous dans toute l'étendue des siècles. De là vient qu'un seul péché mortel mérite une peine éternelle , quand il n'y aurait d'autre raison, dit S. Augustin : « Factus est malo dignus æterno , qui bonum in se peremit, « quod esse posset æternum. »

Celui qui étouffe un enfant dans le sein de sa mère, n'est pas moins homicide que celui qui tue un homme de quarante ans. Le péché ruine la vie de la grâce , et par conséquent la vie de la gloire , puisque la grâce est la semence et le germe de la gloire ; car il n'y a pas plus de différence entre la grâce et la gloire, qu'entre le bouton et la rose, l'aube du jour et le midi, un enfant et un homme fait , la dernière disposition est la forme. Vous êtes dans la grâce de Dieu , quand vous n'en auriez que le moindre degré, un seul petit rayon ; si vous mourez en cet état, cette grâce produira en vous la gloire éternelle ; en vertu de cette divine semence vous exercerez pendant toute l'éternité des actes d'adoration envers Dieu, d'amour, de zèle de sa gloire , des actions de grâce , des oblations de vous-même , des sacrifices de louange. Vous commettez un péché mortel, il efface en vous la grâce de Dieu, par conséquent il vous prive de la gloire et de toutes ses actions que vous eussiez pratiquées , il prive Dieu de l'honneur qu'il en eût reçu en toute l'étendue de l'éternité. « Confitebor tibi , Domine , in toto « corde meo , et glorificabo nomen tuum in æternum ; « quia misericordia tua magna est super me : Et eruisti

« animam meam ex inferno inferiori : » (Psal. 85. 12.) Mon Dieu, je vous louerai de tout mon cœur, et glorifierai votre nom à jamais, parce que vous avez retiré mon âme du plus profond enfer.

TERTIUM PUNCTUM. — *Peccatum*, *etc.*

H. — (1° *Scriptura.*) Il n'avait pas été dans l'enfer des damnés, personne n'en est délivré ; il dit de l'enfer plus profond, du plus bas enfer, parce que le péché est un abîme plus profond, plus affreux, plus impitoyable que l'enfer des damnés.

I. — (2° *Patribus.*) S. Anselme n'en doutait aucunement, il dit : « Si hinc peccati pudorem, et illinc cernerem « inferni horrorem et uni eorum haberem immergi ; potius « me in gehennam immergerem, quam peccatum in me « admitterem ; malo enim a peccato purus infernum intrare, « quam peccati sorde pollutus cœlorum regna tenere : (S. Anselm. lib. de similit. c. 190.) Si je voyais d'un côté l'enfer des damnés et d'autre part l'abîme du péché, et qu'il me fallût nécessairement tomber en l'un ou en l'autre, je ne consulterais personne, je n'aurais rien à délibérer, je dirais : Plongez, plongez-moi dans l'enfer des damnés, et que j'évite l'enfer du péché.

L. — (3° *Rationibus.*) L'enfer est un lieu de ténèbres que l'Ecriture appelle extérieures, parce que le soleil, ni la lune et les étoiles n'y brilleront jamais ; le feu même qui les brûlera n'aura point de lumière. L'âme qui est en peché, est en état de ténèbres, mais ténèbres intérieures, ténèbres mille fois plus noires, plus épaisses, que celles des damnés ; ceux-ci ne sont pas tellement enveloppés de ténèbres, qu'ils n'aient quelque lumière intérieure, ils voient leurs folies passées, ils connaissent leur misère, ils prévoient la longue durée de leur damnation, ils pleurent, ils gémissent, ils regrettent leurs débauches : *Pœnitentiam agentes et præ angustia spiritus gementes nos, insensati erravimus a via veritatis ; quid nobis profuit superbia?* Vous êtes plongé si avant dans les ténèbres que vous ne voyez plus la vanité

des grandeurs mondaines, vous ne connaissez plus la misère où vous êtes; vous jouez, vuos riez, vous faites bonne chère, comme si vous étiez le plus heureux du monde ; vous ne prévoyez pas la longueur de l'éternité : *Quid miserius misero non miserante se?* dit S. Augustin,

Ne veniant in hunc locum tormentorum, (Luc. 16. 28.) lieu de supplice et de torture. Je vous en appelle à témoin, si vous n'étiez tout-à-fait endurci, vous avoueriez que vous êtes à la gêne ; sitôt que vous êtes tombé dans le péché , vous êtes tourmenté des remords de la conscience, agité des furies de vos passions, bourrelé d'envie, de jalousie , de la crainte d'être surpris de la mort : *Nemo cum malo potest unquam bene esse ; quisquis ergo malus est, male secum est*, dit S. Augustin.

L'enfer est la demeure ordinaire des démons. Le Fils de Dieu, en parlant de l'âme pècheresse, dit que les diables y entrent et y habitent : *Ingressi habitant ibi ;* (Luc. 11.26.) et quand il n'y aurait d'autre démon en votre cœur, votre âme qui est en état de péché est un vrai démon. Le Sauveur , parlant de Judas à ses disciples , dit : L'un d'entre vous est un démon , et aux Pharisiens : Vous êtes les enfants du diable. Ce qui fait que Satan est affreux , laid , difforme , abominable, c'est le péché ; avant qu'il le commit , il était un ange de lumière. Entre un bon ange et un démon, il n'y a d'autre différence que celle d'un péché, et d'un péché de pensée. Le démon a mille fois plus d'esprit , d'industrie , de science , de beauté , de perfection naturelle que vous ; ce qui gâte en lui tous ces talents , c'est un seul péché ; si donc vous avez un péché , il y a en vous tout ce qui est difforme, odieux , monstrueux dans l'esprit malin ; si vous avez douze , trente , quarante péchés, vous êtes aussi difforme , aussi abominable que douze , trente , quarante démons.

S. Chrysostôme dit : *Si ostenderet nobis fordabilem et horrendum aspectum* , *mente continuo dimoveremur, et solutis artuum compagibus evolaret animus a corpore :* (S. Chrys. in psal. 44.) Si le démon nous

montrait sa face horrible et épouvantable, notre esprit se renverserait et notre âme se détacherait de son corps.

L'enfer est un lieu de blasphème et d'exécration : *Blasphemaverunt nomen Domini.* (Apoc. 16. 9.) L'état du péché est un état de blasphème continuel, état d'aversion de Dieu, d'opposition à Dieu, d'hostilité et d'inimitié contre Dieu. O enfer de l'enfer! état plus à craindre que tous les supplices! Il y a là dedans en votre cœur une voix secrète, secrète aux oreilles des hommes, mais qui retentit aux oreilles de Dieu, voix qui crie incessamment : L'oserai-je penser? Fermez vos oreilles pour ne pas l'entendre, j'ai horreur de le prononcer; mais il faut le dire pour vous empêcher de le faire. Tant que vous êtes en état de péché, que vous n'avez pas rétracté par un acte de repentance, il y a une voix en votre cœur qui crie continuellement jour et nuit, soit que vous veilliez ou dormiez, en quelque part que vous soyez : Je ne veux point de Dieu, je ne me soucie pas de lui, j'aime mieux une créature. *Dixit insipiens*, naval; *à verbo* naval, *cecidit, et significat cadaver, aut aliquid quod cecidit.* Il l'a dit en son cœur, c'est-à-dire il l'a désiré : *Cordis locutio est affectio,* dit saint Bernard. *Dixit in corde suo : Non est Deus, non sit Deus.* (Ps. 13. 1.)

CONCLUSIO.

(*Probans per, etc.*) C'est donc à vous que s'adresse cette parole de Jésus : *Nomen habes quod vivas, et mortuus es.* (Apoc. 3. 1.) Les hommes pensent que vous êtes vivant, et ils se trompent; vous êtes mort, votre âme est un cadavre, vous n'avez plus de mouvement pour la vertu, vous ne pratiquez plus les bonnes œuvres; ou si vous en pratiquez quelques-unes, ce mouvement ne vient pas du dedans, d'une bonne volonté, de la grâce de Dieu, vous n'en avez pas le principe en vous-même; cela vient du dehors, de quelque moteur ou motif externe, c'est pour être loué, pour être estimé; ce mouvement est violent

comme celui d'une pierre qu'on jette en haut, comme un corps qui est porté çà et là : *Defunctus efferebatur ; nomen habes quod vivas, et mortuus es.* Vous avez perdu la vue, l'ouïe, le goût, les autres sens intérieurs. Si un homme allait à la rencontre de votre ami en grande colère, l'épée nue en main, en disposition de le percer d'outre en outre, et que votre ami ne craignît rien, ne se détournât pas, ne diriez-vous pas : Il a perdu la vue ? Dieu est enflammé de colère contre vous, l'épée de sa justice veut fondre sur votre tète, vous ètes à deux doigts près de votre damnation : *Nisi conversi fueritis, gladium suum vibrabit*, et vous ne craignez point.

Si une fille allait vers un précipice, prète à tomber dedans, et que plusieurs lui criassent de près : Tirez-vous de là, il y a un abîme, vous allez vous précipiter, et qu'elle continuât son chemin, ne diriez-vous pas : Hélas ! la pauvre fille ! elle n'a pas seulement perdu la vue, mais l'ouïe ? Vous ètes sur le point de vous perdre, corps, âme, honneur, salut, éternité, de perdre de réputation votre parenté, la trop grande familiarité que vous avez avec cet homme, vous met en danger évident de tomber en ce précipice ; vous avez perdu la vue, vous ne voyez pas le péril où vous ètes, ni les exemples déplorables des autres qui y sont tombés ; votre père, votre mère, votre ami, votre confesseur, vous crient : Vous allez vous perdre, et vous ne les entendez pas ; n'est-ce pas être bien sourde ?

Si vous proposiez à quelqu'un qui n'eût pas mangé de trois jours une viande savoureuse, bien apprètée et bien assaisonnée et qu'il la rejetât, ne diriez-vous pas qu'il a perdu le goût ? Il y a plus de trois, quatre, cinq mois que vous n'avez pas communié, on vous invite à la communion, à cette viande plus délicieuse que la manne, apprêtée, non par la main des anges, mais par la toute-puissance de Dieu, si appétissante que Jésus même la désirait : *Desiderio desideravi hoc pascha manducare ;* et vous la refusez. Si vous piquiez quelqu'un avec une épin-

gle et qu'il ne se retournât pas, vous diriez : Il a perdu le sentiment. *Percussi eos, et non doluerunt ;* Dieu vous a frappé et frappe tous les jours par tant d'afflictions ou intérieures, ou extérieures, qu'il vous envoie par des maladies, pertes de procès, renversements de fortune ; et vous ne vous mouvez pas, vous ne vous convertissez pas ; vous n'en êtes pas plus touché qu'une statue de pierre. N'est-ce pas être bien mort ? vous devenez puant comme un cadavre, de mauvaise odeur et scandaleux à tous vos voisins ; on vous montre au doigt, on ne parle que de vos mauvaises actions ; vous ne le croyez pas, vous ne sentez pas votre mauvaise odeur, pas plus qu'un corps mort sent la sienne. Je vous en fais juges, si un autre faisait les mêmes actions que vous, ne les trouveriez-vous pas mauvaises ? On trouve les vôtres fort scandaleuses, vous vous rendez abominables : *Quatriduanus fœtes ; nomen habes quod vivas, et mortuus es ;* vous êtes mort; si vous sortez de ce monde en cet état, vous demeurerez mort à toute éternité, votre jugement est tout fait, vous serez damné sans autre forme de procès. Vous espérez dans la miséricorde de Dieu, pauvre homme ! Dieu, nonobstant sa miséricorde, a permis que vous soyez tombé dans la mort spirituelle ; pourquoi ne permettra-t-il pas que vous tombiez dans la mort éternelle, qui est moins à craindre et moins déplorable que la spirituelle ? Quoique vous fussiez dans la grâce de Dieu, il a permis en punition de votre vanité ou négligence, que vous soyez tombé dans le péché, ne permettra-t-il pas bien en punition de vos crimes que vous tombiez dans la peine du péché, qui est un moindre mal que la coulpe, puisque Dieu ne peut vouloir la coulpe, et il veut, il approuve, il ordonne la peine ? Il permet bien que vous soyez dans l'habitude du péché qui est le plus bas enfer : *In inferno inferiori ;* pourquoi ne permettra-t-il que vous entriez dans l'enfer des damnés qui est un abîme moins profond ? Sachez qu'entre la mort spirituelle et l'éternelle il n'y a qu'un petit trajet à passer, il n'y a que la mort corporelle qui peut vous arriver à tout moment

par mille accidents inopinés ; et si elle vous arrive, vous serez sans aucun doute, sans remède, sans ressource, en l'état de mort, de mort continuelle, de mort éternelle, de mort infiniment redoutable, dont nous veuille préserver le Père, le Fils et le Saint-Esprit. *Amen.*

SERMON CCXLVIII.

DE LA MORT MALHEUREUSE DES PÉCHEURS, SUR L'HISTOIRE DE BALTHASAR.

Statutum est hominibus semel mori.
Il est ordonné aux hommes de mourir. (Hebr. 9. 27.)

Quand le Prophète royal a dit que la mort des pécheurs est très mauvaise, il ne l'entendait pas seulement de la mort spirituelle que l'âme encourt infailliblement par le péché, mais encore de la corporelle, qui est ordinairement malheureuse pour ceux qui ont été si mal-avisés de mener une mauvaise vie. Le texte sacré nous en propose un exemple mémorable sur un théâtre royal et célèbre; cet exemple sera le sujet de cette prédication.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Proponuntur quædam difficultates circa mortem Balthasaris.* — B. *Solvuntur.*

Primum punctum. *Deus numerat, imo sæpe breviat dies peccatoris:* C. 1° *Scriptura.* — D. 2° *Patribus.* — E. 3° *Exemplis.*

Secundum punctum. F. *Peccator in morte appenditur in justissima Dei statera.* — G. *Ponderatur pondere sanctuarii.*

Tertium punctum. *Tria regna peccatoris dividuntur, et dantur in prædam in morte, nempe:* H. 1° *Ejus anima.* — I. 2° *Corpus.* — L. 3° *Divitiæ.*

Conclusio pathetica. M. *De iis quæ accidunt peccatori in morte.*

EXORDIUM.

A. — (*Proponuntur, etc.*) Le prophète Daniel, au chapitre cinquième de ses divines Révélations, rapporte une

histoire tragique et sanglante, mais pleine de belles instructions, arrivée de son temps et devant ses yeux. Balthasar, roi de Babylone, fait un banquet somptueux à mille gentilshommes de sa cour et à ses concubines. Comme il est au milieu du festin, ne pensant qu'à faire bonne chère, il voit les trois doigts d'une main miraculeuse qui tiennent une plume et qui écrivent certains caractères sur le mur qui est vis-à-vis de lui; il commence à se troubler, sa face change et devient pâle, ses genoux tremblent et battent l'un contre l'autre, ses nerfs se lâchent et se détendent, tout son corps frémit et frissonne d'horreur. Il fait appeler promptement tous les mages, tous les devins qui sont en la ville; pas un ne peut lire cette écriture, encore moins lui en donner l'interprétation. Faute d'autre, le prophète Daniel reçoit commandement d'entrer en la salle; il lit aisément ces lettres, il en déchiffre le secret, il en explique le sens et l'intelligence. Cette écriture n'a que trois paroles, mais qui contiennent plusieurs arrêts bien funestes pour votre majesté: *Mane, tekel, phares:* Compté, pesé, divisé; c'est-à-dire, Dieu a compté le temps de votre règne, et il est à la fin; vous avez été mis à la balance et on vous a trouvé léger; votre royaume est partagé et donné en proie à vos ennemis. L'événement montra la vérité de la prophétie: tout est accompli de point en point, le roi est tué la même nuit, la ville est saccagée par les Persans et les Mèdes. Mais n'y a-t-il pas sujet de s'étonner au récit de cette histoire? Ce prince a autour de lui tant de mains, tant de bras, tant de corps de gardes armés pour sa défense, et il s'effraie à la vue de trois doigts! Ces trois doigts ne tiennent qu'une plume et il tremble; que ferait-il donc s'il tenait une épée, s'il voyait à sa fête des escadrons rangés, des régiments hérissés de piques et de hallebardes? Lui, qui est si vaillant, devrait s'en réjouir, se serait un beau champ pour moissonner des lauriers et des palmes. Il ne voit que trois doigts qui tiennent une plume, et il est dans les convulsions; cette plume écrit certains caractères, et tous les doctes de la ville ne peuvent les lire. D'où vient cela? qui est-ce qui les em-

pèche ? ce n'est pas faute de lumière, cette plume écrit auprès du chandelier qui éclaire la muraille ; ce n'est pas l'ignorance de la langue, si cette écriture est en langue chaldaïque, ce sont des Chaldéens, si c'est en hébraïque, il y a quantité d'Hébreux à Babylonne.

La même nuit le roi fut assassiné et la ville saccagée. D'où vinrent ces soldats qui firent cet exploit ? une armée pouvait-elle courir en un jour de Perse à Babylone, et voler par-dessus les murailles d'une ville bien munie et soigneusement gardée ? Ou le roi ajoute foi aux paroles du prophète, ou il croit que se sont des fables ; s'il n'y ajoute point de foi, pourquoi honore-t-il son augure ? pourquoi la récompense-t-il ? pourquoi lui donne-t-il la pourpre et le collier, et le fait-il proclamer la troisième personne de son royaume ? pourquoi ne le fait-il pas mettre en prison et punir comme un faux prophète qui prédit vainement des malheurs à la république ? S'il ajoute foi à sa parole, que ne pense-t-il à lui ? que ne se tient-il sur ses gardes ? que ne redouble-t-il ses sentinelles ?

B. — (*Solvuntur.*) Le docte évêque d'Avila et les autres interprètes de l'Ecriture répondent à tout cela que Darius, roi des Mèdes, et son neveu Cyrus, roi de Perse, assiégeaient alors la ville de Babylone, comme il paraît même par les auteurs profanes Hérodote et Xénophon. Le roi Balthasar, qui commandait en la ville, pensant l'avoir rendue imprenable, parce qu'il l'avait pourvue pour vingt ans de munitions, pour braver les assiégeants et montrer à son peuple qu'il ne craignait rien, voulut faire ce banquet solennel et cette réjouissance publique; et comme au milieu du festin il se moquait du Dieu d'Israel, et qu'il profanait les vases de son temple, il aperçut cette écriture miraculeuse qui contenait l'arrêt de sa mort et la ruine de son royaume. Il tremble voyant cette plume, parce que quand Dieu nous juge et nous condamne, toutes les puissances du mondes ne sont que faiblesse, poussière, frayeur, épouvante. Les mages et les devins de Chaldée ne surent pas l'interpréter parce qu'elle était écrite en chiffre, une lettre valait une parole entière, et une

seule parole comprenait en abrégé tout une période. Quand Daniel l'eut expliquée, le roi l'honora et le récompensa, parce qu'il l'avait ainsi promis, et il ne voulut pas avoir le blâme d'avoir manqué à sa parole ; mais il ne se tint pas sur ses gardes, parce qu'étant infidèle, il ne crut pas autrement à la prédiction du prophète, ou du moins il s'imagina qu'elle ne s'accomplirait pas de longtemps. Les assiégeants avaient fait autour de la ville plusieurs fosses, grandes, larges et profondes, sous prétexte de se retrancher ; cette nuit-là, sachant que les assiégés étaient ensevelis dans l'ivrognerie et dans le sommeil, ne pensant à rien moins qu'à ce qui arriva, ils firent entrer dans ces fosses le fleuve d'Euphrate, qui passe à travers Babylonne ; et ayant ainsi desséché son canal, ils entrèrent par là dans la ville ; ils la saccagèrent et tuèrent le roi, l'an du monde 3417, et du règne de Balthasar, le trente-quatrième.

C'est une naïve image et une vive représentation de ce qui arrive tous les jours : vous ne regardez la mort que de bien loin, il vous semble qu'elle est éloignée de vous de cinquante à soixante ans ; vous donnez libre carrière à vos débauches, vous offensez Dieu sans scrupule, vous avez confiance à la fleur de votre jeunesse, en la vigueur de votre santé et en l'abondance de vos commodités. Pauvre homme ! vous ne vous apercevez pas que vous êtes assiégé de toute part, que la sentence de votre mort et damnation éternelle se minute dans le ciel, que Dieu écrit contre vous des supplices et des amertumes : *Scribit contra te amaritudines, et consumare te vult peccatis adolescentiæ tuæ.* Cette sentence ne contient que trois paroles : *Mane*, *tekel*, *phares :* Compté, pesé, divisé ; mais ces trois paroles comprennent des confiscations de biens, des décrets de prise de corps, des amendes et des punitions effroyables.

PRIMUM PUNCTUM — *Deus numerat*, *etc.*

Mane, *numeravit Deus regnum tuum, et complevit illud.* Je vous ai montré autrefois que bien que la miséricorde de Dieu soit immense, et les trésors de sa bonté

inépuisables, néanmoins les effets de sa bonté et de sa miséricorde ne sont pas immenses et infinis ; mais qu'en ses décrets et ses idées éternelles il a déterminé un certain nombre de grâces qu'il veut faire à chacun de nous, un temps certain et limité qu'il veut nous attendre avec patience, un certain nombre de mois et de jours qu'il nous veut laisser en cette vie, pour faire pénitence et gagner le ciel. Je ne veux pas user de redites, mais je veux vous faire appréhender une autre vérité qui est encore plus digne d'appréhension, c'est qu'il arrive quelquefois que par le mauvais usage et par l'abus que nous faisons des grâces de Dieu, par la grande quantité et énormité des péchés que nous commettons, Dieu diminue le nombre des grâces qu'il avait projeté de nous faire, il raccourcit le temps qu'il voulait nous attendre, il abrége les jours de la vie qu'il avait résolu de nous donner.

C. — (1° *Scriptura.*) *Ne impie agas multum, ne moriaris in tempore non tuo :* (Eccli. 7. 18.) Gardez-vous bien de commettre des impiétés et d'autres crimes énormes, de peur que vous ne mouriez plus tôt. Les méchants ont été enlevés de ce monde avant leur temps, dit Job ; et le Psalmiste : *Viri sanguinum et dolosi non dimidiabunt dies suos.*

D. — (2° *Patribus.*) S. Augustin expliquant ces paroles d'Isaïe au roi Ezéchias : Disposez de vos affaires, car assurément vous mourrez, dit : Comment est-ce que le prophète pouvait parler ainsi, puisque le roi vécut encore quinze ans depuis cet arrêt ? Les prophètes peuvent-ils prononcer quelque mensonge ? On ne peut pas répondre qu'il le disait de son propre mouvement ; il dit : *Hæc dicit Dominus*, répond S. Augustin ; il devait assurément mourir selon le cours de la nature, l'activité et l'influence des causes secondes ; mais à cause de sa piété et de sa prière humble et fervente, Dieu prolongea le terme, comme il fait souvent à plusieurs gens de bien, en récompense de leurs bonnes œuvres, et pour leur donner le moyen de ceindre une plus grande couronne qui puisse les orner dans le ciel. Au contraire, il

tranche souvent le fil de la vie aux méchants, pour leur ôter l'occasion de mal faire et d'augmenter leur peine : *Timor Domini apponet dies, et anni impiorum breviabuntur.* (Prov. 10. 17.)

E. — (3° *Exemplis.*) Dieu commandant à Noé de bâtir une arche, (Genes. 6. 14.) et d'avertir les hommes de faire pénitence, avait promis de leur donner pour cela cent vingt ans de terme ; mais l'incrédulité des hommes, leur impénitence et leur persévérance dans le péché, fit que Dieu retrancha vingt ans de ce temps et envoya le déluge au bout de cent ans. Et sans aller plus loin, Balthasar était sain et tranquille dans une ville si bien munie ; il avait mille gentilshommes en ses régiments des gardes ; néanmoins au milieu d'une si grande prospérité, il perd en un moment les biens, la couronne et la vie, en punition de son péché, et cela, par une voie qu'il n'eût jamais pensée, par le canal d'une rivière desséchée. Ainsi, bien que vous soyez à la fleur de votre jeunesse, d'une santé parfaite, dans l'abondance des honneurs et des biens, si vous offensez Dieu, vous n'irez pas si loin que vous pensez ; ce qui vous conserve en vie et en prospérité, c'est le fleuve de la miséricorde de Dieu : *Declinabo super eam quasi fluvium pacis.* (Isa. 66. 12.) Il n'y a rien qui tarisse plus cette rivière que l'ingratitude, dit S. Bernard. Si vous êtes ingrat envers Dieu, il retirera de vous sa protection particulière, et il vous laissera exposé aux accidents de cette vie, qui vous feront mourir plus tôt que vous ne pensez.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Peccator, etc.*

F. — (*In justissima Dei statera.*) *Appensus es in statera :* Vous avez été mis dans la balance, non en la balance fautive et injuste des hommes, mais en la très juste, très équitable et irréprochable balance de la justice de Dieu. Quand vous tenez une balance et que vous pesez quelque marchandise égale, trois choses peuvent en empêcher l'équilibre, si la main vous tremble, si on ajoute quelque chose en un côté de la balance, ou si on ôte quel-

que chose de l'autre côté. Ainsi en la justice des hommes, trois disgrâces peuvent empêcher l'équité, et faire que le trébuchet penche. Premièrement, quand la main du juge tremble, il craint de déplaire à un grand, d'encourir la disgrâce de quelque puissant qui est en autorité; secondement, quand on offre des présents au juge, on fait pencher son jugement du côté où il voit des dons; troisièmement, quand on soustrait quelque pièce du sac, le clerc du procureur en dérobe quelqu'une, le rapporteur laisse en arrière la plus importante, ce qui intéresse notablement le droit des parties et le jugement des arbitres. Rien de tout cela ne peut altérer tant soit peu la justice de Dieu, il ne fait acception de personne, il ne redoute pas les grands, et les puissants sont faibles en sa présence, leur puissance ne leur sert de rien, si ce n'est pour être punis plus puissamment; il ne se corrompt point par présents; l'or, l'argent lui sont comme de la boue, il n'a pas besoin de nos biens; il pénètre bien avant et sonde avec ses yeux de lynx, non-seulement les actions secrètes, mais les plus occultes pensées : *Ejus oculi lyncei sicut fallere nolunt*, *ita falli non possunt*. On ne saurait éclipser à sa vue ni les œuvres qui se font en ténèbres, ni ce qui est de plus caché dans les plis et replis du cœur humain : *Tu cognovisti sessionem meam*, *et resurrectionem meam*, *intellexisti cogitationes meas de longe*.

G. — (*Ponderatur pondere sanctuarii.*) Il pèse tout au poids du sanctuaire; le poids du sanctuaire était une fois aussi grand que les poids communs et vulgaires. Les interprètes de l'Ecriture en rendent la raison; c'est qu'au commencement on mit dans le sanctuaire des poids publics et royaux, pour être la règle de tous les poids qui étaient en usage dans les boutiques des marchands et maisons particulières; depuis, par l'avarice des hommes, les poids ordinaires furent altérés petit à petit, et avec la succession des temps, ils furent tellement diminués, qu'une livre au poids commun et populaire était seulement une demi-livre au poids public du sanctuaire; il est arrivé de même au poids

du vice et de la vertu. La vraie règle qui mesure et pèse l'excellence des vertus et la gravité de vices, c'est le jugement de Dieu ; ce poids ne change point, il est toujours le même, éternel, immuable, invariable. En la primitive Eglise, le jugement des fidèles était conforme à celui de Dieu ; on jugeait des vertus et des vices selon la pure vérité, qui est le poids du sanctuaire ; mais avec succession de temps et par la corruption des mœurs, le jugement des hommes fut altéré : *Defecit sanctus, diminutæ sunt veritates a filiis hominum:* Le poids du vice et de la vertu est diminué de la moitié. Vous verrez clairement à l'heure de votre mort que vos péchés sont toujours pour le moins une fois plus grands et plus pesants en la pensée de Dieu qu'en la balance injuste et trompeuse de l'opinion des hommes et de la vôtre. *Mendaces filii hominum in stateris.* Quand les hommes parlent de vos atours, de vos cheveux frisés, de votre face fardée, de votre sein découvert, de votre contenance affectée, ils disent que vous êtes un peu vaine. *Diminutæ sunt veritates a filiis hominum*, non pas, *a Filio Dei.* En la balance de leur faux jugement et du vôtre, vous êtes seulement un peu glorieuse ; en celle de Dieu et de la vérité, vous êtes une scandaleuse, une meurtrière des âmes ; vous faites mourir les âmes des jeunes gens qui vous convoitent, vous allumez le feu de la concupiscence en leur corps qui sont les temples du Saint-Esprit : *Membra vestra templum sunt Spiritus Sancti.* (1. Cor. 6. 19.)

Ces privautés sensuelles que vous prenez ou que vous permettez à quelqu'un, selon votre jugement qui vous flatte, selon la parole trompeuse de celui qui vous les fait faire, ce sont de petites libertés, de simples immodesties, de légères folâtreries ; selon le jugement de Dieu, ce sont ordinairement des abominations, des monstres d'impureté, des péchés contre nature.

Saül (1. Reg. 15. 9.) ayant reçu commandement de Dieu de mettre à feu et à sang tous les Amalécites, eut pitié du roi Agag ; il lui sauva la vie, il permit aux soldats

de réserver quelques troupeaux, au lieu de les consommer par le feu, comme Dieu l'avait commandé : selon le jugement des hommes et le sien, c'était seulement un petit excès de miséricorde et de condescendance pardonnable ; selon le jugement de Dieu et l'arrêt prononcé par Samuel, c'était une désobéissance très criminelle et très punissable : *Quasi peccatum ariolandi est repugnare, et quasi scelus idololatriæ nolle acquiescere.* Étant magistrats, vous êtes obligés par le devoir de votre charge de punir ces cabaretiers qui donnent des viandes en carême, qui servent à souper à ceux de la ville, ou à boire pendant les offices des jours de fêtes ; étant capitaines, vous êtes obligés d'empêcher que vos soldats ne foulent les pauvres. Si vous y manquez, selon votre jugement ce n'est qu'un peu de négligence, un peu de lâcheté, de mollesse, de connivence, un excès de bonté ; selon le jugement de Dieu, *quasi peccatum ariolandi ;* c'est une désobéissance très coupable au commandement qu'il vous a fait de ne point permettre ces offenses, *quasi peccatum ariolandi, eo quod abjecisti sermonem Domini.*

En S. Matthieu, chapitre vingt-cinquième, un serviteur avait caché le talent que son maître lui avait donné pour trafiquer, il ne l'avait pas perdu, ni mal employé, mais il l'avait caché soigneusement, pour ne pas le perdre ; selon sa pensée, au plus, c'était un peu de paresse, d'oisiveté, de timidité ; et néanmoins le Fils de Dieu l'appelle mauvais valet, méchant serviteur, et le fait jeter en un cachot, où il y a des pleurs et des grincements de dents : *Serve nequam, serve male ; projicite eum in tenebras exteriores, ibi erit fletus.* Vous avez le talent et l'obligation de servir le pauvre en son procès, vous êtes son procureur, vous avez ses papiers en main, il se repose sur vous et sur la promesse que vous lui avez faite d'en avoir soin, vous laissez perdre sa cause, ou vous la prolongez avec des frais et incommodités sans nombre.

TERTIUM PUNCTUM. — *Tria regna peccatoris, etc.*

H.—(1° *Ejus anima.*) *Divisum est regnum tuum*, votre royaume est partagé et il est donné en proie à vos ennemis. L'âme règne en elle-même par la volonté qui y commande ; elle règne en son corps par l'empire qu'elle a sur lui, en ces biens, par le domaine et la possession qu'elle en a. Ces trois royaumes seront divisés, la volonté sera divisée : *Divisum est cor eorum, cito interibunt.* L'âme raisonnable dans les enfers se sent continuellement, nécessairement, absolument indigente de la présence et influence du Créateur, et par cette connaissance elle se joint et s'unit à lui ; et néanmoins en même temps elle s'en sépare de tout son possible par la disposition déréglée. Elle a un instinct nécessaire, une inclination naturelle à Dieu, comme au bien souverain ; et toutefois, elle s'éloigne de lui par son inclination libre et volontaire. Ainsi cette pauvre volonté est malheureusement déchirée et divisée en elle-même, se portant à Dieu par l'indigence, l'adhérence, la dépendance naturelle qu'elle a de lui, et se séparant du même Dieu par son affection libre et dépravée. Voilà le vrai tourment des damnés ; qui le pourrait bien expliquer ?

I. —(2° *Corpus.*) Le corps aussi sera divisé et donné en proie aux vers de la terre. Pendant que je m'en souviens, il faut que je vous raconte un événement mémorable qui est arrivé depuis peu. En un certain royaume du monde, que je pourrais vous nommer, un des principaux princes de la cour faisant voyage pour quelque affaire, devint amoureux d'une fille qu'il trouva en un petit hameau, et qui était parfaitement belle. La flamme de ce prince devient si ardente, qu'oubliant sa grandeur, pour ne se souvenir que de sa passion, il résolut de l'épouser ; et aussitôt il la fiança sur le lieu par la main du curé et la présence de ses parents, et la quittant pour s'en aller au pays, il lui dit : Je vous emmènerais volontiers avec moi pour faire les noces et accomplir le mariage ; mais dans ce pauvre équipage où vous êtes, cela serait difficile ; voilà de

l'argent, achetez des robes, des perles, des diamants, des atours, des parfums, ajustez-vous pour paraître honorablement parmi les autres princesses ; je vous laisserai quelques-uns de mes gens pour vous apprendre le langage, les compliments et civilités de la cour. C'est grande pitié de n'avoir point d'esprit, et on a raison de dire qu'il n'y a telle tyrannie que celle d'une mauvaise habitude. Cette pauvre fille eut si peu d'esprit, qu'étant accoutumée aux bassesses de sa condition, au lieu de s'agencer et de se civiliser, elle s'amusa toujours après le fumier de sa pauvre métairie, elle employait tout son temps à entasser bien proprement toutes les ordures, elle avait soin qu'une paille ne passât point l'autre ; au reste, elle méprisait les avis que son curé, ses parents et les gens du prince lui donnaient de se préparer aux noces. A quelque temps de là, le prince l'envoie chercher ; elle entre dans le carrosse en si mauvais état, qu'elle était toute souillée, déchirée. Quand on la vit à la cour, on ne se put tenir de rire ; mais le prince en rougit et changeant son amour en haine, il la fit ôter de devant ses yeux et lui fit donner cent coups de bâtons, puis la fit jeter en prison au fond d'une basse fosse ; et cependant ce beau fumier qu'elle avait cultivé avec tant de soin fut dispersé en un champ pour l'engraisser, et être réduit en terre. C'est en France que cela est arrivé, c'est ici, c'est en cette paroisse : c'est vous, c'est vous, ô âme mondaine ! qui m'écoutez ; c'est vous qui êtes cette créature, vile en votre naissance, mais belle en votre essence, tirée du néant, mais faite à l'image de Dieu. Jésus, le Dauphin du ciel, s'est épris d'amour pour vous, il désire vous avoir pour épouse, il vous a fiancée au baptême par la main du curé et en présence de vos parents, en attendant que les noces se fassent après votre mort, au séjour des archanges : *Desponsabo te mihi in fide. Desponde enim vos. Beatus qui vocatus est ad nuptias Agni.* Il vous a laissé les sacrements, le sacrifice, des grâces, des inspirations, des biens pour donner l'aumône, mille autres talents et occasions de bien faire, afin que vous pratiquiez les bonnes œuvres, que vous acquériez les vertus

qui sont les vrais ornements de l'âme et les parures qu'on admire au ciel ; il vous a laissé les prédicateurs, les confesseurs, les pères spirituels, pour vous apprendre à prier Dieu, à bénir ceux qui vous persécutent; à être humble, patient, modeste, charitable, qui sont les vrais compliments et civilités du paradis ; et, méprisant tout cela, vous vous amusez à un fumier. Quel fumier plus sale, plus puant, plus fumier que votre corps ? On endure les années entières un fumier au milieu d'une rue, et l'on n'y pourrait souffrir trois jours l'odeur de votre corps, quand l'âme l'aura quitté, et vous mettez tout votre cœur, vous appliquez vos pensées à enjoliver ce fumier, à nourrir, à engraisser, à caresser, à ajuster ce corps, à avoir soin qu'il ne souffre pas la moindre incommodité, qu'un cheveu ne passe pas l'autre. Pauvre âme! pauvre âme! pauvre mal-avisée ! un de ces matins on vous enverra quérir pour épouser le Fils de Dieu, pour être reçue en son palais, en sa chambre et en son cabinet : *Ecce Sponsus venit*. Vous êtes toute souillée des ordures que vous contractez par les approches de ce fumier, par le commerce avec ce corps; toute pleine de vanité, d'arrogance, d'avarice, d'envie, d'impureté et d'autres vices qui sont en horreur à Jésus et à ses anges; vous serez l'objet de la risée des Saints et de la colère de Dieu, qui, au lieu de vous épouser, vous livrera au démon ; et cependant ce fumier sera dispersé, ce corps sera la curée des vers et le butin de la terre : *Divisum est regnum tuum.*

L. 3° — (*Divitiæ.*) Et vos biens que deviendront-ils ? ils seront encore divisés et donnés en proie à vos ennemis ; oui, ces biens que vous amassez par tant de péchés, que vous conservez avec tant de souci, que vous affectionnez avec tant d'ardeur, seront donnés en pillage à je ne sais qui, à des enfants dénaturés, à des neveux débauchés et dissolus, à des héritiers ingrats, qui vous mettront en oubli, qui en feront bonne chère, qui dépenseront avec profusion ce que vous avez épargné et refusé de donner aux pauvres pour le salut de votre âme. Toutes ces vérités sont écrites avec le doigt de Dieu en l'Evangile.

CONCLUSIO.

M. — Bien que vous ayez le chandelier de la foi, Daniel vous le déchiffrera ; Daniel, c'est-à-dire *judicium Dei*, le jugement de Dieu vous découvrira et vous fera appréhender en l'instant de votre mort tout ce qu'on vous prêche maintenant, et alors vous serez comme Balthasar, vous commencerez à trembler, vous frissonnerez d'horreur, vous direz en vous lamentant : *Circumderunt me dolores mortis; torrentes iniquitatis conturbaverunt me;* les douleurs de la mort vous assiégeront de toute part, de quelque côté que vous tourniez la vue, vous aurez des sujets de tristesse , de frayeur, d'appréhension. Au ciel, Dieu y est qui doit vous juger, vous sera-t-il favorable ? vous pardonnera-t-il ? je n'en sais rien, peut-être que oui, peut-être que non. Ne l'offensez pas, ne l'offensez pas, si vous êtes sages, apaisez-le, courtisez-le, gagnez ses bonnes grâces ; faites ce qui lui est agréable, puisque le sort de votre bonheur ou malheur éternel dépendra de son bon plaisir. Auprès de votre lit, vous aurez le curé ou un autre prêtre qui, faisant la recommandation de votre âme, vous dira : *Egredere, anima christiana, ex hoc mundo, in nomine Dei Patris qui te creavit, etc.* : Ame chrétienne, sortez de ce monde, au nom de Dieu le Père qui vous a créée. Ame chrétienne! diront les anges, cela n'est pas, cette âme n'est chrétienne que de nom et de baptême, c'est une âme de pourceau, une âme de renard, une âme de loup et de tigre ; elle s'est vautrée comme un pourceau dans le bourbier des voluptés brutales ; elle a été fourbe, rusée, cauteleuse comme un renard, sujette aux larcins, aux rapines et violences comme un loup, cruelle en sa maison comme un tigre. *Egredere ex hoc mundo*, sortez de ce monde, il n'y a plus rien à faire pour vous, vous n'y avez que trop demeuré ; vous n'y avez que trop scandalisé vos prochains, que trop affligé les pauvres, attristé les gens de bien. Sortez de ce monde au nom de Dieu qui vous appelle. Hélas ! direz-vous, Dieu m'appelle ! hé! que je suis en mauvais ordre pour me présenter devant lui!

il est la pureté même et je suis tout couvert d'ordures. Sortez au nom de Dieu le Père qui vous a créé, au nom du Fils qui vous a racheté, au nom du Saint-Esprit qui a été répandu en vous au sacrement de baptême. Hélas! que j'ai été ingrat de ces grands bienfaits! j'ai employé les membres de mon corps et les puissances de mon âme pour offenser Dieu le Père qui me les avait donnés par la création; j'ai crucifié le Fils cent et cent fois par mes péchés; j'ai banni outrageusement le Saint-Esprit de mon cœur pour y recevoir en sa place d'abominables créatures; comment oserais-je paraître devant ces très adorables et très redoutables personnes de la sainte Trinité que j'ai tant désobligées? *In nomine angelorum et archangelorum.* Hélas! j'ai toujours résisté à leurs inspirations, je leur ai donné sujet de pleurer mon infortune et de regretter le temps et la peine qu'ils ont perdus à procurer mon salut. *In nomine sanctorum apostolorum et martyrum.* Hé! que je les ai si mal servis! que je les ai désobligés! je n'ai pas daigné lire leur vie; j'ai profané les églises; j'ai employé les fêtes en jeux, en danses, en débauches; j'ai offensé mon prochain. *Sancte Martine, ora pro eo.* Hélas! c'était le jour de sa fête que je me gorgeais de vin. *Sancte Augustine:* c'était en son église où je prenais et donnais assignation: *Sancta Magdalena:* une telle fille portait son nom, et je l'ai déshonorée.

Vous verrez en la chambre un prédicateur, un confesseur ou un autre père, votre femme, vos enfants, vos parents et amis; vous direz: Hé! mon père, si je vous eusse cru, si j'eusse prié Dieu soir et matin, si j'eusse été à confesse tous les mois, et si j'eusse assisté aux offices les jours de fête, si j'eusse dit tous les jours mon chapelet comme vous me conseilliez, que je m'en trouverais bien à présent! Hélas! ma pauvre veuve, mes pauvres orphelins, que deviendrez-vous? on vous sollicitera au crime, on vous ruinera par procès, on vous accablera de tailles et de subsides. Hé! ma pauvre sœur, ma chère cousine, vous êtes si bonne et si dévote, ne pourriez-vous pas obtenir de Dieu deux ou trois

ans de répit, afin que je fasse pénitence et apaise sa colère? Hé! mes agréables jardins, mes délicieuses métairies, mes bâtiments dressés avec tant de frais, ma bibliothèque si bien fournie, mes richesses acquises avec tant de peine! faut-il que je vous abandonne? est-ce là tout le soulagement que vous me pouvez donner, que je n'emporte d'ici qu'un pauvre petit linceul de toile à demi usé?

Si vous jetez les yeux en bas, vous voyez l'enfer qui vous est préparé, qui ouvre sa gueule pour vous recevoir, qui sera votre demeure une éternité tout entière; les démons qui vous attendent, qui aboient après la proie, qui prétendent avoir droit sur vous, qui demandent votre âme comme chose qui leur appartient de longue main, les appréhensions de tout cela vous assiégeront de tous côté : *Circumdederunt me;* mais ce qui vous fera le plus de peine, ce qui vous accablera tout à fait, ce sera le torrent de vos péchés : *Torrentes iniquitatis conturbaverunt me.* Un torrent est le ramas de plusieurs gouttes de pluie, de plusieurs petits ruisseaux qui s'assemblent de diverses parts; quand ces gouttes tombent l'une après l'autre, elles ne font pas grand bruit, quand ces ruisseaux coulent en détail, ils ne font pas grand effet; quand tout cela est ramassé ensemble, c'est un torrent qui vous étourdit de son tintamarre, qui gâte, ruine, ravage, désole, dissipe tout ce qu'il rencontre. Vous commettez le péché l'un après l'autre, hier un blasphème, aujourd'hui une médisance, demain un adultère; vous ne les considérez qu'en détail, à Noel ceux que vous avez commis depuis Pâques, à Pâques ceux depuis Noel; à l'instant de votre mort ce sera un torrent qui fondra sur vous, tous vos péchés mortels, véniels, d'omission, commission, s'assembleront en votre mémoire, ils vous seront représentés en gros, mais très distinctement, avec toutes leurs circonstances, leur mauvais effet, leur horreur et leur difformité; ce vous sera un tourment insupportable et un enfer plus cruel que l'enfer même, d'en avoir un seul devant les yeux; vous direz comme un riche mondain disait à Avignon : Oh! si c'était à refaire! oh! si c'était à refaire! Oui, c'est main-

tenant pour vous à refaire, ou, pour mieux dire, c'est à ne pas faire, c'est à vous abstenir maintenant des actions qui vous peuvent donner tant de regret et de peine à la mort.

Vous aurez grand regret d'avoir été aux danses, au cabaret, aux compagnies où l'on dit des paroles dissolues; n'y allez pas ; vous aurez grand regret d'avoir maltraité votre pauvre femme, votre belle-mère et cette orpheline dont vous êtes marâtre, ne le faites pas ; c'est encore à refaire pour vous, vous pouvez pratiquer les bonnes œuvres qui vous donneront alors beaucoup de contentement et de joie; vous souhaiterez d'avoir entendu dévotement plusieurs messes, d'avoir été obéissant et respectueux à votre père et mère, d'avoir été patient et en bonne intelligence avec vos voisins, charitable envers les pauvres, faites-le ; si vous faites ainsi, vous serez joyeux et content quand vous mourrez.

On dira de vous avec S. Bernard : *Non obiit, sed abiit; non decessit, sed recessit ; mors abesse non debuit, sed obesse non potuit ; mors vitam non abstulit, sed transtulit in melius.* Votre trépas ne sera pas une mort, mais un changement de vie, un trajet et un passage heureux de cette vie caduque et périssable à la vie glorieuse et immortelle. *Amen.*

SERMON CCXLIX.

QU'IL Y A UN JUGEMENT PARTICULIER ; ET SUR QUOI NOUS Y SERONS ACCUSÉS.

Statutum est hominibus semel mori, et post hoc judicium.
Il est ordonné aux hommes de mourir une fois, et après d'être jugés. (Hebr. 9. 27.)

COMME les âmes pécheresses ne s'émeuvent ordinairement que par des motifs de leurs propres intérêts, l'apôtre S. Paul, (Act. 17. 30.) prêchant dans l'aréopage d'Athènes, et voulant porter les païens à une vraie conversion, leur remet devant les yeux le jugement très équitable et très effroyable de Dieu : *Nunc annuntiat Deus hominibus ut omnes pœnitentiam agant, eo quod statuit diem in quo judicaturus est orbem in æquitate.* On traite souvent du dernier jugement qui doit se faire à la fin du monde, on en prêche au commencement de l'avent, en carême et à plusieurs dimanches de l'année; mais on parle plus rarement du jugement particulier qui se fait à l'heure de notre mort ; pour cela, il me semble à propos de vous en traiter à fond, c'est un sujet digne de votre attention.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Judicium fit tribus actionibus, ut patet in doctore Parisiensi, nempe accusatione, examine, sententia judicis.*

Primum punctum. B. — *An detur judicium particulare, et ubi fiat.* C.— *Aliquando fit ante mortem.* D. — *Aliquando post mortem.* E. — *Sed fere semper in instanti mortis.*

Secundum punctum. F. —*In eo accusamur de omni abscondito.* G. — *De omni contemptu.* H. — *De omni errato.*

Conclusio. I. — *Vide in quantis te accusent.*

EXORDIUM.

A. — (*Judicium fit tribus actionibus.* Puisque Jésus est infiniment juste, puisqu'il est la justice même, puisqu'il est un juge non-seulement très puissant, mais encore très patient, il est assuré qu'en son tribunal on garde exactement les formalités d'une très bonne et très parfaite justice. Les jurisconsultes disent qu'un jugement est toujours composé pour le moins de trois personnes : d'un impétrant ou demandeur, d'un défenseur et d'un juge : *Judicium tribus personis constat; actore, reo, judice.* (cap. inter litigantes, extra de judiciis, cap. forum, de verborum significatione.) Et par conséquent dans un procès criminel trois actions sont toujours nécessaires : l'accusation de la part du demandeur, les décharges de la part du défenseur, et la sentence du juge. Jésus observe très ponctuellement toutes ces formalités en son jugement tant universel que particulier. Témoin cette histoire tragique qui est devenue l'occasion de la naissance du saint ordre de la Chartreuse. L'an mil quatre-vingt-deux un docteur de Paris, qui avait vécu en apparence comme homme de bien, et qui était mort après avoir reçu tous les sacrements, étant porté à la grande église de Notre-Dame de Paris, pour les obsèques, lorsqu'on commença cette leçon de l'Office qui dit : *Responde mihi*, il se leva du cercueil, et cria d'une voix effroyable : *Justo Dei judicio accusatus sum.* Si vous eussiez vu les assistants, vous eussiez dit que c'étaient autant de statues, tant ils furent surpris d'un accident si extraordinaire! Le chapitre s'assemble en la sacristie, pour délibérer de ce qu'il est question de faire; on conclut qu'il faut remettre l'Office au lendemain. Le jour suivant, lorsqu'on eut recommencé l'Office et qu'on vint à redire ces mêmes paroles : *Responde mihi*, il cria encore plus effroyablement : *Justo Dei judicio judicatus sum.* On délibère de nouveau et l'on dit : Il a bien déclaré qu'il était jugé, mais il n'a pas dit si c'était en sa faveur ou à son désavantage; il faut encore remettre à de-

main. Au troisième jour il cria d'une voix plus épouvantable que les deux premières fois : *Justo Dei judicio condemnatus sum :* Je suis condamné par le juste jugement de Dieu. Je sais bien que Satan qui tâche par toute voie d'arracher de nos cœurs la crainte salutaire des jugements de Dieu, a fait que quelques-uns en ce temps ont douté de la vérité de cette histoire. Mais outre que l'établissement de l'ordre des Chartreux en est un témoignage très authentique, puisque S. Bruno et ses cinq compagnons l'ayant vu de leurs propres yeux, en prirent sujet de quitter le monde et de se retirer dans les déserts de la Chartreuse ; il y a encore une autre preuve de cette vérité qui, à mon avis, est irrécusable. C'est que quatre écoliers de l'université de Paris qui assistèrent à ce spectacle en furent tellement effrayés et touchés, qu'ils résolurent de chercher la plus affreuse solitude qu'ils pourraient trouver pour y faire pénitence, et sans s'être communiqué leur dessein l'un à l'autre, par la providence de Dieu, s'étant mis en chemin, ils se trouvèrent tous quatre en même temps dans une forêt du diocèse de Langres, où après avoir conféré ensemble du sujet qui les y avait amenés, ils commencèrent un ordre de religieux très austère, (1) qui pour cela s'appelle le Val-des-Ecoliers, et qui s'est étendu en divers lieux de la France et des Pays-Bas. Il s'appelle le Val parce que cette forêt où ils firent leur premier monastère était une vallée ; le Val-des-Ecoliers, parce que cet ordre fut commencé par ces quatre écoliers de Paris qui avaient assisté à cette funeste catastrophe. Ce qui arriva alors à ce docteur infortuné arrive tous les jours invisiblement aux âmes réprouvées qui sortent de ce monde ; elles sont accusées, jugées, condamnées au juste jugement de Dieu. Mais parce que je serais trop long si je traitais ces trois points en un même jour, je les diviserai en plusieurs sermons, et je me contenterai aujourd'hui de considérer qu'il y a un ju-

(1) Le premier monastère est auprès de Chaumont en Bassigny, et appartient à présent aux chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, auxquels l'ordre du Val-des-Ecoliers s'est uni.

gement particulier, et sur quoi principalement nous y serons accusés.

PRIMUM PUNCTUM. —*An detur judicium*,

B. — (*Et ubi fiat.*) La foi, l'expérience, la raison nous enseignent que l'homme est jugé à la fin de sa vie, au sortir de ce monde, avant le jugement universel qui se fera à la consommation des siècles. *In fine hominis denudatio operum illius :* Quand l'homme est à la fin de sa vie, on découvre ses œuvres, dit le Sage. Et ailleurs : *Facile est coram Deo unicuique retribuere in die obitus secundum vias suas :* (Eccli. 11. 28.) Il est aisé à Dieu de rendre à chacun selon ses œuvres au jour de son décès. Dans la parabole de l'Evangile (Matth. 20. 8.) le père de famille commande à son maître d'hôtel de payer le salaire aux ouvriers sur le soir, le jour même qu'ils ont travaillé. La jouissance de la béatitude et la damnation éternelle supposent le jugement, car Dieu ne récompense et ne condamne personne sans connaissance de cause, sans avoir examiné les mérites et les démérites de chacun. Or, nous savons par le texte sacré que dès à présent plusieurs âmes sont bienheureuses dans le ciel, et que plusieurs sont malheureuses dans les enfers. Le Psalmite dit que le Fils de Dieu montant au ciel, y mena les âmes des saints patriarches qu'il avait retirées des limbes où elles étaient comme en captivité, et qu'il les rendit heureusemeut captives de son amour: *Ascendens in altum captivam duxit captivitatem* ; (Ephes. 4. 8.) il promit au bon larron que ce jour-là il serait dans le paradis avec lui. S. Jean-Baptiste et les autres saints prophètes qui avaient été martyrisés pour la cause de Dieu, ne devaient pas être de moins heureuse condition que ce larron pénitent. A la mort du grand-prêtre ceux qui s'étaient retirés dans les villes de refuge étaient rappelés de leur bannissement, et obtenaient des lettres d'abolition ; ce qui signifiait, dit S. Augustin, qu'à la mort du Fils de Dieu, les Saints qui étaient bannis par le péché du premier homme et réfugiés au sein d'Abra-

ham, seraient affranchis de leur exil et reçus dans la patrie céleste. Quant à la damnation, il est dit au Deutéronome, que Coré, Dathan et Abiron descendirent vivants en enfer ; S. Luc dit (16. 22.) que le mauvais riche y est enseveli et tourmenté dans les flammes ; et l'apôtre S. Jude dit (Jud. vers, 7.) que les habitants de Sodome et Gomorrhe, et autres villes voisines souffrent la peine du feu éternel.

Car il n'en est pas de la justice de Dieu, comme de celle des hommes : dans la justice des hommes, les juges diffèrent souvent de faire le procès ou la punition d'un prisonnier, pour une de ces trois raisons, ou par impuissance, ou par négligence, ou par ignorance. Par impuissance, quand le criminel s'est sauvé des prisons, ou quand on ne peut avoir des preuves suffisantes de son forfait, ou quand il est grand, et qu'on redoute son pouvoir. Par négligence, quand les affaires sont trop multipliées, que l'on a d'autres procès à vider, ou que la cause paraît être de peu d'importance. Ou, en troisième lieu, on diffère de vider un procès, et avec raison, parce que le droit des parties n'est pas bien clair, qu'il y a des nuages et des obscurités dans la question de droit, par la diversité des opinions, ou dans la question de fait, par la contradiction des témoins. Ainsi, le criminel au cas du fait, ou l'avocat au cas du droit, répand tant de ténèbres et de brouillards en la cause, que le juge ne peut apercevoir le beau jour de la vérité à travers ces sombres nuages. Les Romains en matière obscure et difficile, au lieu de décision, mettaient ces deux lettres pour apostilles *N. L.*, c'est-à-dire, *non liquet ;* et quand les Grecs étaient pressés de vider un procès épineux, où le droit des parties n'était pas bien évident, ils disaient que leurs ancêtres n'avaient jamais vu le soleil aux antipodes, mais qu'ils attendaient toujours son lever sur notre horizon.

Aulugelle en rapporte un plaisant exemple : Protagoras était convenu avec Evathius qu'il lui enseignerait la rhétorique, à telle condition que si l'écolier gagnait la première cause qu'il plaiderait, il donnerait une bonne récompense à

son maître, et s'il la perdait, il ne donnerait rien. Quand l'écolier eut appris tout ce qu'il voulut, il ne tint compte de payer son maître. Protagoras le cite en jugement, pour se voir condamner à payer le salaire ; l'écolier vient et plaide lui-même sa cause, en disant : Ou je gagnerai cette cause, qui est mon premier plaidoyer, ou je la perdrai ; si je la gagne, vous serez condamné, et je ne vous devrai rien par la sentence du juge ; si je la perds, je ne vous devrai rien par notre convention, puisque nous sommes convenus que je ne vous donnerai rien en cas que je perde ma première cause. Mais au contraire, réplique le maître, si vous perdez votre cause, vous me devez payer par la sentence du juge ; si vous la gagnez, vous me devez payer par notre convention. Les juges les mirent hors de cour et de procès jusqu'à un autre temps, en disant : *Non liquet*. Notre Dieu ne fait pas ainsi, il est infiniment puissant, infiniment sage, infiniment juste ; il ne redoute personne, les grands sont petits en sa présence, leur puissance n'est que faiblesse ; on ne peut rien dérober à sa connaissance, il est témoin irréprochable au cas de fait, il voit clair au cas de droit, on ne saurait échapper aux mains de ses archers, sa justice veut avoir son cours au temps déterminé. Oui ; mais, dira quelqu'un, s'il y a un jugement particulier, pour qui se fera-t-il, en quel temps et en quel lieu se fera-t-il ? Au chapitre troisième de saint Jean, le Fils de Dieu dit que celui qui croit en lui n'est pas jugé ; et au même lieu, il ajoute que celui qui ne croit pas en lui est déjà jugé. Tous les hommes qui sont sur la terre sont fidèles ou infidèles ; ils croient en Jésus-Christ ou ils n'y croient pas ; s'ils sont fidèles, ils ne sont pas jugés ; s'ils sont infidèles, leur procès est tout fait : il n'est donc plus besoin de les juger. Pour qui donc se fera ce jugement, ou universel, ou particulier ? quand est-ce que se fera ce jugement particulier ? Non, avant la mort, l'homme est encore en voie de salut, en état de mériter ou de démériter ; il a encore le pouvoir, tant qu'il a l'âme dans le corps, de changer le sort de la sentence. Il semble aussi que ce jugement ne peut pas se faire après la mort ; car en ce temps-

là le corps n'ayant plus de sentiment, n'est pas capable d'être jugé; l'âme n'est que la moitié de l'homme, elle ne doit pas être jugée toute seule; puisqu'elle n'a pas offensé Dieu toute seule; elle a péché par les suggestions et les amorces de son corps, elle doit être jugée et condamnée avec son corps. Et puis où irait cette âme pour être jugée? où est-ce que se fera ce jugement? Il n'y a point d'apparence que ce soit au ciel: l'âme réprouvée n'y doit jamais entrer, rien de souillé n'y peut être reçu. Il semble que cela ne peut pas se faire sur terre; car c'est Jésus en tant qu'homme, qui a charge de juger les hommes: *Omne judicium dedit Filio* (notez, *omne*) *quia Filius hominis est*. (Joan. 5. 22. 27.)

Quelle apparence qu'il descende du ciel à chaque instant et se trouve présent à mille endroits de la terre, pour faire le procès à tant de personnes qui meurent par tout le monde? La théologie répond à tout cela que ce mot de jugement est équivoque dans l'Ecriture, et qu'il se prend quelquefois pour la condamnation, la damnation, la réprobation, la punition du péché. Comme en S. Jean, chapitre cinq: « Qui bona fecerunt, procedent in resurrectionem vitæ; qui vero mala, in resurrectionem judicii. » Et S. Paul (1. Cor. 11. 31.) dit: « Si nosmetipsos dijudicaremus, non utique judicaremur; dum judicamur autem a Domino, corripimur. »

Ainsi quand Jésus dit que celui qui croit n'est pas jugé, il entend que celui qui a la foi animée de la charité et des bonnes œuvres ne sera pas condamné. Quand il dit: *Qui non credit, jam judicatus est*, il veut dire que celui qui n'a pas la foi a un crime capital et un sujet plus que très suffisant pour être condamné et damné. Mais ce n'est pas à dire que l'âme, tant prédestinée que réprouvée, ne doive être jugée, c'est-à-dire, accusée, examinée, sentenciée; cela se fera à notre âme plus tôt qu'à notre corps, parce que l'âme a péché plus tôt que le corps: *Prior degustans judicium, quia prior admisit delictum*, dit Tertullien.

Qui prior est tempore, potior est jure. Le péché

se commet premièrement, principalement et essentiellement en l'âme ; le corps a beau suggérer des tentations, si la volonté n'y consent, le péché n'est pas consommé : *Tollatur propria voluntas*, *et infernus non erit*, dit S. Bernard.

C. — (*Aliquando fit ante mortem.*) Ce consentement de la volonté se fait en particulier au fond du cœur ; et le jugement de l'âme seule se fait invisiblement, à couvert, en particulier, entre Dieu et l'âme ; quelquefois il se fait un peu avant la mort, d'autres fois il se fait longtemps après la mort ; d'autres fois et plus ordinairement à l'instant de la mort. Cette dame romaine, Galla, dont S. Grégoire fait mention, fut jugée avant sa mort, quoiqu'elle fût d'une complexion si bouillante que les médecins lui prédirent de très grandes incommodités si elle ne se mariait. Elle voulut néanmoins garder la continence pour l'amour de Jésus, elle se renferma dans un cloître de Vierges, où elle fit très rigoureuse pénitence toute sa vie, pour expier les petites fautes de sa jeunesse. S. Pierre lui apparut un peu avant sa mort ; sitôt qu'elle le vit, mes péchés me sont-ils pardonnés ? c'est à quoi j'ai aspiré toute ma vie. Le saint apôtre lui répond d'un visage riant : Oui, ma sœur, il vous sont pardonnés ; venez, vous n'avez rien à craindre. Ainsi de notre temps, l'évêque de Marseille, le bienheureux Jean-Baptiste Gault fut jugé avant sa mort ; il était en mission avec nos Pères aux forçats de galères, les prêchant lui-même et les entendant en confession. Etant tombé malade par les travaux de ce saint exercice, le dernier jour de sa vie, qui fut le veille de la Pentecôte, il tomba en extase ; d'où étant retourné à soi, il dit au supérieur de notre maison, qui était auprès de lui : Je suis jugé, Dieu veut me sauver. Etant mort un peu après, dès le lendemain son corps commença à éclater en miracles, guérissant les malades, les boiteux, les paralytiques, les aveugles, et faisant d'autres merveilles si signalées, que toute la Provence, le Vivarais, le Lyonnais et autres provinces y accoururent en foule pour visiter son sépulcre. Chrysaorius aussi fut jugé avant sa

mort. S. Grégoire (homil. 12. in Evang.) le raconte comme arrivé de son temps. Son âme fut condamnée à être arrachée de son corps par les démons ; il les vit avant sa mort avec des faces hideuses et effroyables, il faisait tout ce qu'il pouvait pour en éviter l'aspect; mais de quel côté qu'il se tournât, ces monstres se présentaient à lui , il appelait à son secours un fils qu'il avait, nommé Maxime: *Maxime*, *curre*, *Maxime*, *curre* , *in fidem tuam me suscipe:* Maxime , mon fils , Maxime , mon fils , venez me secourir. Son fils et sa famille y accourent ; mais ils ne peuvent rien contre des ennemis invisibles. Il crie d'une voix horrible : *Inducias usque mane* : Trève jusqu'à demain, trève jusqu'à demain; mais il n'y eut point de trève pour lui, l'arrêt fut exécuté , son âme fut saisie par les démons et emportée aux tourments de l'enfer.

D. — (*Aliquando fit post mortem.*) D'autres fois Dieu ne fait pas le procès à une âme immédiatement après sa mort, (1) mais il suspend son jugement pour quelque temps, ou parce qu'elle doit être ressuscitée par les prières de quelques saints, comme ceux qui ressuscitèrent à la prière de sainte Agnès, de S. Julien, martyr, de S. Dominique, de S. Martin et du bienheureux Pierre de Luxembourg; ou parce qu'il veut tenir l'âme dans l'incertitude de son salut, et la purifier dans un purgatoire d'obscurité et d'inquiétude très pénible. Cest en ce sens que quelques docteurs entendent ces paroles qu'on dit à la messe des morts: *Ne absorbeat eas tartarus, ne cadant in obscurum;* et cette prière que S, Augustin faisait pour sa mère longtemps après sa mort : *Nemo a protectione tua dirumpat eam* , *non se interponat* , *nec vi, nec insidiis leo et draco.*

E. — (*Fere semper in instanti.*) Mais le jugement particulier se fait plus ordinairement au même lieu où nous mourons, à l'instant de notre mort; car en ce moment, Jésus sans sortir du ciel et sans venir ici-bas, notifie à l'âme sa sentence, c'est-à-dire qu'il répand en elle un rayon de

(1) S. Brigid. l. 4. c. 7. et 8. , et l. 5. c. 59. — Dioni Carthus. 1. opusc. de 4. novissimis , c. 47.

lumière, par lequel elle voit très distinctement et clairement l'état de sa conscience, tout le cours de sa vie passée, tous les péchés qu'elle a commis, avec leur nombre, leur gravité, leurs circonstances, la damnation qu'elle mérite; et cette vue lui est un enfer plus insupportable mille fois que l'enfer où elle va entrer. Il vous semble que ce n'est rien de commettre des péchés, vous vous en faites gloire; sachez que la seule vue du moindre péché mortel que vous commettez sera pour vous, un plus grand supplice que tout ce que les bourreaux de l'enfer pourront vous faire endurer de toute éternité. Quand Dieu menace d'un grand châtiment une âme atteinte de grands crimes, il dit seulement qu'il lui mettra ses péchés devant les yeux, qu'il lui représentera ses abominations avec tant d'évidence et de clarté qu'elle n'en pourra détourner la vue: « Arguam te et statuam contra faciem tuam, id est coram facie tua, sicut, ite in « castellum quod contra vos est. Nullus de tanta numerositate spectantium molestior oculus suo cujusque: non « est aspectus sive in cœlo, sive in terra, quem tenebrosa « conscientia suffugere magis velit, minus possit, » dit saint Bernard.

La bienheureuse Catherine de Gènes disait: O mon Dieu! je vous supplie qu'à l'heure de ma mort vous me montriez plutôt tous les démons avec toutes leurs fureurs et supplices, que de me faire voir le moindre de mes péchés.

J'ai eu autrefois le bonheur de converser familièrement avec un saint personnage qui avait été converti miraculeusement, et qui depuis a mené une vie très sainte et toute apostolique. Dieu lui fit voir à l'âge de vingt ans par un rayon de lumière toutes ses fautes passées, comme il nous les fait voir à l'heure de notre mort; il n'avait pas commis de grands crimes, mais seulement quelques légèretés de jeunesse; et néanmoins cette vue le tourmenta tellement qu'il en fut malade et réduit à l'agonie l'espace de trois mois. Les moelles de ses os en devinrent toutes bouillantes, sa chair devint si brûlée que les cicatrices y demeurèrent en

plusieurs endroits ; il nous les a montrées et fait toucher, il suait d'horreur si abondamment de toute part, même du bout des doigts, qu'il trempait les draps, la couverture, le matelas ; s'il mettait la main sur des charbons ardents, il n'en sentait point la chaleur, en comparaison de la peine intérieure qu'il avait, tant elle était cuisante ; il m'a assuré avec sincérité, que s'il eût vu une fournaise ardente et qu'on lui eût dit qu'il y faudrait entrer et y demeurer éternellement pour être délivré de la peine intérieure qu'il ressentait à la vue de ses péchés, il eût choisi cette fournaise comme un grand rafraîchissement. Pour cela le Saint-Esprit nous crie sagement par le Sage : *Finem loquendi pariter faciamus ; Deum time, et mandata ejus observa.* Voici un abrégé de toutes les instructions qu'on peut vous donner : craignez Dieu et gardez ses commandements.

SECUNDUM PUNCTUM. — *In eo accusamur.*

F. — (*De omni abscondito.*) A cet effet souvenez-vous qu'il produira à son tribunal tout ce qui se fait sous le ciel, soit le bien, soit le mal : *Cuncta quæ fiunt sub sole, adducet Deus in judicium pro omni errato, sive bonum, sive malum.* Au lieu de ce mot : *Pro omni errato*, il y a dans le grec : παρεωραμένω. Ce mot grec est équivoque et les interprètes le traduisent de diverses manières : les uns le tournent : *pro omni abscondito ;* d'autres : *pro omni contemptu ;* d'autres : *pro omni errato.* Et ces diverses versions nous expriment les trois principaux chefs dont nous serons accusés. Premièrement, *de omni abscondito*, de ce qui est caché en nos pensées, en nos affections, en nos actions. Dieu produira en son jugement nos pensées, soit bonnes, soit mauvaises, les unes pour les récompenser, les autres pour les châtier ; et cela doit être pour nous un sujet de grande consolation, car plusieurs choses peuvent nous empêcher de faire de bonnes actions, rien ne peut nous empêcher d'avoir de bonnes pensées pour Dieu, des désirs ardents, des affec-

tions cordiales envers lui, nous pouvons en avoir à milliers qui soient selon son cœur et qui nous rendent agréables et aimables à sa majesté. Ce doit être aussi pour nous un motif de bannir loin de notre esprit les mauvaises pensées qui lui déplaisent. *Perversæ enim cogitationes separant a Deo*, dit le Sage : (Sap. 1. 3.) Les mauvaises pensées nous séparent de Dieu ; il examinera l'impie sur ses pensées. Il dit aux pécheurs par Isaïe : *Auferte malum cogitationum vestrarum ;* (Isaï. 1. 16.) et par S. Matthieu : *De corde exeunt cogitationes malæ.* Il dit, *de corde*, car si les mauvaises pensées ne sont que dans l'esprit et non dans le cœur, si elles sont dans l'imagination contre notre volonté, elles ne sont pas criminelles. Pour cela les âmes timorées ne doivent pas se mettre en peine des mauvaises pensées qui leur viennent quelquefois à leur grand regret contre la Vierge, contre le Saint-Sacrement, contre la pureté. Imaginez-vous qu'un ennemi du roi, désirant envahir une citadelle ou ville frontière de France, envoie un ambassadeur pour solliciter le gouverneur de lui livrer cette place; si le gouverneur le renvoyait avec mépris, et demandait au roi du renfort pour tenir ferme au cas qu'il fût assiégé, le roi louerait sa fidélité, elle serait publiée avec éloge dans les gazettes; mais s'il écoutait les propositions de cet ambassadeur, et s'amusait à parlementer des avantages qu'on lui promettrait, le roi le sachant, le trouverait fort mauvais et lui ôterait son gouvernement, quand même il n'aurait pas livré la place. Lorsque vous êtes en bon état, votre cœur est un havre de grâce qui est à l'obéissance et au service du Roi des rois. Quand l'esprit malin se sert de votre corps pour vous tenter de rébellion et de trahison contre Dieu, si vous résistez courageusement, en renvoyant avec horreur toutes les mauvaises pensées aussitôt que vous vous en apercevez, quand elles viendraient cinquante fois par jour, ce sont cinquante degrés de gloire que vous avez mérités ; mais quoique vous n'ayez pas la volonté de venir à l'œuvre, si vous vous arrêtez avec réflexion à penser au plaisir qu'il y aurait en telle ou

telle action, c'est ce qu'on appelle délectations moroses, il y a du péché, nous en serons jugés : *Adducet Deus in judicium pro omni abscondito.*

De ce qui est caché dans le cœur : une mauvaise pensée fait souvent que ce qui est de soi indifférent est un péché véniel, comme une parole légère dite par esprit de vanité ; elle fait que ce qui ne serait qu'un péché véniel devient mortel, comme dérober quelques sous avec la volonté secrète de dérober deux pistoles, si on le pouvait ; elle fait que ce qui ne semble qu'un péché devant les hommes nous rend coupables de plusieurs péchés devant Dieu, comme de vendre à fausse mesure ou de tromper aujourd'hui en peu de chose avec la volonté de continuer et de former une grande somme de ces petits larcins ; elle fait que ce qui serait une action méritoire devient un crime détestable, comme de donner l'aumône à une fille, d'assister une veuve en son procès, à intention de gagner son cœur et de la faire consentir à une action déshonnête.

Pro omni abscondito, sive bonum, sive malum. Dieu produira en jugement pour la gloire des vertueux et pour la confusion des méchants les actions bonnes et mauvaises qu'on aura faites en cachette ; il fera voir les aumônes données en secret aux pauvres honteux, le cilice que cette dame portait sous la soie, les larmes qu'elle a répandues au pied de son crucifix, les mortifications qu'elle a faites, en se privant de dire une parole par vanité, de manger un morceau par sensualité, de se plaindre d'une injure par impatience. Dieu fera le panégyrique de ses Saints et de chacun d'eux en particulier, dit S. Paul : *Laus erit unicuique à Deo.* (1. Cor. 4. 5.)

G. — (2° *De omni contemptu.*) Il fera voir les injustices des achats, des décrets, des monopoles finement concertés, les contrats usuraires palliés ; il fera voir les adultères commis en l'absence du mari, les larcins faits à la faveur de la nuit, les péchés honteux cachés dans la confesssion. Tous ceux qui font mal seront couverts de confusion, dit le Psalmiste : *Confundentur omnes iniqua*

agentes. (Ps. 24. 4.) *De omni contemptu ;* il y a deux sortes de mépris : il y a mépris formel, actuel, exprès, explicite ; il y a mépris matériel, tacite, implicite, interprétatif. Le premier est trop grossier pour nous y arrêter beaucoup. C'est quand on ne méprise pas seulement la loi, mais encore le supérieur et son autorité, et cette circonstance souille si notablement une action vicieuse, que, de vénielle, elle la rend souvent mortelle, et on doit l'expliquer en confession. Quand une mère commande à son enfant d'aller en quelque lieu ou de faire quelque chose, s'il désobéit par paresse ou par crainte en chose légère et de peu d'importance, le péché n'est que véniel ; mais s'il dit à sa mère : Je n'en ferai rien en dépit de vous ; s'il lui dit, quand elle le reprend : J'en ferai bien pire ; s'il fait quelque chose tout exprès pour lui faire dépit, je ne sais si on peut l'excuser de péché mortel.

Si, par sensualité, vous mangez de la chair, ou si vous soupez en un jour de carême sans excuse, vous faites très mal ; mais le péché est bien plus grand si vous dites comme les huguenots : Ce n'est qu'un commandement des hommes, l'Eglise ne peut pas nous y obliger.

Le mépris tacite ou interprétatif est une circonstance attachée à toute sorte de péché mortel ; pour cela ordinairement on ne la pèse pas assez en confession et dans l'examen de conscience ; mais elle sera très rigoureusement pesée et considérée au jugement de Dieu ; il nous la reprochera avec de grandes invectives, et je ne sais s'il y aura rien en notre vie qui nous cause plus de regret et de confusion à l'heure de notre mort, que la considération de cette circonstance, et c'est ce qui fait principalement que l'âme pècheresse appréhende tant la mort, redoutant de se présenter à une si haute majesté qu'elle a si souvent méprisée : *Exire de corpore trepidat, et quem contempsisse se meminit judicem formidat.* Voyez comme le moindre mépris qu'on fait de vous ou de ce qui vous appartient vous est sensible et insupportable. Si vous êtes père ou mère de famille, quand on méprise vos commandements ; si vous

êtes avocat ou médecin, quand on méprise vos avis ; si vous êtes jeune homme, quand une fille que vous recherchez en mariage, vous rebute ; si vous êtes marchand ou artisan, quand on décrie vos denrées ou vos ouvrages ; qui que vous soyez, quand on vous préfère une personne de plus basse condition que vous, que dis-je quand on vous préfère ? quand on vous y compare, cela vous fâche ; vous vous piquez d'honneur, vous sortez hors de vous. Pour qui me prend-on ? à qui me compare-t-on ? un tel est-il pour aller de pair avec moi ? Dieu fait les mêmes plaintes contre vous ; mais avec bien plus de sujet ; il dit par Ezéchiel : L'âme pécheresse a méprisé mes commandements ; (1) au livre des Proverbes : Vous avez méprisé tous les conseils que je vous ai donnés ; (2) par le prophète Jérémie : La maison d''Israel m'a méprisé, comme une femme qui méprise celui qui la recherche ; (3) par l'apôtre S. Paul : Vous méprisez les richesses de ma bonté ; (4) par Isaïe : J'ai nourri et élevé les enfants, et ils m'ont méprisé. (5) Il vous fera voir, à l'heure de votre mort, qu'il n'y a pas un seul de ses commandements que vous n'ayez transgressé souvent pour des bagatelles ; avec aussi peu de retenue, autant de hardiesse que s'il était un roi de carte. N'est-il pas vrai, dites, n'est-il pas vrai que si le Dieu que vous adorez était un dieu de bois ou de paille, vous ne jureriez pas son saint nom, vous ne commettriez pas le péché qui lui déplaît infiniment avec plus de témérité que vous le faites ? Quel mépris ! il vous fera voir qu'il vous a donné toute votre vie de très saints et salutaires avis par les prédicateurs, par vos confesseurs, par vos père et mère, par les gens de bien, par les lumières intérieures ; il a sollicité votre âme à se donner à lui ; il a usé pour cela de mille et mille recherches, il lui a fait la cour, j'ose ainsi parler après lui, et elle l'a dédai-

(1) Contempsit præcepta mea. (Ezech. 5. 6.)
(2) Despexistis omne consilium meum. (Prov. 1. 25.)
(3) Quomodo si mulier contemnat amatorem, sic contempsit me domus Israel. (Jerem. 3. 20.)
(4) Divitias bonitatis illius contemnis. (Rom. 2. 4.)
(5) Filios enutrivi ; ipsi vero spreverunt me. (Isa. 1. 2.)

gné. Quel affront ! *Quomodo si mulier contemnat amatorem.* Il a tâché de vous retirer du péché, de vous gagner à lui par mille prévenances, par mille bienfaits généraux et particuliers. Il vous avait préparé et promis un paradis céleste, un océan de délices, d'honneurs, de richesses, de joies incompréhensibles ; vous lui avez dit en commettant le péché : Je n'ai que faire de vous ni de votre paradis ; vos récompenses sont si chétives qu'elles ne méritent pas qu'on les achette par la privation d'un petit plaisir ou profit. Quel mépris !

Quelle confusion en aurez-vous quand il vous reprochera devant ses anges que vous avez fait plus de cas d'un peu d'argent, d'un libertin écervelé, impie, athée, qui s'est moqué de vous, que de votre Dieu qui était votre bien souverain, votre premier principe, votre dernière fin, votre unique béatitude ? *Judicabo eum in prævaricatione qua despexit me.* (Ezech. 17. 20.)

II. — (*De omni errato.*) Non, non, dit S. Chrysostôme, vous ne serez pas examiné sur vos blasphèmes, vos parjures, vos adultères et autres semblables crimes ; ils sont si noirs et si évidemment punissables, qu'ils n'ont pas besoin de discussion : dès le moment que vous les commettez, vous en êtes accusé, jugé et condamné. *Nondum apparet judicium, sed jam factum est judicium*, dit S. Augustin. Voulez-vous savoir ce qu'on examinera, de quoi vous serez accusé? γέλωτος, d'un ris immodéré ; λόγου ἀκαίρου, d'une parole hors de saison ; εὐτραπελίας, d'un compliment mondain fait avec dissimulation ; καὶ μικροτέρου, de chose encore plus petite qu'on ne saurait le dire, d'un petit excès en une juste colère ; καὶ μικροτέρου, de chose encore plus petite, d'avoir manqué de dresser votre intention en une action louable, μικροτέρου.

CONCLUSIO.

I. —(*Vide in quantis, etc.*) C'est donc à nous proprement que s'adressent ces paroles qu'on disait au Fils de Dieu quand il était devant son juge prêt à être condamné :

Vide in quantis te accusent. (Marc. 15. 4.) On parlait à nous, car Jésus représentait la personne du pécheur, et il en avait l'apparence.

Vide. Voyez que le jugement n'est point aussi loin que vous vous l'imaginez ; vous vous figurez qu'il ne sera qu'à la fin du monde ; il sera pour vous peut-être à la fin de cette année, ou de ce mois, ou de cette semaine. *Quomodo vivere potes ubi mori non auderes?* vous dit S. Bernard.

Vide. Voyez votre folie. Si de deux filles que vous avez, une devait aller à la cour, l'autre demeurer au ménage, n'auriez-vous pas soin de civiliser, d'orner, d'embellir la première ? Il y a deux parties en vous, l'âme et la chair ; l'âme doit être présentée un de ces jours au Roi des rois, escorté de ses anges et de ses archanges ; la chair doit demeurer ici, dans la poussière, parmi les vers, et vous négligez le salut de l'âme : vous n'avez soin que de la santé, de l'embonpoint, des ornements et des ajustements du corps.

Vide. Voyez votre peu de prévoyance. Très probablement vous devez être jugé en votre chambre où est le lit de votre mort, et, au lieu de suivre ce conseil du Psalmiste : *In cubilibus vestris compungimini;* au lieu d'y prévenir le jugement et d'apaiser le Juge par des examens de conscience, par des actes de contrition, par des larmes, des soupirs et d'humbles prières, vous y offensez votre Juge par de sottes paroles, par des saillies de colère, par des actions criminelles.

Vide in quantis te accusent. Vous ne voyez à présent vos péchés que l'un après l'autre ; ils ne vous font point horreur ; vous les verrez alors tous ensemble. Vous vous parjurez ou vous vous arrêtez volontairement à des pensées déshonnêtes trois ou quatre fois la semaine quand il n'y aurait que cela, ce sont cent cinquante péchés par an, quinze cents en dix ans. *Quid dices, aut quid respondebis cum ipse feceris?* Que direz-vous quand on vous les remettra devant les yeux ? que répondrez-vous à tant d'in-

formations qui seront dressées contre vous ? direz-vous comme l'évêque de Marseille ? Dieu veut me sauver, ce serait la meilleure volonté, la plus souhaitable bienveillance qu'il puisse avoir pour une créature. Vous ne lui en donnez pas le sujet, vous ne l'obligez pas à vous sauver ; vous n'avez point de tendresse pour lui, point d'affection à son service, point de zèle pour son honneur, point de passion pour ses intérêts, point de sentiment à la vue de ses offenses. Direz-vous comme Galla ? Mes péchés me sont pardonnés. Quelle pénitence en avez-vous faite ? combien de fois les avez-vous pleurés ? combien de fois, pour les expier avez-vous jeûné, porté le cilice, visité les malades ?

Vous direz comme Chrysaorius : *Inducias usque mane.* Il n'y aura point de trève pour vous, on ne vous donnera pas le moindre répit, pas d'une heure, pas d'un quart-d'heure, pas d'un moment. Vous en avez tant maintenant, n'en abusez pas si vous êtes sage. Vous pouvez avoir non-seulement des trèves, mais une paix ferme et avantageuse ; suivez le conseil que Jésus vous donne dans l'Evangile : *Esto consentiens adversario tuo dum es in via.* Pendant que vous êtes en vie et dans la voie du salut, accordez-vous avec vos parties adverses, avec votre mère, votre femme qui vous reprend de vos débauches ; accordez-vous en ce procès avec votre partie adverse que vous consumez injustement en frais : *Esto consentiens adversario tuo. Si peccas, adversarius tuus sermo Dei est*, dit S. Augustin : (serm. 1. de verbis Domini, c. 3.) Quand vous voulez commettre quelque péché, l'Evangile est votre adversaire. Vous voulez aller au cabaret, perdre votre temps en débauche, vous voulez perdre le temps à badiner et à folâtrer, vous voulez vous venger d'une injure, l'Evangile vous dit : Ne le faites pas : « Sermo Dei adversarius est voluntati tuæ do-
« nec fiat author salutis tuæ. O quam bonus adversarius,
« quam utilis adversarius! non quærit voluntatem nostram,
« sed utilitatem nostram ; adversarius est nobis quamdiu
« sumus et ipsi nobis ; esto tibi amicus et concordas cum
« ipso ; si cum eo consenseris, pro judice invenies patrem,

« pro ministro sævo angelum tollentem te in sinum Abra-
« hæ, pro carcere paradisum » L'Evangile est contraire à votre volonté, non à votre utilité ; il vous est contraire tant que vous êtes ennemi de vous-même ; si vous vous accordez avec lui en pratiquant les conseils salutaires qu'il vous donne, quand vous sortirez de ce monde, vous ne serez pas présenté à un juge, mais à une père débonnaire, vous ne serez pas livré à un bourreau, mais vous serez reçu entre les mains des anges, vous ne serez pas jeté en prison, mais admis au ciel empyrée. *Amen*.

SERMON CCL.

DES PÉCHÉS D'AUTRUI, DONT NOUS SERONS ACCUSÉS AU JUGEMENT PARTICULIER.

Statutum est hominibus semel mori, et post hoc judicium. (Hebr. 9. 27.)

Outre nos propres péchés dont nous serons accusés au jugement particulier, et qui ne pourront être excusés par aucune justification, si nous ne les effaçons par une vraie pénitence, il y en a encore d'autres qui sont peut-être en plus grand nombre, plus dangereux et plus cachés à notre connaissance ; ce sont les péchés d'autrui qui nous seront imputés si nous y avons contribué ; car S. Paul a dit que non-seulement ceux qui commettent le péché, mais ceux qui y consentent sont dignes de mort. C'est le sujet qui nous occupera aujourd'hui ; prêtez-y une attention favorable.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Reprobi sunt membra corporis, cujus dæmon est caput, et est inter illos communio malorum, sicut bonorum inter electos.* — B. *Dæmon cupit nos esse reos peccatorum proximi ob tria.*

Primum punctum. *Quia hoc modo nos facit reos multorum criminum, quod fit novem modis, et hoc probatur exemplis Scripturæ, nempe :* — C. 1° *jussione.* — D. 2° *Consilio.* — E. 3° *Malo exemplo* — F. 4° *Cooperatione.* — G. 5° *Consensu.* — H. 6° *Tolerantia.* — I. 7° *Approbatione.* — L. 8° *Participatione.* — M. 9° *Silentio.*

Secundum punctum. N. *Quia nullum ex eis fructum, nec voluptatem percipimus ; quod probatur exemplo filii prodigi.*

Tertium punctum. *Quia in iis diu perseveramus ob cæcitatem mentis ; quod illustratur :* — O. 1° *Comparatione.* — P. 2° *Ratione.*

EXORDIUM.

A. — (*Reprobi sunt membra, etc.*) C'est une vérité qui nous est enseignée par le neuvième article du symbole, que tous les prédestinés sont en communion de biens spirituels, c'est-à-dire, qu'ils sont participants des prières, grâces, mérites et bonnes œuvres, les uns des autres : *Santorum communionem ; participes ego sum omnium timentium te.* La raison est, que l'assemblée des âmes choisies est un corps mystique, qui a, pour chef très saint et très adorable, Jésus notre Seigneur vrai Dieu et vrai homme; et il y a tant d'alliance, de sympathie et de correspondance entre les membres d'un même corps, qu'ils se ressentent de la santé, bonheur, plaisir et contentement les uns des autres. Il faut dire de même des réprouvés, mais à l'opposite : leur assemblée est un corps très odieux et abominable ; c'est le corps de l'Antechrist, qui a pour chef le prince des ténèbres, dit l'ange de lumière S. Thomas ; (3. p. q. 8. art. 7.) ils sont en communion de crimes et de peines.

Le prophète Nahum dit, (1. 10.) que comme les épines sont entrelacées les unes dans les autres, ainsi les âmes pècheresses se prennent par la main pour s'induire, se solliciter, s'encourager, et s'entr'aider à se perdre, *sicut spinæ se invicem complectuntur ;* et c'est le grand dessein de Satan, c'est ce qu'il prétend avec plus d'ardeur et d'affection, c'est à quoi il s'étudie avec plus de diligence et d'adresse ; il est ravi quand cela nous arrive, quand il nous rend coupables et criminels des péchés que les autres commettent. En voici la raison. Vous savez que la philosophie dit que tout ce qui agit n'agit à autre intention que pour produire son semblable ; quand Dieu nous donne sa grâce et nous veut sauver, c'est pour nous rendre semblables à lui, saints, parfaits, heureux,

contents comme il l'est. *Intra in gaudium Domini tui; omne agens agit, ut assimilet sibi passum.* Quand Satan nous tente et veut nous perdre, c'est pour nous faire semblables à lui, c'est pour nous rendre misérables, malheureux et infortunés comme il l'est. L'Ecriture lui attribue trois qualités qui expriment très naïvement son extrême misère ; elle le nomme premièrement enfant d'iniquité, *filius iniquitatis*, parce qu'il pèche incessamment : son occupation continuelle est de mal faire, il est tout rempli de malice ; et pensez-vous qu'il ait quelque plaisir en faisant ainsi ? point du tout, pas un brin de contentement ni de profit ; il en fait bien le semblant ; il contrefait le joyeux et se met à rire par le corps des possédés quand il a fait quelque mal ; mais c'est un ris sardonique, c'est bonne mine et mauvais jeu ; il n'en reçoit pas le moindre soulagement en ses peines, il ne laisse pas toujours d'être enfant de supplice et de torture, *filius gehennæ*, comme l'Ecriture l'appelle ; et il est si aveugle en son mal, dans des ténèbres si horribles et si déplorables, que bien qu'il n'ait ni plaisir, ni profit, ni honneur à faire le mal et à perdre les hommes, qu'au contraire il en soit plus tourmenté, il ne voit pas cela, tant son esprit est obscurci et ténébreux dans les affaires qui le concernent ; pour cela il est appelé prince des ténèbres et les ténèbres mêmes : *Hæc est hora vestra, et potestas tenebrarum.*

B. — (*Dæmon cupit nos, etc.*) Voilà justement les trois causes pour lesquelles il travaille à nous rendre participants et criminels des fautes d'autrui. Premièrement, par ce moyen il nous rend coupables d'une infinité de péchés ; secondement, pour l'ordinaire ces péchés ne nous apportent ni profit, ni honneur ; troisièmement, ils se dérobent à notre connaissance ; et comme nous sommes aveugles en cela, nous y persévérons jusqu'à la fin. Suivez-moi et je vous le montrerai.

PRIMUM PUNCTUM.—*Quia hoc modo, etc.*

C.—(1° *Jussione.*) On dit en bonne théologie qu'un homme ne saurait avoir une seule vertu, s'il n'a les dispositions et habitudes de toutes les autres, parce qu'elles se tiennent par la main, comme anciennement on représentait les Grâces : elles sont toutes liées et enchaînées l'une dans l'autre, elles sont toutes unies et incorporées en la charité. Il n'en est pas de même des vices, un seul homme ne peut les avoir tous ensemble, parce qu'ils ne sont pas seulement différents, mais ils sont bien souvent contraires et opposés l'un à l'autre. Un homme ne saurait être prodigue et avaricieux tout ensemble, téméraire et pusillanime en même temps : non, une âme ne saurait être coupable par une seule opération de plusieurs vices, qui sont contraires, mais elle en peut bien être criminelle par coopération, par imputation. Un magistrat qui n'est pas vigilant à son devoir pour empêcher la transgression des fêtes, les brelans, les comédies, les débauches publiques, les jeux et les cabarets pendant l'office, est coupable de tous les désordres qui se commettent en cette occasion. Un homme qui donne le bal ou le bouquet pour les danses, ou qui prête la salle, est atteint et criminel devant Dieu de tous les péchés d'orgueil, d'impureté, d'envie, de jalousie, de médisance qui s'y commettent, de toutes les querelles, rancunes, duels qui s'y engendrent.

La théologie et l'Ecriture nous enseignent que nous pouvons coopérer ou contribuer au péché d'autrui en trois manières ; avant qu'il se commette, quand il se commet, après qu'il est commis : avant qu'il se commette, par commandement, par conseil et mauvais exemple ; quand il se commet, y consentant, ne l'empêchant, ne le corrigeant ; après qu'il est commis, l'approuvant, y participant, le celant ou le recelant. En voici les preuves par des exemples tirés de la parole de Dieu.

Par commandement. S. Pierre (Act. 4. 10.) parlant aux princes du peuple et aux anciens des Juifs, dit : Ce

n'est pas en notre nom que nous avons redressé ce boiteux, mais au nom de Jésus que vous avez crucifié. Cela est-il vrai? ne sont-ce pas les soldats romains, et non les princes du peuple, qui attachèrent Jésus en croix? non, les princes ne l'ont point crucifié par eux-mêmes, ils disaient : *Nobis non licet interficere quemquam ;* mais parce qu'ils commandèrent aux soldats de le crucifier, on leur dit, vous l'avez crucifié, on vous dira au jugement : Vous êtes accusés d'avoir travaillé les jours de fête, d'avoir fait des œuvres serviles et mécaniques les jours de dimanche. Qui? moi, fils d'un conseiller, des œuvres serviles! moi, une noble dame, des œuvres mécaniques! Je ne travaillais pas les jours ouvriers, comment eussé-je travaillé les jours de fête? Non; mais vous avez commandé de travailler, vous avez fait faire votre barbe, vous avez obligé le tailleur à faire votre habit, sachant qu'il ne le peut sans travailler les fêtes.

D. — (2° *Concilio.*) Par conseil. Il est assuré que le premier homme et la première femme commirent un même péché en mangeant du fruit de l'arbre défendu; d'où vient qu'ils furent punis si diversement, et l'un plus grièvement que l'autre? L'homme ne fut condamné qu'à la mort et au travail corporel; la femme fut condamnée à la mort, au travail corporel, à l'assujettissement sous son mari, aux incommodités de grossesse, douleur d'enfantement; c'est que la femme ne se contenta pas de pécher, mais elle conseilla à son mari d'en faire de même : *Mulier dedit mihi de ligno.*

Vous êtes homme de justice, un villageois va vous consulter avant que d'entreprendre un procès; il s'en fie à vous, vous voyez bien qu'il a tort et qu'il ne peut avoir gain de cause que par des souplesses et des ruses de chicane, qu'en trompant ou corrompant les juges; vous lui dites qu'il a bon droit, vous êtes comme le vautour, qui aime la guerre pour se repaître des vaincus; vous êtes coupable de toutes les haines que la partie vexée concevra contre votre client, vous êtes obligé à restitution de tous les frais de ce procès mal entrepris et mal poursuivi.

E. — (3° *Malo exemplo.*) Par mauvais exemple. N'avez-vous jamais admiré la rigueur que Dieu a exercée envers ceux qui ont fait faute au commencement de la loi de Moïse, (Numer. 15. 35.) en l'établissement de la loi de grâce? Incontinent après la promulgation du Décalogue, le peuple étant encore dans le désert, on trouve un pauvre homme qui recueillait un peu de bois en un jour de fête; on le présente à Moïse, il le fait jeter en prison jusqu'à ce qu'il ait consulté le Seigneur. Dieu répond : Que tout le peuple l'assomme à coups de pierre. Et dans ses actes (Act. 5. 1.) il est dit qu'Ananias, ayant vendu son héritage, il en apporta une partie aux pieds des apôtres. Saint Pierre lui dit : Pourquoi mentez-vous au Saint-Esprit? qui vous contraint d'être ainsi dissimulé? vous pouviez retenir tout l'argent : il tomba raide mort sur la place. Trois heures après, sa femme Saphira arrive, ne sachant rien de ce qui s'était passé, elle dit le même mensonge; elle est frappée de mort comme son mari. Voilà, ce semble, une grande sévérité d'être condamné à mort pour avoir recueilli un peu de bois et pour avoir dit un mensonge qui ne portait préjudice à personne. C'est qu'en l'établissement d'une loi, les premiers qui la transgressent donnent mauvais exemple aux autres, et font qu'à leur imitation leurs successeurs ont plus de hardiesse de la mépriser et enfreindre. Vous jurez, vous faites des menaces de vengeance, vous prononcez des paroles déshonnêtes en présence de vos enfants et des serviteurs, ce n'est pas assez de dire à votre confesseur : J'ai juré, il faut ajouter que vous l'avez fait en présence de vos domestiques.

F. — (4° *Cooperatione.*) Le péché d'autrui nous est imputé par coopération, quand nous y aidons, quand nous lui servons d'objet, d'amorce et d'instrument, ou que nous lui en fournissons pour commettre le péché. Moïse descendant de la montagne, (Exod. 32, 21.) et trouvant que le peuple avait idolâtré, brisa le veau d'or et le réduisit en poudre. Il punit les idolâtres, mais il s'en prit premièrement à son frère Aaron, qui avait formé l'idole :

Quid tibi fecit hic populus, *ut induceres super eum peccatum maximum?* Vous n'avez point de pensées ni d'affections impures ; mais vous avez des tableaux où il y a des nudités, vous avez des romans ou autres livres d'amour, vous êtes coupables de toutes les mauvaises pensées que concevront ceux qui verront ces peintures et ceux qui liront ces livres. Votre âge, il est vrai, ne porte plus que vous découvriez votre sein et que vous ajustiez votre corps, parce que ce n'est plus qu'un squelette, un peu de peau ternie et ridée ; mais vous obligez ou vous permettez à votre fille de se farder, de se parer mondainement, de montrer sa gorge. Si vingt jeunes hommes alléchés par cette amorce, la convoitent, vous êtes coupable de vingt péchés ; si vingt hommes mariés la convoitent, vous êtes coupable de vingt adultères.

F. — (5° *Consensu.*) Par consentement, quand on est bien content de voir commettre le péché, quand on n'empêche pas le péché, le pouvant faire, quand on n'avertit pas, quand on ne menace pas : *Est enim consentire, silere cum arguere possis*, dit Sénèque. *Qui non vetat peccare cum possit*, *jubet*, dit S. Bernard.

Le Sage, en l'Ecclésiastique, (49. 5.) parlant des rois de Judée, dit : Tous avaient commis le péché, excepté David, Ezéchias et Josias. Cela est difficile à entendre et ne semble pas être véritable, vu qu'Ezéchias pécha par vanité et ostentation, montrant les trésors de son palais aux ambassadeurs du roi de Babylone, dont il fut repris et châtié de Dieu, (Isai. 39. 2.) et David commit les deux énormes péchés que tout le monde sait, l'adultère et l'homicide. Le vrai sens de ces paroles, selon les saints docteurs, c'est que par ce mot de péché le Saint-Esprit entend l'idolâtrie, qu'il appelle péché par antonomase, parce que c'est le plus grand et le plus détestable de tous les crimes. Mais la difficulté n'est pas épuisée pour cela ; car il est évident en l'Ecriture, qu'outre David, Ezéchias et Josias, il y a eu d'autres rois en Judée qui ne sont pas tombés en idolâtrie, comme, par exemple, le roi Asa dont il est dit : *Et fecit Asa rectum ante*

conspectum Domini, sicut David pater ejus; et Maacham matrem suam amovit, ne esset princeps in sacris Priapi. (3. Reg. 15. 11.)

Et son fils Josaphat, dont il est dit : *Ambulavit in omni via Asa patris sui : fecitque rectum in conspectu Domini.* (3. Reg. 22. 43.)

Le texte sacré éclaircit en un mot toute cette question ; car il ajoute immédiatement après, parlant d'Asa et de Josaphat : *Verumtamen excelsa non abstulit, adhuc enim populus sacrificabat, et adolebat incensum in excelsis.*

Les rois Asa et Josaphat sont compris au nombre de ceux qui ont commis le péché d'idolâtrie, bien qu'ils n'aient jamais adoré les faux dieux, parce qu'ils n'ont pas empêché leurs sujets de les adorer, ils n'ont pas renversé les idoles, ruiné les forêts des montagnes où le peuple se cachait pour idolâtrer. Plusieurs pères de famille, qui sont estimés des hommes et sont en effet dévots, justes, consciencieux, sobres, modestes, sont écrits au livre de Dieu parmi les blasphémateurs, impies, larrons, ivrognes, débauchés, parce qu'ils ne châtient pas leurs domestiques qui commettent ces crimes.

H. — (6° *Tolerantia.*) Par tolérance. Non-seulement vous devez avertir, reprendre, menacer pour empêcher le péché; mais vous devez châtier ceux qui le commettent, quand vous avez autorité sur eux; sans cela, Dieu vous châtiera vous-même. Héli avertissait ses enfants, il leur montrait leur devoir, les reprenait ; que pouvait-il faire davantage, lui qui était nonagénaire et aveugle, eux qui étaient jeunes et dispos? comment pouvait-il les châtier ? il devait faire ce que Dieu commandait, les faire venir en justice, les accuser devant le juge. (Deuter. 21. 20.) Voici mes enfants qui sont revêches et rebelles à mes commandements ; je ne puis rien gagner sur eux, ils s'adonnent aux ivrogneries et aux impudicités, nonobstant mes remontrances. Le juge les eût condamnés à être lapidés par le peuple ; et parce qu'Héli ne le fit pas, Dieu lui dit : *Quare calce abjecisti victimam meam, et magis honorasti filios tuos quam me?* (1. Reg. 2. 29.)

I. —(7° *Approbatione.*) Par approbation. Le roi Achab (3. Reg. 21. 4.) étant tombé malade de tristesse, parce que le pauvre Naboth avait refusé de lui vendre sa vigne, la reine Jesabel, sa femme, s'adresse à lui, et lui dit : Certes, vous êtes un beau prince ! il vous appartient bien de porter la couronne ! levez-vous et faites bonne chère ; et si je ne vous fais avoir la vigne du bon homme, dites que je ne mérite pas d'être reine. Elle écrit des lettres aux consuls de Jesrael, où était Naboth, elle leur commande de susciter de faux témoins contre cet innocent et de le faire mourir. Elie va trouver Achab de la part de Dieu, et lui dit : *Occidisti et possedisti*, vous avez tué l'homme innocent et vous avez envahi sa vigne. Si vous lisez tout le texte, vous verrez qu'il ne commande pas de tuer Naboth ; il n'en dit et n'en écrivit un seul mot, il ne s'en mêla point du tout ; mais parce que sa femme se servit de son autorité, scella ses lettres de son petit cachet, on lui dit : *Occidisti.* Quand elle lui dit qu'elle lui ferait avoir la vigne, il devait lui défendre de rien faire pour cela, la menacer aigrement : Si vous faites quelque mal à cet homme, je vous montrerai que je suis roi, non pour envahir le bien d'autrui, mais pour protéger les opprimés contre quelque puissance que ce soit; et parce qu'il ne le fit pas, on lui dit : *Occidisti.*

Vous ne prenez rien pour faire justice, vous n'opprimez personne en l'exécution de votre charge ; mais, faute de veiller sur vos gens, vous permettez qu'ils fassent payer les pauvres gens.

L. — (8° *Participatione.*) Par participation. Le vénérable Tobie (2. 21.) étant tombé en une extrême pauvreté par le permission de Dieu qui voulait l'éprouver, sa femme allait tous les jours à sa journée pour gagner de quoi avoir un peu de pain. Retournant un jour le soir en sa maison, elle apporta un chevreau. Le saint homme entendant la voix de ce petit animal : Je crains fort, dit-il, que vous ne l'ayez dérobé, nous n'avons pas le moyen d'acheter de la viande ; rendez-le promptement à son maître, il ne nous est pas permis de manger, ni même de toucher quoi que soit qui ait été dérobé.

Vous ne dérobez point les fruits des vignes ou jardins, le blé des champs de votre prochain, les volailles des métairies ; vous recevez ce que votre enfant a dérobé en glanant, ce que votre séducteur ou votre camarade a pris ça et là.

M. — (9° *Silentio.*)En gardant le silence. Les enfants de Jacob (Genes. 42. 21.) pressés de la famine, contraints de sortir de leur pays pour acheter un peu de blé en Egypte, se trouvant en danger de mort ou de captivité, dirent : *Merito hæc patimur, quia peccavimus in fratrem nostrum.*

Il est certain que Ruben n'avait aucunement trempé dans la conspiration que firent ses frères de faire mourir ou de vendre Joseph ; au contraire, quand le coup fut fait en son absence, il se lamentait : *Puer non comparet, et ego quo ibo?* Comment pouvait-il donc dire avec les autres : *Peccavimus in fratrem?* c'est qu'il devait le dire à son père, il devait accuser ses frères d'une cruauté si dénaturée, comme Joseph avait fait en une autre occasion. Jacob les eût châtiés et eût envoyé des gens pour avoir des nouvelles de son fils Joseph et pour le racheter des Ismaélites.

Achan (Josu. 7. 24.) ayant retenu et conservé quelques meubles du sac de Jéricho, contre le commandement de Dieu, Josué ne le condamne pas seulement à être lapidé, il punit grièvement tous ses enfants, ses garçons et ses filles, il les dépouille de tous leurs biens, jette dans le feu tous leurs meubles et tout ce qu'ils avaient en ce monde. Il est évident que les enfants n'avaient pas trempé au larcin ; lui seul avait retenu un manteau d'écarlate, une règle d'or et quelques pièces d'argent ; mais il les apporta en sa hutte, ses enfants ne devaient pas le garder, ils devaient lui dire : Mon père, ce n'est pas bien fait, Dieu a défendu de rien retenir ; et parce qu'ils ne le firent pas, ils furent punis. Vous n'êtes pas voleuse, vous aimeriez mieux mourir ; mais vous gardez l'argent, le linge, les marchandises que cette veuve à soustraites à l'hérédité de son mari défunt ; vous gardez le blé, l'étain, les serviettes que ce fils de famille a dérobées à son père, ou vous les prenez en paiement de ce qu'il a dépensé dans un cabaret.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Quia nullum*, *etc.*

N. — (*Quod probatur*, *etc.*) *Quem fructum habuistis in illis?* Quels fruits recueillez-vous de toutes ces choses ? quel plaisir, quel profit, quel honneur en recevez-vous ? point du tout, ou fort peu. Le démon est si ennemi juré des hommes, qu'il ne leur envie pas seulement les biens spirituels et célestes, mais encore les biens sensuels et terrestres ; il ne leur donne des biens temporels qu'autant qu'il est nécessaire pour les amorcer au péché et leur faire perdre les biens éternels, et il est ravi quand il nous peut rendre coupables des péchés que les autres commettent, parce que, d'une part, il nous engage à la coulpe et à la peine du péché, et, d'autre côté, il nous prive du peu de plaisir ou du profit qu'il peut y avoir à le commettre.

Il était représenté par ce barbare qui fut maître de l'enfant prodigue ; vous en savez l'histoire, elle est assez connue ; mais il y a une réflexion que peut-être jamais vous n'avez faite. L'enfant prodigue, quittant la maison de son père, se mit au service d'un maître qui était si avaricieux et si cruel envers ses serviteurs, que non-seulement il leur épargnait le pain, mais il ne leur donnait pas même à discrétion du gland ni des gousses. Ce pauvre garçon gardait les pourceaux, et il était de pire condition que ces bêtes ; il ne pouvait avoir de leur mangeaille autant qu'il eût désiré : *Cupiebat implere ventrem suum de siliquis porcorum*, *et nemo illi dabat*. C'était la figure de l'homme qui, s'émancipant de la douce conduite et providence de Dieu par le péché, se rend esclave du diable. Ce tyran est si rigoureux et si inhumain envers ses serviteurs, que, les appliquant à des actions basses, indignes, honteuses et brutales, il ne leur donne des plaisirs qu'à demi et le moins qu'il peut. Vous portez des lettres d'amour, vous ouvrez la porte à l'adultère de votre maîtresse, vous faites le guet pendant qu'ils sont ensemble ; vous gardez les pourceaux et vous n'avez pas leur mangeaille. Vous servez un grand en quelque méchanceté qu'il commet ; il se sert de votre nom pour

prendre à ferme un bien d'Eglise au tiers ou à la moitié moins qu'elle ne vaut; il n'ose le faire par lui-même, cela est trop sordide pour un gentilhomme, il serait déclaré roturier; il le fait par votre entremise, vous n'en avez pas le profit et vous en avez le péché et l'obligation à restitution.

TERTIUM PUNCTUM.—*Quia in iis, etc.*

Et ce qui est plus déplorable, vous ne faites jamais comme l'enfant prodigue, *in se reversus*; vous ne rentrez jamais en vous-même; vous êtes malade à l'extrémité, et vous ne sentez pas votre mal; vous êtes si horriblement aveuglé, qu'étant misérable au dernier point, vous ne connaissez pas votre mal.

Le diable se moque des hommes réprouvés, et il les conduit comme des buffles : *Nolite fieri sicut equus et mulus, quibus non est intellectus.* Voyez un cavalier qui sort de Paris pour aller aux champs, monté sur un cheval ombrageux ou sur un mulet rétif; il n'a pas fait demi-lieue qu'il rencontre un ruisseau demi-glacé; sa monture, voyant la glace et craignant que ce ne soit quelque fondrière, s'arrête tout court; le cavalier lâche la bride et joue des éperons, et la monture, au lieu d'avancer, se retire en arrière; et quelque diligence qu'il fasse, il n'y a pas moyen de passer outre. Que fera-t-il en pareil cas? il tourne bride, il fait semblant de retourner à la ville; mon cheval, bien aise d'en être quitte pour un si petit voyage, n'a plus besoin d'éperons, il marche à grands pas et avec grand courage vers le lieu d'où il était sorti; le cavalier lui couvre les yeux, lui fait faire un petit tour, lui fait passer le ruisseau qu'il appréhendait tant de passer. Satan vous en fait de même, il vous avait fait sortir de la grâce de Dieu et du lieu de votre bonheur, pour vous conduire à perdition par des routes âpres et difficiles d'une vie sensuelle et mondaine; vous vous êtes arrêté en chemin, appréhendant le mauvais pas et les dangers de la damnation; vous avez dit en vous-même : Si je me fais justicier, je commettrai mille injustices, c'est un chemin penchant et plein de verglas : *Sunt viæ illorum*

tenebræ et lubricum. Si je demeure dans le monde, il n'y a que fondrières, précipices, pierres d'achoppement, occasions de se perdre. Que fait Satan ? Vous ne voulez passer outre, dit-il, je vous le ferai bien faire, et je vous montrerai que vous n'êtes qu'une bête. Il vous laisse retourner en arrière, vous remettre en état de grâce, vous faire religieux ou ecclésiastique ; mais après cela il vous couvre les yeux, et vous faisant faire deux ou trois tours, il vous fait entrer par une autre voie dans les fondrières que vous appréhendiez. Vous vous êtes fait religieux pour éviter les occasions des péchés qui se commettent dans le monde ; étant confesseur ou prédicateur, ne faisant pas votre devoir, vous êtes coupable de mille péchés qui sont commis par les gens du monde; si vous étiez homme séculier, vous ne seriez criminel que des abus et mondanités que vous, votre femme et vos enfants commettriez; vous êtes confesseur lâche et timide, vous êtes criminel de mille vanités, mondanités, concussions, oppressions qui se commettent par ceux que vous absolvez, incapables d'absolution. Si vous étiez homme de justice, vous ne seriez responsable que des injustices que vous commettriez ; vous vous êtes fait docteur régent pour éviter ces occasions, vous êtes responsable des injustices que tous les indignes, à qui vous donnez le dégré, commettront par ignorance.

O.—(*Quod illustratur : 1° Comparatione.*) Les péchés que nous commettons par nous-mêmes, nous sont bien plus visibles et plus palpables que ceux d'autrui, auxquels nous coopérons ; ceux-là sont contre notre nature, ceux-ci contre notre condition. La nature étant raisonnable ne peut souffrir en elle sans horreur et aversion ce qui est contre la raison ; les péchés d'autru sont en nous quand nous y contribuons, mais ce n'est pas nous qui les faisons, ils se dérobent plus aisément à la censure de notre connaissance et à notre examen de conscience. Un président qui a tant soit peu de probité, a horreur de commettre une injustice, de donner le bien de Jacques à François ; mais recevoir un jeune homme à une charge dont il est in-

digne, lui semble grâce et miséricorde : les péchés qui s'en suivront ne sont ni présents ni sensibles. Acheter ou résigner un office à votre enfant qui en est incapable, donner une cure à votre neveu qui est ignorant ou qui n'a pas le don de continence, il semble que c'est une œuvre de piété ; mais vous ne voyez pas les injustices, les oppressions, les sacrements mal administrés et les communions indignes qu'ils commettront.

Pour cela David ayant dit : *Servus tuus custodit ea ; in custodiendis illis retributio multa*, (Ps. 18. 12. 13.) ajoute, comme se reprenant : *Delicta quis intelligit? ab occultis meis munda me.* Et qui est-ce qui peut connaître l'état de sa conscience ? nous avons mille péchés qui nous sont cachés et inconnus, quand ce ne serait que les péchés d'autrui dont nous sommes responsables. Mon Dieu, je vous supplie de me les pardonner ; si je pouvais être quitte de cette sorte de péché, il me semble que je ne craindrais rien, que je serais innocent et immaculé de tout point : *Si mei non fuerint dominati*, *tunc immaculatus ero.*

P.—(2° *Ratione.*) Vous ne craindriez rien, vous seriez innocent ! N'êtes-vous pas atteint et convaincu d'adultère, d'homicide, d'ingratitude envers Dieu ? Oui, mais je les ai effacés par la pénitence, j'ai entièrement satisfait à la justice divine, par mes jeûnes, mes prières, et mes aumônes. Effacez donc ainsi par la pénitence les péchés d'autrui dont vous êtes cause... Je tâche bien de le faire, mais en même temps que je le fais, ces péchés s'augmentent et multiplient... C'est l'inconvénient de ce mal, on ne peut y apporter remède ; on n'y voit point de fin ni de terme.

Vous allumez une discension par votre maudite langue d'aspic et de vipère, vous rapportez à une femme ce qu'on a dit ou fait pour la désobliger, elle le dit à son mari, il épouse sa querelle, une inimitié s'engendre entre deux familles, elle passe de père en fils jusqu'à la troisième et quatrième génération. Quand ils se rendent de mauvais offices, ils pèchent pour vous ; quand ils médisent l'un de l'autre,

quand ils souhaitent du mal l'un à l'autre, ils pèchent pour vous ; trois, quatre, cinq ans après votre mort, vous sentirez dans le purgatoire ou en enfer la peine des péchés qui se commettent par votre faute en ce monde. Le mauvais riche désirait la conversion de ses frères, non par charité envers eux, mais par amour envers lui-même, parce qu'il leur avait donné mauvais exemple, et il sentait par expérience que ses peines s'augmentaient toutes les fois que ses frères commettaient quelque péché par sa mauvaise édification.

Plus il y aura de damnés, plus chaque réprouvé aura de peine et de supplice. Après la résurrection, leurs corps exhaleront une puanteur insupportable : *De corporibus eorum ascendet fœtor.* (Isai. 34. 3.) Ils jetteront feu et flammes comme un four ardent et embrasé : *Pones eos ut clibanum ignis.* Ils vomiront continuellement des blasphèmes et malédictions de rage et de désespoir : *Blasphemaverunt nomen Domini.* (Apoc. 18. 9.) Donc, plus il y aura de damnés, plus il y aura de puanteur, de chaleur, de bruit et de tintamarre en ce séjour malheureux ; plus nous portons de personnes au péché et à la damnation, plus notre punition se hâte.

L'Ecriture nous apprend qu'il y a une certaine mesure de péchés que Dieu veut endurer de chaque ville, de chaque province, de chaque royaume, de chaque nation ; un certain nombre de crimes, nous ne le savons pas, mais il est déterminé dans les décrets et prénotions de Dieu. Quand ce nombre est accompli, quand la mesure est pleine et comblée, Dieu se retire de la communauté, il débonde sans aucune retenue le torrent de sa vengeance sur elle ; il la livre et l'abandonne aux bras effroyables de sa justice. *Nec dum enim completæ sunt iniquitates Amorrhæorum, usque ad præsens tempus.* (Genes. 15. 16.) *Implete mensuram patrum vestrorum.* (Matth. 23. 32.) Or, les péchés de chaque particulier aident à grossir le nombre et à remplir la mesure. Si à Sodome et à Gomorrhe il y eût eu deux pécheurs de moins qu'il n'y en avait, s'il y eût eu en chacune

de ces villes deux hommes justes, Dieu leur eût pardonné ; elles n'eussent point été abîmées. Quelle déplorable misère que Satan gagne sur nous, de nous faire offenser Dieu par des crimes auxquels notre naturel, notre âge, notre sexe, notre condition ne nous obligeraient pas, mais dont ils nous détourneraient plutôt.

Dieu défend à notre prochain de nous offenser en quoi que ce soit, voudrions-nous bien être cause que notre prochain lui rende mauvais office ? nos ennemis sont les siens, les siens ne seront-ils pas les nôtres ? ne dirons-nous pas comme David : *Obliti sunt verba tua inimici mei ?* Nous lui avons perdu tant d'âmes ; pour réparation de ces fautes, tâchons de lui en gagner plusieurs ; nous avons induit tant de gens à l'offenser, tâchons d'en induire plusieurs à l'aimer ; nous avons été cause de tant de péchés qu'on a commis, soyons maintenant cause qu'on pratique de bonnes œuvres. Comme la peine et la confusion des réprouvés s'augmentera par les péchés dont ils auront été l'occasion, ainsi les bonnes œuvres que nous aurons fait pratiquer, nous apporteront une joie et une couronne accidentelles, outre la gloire essentielle qui consiste à jouir de Dieu par la vision béatifique en la compagnie des Saints. *Amen.*

SERMON CCLI.

DES FRIVOLES EXCUSES QUE LES PÉCHEURS APPORTERONT AU JUGEMENT DE DIEU.

Statutum est hominibus semel mori, et post hoc judicium. (Hebr. 9. 27.)

Le péché mortel est une offense si injuste, et toutes les excuses que nous pouvons apporter pour nous justifier quand nous l'aurons commis, sont si déraisonnables, que David les appelle des paroles de malice: *Non declines cor meum in verba malitiæ, ad excusandas excusationes in peccatis;* et toutefois Jésus est si débonnaire, qu'il les écoute patiemment, les pèse attentivement, les reçoit si elles sont recevables. Nous avons donc aujourd'hui à considérer quelles décharges nous pourrons apporter à tant d'informations qui seront dressées contre nous au jugement de Dieu.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Nullus debet condemnari inauditus.* — B. *Christus neminem condemnat.*

In hoc sermone refutantur excusationes peccatoris: 1° C. *Qua negat se peccasse.*—D. 2° *Qua dicit se per ignorantiam peccasse.* — E. 3° *Qua se coactum fuisse.* — F. 4° *Qua rejicit culpam in alios.*— G. 5° *Et acceptabilis qua veniam implorat per merita Christi.*

EXORDIUM.

A. — (*Nullus debet, etc.*) C'est le propre d'un bon juge de ne prononcer aucune sentence sans avoir ouï les deux parties. Ce vers d'Hésiode a toujours été loué par les gens de bien :

Μηδὲ δίκην δικάσεις πρὶν ἀμφοῖν μῦθον ἀκούσῃς.

ce que le poète Sénèque a exprimé ainsi qu'il suit : *Qui statuit aliquid parte inaudita altera, æquum licet statuerit,*

haud æquus fuit. Un bon juge doit toujours faire comme Philippe de Macédoine, qui, toutes les fois qu'il entendait les plaidoyers de ses sujets, tant que l'accusateur haranguait, bouchait une de ses oreilles, disant qu'il la gardait au défendeur; il doit même citer les lois en faveur de l'accusé, quand les avocats les suppriment, ou par ignorance, ou par malice, dit la loi unique. (C. ut quæ desunt advocatis.) Nous manquons grandement en ce point; aussitôt qu'un je ne sais qui nous rapporte la faute du prochain, nous ajoutons fois soudainemeut, nous le jugeons, nous le condamnons sans défense, sans preuve, sans témoin, sans autre forme de procès.

B. — (*Christus neminem condemnat.*) Le bon Dieu ne fait pas comme nous; quand il voulut condamner nos premiers parents, il les interrogea et écouta leurs excuses.

Ainsi, quand il voulut punir les cinq villes pècheresses, l'Ecriture nous le dépeint ne voulant pas s'en fier à la clameur des horribles péchés, qui retentissait à ses oreilles, mais descendant du ciel pour en être témoin et voir de ses yeux si cela était vrai. Ce n'est pas que Dieu soit descendu du ciel, car il est partout et toujours présent à tout ce que nous faisons; mais l'Ecriture parle ainsi pour montrer qu'il ne punit personne à la légère, sans avoir bien examiné ses crimes, qu'il ne juge pas sur la simple apparence, mais qu'il considère diligemment le droit de chacun, et c'est ce qui doit nous porter à l'aimer.

Quand des serviteurs ont un maître qui n'est point d'une humeur farouche, qui se laisse aborder et entend raison, qui, les reprenant, écoute leurs excuses, les pèse, les reçoit si elles sont recevables; ils l'aiment et l'honorent, ils sont affectionnés à son service. Tel est notre bon Sauveur, il ne nous condamne jamais sur la simple accusation, il écoute nos décharges fort patiemment, les considère attentivement, les reçoit et nous excuse si elles sont tant soit peu raisonnables. Il disait par la bouche de Job : *Si contempsi subire judicium cum servo meo, et ancilla mea, cum disceptarent adversum me;* (Job. 31, 13.) et le Sage lui

dit : *Tu autem cum tranquillitate judicas, et cum magna reverentia disponis nos :* (Sap. 12. 18.) Mon Dieu, vous jugez sans passion et vous nous traitez avec grand respect.

Il me semble voir un chirurgien qui panse la plaie d'un jeune prince, il a grande peur de faire plus de mal qu'il n'est besoin. Sa justice est appelée colère, mais colère de colombe : *Terra facta est in desolationem a facie iræ columbæ.* (Jerem. 25. 38.) Sur quoi S. Augustin dit : *Amor sævit, charitas sævit, sine felle sævit more columbino, non corvino :* L'amour punit quelquefois, la charité punit, mais c'est sans fiel, à la façon des colombes et non des corbeaux. On peut dire de tous les réprouvés ce que le Sage disait de ces anciens pécheurs qu'ils ne peuvent alléguer aucune légitime excuse : *Oportebat illis sine excusatione supervenire interitum.* (Sap. 16. 4.)

Voyons donc quelles excuses nous pourrons apporter, et si elles seront valables.

C. — (*In hoc sermone... 1° Qua negat, etc.*) Premièrement, le défendeur a coutume, pour sa décharge, de se jeter sur la négative, de nier tout à fait qu'il ait commis le crime, de dire qu'il n'y a pas seulement songé, qu'il pourra prouver un *alibi.* Voilà qui est bon pour la justice des hommes, mais on ne peut pas tromper ainsi la justice de Dieu, parce que notre juge est témoin contre nous, témoin oculaire qui ne peut ni tromper ni être trompé. Il dit par Malachie : « Ero testis velox maleficis, et adulteris, et perjuris, et qui calumniantur mercedem mercenarii, viduas et pupillos, et opprimunt peregrinum, nec timuerunt me : » (Malach. 3. 5.) Je serai témoin, je déposerai contre ceux qui usent de maléfices, contre les adultères, contre les parjures et contre ceux qui cherchent des chicanes pour ne pas payer les pauvres mercenaires, et qui oppriment les veuves, les orphelins et les étrangers, et ne me craignent point.

En Jérémie, il dit : « Pro eo quod fecerint stultitiam, et mœchati sunt in uxores amicorum suorum, ego sum judex et testis : (Jerem. 19. 23.) Je serai le témoin qui

déposera et le juge qui condamnera ces traîtres qui vont en la maison de leur voisin, en apparence pour rendre service au mari, et en effet pour déshonorer sa femme. Job se servait de cette pensée pour se contenir en son devoir : *Ecce in cœlo testis meus, et conscius meus in excelsis :* (Job. 16. 20.) Celui qui est au ciel me voit et remarque toutes mes actions.

J'ai remarqué dans l'Ecriture que tous ceux qui ont été repris de la part de Dieu sont toujours demeurés confondus, et ont été tellement convaincus par le témoignage de leur propre conscience qu'ils n'ont su répondre un seul mot, car si en ce monde le poète a pu dire : *Prima hæc est ultio quod se judice nemo nocens absolvitur*, à plus forte raison devant Dieu.

David avait commis un adultère en secret : *Tibi soli peccavi; tu fecisti hoc in abscondito;* il avait fait tout son possible pour le céler; c'était une femme mariée, on pouvait attribuer l'enfant adultérin à son mari; il avait fait tuer ce pauvre mari qui seul pouvait reconnaître le crime. Quand le prophète Nathan l'en reprit, il semble qu'il lui pouvait dire : Qui vous l'a dit ? Comment le savez-vous ? vous dites que je l'ai fait en cachette, qui est-ce qui l'a fait savoir ? Non, il n'ose nier le fait, il l'avoue ingénument en disant : *Peccavi.* Au chapitre treizième de Daniel, ce saint prophète n'étant encore qu'un jeune adolescent, mais faisant le procès à deux vieillards, juges du peuple, faux accusateurs de Suzanne, leur disait : Venez ici, vieux pécheurs que vous êtes, ce n'est pas dès à présent que vous faites des méchancetés noires et diaboliques, il y a longtemps que vous déshonorez les filles, que vous donnez des sentences iniques et que vous commettez des injustices insupportables. Comment est-ce qu'ils ne lui répliquèrent pas : Qui vous a fait notre juge ? vous êtes un jeune causeur qui faites ici le suffisant; il n'y a que deux jours que vous êtes hors des langes, comment pouvez-vous savoir ce que nous disions et faisions avant que vous fussiez au monde ? ils ne lui disent pas un seul mot. Et au troisième livre des Rois, (3. Reg.

21. 19.) le prophète Elie, reprenant le roi Achab de l'injuste oppression commise contre le pauvre Naboth, lui dit : Vous avez tué ce malheureux et vous possédez son bien ; cette vigne vous coûtera cher. Il semble qu'Achab pouvait lui dire : Qui vous a dit que j'ai tué Naboth ? je ne m'en suis pas mêlé ; si ma femme s'est servie de mon nom et de mon cachet, je ne le lui ai point commandé ; comment savez-vous que j'ai trempé dans ce crime ? il ne dit rien de tout cela, *omnis iniquitas oppilavit os suum.* Combien étonné et surpris serez-vous au jugement de Dieu, quand on vous dira : Vous souvenez-vous d'une telle action criminelle que vous fîtes il y a quarante ans ? vous pensiez la faire bien en cachette, parce que vous étiez tout seul et dans les ténèbres ; vous aviez ce grand Dieu et ses anges pour témoins.

D. — (2° *Qua dicit, etc.*) Quand le crime est si notoire et si palpable qu'on ne peut pas le céler par aucun artifice, le prisonnier dit qu'il l'a fait par ignorance, qu'il ne savait pas que ce qu'il a fait fût défendu, qu'il n'avait pas ouï publier l'ordonnance du roi. S. Paul dit : *Ignorans feci, ideo misericordiam consecutus sum :* J'ai persécuté l'Eglise, mais le bon Dieu m'a fait miséricorde, parce que je l'ai fait par ignorance, je pensais que le christianisme était contraire à la loi de Moïse. Pourrez-vous apporter cette justification ? Si vous le faisiez, tous les prédicateurs qui sont montés en cette chaire, les anges gardiens de cette paroisse vous démentiraient, les piliers de cette église déposeraient contre vous. Ne vous a-t-on pas assez souvent repris de vos blasphèmes, de vos médisances, de vos débauches ?

Tant s'en faut que l'ignorance vous excuse, qu'au contraire ordinairement elle est un nouveau péché : *Quia tu repulisti scientiam, repellam te.* (Ose. 4. 6.) *Ignorans ignorabitur.* Apprenez de la théologie qu'il y a deux sortes d'ignorances, une innocente et involontaire, qu'on appelle invincible, parce que, moralement parlant, on ne peut pas la vaincre par la science contraire, comme une femme qui a deux ou trois petits enfants et n'a personne pour les garder, tout ce

qu'elle peut faire le dimanche matin, c'est d'entendre promptement une petite messe et de courir vers ses enfants, de peur qu'ils ne se blessent, ne pouvant assister à la messe paroissiale où l'on publie qu'un tel mercredi est un jour de quatre-temps; elle mange innocemment de la chair, c'est un péché d'ignorance, ou, pour mieux dire, ce n'est pas péché, son ignorance est invincible. Il y a, en second lieu, une ignorance qu'ils appellent crasse, grossière, vincible, coupable. Vous êtes père de famille, vous pourriez aisément assister à la messe de paroisse, et, au lieu d'y aller, vous vous contentez d'entendre une messe basse, et puis vous passez la matinée dans un cabaret ou vous allez à des affaires temporelles, et vous n'apprenez pas ce qui est de votre salut; bien loin d'être une excuse, cette ignorance est elle-même un péché.

E. — (*3° Qua se coactum fuisse.*) La troisième décharge qu'un défendeur puisse alléguer pour se justifier, c'est de dire que s'il a fait une action qui semble criminelle, il l'a faite par contrainte; et qu'il ne pouvait faire autrement; s'il a tué un homme, ç'a été à son corps défendant; s'il peut prouver cette excuse, c'est un puissant motif au roi pour lui donner grâce. Ainsi quelques-uns disent: C'est malgré moi et comme par contrainte, que j'ai porté ce faux temoignage, que j'ai fait ce faux exploit, ce faux testament, ce larcin, cette embûche; c'est mon maître qui me l'a commandé, c'est un grand qui m'y a obligé; si je ne l'eusse fait, j'eusse été chassé de la maison, j'eusse perdu ma fortune. Je sais bien que je fais mal de tromper mon prochain, de donner de la mauvaise marchandise pour de la bonne, de tirer en longueur ce procès ou la cure de cette plaie pour faire valoir le métier, de ne pas travailler fidèlement à cet ouvrage, de retenir de l'étoffe même de ceux qui me paient bien, de me parjurer pour mieux vendre.

Mais il est impossible de faire autrement; j'ai un grand nombre d'enfants et peu de bien, le temps est mauvais, je suis incommodé en mes affaires; si je ne trouve des inventions pour gagner, je ne saurais faire subsister ma famille;

si je n'accepte ce duel, mon honneur est compromis, je passerai pour un lâche. Premièrement, S. Augustin vous réplique : *Sic latro diceret, sic leno, sic maleficus :* Un voleur en dirait tout autant; ce jeune homme dirait : J'ai été orphelin dès mon bas âge, personne n'a eu soin de moi pour me faire apprendre un métier, il faut nécessairement voler pour vivre; cette malheureuse dirait : Je suis dans l'arrière saison de mon âge, je ne saurais plus travailler, je n'ai point de fonds ni de rentes, il faut que je meure de faim si je ne gagne quelque chose à débaucher les filles et les femmes; que leur diriez-vous ? Il vaut mieux demander votre pain, aller à l'hôpital et vivre d'aumône que de faire ces métiers infâmes; car autrement on pourrait dire que les commandements de Dieu ne sont pas bien dressés, qu'il y a oublié quelque chose, qu'il n'en a pas prévu tout ce qui devait arriver, qu'il devait dire : Tu ne tueras point, excepté quand on t'appellera en duel; tu ne tromperas point, sinon pour entretenir ta famille; tu ne te parjureras point, sinon pour mieux vendre ta marchandise; tu ne feras point de fausseté ni d'impudicité, sinon pour avoir de quoi entretenir ta famille.

Et à ce compte, l'entretien de votre famille, l'avancement de votre fortune ne dépend que de vous, de votre soin, de votre diligence, non de la bénédiction et de la providence de Dieu qui dit par Isaïe : *Quia oblitus es mei, non proderunt tibi opera tua.*

Et par Zacharie : *Quare transgredimini præceptum Domini, quod vobis non proderit?* Pourquoi rompez-vous le commandement de Dieu? cette transgression ne vous servira de rien. L'expérience journalière le montre évidemment : ne voyez-vous pas tous les jours plusieurs personnes du même état, et de la même condition que vous, chargées d'enfants comme vous, obligées aux mêmes charges que vous, qui entretiennent honorablement leur famille, passent heureusement l'année? et elles ne trompent personne, elles travaillent fidèlement dans leurs métiers, elles ne travaillent pas les fêtes, elles ne blessent pas leur conscience dans la moindre chose.

Avez-vous jamais essayé de faire comme elles ? avez-vous jamais expérimenté en une seule année si vous ne pourriez pas vendre votre marchandise sans jurer ? faire subsister votre maison sans tromper ? En l'histoire ecclésiastique, il est dit (Baron. anno 1094.) que le feu s'étant un jour pris à Lyon, dans un monastère de religieuses, l'archevêque de la ville, nommé Hugues, permettait et conseillait à l'abbesse, nommée Gisla, d'en sortir avec ses religieuses pour éviter l'incendie. Monseigneur, lui dit cette religieuse fille, il vaut mieux que votre Grandeur commande au feu de se retirer qu'à nous de transgresser nos règles et de rompre notre clôture ; ce que l'archevêque ayant fait, le feu s'éteignit sur-le-champ. Faites comme elle, et vous vous en trouverez bien, expérimentez-le au moins une fois en votre vie. Passez une année dans l'observance des commandements de Dieu, sans jurer, sans faire tort à personne, sans travailler les jours de fêtes; vous verrez qu'à la fin de cette année vous serez aussi avancé et encore plus qu'auparavant.

Si vous étiez assurés que toutes les fois que vous vous parjurez, que vous trompez, que vous vendez à faux poids, que vous offensez Dieu de quelque façon que ce soit, vous seriez condamné à une grosse amende ; ne vous en empêcheriez-vous pas ? vous ne laisseriez pas néanmoins d'élever vos enfants et d'entretenir votre famille ; pourquoi ne ferez-vous pas pour l'amour de Dieu et pour éviter l'enfer ce que vous feriez pour l'amour de vous et pour éviter une amende ? Vous dites que vous ne pouvez vous empêcher de blasphémer quand on vous fâche ; et si on vous fâchait en présence de votre maître, à qui le blasphème déplaît extrêmement, ne vous en abstiendriez-vous pas ?

Jugez de vous-même par le jugement que vous feriez d'un autre : mettez votre prochain à votre place, et vous à la sienne. Si on vous faisait comme vous faites aux autres, si quelqu'un vous trompait en travaillant pour vous, s'il retenait de l'étoffe que vous lui mettez entre les mains, s'il vous vendait de la mauvaise marchandise pour de la bonne, ne le blâmeriez-vous pas ? recevriez-vous pour excuse qu'il

est chargé d'enfants et incommodé en ses affaires ? Pourquoi donc faites-vous ce que vous reprendriez en autrui ? n'est-ce pas vous flatter et vous tromper vous-même, d'excuser en vous une action que vous trouveriez très mauvaise et très criminelle en un autre ?

F. — (4° *Quia rejicit, etc.*) Mais la plus injuste excuse que les réprouvés ont coutume de faire, est de rejeter la faute sur les autres. C'est ce que firent les deux premiers pécheurs, et cette excuse est si mauvaise, qu'au lieu de les justifier elle aggrava leur crime et les rendit indignes de pardon. La femme que vous m'avez donnée m'a présenté du fruit, et j'en ai mangé, disait le premier homme. Le serpent m'a séduit, disait la femme. C'est vous laver avec de l'encre, si vous faites comme eux. Au jugement de Dieu, S. Paul vous dira : *Inexcusabilis es.* Quelle excuse apporterez-vous ? direz-vous comme Adam : *Mulier, quam dedisti mihi* : Ma femme a été cause que je me suis mis en colère, que j'ai maudit et blasphémé votre saint nom; c'est une femme opiniâtre, acariâtre ; on ne peut rien gagner sur elle, il faudrait être Job pour ne pas perdre patience? *Inexcusabilis es.* Le Saint-Esprit ne vous avait-il pas averti que c'est à Dieu seul de vous trouver une femme vertueuse, sage, convenable à votre humeur, et que pour l'obtenir de Dieu, il faut avoir sa crainte et pratiquer les bonnes œuvres : *Mulier bona, pars bona, dabitur viro pro benefactis.* (Eccli. 26. 3.) *Domus et divitiæ dantur à parentibus, à Domino autem proprie uxor prudens.* (Prov. 19. 14.) Pourquoi vous êtes-vous adonné aux débauches, aux impuretés, à l'ivrognerie, et avez-vous attiré sur vous et sur votre mariage la malédiction de Dieu ? Direz-vous : Ce sont mes enfants qui ont été cause que j'ai blasphémé, ils ne veulent rien faire de ce qu'on leur commande? *Inexcusabilis es.* Si vos enfants vous fâchaient, que ne vous en preniez-vous à eux ? à quel propos vous en prendre à Dieu? était-il cause de votre colère ? n'est-ce pas être déraisonnable et dénaturé au dernier point, de vous fâcher contre le Fils de Dieu qui ne vous fait point de mal,

qui ne vous en a jamais fait, qui vous comble sans cesse de biens. Direz-vous : C'est mon mari qui m'a forcée à ces excès dans notre mariage contre la fin d'un si grand sacrement : je n'osais résister à ses passions effrénées et brutales ? *Inexcusabilis es.* Pourquoi avez-vous pris un mari esclave de ce vice ? un mari qui s'est laissé prendre aux appas de votre chair ? ne vous avait-on pas dit que celui qui vous épouserait pour les seuls attraits de votre beauté et de vos affèteteries, serait très charnel et très vicieux ? Direz-vous : C'est mon père qui m'a obligé à ce péché ? c'est mon maître qui m'a commandé de travailler les jours de fête? de faire gras les jours défendus? *Inexcusabilis es.* Le Sauveur ne vous avait-il pas dit : Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi ? S. Pierre n'avait-il pas dit qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ? ne vous avait-on pas si souvent prêché qu'il faut quitter votre maître et toutes prétentions de bien, plutôt que d'offenser Dieu et de perdre votre âme pour jamais ?

Direz-vous : C'est mon camarade, c'est mon voisin ou mon ami qui m'a déçu, qui m'a conseillé ce mauvais dessein, ce larcin, cette action de vengeance ? *Inexcusabilis es.* Pourquoi avez-vous pris conseil de ceux qui flattaient vos passions, plutôt que de ceux qui désiraient votre bien ? Pourquoi avez-vous suivi les suggestions d'un jeune homme écervelé, d'un méchant qui voulait vous perdre, plutôt que les salutaires enseignements de votre père, les sages remontrances de votre mère, qui vous défendait telle compagnie ? Toutes ces excuses et autres semblables dont nous avons hérité de nos premiers parents, sont comme les feuilles de figuier dont ils couvrirent leur nudité ; ces feuilles ne les couvraient qu'à demi, ne pouvaient les défendre que de la vue des hommes, et non des atteintes du ciel ; la pluie les eût toutes flétries, le soleil les eût séchées, elles fussent tombées en moins de rien ; au lieu que les vêtements que le bon Dieu leur donna des dépouilles d'un agneau, les couvraient parfaitement, les défendaient des injures du temps, et duraient de longue durée.

G. — (5° *Et acceptabilis*, *etc.*) C'est la cinquième et dernière justification qui est sans doute la meilleure ; et qui consiste à se prévaloir des mérites de Jésus, à nous couvrir des dépouilles de cet Agneau sans tache : *Induimini Dominum Jesum;* à offrir souvent au Père éternel, pour réparation de nos fautes, les pénitences et les souffrances de son Fils, et par ce motif, à demander miséricorde ; mais il faut le faire en temps et saison ; il faut le faire pendant cette vie qui est le temps acceptable et le jour du salut ; car si nous attendons de recourir à la grâce quand nous serons à son jugement, il nous avertit tant de fois par Ezéchiel, qu'il ne nous pardonnera pas, qu'il n'aura point pitié de nous : *Non miserebor*, *neque parcet oculus meus.* Voici à ce sujet l'histoire qui est rapportée par Léontius, auteur grec, par Anastase et autres historiens ecclésiastiques dans la vie de S. Jean l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie, qui avait coutume de la prêcher à son peuple. Plusieurs mendiants, en un beau jour d'hiver, assemblés au soleil, discouraient ensemble sur leur profession, et nommaient les bourgeois de la ville qui leur faisaient souvent l'aumône, et les autres qui n'avaient point de charité ; entre autres ils se plaignirent d'un certain péagier, nommé Pierre, qu'ils disaient être si cruel, qu'il était impossible d'arracher une maille de sa main. Un de ces pauvres fit la gageure avec les autres qu'il en obtiendrait une aumône. Il va l'attendre à la porte de sa maison, et comme il y entrait il lui demanda l'aumône avec tant d'importunité que ce mauvais riche se mettant en colère lui jeta à la tête un pain que son serviteur apportait de la boulangerie. Deux ou trois jours après étant tombé en maladie, il fut porté au jugement de Dieu. En cette extase il vit les démons qui mettaient dans un bassin d'une balance tous les péchés qu'il avait commis en sa vie, et d'autre part les bons anges tout tristes de n'avoir rien à mettre dans l'autre bassin, s'avisèrent cependant d'y mettre ce pain qu'il avait jeté au pauvre, pour contre-balancer un peu les mauvaises œuvres, et lui dirent : Allez, et ajoutez à ce pain tant de bonnes œuvres qu'elles fassent pencher la ba-

lance de notre côté. Remarquez qu'il était encore en vie, et qu'il ne fut pas jugé en dernier ressort, ni du jugement définitif et décisif de l'éternité. Ainsi il peut arriver qu'une aumône ou autre bonne œuvre que vous ferez, contre-balance un peu vos mauvaises œuvres, arrête l'exécution de la sentence que vous méritez, et vous donne quelque loisir de faire pénitence. Mais si votre âme sort de votre corps avec un seul péché mortel, rien ne vous délivrera de l'arrêt de damnation qui sera prononcé contre vous; le meilleur moyen de l'éviter, c'est de le prévenir pendant cette vie par une humble et amère confession de vos crimes : *Præoccupemus faciem ejus in confessione;* de dire avec sincérité : *Justo Dei judicio accusatus sum :* Il est vrai, mon Sauveur, c'est très justement que je suis accusé devant vous : j'ai très grièvement péché, sans sujet, sans excuse, par ma seule et pure faute. Mais votre Apôtre a dit : *Fidelis sermo et omni acceptione dignus :* Voici une parole véritable et digne d'être bien reçue; je la reçois de grand cœur et avec une vive joie, c'est que vous êtes venu sauver les pécheurs: *Quorum primus ego sum.* Vous avez dit : Venez à moi, vous tous qui êtes chargés; apprenez de moi que je suis débonnaire. Je suis accablé du fardeau de mes péchés, je viens à vous pour être soulagé : faites que j'apprenne de vous par une heureuse expérience que vous êtes débonnaire et facile à pardonner. Vous avez dit que vous étiez venu pour appeler les pécheurs à la pénitence, vous donnez à chacun grâce pour sa vocation ; puisque je suis pécheur, ma vocation est d'être pénitent; donnez-moi, s'il vous plaît, la grâce de reconnaître mes fautes, de les purifier par mes larmes, les accuser sans excuse, et pour en faire pénitence, afin que je puisse dire à l'heure de ma mort : Je suis jugé par le juste jugement de Dieu, mais je suis absous par un excès de sa miséricorde. *Amen.*

SERMON CCLII.

DE LA CONDAMNATION DE L'AME RÉPROUVÉE AU JUGEMENT PARTICULIER.

Statutum est hominibus semel mori, et post hoc judicium.
Il est ordonné aux hommes de mourir une fois, et après cela d'être jugés. (Hebr. 9. 27.)

C'est peu d'être accusé au juste jugement de Dieu : l'esprit malin nous y accuse souvent faussement. C'est chose de soi indifférente d'y être jugé, nous y sommes quelquefois jugés à notre avantage ; mais d'y être condamnés, c'est ce qui est terrible et épouvantable : nous n'y sommes jamais condamnés que très justement et très effroyablement. Notre docteur de Paris ne dit pas seulement, les deux premiers jours, qu'il était accusé et jugé au juste jugement de Dieu, mais il ajouta au troisième jour qu'il était condamné : *Justo Dei judicio condemnatus sum.* Il avait raison de dire *justo judicio*, car je désire vous faire voir que la sentence de condamnation qui est prononcée contre l'âme pècheresse au jugement particulier est plus que très juste et équitable de quelque côté qu'on la considère. Ce sera le sujet de cette prédication.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Sententia condemnans doctorem reprobum.*
Primum punctum. B. *Hæc sententia est justa, quia reprimit causam peccati quæ est mala voluntas.*
Secundum punctum. C. *Est justa quoad quantitatem pœnæ, habita ratione objecti peccati.*
Tertium punctum. D. *Justa quoad qualitatem pœnæ damni et sensus, et habita ratione essentiæ peccati, quæ consistit in aversione et conversione.*
Quartum punctum. E. *Justa quoad durationem, habita ratione effectuum peccati, qui in æternum durant.*

Conclusio. *Meditanda mors et judicium Dei, exemplo S. Brunonis.*

EXORDIUM.

A. — (*Sententia, etc.*) Dans la cause pendante en la cour du parlement du ciel par-devant Jésus, Fils unique de Dieu, Fils unique de Marie, Roi du ciel et de la terre, Juge des vivants et des morts; entre Lucifer et ses suppôts, accusateurs et plaintifs d'une part; contre le malheureux docteur de Paris, accusé et défendeur, d'autre part. Le Roi, notre souverain, assis en son lit de justice, entouré de ses apôtres, sénateurs de son parlement, après avoir ouï les accusations, vu les informations dressées contre ledit accusé, reçu les dépositions des témoins, ouï les décharges et excuses du criminel, les répliques, dupliques et autres pièces fournies en son procès, l'a déclaré et déclare atteint et convaincu de crime de lèse-majesté divine, l'a condamné et le condamne à faire amende honorable et à publier de sa bouche sa juste damnation en présence de tout le peuple, en la grande église de Notre-Dame de Paris. Son âme a été livrée aux démons, pour être brûlée toute vive et mise à mort une éternité tout entière; son corps jeté à la voirie et donné en proie aux oiseaux, dévoré par les bêtes; ses biens confisqués et adjugés à qui bon semblera à sa Majesté divine; sa mémoire en opprobre et malédiction perpétuelle : *Justo Dei judicio condemnatus sum.* Il a mal vécu, mais il parle très bien; jamais il ne dit parole plus véritable. Cette sentence qui est prononcée contre lui, c'est un jugement très juste de quelque côté qu'on le considère. Remarquez que ce mot de juste n'est pas un nom absolu, mais qu'il signifie ce qui se réfère à un autre; car on dit qu'une chose est juste quand elle a quelque rapport, convenance, conformité, correspondance à une autre. Qui ferait une église aussi longue que celle-ci et large seulement de deux ou trois pas, on dirait que la largeur n'est pas juste, c'est-à-dire proportionnée à la longueur. Quand on vous fait une robe, si elle est trop longue ou trop courte, vous dites qu'elle

n'est pas juste, elle ne correspond pas à la grandeur du corps pour qui elle est faite. C'est donc le propre de la justice d'ajouter toutes choses, de donner à chacun ce qui lui est conforme, proportionné, convenable. Or, nous pouvons considérer en chaque péché mortel quatre choses : la cause du péché, l'objet, l'essence, les effets. Si nous considérons ces quatre points, nous trouverons que la sentence de damnation éternelle qui est prononcée contre le pécheur, est une sentence très juste : juste quant à la peine qu'elle décrète contre lui ; juste quant à la quantité de la peine, quant à la qualité, quant à la durée ; juste, parce qu'elle lui ordonne une peine, peine très grande et infinie, une peine de dam et de sens, une peine éternelle de dam et de sens. La peine est juste, parce qu'elle correspond à la cause du péché ; la grandeur de la peine est juste, elle correspond à l'objet du péché ; la qualité de la peine est juste, elle correspond à l'essence du péché ; la durée de la peine est juste, elle correspond à l'effet du péché.

PRIMUM PUNCTUM.—*Hæc sententia, etc.*

B. — (*Quia reprimit, etc.*) La cause du péché, c'est la mauvaise volonté de l'homme, qui veut le mal et qui le fait, et la peine lui est très convenable : car qu'y a-t-il de mieux correspondant et proportionné que le semblable à son semblable, le mal à un autre mal, le mal de peine au mal de coulpe ? y a-t-il rien de plus juste que de rendre à chacun ce qui lui appartient, l'ouvrage à son ouvrier, l'effet à sa cause, le mal à celui qui l'a fait ? Vous vous imaginez de pouvoir commettre le péché sans mériter aucune peine, c'est vous imaginer une chose impossible, une montagne sans vallée, un maître sans serviteur. *Tribulatio et angustia in omnem animam operantis malum:* (Rom. 2. 9.) L'affliction et la peine arrivent infailliblement à toute âme qui fait le mal, dit S. Paul ; et le philosophe l'a reconnu par la lumière naturelle ; car il allègue et approuve ce proverbe de son temps : *Si quis eadem patiatur quæ fecit, exacta justitia fuerit.* La volonté criminelle s'est élevée

à faire le mal de coulpe qu'elle ne devait pas, il est juste qu'elle soit abaissée à souffrir le mal de peine qu'elle ne voudrait pas : l'homme a fait sa propre volonté contre la volonté de Dieu ; c'est chose plus que très juste que Dieu fasse sa volonté contre la volonté de l'homme, et c'est proprement en cela que consiste la peine. C'est ce que l'âme damnée souffrira à jamais : « Quid tam pœnale, quam semper velle quod nunquam erit ? et semper nolle quod nunquam non erit ? in æternum non obtinebit quod vult, et « quod non vult in æternum nihilominus sustinebit. » (S. Bern. lib. 5. de considerat. capit. 12.) Y a-t-il rien de si affligeant que de désirer continuellement ce qui ne sera jamais, et d'abhorrer continuellement ce qui sera à jamais ; le malheureux réprouvé qui n'a pas voulu faire la volonté de Dieu n'obtiendra jamais ce qu'il voudrait, et souffrira à jamais ce qu'il ne voudrait pas ; si vous allez en enfer, jamais rien ne sera fait de ce que vous voudrez, et tout ce que vous ne voudrez pas sera fait. Si un villageois s'élevait au-dessus d'un avocat et voulait passer devant lui, ce serait une grande arrogance, il mériterait d'être humilié, encore plus s'il s'élevait au-dessus d'un président, et encore davantage s'il s'élevait au-dessus d'un prince. Quelle arrogance est-ce donc de vous élever au-dessus de Dieu ? Si on souffrait un paysan au-dessus d'un conseiller dans le palais, ou au-dessus d'un prince en la cour, vous diriez : Cela n'est pas juste, la justice n'est pas gardée ; et serait-ce chose juste de souffrir qu'un homme de néant soit au-dessus du Roi des rois ? Quand vous avez commis le péché, si vous n'en portiez point de peine, si vous n'en souffriez rien contre votre volonté, vous seriez au-dessus de Dieu ; car dites-moi, quand deux hommes viennent ensemble, en quoi connaît-on celui qui est maître et qui a le dessus ? ce n'est pas toujours à la situation ; car un valet est quelquefois logé sur la chambre de son maître. On le connaît donc en ce que la volonté de l'un est toujours faite, et non pas toujours celle de l'autre. Quand vous commettez le péché, la volonté de Dieu n'est pas faite ; si vous n'en portiez aucune peine, si vous ne

souffriez rien contre votre volonté, votre volonté serait toujours faite et non pas celle de Dieu ; ce ne serait pas la raison : c'est donc un juste jugement qui vous condamne à souffrir quelque peine contre votre volonté, puisque vous l'avez contentée contre la volonté de Dieu. *Justo Dei judicio condemnatus sum.*

SECUNDUM PUNCTUM. — *Est justa*, *etc.*

C. — (*Quoad quantitatem*, *etc.*) C'est une sentence juste, mais assaisonnée de miséricorde : *Misericordiam et judicium cantabo tibi*, *Domine; misericordia et veritas obviaverunt sibi.* Il est condamné pour ses démérites, mais il est damné moins qu'il ne mérite, *citra condignum.* La coulpe et la peine sont deux compagnes individues, comme vous avez vu. Tout péché, principalement mortel, mérite punition : à qui est-ce de la rendre ? c'est à Dieu proprement : *Reddet unicuique secundum opera sua;* (Rom. 2. 6.) *Mea est ultio*, *et ego retribuam.* (Deuteron. 32. 35.) Il est le suprême législateur, le maître, l'économe et le gouverneur, le souverain prince et le grand justicier en ce monde ; c'est à lui à venger le mépris de ses lois, s'il ne veut pas qu'elles soient moquées et foulées aux pieds comme chose de néant ; c'est à lui à raccommoder le désordre que le péché fait au règne de sa providence, et cela ne se fait que par la peine : *Culpa non ordinatur nisi per pœnam;* c'est à lui et à sa justice souveraine de reconnaître les mérites et démérites de chacun, de rendre à chacun ce qui lui appartient, le bien à qui fait le bien, le mal à qui fait le mal. Or nous voyons que quand il récompense les bons, il ne regarde pas à la petitesse des bonnes actions qu'ils ont faites, mais à la grandeur de celui pour qui ils les ont faites. Il n'a pas égard à la condition de la créature qui est bornée et finie, mais à la libéralité du rémunérateur qui est immense et infinie ; il salarie un verre d'eau froide d'une récompense infinie, qui est la jouissance de Dieu. Un favori d'Alexandre-le-Grand, nommé Péryllus, lui ayant demandé un don pour aider à marier ses filles,

le roi lui fit donner cinquante talents , qui valaient trente mille écus. Péryllus lui dit que ce serait assez de dix talents , six mille écus ; le roi répliqua : Si c'est assez pour vous de les recevoir,ce nest pas assez pour moi de les donner. Quand les bonnes œuvres de l'âme prédestinée ne mériteraient pas la vie éternelle, c'est justement que Dieu la lui donne ; il lui pourrait dire : C'est trop pour vous de recevoir, ce n'est pas trop pour moi de donner ; je fais ce que je dois, ce que je dois, dis-je, non à vous, mais à moi, non à vos mérites , mais à ma liberalité. Ainsi quand il ordonnerait à l'âme réprouvée une peine infiniment aiguë, il le ferait justement, il ne lui ferait point de tort , il lui pourrait dire : Si c'est beaucoup supporter pour vous , ce n'est pas trop pour moi d'ordonner ; si c'est beaucoup eu égard à votre faiblesse , ce n'est pas trop eu égard à ma justice. Tout ce qu'un roi fait, il le doit faire royalement; tout ce qu'un Dieu fait, il le doit faire divinement , c'est-à-dire excellemment , fortement, puissamment, infiniment.

De plus, dit S. Thomas, (1. 2. q. 7. art.) tout ce qui pâtit use de représailles et réagit; il y a flux et reflux, il y a commerce réciproque d'action et de réaction entre un agent et un patient ; si Dieu était capable de peine et de fâcherie, le péché lui en ferait beaucoup, puisqu'il est commis contre sa volonté, et tout ce qui est fait contre notre volonté nous fait peine. La peine que le péché ferait à notre Dieu, serait très grande et infinie ; car tout ce qui est en Dieu est infini. Le pécheur donc agit contre Dieu : *Concurrit adversus Deum erecto collo ;* (Job. 15.) et par l'inclination de sa mauvaise volonté, par la disposition de son cœur, par la nature de son action, par la condition de son péché, il tend à faire à notre Dieu une peine et une douleur infinie, s'il en était susceptible ; par conséquent si Dieu usait de retour, s'il décrétait contre lui une peine infiniment douloureuse, il ne commettrait point d'injustice, il userait de son droit, de représailles et de réaction naturelle. C'est le raisonnement de S. Thomas.

Bien plus, le paiement doit correspondre à la dette, la

satisfaction doit être proportionnée à l'injure, la restitution doit avoir analogie avec le dommage qu'on a fait ; la peine qui est décrétée en enfer contre l'âme réprouvée, c'est une amende honorable, une réparation d'honneur, une satisfaction pour une injure infinie, pour l'offense d'une majesté infinie ; ce serait donc un acte de justice commutative, un commerce conforme au droit et à l'équité, si cette peine était infinie et infiniment cuisante ; mais le propre de la justice, c'est de rendre à chacun ce qui lui appartient, c'est-à-dire, comme nous l'avons dit, ce qui lui est conforme et bien avenant. Or, c'est une chose convenable à Dieu et conforme au naturel de sa majesté d'exercer la miséricorde aussi bien que la justice, puisqu'il n'est pas seulement juste, mais encore miséricordieux. Ainsi étant plus redevable à soi-même qu'à ses créatures, à ses perfections divines qu'à nos crimes et démérites, il assaisonne toujours sa justice de quelque miséricorde, il ajuste et accommode la punition du péché, non à la grandeur de la majesté contre qui il est commis, mais à la malice de la volonté d'où il procède, et des circonstances qui l'accompagnent ; pour cela, bien que la peine de l'âme réprouvée ne soit proportionnée à ce qu'elle mérite, parce qu'elle est finie intensivement en sa rigueur et sensibilité, elle ne laisse pas d'être juste, puisqu'elle est proportionnée à la justice de Dieu, qui est toujours accompagnée et assaisonnée de miséricorde ; et ainsi notre docteur dit avec vérité : *Justo Dei judicio condemnatus sum.*

TERTIUM PUNCTUM. — *Justa, etc.*

D. — (*Quoad qualitatem pœnæ, etc.*) Notez qu'il dit *judicio*. L'arrêt par lequel il est condamné n'est pas seulement un acte de la volonté qui a pour règle de ses actions le bon plaisir de celui qui veut, mais c'est un acte de jugement, c'est un acte de l'entendement divin, qui a pour règle de ses ordonnances la vérité de son objet, qui ajuste et aligne la qualité de la peine à la qualité et à l'essence du crime. Mon peuple a commis deux folies, dit ce grand

Dieu par Jérémie ; (2. 13.) ils m'ont abandonné, moi qui suis la source d'eau vive, ils se sont creusé des citernes qui ne peuvent tenir l'eau. L'essence du péché consiste en deux points, en aversion et en conversion, en ce que le cœur du pécheur se détourne de Dieu qui est sa dernière fin et sa souveraine béatitude, et qu'il se tourne vers la créature d'une affection désordonnée. En punition de ces deux dérèglements, le Juge souverain décrète contre lui deux sortes de peines, la peine du dam, la peine du sens : la peine du dam, pour punir l'aversion; la peine du sens, pour punir la conversion. Ses biens sont confisqués, c'est la peine du dam ; il est envoyé à la géhenne, c'est la peine du sens. *Discedite à me*, voilà la peine du dam ; *in ignem æternum*, c'est la peine du sens. Celle du dam est plus grande encore que nous ne le croyons, parce qu'étant tout sensuels nous n'appréhendons que ce qui tombe sous les sens. Qu'on ne me remette point devant les yeux le tourment du feu, dit S. Chrysostôme ; (1) car, être privé de la gloire du ciel, c'est chose beaucoup plus redoutable que mille autres supplices. Et ailleurs : Quand vous me proposeriez mille enfers, ils sont peu de chose en comparaison de la douleur que l'âme endurera au jugement, se voyant privée de l'honneur que Jésus fera à ses serviteurs devant tout le monde ; et si je ne puis le prouver par parole, ce n'est pas merveille, parce que nous n'avons jamais goûté le bonheur de cette béatitude. Celui qui n'a jamais vu la lumière, ne peut bien savoir quelle misère c'est d'être dans les ténèbres, et puis nous ne connaissons pas bien en cette vie l'indigence naturelle, la liaison et dépendance essentielle de la créature au regard du Créateur. La philosophie dit que la douleur se fait ou par la division ou par l'intempérie, et que la douleur est d'autant plus vive que les choses qui se divisent étaient plus étroitement

(1) Nemo mihi gehennam proponat, omni namque gehenna pejus est hac excidere gloria, et innumeris pejus est pœnis, illa forte privari. (S. Chrys. hom. 35. ad populum. — Idem. homil. 43. ad pop. et hom. 24 in Matth.)

conjointes. Or, il est assuré que le Créateur est plus uni, plus intime, plus nécessaire à la créature que le chef ne l'est à ses membres, plus que notre âme à notre corps, plus que la subsistance aux accidents ; plusqu'aucune forme à sa matière, plus que l'essence de la créature à la créature même : *Intimo nostro intimior*, dit S. Denis. Je vous laisse à penser quelle peine, quelle douleur, quelle détresse ce sera, quand il faudra faire un divorse si cruel, une séparation si violente : *Discedite a me.*

L'âme damnée sera privée du Créateur et ensuite des créatures ; tous ses biens seront confisqués, et cela très justement ; car, en premier lieu, l'accessoire est toujours de même condition que le principal : les vassaux se conforment aux inclinations de leur prince, les créatures doivent quitter le parti du réprouvé que le Créateur abandonne.

En second lieu, l'âme malheureuse a faussé la foi qu'elle devait au Fils de Dieu son Epoux ; elle a fait divorce avec lui, elle est séparée de corps et de biens, elle n'a aucun droit à tout ce qui lui appartient.

En troisième lieu, elle s'est servie des créatures pour offenser le Créateur, elle les a révoltées contre lui ; il est plus que très raisonnable qu'on les lui ôte, et même que Dieu s'en serve comme d'instrument pour l'affliger et la punir de la peine du sens ; et le docteur infortuné souffrant ces deux peines, dit avec vérité : *Justo Dei judicio condemnatus sum.*

QUARTUM PUNCTUM. — *Juxta, etc.*

E. — (*Quoad durationem pœnæ, etc.*) Ce mot de jugement m'enseigne encore une autre vérité ; il est condamné. non par colère, non par autre passion, non par opinion, non par sentence provisionnelle, mais par jugement. La colère s'apaise, la passion passe, l'opinion se change, la sentence provisionnelle est souvent cassée et mise au néant ; mais le jugement de Dieu est un acte de son esprit divin qui juge conformément à la vérité, et la vérité est toujours la même. Il juge que l'âme qui sort de ce monde en pé-

ché mortel est digne de mort éternelle, et il lui inflige cette peine ; c'est donc une sentence définitive, un arrêt tout-à-fait immuable, invariable, irrévocable, inaltérable, qui atteindra son effet et demeurera en sa vigueur en toute l'étendue des siècles, et cela très justement eu égard aux effets du péché ; car le désordre que l'âme pècheresse commet par sa mauvaise volonté est un désordre qui dure à perpétuité ; elle est impénitente, opiniâtre, obstinée en son péché ; elle ne le rétracte jamais, elle se cabre et regimbe contre l'éperon de la justice divine, elle persiste toujours en l'affection au mal ; elle s'élève continuellement contre la volonté de Dieu, il faut qu'elle soit continuellement abaissée par le supplice ; elle veut à jamais ce qu'elle ne doit pas faire, il faut qu'elle souffre à jamais ce qu'elle ne veut ; elle est éternellement entachée de la coulpe, il faut qu'elle soit éternellement attachée à la peine, puisqu'il n'y a que la peine qui redresse les désordres et les déréglements de la coulpe.

De plus, l'âme raisonnable est créée pour Dieu et elle est immortelle ; elle est créée à intention qu'elle rende au Créateur un hommage, un amour et un service perpétuel ; elle y est obligée par la condition de sa nature et par le dessein de son Ouvrier. C'est un fonds qui devrait rapporter à son maître un revenu, non annuel, mais continuel et perpétuel. Le pécheur prive son Créateur de cette rente qui lui était due, il est donc engagé à une restitution perpétuelle ; il est obligé d'honorer éternellement par ses souffrances la justice de Dieu dans les enfers, puisqu'il n'a pas voulu honorer par amour sa miséricorde dans le ciel.

Quand vous avez tué un père de famille et que vous êtes condamné aux intérêts envers la veuve et les orphelins, on apprécie le profit que la vie du défunt leur eût apporté, et on l'estime par conjecture environ plus ou moins, selon qu'on croit probablement et à peu près que le défunt eût encore vécu ; mais si l'on savait assurément qu'il eût encore vécu cent ou cent vingt ans, vous seriez obligé de payer à sa famille tous les émoluments qu'il y eût apportés pendant

tout ce temps-là. Votre âme devait vivre éternellement, la grâce de Dieu y devait fructifier à jamais pour la gloire de Dieu ; vous anéantissez cette divine grâce, vous faites mourir votre âme qui en était la gardienne ; vous êtes donc obligé de satisfaire à la justice de Dieu pour tous les fruits qu'il eût retiré de vous en toute l'étendue des siècles, et cette satisfaction ne peut se faire que par la souffrance d'un supplice qui soit d'éternelle durée.

CONCLUSIO.

F.—(*Meditanda mors, etc.*) Croyez-moi, faites comme S. Bruno ; il montra qu'il était sage de se faire encore plus sage, à l'exemple de ce réprouvé ; il avait souvent argumenté en Sorbonne comme ce docteur infortuné ; mais, ayant vu la funeste conclusion et catastrophe de sa vie, il se retira au désert pour faire pénitence. Etant interrogé par ses compagnons où il allait : *Ad logicam pergo quæ mortis non timet ergo :* Je vais étudier la logique qui enseigne à répondre aux arguments de la mort, je vais me préparer à la tentation. Cela est vrai, et le Saint-Esprit le dit, qu'à l'heure de votre décès, la mort argumentera contre vous, fera des syllogismes ou des enthymènes pour vous convaincre d'aveuglement, de vanité et de folie : *Vanitatis arguantur præterita ;* (Eccle. 11. 8.) elle vous proposera un *ergo*, tiré de S. Thomas : *Mundus non mundus, sed mundos inquinat ; ergo qui manet in mundo, quomodo mundus erit?* (D. Thomas, in ep. S. Jac.) Elle vous fera voir que le monde est très immonde, et que, vous étant attaché d'affection à lui, vous êtes tout couvert d'immondices, et, par conséquent, indigne d'entrer au ciel où rien de souillé n'est reçu. Elle vous fera voir que vous avez été une mauvaise semence au champ de l'Eglise, et que cette conséquence du Fils de Dieu doit se vérifier en vous : *Sicut ergo colliguntur zizania et igni comburuntur, sic erit in consummatione sæculi :* (Matth. 13. 40.) Comme on jette la zizanie dans le feu, il en sera de même des réprouvés au jugement de Dieu. Elle vous fera voir que

vous n'emporterez rien de tous les biens que vous avez acquis en ce monde, comme dit S. Paul; donc ç'a été une folie d'avoir mérité la damnation pour les amasser. Vos parents et amis ne peuvent vous assister à la plus grande affaire que vous ayez, au procès de votre éternité; *ergo*, donc vous avez été bien simple d'offenser Dieu pour l'amour d'eux; le lieu où vous allez entrer sera votre demeure éternelle; *ergo*, donc ç'a été un grand aveuglement de n'y pas envoyer des provisions, de n'y point acquérir de connaissances.

La logique où l'on apprend à ne point craindre ces arguments, à l'exemple de S. Bruno, c'est la solitude, le silence, la pénitence. Il y a un vers à la grande chartreuse qui le dit en parole courte : A bon entendeur, demi-mot : *Per tria, sol. si. vi. Carthusia permanet in vi.* Ce qui a conservé jusqu'à présent les chartreux en l'étroite régularité, c'est la solitude, le silence, la visite. Faites comme eux autant que vous le pouvez selon votre condition; tenez-vous retiré en votre maison; quittez les compagnies du monde et les conversations superflues, on n'en sort jamais tel qu'on y est entré; parlez le moins que vous pourrez, on se repent souvent d'avoir trop parlé, jamais, ou fort rarement, d'avoir gardé le silence. Visitez souvent les cellules de votre âme pour en corriger les défauts par la censure d'un exact et sérieux examen de conscience. Faites-le toujours comme si vous étiez au lit de la mort pour être présenté au jugement particulier; vous y serez un de ces jours et plus tôt que vous ne pensez; vous y aurez votre curé ou un autre prêtre qui fera la recommandation de l'âme; mais si vous ne changez de vie, autant de prières qu'il fera, autant vous recevrez de reproches de la part de Dieu en votre cœur. Le prêtre dira : *Libera, Domine, animam famuli tui, sicut liberasti Eliam de communi morte mundi :* Mon Dieu, délivrez l'âme de votre serviteur des peines de l'enfer et de toute affliction, comme vous avez délivré Elie de la mort. Vous direz au fond de votre âme : Hélas! je ne le mérite pas; je n'ai pas fait comme Elie; ce prophète est plein de zèle pour

la gloire de Dieu ; je n'en ai pas eu une bluette ; je n'ai point eu de feu ni de passion pour son honneur, point de sentiment de ses injures, point de soin d'empêcher qu'il ne fût offensé en la ville, en la famille, en la communauté où j'avais du pouvoir.

Libera, Domine, animam servi tui, sicut liberasti Abraham de Ur Chaldæorum : Délivrez l'âme de votre serviteur comme vous délivrâtes Abraham du feu des Chaldéens. Hélas ! direz-vous en vous-même, j'ai fait tout le contraire de ce saint patriarche ; il fut près d'égorger son fils unique, son fils très innocent et très saint, pour obéir à Dieu, et je lui ai désobéi cent et cent fois pour agrandir et enrichir mes enfants vicieux et dénaturés. Mon Dieu, délivrez cette âme comme vous délivrâtes Loth de l'incendie de Sodome. Je n'ai pas fait comme lui; il allait sur les grands chemins attendre les pauvres pèlerins pour les amener et caresser en son logis, et j'ai chassé les pauvres orphelins de leur héritage par mes concussions et ruses de chicane. Mon Dieu, délivrez cette âme, comme vous délivrâtes Moïse de la main de Pharaon. Hélas ! direz-vous, il était le plus débonnaire de tous les hommes, et j'ai été une bête sauvage en ma famille, un tigre et un léopard à ma pauvre femme. Mon Dieu, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous délivrâtes Job de ses souffrances. Hélas ! il bénissait Dieu et il se conformait à sa volonté en toutes ses afflictions, et j'ai murmuré contre lui en celles qui me sont arrivées, j'ai blasphémé son saint nom, je l'ai renié. *Libera, Domine, animam famulæ tuæ :* Mon Dieu, délivrez l'âme de cette pauvre femme, votre servante, comme vous délivrâtes Suzanne de fausses accusations. Hé ! direz-vous, que je lui ai été dissemblable ; cette Sainte se mit en danger de mourir par la main du bourreau et de passer pour une infâme, plutôt que de commettre un péché mortel, et j'en ai tant commis, j'en ai tant fait commettre par mes affèteries, par mon humeur volage, par mon sein découvert, par mes impuretés et mes débauches. Voilà les géhennes et les tortures que votre conscience vous donnera, en attendant que

vous disiez après votre mort comme le malheureux docteur : Je suis condamné par le juste jugement de Dieu ; car ne pensez pas avoir le sort des Saints en votre mort, si vous ne vivez comme les Saints; ne pensez pas éviter le partage des réprouvés, si vous vivez comme les réprouvés.

En ce même jour que vous mourrez et que vous serez présenté au jugement de Dieu, plusieurs hommes de justice comme vous y seront aussi présentés et y seront condamnés pour leurs injustices et souplesse de chicane ; ne serez-vous pas du nombre ? pourquoi non? vous êtes enveloppé en la même coulpe, pourquoi ne le serez-vous pas en la même peine? Plusieurs ecclésiastiques comme vous y seront condamnés, pour n'avoir pas résidé en leur bénéfice, pour en avoir mal employé les revenus, pour n'avoir pas instruit leurs paroissiens, pour avoir laissé dans l'ignorance des mystères les pauvres villageois ; ne serez-vous point du nombre ? Au même jour que vous mourrez, plusieurs gentilshommes seront coudamnés pour avoir gâté les blés à la chasse, pour avoir fait faire à leurs sujets des charrois, des messages, des présents, des journées auxquels ils n'étaient point obligés; ne serez-vous point du nombre ? Au même jour que vous mourrez, plusieurs marchands, plusieurs artisans seront condamnés pour n'avoir pas été fidèles en leur trafic, en leurs ouvrages ; ne serez-vous point du nombre ? vous êtes embarqué sur le même vaisseau que les autres, pourquoi ne ferez-vous pas naufrage avec les autres ? Au même jour que je mourrai, plusieurs prédicateurs seront condamnés pour n'avoir pas pratiqué ce qu'ils ont enseigné aux autres; ne serai-je point du nombre ? hélas ! je n'en sais rien: il y a grand danger, il y a très grand danger. Priez Dieu pour moi, mes chers amis, priez Dieu pour moi, si j'ai jamais mérité quelque chose en votre endroit ; priez Dieu que cela n'arrive pas. Espérant de vous cette charité, je prie Dieu qu'il vous bénisse. *Amen.*

SERMON CCLIII.

POURQUOI IL Y AURA UN JUGEMENT UNIVERSEL APRÈS LE PARTICULIER.

Omnes nos manifestari oportet ante tribunal Christi.
Il nous faut tous comparaître quelque jour devant le tribunal de Jésus-Christ. (2. Cor. 5. 10.)

Quand le prophète Nahum (Nahum, 1. 9.) nous assure que Dieu ne juge point deux fois un même crime : *Non consurget duplex tribulatio*, ou, selon une autre version, *non judicat Deus bis in idipsum*, par ce mot de jugement il entend la punition, d'autant que Dieu ne punit point en l'autre monde un crime qui a été expié et puni en cette vie par des œuvres d'une parfaite pénitence ou par des afflictions temporelles ; mais il est plus que très raisonnable que la sentence définitive que le Fils de Dieu donne à chacun de nous, au jugement particulier, soit quelque jour publiée et notifiée à tout le monde au jugement universel qui se fera à la fin des siècles. C'est ce que j'ai à vous faire voir en cette prédication ; soyez attentifs d'esprit et de cœur.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Judex debet esse propensus ad misericordiam potius quam ad severitatem : cur ergo Christus bis judicat? Ut id expedire concedas, considera quis, quos, de quo, quomodo judicet in judicio universali.*

Primum punctum. *Expedit fieri judicium universale propter honorem Christi :* B. 1° *Scriptura.* — C. 2° *Patribus.* — 3° *Rationibus :* D. *Prima.* — E. *Secunda.*

Secundum punctum. F. *Ut corpus et anima judicentur, ex Tertulliano.*

Tertium punctum. G. *Ut mala opera puniantur, et bona*

mercedem accipiant : quod probatur Scriptura, Patribus, ratione, exemplo.

Quartum punctum. *Ut laudentur electi, vituperentur reprobi :* H. 1° *Scriptura* — 2° I. *Patribus.* — L. 3° *Ratione* — M. 4° *Comparationibus.*

Conclusio. N. *Paraphrasis illorum verborum :* Stabunt justi in magna constantia, videntes turbabuntur.

EXORDIUM.

A. — (*Judex debet, etc.*) Il est vrai que l'indifférence, l'équité et l'égalité d'esprit est une des plus grandes vertus qui puisse perfectionner un juge ; mais s'il est quelquefois nécessaire de quitter tant soit peu le milieu pour pencher de côté ou d'autre, chacun avoue sans contredit qu'il doit être plus porté à la douceur et à la miséricorde, et rien n'est si capable de le décrier et de le rendre suspect, que s'il se montre enclin à la sévérité et passionné pour la punition ou la condamnation d'une des parties.

L'office du juge est une émanation, une participation et comme un rayon de la souveraineté royale, et cette noble action est si propre à un souverain, que régner et juger sont synonymes dans l'Ecriture ; dire un roi et dire un juge, c'est dire la même chose en deux termes.

Or, entre les cérémonies qu'on pratique au sacre des rois, celle qui est le plus en usage, c'est l'onction, l'effusion de l'huile sur la tête, et c'est par l'ordre de Dieu, comme on le voit dans la consécration de Saül, de David, de Clovis. La couronne royale dans sa première institution n'était autre chose qu'un bandeau de toile dont on avait coutume de ceindre la tête des rois au jour de leur sacre : *Albenti cinguntur tempora vittæ*, dit Silius italicus, parlant du sacre de Juba, roi de Mauritanie. Depuis, on fut curieux de l'orner avec de l'or, des perles, des pierreries, enfin on le fit tout d'or. On mettait ce bandeau autour de la tête des rois pour retenir l'huile qu'on versait sur leur chef, non-seulement de peur qu'elle ne gâtât l'habit royal si elle eût coulé en bas, mais encore pour leur apprendre

qu'ils devaient conserver soigneusement toute leur vie la clémence envers leurs sujets, signifiée par cette onction.

C'est ce qui a porté nos ancêtres à ordonner avec beaucoup de sagesse que la chambre criminelle des parlements fût changée de temps en temps, et on la nomme Tournelle, parce que les conseillers des autres chambres y entrent chacun à son tour, parce que si les mêmes juges y eussent été continuellement, l'habitude de condamner et de faire mourir les hommes eût peut-être altéré leur douceur naturelle et les eût rendus trop sévères.

Non-seulement le juge ne doit pas être porté à condamner les parties, mais il doit avoir de l'aversion et de la répugnance à le faire, il doit faire tout ce qu'il peut pour connaître leur innocence ; il doit même citer en leur faveur les lois que les avocats omettent, ou par malice ou par ignorance, dit la loi imique : (Cod. ut quæ desunt advocatis.) Il doit être dans la disposition de l'empereur Néron qui, au commencement de son règne, étant obligé de signer la condamnation d'un malfaiteur, dit qu'il eût voulu n'avoir jamais appris à écrire. Il peut même quelquefois pour le bien public, ou pour une bonne raison, adoucir la rigueur des lois et donner la vie à ceux qui méritaient la mort, dit S. Augustin en l'épître cinquante-quatre, à Macédonius, gouverneur de province ; épître qui mérite d'être lue et relue avec attention de tous les juges ; mais, pour la bien entendre, il faut lire auparavant celle que Macédonius lui écrit, qui est la cinquante-troisième.

Mais d'où vient donc que Jésus qui a été promis par les prophètes et montré par son précurseur sous la figure d'un agneau : *Ecce Agnus Dei*, Jésus qui s'appelle Christ, c'est-à-dire oint par excellence, parce qu'il a été consacré par une onction particulière qui signifie sa clémence ; Jésus qui nous a dit : Je suis débonnaire et humble de cœur, semble si enclin à juger, qu'il ne se contente pas de nous avoir fait notre procès au jugement particulier, il nous veut juger de nouveau à la fin du monde ; la sentence qu'il prononce contre nous ou en notre faveur à l'heure de notre mort, n'est-elle pas définitive et en dernier ressort ?

Pour connaître évidemment et avouer sans contredit qu'il est plus que très convenable qu'après le jugement particulier il y ait un jugement universel à la face de tout l'univers, il faut méditer sur quatre circonstances : qui est celui qui doit juger? qui sont ceux qu'il doit juger? sur quoi doit-il les juger? comment doit-il les juger?

PRIMUM PUNCTUM. — *Expedit fieri, etc.*

B.— (1° *Scriptura.*) Celui qui juge, c'est Jésus, notre Seigneur, vrai Dieu et vrai homme; toutes les autres qualités qu'il a prises par rapport à nous lui ont été désavantageuses et funestes et comme des augures de plusieurs supplices et humiliations. Sa qualité de Sauveur l'a destiné à l'opprobre et au supplice infâme de la croix : *Posuerunt causam ejus scriptam Jesus.* Son office de prêtre l'a obligé à être lui-même la victime d'expiation qui a satisfait à la justice de Dieu pour les crimes des hommes; car un prêtre si excellent ne pouvait et ne devait offrir une victime de moindre valeur : *Ideo victima, quia sacerdos*, dit un ancien Père. Son office de pasteur l'a porté à cet excès de charité de donner sa chair et son sang pour la nourriture de ses ouailles; sa qualité de roi a porté ses envieux à lui donner un roseau pour son sceptre, des épines pour sa couronne, et une potence pour son trône. Mais sa qualité de juge n'a rien de bas, rien de funeste, elle lui est toute avantageuse, toute honorable, toute glorieuse; il est à propos pour son honneur, pour sa gloire, qu'il juge le monde à la fin des siècles : *Omne judicium dedit Filio, quia Filius hominis est, ut omnes honorificent Filium* (Joan. 5. 22. 27.)

Omnes stabimus ante tribunal Christi : (Rom. 14. 10.) Nous comparaîtrons tous devant le tribunal de Jésus-Christ : pourquoi? *Scriptum est enim quoniam mihi flectetur omne genu* : Les hommes et les anges, les prédestinés et les réprouvés seront tous assemblés, afin que tous ensemble reconnaissent l'Homme-Dieu, courbent les genoux devant lui, adorent sa puissance royale et rendent

hommage à sa souveraineté, et que toute langue confesse qu'il est la gloire de Dieu son Père.

C. — (2° *Patribus.*) S. Augustin dit : « Ipse sane « qui injuste judicatus est, judicabit orbem terrarum « in justitia, et populos in æquitate. » (S. Aug. cap. 16. medit.)

D. — (3° *Rationibus : Prima.*) Il a été jugé très injustement, chargé d'opprobres et de confusion ; traîné honteusement par les rues de Jérusalem, bafoué comme un insensé, attaché à un gibet infâme, il est tous les jours méprisé et insulté par les païens, par les juifs, par les hérétiques, par les mauvais catholiques ; n'est-ce pas une raison que le monde lui fasse amende honorable, réparation d'honneur, qu'il reçoive autant de gloire qu'il a reçu d'affronts et d'ignominies ? *Causa tua quasi impii judicata est ; causam et judicium recipies.* (Job. 36. 17.)

Son Père même lui fait tant d'honneur, qu'il ne lui donne pas seulement l'autorité de juger les hommes, mais lui-même le prend pour juge. Le Père éternel dit qu'il ajournera tous les peuples dans la vallée de Josaphat, comme dans une salle d'audience, et que là il plaidera contre eux : *Congregabo omnes gentes in vallem Josaphat, et disceptabo cum eis ibi, judicio contendam et disceptabo.* (Joel, 3. 2.—Jerem. 2. 9.) Mais en quel tribunal se plaidera cette cause ? au tribunal de Jésus, Homme-Dieu : *Omne judicium dedit Filio.* (notez *omne.*) Dieu veut que ce soit à lui de juger les intérêts de sa gloire, et lui met entre les mains tous ses droits, il ne veut régner dans les âmes prédestinées, et exercer sa vengeance sur les réprouvés, que par son jugement ; il lui dira : Mon Fils, faites-moi justice : j'ai fait telle et telle grâce à un tel de la ville de..., à une telle, ils ont été si ingrats que de me mépriser, après tant de bienfaits ils m'ont offensé, ils ont commis tant et tant de péchés ; quels châtiments ne méritent-ils pas ! je vous en fais juge : *Judicate inter me et vineam meam.* Et comme tout le droit sera du côté de Dieu, tout le tort de notre côté, Jésus prendra le parti de son

Père, entrera en ses desseins, il épousera sa querelle, il fera justice des injures qu'il a reçues, il nous jugera sans faveur ou acception de personne : *Memorabor justitiæ tuæ solius.*

E.—(*Secunda.*) Il aura une grande joie de justifier ainsi son Père, parce que ses intérêts lui sont chers et précieux. Les impies censurent à présent la providence de Dieu, parce qu'ils n'en savent pas les secrets; ils murmurent de voir que les justes sont ici humiliés, pauvres et affligés, tandis que les méchants sont élevés en honneur, regorgent de richesses, nagent dans les délices : on s'étonne de voir que l'enfant d'une femme dévote meurt sans baptême et est réprouvé, tandis que l'enfant d'un fille déshonnête est prédestiné et meurt après le baptême. Le Sauveur justifiera son Père, il fera voir clairement la sagesse de sa conduite, la droiture de ses jugements, l'équité de ses décrets, l'admirable économie de sa providence : *In die revelationis justi judicii Dei.* (Rom. 2. 5.) C'est ce qui réjouit les âmes qui aiment le Sauveur; c'est ce qui nourrit leur espérance et qui est l'objet de leur dévotion. Comme tout le temps de la loi ancienne fut employé à attendre le premier avénement du Fils de Dieu, toute la piété et toute la religion des hommes de ce temps-là consistait à le croire et à le désirer ; tout le temps de la loi de grâce est une attente de son second avénement. Le nouveau Testament se termine par ces paroles de l'Apocalypse : *Veni, Domine Jesu. Etiam venio cito*, pour vous apprendre que toute la religion chrétienne tend et aboutit à cette venue, et que la piété et la dévotion des âmes choisies consiste à croire, à attendre et à désirer ce glorieux avénement du Fils de Dieu : *Reposita est mihi corona justitiæ, non solum autem mihi, sed et his qui diligunt adventum ejus;* et c'est proprement ce que nous demandons par ces paroles de l'oraison dominicale : *Adveniat regnum tuum.* Elevons-nous donc à Dieu, et disons avec le Psalmiste : *Jubilate in conspectu regis Domini, quoniam venit judicare terram.* (Ps. 97. 6. 9.) Mon Sauveur, nous vous félicitons sur cet office de juge que votre

Père vous a résigné : *Pater non judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio ;* nous nous en réjouissons, vous en êtes plus que très digne ; vous avez dit que celui qui s'humilie mérite d'être élevé : vous vous êtes abaissé jusqu'à ce point, que d'être jugé des hommes et condamné très injustement, vous méritez de les juger, ce que vous ne pouvez faire que très justement ; vous avez l'autorité, la science, la probité nécessaire à cette charge, vous êtes le Verbe divin, la sagesse incréée, la sagesse éternelle, la bonté infinie; nous vous reconnaissons et vous recevons très volontiers pour notre juge : *Judex crederis esse venturus ; te ergo, quæsumus, tuis famulis subveni quos pretioso sanguine redemisti.*

SECUNDUM PUNCTUM.—*Ut corpus et anima, etc.*

F.—(*Ex Tertulliano.*) En second lieu, il est convenable qu'il y ait un autre jugement que celui qui se fait à l'heure de notre mort, parce qu'au jugement particulier il n'y a que l'âme qui est jugée, et le corps doit l'être aussi bien que l'âme. Tertullien (lib. de resurr. cap. 8.) a très bien remarqué que le Saint-Esprit, dans l'Ecriture sacrée, parle quelquefois du corps humain avec un grand mépris et à son désavantage, et d'autres fois fort honorablement et avec de grands éloges. Dieu dit en la Genèse : (6. 3.) Mon esprit ne fera pas sa demeure en l'homme, parce qu'il est chair ; mais il dit par Joel : (Joel, 2. 28.) Je répandrai mon esprit sur toute chair. Il dit en Isaïe : (Isai. 40. 6. ibid.) La chair n'est qu'un peu de foin ; mais il dit par le même prophète que toute chair aurait le bonheur de voir le Sauveur. S. Paul dit (Rom. 7. 18.) que rien de bon n'habite dans la chair, que ceux qui servent leur chair ne peuvent être agréables à Dieu, (Rom. 8. 8.) que la chair combat contre l'esprit ; (Galat. 5. 17.) mais le même apôtre dit qu'il porte en sa chair les stigmates de Jésus-Christ, (Galat. 5. 17.) que tous nos membres sont les temples du Saint-Esprit, que nos corps sont les membres de Jésus, que nous devons porter et glorifier Dieu en notre corps. (1. Cor. 6. 15.)

C'est que le corps contribue beaucoup au mérite et au démérite de l'âme, il coopère ordinairement aux bonnes œuvres et aux mauvaises qu'elle pratique ; car si nous exceptons les actes intérieurs de piété qu'elle exerce immédiatement envers Dieu, elle ne fait point ou peu d'actions vertueuses que par l'entremise du corps, comme elle ne commet point ou fort peu de péchés que par les suggestions et les amorces du même corps ; il est cause que l'âme réprouvée offense Dieu par intempérance, par ivrognerie, par luxure, par paresse, par de vains ornements ; il est cause que l'âme choisie se rend agréable à Dieu, en jeûnant, en couchant sur la dure, en endossant la haire, en portant le cilice, en se tenant à genoux, en se lassant en voyages, en gardant la virginité, en endurant le martyre et la mort pour la défense de la foi. Et comme la loi civile condamne à la même peine le criminel et son complice, ainsi la loi de Dieu commandait que dans la distribution des dépouilles, après une glorieuse victoire, ceux qui avaient gardé le bagage eussent la même part au butin que ceux qui avaient été dans la mêlée ; ainsi comme au jugement particulier les corps n'ont reçu ni la louange, ni le blâme, ni le salaire, ni la peine qu'ils ont mérités en cette vie, il faut qu'il y ait un autre jugement qui les récompense selon leurs mérites, ou les punisse selon leurs démérites.

TERTIUM PUNCTUM.—*Ut mala opera, etc.*

G. — (*Quod probatur Scriptura, etc.*) En troisième lieu, l'Ecriture dit très souvent (Psal. 61. 13.—Matth. 16. 27.—Rom. 2. 6.) que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres : *Reddet unicuique secundum opera sua.* Notez, elle ne dit pas seulement selon ses opérations, mais selon ses œuvres ; les actions passent en moins de rien, les œuvres demeurent longtemps ; une seule opération produit quelquefois un grand nombre d'œuvres. Vous procurez l'établissement d'un séminaire pour l'instruction des prêtres, d'une maison de refuge pour les pauvres filles pénitentes,

ou pour les orphelins ou autre semblable, vous êtes cause de mille bonnes œuvres par cet établissement.

S. Augustin (in Psal. 102. 18.) expliquant ces paroles du Psalmiste, qui dit que Dieu exerce sa justice sur les enfants des enfants de ceux qui gardent ses commandements, demande comment est-ce que ces paroles se peuvent vérifier universellement, vu que plusieurs prédestinés n'ont point été mariés, plusieurs réprouvés n'ont jamais eu d'enfants : Dieu exerce sa justice sur leurs enfants et sur les enfants de leurs enfants ?

C'est-à-dire, dit S. Augustin, sur leurs œuvres et sur les effets et les productions de leurs œuvres.

Quod est causa causæ est causa causati ; celui qui produit une cause est estimé et appelé la cause des effets qui en procèdent, comme un aïeul est appelé le père de son petit-fils et de son arrière-neveu : *Interroga patres tuos.* Celui qui brûle une maison ou une moisson ne met le feu qu'à une partie, et néanmoins il est coupable et punissable de tout l'incendie ; et quoiqu'il n'ait pas d'autres intentions que celle de brûler votre maison ou votre moisson, si le feu passe à celles de vos voisins, ou même à d'autres bien éloignées, l'incendiaire en est responsable. Vous apprenez quelque chose de déshonnête à votre camarade, il l'enseigne à son compagnon, son compagnon l'apprend à son frère ; vous serez jugé et puni selon cette longue chaîne de saletés qui auront été commises.

S. Paul disait à Timothée : (2. Timoth. 2. 16.) Evitez les paroles vaines et profanes qui servent beaucoup à l'impiété, elles s'étendent et rongent comme un chancre. Vous dites une parole déshonnête à double sens, ce n'est que par récréation, pour réjouir la compagnie ; elle tombe dans l'esprit d'un jeune homme ou d'une fille qui a l'imagination vive, elle lui donne une mauvaise pensée, de la pensée elle passe au consentement, du consentement à l'œuvre, de l'œuvre à l'habitude, cette habitude la porte à de mauvaises actions, dix ans, vingt ans, trente ans ; qui ne voit pas que vous en êtes cause et qu'on vous en demandera compte ?

Ainsi une sainte action qui donne bon exemple est comparée au cep de la vigne : il étend bien avant ses sarments et ses pampres, les sarments en provignent d'autres, ces provins produisent d'autres branches, et ainsi de suite. Vous priez Dieu le soir avec vos domestiques, vos domestiques le retiendront après votre mort et l'enseigneront à leurs enfants, leurs enfants à leurs arrière-neveux ; ainsi de main en main, et de lignée en lignée.

(*Exemplo.*) De notre temps à Riom en Auvergne, les principaux de la ville allaient après le Saint-Sacrement le chapeau sur la tête en été, de peur de s'incommoder. Un saint évêque, passant par là, suivit le Saint-Sacrement la tête nue pendant les plus cuisantes chaleurs. Ce bon exemple fit tant d'impression sur leur esprit, que depuis ils y vont toujours la tête découverte.

Au contraire, le troisième et le quatrième livre des Rois parlant des rois de Judée, disent pour le moins neuf ou dix fois que leurs crimes étaient les péchés et les abominations de Jéroboam, parce qu'il leur avait donné mauvais exemple par ses idolâtries et autres vices : *In viis, in peccatis Jeroboam qui peccare fecit Israel.*

Cela donc étant ainsi que les bons ou mauvais effets qui procèdent de nos actions, arrivent souvent après notre mort, et après le jugement particulier, il est à propos qu'il y ait un autre jugement, un jugement universel pour les récompenser ou les châtier.

QUARTUM PUNCTUM. — *Ut laudentur electi*, etc.

II. — (1° *Scriptura.*) Pour les récompenser, dis-je, non-seulement par des plaisirs et des joies inconcevables, mais par des louanges, des éloges d'honneur très glorieux; pour punir et châtier les mauvais, non-seulement par des supplices très effroyables, mais par des reproches de déshonneur et des opprobres très ignominieux, à la face de tout l'univers.

Laus erit unicuique a Deo. (1. Cor. 4. 5.) Dieu fera le panégyrique de ses Saints, il donnera à chacun en particu-

lier la louange qu'il mérite ; il vous louera , vous, de votre charité, vous , de votre patience et humilité ; il fera voir vos pénitences secrètes, vos aumônes données aux pauvres honteux , il révèlera que vous portiez le cilice, que vous vous leviez la nuit pour prier Dieu , que vous vous priviez à table de friands morceaux ; et par conséquent il donnera aussi aux réprouvés le blâme et l'infamie qu'il méritent.

I. — (2° *Patribus.*) *Gravior quam tenebræ et ignis erit hic pudor :* La honte que les réprouvés souffriront en ce jour leur sera plus insupportable que les ténèbres et le feu , dit S. Basile (orat. 23. quæ est de judicio.) Si vous avez tant de peine de dire votre péché honteux à un seul homme , en secret , à l'oreille d'un prêtre , qui peut-être ne vous connaît pas , qui vous porte compassion , qui a tant de tendresse pour vous , qui n'en oserait parler à qui que ce soit ; que sera-ce d'étaler tous vos crimes en présence de tant de gens qui sont de votre connaissance , qui se moqueront de vous , qui vous les reprocheront ? (S. Chrysost. hom. 5. in ad Rom.)

Si quelqu'un de vous était obligé de faire ici sa confession générale , s'il vous fallait ici découvrir toutes les pensées , paroles , actions de votre vie , en présence de cet auditoire ; en quelle peine ne seriez-vous pas ? que ne voudriez-vous pas faire pour vous en racheter ? ne mourriez-vous pas de honte ? et que sera-ce donc de vos crimes découverts à des millions de millions d'hommes ?

L. — (3° *Ratione.*) Pendant le cours de cette vie les hypocrites trompent le monde , les artificieux supplantent les simples , les imposteurs calomnient et noircissent les innocents ; les faussaires et faux témoins font gagner le procès à qui bon leur semble ; les plus méchants sont les plus hardis à se justifier ; entendez cet homme qui plaide injustement , vous jureriez qu'il est le plus honnête homme de la ville , et que son adverse partie est le plus méchant , le plus détestable de tous les hommes ; qu'elle apparence que la chose en demeure ainsi , que Dieu ne justifie pas quelque jour les innocents , ne confonde pas les coupa-

bles ? Et où serait sa providence ? où serait la qualité qu'il se donne en l'Ecriture d'être le père des orphelins, le juge des torts qu'on fait aux veuves, le vengeur des injures qu'on fait aux pauvres et aux faibles : *Patris orphanorum, et judicis viduarum ; facit judicium injuriam patientibus.*

M. — (*4° Comparationibus.*) Dans une mission qui se fit ces années passées dans un bourg de Normandie, le Père qui faisait la doctrine chrétienne, expliquant les mystères de la foi, disait à ses auditeurs que c'est une nécessité absolue de les apprendre, qu'il faut les savoir pour être sauvé. Un paysan qui avait de l'esprit, mais trop de hardiesse, se leva, et dit : Monsieur, vous dites que nous ne pouvons être sauvés sans savoir ces choses, nous voici en bonne compagnie, voilà monsieur le curé, qu'il dise ici devant vous et devant tout ce monde, s'il a jamais eu l'esprit et la charité de nous les enseigner. Il ne faisait pas bien, mais tant il y a que le curé eut une grande confusion et demeura la bouche fermée. La même chose arrivera aux réprouvés : *Stabunt justi in magna constantia, quia in bona conscientia adversus eos qui se angustaverunt :* Les justes diront : Nous voici en bonne compagnie, voilà notre Juge très équitable, qui sait la vérité et qui est la vérité même ; dites maintenant, calomniateurs, avais-je commis le crime que vous m'avez imputé ? Dites, chicaneurs, aviez-vous droit à cet héritage, ce testament, cette quittance ? cette écriture que vous avez produite, n'était-elle pas fausse et supposée ?

CONCLUSIO.

N. — Figurez-vous donc, si vous pouvez, l'étonnement et l'appréhension dont les enfants de Jacob (Genes. 45. 3.) furent saisis en Egypte ; ils avaient porté envie à à leur frère Joseph, l'avaient persécuté, maltraité, dépouillé de ses vêtements, jeté dans une citerne, vendu à des étrangers ; quand ils le virent vice-roi d'Egypte avec pouvoir absolu de se venger et de les châtier, quand il leur

dit : Je suis votre frère Joseph que vous avez vendu, ils furent saisis de si grande frayeur qu'ils ne lui surent répondre un seul mot. Quand vous verrez Jésus que vous avez tant méprisé, assis sur le trône de sa gloire, en son lit de justice, escorté de ses anges, accompagné des Saints, parmi les éclairs et les foudres ; quand il vous dira : Je suis Jésus que vous avez blasphémé, *videntes turbabuntur timore horribili :* Vous serez saisi d'une horrible crainte ; en attendant sa venue, ce sera pour vous un tourment insupportable d'y penser. *Quis poterit cogitare diem adventus ejus ?* que sera-ce donc de le voir ? *Quis stabit ad videndum eum ?* (Malach. 3. 2.) que sera-ce de voir les éclairs de sa face courroucée ? que sera-ce d'entendre les tonnerres de sa bouche, les menaces, les reproches, les invectives qu'il vous fera, les arrêts de condamnation qu'il prononcera contre vous, que sera-ce de recevoir les foudres de sa justice, les carreaux de sa vengeance ? *Ibunt in directum ;* quand la foudre tombe obliquement et de biais, elle ne frappe qu'une partie ; quand elle tombe à plomb sur un homme, elle le brise et le pulvérise entièrement depuis la tête jusqu'aux pieds.

Turbabuntur pœnitentiam agentes. Vous caressez votre corps, vous obéissez à toutes ses sensualités, vous ne voulez pas faire pénitence quand vous la pouvez faire utilement ; vous la ferez alors très rudement, mais infructueusement. Vous porterez le cilice : *Erit pro fascia pectorali cilicium.* (Isai. 3. 24.) Vous jeûnerez, non au pain et à l'eau, mais sans pain, sans eau, sans le moindre rafraîchissement : *Servi mei comedent, et vos esurietis; servi mei bibent, et vos sitietis.* (Isai. 65. 13.) Vous coucherez sur la terre, non couvert d'un peu de paille, mais de poix ardente : *Erit terra ejus in picem ardentem.*

Et præ angustia spiritus gementes. Vous gémirez, vous soupirerez, vous aurez le cœur serré d'une effroyable tristesse, en voyant le mauvais effet de vos crimes et les supplices qui vous en sont préparés ; vous verrez vos enfants que vous avez damnés par les jurements et les blasphèmes

qu'ils ont appris de votre bouche, cette fille que vous avez débauchée, cette veuve, cet artisan, ce villageois que vous avez ruinés et qui se sont perdus par la haine qu'ils en ont conçue contre vous; vous saurez qu'ils vous maudiront, qu'ils vous déchireront, qu'ils enrageront de dépit contre vous.

Nos insensati, vitam illorum estimabamus insaniam, et finem sine honore; ecce quomodo computati sunt inter filios Dei. Vous verrez les âmes choisies que vous avez méprisées, votre parente que vous appeliez bigote, cet homme de bien que vous disiez être un bon niais, vous les verrez, élevés en honneur parmi les archanges, rayonnant de clarté et de splendeur, et vous parmi les démons, rampant contre terre, couvert de confusion.

J'ai vu par expérience qu'ordinairement ce que les malfaiteurs qui sont condamnés à mort appréhendent le plus, c'est la honte qu'ils auront de sortir de prison et de paraître devant tant de monde, la tête nue, la corde au cou, le bourreau à leurs talons. Vous aimez tant l'honneur et la gloire, vous craignez tant la confusion, il faudra la souffrir, et si horriblement, que vous aimeriez mieux être mis en pièces, être brisé, moulu, réduit en poussière; car vous prieriez les rochers de tomber sur vous et de vous écraser pour vous mettre à couvert de cette confusion : *Dicunt montibus et petris : Cadite super nos et abscondite nos.* (Apoc. 6. 16.-Luc. 23. 30.) Vous n'en croyez rien, vous vous en moquez; eh bien! vous le verrez, vous l'éprouverez, vous le sentirez, vous le connaîtrez et avouerez votre folie. *Nos insensati;* mais il ne sera plus temps, alors le temps sera passé : *Tempus non erit amplius;* l'éternité commencera, pour commencer incessamment, pour n'être point interrompue, pour n'avoir point de fin, pour être à jamais l'objet de votre désespoir enragé; si elle n'est à présent l'objet de votre appréhension et le sujet de votre conversion, comme je le désire de tout mon cœur, priez Dieu qu'il en soit aussi de la mienne. *Amen.*

SERMON CCLIV.

DE CE QUI ARRIVERA AVANT, PENDANT ET APRÈS LE JUGEMENT UNIVERSEL.

Erunt signa in sole, et luna, et stellis, et videbunt Filium hominis venientem in nubibus cum potestate magna.

Il y aura des signes dans le soleil, dans la lune, aux étoiles, et on verra le Fils de Dieu qui viendra dans les nues avec une grande puissance. (Luc. 21. 25. 27.)

Hier l'Ecriture et les Pères nous enseignaient qu'il est plus que très à propos qu'après le jugement particulier, qui se fera à chacun de nous à l'heure de notre mort, il y ait un jugement universel qui se fasse à tous les hommes en la présence de Dieu et des anges en la consommation des siècles. La pensée de ce jugement est un motif très puissant pour nous engager à éviter le péché et à faire pénitence; et ce sujet mériterait d'être traité bien au long en plusieurs prédications; mais parce que je l'ai fait autrefois, je me contenterai aujourd'hui de considérer ce qui arrivera avant le dernier jugement, pendant le jugement, et après le jugement. Avant le jugement, il y aura des signes effroyables dans le ciel, sur la terre, en tous les éléments. Pendant le jugement, tout ce qui nous est favorable en cette vie, sera contraire et terrible aux réprouvés. Après le jugement, il y aura pour eux une éternité de coulpe et de peine. Ce seront les trois points de ce discours; donnez-vous au Fils de Dieu pour les comprendre et pour en profiter.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Christus habet gladium in ore antequam in manu, quia minatur priusquam percutiat.*

Sermo docet quid futurum sit reprobis ante judicium,

Primum punctum. B. *Ante judicium erunt signa terribilia.*

Secundum punctum. C. *In judicio omnia erunt reprobis contraria : nempe Christus.* — D. *Virgo.* — E. *Sancti.* — F. *Omnes craturæ.* — *Et hæc significantur illis verbis* : Sol obscurabitur, luna non dabit lumen, etc.

Tertium punctum. G. *Post judicium erit æternitas culpæ.* H. *Et pœnæ.*

EXORDIUM.

A. — (*Christus*, *etc.*) En cette admirable vision que S. Jean raconte au chapitre premier de l'Apocalypse, en laquelle lui furent montrées toutes les particularités du dernier jugement, ce que je trouve de plus mystérieux, c'est qu'il vit Jésus qui avait à la bouche une épée tranchante des deux côtés : *De ore ejus procedebat gladius ex utraque parte acutus.* Que veut dire ceci, messieurs ? Jésus qui tient à honneur d'être appelé le Dieu des armées, est-il si peu exercé au fait des armes, qu'il ne sache pas encore comment il faut porter une épée et qu'il la mette à sa bouche, au lieu de la prendre à la main ou de la porter à son côté, comme son prophète l'avertit ? *Accingere gladio tuo super femur tuum, potentissime.* Beau mystère, messieurs, beau mystère, et digne d'une réflexion toute particulière ! La damnation éternelle qui sera décrétée au jour du jugement contre les âmes réprouvées, sera une épée affilée des deux côtés. La justice des hommes ne tranche ordinairement que d'un côté, ne punit que les péchés extérieurs, non les intérieurs, les grands crimes, non les fautes légères : *De minimis non curat prætor ;* elle nous ôte les biens temporels, et non les éternels ; elle nous prive des créatures, et non du Créateur ; elle afflige le corps, et n'a point de puissance sur l'âme. La justice de Dieu est un glaive qui coupe des deux côtés : elle punit dans les enfers les actions extérieures et les mauvaises affections du cœur, les péchés mortels et les véniels ; elle confisque les biens temporels et les éternels, nous fait perdre

le Créateur et les créatures ; elle perce l'âme et le corps : *Heu ! heu ! heu ! Domine Deus ! pervenit gladius tuus usque ad animam.* (Jerem. 4. 10.) Le Fils de Dieu porte cette épée à sa bouche avant que de la prendre à la main, c'est-à-dire qu'il menace longtemps avant que de frapper d'un seul coup, il parle beaucoup du jugement avant que de faire justice, il ne lance jamais le carreau sans faire retentir le tonnerre, briller l'éclair et couvrir l'air de nuages : *Dedisti metuentibus te significationem ut fugiant a facie arcus.* Il a envoyé de temps en temps les prophètes comme les hérauts de sa justice, avant-courriers de son jugement, qui ont toujours tâché d'en exprimer la terreur par les épithètes les plus propres et les plus significatives qu'il est possible de faire ; ils l'appellent jour d'angoisse et de tribulation, jour d'affliction et de misères, jour d'obscurité et de ténèbres, jour de nuages et de tourbillons, d'orages et de tempêtes, de colère et de vengeance, jour de la fureur du Seigneur, jour d'horreur et de carnage. Vous voyez cela en Isaïe, chapitre treize et trente-quatre, en Jérémie, seize, en Ezéchiel, sept et vingt-sept, et en Joël, deux.

Et parce qu'ordinairement il n'y a que les fidèles qui ajoutent foi aux prophètes, et que, comme dit S. Paul, les infidèles ont besoin de signes et de prodiges, *signa sunt infidelibus, non fidelibus,* afin que personne n'en puisse douter, quelque temps avant le jugement, Dieu l'annoncera à tout l'univers par des signes très remarquables qu'il fera dans le ciel, dans la mer, et sur la terre ; et comme maintenant, au dire du prophète, le ciel et les astres qui y brillent, annoncent la toute-puissance, la sagesse, la bonté de Dieu qui a su produire de si belles créatures, qui les conduit avec un ordre si constant et si réglé, et qui les destine à une si noble fin ; les cieux, dit-il, racontent la gloire de Dieu, et ils la prêchent d'un langage que toutes les nations peuvent entendre : *Cœli enarrant gloriam Dei; non sunt loquelæ neque sermones quorum non audiantur voces eorum ;* ainsi avant le jugement, le soleil, la lune, les étoiles prédiront la justice de Dieu, l'annonceront à tous

les peuples, et cela d'un langage si haut et si intelligible, que personne, même les gens les plus stupides, les plus incrédules et les plus insensibles n'en pourront tant soit peu douter. En quoi nous devons admirer et adorer la bonté de Dieu, qui, exerçant sa patience si longtemps et envers tant de personnes, exercera sa justice le plus tard et contre le moins de personnes qu'il lui sera possible. Il exerce sa patience dès le commencement du monde; il y emploie, non un jour, un mois, une année, mais des siècles entiers, des quarante, des cinquante, des soixante siècles; il y a six mille ans qu'il l'exerce, et il l'exercera jusqu'à la fin des siècles, et envers tous les pécheurs. Mais le jugement universel, l'acte de sa grande colère, il ne le fera qu'au dernier temps *in novissimo die*, le plus tard qu'il pourra, à toute extrémité; et afin qu'il l'exerce envers moins de personnes, il en avertit longtemps auparavant, il épouvante, il menace, il envoie des prophètes, il donne des signes dans le ciel et sur la terre, montrant en cela qu'il ne désirerait pas frapper, mais seulement faire éviter le péché par la crainte des supplices; qu'il ne souhaite pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive; et cela nous montre encore la grande et l'énorme malice du péché, qui aigrit et irrite ainsi un Dieu si doux et si débonnaire.

PRIMUM PUNCTUM. — *Ante judicium, etc.*

B. — (*Signa terribilia.*) Les prophètes, les apôtres, les évangélistes, l'Apocalypse nous prédisent plusieurs signes effroyables, qui seront comme les avant-courriers du Juge. En voici quelques-uns : le soleil sera éteint et tout changé en ténèbres; la lune perdra sa clarté et semblera toute sanglante : *Sol convertetur in tenebras, et luna in sanguinem ;* (Act. 2. 20) les étoiles tomberont du ciel, et cette matière solide dont elles sont composées, selon Job, étant fondue par la chaleur, distillera goutte à goutte sur la terre : *Stellæ cadent de cœlo. Cœli ardentes solventur,* (2. Petr. 3. 12.) il n'y aura pas d'autre lumière que celle des éclairs, qui brilleront à tout moment pour épouvanter les

hommes : *Illuxerant coruscationes tuæ orbi terræ ; vidit, et commota est terra ;* (Psal. 76. 19.) les tonnerres feront tant de bruit, qu'ils seront capables d'éveiller un léthargique demi-mort ; les foudres et les carreaux seront lancés de toute part et tomberont à plomb, contre leur coutume : *Ibunt directe emissiones fulgurum ;* (Sap. 5. 22.) la mer et les rivières toutes courroucées sortiront de leur lit et inonderont les terres voisines : *Excandescet in eos aqua maris ;* la terre agitée de convulsions et de tremblements s'ouvrira de côté et d'autre, menaçant les hommes de s'enfoncer sous leurs pieds, et d'engloutir tout ce qu'elle porte ; les rochers détachés de leurs fondements s'entre-choqueront et se briseront l'un contre l'autre ; les basilics et autres serpents sortiront de leurs trous, les bêtes sauvages quitteront les forêts, parcourront les campagnes et les villes, aboyant, hurlant, rugissant.

Dieu enverra un déluge de feu qui embrasera tous les éléments, fera un seul bûcher de toutes les villes, consumera et réduira en cendres tous les ouvrages des hommes : *Elementa ignis ardore tabescent.* (2. Petr. 3. 12.) Quel horrible spectacle de voir et de sentir autour de soi tout l'air changé en de vives flammes, les pierres en charbons ardents, les rivières en eaux bouillantes, les maisons en fournaises : *Ignis ante ipsum præcedet, et inflammabit in circuitu inimicos ejus !* (Psal. 96. 3.)

Si un seul de ces prodiges arrivait maintenant, où en serions-nous ? si nous voyions le soleil et la lune s'éclipser, la mer se déborder, la terre trembler une semaine entière, en quelles transes serions-nous ? comme nous crierions miséricorde ! Que sera-ce donc de les voir tous ensemble ? et toutefois ce ne seront que des signes, c'est-à-dire des augures et préjugés de ce qui arrivera ensuite ; ce ne seront que les commencements des douleurs qu'il faudra souffrir, dit Jésus en l'Evangile : *Hæc autem initia sunt dolorum.* Et si les commencements sont si douloureux, que sera-ce du progrès et des ardeurs de la crise ? si les préludes sont si tragiques, que sera-ce de la catastrophe ? si les dis-

positions et préparatifs sont si funestes, que sera-ce de l'action ? si c'est chose si effroyable de voir les sergents et les huissiers qui précèdent le Juge, que sera-ce de voir le Juge en l'ardeur de sa colère et d'être frappé de la foudre de sa sentence ? si les ombres et figures sont si terribles, que sera-ce de la réalité ? *Erunt signa in sole et luna.* Ces prodiges sont des preuves de la colère de Dieu et de la haine qu'il porte au péché ; il a ce monstre en si grande horreur, qu'il punit et détruit en son courroux tout ce qui nous a servi pour le commettre ; et parce que le soleil nous éclaire en nos crimes, l'air est infecté de nos blasphèmes, la terre est le théâtre de nos vanités, les autres éléments contribuent à nos voluptés illicites, Dieu se fâche contre eux et les consume par le feu ; et si ces créatures innocentes, pour être complices forcées (1) de nos rébellions contre Dieu, sont ainsi punies, que sera-ce du détestable pécheur qui les a révoltées contre Dieu et les a employées à ses attentats contre lui ?

SECUNDUM PUNCTUM. — *In judicio*, *etc.*

C. — (*Nempe Christus.*) Ces prodiges ne sont que des signes, c'est-à-dire des figures et des pronostics qui nous font savoir que toutes les voies par lesquelles nous recevons pendant cette vie quelques secours et consolations, seront alors interdites et fermées ; que tout ce qui est maintenant instrument de grâce et de bénédiction pour nous, sera alors instrument de vengeance et de malédiction contre nous ; ce qui conspire à notre bien, ou dans le ciel ou sur la terre, conspirera à notre peine et à la punition de nos crimes ; ce qui nous aide dans le ciel, ce sont les faveurs et les mérites de Jésus, les prières de la sainte Vierge, les intercessions des Saints sur la terre ; toutes les créatures contribuent à notre conservation et à notre entretien, étant créées pour notre service ; mais toutes ces choses sont contraires aux réprouvés.

Sol obscurabitur, c'est-à-dire que notre Seigneur

(1) Vanitati subjecta creatura est non volens. (Rom. 8, 20.)

Jésus-Christ, qui est le soleil de justice, n'enverra plus aux malheureux les doux rayons de sa lumière. *Justitia et judicium correctio sedis ejus*; son siége pendant cette vie est un trône de grâce et de miséricorde ; son apôtre nous exhorte à nous en approcher avec confiance : *Adeamus cum fiducia ad thronum gratiæ ejus.* (Hebr. 4. 16.) Au jour du jugement ce sera un lit de justice, un tribunal de rigueur et de sévérité ; les hommes et les anges craindront d'y être présentés : *Vidi thronum magnum candidum, et sedentem super eum à cujus conspectu fugit terra et cœlum.* (Apoc. 20. 11.) Il est maintenant notre avocat, il sera alors notre juge, non-seulement pour venger les torts qu'on a faits aux orphelins, aux veuves, aux pauvres villageois, mais encore, comme nous le disions hier, pour venger les offenses qu'on a faites à Dieu son Père; il lui a des obligations infinies, un amour passionné envers lui, un zèle très ardent pour sa gloire, un vif sentiment de ce qui l'offense, ses intérêts en grande recommandation ; il aura à condamner et à punir un nombre considérable de péchés très énormes ; je vous laisse à penser de quelle indignation, de quelle ardeur de colère il sera transporté ; elle sera si grande, que ce sera une horreur, une mort pour les pécheurs, je ne dirai pas d'être condamnés, mais de comparaître en sa présence ; je ne dirai pas qu'ils ne voudront, n'oseront, mais ils ne pourront subsister à la vue de sa Majesté, et ils ne pourront pas seulement y penser : *Et quis poterit cogitare diem adventus ejus? et quis stabit ad videndum eum?* (Malach. 3. 2.)

La terreur en sera si grande, que même les puissances célestes en seront ébranlées : *Virtutes cœlorum commovebuntur*, dit l'Evangile : et S. Chrysostôme : « Angelos ingens horror occupabit; nec solum angelos, sed « etiam archangelos, thronos et potestates cœlorum, ta- « bescet militia cœli,(id est angeli *sicut Luc.* 2. multitudo « militiæ cœlestis.) » Les anges, les archanges, les puissances célestes frissonneront de frayeur, ils seront tout flétris, sans vigueur et sans force, comm un corps sans

âme ; ce mot, *tabescet*, le signifie. Que tous les hommes pécheurs et terrestres redoutent son avénement, ce n'est pas merveille ; il vient pour les condamner ; mais qu'est-ce que les anges et les principautés du ciel ont à redouter, puisqu'ils ont toujours obéi très exactement à tous ses ordres ? C'est que sa face sera si majestueuse, sa colère si enflammée, son aspect si épouvantable, qu'il fera sécher de frayeur ceux même qui n'ont rien à craindre ; et si les innocents frissonneront ainsi, que feront ceux qui se sentiront coupables ? Ils souhaiteront plutôt d'être écrasés, moulus et réduits en poussière, je ne dirai pas que d'être condamnés, mais que d'être présentés au tribunal de ce Juge effroyable. *Dicunt montibus et petris : Cadite super nos, et abscondite nos a facie Agni :* (Apoc. 6. 16.) Ils diront aux montagnes et aux rochers : Tombez sur nous, et mettez-nous à couvert de la face du Juge.

Il était doux comme un agneau, nous en avons abusé, nous l'avons obligé à devenir lion ; nous ne saurions souffrir les reproches qu'il nous en fera ; rochers, tombez sur nous et écrasez-nous, afin que nous ne soyons pas obligés de paraître en sa présence : *Abscondite nos a facie Agni.* Ils ont raison de craindre cela, sa seule présence leur fera plus de peine ; les rochers n'écraseraient que leurs corps, la présence de Jésus brisera les corps et les âmes. S. Paul, parlant de l'antechrist et de ses membres, qui sont les réprouvés, dit : *Quem Dominus destruet illustratione adventus sui ;* καταργήσει τῃ ἐπιφανεἰατῆς παρουσίας αὐτοῦ ; (2. Thess. 2. 8.) par son arrivée, par sa seule présence, avant que de prononcer aucun arrêt, par les éclairs de sa face irritée, il détruira, exterminera, anéantira les réprouvés, sans que la Vierge et les Saints cherchent à l'en empêcher.

D. — (*Virgo.*) *Luna non dabit lumen suum.* Comme Jésus est comparé au soleil, aussi la Vierge, sa mère, est comparée à la Lune. Vous pouvez remarquer tous les mois que la lune étant pleine est opposée au soleil ; elle se lève quand il se couche, elle est au point vertical quand il est à l'apogée, et alors elle nous éclaire toute la nuit ; mais quand

elle est en son déclin, elle n'est plus opposée au soleil, elle s'approche de lui, se couche avec lui, elle n'a plus de splendeur ni de lumière pour la terre. Il en est de même de la sainte Vierge ; pendant la révolution des siècles, si quelquefois le Soleil de justice semble se retirer de nous en punition de nos crimes, la sainte Vierge s'oppose à sa colère par ses intercessions. C'est ainsi qu'il parle en l'Ecriture : *Quæsivi ex eis virum, qui staret oppositus contra me pro terra, ne dissiparem eam;* (Ezech. 22. 30.) elle reçoit les rayons de ses bénédictions pour nous les communiquer. Quand un pauvre pécheur a mérité la damnation et est sur le point d'être retiré de ce monde et d'être envoyé aux enfers, s'il est favori de la sainte Vierge, elle s'oppose à son Fils par son autorité maternelle, elle demande délai pour ce pauvre criminel : *Dimitte illum et hoc anno:* Mon Fils, encore un peu, encore un peu, attendez-le encore un an ; je tâcherai de le gagner à vous, je procurerai qu'il se mette au Rosaire, qu'il tombe entre les mains de quelque bon confesseur; il se convertira. Mais au jour du jugement, *luna non dabit lumen suum :* cette lune sacrée sera en son défaut pour les pécheurs, ne s'opposera plus au Soleil de justice, elle se joindra à lui, sera de son avis, aura les mêmes sentiments, ne respirera que sang, que vengeance et affliction contre ceux qui auront abusé de sa divine miséricorde : *Sol convertetur in tenebras, et luna in sanguinem.* (Joel. 2. 31.)

E.—(*Sancti.*) *Fugite a facie iræ columbæ.* Si la sainte Vierge ne s'oppose pas alors à son Fils, les autres saints lui voudront-ils résister ? Il dit par Isaïe : *Ultionem capiam, et non resistet mihi homo.* (Isaï. 4. 3.) Il dit en notre Evangile : *Stellæ cadent de cœlo ;* c'est-à-dire que les Saints, qui sont comparés aux étoiles, n'auront plus de lumière ni d'influence favorable pour nous, non par faute de pouvoir, mais faute de volonté : « Sic quippe eorum « mentes, per hoc quod justissimo judici inhærent, vis « districtionis absorbet, ut omnino eis non libeat quidquid « ab illius æternæ regulæ subtilitate discordat », dit S. Grégoire. (34. moral. cap. 16.) Ils sont tellement absorbés

en Dieu, unis à lui, faits en même esprit avec lui, qu'ils ne peuvent vouloir, agréer, aimer, avoir en horreur que ce qu'il veut, que ce qu'il agrée, aime et abhorre ; car, comme dit le même S. Grégoire, (9. moral. cap. 9.) quand la sainte Vierge ou les Saints résistent à la colère de Dieu, ce n'est pas qu'ils aient plus de douceur, de miséricorde et de bonne volonté pour nous que le Fils de Dieu ; au contraire, la prière des Saints est un effet de sa miséricorde ; c'est que voulant nous faire grâce pour les honorer, il veut nous la faire par leur entremise, il les inspire de prier pour nous, il leur en donne la volonté, il leur met les paroles en la bouche ; et comme au jugement ils verront que Dieu n'aura plus de miséricorde à nous faire, et qu'il ne leur donnera plus aucun mouvement d'intercéder pour nous, ils se conformeront à ses inclinations et se réjouiront de notre punition : *Lætabitur justus cum videbit vindictam*, dit le prophète. En l'Apocalypse, il est dit (Apoc. 19. 1.) que quand le Juge aura prononcé sa sentence, les Saints l'approuveront, l'en glorifieront, entonneront à son honneur un chant d'allégresse et un cantique de louange : *Alleluia, salus et gloria, et virtus Deo nostro est, quia vera et justa judicia sunt ejus.* Faisons comme cela à leur imitation ; si nous sommes réprouvés, nous ne voudrons approuver la sentence de notre condamnation, quoique très juste et très digne d'approbation. Approuvons-la dès maintenant, puisque nous en avons le pouvoir : Mon Dieu, j'adore le jugement que vous ferez de mon âme au trône de votre justice, j'adore la dernière sentence décisive de mon éternité, que vous prononcerez et arrêterez sur moi ; je l'approuve, je la loue, je l'agrée, je l'accepte pour maintenant et pour jamais ; je vous en bénis et glorifie, soit qu'elle soit à ma faveur, soit qu'elle soit à mon désavantage ; vous serez toujours en cela très juste, très saint, très irréprochable, très aimable et adorable : *Salus et gloria, et virtus Deo nostro.*

F. — (*Omnes creaturæ.*) Enfin les prodiges qui se feront sur la terre, dans la mer, seront les commencements

des hostilités que toute la nature irritée exercera à jamais contre nous pour punir nos attentats : *Pugnabit pro eo orbis contra insensatos ;* toutes les créatures se ligueront ensemble, assembleront leurs forces, affileront leurs pointes contre les ennemis de Dieu.

TERTIUM PUNCTUM. — *Post judicium*, *etc.*

G. — (*Erit æternitas culpæ.*) Et cette guerre n'aura point de trève ni de fin, parce que la révolte de ces malheureux contre Dieu ne finira point : *Superbia eorum qui te oderunt ascendit semper.* C'est l'enfer de l'enfer et la plus grande de toutes les misères, que d'être à jamais en état de péché, ennemi de Dieu, objet de sa colère, enrager continuellement de dépit et de malveillance contre celui qui est digne d'un amour infini, maudire et blasphémer incessamment celui qui mérite d'être béni et loué de toutes les créatures. S. Jean l'évangéliste, (3. 8.) parlant de l'esprit malin, ne dit pas seulement qu'il a péché, mais qu'il pèche : « Ab initio diabolus peccat. » Le maître de l'école, S. Thomas, dit : « Angeli mali in nihil moventur, nisi in ordine « ad finem peccati superbiæ ipsorum ; et ideo in omni- « bus peccant mortaliter, quæcumque propria voluntate « agunt. » (D. Th. 1. 2. q. 89. a. 4. in corp. et ad 3.) Les mauvais anges pèchent mortellement en tout ce qu'ils font de leur propre volonté ; il faut en dire de même des mauvais hommes qui sont en enfer.

H. — (*Et pœnæ.*) S. Paul nous prie d'offrir nos corps comme des hosties vivantes, (1) de les sacrifier par la continence, par la sobriété, par les mortifications et les pénitences ; si nous ne le faisons ainsi, ils seront des victimes de la justice de Dieu. Et notre Sauveur en dit une parole effroyable : *Omnis victima igne salietur.* Ces victimes infortunées seront salées par le feu, le feu leur servira de sel ; comme le sel perce et pénètre tellement la chair que vous salez, qu'il s'emboit en toutes les parties, ainsi le feu de

(1) Obsecro vos ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem. (Rom. 12. 1.)

l'enfer ne brûlera pas les corps à fleur de peau et à l'extérieur seulement, mais il s'introduira et s'insinuera jusqu'aux moelles et aux plus intérieures et secrètes parties du corps ; et comme le sel conserve la chair et l'empêche de se pourrir, ainsi le feu de l'enfer conserve le corps qui brûle et l'empêche de périr : *Sævit et non parcit, cruciat et reservat; nec totum est quod punit, cui sævum est quod ignoscit*, dit S. Augustin. (serm. 227. de tempore.)

Et non-seulement le supplice du feu, mais toutes les autres peines seront éternelles et sans fin ; car l'Eglise chante tous les jours une parole qui est de grande consolation pour les âmes choisies, mais de grande frayeur pour les réprouvées : *In æternum omnia judicia justitiæ tuæ.* (Psal. 118. 7.) Non-seulement la justice de Dieu est éternelle comme ses autres perfections, mais les jugements qu'elle fait de nos vertus et de nos crimes, les couronnes et les châtiments qu'elle nous adjuge dans le ciel et dans les enfers, produiront leurs effets à perpétuité. Voilà pourquoi l'Ecriture reconnaît en l'autre vie plusieurs éternités : *In perpetuas æternitates*, c'est-à-dire les éternités des diverses récompenses et des diverses punitions qu'on y recevra à jamais. Comme une partie de la béatitude des Saints dans le ciel sera l'assurance qu'ils auront de n'en être jamais privés ; ainsi, dit S. Thomas, (2. 2. q. 18. a. 3.) une partie de la peine des damnés sera l'assurance qu'ils auront de n'en être jamais délivrés ; ils tâcheront par tous les moyens de se tuer, et ne pourront pas se faire mourir ; ils souhaiteront la mort et elle s'enfuira d'eux, dit le texte sacré. Cet ivrogne dira : Que n'ai-je ici un couteau de ce cabaret que j'ai tant fréquenté ! je m'en percerais le cœur ; ce chicaneur dira : Que n'ai-je ici les cordes du sac de mes procès ! je m'en étranglerais ; ce voluptueux étant sur des charbons ardents, en avalera avidement pour réduire en cendre son cœur et son foie ; mais ces charbons le brûleront sans le consumer.

Plutarque dit que, de son temps, un homme fort nécessiteux, prenant sa pauvre réfection, vit une souris qui

mangeait les miettes qui tombaient de sa table; il dit en lui-même : De quoi me plaindrais-je ? je ne suis pas encore la plus misérable de toutes les créatures, voilà une bestiole qui fait bonne chère de mes restes. Ne serons-nous pas bien pauvres en enfer ? nous désirerons avoir les restes des plus chétives créatures, et nous ne les aurons pas ! Je fais souvent cette réflexion, et vous devriez la faire quelquefois; si vous êtes en état de péché mortel, quand vous jetez des os à votre chien, vous lui pouvez dire en vous-même : Tu fais bonne chère de mes restes, peut-être que d'ici à deux mois je ferais bonne chère des tiens, mais je ne les aurai pas ; ne serez-vous pas bien misérable ? vous souhaiteriez avoir les restes de votre chien, d'une souris, d'une chenille, et vous ne les auriez pas! Qu'est-ce que les restes de quelqu'un ? c'est ce qu'il rejette et ne veut pas. Votre chien ne veut pas la mort, une souris, une chenille, un moucheron ne veulent pas la mort, vous la souhaiterez et vous ne l'aurez pas : *Desiderabunt mori, et mors fugiet ab eis.* Il est vrai que la peine de l'enfer est appelée une mort, mais c'est une mort éternelle, mort vivante, vie mourante. Ecoutez comme les Saints en parlent : « Non enim nulla, sed sem- « piterna mors erit, quando nec vivere anima poterit Deum « non habendo, nec doloribus corporis carere moriendo : « prima mors animam nolentem pellit e corpore ; secunda « mors animam nolentem tenet in corpore ; ab utraque ta- « men morte communiter id habetur, ut quod non vult « anima, de suo corpore patiatur », dit S. Augustin. (Lib. 21. de Civit. cap. 3.)

Et S. Grégoire dit : « Illic anima posita perdit beate « esse, et esse non perdit ; qua ex re cogitur semper ut « et mortem sine morte, et defectum sine defectu, et « finem sine fine patiatur, quatenus ei et mors immortalis « sit, et defectus indeficiens, et finis infinitus. » (lib. 4. Dialog. cap. 45.)

L'Ecriture et les Saints disent que la peine des damnés est une mort éternelle ; si c'est une mort, comment est-elle éternelle ? si elle est éternelle, comment peut-elle

être mort ? ou cette mort tue, ou elle ne tue pas ; si elle tue, comment dure-t-elle tant ? si elle ne tue pas, comment peut-elle être mort ? O vie immortelle ! ô mort immortelle ! je ne sais comment t'appeler ; si tu es vie, comment fais-tu mourir ? si tu es mort, comment dures-tu si longtemps ? je ne t'appellerai ni l'un ni l'autre, parce qu'en l'un et l'autre il y a quelque consolation, et tu es privée de toute consolation. En la vie, pendant qu'elle dure, on a quelque plaisir ; en la mort, pendant qu'on endure, on a espérance qu'elle finira bientôt ; mais toi, ô mort éternelle ! tu n'as ni plaisir ni fin, car tu es mort et mort éternelle ; tu es le mal de la vie et le mal de la mort, car tu retiens le tourment de la mort sans aucune fin, et la durée de la vie sans aucun contentement. Dieu dépouilla la vie et la mort de tout le bien qu'elles avaient, et mit en toi tout le mal qui leur reste pour châtier les pécheurs. Au lieu que pour les âmes choisies, il y a une vie éternelle, entièrement exempte de tout mal, une vie qui est l'assemblage et le comble de tous les honneurs, richesses, délices, contentements et félicités, que la jouissance de Dieu peut produire en tous les siècles des siècles. *Amen.*

SERMON CCLV.

DES PEINES DE L'ENFER AUXQUELLES LE PÉCHÉ MORTEL NOUS ENGAGE.

Qui non obediunt Evangelio, pœnas dabunt in interitu æternas a facie Domini.
Ceux qui n'obéissent pas à l'Evangile, auront des peines éternelles. (2. Thess. 1. 8. 9.)

Dans cette très juste sentence que notre Sauveur prononcera au jugement universel, en faveur des âmes choisies et contre les réprouvées, il y a une parole digne de réflexion particulière. Le Fils de Dieu ayant dit aux bienheureux : Possédez le royaume qui vous est préparé, ne dira pas aux malheureux : Allez au feu qui vous est préparé ; et ce sera pour eux le sujet d'un extrême déplaisir de voir que par leur pure faute et contre la première intention du Fils de Dieu, ils seront condamnés à un feu qui n'était pas allumé pour eux. L'un de ces jours, Dieu aidant, nous contemplerons les félicités de ce royaume, dont le péché mortel nous prive ; aujourd'hui j'ai à vous parler brièvement des épouvantables peines auxquelles le péché nous engage. Et comme il y a quelque temps que, quand nous considérions la mort malheureuse des pécheurs, le prophète Daniel nous en proposa un exemple mémorable dans la personne de Balthasar ; ainsi aujourd'hui ayant à considérer leur damnation, le Fils de Dieu nous en fournira un tableau remarquable dans la personne du mauvais riche. C'est un sujet qui est digne, non-seulement de votre attention, mais de votre appréhension ; donnez-vous au Fils de Dieu à cette intention.

IDEA SERMONIS.

Dolores in inferno sunt veri, magni, multi, æterni.
Primum punctum. A. *Dolores sunt veri, nam ignis corporeus cruciat spiritum per modum objecti.*— B. *Per modum causæ physicæ.*
Secundum punctum. *Sunt magni :* — C. 1° *Scriptura.* — D. 2° *Patribus.* — E. 3° *Ratione.*
Tertium punctum. *Sunt multi :* — F. 1° *Scriptura.* — G. 2° *Figura.* — H. 3° *Historiis.*
Quartum punctum. *Sunt æterni :* — I. 1° *Scriptura.* — L. 2° *Patribus.* — M. 3° *Ratione.*
Conclusio pathetica. N.

PRIMUM PUNCTUM. — *Dolores sunt veri, etc.*

A.—(*Per modum objecti.*) *Crucior in hac flamma.* Je brûle dans ces flammes. L'âme qui est dépouillée de son corps, comme était celle du mauvais riche, peut-elle être tourmentée par le feu ? un esprit pur et immatériel peut-il recevoir quelque atteinte des créatures corporelles ? Une créature corporelle ne peut affliger un esprit sans produire en lui quelque qualité ; cette qualité qu'elle produira, sera spirituelle ou corporelle ; si elle est spirituelle, comment peut-elle émaner d'un corps ? si elle est corporelle, comment peut-elle être reçue en un esprit ? Personne ne donne ce qu'il n'a pas, la cause doit toujours contenir en soi ses effets, ou formellement, ou virtuellement, ou en éminence ; une substance corporelle ne contient point de qualité spirituelle en aucune de ces trois manières. *Quidquid recipitur per modum recipientis, recipitur.* Tout ce qui est reçu doit s'ajuster et s'accommoder à la condition et propriété de ce qui reçoit ; une qualité corporelle ne peut donc pas être reçue en un esprit sans être spiritualisée ; si elle devient spirituelle, au lieu d'affliger l'esprit, elle le réjouit et récrée, l'ennoblit et per-

fectionne, comme nous voyons que le feu, le froid et le chaud qui offensent nos corps, étant spiritualisés et reçus en notre entendement, au lieu d'affliger notre esprit, l'embellissent et le perfectionnent. Nonobstant toutes ces raisons, l'Ecriture, les saints Docteurs et la foi de l'Eglise concluent qu'une substance corporelle peut grièvement tourmenter un esprit, et cela en deux manières, ou comme objet ou comme cause efficiente, physique et réelle, mais instrumentale. Le feu ou autre créature corporelle afflige une âme damnée ou un ange réprouvé, par manière d'objet, en lui présentant la perte qu'il a faite, ou ce qu'il abhorre et déteste. Quand la mort vous a enlevé votre père, ou autre parent qui vous était cher, utile et nécessaire, pendant cinq ou six semaines, tout ce qui lui appartenait vous afflige; si vous voyez son chapeau ou son manteau, si vous entrez en sa chambre, vous êtes à la torture ; ce n'est pas que ce chapeau agisse sur vous, et produise quelque qualité, mais c'est qu'il vous fait ressouvenir de la perte que vous avez faite. Qnand vous avez une haine mortelle contre un homme qui vous persécute, tout ce qui est à lui vous met à la gène ; si vous entendez sa voix, si vous passez devant sa maison, si vous voyez quelqu'un de ses gens, vous frémissez ; il n'y a pas même jusqu'à son chien à qui vous ne donniez un coup de pied en passant. Ainsi le démon qui est forcené de fureur contre Dieu, est tourmenté en la présence des créatures qui ont quelque rapport à lui. Si on met le livre des Evangiles sur la tête de celui qu'il possède, si on lit le Texte sacré, il enrage, parce que c'est la parole de Dieu ; si on prononce le nom de quelque saint, il enrage, parce que c'est l'ami de Dieu ; s'il passe auprès de l'église, il enrage, parce que c'est la maison de Dieu ; mais il est principalement tourmenté en présence des créatures qui lui représentent la perte qu'il a faite ; ainsi il redoute et abhorre la lumière, ce que les païens mêmes ont reconnu dans les ténèbres de l'infidélité ; car ils tenaient pour assuré que les ombres infernales avaient plus de liberté de rôder par le monde et faire du mal aux

hommes pendant la nuit que pendant le jour; voici comment elles parlent dans Properce : (lib. 4. Eleg. 7.)

> Nocte vagæ ferimur : nos clausas liberat umbras ;
> Errat et abjecta Cerberus ipse sera.
> Luce jubent leges Lethæa ad stagna reverti ;
> Nos vehimur : vectum nauta recenset onus.

Sur quoi, à mon avis, quelques commentateurs se fondent à maintenir, quoique mal-à-propos, que celui qui luttait avec Jacob en la Genèse, était un ange malin, parce qu'il dit : *Dimitte me, ascendit enim aurora*, comme fuyant la lumière et se séparant du saint patriarche, pour le même sujet que l'ombre d'Anchise se sépara d'Enée, en ce vers :

> Et me sævus equis oriens afflavit anhelis.

Tant il y a que les Ecritures témoignent, et l'expérience le montre, que les esprits malins sont plus déchaînés, nous tentent plus furieusement et nuisent plus aux hommes de nuit que de jour. Au livre des Cantiques (3. 7.) où nous avons : *Lectulum Salomonis ambiunt sexaginta fortes, omnes tenentes gladios, et ad bella doctissimi : uniuscujusque ensis super femur suum propter timores nocturnos*, la paraphrase chaldaïque porte : *Sacerdotes et levitæ apprehendunt verba legis quæ comparatur gladio; et ideo non timent a spiritibus nocivis, et dæmonibus qui ambulant in nocte.* Ce qui devrait bien faire rentrer en eux-mêmes ces jeunes gens qui passent la nuit à jouer et à boire, en disant des paroles déshonnêtes et faisant d'autres débauches ; si ensuite il leur arrive des maladies extraordinaires où les médecins ne connaissent rien, c'est par leurs fautes ; ils se sont exposés au danger, ils se sont mis à la gueule du loup, en courant et offensant Dieu pendant le temps où les esprits malins, que S. Paul appelle recteurs de ténèbres, (Ephes. 6. 12.) ont plus de licence et de liberté de faire du mal aux hommes. Retournons donc à notre sujet : le démon a en horreur la lumière, parce qu'elle lui remet en mémoire la lumière de gloire à

laquelle il était appelé, et qu'il a perdue par sa faute. Pour cela, l'Eglise dans ses cérémonies se sert de lampes et de cierges allumés.

B. — (*Per modum causæ physicæ.*) En second lieu, une créature corporelle peut agir sur un esprit, et produire en lui une qualité affligeante ou même un accident surnaturel, non par sa propre vertu, mais comme instrument de Dieu. Qui a-t-il de plus matériel qu'un peu d'eau ou un peu d'huile? qu'y a-t-il de plus spirituel et de plus surnaturel que la grâce de Dieu? et néanmoins l'eau au sacrement de baptême, et l'huile dans l'extrême-onction, agissent sur l'âme et produisent en elle la grâce sanctifiante, non comme cause morale, mais comme cause physique, efficiente et réelle; car si le baptême, par exemple, n'influait pas la grâce comme cause réelle et physique, mais seulement comme cause morale, à la présence de laquelle Dieu produirait la grâce, ce sacrement n'aurait pas plus d'activité et d'influence que la circoncision, puisque, lorsqu'on l'administrait, Dieu donnait par lui-même sa sainte grâce à l'enfant qui était circoncis. Et néanmoins S. Paul, comparant les sacrements de la loi ancienne à ceux de la nouvelle, dit que ceux-là en comparaison des nôtres étaient des instruments faibles, vides, impuissants et inefficaces, *infirma, egena elementa.* (Galat. 4. 9.) De plus, il n'est point de bon chrétien qui n'avoue aisément que le corps adorable de Jésus dans l'eucharistie comme instrument du Verbe divin, agit en nos âmes réellement, véritablement et physiquement, et produit en elles la grâce de Dieu et les dons du Saint-Esprit; donc une substance corporelle peut agir sur un esprit, et produire une qualité spirituelle. Mais qu'est-il besoin de recourir aux effets surnaturels pour preuve de cette vérité, puisque nous sentons tous les jours que notre âme souffre en notre corps, que notre corps agit et fait impresion sur notre âme? Quand la mélancolie prédomine en nous, ne sommes-nous pas tristes? quand l'humeur bilieuse y est abondante, ne sommes-nous pas enclins à la colère? quand notre âme est

triste de quelque mauvaise nouvelle, le corps ne s'en ressent-il pas ? *Spiritus tristis exsiccat ossa.* (Prov. 17. 22.) Dieu a pu envelopper l'âme dans le corps, il a pu attacher et lier si étroitement ces deux moitiés, qu'il y a entr'elles mutuelle action, réaction, commerce d'opérations et de souffrances ; pourquoi ne pourra-t-il pas ensevelir et attacher les anges réprouvés dans les flammes, de telle sorte qu'ils soient tourmentés du feu, *miris modis*, *sed veris modis*, sans animer ou donner la vie au feu ? *Accipientes ex ignibus pœnam, sed non dantes ignibus vitam*, dit S. Augustin. (lib. 21. de Civitat. Cap. 10.) Le corps bienheureux après la résurrection, demeurant corps en son être et en sa substance, prendra toutes les qualités et propriétés de l'esprit, il sera subtil, agile, immortel, impassible ; *seminatur animale*, *surget spirituale ;* un corps peut même devenir invisible et indivisible par la toute-puissance de Dieu, comme nous le voyons dans l'eucharistie. Ainsi, par la même toute-puissance, l'âme réprouvée épouse les propriétés et les conditions du corps, devient en quelque façon grossière, matérielle, et par conséquent sujette à l'activité et à l'opération d'un agent corporel ; et le mauvais riche dit avec vérité : *Crucior in hac flamma :* Je brûle dans ces flammes.

SECUNDUM PUNCTUM.—*Sunt magni.*

C. — (1° *Scriptura.*) Qui est celui d'entre vous qui puisse demeurer dans un feu dévorant, en des ardeurs éternelles, nous dit le prophète Isaïe ? *Quis ex vobis poterit habitare cum igne devorante, cum ardoribus sempiternis ?* (Isai. 33. 14.) Notez *poterit.* Ces peines sont si grandes, qu'elle sont insupportables, et néanmoins il faudra les supporter. S. Pierre dit que les anges qui sont incomparablement plus forts et plus puissants que nous, ne peuvent les supporter.

Comme le prophète Isaïe et S. Paul (1. Cor. 2. 9.) disent qu'il n'y a point d'œil qui puisse voir, point d'oreille qui puisse entendre, point de cœur humain qui puisse con-

cevoir les grands biens que Dieu prépare à ceux qui l'aiment ; ainsi il n'y a point d'esprit humain qui puisse imaginer les supplices qu'il a préparés à ceux qui l'offensent.

D. — (2° *Patribus.*) Les tourments que le Fils de Dieu a soufferts dans sa passion ont été très cruels, les ayant endurés en une chair très délicate, aux parties les plus sensibles du corps, à la tête et au milieu des mains et des pieds, où les nerfs s'assemblent. S. Thomas (3. p. q. 46. a. 6. ad. 3.) conclut qu'elles ont été les plus grandes de toutes celles qu'on ait jamais endurées ; il en excepte les peines de l'enfer. Elles sont beaucoup plus grandes que celles du purgatoire ; car Dieu traite en père comme ses enfants et ses amis ceux qui sont en purgatoire ; il traite en juge comme ses criminels et ses ennemis ceux qui sont en enfer : ceux-là baisent respectueusement et amoureusement les verges dont on les châtie, ceux-ci blasphèment criminellement et enragent de dépit contre celui qui les punit. Or, S. Augustin dit que les peines du purgatoire sont plus grandes que tout ce que les malades, les malfaiteurs, les martyrs ont jamais souffert, et non-seulement que tout ce qu'on a souffert, mais que tout ce que l'on peut souffrir en cette vie. (1)

E. — (3° *Ratione.*) Imaginez-vous que vous soyez continuellement tourmenté par la pierre, les douleurs de l'enfer sont plus grandes ; imaginez-vous qu'on vous écorche tout vif depuis la tête jusqu'aux pieds, les douleurs de l'enfer sont plus grandes ; imaginez-vous que vous êtes étendu sur une enclume, et que six bourreaux déchargent continuellement sur vous des coups de marteaux de toute leur force, les douleurs de l'enfer sont plus grandes ; imaginez-vous que vous êtes tiré à quatre chevaux, les douleurs de l'enfer sont plus grandes ; imaginez-vous qu'un fondeur de cloche vous verse continuellement dans la bouche et sur tout le corps le métal fondu dont il fait les cloches, les douleurs

(1) Gravior erit ille ignis quam quidquid potest homo pati in hac vita. (S. Aug. in Ps. 37. sub initium.)

de l'enfer sont plus grandes ; vous ne le croyez pas, mais cela ne laisse pas d'être vrai. C'est que ces peines sont surnaturelles, Dieu y emploie sa toute-puissance, et il peut par un acte de sa volonté produire mille divers effets extraordinaires et miraculeux ; il peut augmenter jusqu'à l'infini les degrés des qualités qu'il a données à ses créatures, la chaleur du feu, la froideur de la glace, la vivacité de la douleur; il n'est pas comme les hommes, il peut beaucoup affliger avec fort peu de chose. Les hommes qui sont créatures faibles et finies, ont besoin d'un grand attirail d'instruments pour beaucoup tourmenter les criminels ; ils y emploient les glaives, les roues, les tenailles, les chevalets. Dieu peut plus que tout cela par une étincelle de feu ou par un petit grain de sable. Nous le voyons par expérience : quand un juge veut donner la question à un prisonnier, pour tirer de sa bouche la confession de son crime, il a besoin d'un bourreau, d'une pierre de cinquante à cent livres, qu'il fait attacher aux pieds du patient, pour l'élever en l'air, et de mille autres instruments de supplice. Si Dieu veut mettre à la torture monsieur le juge, pour l'obliger à se convertir et à faire une bonne confession, il n'a pas besoin de bourreau, de menottes, de chaînes ou autres instruments ; il permettra seulement qu'une humeur maligne se glisse dans les jointures de son corps ; le voilà presque au désespoir, et qu'il se fasse porter où il voudra, il portera toujours son tourment avec lui, comme le démon porte son enfer partout où il va. Chose étrange que Dieu donne si souvent des essais des peines de l'autre monde, et qu'on les appréhende si peu! Il y a fort peu de gens qui n'aient vu quelque personne atteinte de la goutte, ou qui n'en aient entendu parler, et je demanderais volontiers qu'est-ce que cette goutte ? d'où elle procède ? d'où vient qu'elle est hors de tous remèdes, le déshonneur et le désespoir de la médecine : *Solvere nodosam nescit medicina podagram?* Est-il possible que dans toutes les pharmacies, il n'y ait point de remède intérieurement ou extérieurement appliqué pour guérir cette maladie ? Voulez-vous savoir le secret ? c'est que cette maladie

de goutte est comme une goutte des maladies éternelles, par laquelle Dieu nous veut montrer que si une goutte de peine qui afflige une seule partie de notre corps nous est si sensible et si insupportable, combien plus intolérables seront les étangs et les torrents de feu qui tourmenteront tous les membres de notre corps et toutes les puissances de notre âme. (Apoc. 21. 8.) Cette goutte est un échantillon des tourments de l'enfer. Dieu voulant nous faire comprendre que si ce petit tourment qu'il fait quelquefois endurer à ses amis et prédestinés, comme à S. Grégoire-le-Grand, à S. Léandre et aux autres Saints, si ce mal qu'il fait endurer en ce monde, qui est le lieu de miséricorde, est si terrible, combien plus seront pesants les coups qu'il déchargera à jamais sur ses ennemis en l'autre monde, qui est le lieu de sa rigueur et de sa sévérité.

TERTIUM PUNCTUM. — *Sunt multi.*

F. — (1° *Scriptura.*) Je dis les coups, car comme dans le ciel il n'y aura pas une seule sorte de contentement, mais plusieurs : la jouissance de Dieu, la compagnie des saints, la musique des anges, la beauté de la demeure, la satisfaction des sens, ainsi dans les enfers il n'y aura pas un seul genre de supplice; mais un très grand nombre. Isaïe (13. 8.) en parlant des damnés, dit : *Tortiones et dolores tenebunt*, qu'ils auront des douleurs et des tortures. L'Apocalypse dit qu'ils blasphèment à cause des douleurs et des plaies qu'ils reçoivent.

G. — (2° *Figura.*) Et le Sauveur dit du mauvais riche, qu'il est dans les tourments : *Cum esset in tormentis.* Le saint homme Job en éprouva une petite partie; c'est une chose étonnante de voir le traitement que l'esprit malin lui fit endurer pour un peu de pouvoir que Dieu lui donna sur lui. Il lui envoya des voleurs qui emmenèrent tous ses troupeaux, il renversa sa maison, écrasa sous ses ruines dix enfants qu'il avait; il le réduisit à une si grande pauvreté, qu'il était logé sur un fumier, raclant le pus de ses ulcères avec une pièce de pot cassé. Galien disputant contre Ar-

chigènes, dit qu'il ne peut pas se faire qu'un homme soit malade en même temps, dans toutes les parties de son corps, des maladies propres à chaque partie, parce que plusieurs sont incompatibles et contraires l'une à l'autre. Cela est vrai selon le cours ordinaire, mais si vous lisez le livre de Job et les interprètes qui l'ont expliqué, vous verrez que Satan le frappa de toutes les maladies dont le corps humain est susceptible, même de celles qui sont incompatibles et opposées ; par exemple, ce mal qu'on appelle le feu sacré, est incompatible avec la vermine, qui en serait brûlée si elle y naissait, et ce saint homme les avait tous deux. *Devorabit eum ignis qui non succenditur; qui me comedunt, non dormiunt.* (Job, 20. 26.-30. 17.) Il était martyrisé jour et nuit, dans sa chair, dans ses os, dans ses nerfs, en toutes les parties de son pauvre corps. Dieu permit qu'il fût ainsi travaillé, afin de nous faire conjecturer quel traitement le démon fera à un ennemi de Dieu qui sera son esclave, et sur lequel il sera entièrement déchaîné, puisqu'il a traité si cruellement un homme très innocent, un grand ami de Dieu, pour un peu de pouvoir qu'il lui donna sur ses biens et sur son corps.

II. — (3° *Historiis.*) Et pour cette même raison, Dieu a montré de temps en temps à de certaines âmes, quelque échantillon de ces peines, comme des histoires très authentiques en font foi. S. Grégoire (dial. 4. c. 36. et sequentibus.) rapporte l'exemple de quelques-uns qui étant morts et ayant vu les flammes de l'enfer, furent ressuscités, et depuis s'adonnèrent à de si grandes austérités, que leur vie montrait assez que ce qu'ils en racontaient était très véritable. Le saint anachorète Olympius (Pratum spirituale, c. 141.) s'étant logé en une cellule si courte et si étroite qu'elle semblait une bière, exposé aux ardeurs du soleil et aux piqûres des mouches, interrogé comment il pouvait endurer de si grandes souffrances, répondait : C'est pour me garantir du feu qui ne s'éteint point, et des morsures du ver qui ne meurt point.

QUARTUM PUNCTUM. — *Sunt æterni.*

I. — (1° *Scriptura.*) Mais ce qui m'épouvante davantage, et ce qui est le plus digne d'appréhension dans la damnation du mauvais riche et des autres réprouvés, c'est la durée de leurs supplices; car si vous me demandez combien il y a de temps que ce malheureux est en enfer, je vous dirai que, selon le calendrier de ce monde, il y a un peu plus de seize cents ans; selon le calendrier de Dieu, il n'y a pas encore deux jours: *Unus dies apud Dominum sicut mille anni, et mille anni sicut dies unus;* (2. Petr. 3. 8.) selon le calendrier de l'enfer, il y a plus de cent mille ans, car les moments y semblent des années, et les heures des siècles; selon le calendrier de l'éternité, il n'y a pas encore un jour, il n'y a pas encore une heure, pas encore un moment, car il n'a rien diminué de l'éternité: *Finiti ad infinitum nulla est proportio.* S. Jean-Baptiste dit que le Fils de Dieu mettra le froment dans son grenier, et jettera les pailles dans un feu qui ne s'éteindra point; et le prophète Isaïe dit (34. 9.) que le fond de cette demeure funeste sera de la poix ardente, dont la fumée s'élèvera en tous les siècles des siècles.

L. — (2° *Patribus.*) « Ardens inferni puteus aperietur, descensus erit, reditus non erit; de hoc propheta orat « et commemorat: Neque absorbeat me profundum, neque « urgeat super me puteus os suum, quia cum sine pœnitentiæ remedio infelices peccatores exceperit, claudetur « sursum, aperietur deorsum, ac dilatabitur in profundum. « Nullum spiramen, nullus liber anhelitus; claustris « desuper ingentibus relinquetur; detrudentur illuc vale « dicentes rerum naturæ; ultra nescientur a Deo, qui Deum « scire noluerunt, morituri vitæ, et morti sine fine victuri. » (*S. Aug. l.* 50. *homiliarum*, *hom.* 1. 6. *Ps.* 68.)

M. — (3° *Ratione.*) Il n'y va pas seulement des intérêts de la justice de Dieu, qui doit être honorée à jamais, mais de sa vérité dont les paroles doivent être fermes, immuables,

irrévocables : *Justitia tua, justitia in æternum, et lex tua veritas; quæ procedunt de labiis meis non faciam irrita.* S. Jean dit qu'il ne faut pas prier pour un homme qui a persévéré en son péché jusqu'à la mort. Si Dieu ne me le défendait, je prendrais la hardiesse de lui présenter une pauvre requête pour quelqu'un de mes amis qui est à présent en enfer, et je lui dirais : Mon Dieu, vous ne demandez de ce malheureux que quelques larmes de vraie pénitence, pour avoir pitié de lui; permettez-lui d'en répandre une petite de cent mille ans en cent mille ans, que son ange gardien la conserve, il en sera ravi; quand il en aura répandu autant qu'il pourrait en entrer en toutes les maisons de cette ville, pourra-t-il espérer miséricorde? il me répond par Ezéchiel : *Non miserebor;* (Ezech. 5. 11.) quand il en aura répandu autant qu'il y a jamais eu d'eau en toutes les fontaines, en toutes les rivières, en toutes les mers du monde, pourra-t-il espérer le pardon? il me répond par le même prophète : *Non parcet oculus meus;* (Ezech. 7. 4.) quand il en aura répandu suffisamment pour remplir le vide qui est entre le ciel et la terre, n'en répandant qu'une petite goutte de cent mille ans en cent mille ans, pourra-t-il espérer que vous aurez pitié de lui ? il me répond et me répondra toujours : *Non miserebor, et non parcet oculus meus;* (Ezech. 9. 10.) je n'aurai jamais pitié de lui.

CONCLUSIO PATHETICA.

N. — Les Grecs disaient anciennement par proverbe : De mauvais corbeaux mauvais œufs ; nous pouvons dire par la même raison : De mauvais œufs mauvais corbeaux. Si vous saviez que d'un œuf on verrait quelque jour éclore un millier d'aspics, de scorpions, de couleuvres, de vipères, ne l'écraseriez-vous pas si vous pouviez ? Il vous semble que ce n'est rien qu'un péché mortel, parce que vous n'en voyez pas les maudits effets ; c'est un œuf qui contient en semence et d'où l'on verra éclore mille funestes éternités, éternité de disette, éternité de maladie, éternité de douleur, éternité

de déshonneur, éternité de tortures, éternité de feu et de flamme, éternité de regret, de tristesse, de dépit, de rage, de désespoir effroyable.

Hé ! mon Dieu ! qu'est-ce là ! hé ! mon Dieu ! qu'est-ce là ? à quoi penserons-nous si nous ne pensons à ceci ? Quand je médite cette éternité, je me perds, je ne sais où j'en suis, je suis tout hors de moi-même, il me prend envie de faire comme le prophète, d'aller par toutes les rues, pleurant, hurlant, criant : Eternité, éternité, éternité ! *Intelligite, insipientes in populo, et stulti, aliquando sapite;* sommes-nous chrétiens ? sommes-nous hommes ? avons-nous la raison et le sens commun ? où est notre foi ? où est notre esprit ? où est notre jugement et notre intelligence, si nous n'évitons de cent lieues loin le bord de ce précipice, le risque, le danger, l'ombre du danger de cette éternité malheureuse ? et n'est-il pas vrai, mes chères âmes, n'est-il pas vrai que j'ai grand sujet de pleurer, quand je considère que tout cela étant, et même tout ce que j'ai dit n'étant rien en comparaison de ce qui est, vous n'y voulez pas penser, et après cela, vous me dites que vous êtes chrétiennes ! n'ai-je pas sujet de pleurer quand je contemple que maintenant, à l'heure que je vous parle, plusieurs de votre connaissance et de la mienne, plusieurs de ceux qui ont péché comme nous, qui ont péché avec nous, qui ont péché à cause de nous et moins que nous, endurent toutes ces peines ? et si vous me demandez : Quand est-ce qu'ils en sortiront ? je vous réponds, et écoutez-moi : Jamais, jamais ; non, jamais ils n'en sortiront ; n'ai-je pas sujet de répandre des larmes de sang, quand je considère que de cette compagnie, (ah ! mon Dieu ! mon Seigneur !) de cette compagnie, de ceux qui sont ici, de ceux qui me voient, de ceux qui m'entendent, il y en a qui souffriront toutes ces peines que j'ai racontées et cent mille fois davantage ? oui, quelqu'un de nous, et il n'y pense pas, et ce sera peut-être celui qui y pense le moins qui y ira peut-être cette semaine, ou ce mois, ou, au plus tard, avant que l'année finisse. Mon Dieu, n'y en aura-t-il qu'un ? peut-être

plus de deux qui brûleront en enfer en toute éternité, peut-être plus de six, peut-être plus de douze de ceux-ci qui sont devant moi, de ceux ici même ; ne sera-ce point vous ? ne sera-ce point vous ? ne sera-ce point vous ? ne sera-ce point moi qui prêche aux autres ? j'ai plus sujet de le craindre que personne ; priez Dieu pour moi, mes chères âmes, priez Dieu qu'il me fasse miséricorde. Qui sera-ce de nous ? est-il possible qu'il y en ait quelqu'un en cette compagnie si infortuné ! si je savais qu'il y en eût un seul en cette compagnie qui dût être de ce nombre, qui voulût persévérer en son péché, si je le savais, si je le connaissais, je ne sais ce que je ferais, ce que je ne ferais pas ; je descendrais présentement de cette chaire, et, prenant un crucifix en main, soupirant et sanglotant, je me prosternerais à ses pieds, je les baignerais de mes larmes, je le prierais, je l'exhorterais, je le menacerais, je le conjurerais, je ne le quitterais pas qu'il ne m'eût donné espérance de sa conversion. Hélas ! lui dirais-je, êtes-vous donc ce réprouvé qui devez être à jamais l'objet de la colère de Dieu et le butin des flammes de l'enfer ? quoi ! vous ne jouirez jamais de Dieu pour lequel vous avez été créé ! vous ne l'aimerez jamais ! vous ne le servirez jamais! vous ne le glorifierez jamais ! vous ne verrez pas la face de Jésus, plus belle mille fois et plus éclatante que le soleil ! vous n'entendrez jamais la musique et les concerts harmonieux des anges ! vous ne goûterez jamais au banquet céleste les viandes délicieuses, assaisonnées de la main de Dieu même ! vous ne vous promènerez jamais en ces champs heureux, en ces beaux parterres, en ces agréables jardins que la toute-puissance de Dieu à plantés pour le divertissement de ses favoris ! sera-t-il dit que votre âme, qui est la sœur des anges, soit à jamais la compagne des démons ? que votre corps, qui est à présent si dispos, soit à jamais abîmé dans un étang de feu et de souffre ardent ? Oh ! combien malheureux et infortunés sont votre père et votre mère, d'avoir donné la vie à un maheureux qui doit être la curée de la mort éternelle ! Malheureuse et infortunée l'heure dans la-

quelle ils parlèrent de se marier, puisque de leur mariage devait éclore une aussi maudite engeance ! malheureuse et mal employée la peine qu'on a prise à vous élever, la terre qui vous porte, le pain que vous mangez, l'air que vous respirez, puisque tout cela ne sert qu'à nourrir et à conserver un dénaturé, un ennemi irréconciliable de Dieu, un tison du foyer de l'enfer ! Chrétiens, ce que je dirais à ce réprouvé, je vous le dis, et à vous, et à vous, et à vous, et à moi premièrement, si nous ne changeons de vie et si nous ne faisons pénitence. Pensons-y, cela nous importe.

SERMON CCLVI.

DES CAUSES DE L'ÉTERNITÉ MALHEUREUSE.

Ite, maledicti, in ignem æternum.
Allez, maudits, au feu éternel. (Matth. 25. 41.)

Dans la très juste punition que la justice de Dieu décrète dans les enfers contre les âmes réprouvées, ce qui me semble le plus terrible et le plus digne de réflexion, c'est la durée inconcevable de ces effroyables supplices qui ne finiront jamais. Sur quoi nous avons trois choses à considérer. Aujourd'hui, nous verrons les causes; demain, Dieu aidant, les propriétés; après demain, les effets de cette éternité malheureuse. Donnez-vous à Jésus-Christ pour appréhender une chose si digne d'appréhension et pour en tirer sujet d'abhorrer le péché mortel.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Meditatio æternitatis est utilissima.*

Primum punctum. *Causa efficiens æternitatis pœnarum est voluntas Dei, qua vult ostendere suas perfectiones:* B. 1° *Veritatem.* — C. 2° *Potentiam.* — D. 3° *Scientiam.* — E. 4° *Bonitatem.* — F. 5° *Immutabilitatem.* — G. 6° *Justitiam.* — H. 7° *Independentiam.*

Secundum punctum. I. *Causa materialis seu subjectiva est animæ immortalitas, quæ probatur discursu philosophico.*

Tertium punctum. L. *Causa formalis est ignis inextinguibilis, et hoc explicatur Scriptura, Patribus, comparationibus.*

Quartum punctum. M. *Causa finalis, ut liberatus de non liberato discat quale supplicium sibi conveni-*

ret, nisi gratia subveniret ; quod explicatur Scriptura, Patribus, comparatione.

Conclusio. *Exhortatio ad fugam peccati timore æternitatis miseræ :* N. 1° *Scriptura.* — O. 2° *Patribus.* — P. 3° *Rationibus.* — Q. 4° *Exemplo.*

EXORDIUM.

A. — (*Meditatio æternitatis, etc.*) La pensée de l'éternité est une des plus fortes brides qu'une âme vicieuse puisse prendre pour se retirer du péché, c'est un des plus vifs éperons qu'on puisse donner à une âme dévote pour l'aiguillonner à la pratique des solides et parfaites vertus. L'Église, qui connaît bien le génie de ses enfants, dit, en l'hymne du dimanche, que la principale raison pour laquelle les réprouvés se chargent de péchés et lâchent la bride à leurs passions déréglées, c'est qu'ils mettent en oubli l'éternité : *Ne mens gravata crimine, vitæ sit exul munere, dum nil perenne cogitat, seseque culpis illigat.* David, au contraire, nous assure que, s'il a passé les nuits en méditation, s'il s'est exercé à la pratique des bonnes œuvres, s'il a recherché de bien près, en l'examen de conscience ses plus petites fautes, c'est qu'il a ruminé l'éternité de la vie future et les années qui n'ont point de fin : *Cogitavi dies antiquos, et annos æternos in mente habui, et meditatus sum nocte, et exercitabar, et scopebam spiritum meum.* Il est vrai que les âmes de bonne trempe s'émeuvent plus par la prétention des récompenses et de la gloire que par la crainte des supplices ; mais parce que de telles gens sont plus rares, et que les âmes sensuelles, qui sont en plus grand nombre, n'appréhendent que ce qui tombe sous les sens et ce qui les peut affliger, il me semble à propos de ne parler aujourd'hui que de l'éternité des peines qui sont préparées à ceux qui offensent Dieu ; et afin que, supposé la foi, nous en ayons une connaissance certaine et assurée, je désire vous la faire voir par la considération des quatre genres de causes qui contribuent à la longue durée de ces

peines et à les rendre éternelles : la cause efficiente, la matérielle, la formelle et la finale.

PRIMUM PUNCTUM. — *Causa efficiens, etc.*

B. — 1° (*Veritatem.*) La cause efficiente, c'est l'arrêt irrévocable de Dieu qui l'a ainsi ordonné pour sa gloire. Nous nous flattons souvent nous-mêmes, mais en vain et à nos dépens; nous nous imaginons qu'après que nous aurons enduré un long espace de temps en enfer, enfin Dieu aura pitié de nous; mais c'est l'esprit malin et notre amour-propre qui nous trompent. Sa gloire lui est plus chère que toutes les créatures, ses divines perfections lui sont plus chères et précieuses que tout ce qui est au ciel et sur la terre; sa gloire consiste en la preuve et dans la manifestation de ses perfections, et ses divines perfections se montrent évidemment et éclatent merveilleusement en l'éternité de ses peines. En premier lieu, sa fidélité en ses paroles; il l'a dit, il l'a assuré en son Ecriture, que les supplices des damnés seraient éternels; quelle apparence qu'il s'en dédise! En S. Matthieu (25. 41.) il dit : Allez, maudits, au feu éternel; et afin que vous ne puissiez dire : Il est vrai que le feu sera éternel, mais ce n'est pas à dire qu'on y demeure éternellement, il a ajouté, comme a remarqué S. Augustin, qu'ils iront au supplice éternel; notez, ce ne sera pas seulement le feu, mais le supplice qu'on y endurera qui sera éternel. Isaïe dit (34. 14.), que l'ardeur, la chaleur la combustion, l'activité et l'opération du feu seront éternelles : *Quis ex vobis habitare poterit cum igne devorante, cum ardoribus sempiternis?* Et parce que l'esprit humain cherche partout des défaites pour éviter la croyance et la crainte de l'éternité qui détrempe en amertume ses délices les plus charmantes, et qu'il pourrait dire que par ce feu et par ce supplice éternel s'entend une peine de longue durée, mais non pas un tourment sans fin, pour fermer la porte à ce subterfuge, le prophète Isaïe, au chapitre dernier, et le Sauveur, en S. Marc, disent que le feu qui les brûlera ne s'éteindra point, et que le ver qui les rongera

ne mourra jamais : *Vermis eorum non moritur*, *et ignis eorum non extinguitur*. Notez que cette vérité est de si grande importance, que, pour nous la faire remarquer et pour la graver bien avant dans nos cœurs, le Fils de Dieu la répète par trois fois au même chapitre, (Marc. 9. 43.) en moins de cinq ou six lignes. S. Grégoire dit fort bien : (lib. 24, Moral. cap. 16.) Le Fils de Dieu ne peut pas être véritable en un point et mensonger en un autre; si l'on ajoute foi à ses promesses, il faut ajouter foi à ses menaces; le même qui a dit que les justes iront à la vie éternelle, le même a dit au même lieu que les réprouvés iront au supplice éternel; si la peine des damnés doit finir avec le temps, la béatitude des Saints finira aussi quelque jour; et on ne peut pas le dire, car le Sauveur, qui est la vérité même, a promis aux bienheureux que leurs joies et leurs félicités ne leur seront jamais ôtées : *Gaudium vestrum nemo tollet a vobis ;* (Joan. 16. 22.) et si nous pensons que Dieu aura pitié de nous et nous fera miséricorde après que nous aurons demeuré longtemps dans les misères des flammes de l'enfer, pour faire un Dieu miséricordieux, nous le faisons menteur, ce qui est un horrible blasphème, dit le même S. Grégoire : *Dum misericordem asserere volumus*, *mendacem*, *quod nefas est*, *prædicamus*. (S. Grég. 4. dialog. cap. 44.) Non, il n'offensera pas sa vérité pour épargner des téméraires qui ne l'ont point épargné : *Quæ procedunt de labiis suis*, *non faciet irrita : veritas Domini manet in æternum*.

C.—(2° *Potentiam*.) En second lieu, il faut qu'il montre sa puissance, sa haute, moyenne et basse justice : *Potens et metuendus nimis ;* qu'il montre qu'il est souverain sur toutes ses créatures, qu'il en peut disposer comme bon lui semble; s'il n'avait égard qu'à sa souveraineté, il pourrait affliger ou anéantir sa créature, sans autre raison que pour montrer le domaine absolu et le suprême pouvoir qu'il a sur elle : *In turbine conteret me*, *et multiplicabit vulnera mea*, *etiam sine causa*. (Job. 9. 17.) Sa bonté ne lui permet pas d'en user ainsi envers les innocents; mais

envers les criminels, il exerce très justement sa vengeance qu'ils ont méritée en toute l'étendue des siècles : *Deus ultionum Dominus, Deus ultionum libere egit.*

D. -- (3° *Scientiam.*) Il montre, en troisième lieu, sa sagesse et sa science infinie, qui perce et pénètre les cœurs, qui découvre par sa lumière tous les plis et les replis de l'esprit, qui épluche très exactement les plus profondes racines de nos intentions, qui récompense et châtie, non-seulement les actions, les paroles et les pensées, mais les affections secrètes et les inclinations volontaires. La concupiscence n'a point de fin, et, par conséquent, elle est infinie, dit S. Thomas. Elle ne met point de bornes à ses appétits déréglés: quand vous commettez un péché mortel pour acquérir dix mille pistoles, à plus forte raison vous le commettriez encore plus volontiers pour en acquérir cent mille, et encore plus pour un million; quand vous prenez un plaisir illicite à manger d'une viande défendue, vous voudriez qu'elle fût beaucoup plus savoureuse qu'elle n'est; et si elle l'était davantage, vous souhaiteriez qu'elle le fût encore plus, et ainsi jusqu'à l'infini : dites-en de même de la lubricité, de l'ambition et des autres passions effrénées. Témoin Alexandre-le-Grand qui souhaitait plusieurs mondes pour y étendre ses conquêtes, pour y exercer son empire et contenter son ambition. « Voluissent impii sine fine vivere, ut potuissent « sine fine peccare ; ad magnam ergo justitiam judicantis « pertinet ut numquam careant supplicio, qui numquam « voluerunt carere peccato, » dit S. Grégoire dans les lieux sus-allégués.

E. --- (4° *Bonitatem.*) En quatrième lieu, Dieu veut faire voir sa bonté qui, étant infinie, doit détester infiniment la malice du péché, puisqu'elle lui est essentiellement et diamétralement opposée ; et comment peut-il montrer qu'il la déteste infiniment, sinon en la châtiant d'une punition infinie ? La créature n'est pas capable d'une peine infinie en aigreur et vivacité de douleur ; il faut donc qu'elle soit punie d'une peine infinie en longueur et éternité de durée.

F. — 5° (*Immutabilitatem.*) Cinquièmement, il doit montrer son immutabilité : *Ego Deus, et non mutor ;* il doit montrer que ses arrêts sont irrévocables ; sa parole, parole de roi ; ses résolutions fermes et constantes, immuables et invariables comme son être ; qu'il n'est pas sujet au changement comme ses créatures : *Non est Deus sicut homo, ut mutetur.*

G. — (6° *Justitiam.*) En sixième lieu, il doit montrer sa justice. Elle doit être honorée éternellement dans les enfers, comme sa miséricorde sera honorée à jamais dans le ciel ; et sur qui exercer plus équitablement sa justice, que sur ceux qui ont tant abusé de sa miséricorde ? envers qui exercer plus dignement sa miséricorde, qu'envers ceux qui ont tant redouté et honoré sa justice ?

H. — (7° *Independentiam.*) Enfin, il doit montrer son indépendance, et cette perfection que les Grecs appellent autarcie, qui indique qu'il est suffisant à lui-même, qu'il ne relève de personne, qu'il n'a pas besoin de ses créatures : s'il délivrait quelque jour ces misérables, pour les loger en son paradis, il semblerait qu'il n'aurait pu en être privé, qu'il en aurait eu besoin, qu'il aurait été obligé de les rappeler de leur bannissement, pour emprunter d'eux quelque surcroît et quelque accessoire à sa béatitude, et qu'il ne serait pas Sadaï, *suffisant à lui-même,* contre ce que son Prophète lui a dit : *Deus meus es tu, quoniam bonorum meorum non eges.* Voyez que la gloire de Dieu et ses divines perfections contribuent à l'éternité des peines que vous ne voulez pas croire, vous appuyant seulement sur une présomption téméraire que vous avez vainement conçue de sa bonté et miséricorde : *Sit gloria Domini in sæculum ;* (Psal. 103. 31.) *Lætabitur Dominus in operibus suis. Lætabitur Dominus disperdens vos ut atque subvertens.* (Deuteron. 28. 63.)

Mon Dieu, quand vous me condamneriez dès à présent à cette éternité de supplices, vous ne feriez rien que très justement ; je l'ai mérité cent et cent fois en ma vie. Je ne sais si vous le ferez quelque jour ; vous êtes terrible en vo

desseins sur les enfants des hommes. Si ce malheur extrême m'arrive, j'aurai au moins cet honneur de servir à votre gloire, d'être l'objet et le sujet sur lequel vous exercerez votre sévérité, votre puissance, votre sagesse, votre bonté, et vos autres perfections très aimables et très adorables. Je me donne à vous pour cela, pourvu qu'il vous plaise de me faire la grâce de ne pas vous maudire dans ces peines, comme les autres réprouvés.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Causa materialis*, *etc.*

I. — (*Discursu philosophico.*) La cause subjective et matérielle de ces peines, c'est l'âme pècheresse, qui sert aussi à les rendre éternelles par son immortalité. Le consentement universel de toutes les nations, la crainte naturelle que nous avons auprès du corps d'un homme mort, et non auprès du cadavre d'un lion ou d'un tigre, l'inclination de l'homme qui craint le déshonneur après la mort, et ce qui est bien plus, la foi de l'Eglise, qui l'a toujours tenu pour indubitable, nous obligent de croire et de tenir pour assurée cette immortalité de l'âme; et il me semble qu'on peut la prouver par cette démonstration de philosophie : Tout ce qui est caduc et périssable ne peut périr que par l'une de ces quatre manières. Premièrement, par la soustraction de la cause efficiente, quand l'effet est tellement indigent et dépendant de sa cause, qu'il a besoin continuellement de son actuelle influence, non-seulement pour être produit, mais encore pour être conservé; si la cause retire son influence, l'effet s'en va à néant; ainsi le rayon du soleil s'évanouit et se perd quand son astre se retire. Secondement, par l'action violente de son contraire; ainsi l'eau est évaporée par le feu, le feu est éteint par l'eau, la chaleur chasse le froid, le froid bannit la chaleur. En troisième lieu, une chose périt par la destruction de son sujet; ainsi les accidents sont ruinés, quand la substance qui en est la base et le piédestal est anéantie; quand une muraille est démolie, la blancheur qui y était assise se perd et ne paraît plus. En quatrième lieu, faute d'ali-

ment et de nourriture, le feu s'éteint, si l'on n'y met pas du bois ou de l'huile ; l'humide radical se dessèche en l'homme, si l'on n'en répare les brèches par le boire et le manger. Or, est-il certain que l'âme raisonnable ne peut périr d'aucune de ces manières. Elle ne peut pas périr par la soustraction ou par la suspension du concours de la cause efficiente ; l'âme raisonnable n'a point de cause efficiente que Dieu, elle est émanée, et relève immédiatement de lui : *Dona Dei sunt sine pœnitentia.* Dieu ne retire jamais l'influence qu'il donne à sa créature, toutes les œuvres naturelles qui sont sorties immédiatement de ses mains, sont d'éternelle durée, comme les cieux, la matière première, les esprits angéliques. Si quelque créature périt, cela ne vient jamais immédiatement de Dieu, elle périt par l'effort et la violence d'une autre créature qui lui est contraire et opposée. Or, l'âme étant une substance, elle n'a point de contraire ; étant une substance spirituelle, elle est au-delà des atteintes de tout agent corporel, s'il n'est renforcé d'une vertu divine, qui lui donne le pouvoir de la brûler sans la consumer.

Elle ne peut aussi périr par la destruction de son sujet ou de son appui ; car on ne peut pas imaginer qu'elle ait un autre appui que le corps, et tant s'en faut que le corps soit son appui et qu'elle dépende et relève de lui, qu'au contraire il ne subsiste que par elle ; sans elle il n'a point de vie, de vigueur, de mouvemeut, ni de sentiment, comme cela se voit à la mort. Et Tertullien a dit avec bonne grâce : (De Resurr. carnis, cap. 18.) « Ne in « somnum quidem cadit anima cum corpore, ne tum qui« dem sternitur cum carne ; etenim agitatur in somnis, « et jactitatur ; quiesceret autem, si jaceret ; et jaceret, « si caderet ; ita nec in veritatem mortis cadit, quæ nec « in imaginem ejus ruit : » L'âme ne s'endort pas avec le corps ; quand il est couché dans son lit, elle n'est pas abattue ; mais c'est alors qu'elle a coutume de se mouvoir, de s'agiter, de se promener et de rôder partout. Comment serait-elle capable de mourir, vu qu'elle n'est pas

même capable de l'ombre et image de la mort, qui est le sommeil? *Stulte, quid est somnus, gelidæ nisi mortis imago?*

Enfin, elle ne peut périr par faute d'aliment, comme le corps en la famine; le corps ne se nourrit que de certaines choses, l'âme se nourrit de tout; et ce qui est admirable, elle se nourrit d'elle-même. Comment peut manquer d'aliment celle à qui tout le monde sert de viande, et qui se nourrit d'elle-même? et d'autant plus qu'elle se nourrit d'elle-même, elle devient d'autant plus grande, plus excellente et plus parfaite; et puis elle se nourrit de choses incorruptibles, immatérielles et éternelles, ce qui est encore un puissant argument qui montre son immortalité. *Unumquodque ex iis nutritur ex quibus constat;* toute créature se nourrit de choses inférieures, ou égales à soi; les créatures corruptibles se nourrissent de choses corruptibles; et s'en nourrissant, elles détruisent leur être, pour leur en donner un plus noble; la plante se nourrit d'éléments et elle leur donne la vie; l'animal se nourrit de plantes, et il leur donne la vie sensitive; l'homme se nourrit d'animaux, et il leur donne en lui la vie humaine; l'âme se nourrit de choses incorruptibles, elle est donc incorruptible; elle se nourrit, se rend vigoureuse et se fortifie de la raison, de la vérité, de la vertu, et des sciences, elle s'y plaît; et ces choses sont incorruptibles, non sujettes au temps, aux lieux, aux changements; car, que le tout soit plus grand que la partie, c'est une vérité reçue et avérée en tout temps, en tout lieu, en toute saison, et en toute nation; l'âme donc est immatérielle, incorruptible et immortelle; et c'est avec vérité, mais avec sujet de frayeur pour nous, qu'il est dit dans l'Apocalypse que les réprouvés chercheront la mort, et ne la pourront jamair trouver: *Quærent mortem, et non invenient; desiderabunt mori, et mors fugiet ab eis.*

TERTIUM PUNCTUM. — *Causa formalis, etc.*

L. — (*Scriptura. etc.*) La cause formelle de leurs supplices, sera une douleur très sensible, une chaleur très cuisante, une ardeur insupportable. L'Apocalypse dit qu'ils seront tourmentés jour et nuit, en tous les siècles des siècles. Le prophète Isaïe dit (33. 14.) que l'ardeur du feu qui les dévorera n'aura d'autres bornes que l'éternité : *Quis habitare poterit cum igne devorante, cum ardoribus sempiternis ?* Il en rend la raison au chapitre trentième : *Præparata est tophet* (id est gehenna) *et status Domini, quasi torrens sulfuris succendens eam.* Si en une fournaise on jetait continuellement une rivière de souffre, y aurait-il apparence qu'elle s'éteignît jamais ? le souffle du Dieu vivant embrase continuellement la fournaise d'enfer, comme si l'on y jetait à jamais un torrent de soufre. Quand ce ne serait que l'aiguillon d'une abeille, la piqûre d'un moucheron, si elle était animée de la colère de Dieu, elle serait effroyable ; combien plus une fournaise ardente, que le souffle du Seigneur, c'est-à-dire sa fureur toute puissante, va continuellement embrasant, disent les saints Pères : *Sicut ignis qui comburit sylvam, et sicut flamma comburens montes, ita persequeris eos in tempestate.* (Ps. 82. 15.) Quand le feu s'est pris à une maison de la ville, on sonne le tocsin, on crie à l'aide, on appelle les voisins, tout le monde y accourt, on apporte de l'eau, on tâche de l'éteindre ; quand le feu est en une forêt, on ne sonne point de cloche, on n'y porte point d'eau, personne n'y va pour l'étouffer, il ravage tout sans résistance. *Accendetur velut ignis zelus meus.* Quand le feu de la justice de Dieu nous afflige en cette vie, par des pertes de biens, des maladies, des renversements de fortune, et autres disgrâces temporelles, nous réclamons la sainte Vierge, nous invoquons les Saints, nous répandons des larmes, nous faisons des prières, nous nous réfugions dans la pénitence, nous demandons le secours des gens de bien, et les suffrages de l'Eglise ; la colère de Dieu s'a-

paise, le feu de son indignation s'éteint. Mais si nous tombons en enfer, les Saints n'ouvriront jamais la bouche pour nous, la sainte Vierge ne dira jamais une seule parole en notre faveur ; toutes les prières qu'on fera, les aumônes qu'on donnera, les messes qu'on dira pour nous, ne nous serviront de rien : quand nous répandrions autant de larmes qu'il y a d'eau en la mer, elles ne seront pas capables d'éteindre une seule bluette de l'incendie qui nous consumera.

Sicut flamma comburens montes. Le mont Etna, et autres semblables qui sont en Sicile, brûlent continuellement il y a plus de deux mille ans et ne sont point consumés, comme si le feu reproduisait incessamment la matière qui lui sert d'amorce ; ce sont les cheminées de l'enfer, disent les Pères de l'Eglise. Car s'il n'y avait du miracle, le feu aurait déjà consumé, non-seulement ces montagnes, mais toute la Sicile et les lieux circonvoisins : *Montes uruntur, et durant; quid nocentes et Dei hostes ?* dit Tertullien. (Apologet. c. 48.) Le Psalmiste dit que le feu les dévorera : *Pones eos ut clibanum ignis, et devorabit eos ignis ;* c'est-à-dire que comme l'animal communique sa forme à l'aliment qu'il dévore, ainsi l'âme réprouvée sera toute revêtue, attachée, et comme imprégnée de feu, et ce feu sera éternel. Car S. Jean-Baptiste ne dit pas seulement qu'il ne s'éteindra point, mais qu'il ne se peut pas éteindre : *Paleas comburet igne inextinguibili.* L'âme donc sera éternellement percée, pénétrée, et comme toute transformée en feu.

QUARTUM PUNCTUM. — *Causa finalis, etc.*

M.—(*Scriptura, etc.*) Il serait aisé de vous faire voir que cette durée infinie de supplices, est très justement ordonnée en punition du péché, qui étant commis contre la très haute et très adorable majesté de Dieu, est une injure infinie. Mais, parce que nous avons traité amplement cette raison en d'autres occasions, pour considérer d'une autre manière la cause finale de ces peines, j'aime mieux vous

remettre en mémoire que S. Paul a dit : *Omnia propter electos;* que Dieu a tout fait pour les élus, non-seulement la gloire du ciel, mais encore les flammes de l'enfer; et ailleurs, le même Apôtre a dit que toutes choses coopèrent en bien à ceux qui aiment Dieu ; ainsi, l'éternité malheureuse leur sera un motif de joie, d'admiration, d'action de grâces à la miséricorde de Dieu qui les en aura délivrés. *Lætabitur justus , cum viderit vindictam* , dit le Psalmiste : (Psal. 57. 11.) Quand le juste verra la punition des méchants, il se réjouira, non de leur malheur, mais de son bonheur, non de leur souffrance, mais de sa délivrance, non de leur réprobation, mais de son élection; il se réjouira de voir que la justice de Dieu sera honorée en eux, mais beaucoup plus de connaître que la miséricorde sera honorée et exercée envers lui. C'est S. Grégoire qui fait cette réflexion ; car répondant à des impies qui disaient que la damnation des réprouvés n'est bonne à rien, puisqu'ils ne se corrigeront jamais, il leur remontre qu'elle sert à la justice de Dieu et à sa miséricorde : la justice, en ce que les réprouvés portent la juste peine qu'ils ont méritée par leur crime ; la miséricorde, en ce que les Saints voient dans les peines des malheureux, les grandes obligations qu'ils ont au bon Dieu, de les avoir évitées par sa grâce : « Iniqui omnes æterno supplicio, et quidem sua « iniquitate puniuntur, et tamen ad aliquid concremantur, « scilicet, ut justi omnes, et in Deo videant gaudia quæ « percipiunt ; et in istis rescipiant supplicia quæ evaserunt; « ut tanto in æternum magis divinæ gratiæ debitores se « esse cognoscant, quanto in æternum mala puniri conspiciunt, quæ ejus adjutorio vitare potuerunt. (*S. Greg.* « *lib.* 34, *moral. cap.* 16. *circa medium*) *S. Augustin* « (21. *de Civit. cap.* 12.) *avait dit de même en ces* « *termes :* In damnatione multo plures sunt, ut sic ostendatur quid omnibus deberetur; quod si omnibus redderetur, justitiam vindicantis nemo reprehenderet; quia « vero tam multi exinde liberantur, est unde agantur « maximæ gratiæ gratuito muneri liberantis. » Au cha-

pitre 14. de l'Exode, il est dit que les Israélites ayant passé la mer Rouge, virent sur le rivage où ils abordèrent les corps des Egyptiens qui avaient été noyés dans les eaux de la mer par la justice vengeresse et la toute-puissance de Dieu. Il semble que la mer devait plutôt jeter ces corps morts à l'autre bord d'où ils étaient plus près ; mais la providence de Dieu permit qu'ils fussent jetés au bord où étaient les Israélites, afin qu'ils vissent devant leurs yeux la faveur que Dieu leur avait faite, et qu'ils chantassent, comme ils firent, en action de grâce d'un si grand bienfait : *Cantemus Domino, gloriose enim magnificatus est.* (Exod. 14. 1.) Ainsi quand les Saints verront les supplices des damnés qu'ils eussent infailliblement encourus, si la miséricorde de Dieu ne les en eût préservés, ils connaîtront les obligations qu'ils ont à la grâce du Rédempteur, et ils auront sujet de chanter à jamais : *Fortitudo mea et laus mea Dominus, et factus est mihi in salutem.*

CONCLUSIO.

N. — (1° *Scriptura.*) Ecoutons donc avec frayeur et ruminons souvent en notre esprit la question que le prophète Isaïe nous fait : *Quis ex vobis habitare poterit cum igne devorante ? quis habitabit ex vobis cum ardoribus sempiternis?* (Isai. 33. 14.) Quel est celui d'entre vous, Messieurs, qui pourra demeurer dans un feu dévorant ? vous savez bien que si vous n'avez qu'une petite douleur de goutte, vous criez comme un désespéré; et ce n'est néanmoins qu'une goutte, une gouttelette de douleur; que sera-ce donc d'être dans un étang de feu et de soufre ardent ?

Quis ex vobis poterit ? Qui est celle d'entre vous, Mesdames, qui pourra demeurer dans ce feu ? si vous avez une petite fièvre ardente, que de juleps, que de sirops, que de jus de citron, que de remèdes y appliquez-vous ? que de tours, que de retours faites-vous la nuit en votre lit pour chercher le frais, pour trouver ce qui est plus mou, pour attendre l'aurore ? et que ferez-vous dans un étang de feu,

où vos afféteries, vos vanités, vos médisances vous conduisent? comment pourrez-vous demeurer dans ces flammes, sans julep, sans sirop, sans une goutte d'eau, sans assistance, sans consolation? ho! que de tours, que de retours vous ferez en cette couche ardente, où il n'y a rien de mou, point de frais, point d'aurore, point de lumière : tout y est dur, tout y est chaud, tout y est brûlant, tout y est ténébreux, tout y est insupportable. *Quis ex vobis habitare poterit?* quel est celui d'entre vous, peuple, qui pourra demeurer dans cette fournaise où vous allez au grand galop, par vos blasphèmes, par vos débauches, vos ivrogneries, vos larcins et vos impuretés? Si en faisant la cuisine pour votre maître ou travaillant en votre forge, une bluette de feu tombe sur votre main, vous ne pouvez la souffrir deux moments, vous la secouez promptement, et que sera-ce donc d'avoir les pieds et les mains, les bras et les jambes, la tête et tout le corps dans une fournaise ardente pendant mille millions d'années?

Numerus dierum hominum, ut multum centum anni, quasi gutta aquæ maris deputati sunt, et sicut calculus arenæ, sic exigui anni in die ævi, ἐν ἡμέραις αἰῶνος, *in diebus æternitatis.* (Eccli. 13. 8.) Quand notre vie durerait cent ans et encore plus, quand nous y aurions tous les plaisirs imaginables, quand nous possèderions tous les empires du monde, qu'est-ce en comparaison de l'éternité? c'est comme une goutte d'eau et comme un grain de sable; non une goutte d'eau douce, mais d'eau salée, *aqua maris;* non comme un grain de terre, mais comme un grain de sable stérile et infructueux. Vous le savez bien, vous l'éprouvez tous les jours, que vos délices les plus charmantes sont détrempées en l'amertume de mille soucis, de mille craintes, de mille chagrins, jalousies et autres passions; que ces biens de la terre sont du sable stérile, qui ne vous produisent point de solide joie, point de parfait repos, point de vrai contentement, mais quand il n'en serait pas ainsi, quand vous auriez toute votre vie des richesses et des voluptés, sans mélange d'aucun déplaisir, que serait-ce en

comparaison de l'éternité? ce serait comme une goutte en comparaison de l'Océan, ce serait comme un grain de sable en comparaison de toute la terre. Voudriez-vous passer votre temps et faire bonne chère un seul jour, à condition d'être pauvre, affligé et tourmenté le reste de votre vie? ne seriez-vous pas bien content de travailler une heure ou une demi-heure, à condition d'être grand, riche, puissant et à votre aise le reste de vos jours? La plus longue vie des hommes, quand elle serait de neuf cents ans ou de neuf cent millions d'années, n'est pas un jour, une heure, un moment en comparaison de l'éternité.

O. — (2° *Patribus.*) Il faudrait donc considérer et appréhender cette belle vérité qu'un grand prélat avait prise pour devise. Géofroy, évêque de Vemberge avait ces paroles sur ses armes : *Omni momento sto ad ostium æternitatis :* Je suis à chaque moment sur le seuil de l'éternité; il disait vrai. Il disait vrai : à chaque moment nous pouvons mourir, et la mort est pour nous le seuil et la porte de l'éternité, ou de l'éternité bienheureuse, ou de l'éternité malheureuse.

Ceci me remet en mémoire une belle parabole dont S. Jean Damascène se sert pour nous faire voir notre folie. Il y avait, dit-il, un arbre planté entre deux lieux bien différents; à main droite était un jardin de délices, une maison de plaisance; à gauche un abîme profond, un effroyable précipice. Un jeune homme qui était perché sur cet arbre, s'attachait aux branches du côté gauche, qui penchaient sur le précipice, à l'appétit d'un peu de miel que les abeilles sauvages y avaient fait. Il ne considérait pas que deux souris, l'une blanche et l'autre noire, rongeaient petit à petit la racine de cet arbre et le disposaient à tomber bientôt. Son père était dans le jardin, il lui criait en se lamentant : Mon fils, vous allez vous perdre, cet arbre va bientôt être renversé du côte que vous le faites pencher, et vous tomberez dans les précipices; venez aux branches qui sont à main droite, si vous tombez, je vous recevrai, et vous entrerez en ce jardin où vous aurez beaucoup plus de miel, il

sera plus doux, plus savoureux, plus salubre mille fois, que celui qui vous arrête là. Cet arbre, c'est votre vie, le jour, c'est la souris blanche, la nuit, c'est la souris noire, qui la minent et la diminuent insensiblement ; à droite, c'est le paradis, à gauche, c'est l'abîme de l'enfer ; les branches qui sont du côté droit, sont les actions vertueuses, les œuvres de piété, de charité, de mortification et de pénitence ; les branches qui sont du côté gauche, sont les actions vicieuses, les ivrogneries, les saletés, les injustices et autres passions déréglées. Le Fils de Dieu vous invite à vous mettre au côté droit ; il vous recevra quand vous tomberez par la mort, il vous logera au séjour céleste, dans un jardin de délices inestimables. Et au lieu de vous rendre à ses semonces, vous vous tenez toujours au côté gauche, vous vous arrêtez au miel sauvage de je ne sais quelle vanité ou volupté sensuelle. Pauvre homme ! pauvre homme ! vous ne voyez pas que cet arbre va tomber, et qu'il tombera du côté qu'il penche ; vous ne voyez pas que le fil de votre vie sera coupé un de ces jours, et que votre âme tombera en l'abîme où elle se précipite.

P. — (3° *Rationibus.*) Il faudrait parler de vos débauches, comme S. Paul parlait de ses travaux, mais à contre sens : *Quod in præsenti, momentaneum est, et leve, voluptatis nostræ æternum gehennæ pondus, operatur in nobis.* Vos plaisirs sont passagers, les peines en seront permanentes; vos consolations sont très légères, les punitions en seront très pesantes; vos voluptés sont temporelles, vos tortures seront éternelles.

Q. — (4° *Exemplo.*) Si vous pouviez en appréhender le moindre échantillon, vous diriez comme ce bon homme dont le vénérable Bède fait mention, qui ayant été porté en l'autre monde et renvoyé en celui-ci, faisait des pénitences excessives et capables de le faire mourir ; et comme on lui disait : Vous vous tuez, vous vous tuez, vous êtes homicide de vous-même, il répondait en pleurant : J'en ai bien vu de plus rudes. Suivez au moins le conseil que le Fils de Dieu nous donne, (Marc. 9. 47.) quand il nous avertit de ce

ver immortel, de ce feu qui ne s'éteindra jamais, quand cette charge, cet emploi, cet office, ce bénéfice , cette personne, vous serait aussi utile, aussi nécessaire , aussi chère et précieuse que votre œil droit, que votre main droite, que votre pied droit, s'il vous est occasion de péché, quittez-la, quittez-la à quelque prix que ce soit; et dites avec S. Augustin : Mon Dieu , coupez, taillez , brisez , affligez tant qu'il vous plaira en cette vie; mais pardonnez en l'éternité : *Hic ure, hic seca, modo in æternum parcas! modo in æternum parcas!* Amen.

SERMON CCLVII.

DES PROPRIÉTÉS DE L'ÉTERNITÉ MALHEUREUSE.

Ite, maledicti, in ignem æternum.

Allez, maudits, au feu éternel. (Matth., 25, 41.)

Après avoir considéré les causes de l'éternité malheureuse, il est à propos d'en considérer les qualités et les propriétés essentielles; les causes nous l'ont rendue certaine et indubitable, les propriétés nous la feront voir terrible et épouvantable. Un ange, dans l'Apocalypse, nous a dit (Apoc. 10. 6.) qu'après le jugement il n'y aura plus de temps, c'est-à-dire que nous serons dans l'éternité ou bienheureuse ou malheureuse, éternité qui a des qualités toutes contraires aux propriétés du temps, comme je vous le ferai voir dans les trois points de mon discours.

Quand l'archange Gabriel vous annonça les grandeurs de l'enfant que vous concevriez, ô Vierge sainte! la plus signalée circonstance qu'il particularisa, c'est que son empire n'aurait point de fin, qu'il règnerait éternellement dans la maison de Jacob; il dit notamment dans la maison de Jacob, c'est-à-dire des prédestinés, les prédestinés qui étaient figurés par ce saint patriarche, comme les réprouvés par Esaü. Jacob ne reçut la bénédiction de son père que par l'adresse de sa mère, et une âme chrétienne ne se peut bien assurer de son salut que par vos faveurs particulières, que nous implorons en vous saluant: *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *In morte transimus a tempore ad æternitatem.*

Primum punctum. B. *Prima proprietas æternitatis, nempe quod sit immensa et interminabilis, nam Deus hoc potest.* --- C. *Hoc debet.* -- D. *Hoc vult.*

Secundum punctum. *Æternitas est sine parenthesi :* E. 1° *Scriptura.* — F. 2° *Historia.*

Tertium punctum *Est tota simul :* G. 1° *Scriptura.* — H. 2° *Patribus.* — I. 3° *Comparationibus.* — L. 4° *Instructionibus.*

Conclusio. M. *Paraphrasis illorum verborum :* Exibunt angeli, et separabunt malos.

EXORDIUM.

A. — (*In morte, etc.*) De toutes les choses qui sont à craindre, la plus terrible c'est la mort, dit Aristote. Je reçois sans difficulté, et j'avoue sans contredit cette proposition ; mais j'oserai dire, et je m'oblige à le faire voir, que la mort est un passe-temps, et qu'à proprement parler, il n'y a point de vrai passe-temps que la mort. Voilà, ce semble, un étrange paradoxe ; mais c'est une vérité très assurée. Vous irez peut-être un de ces jours à Paris ; étant là, vous irez de la rue St-Jacques sur le Pont-Neuf, du Pont-Neuf à la rue St-Honoré, de la rue St-Honoré à la rue St-Denis ; pourra-t-on dire que vous avez passé la ville ? non ; on dira bien que vous avez passé de rue en rue, que vous avez passé deux rues, trois rues. Quand aurez-vous passé la ville? quand vous en serez sorti, quand vous serez hors des portes. Vous priez votre camarade d'aller à la comédie, au jeu de paume, et vous dites : Allons passer le temps ; c'est mal parler ; il faut dire : Allons passer une heure de temps, deux heures de temps. Quand vous sortez de la comédie ou du jeu, êtes-vous sorti du temps ? n'êtes-vous pas toujours dans le temps ? quand sortirez-vous du temps ? à la mort ; quand vous mourrez vous sortirez du temps pour entrer dans l'éternité : la mort est donc le vrai passe-temps. Une heure est semblable à une autre heure, un jour à un autre jour, un mois à un autre mois ; le temps n'est pas semblable à l'éternité, il s'en faut bien, il y a trois grandes différences entre le temps et l'éternité, selon toute la théologie. *Tempus,* dit Aristote, *est numerus motus secundum prius ac posterius :* Le temps, c'est la mesure du mouvement avec

succession et vicissitude. Cette définition marque trois propriétés du temps qui sont entièrement contraires aux propriétés de l'éternité.

Le temps est une mesure ; il est mesuré et on en compte les parties. Un siècle est composé de cent ans, une année de douze mois ; un mois, de trente ou trente-un jours ; un jour de vingt-quatre heures ; une heure, de quelques minutes : l'éternité est immense ; elle n'a point de parties, point de mesure, point de terme, point de fin. Nous n'avons point de peine à nous persuader ceci de l'éternité bienheureuse, parce que nous espérons aisément ce que nous recevons volontiers ; mais de l'éternité malheureuse, plusieurs s'efforcent d'en affaiblir la croyance, et vont cherchant des raisons pour flatter leur esprit et se consoler sur l'appréhension de cette longue durée qui détrempe en amertume leurs voluptés les plus savoureuses ; ils trouvent difficile à croire que nos corps après la résurrection puissent subsister dans le feu, qu'ils souffrent et ne finissent jamais ; qu'ils soient brûlés, non consumés ; qu'ils vivent, mourant continuellement ; qu'ils meurent, vivant éternellement ; que Dieu qui est si équitable, qui est la raison et la justice même, punisse de châtiments éternels une action criminelle qui n'aura duré qu'un quart-d'heure. Mais S. Augustin (Civit. Dei, l. 21.) montre clairement, par des témoignages authentiques de l'Ecriture et par des raisons évidentes, que Dieu peut le faire, qu'il le doit, qu'il le veut, qu'il en a le pouvoir, le sujet, le vouloir

PRIMUM PUNCTUM. — *Prima proprietas*, *etc.*

B. — (*Hoc potést.*) Premièrement, il le peut ; pourquoi non ? il est tout-puissant, il fait tout ce que bon lui semble, au ciel, sur la terre et dans les abîmes ; toute créature est entre ses mains, comme un peu d'argile entre les mains d'un potier, pour y faire, défaire, ôter, ajouter, changer, diminuer tout ce qu'il lui plaît, non-seulement quant à l'accessoire et la forme accidentelle, mais quant au

fond de l'être et des propriétés essentielles. La nature de chaque chose, c'est ce que Dieu veut, disait Platon ; S. Augustin dit après lui : *Tanti utique Conditoris voluntas rei cujusque natura est.* Il a bien fait qu'au rapport d'Aristote (lib. 5. histor. animal. cap. 19.) et de Pline, (lib. 11. cap. 36.) en l'île de Cypre et ailleurs, il y a des moucherons qui vivent, qui volent, qui se nourrissent dans les flammes ; qu'au rapport de S. Augustin, (l. 21. de Civit, Cap. 2.) en plusieurs endroits du monde, il y a des eaux si chaudes, que personne ne peut les toucher sans se brûler; et néanmoins il y a de petits vers qui y demeurent, et non-seulement n'y meurent pas, mais ne peuvent vivre ailleurs. Si vous dites que ces moucherons vivent longtemps dans les flammes, parce qu'ils n'y souffrent point, S. Augustin vous réplique : C'est une merveille que les damnés souffrent dans le feu et y conservent leur vie ; mais c'est encore une plus grande merveille que ces moucherons conservent leur vie dans le feu et n'y souffrent rien : « Mirabile est dolere in « ignibus, et tamen vivere ; sed mirabilius est vivere in « ignibus, nec dolere. » (S. Aug. ibid. cap. 4.) Dieu a pu faire que la chair de paon ne pourrit point, ce que le même Saint assure avoir éprouvé l'espace de trente jours ; qu'à Matelge, ville des Garamantes, il y a une fontaine dont les eaux sont si froides pendant le jour qu'on n'en saurait boire, si bouillantes la nuit, qu'on ne les peut toucher. Pourquoi ne pourra-t-il pas faire que les corps des réprouvés soient incorruptibles et passibles ; qu'ils engendrent des vers et ne pourrissent pas ; qu'ils souffrent et ne périssent pas ; qu'ils périssent incessamment et renaissent continuellement ; qu'ils meurent en vivant, et vivent pour mourir éternellement ? Voilà ce que dit S. Augustin. Tertullien dans son Apologie (cap. 48. in fine.) dit : « Cultores « quidem Dei apud Deum semper, superinduti propria « substantia æternitatis ; profani vero, et qui non integre « ad Deum, in pœnam æque jugis ignis, habentes ex ipsa « natura ejus, divina scilicet, subministrationem incorrup- « tibilitatis. Noverunt et philosophi diversitatem arcani, et

« publici ignis. Ita longe alius est, qui usui humano, alius,
« qui judicio Dei apparet, sive de cœlo fulmina stringens,
« sive de terra per vertices montium eructans : non enim
« absumit, quod exurit, sed dum erogat, reparat. Adeo
« manent montes semper ardentes; et qui de cœlo tangi-
« tur, salvus est, ut nullo jam igni decinerescat. Et hoc
« erit testimonium ignis æterni; hoc exemplum jugis ju-
« dicii pœnam nutrientis. Montes uruntur, et durant. Quid
« nocentes, et Dei hostes ? » La providence de Dieu a mis un tel tempérament dans les douleurs de cette vie, que si elles sont longues, on les peut supporter; si elles sont insupportables, elles ne sont pas de durée; elles abattent et détruisent leur homme : *Dolor levis est, si ferre possum; si ferre non possum, brevis*, disait Sénèque. Il n'en est pas ainsi des douleurs de l'autre monde; elles sont très vives, très poignantes, très sensibles et très insupportables, et elles sont très longues; elles ont une durée interminable et infinie.

C. — (*Hoc debet.*) Et cela, très justement; car Dieu regarde l'inclination du cœur autant et plus que l'action de la main : or, comme dit S. Grégoire, (4. dialog. cap. 45.) les réprouvés ne finissent leur crime que parce qu'ils finissent leur vie; ils voudraient que leur vie ne finît jamais, afin que leurs voluptés et leurs passions déréglées eussent une durée infinie. Tant qu'on est dans la coulpe du péché, on est engagé à la peine; qui meurt en état de péché demeure éternellement dans la coulpe, car elle ne s'efface que par la repentance, et il ne s'en repent jamais, il continue, il la veut, il l'agrée; il mérite donc très justement d'en être puni à jamais : « Iniqui autem ideo cum fine deliquerunt,
« quia cum fine vixerunt; nam voluissent utique si potuis-
« sent sine fine vivere, ut potuissent sine fine peccare : ad
« magnam ergo justitiam Judicantis pertinet, ut nunquam
« careant supplicio, qui nunquam voluerunt carere pec-
« cato. » De plus, ne faut-il pas avouer qu'il est digne d'un mal éternel, puisqu'il a ruiné en son âme un bien qui pouvait être éternel? *Factus est malo dignus æterno, qui bonum in se peremit, quod esse posset æternum*, dit

S. Augustin. (21. de Civit. cap. 12.) Si je détruisais entièrement un fonds qui vous rapporte cent écus de rente, je ne serais pas seulement obligé de vous payer cent écus, mais je demeurerais à jamais engagé à l'intérêt annuel et perpétuel de cent écus. Votre âme est un héritage qui appartient à Dieu ; c'est un fonds qui n'est créé que pour lui, autrement en vain elle serait immortelle ; vous la tuez par un péché mortel, vous anéantissez en elle la grâce divine qui est un bien infini, qui fructifierait éternellement ; vous privez Dieu de la gloire qu'il en devait tirer à jamais ; vous êtes donc engagé à une dette infinie, à une satisfaction éternelle, à honorer par vos peines la justice de Dieu aussi longtemps que vous eussiez honoré sa miséricorde dans le ciel par l'hommage que vous lui devez.

D. — (*Hoc vult.*) Mais comment peut-on mieux montrer que ce supplice éternel est très juste, qu'en montrant que Dieu le veut, puisque sa volonté divine n'est pas seulement très juste, elle est la justice même, la règle, le niveau et la source de toute droiture ? Or, nous savons que c'est sa volonté, il nous en a assurés en son Ecriture ; il a dit en S. Marc : *Ignis eorum non extinguitur ;* (Marc. 9. 47.) il a dit par trois fois en un même chapitre que le feu des damnés ne s'éteint point, et il leur dira au jugement, qu'ils aillent au feu éternel. (Matth. 25. 41.) Aussi le mauvais riche ne demande pas d'être délivré de ces flammes, sachant assurément qu'il y est confiné sans appel, sans espérance de ressource, il demande seulement un peu de rafraîchissement, et il lui est refusé. Ceci me fait appréhender la seconde différence du temps et de l'éternité, et me fait passer insensiblement au second point de mon discours.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Æternitas*, *etc.*

E. — (1° *Scriptura.*) Le temps, dit la philosophie, est la mesure du mouvement ; dans tout mouvement il y a toujours quelque changement ou inégalité ; le mouvement naturel est ordinairement plus rapide à la fin, plus lent au commencement ; et c'est tout le contraire dans le mouvement

violent; même plusieurs philosophes soutiennent que tout mouvement est de temps en temps interrompu par quelque moment de repos ; mais dans l'éternité il n'y a point de relâche, point de changement ou d'inégalité, point de pause, point de repos, point d'interruption, on n'y reprend jamais haleine, il n'y a pas un moment de répit, les bourreaux ne se lassent point, le feu ne se ralentit jamais, le corps ne s'endurcit point au tourment, l'esprit ne s'accoutume point à la tristesse. Le prophète Isaïe dit (Isa. 30. 33.) que la fournaise de l'enfer, qu'il appelle *tophet*, est allumée depuis hier, c'est-à-dire qu'elle est aussi nouvelle, aussi ardente et enflammée, que s'il n'y avait que deux jours qu'on y eût allumé le feu; les brasiers y sont aussi cuisants, les supplices aussi poignants, le corps aussi peu accoutumé à la peine que si l'on y était entré depuis deux jours. Isaïe dit que le fond de cette demeure effroyable est de la poix ardente qui ne s'éteint ni jour ni nuit : *Erit terra ejus in picem ardentem, non extinguetur nocte et die.* (Isa. 34. 9.) L'Apocalypse dit que ces malheureux seront tourmentés nuit et jour : *Cruciabuntur nocte ac die, in sæcula sæculorum.* (Apoc. 20. 10.)

Ces infortunés ne chantent jamais *Gloria Patri*, ils disent sans cesse *sicut erat in principio.* Si vous demandez au mauvais riche : Comment vous trouvez-vous depuis seize cents ans que vous êtes en ce feu ? *Sicut erat in principio*, comme au commencement. Dans seize cents ans si on lui demande : Comment vous portez-vous ? n'êtes-vous point fait aux tourments ? *Sicut erat in principio*, je suis aussi sensible, aussi impatient, aussi peu habitué à la peine que je l'étais au commencement.

F. — (*Historia.*) Dans l'Histoire ecclésiastique il est dit qu'environ l'an mil quatre cent trente, il y avait en Hollande une fille dévote, nommée Liduvine, qui vivait en odeur de sainteté, ou, pour mieux dire, qui mourait toute vive; car elle languit trente-huit ans de plusieurs cruelles maladies qu'elle souffrait avec une patience incroyable, en bénissant Dieu continuellement, ne vivant que des charités qu'on lui faisait, donnant aux pauvres toutes les aumônes

qu'elle recevait, sans en retenir que ce qui était précisément nécessaire pour l'empêcher de mourir ; tous ceux qui se recommandaient à ses prières en ressentaient des effet, tant elle avait de crédit auprès de Dieu. Un jeune homme très vicieux, qui n'avait pas été à confesse depuis plusieurs années, fut pressé par ses parents et amis de s'adresser à cette Sainte, de lui raconter ses misères, de lui en demander les remèdes et de se recommander à ses prières. Pour se délivrer de leur importunité, il leur promet d'y aller ; il y va et commence par raconter à la Sainte, comme en plaisantant, les péchés dont il avait coutume de se vanter parmi ses camarades. Elle, ne pouvant fermer ses oreilles, parce qu'elle était percluse de tous ses membres, le priait par la passion du Fils de Dieu de ne lui point tenir ces propos, mais de les dire à un confesseur. Il continue son affreuse histoire et étale une grande liste des crimes et débauches qu'il avait commises. La Sainte, inspirée de Dieu, lui dit : Eh bien ! puisque vous ne voulez pas les confesser, voulez-vous que je les dise au prêtre de votre part et que je vous serve de truchement ?... J'en suis content, peu m'importe, lui répond-il, pourvu que je ne sois point obligé de conter ces belles histoires aux pieds d'un confesseur, à deux genoux et tête nue... Allez, et revenez dans trois jours. Pendant ces trois jours elle pleure devant Dieu les crimes de ce jeune homme, comme si elle-même les eût commis, et s'expose à la justice de Dieu pour en porter la peine. Après trois jours il retourne en se raillant : Eh bien ! avez-vous fait ma confession? quelle pénitence m'a-t-on imposée ?... La ferez-vous ?... Oui, si elle est faisable, car si vous pensiez m'obliger à des jeûnes, à des cilices ou autres mortifications, je m'en moquerais..Elle sera très facile...Foi d'homme d'honneur, je l'accomplirai... On vous a imposé que ce soir, quand vous serez couché en votre lit, vous vous mettiez sur le dos et que vous demeuriez ainsi toute la nuit, sans vous tourner de côté ni d'autre; faites seulement cela, je me charge de tout le reste. Lui, éclatant de rire : Est-ce là, dit-il, toute ma pénitence ? il fait bon avoir des procès au

parquet de votre justice ; si j'en suis quitte à si bon marché, je vous promets de payer cette amende. Le soir, étant couché, à peine eut-il demeuré demi-heure sur le dos, qu'il commença à s'ennuyer, c'était pour lui une peine insupportable de n'oser se tourner sur le côté, il ne lui sembla jamais être couché si durement ; ce repos où il ne pouvait avoir de changement lui était une peine intolérable ; il disait en lui-même : Que me faut-il ? je suis bien portant, j'ai bien soupé, je suis couché sur un bon lit de plume, je n'ai qu'une nuit à passer en cette posture pour être quitte de ma promesse, et cela me semble impossible ; que serait-ce donc si je devais demeurer ainsi cinq ou six ans ? je n'eusse jamais cru que cela fût si ennuyeux ? Hé ! douillet que je suis ! hé ! si au lieu de mon lit, je n'avais qu'une planche dure, et si c'étaient des charbons ardents, et s'il y fallait demeurer quarante ou cinquante années ? et c'est ce qu'on fait en enfer où je vais au grand galop, et je n'y pense pas. Cette réflexion le toucha vivement, il se convertit, il alla à confesse tout de bon, il changea de vie et fit pénitence le reste de sa vie.

TERTIUM PUNCTUM — *Est tota simul.*

G. — (1° *Scriptura.*) Mais ce n'est pas tout, l'éternité a une autre propriété opposée à celle du temps, qui la rend plus effroyable que tout ce que nous avons dit, si notre esprit faible et borné était capable de la bien concevoir ; c'est que dans l'éternité il n'y a point de *prius ac posterius*, elle est *tota simul;* elle n'a point ses parties successivement et l'une après l'autre, mais en masse et toutes ensemble, ou pour mieux dire, elle n'a point de parties, point de passé, point de futur, ce n'est qu'un présent, un maintenant, fixe, arrêté, immobile, toujours durable ; ce n'est qu'un moment, mais qui correspond à tous les temps ; ce n'est qu'un instant indivisible, mais qui comprend et embrasse la longue étendue de tous les siècles. La teigne les dévorera, dit Isaïe ; l'esprit malin cherche à nous dévorer comme un lion, dit S. Pierre. Le lion mâche, la teigne ronge et ne dévore pas. Mais l'Ecriture parle ainsi, parce

que comme le lion mâche si vite, qu'il semble dévorer, et il fait autant de mal en deux ou trois moments à sa proie, qu'un autre animal en une heure ; ainsi le feu de ce monde ne fait que ronger la proie, il brûle les parties l'une après l'autre, il fait son opération successivement, et dans le temps; le feu de l'enfer dévore, c'est-à-dire qu'il agit en un instant, il exerce son hostilité en un moment, mais ce moment dure toujours, parce qu'il est éternel, et il est toujours présent, passé et avenir tout ensemble : *Cum igne devorante, cum ardoribus sempiternis; semper æternis; etiam in præsenti sentientur consequentium tormenta sæculorum*; dit Eusèbe Emissène. (homil. 1. ad monachos.)

H. (2° *Patribus.*) S. Augustin, parlant de l'éternité de Dieu, dit doctement : *Anni tui dies unus, et dies tuus non quotidie, sed hodie, quia hodiernus tuus neque cedit crastino, neque succedit hesterno.* Pour cela saint Pierre ne dit pas seulemeut que mille ans ne sont que comme un jour devant Dieu, mais il dit aussi qu'un seul jour est autant que mille ans; il en est de même de l'éternité des bienheureux dans le ciel, et des malheureux dans les enfers. Les Egyptiens la représentaient, non simplement par un cercle, mais par un serpent qui se mordait la queue, pour expliquer qu'elle n'est pas seulement infinie, mais qu'elle est toute ramassée; le commencement et la fin sont ensemble, la tête et la queue se tiennent; quand on est au commencement, on est à la fin, et quand on est à la fin, on est encore au commencement. Car, comme le temps, à proprement parler, n'est qu'un moment qui s'écoule, s'échappe, s'envole incessamment, ainsi l'éternité n'est qu'un moment, mais un moment stable, fixe, permanent, immuable, sans flux et reflux, sans révolution, sans succession, sans vicissitude ; c'est comme un rocher immobile, au pied duquel les choses temporelles passent, et sont dans un courant perpétuel ; c'est comme le centre au milieu d'un cercle, ce n'est qu'un point, mais qui unit en lui tous les points de la circonférence.

I. — (3° *Comparationibus.*) On dit qu'un gentilhomme

espagnol, nommé Didacus Ozorius, étant en prison pour un crime capital, et ayant un soir reçu sa sentence qui le condamnait à mourir le lendemain, quoiqu'il ne fût qu'à la fleur de son âge, devint blanc comme un vieillard de soixante ans. On pouvait dire de cette nuit : *O nox! quam longa es, quæ facis una senem!* qu'elle ne fut que de neuf ou dix heures, et qu'elle dura quarante ans! Ainsi l'éternité ne semble qu'un instant qui réunit comme en abrégé les jours, les mois, les années entières; mais elle est de très longue durée, parce qu'elle correspond et coexiste à l'immense carrière de tous les moments passés, présents et à venir. De là vient qu'elle se joint à quelque bien, quelque petit qu'il soit, elle le rend infiniment meilleur qu'il n'était; quand elle s'attache à quelque mal, elle le rend infiniment plus grand et plus effroyable qu'il n'était; et cela pour deux considérations. Premièrement, à cause de la durée; car elle donne au bien et au mal une durée interminable, et par conséquent une existence infinie : par exemple, le plaisir d'un jour, c'est un bien; le plaisir de deux jours, c'est un bien une fois plus grand; le plaisir de dix jours, c'est un bien dix fois plus grand : donc le plaisir qui dure des années infinies, quoique très petit en lui-même, est un bien infini, et infiniment estimable. En second lieu, l'éternité rend infini le bien où elle s'attache, par l'assemblage qu'elle en fait, car elle assemble et réunit toutes les jouissances que ce bien pourrait apporter en un temps infini et immense; elle vous fait goûter tout cela en un seul moment, qui ne s'écoule jamais. Dites-en de même de la douleur, quelque petite et légère qu'elle soit, quand l'éternité l'accompagne, elle est infinie et infiniment redoutable, tant à cause de la longueur qui ne trouve point de fin, qu'à cause que cette durée assemble et réunit les peines qu'on pourrait endurer en tous les siècles des siècles.

L. — (4° *Instuctionibus.*) O mon Dieu! quel énorme péché, quelle cruauté, quelle barbarie commet celui qui est cause de la perte d'une âme! Vous sollicitez cette fille à commettre une impureté, vous portez ce villageois à faire

un faux témoignage : qui vous a dit qu'ils en feront pénitence ? ils ont l'esprit faible et grossier, ils n'auront pas assez de jugement pour concevoir les motifs d'une vraie repentance, ils mourront en mauvais état; vous serez cause de leur damnation; quelle inhumanité! Vous savez qu'il y a des malheureux si ennemis du genre humain, qu'ils ne se contentent pas de faire mourir les hommes, il les font languir d'une mort lente, des mois et des années entières; ils ne le font qu'à cinq ou six personnes; mais s'ils le faisaient à tous ceux d'une ville ou d'une province, quelle malice dénaturée et diabolique serait-ce! Cette cruauté ne serait point si grande que celle que vous commettez quand vous êtes cause de la perte d'une âme. Quelle est la plus grande cruauté, ou faire languir cent personnes durant un an, ou faire languir une personne l'espace de cent ans ? il y a plus de millions d'années en l'éternité, qu'il n'y eut jamais de personnes au monde, et qu'il n'y en aura jamais ; et vous engagez cette âme à souffrir éternellement ; vous êtes donc plus cruel que si vous faisiez languir tous les hommes une centaine ou un million d'années.

Si nous pouvions appréhender ce que c'est que l'éternité, et si nous étions justes estimateurs des choses, il n'est rien que nous ne voulussions faire, rien que nous ne voulussions donner pour aider à sauver une âme. O mon Dieu, mon Sauveur, quand je considère ceci, je ne m'étonne plus que vous ayez répandu votre précieux sang pour le salut des hommes; quand vous n'en auriez sauvé qu'un, vous vous estimeriez très bien récompensé. Vous êtes avare ou paresseux pour contribuer à retirer les pauvres âmes du péril de la damnation; ne seriez-vous pas content de donner un sou ou de faire un pas pour empêcher un homme d'être brûlé tout vif un jour entier ? Vous en seriez très content, si vous avez quelque reste d'humanité, et vous donneriez volontiers deux sous, vous feriez volontiers deux pas pour l'empêcher d'être brûlé deux jours. Or il y a plus de jours, plus d'années, plus de siècles en l'éternité, qu'il n'y a de sous dans toutes les finances des rois, qu'il n'y a de pas d'ici au bout

du monde : il faudrait donc, s'il était nécessaire, donner tous les trésors de la terre, et aller au bout du monde pour empêcher que cette âme qui se perd par votre négligence, ne soit brûlée dans une fournaise, comme elle le sera infailliblement une éternité tout entière.

CONCLUSIO.

M. — Oui, en une fournaise ! Ecoutez le Fils de Dieu, (Matth. 12. 49.) qui est la vérité même : « In consummatione sæculi, exibunt angeli, et separabunt malos de medio « justorum, et mittent eos in caminum ignis ; ibi erit fletus, « et stridor dentium : » Dans la consommation des siècles, les anges viendront du ciel pour être les exécuteurs de la justice de Dieu, ils recevront avec honneur en leur compagnie les âmes prédestinées, ils feront leurs panégyriques, ils les conduiront au ciel : *Separabunt malos*, ils rejetteront les réprouvés, ils les retrancheront de la compagnie, des joies, des délices, de la gloire des bienheureux ; *de medio justorum*, ils sépareront ce mari impie, impudique, débauché, d'avec sa femme modeste, chaste, débonnaire, charitable ; ce prêtre indévot, intempérant, vicieux, d'avec les prêtres dévots, sobres, vertueux.

Mittent eos. Ils n'iront pas avec eux, mais il les enverront, il les abandonneront pour jamais, ils les livreront à la puissance des esprits malins : *In caminum ignis*, ils les jetteront pieds et poings liés dans une fournaise de feu.

Ibi erit fletus. Là, ils pleureront à loisir les folies qu'ils ont faites avec précipitation ; ils feront comme Isaü : *Ejulatu magno flevit*, il pleurait, il gémissait, il rugissait : Quoi donc ! sera-t-il dit que mon cadet ait ravi la bénédiction que je devais avoir, qu'il m'ait enlevé mon droit d'aînesse ? Ainsi vous direz : Un tel qui était mon vassal, mon disciple, mon valet, ce pauvre artisan, cette petite femme que je méprisais tant, ont conquis le ciel ; et moi, qui avais tant d'esprit, qui étais si prudent, si adroit, si judicieux pour les affaires du monde, je suis ici parmi les démons !

Ibi erit fletus. Vous ferez comme Ezéchias, *flevit*

fletu magno. Non videbo Dominum Deum in terra viventium : Je n'aurai donc jamais le bonheur de voir mon Dieu et mon Sauveur dans la terre des vivants! je serai à jamais privé de cette béatitude et cette félicité souveraine pour laquelle j'ai été créé!

Et stridor dentium. Vous grincerez des dents, vous enragerez de dépit contre tous ceux qui auront coopéré à votre damnation, contre votre père et votre mère qui ne vous ont pas châtié quand vous disiez de mauvaises paroles, contre votre frère et votre sœur qui vous ont donné mauvais exemple, contre votre camarade qui vous a conduit au cabaret, contre votre confesseur qui vous a donné l'absolution quand vous en étiez indigne.

Le Fils de Dieu, craignant que ses auditeurs n'eussent pas bien compris des avertissements si importants, leur demanda avec affection : *Intellexistis hæc omnia?* Avez-vous bien entendu toutes ces choses? Je dis de même à chacun de vous : Avez-vous bien entendu toutes ces choses? ce ne sont pas des jeux d'enfants, ce sont des vérités très assurées, ce sont des choses qui arriveront plus certainement que vous n'êtes là. Si vous les entendez, si vous les croyez, si vous les appréhendez, méditez souvent en vous-même ces paroles d'un grand homme de bien : « Felix quæ beata æternitas ; « durum quod cruciat æternum : hæc à morte pendent, « mors à vita, vita à momento ; elige, periisse semel æter- « num est : » Oh! qu'une félicité est souhaitable, quelque petite qu'elle soit, quand elle dure toujours! oh! que ce qui afflige est effroyable, si c'est pour une éternité, quand ce ne serait que la piqûre d'une épingle! et une éternité de bonheur ou de malheur infini dépend de votre mort, votre mort dépend de votre vie; car telle vie, telle mort; et cette vie n'est qu'un moment en comparaison de l'éternité : choisissez, vous êtes entre deux, vous avez le choix, ou d'une vie sainte et vertueuse qui aboutit à une éternité de bonheur, ou d'une vie criminelle et vicieuse qui aboutit à une éternité de malheur; on n'est damné qu'une fois, mais c'est pour toujours. Dieu nous en garde! *Amen.*

SERMON CCLVIII.

DES EFFETS DE L'ÉTERNITÉ MALHEUREUSE.

Dicet his qui a sinistris erunt : Ite, maledicti, in ignem æternum.
Le Fils de Dieu dira au jour du jugement à ceux qui seront à sa gauche : Allez, maudits, au feu éternel. (Matth. 25. 41.)

Les effroyables propriétés de l'éternité malheureuse, sont des motifs plus que très puissants pour la faire appréhender, si nous avons tant soit peu de foi, et pour nous faire éviter le péché mortel, qui nous engage et nous achemine à un mal si épouvantable. Que sera-ce donc si nous ajoutons les déplorables effets qu'elle produit à jamais en l'esprit des réprouvés. Le sage nous les déchiffre en peu de paroles au livre de la Sagesse : *Pœnitentiam agentes, præ angustia spiritus gementes; Mirabuntur in subitatione insperatæ salutis.* (Sap. 5. 3. 2.) Voilà les funestes effets de cette fatale éternité : premièrement, regret du passé ; en second lieu, ennui du présent ; en troisième lieu, désespoir de l'avenir. Ce seront les trois points de ce discours.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *An damnatus in inferno habeat usum sui intellectus et memoriæ, rationes dubitandi.*—B. *Solvitur quæstio.*

Primum punctum. *Primus effectus æternitatis miseræ est pœnitentia de præterito :* C. 1° *Scriptura.* — D. 2° *Patribus.* — E. 3° *Rationibus : Prima, quia damnatus perdidit maxima bona.* — F. *Secunda, Quia bona quæ facile acquiri poterant.*—G. *Tertia, Quia ea perdidit ob res vanas.* — H. *Quarta, Quia irrecuperabiliter.*

Secundum punctum. *Æternitas producit fastidium præ-*

sentis : I. 1° *Scriptura.*—L. 2° *Patribus.*—M. 3° *Rationibus.*
Tertium punctum. *Æternitas produci desperationem de futuro :* N. 1° *Scriptura* — O. 2° *Patribus.* — P. 3° *Rationibus.*
Conclusio. Q. *Argumenta conglobata ex Scriptura.*

A. —(*An damnatus*, *etc.*) Les théologiens qui semblent douter de toute chose, pour juger plus sainement de tout, proposent cette question, et demandent si dans les enfers l'âme réprouvée aura l'usage de ses puissances et facultés intellectuelles ? si elle pourra exercer son esprit dans le souvenir du passé, dans quelque connaissance du présent, et dans la prévoyance de l'avenir ? Ce qui fait la difficulté, c'est que, d'une part, l'Ecriture appelle l'enfer un lieu de ténèbres, un séjour d'obscurité, une terre d'oubli : *Nunquid cognoscentur in tenebris mirabilia tua*, *aut justitia tua in terra oblivionis ?* dit le Prophète royal; (Ps. 87. 13.) et son fils Salomon, parlant à un paresseux, lui dit qu'en enfer où il va, il n'y aura point de science ni de raisonnement : *Neque opus*, *neque ratio*, *nec scientia erunt apud inferos quo tu properas ;* (Eccl. 9. 10.) ce que les païens même donnaient à entendre, disant que ceux qui avaient passé le fleuve Léthé, mettaient en oubli toute chose. D'autre part, le même Salomon, au livre de la Sagesse, introduit les réprouvés qui se souviennent de leurs folies et de leurs égarements passés : *Hi sunt quos aliquando habuimus in derisum*, *nos insensati erravimus ;* (Sap. 5. 3.) et le Fils de Dieu, en l'Evangile, dit que le mauvais riche se souvenait de ses frères qu'il avait laissés en ce monde.

De plus, d'un côté il est assuré que le péché pervertit le jugement, jette des ténèbres en l'esprit, cause en l'âme un aveuglement spirituel : *Nescierunt*, *neque intellexerunt ; in tenebris ambulant ; malitia excœcavit cor eorum :* Les réprouvés seront tous rongés de malice, confirmés et endurcis dans le péché ; donc ils seront dans un aveugle-

ment et une privation extrême de toute lumière. *Projicite eum in tenebras exteriores ;* ces ténèbres sont appelées extérieures, parce que ces infortunés sont éloignés de Dieu qui est la vraie lumière. C'est une comparaison prise d'un banquet qui se fait la nuit, ou ceux qui sont hors de la salle, sont privés de la vue des flambeaux qui éclairent le festin. D'autre côté, on tient en théologie que les péchés, quelque grands et nombreux qu'ils soient, même au plus haut point de malice et d'obstination, ne ruinent jamais la nature et l'essence de l'homme, ne ravagent pas entièrement ses puissances et ses facultés spirituelles, ne lui en interdisent pas l'exercice, et n'effacent pas l'image de Dieu qui est en l'âme et qui consiste en l'entendement, la mémoire et la volonté ; et ces puissances seraient vaines et inutiles, si elles ne pouvaient jamais exercer aucun acte.

Il y a plus, quelqu'un pourrait remontrer que l'entendement se délecte en la connaissance de son objet, qui est la vérité, comme la volonté prend plaisir en la possession et en la puissance du bien, qui est son objet ; donc, si l'âme réprouvée exerçait quelquefois son esprit à la connaissance de quelque chose, elle y aurait du plaisir, et cela répugne à la damnation, qui est un comble de toute misère et une entière privation de tout ce qui pourrait tant soit peu délecter d'ailleurs.

B. — (*Solvitur quæstio.*) Le sage dit qu'il y a certaine science qui n'apporte point de délectation, mais qui est un surcroît de peine et un comble d'affliction : *Qui addit scientiam, addit dolorem.* Pour accorder ces contrariétés apparentes, S. Bonaventure (4. dist. 50. p. 1. a. 2. q. 2. et 3.) nous avertit qu'il faut remarquer trois offices ou effets de la lumière, tant spirituelle que corporelle. Premièrement, elle rend visibles les objets : *Rebusque jam color reddit vultus nitentis sideris ;* les Hébreux appellent le temps du matin *boquer*, du verbe *baquar*, qui signifie discerner et reconnaître. En second lieu, elle dirige et adresse, elle nous conduit et nous montre le chemin du lieu où nous devons aller : *Notus est sol, exibit*

homo ad opus suum. En troisième lieu, elle réjouit et récrée. Quelle joie puis-je avoir en ce monde, puisque je ne vois pas la lumière du ciel ? disait le vénérable Tobie ; et S. Augustin dit que quand un enfant est couché dans son berceau, il faut le mettre en telle posture, qu'il ait la lumière vis-à-vis de lui, car s'il a la fenêtre ou la chandelle dernière la tête, il s'accoutume à tourner les yeux pour chercher la lumière qui lui agrée ; et ainsi petit à petit il devient louche. Quant à ces deux derniers usages de la lumière, qui sont de diriger et de récréer, les réprouvés en seront tout-à-fait privés, ils seront en des ténèbres plus que cimmériques, ils n'auront aucune connaissance qui leur inspire quelque louable action, ou qui leur apporte la moindre consolation ; et c'est en ce sens que doivent s'entendre les textes de l'Ecriture que nous allons alléguer. Mais quant au premier office de la lumière, qui est de rendre visibles les objets, ils n'en seront pas entièrement privés, ils auront réminiscence de quelque chose du passé, connaissance des choses présentes, prévoyance des futures ; mais tant s'en faut que cela leur apporte quelque délectation, qu'au contraire ce leur sera un surcroît de peine et de supplice : *Videntes turbabuntur ;* la connaissance qu'ils auront de l'éternité malheureuse produira en leur esprit ces trois funestes effets : regret du passé, *pœnitentiam agentes ;* ennui et angoisse du présent, *præ angustia spiritus gementes ;* désespoir de l'avenir, *a subitatione insperatæ salutis.*

PRIMUM PUNCTUM. — *Primus effectus, etc.*

C. — (1° *Scriptura.*) Regret du passé, quand par la longueur de l'éternité, ils reconnaîtront la brièveté des biens caducs et périssables, et la folie qu'ils ont faite de s'y être affectionnés ; c'est le ver ronge-cœur dont le Fils de Dieu parle après Isaïe : *Vermis eorum non moritur ;* la version arabique tourne : *Vermis eorum non dormit.* Ce ver ne s'endort jamais, il est toujours affamé, il ronge continuellement le cœur de ces malheureux ; c'est la péni-

tence qu'ils font, ne l'ayant pas voulu faire en ce monde : *Pœnitentiam agentes;* pénitence stérile et infructueuse, qui fait beaucoup de peine et point de profit; c'est le vautour qui va béquetant sans cesse le foie de l'infortuné Tityus : *Semperque renascens, sic perit, ut possit sæpe perire jecur.*

D. (2° *Patribus.*) « Si multis annis vixerit homo, « et in his omnibus lætatus fuerit, meminisse debet tene- « brosi temporis, et dierum multorum, qui cum venerint « vanitatis arguentur præterita, *dit le Sage.* (*Eccl.* 17. « 8.) *Le grand S. Grégoire parle dans le même sens :* « Stulta enim mens, cum malum repente invenerit, « quod nequaquam præterit, ejus æternitatem tolerando, « intelligit quia quod præterire potuit, vanum fuit. » (*S. Greg.* 7. *moral. cap.* 12.) L'âme qui est si mal-avisée que de commettre un péché mortel, quand elle se trouvera dans une peine qui ne passe point par le sentiment de l'éternité malheureuse, connaîtra que ce qui était passager n'était rien.

E. (3° *Rationibus.*) Une perte est extrêmement sensible pour une de ces quatre raisons : premièrement, quand on a perdu l'occasion d'un grand bien, de gagner beaucoup et de faire un grand profit ; en second lieu, quand l'occasion a été belle, longue et facile ; en troisième lieu, quand on l'a perdue pour peu de chose ; en quatrième lieu, quand la perte est irréparable et sans ressource.

(*Prima.*) En l'éternité vous verrez la perte que vous aurez faite, vous comprendrez que c'est une chose très grande, très importante, très souhaitable ; en un mot, vous verrez que le royaume des cieux est un bien souverain, un bien infini, un bien qui était votre dernière fin, la jouissance de Dieu, la compagnie des Saints, la musique des anges, le banquet délicieux des noces du Fils de Dieu, l'amas et l'assemblage de toute sorte de joie, plaisir, honneur, contentement et béatitude. *Cornu justi exaltabitur in gloria ; peccator videbit et irascetur,* dit le Psalmiste ; (Ps. 111. 9.) Le juste sera élevé en la gloire,

le pécheur verra la perte qu'il en a faite, et il enragera de dépit contre lui-même, il sèchera de tristesse d'avoir follement perdu un si grand bien. Le mauvais riche (Luc. 16. 24.) dans les enfers enrageait de dépit, voyant le Lazare qui était en un océan de si grandes voluptés, qu'une seule gouttelette serait capable d'adoucir tous ses tourments. *Plus cœlo torquentur quam gehenna* : Le paradis afflige plus les damnés que l'enfer, dit S. Chrysologue ; la gloire du ciel les tourmente plus que l'ardeur du feu. *Vidit Lazarum :* il y avait plusieurs autres justes au lieu de repos où était le Lazare : Isaac, Jacob, Joseph, les saints patriarches et prophètes y étaient.

F. — (*Secunda.*) Le mauvais riche y voit particulièrement le Lazare, dit S. Chrysostôme, (homil. 2. de Lazaro.) parce que c'est pour lui un sujet de grande affliction, que d'avoir perdu une si belle occasion qu'il avait tous les jours à sa porte, de racheter ses péchés et de gagner le paradis par aumône : *Noluisti ad quod oportuit uti salutis occasione, utere posthac illo ad majoris cruciatus suppliciique materiam.* Les grands, principalement, auront ce regret et le reproche de la conscience : ils peuvent faire une infinité de bien avec tant soit peu de soin ; il ne faut quelquefois qu'une parole pour recommander cette veuve à un ami ou à un parent, pour commander à votre clerc d'instruire vos laquais, et de solliciter pour ce villageois.

Malheur à vous, habitants de Corozaïn! (Matt. 11. 21.) malheur à vous, habitants de Bethsaïde! si l'on eût fait à ceux de Tyr et de Sidon, les grâces qu'on vous a faites ; ils eussent fait pénitence ; les prédications du Fils de Dieu, les miracles qu'il a faits en ces villes ingrates, sont des malheurs pour les habitants, non par l'intention du Sauveur, mais par leur pure faute ; ce leur sera un sujet de regret et de déplaisir de n'en avoir pas profité. Malheureux que nous sommes! diront-ils, nous avons eu le bonheur de voir le Messie, d'entendre ses prédications et celles de ses apôtres, de toucher au doigt leurs miracles, et

nous avons été aveugles à tant de lumières, sourds à des voix si éclatantes, incrédules à tant de témoignages, insensibles à tant de touches ! Ainsi les furies de la conscience agiteront plus furieusement les catholiques de ce temps qui se perdent par leur négligence ; la commodité des confesseurs qu'on peut avoir si aisément, des sacrements qu'on peut recevoir avec tant de facilité, des indulgences qu'on peut gagner si souvent, des prédications qui sont si fréquentes ; ce leur sera un vif aiguillon qui les piquera éternellement par le regret de les avoir perdues ; les prêtres aussi, les religieux et autres qui ont quelquefois fréquenté la dévotion, auront des pointes plus vives de cette repentance infructueuse, s'ils sont si mal avisés que de se perdre. Infortunés que nous sommes ! diront-ils, nous avons été en la vraie Eglise, en la nacelle de S. Pierre, en la sainte religion, en l'occasion prochaine de nous sauver, nous avons eu la correction de nos supérieurs, les bons exemples de nos confrères, l'usage des sacrements; la direction de nos règles, mille commodités de bien faire que tant d'autres n'ont pas eues, et nous en avons abusé et abusé si longtemps ; il y en a tant que Dieu a surpris sur le fait et à l'improviste, qui sont morts en l'ardeur du flagrant délit, et il nous attend à pénitence avec tant de patience et de longanimité. Il vous donne tant de jours, tant de mois, tant d'années, tant d'inspirations, tant de bons mouvements pour vous convertir ; ce vous sera un supplice très cuisant de n'en avoir pas fait bon usage, et de vous être perdu pour si peu de chose.

G. — (*Tertia.*) C'est fort à propos qu'Isaïe (66. 24.) et notre Sauveur (Marc. 9. 43. comparent ce regret à un ver. Le ver s'engendre dans une chair pourrie et corrompue , ce qui produira en vous ce ver ronge-cœur , ce qui vous gênera la conscience plus sensiblement , ce sera de voir que vous aurez perdu les honneurs , les richesses , les délices et félicités du ciel, pour un peu de chair corruptible, pour une carcasse, pour une voirie. S. Chrysostôme, pour nous détourner des voluptés , nous fait cette belle

exhortation : *Considera terram esse quod miraris, cinerem quo incinderis, explica faciei pellem meditatione, et videbis humilitatem voluptatis.* Considérez la bassesse de cette créature que vous aimez ; voyez ce qu'elle serait, si l'on en avait détaché un peu de peau, ce qu'elle sera quand l'âme l'aura quittée. Vous ne le faites pas pendant votre vie, vous le ferez après la mort, quand il n'en sera plus temps ; vous vous étonnerez de vous-même, vous connaîtrez que c'était une fièvre d'esprit, de vous brûler à petit feu en ce monde, et à grand feu dans les enfers, pour un peu de cendre, pour un sac de pourriture, pour un tombereau d'immondices. Ce qui faisait plus de peine au pauvre Narcisse, dit un poète, c'était de voir que si peu de chose, la surface d'un peu d'eau, l'empêchât d'embrasser son image et de se joindre à l'objet de ses affections :

Quoque magis doleam ; nec nos amare separat ingens,
Nec via, nec montes, nec clausis mœnia portis :
Exigua prohibemur aqua.

(Ovid. Metam. 3.)

Ce qui affligera davantage votre âme, qui est l'image de Dieu, ce sera de voir qu'elle ne pourra se joindre et s'unir au Créateur qui est son prototype, et qu'elle en sera empêchée pour si peu de chose, pour avoir contenté une folle passion, pour avoir retenu un peu du bien d'autrui. *Exigua prohibemur humo*, pour un pouce de terre, il aura perdu le royaume du ciel. Quelle lamentation ne faisait pas Lysimaque? Il fut assiégé en Thrace par Dromichète, roi de Macédoine, bloqué de toutes parts et de si près, lui et son armée, qu'il n'eut aucun autre moyen d'avoir de l'eau pour contenter sa soif, qu'en se rendant à son ennemi et en lui vendant son royaume. Quand il eut contenté son appétit et qu'il se vit prisonnier, il se lamentait et disait : Hé! infortuné que je suis! quel royaume ai-je perdu pour un verre d'eau! Il y a maintenant, à l'heure que je parle, plusieurs personnes de votre connaissance et de la mienne, qui se lamentent ainsi en enfer : Hé! misérable que je suis!

quelle perte j'ai faite par ma faute ! pour un plaisir de pourceau, j'ai perdu les délices des anges !

H. — (*Quarta.*) Et qui pis est, il n'y a point de ressource, c'est une perte qui ne peut pas se réparer. Si vous perdez de l'argent au jeu, vous pouvez le recouvrer en demandant revanche ; si vous êtes trop intéressé en ce contrat que vous avez fait, vendant votre bien follement, si vous êtes lésé de plus de la moitié du juste prix, vous obtenez des *lettres-royaux* pour en être relevé ; si vous avez perdu votre procès, vous présentez requête civile, vous demandez révision ; si vous avez perdu l'occasion de quelque bonne emplète, d'un grand profit en une foire, les foires reviennent tous les ans ; si votre vigne est gelée cette année, ou votre champ ravagé par la grêle, vous espérez de vous dédommager l'année suivante. En l'éternité les chutes sont irréparables, les naufrages sans ressource, les maladies sans remède. L'empereur Frédéric III, perdant beaucoup de ses terres par les conquêtes de Mathias, roi de Hongrie, il y a un peu plus de deux cents ans, et s'enfuyant devant lui par l'Allemagne, écrivait sur les murs des logis par où il passait : *Rerum irrecuperabilium oblivio, summa felicitas !* C'est un grand bonheur de pouvoir mettre en oubli les choses qu'on a perdues sans ressources. Il disait vrai, mais c'est ce qu'on ne peut faire en enfer ; on a toujours devant les yeux les biens infinis et incompréhensibles qu'on a follement perdus ; et alors, comme le Saint-Esprit nous l'a dit, on connaît évidemment, mais trop tard, la bassesse des biens temporels qu'on a aimés désordonnément : *Vanitatis arguuntur prœterita.* Nous voyons par expérience qu'un quart-d'heure de vive douleur, efface le sentiment, et presque le souvenir de mille plaisirs. Quand un homme a une douleur de dents, une crise de goutte, une forte colique, ou un accès de gravelle, allez lui dire : Vous souvenez-vous du grand plaisir que vous eûtes en un tel festin, à une telle danse, ou à tout autre passe-temps ? tant s'en faut que cette pensée le soulage, qu'au contraire elle lui est un surcroît de douleur, il lui semble que tout le passé est un songe.

Ceux qui descendent la Garonne, la Loire, ou la Seine, tant qu'ils sont sur la rivière, elle leur semble fort large, mais quand ils ont passé l'embouchure, et cinglé en haute mer, ils voient l'Océan si large, si vaste et si spacieux, que la rivière leur semble très étroite. Quand vous étiez jeune, il y a trente ou quarante ans, vous vous êtes souvent passionné pour des choses qui vous semblaient de grande importance, et à présent vous voyez que ce n'étaient que des bagatelles; vous étiez ardent et échauffé à une dispute pour je ne sais quoi, pour une préséance, pour une pointille d'honneur, et il vous semble à présent que ce n'est qu'un songe. En l'éternité, quand vous aurez passé cinq cents ans, quinze cents ans, dix mille ans, vous regarderez de si loin cette vie et tout ce que vous y avez fait, qu'il vous semblera que c'est un songe, et alors vous admirerez votre folie de vous être engagé à des peines si longues, si continues et si ennuyeuses.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Æternitas, etc.*

I. — (1° *Scriptura.*) Oui des peines continues; car l'Apocalypse nous apprend que les réprouvés n'auront pas un seul moment de repos; mais qu'ils seront tourmentés sans cesse jour et nuit : *Requiem non habent die ac nocte, cruciabuntur in sæcula sæculorum;* (Apoc. 4. 8.-20. 10.) et c'est ce qui rend ces douleurs plus ennuyeuses.

L. — (2° *Patribus.*) S. Grégoire dit qu'il y a cette différence entre les délices sensuelles et les spirituelles, que les sensuelles, quand on ne les a pas encore, on les estime beaucoup, on les désire ardemment; quand on les a, on s'en dégoûte; et l'expérience montre que les choses qui d'elles-mêmes sont plus agréables et plus plaisantes, si elles ne sont diversifiées de quelque bigarrure, deviennent fades et ennuyeuses; en un festin si l'on ne mettait sur table à tous les services qu'une même viande, quelque savoureuse et bien apprêtée qu'elle fût, on s'en dégoûterait. Témoin la manne, qui était pétrie et assaisonnée par la main des anges, et qui devint fade aux Israélites, par la succession des temps :

Nauseat anima nostra super cibo isto. En une musique, si l'on représentait toujours la même chanson, quelque harmonieuse et bien concertée qu'elle fût, elle lasserait les auditeurs. En une tragédie, si l'on ne voyait jamais sur le théâtre qu'un même personnage, les assistants s'ennuieraient. En un parterre, s'il n'y avait qu'une sorte de fleurs, quelque belle et bien cultivée qu'elle fût, elle nous déplairait enfin. Que sera-ce donc de n'avoir pour nourriture, une éternité tout entière, que des serpents, du fiel et de l'absinthe; pour musique, que les blasphèmes, les malédictions et le tintamarre de ces forçats de l'enfer; pour objet de la vue, que les ténèbres et l'ombre de la mort?

M. — (3° *Rationibus.*) Ce qui assaisonne en quelque façon et adoucit les amertumes de cette vie, c'est l'interruption, c'est quand il y a quelque pause, quelque trève, ou du moins quelque vicissitude ou diversité, quand les disgrâces nous affligent, alternativement et l'une après l'autre. Ce changement amuse et divertit notre esprit, qui aime naturellement la nouveauté; les chemins qui sont diversifiés de collines et de vallées ne semblent point aussi ennuyeux au voyageur, que les rases campagnes, longues et larges à perte de vue. Que sera-ce donc de n'avoir rien de nouveau, point de changement, point d'intermission, pas un quart d'heure de repos, pas un moment de relâche, en des tortures très sensibles, dans une fournaise très ardente, pendant toute l'étendue des siècles?

Quand nous endurons quelque douleur, ou quand nous sommes appliqués à une action déplaisante et ennuyeuse, ce qui flatte notre esprit et soulage un peu notre ennui, c'est que nous mesurons le temps qui est prescrit à notre tâche, nous savons qu'il diminue continuellement, nous comptons combien il en reste. En carême on dit: Nous n'avons plus qu'un mois, trois semaines, quinze jours d'ici à Pâques. Un voyageur se désennuie, comptant en lui-même: Je n'ai plus que cinq lieues, quatre, trois, deux, enfin, plus qu'une demi-lieue à faire. Un malade qui ne dort point la nuit, se soulage en pensant: Il n'y a plus que quatre, trois,

deux heures d'ici à l'aube du jour ; les nuits sont fort ennuyeuses et semblent bien longues à ceux qui ne reposent pas, dans les villages où il n'y a point d'horloges. Quand les forçats de galère ont achevé le terme qui leur était prescrit par la sentence du juge, ils s'inquiètent, ils s'impatientent, se dépitent ; si nos Pères les exhortent à se confesser: Que voulez-vous que nous fassions ? disent-ils, nous enrageons de dépit, on nous retient injustement il y a plus de trois ans ; nous ne savons quand nous en sortirons, nous ne comptons plus ce qui nous reste à faire. (Si le dévot évêque de Marseille, Jean-Baptiste Gault, eût vécu cinq ou six mois de plus qu'il n'a fait, il était résolu d'aller se jeter aux pieds du roi pour se plaindre de cette injustice.) Mais en l'infini, une partie est égale à son tout, ou, pour mieux dire, il n'y a point de parties, rien ne finit, rien ne se compte, rien ne se diminue ! Oh ! que la nuit serait longue, si l'aurore ne paraissait jamais ! que le carême serait fâcheux, si l'on n'arrivait jamais à Pâques! que le travail serait ennuyeux à un artisan ou à un mercenaire, si le jour n'avait point de soir, ni autre heure de repos! que le voyage serait pénible, si l'on n'y trouvait ni ville, ni village, ni autre terme de destination! que les études seraient désagréables, s'il n'y avait ni fête, ni dimanche, ni autre jour de vacance!

TERTIUM PUNCTUM. — *Æternitas, etc.*

N. — (1° *Scriptura.*) C'est ce qui est en l'éternité ; car l'espérance qui demeura seule en la boîte de Pandore, est encore entièrement bannie de cette abîme de misères. Il n'y a que rage de désespoir pour l'avenir : *Turbabuntur in subitatione insperatæ salutis.* En tous les événements de cette vie, quelque sinistres et fâcheux qu'ils soient, nous respirons toujours un peu par l'espérance qu'ils finiront, ou que nous finirons nous-mêmes. La sentence du ciel qui condamnait Nabuchodonosor à perdre son royaume, et à être chassé d'entre les hommes, le comparait à un arbre ébranché et coupé : *Succidite arborem, præcidite ramos ejus;*

mais parce que cette peine n'était pas pour toujours, et qu'il devait rentrer en grâce avec Dieu et en la gloire de sa royauté, la sentence portait que la racine demeurerait en terre : *Verumtamen germen radicum ejus in terra sinite.* (Daniel. 4. 12.) La condamnation d'une âme réprouvée étant définitive et pour toujours, elle est comparée à un arbre dont les racines sont arrachées : *Quasi evulsæ arbori, abstulit spem meam.* (Job. 19. 10.) *Et erunt omnes superbi, et omnes facientes impietatem stipula, et inflammabit eos dies veniens, quæ non relinquet eis radicem et germen*, dit le prophète Malachie. (Malac. 4. 1.)

O. — (2° *Patribus.*) Le grand S. Grégoire (4. dialog. cap. 45.) dit : « Illic anima posita, perdit beate esse, et « esse non perdit; qua ex re cogitur semper ut et mortem « sine morte, et defectum sine defectu, et finem sine fine « patiatur, quatenus ei et mors immortalis sit, et defectus « deficiens, et finis infinitus : » La pauvre âme réprouvée perd l'être heureux dans les enfers, et néanmoins elle ne cesse point d'être, elle y meurt continuellement sans mourir, elle y tombe de faiblesse sans défaillance, elle finit sans finir, parce que la mort y est immortelle, la défaillance n'y peut jamais faillir, la fin y est infinie.

P. — (3° *Rationibus.*) Un pauvre prisonnier qui, étant au fond d'une basse fosse, se sent atteint et convaincu d'un crime capital, ne peut nourrir son espérance que par la prétention de l'une de ces trois issues : premièrement, gagner le juge, le corrompre par présents, le fléchir et l'émouvoir de compassion par des larmes et d'humbles prières, le vaincre par la faveur de quelqu'un de ses parents ou amis ; en second lieu, gagner le geôlier, s'insinuer en ses bonnes grâces, lui graisser les mains, obtenir à force d'argent la permission de s'évader ; en troisième lieu, rompre sa prison, limer les serrures ou les barreaux, miner les murailles de la geôle et gagner au pied. Toutes ces voies seront interdites en l'éternité malheureuse. Un bel-esprit faisant l'épitaphe d'un juge qui avait coutume de rendre des présents pour favoriser les parties, écrivait sur

sa tombe : Ci-gît un tel qui a été corrompu longtemps avant d'être mort. S'il était permis de parler du Juge des vivants et des morts à la mode des hommes, nous dirions qu'il est immortel et impassible ; mais qu'il n'est pas incorruptible ; non il ne faut pas dire ainsi, ce serait mal parler ; disons plutôt qu'il n'est pas inflexible : on peut le gagner par faveur, émouvoir sa pitié par des larmes et des prières, le fléchir par des dons et des présents : Mon Dieu, soyez-en béni et loué à jamais ; hélas ! que serait-ce de nous, si vos décrets étaient aussi immuables que vous ! Oui, âme chrétienne, vous pouvez gagner votre Juge par argent ; si vous lui en présentez par la main du pauvre, il ne verra qu'à demi les démérites de vos crimes ; il aura la vue comme éblouie, non par le faux brillant de ce métal, mais par l'éclat de votre charité. Rachetez vos péchés par des œuvres de miséricorde, disait le prophète Daniel (Daniel 4. 24.) au roi Nabuchodonosor, et le Sauveur au Pharisien : (Luc. 11. 41.) Faites des aumônes pour nettoyer vos souillures. Si vous êtes si pauvre, que vous ne puissiez gagner votre Juge par argent, gagnez-le par faveurs, par soumissions et prières, par larmes et par gémissements ; recourez à la Vierge sa mère, à ses parents, S. Jean et S. Jacques, S. Joseph, son nourricier, aux autres Saints ses favoris ; humiliez-vous beaucoup devant lui, remontrez-lui votre extrême misère et sa grande miséricorde, priez-le souvent et avec ferveur, faites-le pendant cette vie, cherchez le Seigneur quand on peut le trouver ; si vous attendez après la mort, vous ne pourrez le fléchir par aucune de ces voies, sa parole vous en assure : « Non suscipiet « pro redemptione dona plurima. (*Prov.* 6. 35.) Ar-« gentum eorum, et aurum eorum, non valebit liberare « eos, in die furoris Domini. Si fuerint tres viri isti Noe, « Daniel, et Job, non liberabunt filios, neque filias : » (*Ezech.* 7. 19. – 14. 16.) Dieu ne recevra point des présents pour la rançon des pécheurs, l'or et l'argent ne les mettront point à couvert de sa colère ; quand Noé, Job et Daniel prieraient pour leurs propres enfants, ils

ne seraient pas exaucés. Très souvent Dieu dit par ses prophètes : *Non miserebor*, *et non parcet oculus meus :* Je n'aurai pas pitié de vos misères que je verrai devant mes yeux.

Quant au concierge qui vous tiendra prisonnier, il ne faut pas espérer de pouvoir le tromper ou le corrompre, c'est un esprit vigilant qui ne vous perd jamais de vue, qui ne se peut endormir, qui n'a point d'autre consolation en ses peines, que de vous y avoir pour compagnon ; il enrage de dépit contre vous, il n'a rien à faire qu'à vous garder, il s'applique tout à cette commission.

De rompre la prison, vous n'oserez seulement y penser; quelle apparence de miner le feu qui mine toutes choses, de pénétrer avec un corps pesant toute la masse de la terre? où trouveriez-vous des limes pour limer vos chaînes ? par où sortiriez-vous d'un lieu où il n'y a point d'issue ? *Congregabuntur in congregatione unius facis in lacum, et claudentur ibi in carcere.* (Isai. 24. 22.)

CONCLUSIO.

Q. —(*Argumenta*, *etc.*) Je m'imagine donc un de ces infortunés, un de vos enfants qui s'est battu en duel, et est demeuré sur la place ; un de nos parents ou amis qui a offensé Dieu avec nous, et qui a été porté au jugement de Dieu sans vraie et légitime pénitence, il cherche partout quelque issue pour sortir de cette fournaise, et n'en trouvant point, il dit en se lamentant : Pourquoi me tient-on si longtemps en cette misère ? qui est-ce qui me retient ici ? qu'est-ce qui empêche que je ne sorte de cette prison ? c'est le péché; quel péché ? est-ce que j'ai été indévot, ne priais-je pas Dieu soir et matin, tournais-je la tête dans l'église ? qu'on me renvoie au monde pour faire pénitence, je me tiendrai à deux genoux toute la matinée, à genoux nus, les mains jointes, sans me mouvoir tant soit peu ; j'entendrai toutes les messes qui se diront, je me collerai contre terre pour adorer le Saint-Sacrement ; les durillons me viendront au front, aux genoux et aux coudes,

comme à S. Jacques et à S. Barthélemi, à force d'être prosterné. Il est trop tard, il fallait faire cela quand il en était temps, n'entendiez-vous pas chanter si souvent : *Non mortui laudabunt te, Domine, neque omnes qui descendunt in infernum ?* (Ps. 113. 17.) Quel péché est-ce qui me retient ici ? est-ce parce que j'ai eu de la haine ? ne me suis-je pas réconcilié ? n'ai-je pas voulu saluer mon ennemi ? qu'on me permette de réparer cette faute, je me jetterai à ses pieds, je lui demanderai pardon, j'avouerai que j'ai eu tort, je le prierai de me fouler aux pieds, de me traiter comme la boue des rues, je lui pardonnerai de bonne volonté, je l'acquitterai de bon cœur de tout ce qu'il a de moi, je l'aimerai de toute mon affection. Il est trop tard, Jésus ne vous avait-il pas averti bien sérieusement : Accordez-vous avec votre ennemi, *dum es in via*, autrement on vous présenrera au juge, il vous livrera au bourreau, le bourreau vous mettra en prison, vous n'en sortirez pas quand vous voudrez ; vous n'êtes plus *in via*. Est-ce parce que j'ai acquis injustement le bien de ce villageois ? qu'on me condamne à restitution, qu'on me permette de retourner au monde, je satisferai au quadruple, je vendrai pour cela mes héritages, je ferai grande aumône, j'enverrai mes enfants à l'hôpital. C'est trop tard, le prophète vous a dit autrefois : Malheur à celui qui amasse des biens injustement ! c'est en vain qu'il pense être impuni : *Væ qui congregat avaritiam malam domui suæ, et liberari se putat de manu mali !* (Habac. 2. 9.) Est-ce parce que j'ai trop caressé ma chair, contenté ses appétits, parce que je l'ai plongée dans les ordures d'impudicité et ivrognerie ? Eh bien ! qu'elle en porte la peine, qu'on me permette d'être chartreux, je ferai pénitence, je vivrai en solitude, je ne converserai avec personne, je coucherai à terre, je jeûnerai au pain et à l'eau, je porterai un cilice aussi pesant que moi, je le serrerai avec une chaîne de fer pour le faire entrer bien avant ; cela me semblera bien doux en comparaison de ces flammes. Il est trop tard, on vous a averti de si bonne heure que le département éternel des luxurieux, des men-

teurs, des blasphémateurs et autres, serait un étang de feu et de soufre ardent : *Timidis autem , et execratis, et fornicatoribus , et mendacibus pars illorum in stagno ardenti igne et sulfure.* (Apoc. 21. 8.) Mais S. Jean n'a-t-il pas dit que si nous confessons nos péchés, Dieu nous les pardonnera selon sa promesse ? Si j'ai caché mon péché en ma confession , je présente requête civile , je demande révision du procès, et je serai content de faire amende honorable en chemise, la torche au poing, sur un théâtre, en un jour de marché, de faire confession générale, de déclarer tous mes péchés d'œuvre, de pensée, de parole, de les faire savoir sans en retenir un seul. Le Saint-Esprit vous avait dit bien sérieusement : Confessez-vous avant la mort, la confession qui se fait après la mort ne sert de rien : *Ante mortem confitere, a mortuo quasi nihil perit confessio.* (Eccli. 17. 26.) Mais quelque péché que j'aie commis, le sang de Jésus ne le peut-il pas effacer ? de quoi servent ses mérites ? où est le fruit de ses souffrances, sueurs, mort, passion ? n'est-ce pas un trésor infini pour la rédemption des hommes ? Oui, mais il fallait s'en servir quand il était efficace ; vous avez ouï dire très souvent : En enfer il n'y a point de rédemption : *In inferno nulla redemptio.* Là-dessus cet infortuné ne voyant aucune ressource de quelque part que ce soit , se lamente, pleure, soupire, gémit, sanglote, se désespère , se courrouce, se dépite contre lui-même, contre les créatures , contre le Créateur, enrage , devient furieux, crie hurle, rugit ; mais ce sont des larmes qui ne tariront jamais, ce sont des repentirs qui n'effaceront point le péché, des cris et hurlements qui ne s'étoufferont jamais, ce sont des lamentations qui ne se terminent pas comme celles de la sainte semaine ; on ne lui dit jamais *Convertere ad Dominum Deum tuum !* il fait retentir sa voix comme l'éclat du tonnerre, voix si effroyable, qu'elle ferait fendre un rocher, éternellement, éternellement, éternellement, mais en vain et inutilement pour lui. Ce sera utilement pour nous, si nous nous faisons sages à ses dépens ; Dieu nous en fasse la grâce ! *Amen.*

SERMON CCLIX.

DES JOIES DU PARADIS DONT LE PÉCHÉ MORTEL NOUS PRIVE.

Beati qui habitant in domo tua, Domine : in sæcula sæculorum laudabunt te. Bienheureux ceux qui demeurent en votre maison, ô mon Dieu ! ils vous loueront en tous les siècles des siècles. (*Ps.* 83. 5.)

Après vous avoir parlé de l'éternité malheureuse, je dois aujourd'hui vous entretenir de la bienheureuse ; mais mon insuffisance me donne sujet de craindre qu'en le faisant, je ne me rende aussi ridicule que cet ancien dont Hiéroclès fait mention. Cet idiot ayant exposé sa maison en vente, en tira une pierre de la muraille, et la portant par toute la ville allait criant par les rues et les carrefours : Qui veut acheter une belle maison, en voici un échantillon ? Il se fût encore rendu plus ridicule, si au lieu d'en montrer une pierre, il n'en eût montré qu'un grain de sable. Tout ce que je dirai de la gloire du ciel, tout ce que les plus éloquents et les plus doctes prédicateurs en peuvent dire, est beaucoup moins en comparaison de ce qu'il faudrait en dire et de ce qu'il en est, que n'est une pierre ou un grain de sable en comparaison d'un palais superbe et très magnifique. Ce n'est donc pas mon intention de vous dépeindre ici le paradis, mais de vous donner la curiosité de le voir, la volonté de le mériter, et la haine du péché mortel, qui seul peut nous empêcher d'y entrer.

IDEA SERMONIS.

Ad cognoscendum excellentiam beatitudinis cœlestis, septem considerantur : A. 1° *Testimonium S. Joannis et S. Pauli, qui eam viderunt.*—B. 2° *Liberalitas Dei in omnes homines in hac vita* — C. 3° *Merita Sanctorum.* — D. 4° *Merita Christi.* — E.

5° *Pœnæ inferni, a quibus Sancti sunt immunes.* — F. 6° *Gloria accidentalis corporis.* — G. 7° *Gloria essentialis in visione et amore Dei.*

Conclusio moralis. H. *Exhortans ad fugam peccati.*

Ne pensez pas, messieurs, que pour parler dignement de la gloires des âmes prédestinées, je veuille ici résoudre ces difficultés; savoir si la béatitude est essentiellement un acte de l'intellect ou un action de la volonté, c'est-à-dire si elle consiste précisément et formellement dans la vision de Dieu, comme le veut S. Thomas et ses disciples, ou en son amour et dilection comme le veut Scot et ceux de son école; si, par la vision béatifique, l'âme choisie forme en son entendement un verbe mental, qui exprime et représente l'essence divine, comme le veulent quelques docteurs, ou si elle n'en produit point, comme d'autres le soutiennent; et mille autres semblables questions qu'on dispute tous les jours dans l'école, souvent avec beaucoup de bruit et peu de fruit, beaucoup de subtilité et peu d'utilité, quelquefois avec beaucoup de vanité et peu de vérité : « Stultas autem quæs« tiones et contentiones de vita, sunt enim inutiles et « vanæ », dit S. Paul; (Tit. 3. 9. — 2. Tim. 2. 23.) et S. Augustin ajoute avec beaucoup de raison : Si de deux hommes qui seraient ensemble la nuit aux champs, l'un disait: Le soleil se lèvera de ce côté-ci, l'autre disait : Non, mais de ce côté-là; et si en se querellant sur ce sujet, ils se pochaient les yeux l'un à l'autre, de sorte qu'ils ne pussent jamais voir le soleil, y aurait-il folie semblable à celle-là ?

Il me serait très facile de traiter plus à fond plusieurs de ces questions, j'en serais quitte pour une lecture attentive dans S. Thomas et Cajétan; mais quand je l'aurais faite, qu'en serait-il ? plusieurs de mes auditeurs n'y entendraient rien, les autres n'en auraient d'autre fruit qu'une faible satisfaction de leur vaine curiosité.

A. — (*Ad cognoscendum*, 1° *Testimonium S. Joannis, etc.*) J'aime mieux vous représenter que, de même que pour arriver au temple qui fut montré au prophète Ezé

chiel, (40 .22.) il fallait monter sept degrés, ainsi il y a sept considérations par lesquelles nous pouvons monter et parvenir à la connaissance, ou, pour mieux dire, à quelque conjecture de la grandeur de ce temple céleste et des biens incompréhensibles qui nous y sont préparés.

La première considération est le rapport et la déposition des témoins oculaires. Quand on parle des joies du paradis, vous dites : Comment les sait-on ? quelqu'un les a-t-il vues? quelqu'un en est-il revenu ? Il n'appartient qu'aux athées et aux infidèles de parler ainsi ; mais pour condescendre à votre faiblesse, je vous réponds : Oui, on les a vues; oui, on en est revenu. S. Jean l'évangéliste dit : *Vidi cœlum apertum*, j'ai vu le ciel ouvert ; et il crie au même lieu : *Beati qui ad cœnam nuptiarum Agni vocati sunt.* Ce sont des noces qu'on fait là-haut, oh ! que nous sommes heureux d'y être invités ! que nous serons malheureux et insensés si nous refusons d'y aller ! Vous êtes si aise quand vous êtes invité à des noces, que vous vous nourrissez et vous réjouissez de cette espérance quinze jours auparavant. Nous sommes conviés à des noces, mais à quelles noces ? ce n'est pas un marquis, un prince, un roi qui les fait ; mais c'est un Dieu ; et il les fait, non à un de ses serviteurs, mais à son Fils, à son Fils unique, à son Fils bien aimé, à son Fils héritier universel de tous ses biens, à son Fils qui est Dieu comme lui. Comment voulez-vous que je vous traite, disait Alexandre-le-Grand au roi Porus qu'il tenait prisonnier ? En roi, répondit le captif. Comment pensons-nous que Dieu traite son Fils, son Fils Homme-Dieu, qu'il veut régaler dans la solennité de ses noces ? sans doute il le traite très magnifiquement, royalement, divinement. Donnez-moi les noces les plus solennelles, les plus magnifiques et les plus délicieuses qui aient jamais été faites et qu'on puisse faire en ce monde ; vous ne sauriez désavouer qu'au moins il n'y ait des manquements, qu'elles dégoûtent et qu'elles finissent après qu'on a demeuré trois ou quatre heures à table, les viandes sont fades, et quoiqu'on recommence le lendemain et quelques

jours suivants, on est assuré qu'il faudra en être sevré; et puis retourner à son petit ordinaire.

Au lieu qu'aux noces de l'Agneau, les viandes n'émoussent point la faim, la faim n'apporte point de peine; on est toujours rassasié et toujours en appétit : Talis erit illa « delectatio, ut semper tibi præsens, ut nunquam satieris, « imo semper satieris, et nunquam satieris. Si enim dixero « quia non satiaberis, fames erit, nec fames. Quid dicam « nescis, sed Deus habet quod exhibeat non invenientibus « quomodo dicant, et credentibus, quod accipiant. » (Sanct. Aug. tract. 3. in Joan. in fine, et in Psalm. 85. in fine.)

Et ces noces ne finiront jamais, ces délices ne tariront point, ce jour de fête n'aura point de nuit et de jour qui le suive, ce sera pour toujours, pour des siècles entiers et des siècles infinis, de toute la longue étendue de l'éternité interminable : *Gaudium vestrum nemo tollet à vobis*; *lætitia sempiterna super capita eorum.*

Mais quand on parle de noces, de festins et autres délices, en parlant du paradis, quand le Fils de Dieu dit à ses disciples : Je vous prépare un royaume où vous mangerez et boirez à ma table, (Luc. 22. 29.) il ne faut pas être si grossier que d'entendre ces choses au pied de la lettre, des voluptés charnelles ou délices sensuelles. Il est vrai qu'après la résurrection, nos sens seront entièrement contents et satisfaits; mais nous ne devons pas aspirer à cette satisfaction comme à notre béatitude. Ecoutez Saint Augustin; (in Psalm. 48.) ses paroles sont un peu longues, mais à mon avis très importantes pour empêcher que les chrétiens ne soient juifs d'esprit et d'affection : Prenez garde, dit-il, à ne point vous représenter les biens éternels d'une manière erronée, et à ne vous pas mettre en un état de ne point honorer Dieu gratuitement, en vous représentant charnellement ces biens de l'éternité; car si vous aimez Dieu à cause qu'il vous donne des biens du siècle, ne cesserez-vous pas de l'honorer quand il vous les ôtera? Mais vous me répondrez peut-être : Ce ne sera pas à cause qu'il me donnera des possessions temporelles que je l'honorerai,

mais à cause qu'il m'en donnera d'éternelles. Quoique vous regardiez ainsi les biens permanents et éternels, en vous les figurant séparés de Dieu, et autre chose que Dieu, et en vous les figurant par les images des choses sensibles, vous ne laissez pas encore d'avoir l'âme corrompue; car vous ne l'honorez pas d'un amour chaste, vous lui demandez encore une récompense distinguée de lui, puisque vous désirez d'avoir dans le siècle à venir ce qu'il est nécessaire que vous laissiez en celui-ci, vous ne voulez pas quitter les délices de vos sens, vous ne voulez seulement que les changer; on ne loue pas l'abstinence de celui qui ne se retient de manger que pour se préparer à faire un grand et somptueux repas. On voit des hommes qui, étant invités à un festin, jeûnent avant d'y aller pour y porter une plus grande faim, et pour contenter leur avidité; ne doit-on pas attribuer ce jeûne à l'intempérance et à la sensualité, plutôt qu'à la tempérance?

N'espérez donc pas que Dieu vous donne dans l'autre vie des biens de la nature de ceux qu'il vous commande de mépriser en celle-ci. Le Fils de Dieu dit que les hommes seront semblables aux anges dans le ciel; auriez-vous bien la pensée que les anges fussent capables de se plaire dans les délices du boire, du manger et de la volupté? Il n'y a rien assurément de pareil dans la félicité de ces créatures spirituelles. D'où pensez-vous qu'ils tirent leurs joies et leurs délices, sinon de cette jouissance divine que notre Seigneur nous marque dans l'Evangile, en disant: Ne savez-vous pas que les anges contemplent toujours la face de mon Père? Si donc les anges trouvent leur joie et leur bonheur à contempler la majesté du Père éternel, préparez-vous à être heureux par la jouissance du même objet; que si vous trouvez quelque chose de meilleur que de contempler la majesté de Dieu, je consens que vous vous prépariez à le posséder. Mais que votre amour est malheureux et qu'il est digne d'une terrible malédiction, si vous avez la moindre pensée et le moindre soupçon qu'il y ait quelque

chose de plus beau et de plus parfait que celui qui possède tout ce qui est parfait et tout ce qui est beau.

S. Paul n'a pas seulement vu cette solennité, mais il y a été ; il fut ravi jusqu'au troisième siècle, et lorsqu'il en fut revenu, il n'en parla que par admiration, par enthousiasme, par négation, comme un homme qui est tout hors de lui, surpris et étonné, qui ne peut exprimer ce qu'il a vu et ce qu'il a en son esprit : *Vidi, vidi arcana verba quæ non licet homini loqui, nec oculus vidit, nec auris audivit.* On admire les Tuileries, S. Germain-en-Laye, le Fontainebleau de France, l'Escurial d'Espagne, le Pratosin de Florence, le Belvédère de Rome ; toutes ces choses peuvent se voir : *Nec oculus vidit.*

On préconise les richesses de Crésus et de Salomon, les délices d'Héliogabale, les triomphes des empereurs ; toutes ces choses peuvent se raconter, *nec auris audivit.* Quelles idées ne peut se figurer l'esprit humain, quels souhaits ne peut se former le cœur de l'homme quand il donne carrière à ses pensées et à ses désirs, *nec in cor hominis ascendit*; ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment est infiniment au-delà de ce que les yeux peuvent voir, les oreilles entendre, le cœur humain souhaiter. Faites des souhaits à perte de vue, Dieu vous promet de les accomplir, et beaucoup plus. Si vous étiez assurés que vos désirs seraient accomplis en ce monde, que souhaiteriez-vous ? si vous étiez avares ou voluptueux, vous souhaiteriez les siècles des millénaires. Les millénaires ont été certains hérétiques du temps de S. Irénée, il y a quatorze cents ans, qui, se fondant sur un passage mal entendu de l'Apocalypse, croyaient qu'après la résurrection et le dernier jugement, les Saints vivraient ici sur la terre avec Jésus l'espace de mille ans, et passeraient leurs temps en toute sorte de délices sensuelles, dans des divertissements, récréations, contentements, mais licites et honnêtes, et en si grande abondance de biens, que durant tout ce règne de mille ans chaque cep de vigne aurait mille pampres, chaque pampre dix mille bourgeons, chaque bourgeon dix mille grappes, chaque grappe dix mille grains

de raisin, chaque grain rendrait vingt-cinq mesures de vin. (S. Iren.) Si vous êtes ambitieux, vous souhaiterez le bonheur et les huit béatitudes terrestres d'Abdala, roi de Perse, qui, ayant surmonté tous ses ennemis, acquis et ajouté huit royaumes à son empire, avait sur la fin de sa vie seize enfants bien faits, huit fils et huit filles, huit millions d'or en ses finances, huit mille esclaves à son service ; toutes ces choses peuvent être désirées, mais les biens que Dieu vous promet sont si grands, si éminents, si incompréhensibles, si inconcevables, que vous êtes incapables de les souhaiter : *Promissiones tuas quæ omne desiderium superant consequamur.*

B. — (S° *Liberalitas Dei*, *etc.*) Pour en avoir une seconde idée, vous n'avez qu'à ouvrir les yeux et voir ce que Dieu a créé pour tous les hommes indifféremment ; c'est la réflexion de S. Augustin. Pour vous la rendre intelligible et sensible, il faut que je me serve de cette parabole à l'exemple de Jésus : Dix ou douze personnes faisaient l'autre jour un voyage et allaient de compagnie à Jérusalem. Ils arrivèrent un soir dans la maison d'un grand seigneur, qu'ils rencontrèrent au milieu des champs ; et, après avoir passé la basse-cour sans que personne leur demandât qui ils étaient, ils entrèrent dans une salle qui était bien meublée, bien ornée, bien tapissée, il y avait un bon feu à la cheminée, deux gros flambeaux allumés sur le buffet, plusieurs autres chandelles qui éclairaient toute la chambre, une volière auprès des fenêtres, peuplée de diverses espèces d'oiseaux. Ils se mirent à table qu'ils trouvèrent couverte de toutes sortes de viandes ; il y avait plusieurs valets qui les servaient à point nommé. Entre ces étrangers il y en eut qui furent si dépourvus de jugement, si incivils, si grossiers, si stupides, qu'ils n'eurent pas l'esprit de demander : Qui a fait cette maison ? à qui est ce logis ? à qui sont ces meubles, ces serviteurs ? ils ne pensèrent qu'à se gorger de vin et de viandes, à dire des paroles sottes et impertinentes, à mettre devant eux tous les plats qu'ils pouvaient attirer, à dire des injures à ceux qui les servaient ; et lors-

qu'on leur dit qu'il y avait un grand prince à l'étage supérieur, qui avait bâti cette maison et destiné l'étage d'en-bas pour y recevoir et y traiter charitablement les passants, et qu'il pourrait se ressentir de leur insolence, ils s'en moquèrent, ils dirent du mal de ce prince, ils crurent que cette maison s'était faite d'elle-même. N'étaient-ils pas doublement fous ? n'étaient-ils pas plus brutaux que les brutes mêmes ? Il y en eut d'autres plus sages qui se dirent entre eux ou en eux-mêmes : Si à cet étage d'en-bas où tout le monde est reçu indifféremment comme dans un hôpital, il y a tant de riches meubles, tant de belles tapisseries, des viandes si exquises, quel doit être l'étage d'en-haut qui est l'appartement du prince, de ses enfants, de ses courtisans ? Cette maison n'est autre que ce monde : l'étage d'en-haut, c'est le ciel où Dieu étale sa gloire à son Fils bien-aimé et aux âmes choisies ; l'étage d'en-bas, c'est la terre, où tous les hommes sont logés charitablement. Nous la voyons assortie de tout ce qui est nécessaire non-seulement à notre entretien, mais aussi à notre récréation : *Non necessitatibus tantum nostris provisum est, usque ad delicias amamur*. Voyez que de flambeaux, que de lampes pour nous éclairer et le jour et la nuit, le soleil, la lune, les étoiles ! Quelle plus belle tapisserie que l'émail d'une prairie aux mois de mai et de juin ! Dans l'air, qui est comme la fenêtre, il y a des oiseaux de divers ramages pour nous réjouir par leurs chants. Nous avons des roses, des œillets, des fleurs de lis dans les jardins pour nous embaumer de leurs parfums ; des viandes de toute sorte, des vins délicieux, des fruits d'été, des fruits d'hiver. Etes-vous bien si grossier que de penser qu'un si beau palais se soit fait de lui-même, ou qu'il soit l'ouvrage de la fortune ? que les cieux, les astres, les éléments, les saisons de l'année soient conduites par hasard avec une vicissitude, un ordre si bien réglé, si constant, si invariable ? Etes-vous bien si brutal que de ne jamais dire : Qui a fait ce bel ouvrage, ce soleil, cette lune, la lumière, l'eau, la terre, les fruits, les animaux, les autres créatures qui me servent ? êtes-vous bien si insensés que de ne penser qu'à

vous remplir de viandes, qu'à tirer à vous tout ce que vous pouvez, à blasphémer, à renier le Créateur qui vous a fait tant de bien? Oh! que les gens vertueux ont bien plus d'esprit que vous! Ils disent par un bon raisonnement : Si en ce bas étage, où tous les hommes sont logés indifféremment, les Turcs, les juifs, les païens, il y a tant de beauté, de rareté, de richesses, de délices, de contentements, que doit-il y avoir à l'étage d'en-haut, dans la salle des noces, dans la chambre du Roi, où il est avec son Fils et ses courtisans? Si Dieu est si bon et si libéral envers ceux qui le méconnaissent, combien ne sera-t-il pas plus libéral encore envers ceux qui l'adorent et le craignent! S'il est si magnifique à donner, combien ne le sera-t-il pas plus encore à récompenser! S'il fait tant de bien à des esclaves rebelles, à ses ennemis qui l'offensent sans cesse, que n'aura-t-il pas réservé pour ses amis et pour ses favoris!

C.—(3° *Merita Sanctorum.*) Quel doit être ce royaume qu'il leur donne pour récompense de tant de services, de tant d'actions généreuses? Repassez en votre mémoire les voyages, les fatigues de ses apôtres, les supplices des martyrs, qui ont été tirés à quatre chevaux, écorchés tout vifs, brûlés à petit feu, les veilles et austérités des confesseurs, les tentations et les victoires des vierges, les aumônes et les charités des veuves, les vertus héroïques des autres saints. Après tant de fatigues, tant de souffrances, de pénitences, de mortifications, de bonnes œuvres, de mérites, de services, Dieu dit que c'est pour rien qu'il leur donne son paradis, tant il est hors de prix et de toute estime : *Pro nihilo salvos faciet illos; non sunt condignæ passiones ad futuram gloriam.*

D. — (4° *Merita Christi.*) Il y a bien plus, le paradis n'est pas seulement la récompense des Saints, c'est aussi la récompense des mérites de Jésus. Considérez ce qu'il est en sa divine personne, ce qu'il est à Dieu son Père, considérez l'amour ardent qu'il lui a porté, le zèle qu'il a eu de sa gloire, les grands services qu'il lui a rendus, ce qu'il a enduré pour son honneur, ce que vaut son précieux sang :

la gloire du ciel en est le salaire donné par un roi très libéral en ses dons et très magnifique en ses récompenses.

E. — (5° *Pœnæ inferni, etc.*) L'enfer aussi, quoique situé bien bas, nous peut servir de marche et de degré pour monter au paradis, pour en connaître les félicités. Qu'est-ce que l'enfer ? c'est l'abîme, le rendez-vous des plus excessives misères, douleurs et amertumes qui se puissent imaginer. Qu'est-ce qu'être damné ? c'est être en une prison très profonde, très étroite, très obscure, très incommode, être en captivité sous un tyran très fier, très arrogant, très insolent, très cruel et barbare, n'avoir pas une miette de pain en une faim enragée, pas une goutte d'eau en une soif très ardente, pas un rayon de lumière en des ténèbres très épaisses, pas un moment de répit en un travail et une lassitude insupportables, être couvert d'un ulcère depuis la tête jusqu'aux pieds, être atteint de toutes les maladies dont le corps humain est susceptible, être continuellement brûlé d'un feu très cuisant sans être réduit en cendre. C'est un si grand bien que d'être exempt de ces peines, que, comme disent S. Augustin et S. Grégoire, la justice de Dieu laisse les réprouvés en ces misères, afin que les prédestinés connaissent le grand bonheur et la grande félicité qu'ils ont d'en être affranchis par la grâce de Dieu : *Ut liberatus de non liberato discat quale supplicium sibi conveniret, nisi gratia subveniret ;* et ils n'en seront pas seulement tout-à-fait délivrés, mais ils auront des faveurs toutes contraires : car Dieu est aussi enclin à récompenser qu'à châtier, et encore plus. Par la sévérité de sa justice on peut connaître la vérité et l'excellence de sa miséricorde ; et c'est la sixième réflexion que nous pouvons faire, en considérant les apanages et les circonstances accidentelles de cette immense béatitude.

F. — (6° *Gloria accidentalis.*) Qu'est-ce que la béatitude ? c'est un état parfait et accompli par l'assemblage de tous les biens qu'on peut concevoir ? Quel corps y aurez-vous ? un corps exempt de toute maladie, un corps immortel, impassible, inaltérable, infatigable, agile, robuste, parfai-

tement beau, si souple et obéissant à l'esprit, que vous en ferez tout ce que bon vous semblera, vous le ferez passer à travers des murailles, vous le porterez en un moment du ciel sur la terre, de la terre au ciel, vous lui donnerez telle posture et tel mouvement que vous voudrez. Quel habit aurez-vous? une robe d'étoffe céleste, tissue de clarté, de splendeur, de beauté; quelle âme? une âme douée de toute vertu, maîtresse de ses passions, comblée de joie, remplie de Dieu, assurée de son bonheur éternel; quelle demeure? une cité dont les rues sont de l'or le plus pur, les murailles de pierreries: *Ipsa civitas mundum aurum, lapide pretioso ornata*, (Apoc. 21. 18. 19.) des jardins de délices, des prairies toujours verdoyantes, *semper amœna virentia;* quelle compagnie? celle des anges et des Saints dont la beauté est si attrayante, la conversation si douce, l'amitié si cordiale et si obligeante, que vous serez aussi aise de la gloire de chacun d'eux, que de la vôtre particulière. Vous serez donc bienheureux cent fois, cent mille fois, cent millions de fois, vous aurez autant de béatitudes qu'il y aura de bienheureux, *torrente voluptatis.* Un torrent est l'amas de plusieurs gouttes de pluie qui tombent sur les arbres, sur les champs et les prairies, de plusieurs ruisseaux: chaque saint donnera un surcroît à votre félicité.

G. — (7° *Gloria essentialis, etc.*) Mais tout ce que j'ai dit jusqu'à présent n'est rien en comparaison de la gloire essentielle, qui consiste en la vision et dilection de Dieu. Cette envie, ce désir insatiable que vous avez d'apprendre, de voir, de savoir, sera alors entièrement assouvi: *Videbimus eum sicuti est*, nous verrons Dieu face à face, et en lui tout ce qu'on peut voir de beau, de rare, de curieux, d'excellent, d'admirable: *Ostendam tibi omne bonum.* Vous verrez les perfections de Dieu qui ont chacune leurs beautés, ses divines émanations, les merveilles de ses attributs, les ressorts de ses jugements, les secrets de ses mystères, l'économie de sa providence; vous connaîtrez non obscurément et par énigme comme ici, mais clairement et à découvert, qu'il n'y a qu'une essence en la Divinité, deux

processions, trois personnes divines. Vous verrez comme le Verbe est émané du Père, et n'est pas dépendant du Père, comme le Saint-Esprit est produit du Père et du Fils par une action de vie avec ressemblance de nature, et n'est pas néanmoins engendré. Vous verrez comme la nature et la personnalité du Père sont une même chose en lui, et comment il communique sa nature à son Fils sans lui communiquer sa personne ; vous verrez comment l'essence et la subsistance du Verbe sont une même réalité à son essence, et néanmoins n'est pas produite ni engendrée, mais seulement sa substance. Vous verrez la circonsession, la résidence et inhabitation mutuelle des personnes divines l'une dans l'autre, par l'unité de leur essence, par le rapport de leurs hypostases, par le flux et reflux de leur amour, par la propriété de leurs émanations qui sont immanentes. Vous verrez comme dans l'incarnation, la nature divine et la nature humaine sont conjointes et unies si étroitement, si intimement, si parfaitement, que Dieu est homme, un homme est Dieu en rigueur de vérité, en réalité de substance, en unité de subsistance, en propriété de personne, en éternité de durée.

Cette vision ne sera pas une pure théorie, mais une connaissance affective, accompagnée d'amour et de jouissance. L'âme bienheureuse aimant Dieu de tout son cœur, s'épanchera toute en lui, elle se fondra, s'écoulera, se plongera, s'abîmera tout entière en cet océan de douceur ; elle déploira à souhait et sans aucun empêchement toutes les voiles de ses affections envers un objet si aimable ; voyant que Dieu est si beau, si bon, si riche, si puissant, si heureux, si content, si parfait, elle en sera aussi heureuse que si elle-même possédait toutes ces perfections ; elle en jouira par complaisance, par réverbération d'amour, par sympathie d'affection : *Intra in gaudium Domini tui ; ut videant voluptatem Domini ; satiabor cum apparuerit gloria tua.*

Voilà à mon avis la vraie essence de la béatitude ; qui pourrait bien l'expliquer ? De là vient que plus vous aimez Dieu, plus vous serez heureux et joyeux de le voir si par-

fait ; comme quand un habile jeune homme se fait admirer dans un barreau, ou dans les armées, sa mère s'en réjouit plus que sa sœur, sa sœur plus que sa cousine, sa cousine plus qu'une étrangère, parce que sa cousine l'aime plus qu'une étrangère, sa sœur plus que sa cousine, et sa mère plus que sa sœur.

Et tout cela éternellement, éternellement : voilà le grand mot, voilà ce qui ajoute un surcroît infini de bonheur à tout ce que j'ai dit, et à tout ce qu'on peut dire sur ce sujet.

Vous devez donc dire à votre sensualité ce qu'un saint martyr disait à sa femme. Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, qui avait blanchi au service de Dieu et de son prince, étant en prison sur le point d'être condamné à mort pour ne vouloir pas consentir à l'apostasie du roi, fut visité par sa femme qui lui dit : Hé ! que vous êtes simple ! faut-il être si scrupuleux ? y a-t-il tant à faire à dire deux ou trois paroles contre le pape pour contenter le roi et sauver votre vie ? Ma femme, lui dit-il, à votre avis, combien ai-je à vivre selon le cours de la nature ? Elle, s'imaginant qu'il méprisait la mort, parce qu'il était à l'arrière saison de son âge, répondit : Je vous assure, monsieur, que votre embonpoint et la vigueur de votre santé vous promettent encore pour le moins vingt ans de vie. Alors la regardant d'un œil saintement dédaigneux, il reprit : *O infelix et stulta mercatrix ! quid hæc ad æternitatem :* O malheureuse ! voudriez-vous que j'achetasse vingt ans de vie par la perte d'une éternité bienheureuse ? Dites de même à votre chair lorsqu'elle se révolte ou vous sollicite par l'attrait des plaisirs, et rappelez-vous ces belles paroles de S. Paul : « Habentes « igitur has promissiones, charissimi, mundemus nos ab « omni inquinamento carnis et spiritus, perficientes sanc- « tificationem in timore Dei. » (2. Cor. 7. 1.)

CONCLUSIO MORALIS.

H.—(*Has promissiones.*) Que ne faudrait-il pas faire, quitter, donner et souffrir pour en obtenir les effets ? saint

Satyre, martyr, et ses compagnons disaient que s'il était nécessaire de monter au ciel par une échelle toute garnie de tranchants et de rasoirs, on devrait le faire très volontiers. Dieu vous demande beaucoup moins, il vous demande que vous ne juriez point : *Nolite jurare per cœlum, neque per terram, neque aliud quodcumque juramentum, ut non sub judicio decidatis.* (Jac. 5. 12.)

Considérez que votre manière de vivre, quand il n'y aurait pas autre chose, peut vous faire condamner à perdre le paradis. Pour accomplir ces promesses, il vous demande que vous soyez exempts de toute souillure de corps et d'esprit, de gourmandise, d'ivrognerie : *Mundemus nos ab omni inquinamento carnis et spiritus.*

Foris canes et impudici. Pensez-vous qu'on voulût faire entrer un pourceau dans le cabinet du roi, dit S. Chrysostôme ? qu'on veuille recevoir un loup aux noces de l'agneau? Vous êtes plus immondes que les pourceaux mêmes; si on voyait ce qui se passe en votre esprit, vous mourriez de honte, beaucoup plus que si vous étiez tombé dans un bourbier : un pourceau ne boit jamais plus que sa soif, vous buvez jusqu'à l'excès ; un pourceau ne commet pas les brutalités effrénées que vous commettez en votre mariage ; vous êtes un loup plus affamé, plus insatiable, plus à craindre en la paroisse qu'un loup enragé.

Ab omni inquinamento carnis et spiritus, de toute impureté de corps et d'esprit. Les souillures de l'esprit sont les haines, les envies, l'arrogance, la superbe ; ce qui fait que les démons sont appelés esprits immondes. Vous n'êtes pas gourmand, ivrogne, luxurieux ; mais vous êtes orgueilleux, hautain, ambitieux, idolâtre de vos pensées, de vos sentiments, de vous-même ; obstiné dans vos rancunes, brûlé d'envie et de jalousie. S. Augustin vous dit : « Caretis vitiis hominum, abundatis vitiis dæmonum. » Si nous n'étions bannis du ciel que pour des vices sensuels, les démons ne seraient pas damnés. S. Paul avait été au ciel, il avait vu la grandeur de la miséricorde de Dieu, l'amour infini qu'il a pour les hommes : il dit néanmoins : Quel regret

aurez-vous dans l'autre monde, quand vous verrez que vous aurez perdu de si grands biens pour des bagatelles, un palais pour un coin de maison que vous possédez injustement, un torrent de voluptés pour une goutte de plaisir, une gloire qui n'a point de fin pour une fumée d'honneur ! *Volo solum perenne*. C'était la devise de l'empereur Louis : il avait fait peindre un pilier, et au-dessous une couronne avec cette inscription : *Volo solum perenne*. Toute la gloire de ce monde, quelque grande et éclatante qu'elle soit, c'est une couronne sur un roseau; les délices de cette vie sont creuses, légères, frivoles, muables, inconstantes, passagères, elles ne peuvent durer au plus que la vie humaine : les grandeurs et les voluptés du ciel sont fermes, solides, perdurables, éternelles , *solidum perenne; qui habet hanc spem, sanctificat se*. Achevez donc de vous sanctifier, ô âmes choisies! pour vous y disposer, *perficientes sanctificationem vestram*. Oh ! que les viandes de ces noces vous seront savoureuses, après avoir ici jeûné! oh ! que le repos que vous prendrez sur le sein de Jésus-Christ vous semblera doux , après vous être ici lassé à la visite des pauvres ! que la couronne de gloire vous semblera belle et éclatante, après les opprobres et les humiliations que vous recevez au service de Dieu !

Disons donc avec une grande douleur : O souveraine vérité ! ô vraie charité ! ô chère éternité ! ô éternelle volupté, mon Dieu et mon tout ! faites que je vous connaisse, que je vous goûte, que je vous aime, que je vive pour vous, que je meure en vous, que jouisse de vous, que je sois tout à vous, maintenant , et pour toujours, et en tout les siècles des siècles. *Amen*.

SERMON CCLX.

DES DÉSORDRES QUE CAUSE AU MONDE LE PÉCHÉ MORTEL.

Denuntiamus vobis ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinate.
Je vous avertis, mes frères, d'éviter la compagnie de ceux qui sont désordonnés en leur vie. (2. Thess. 3. 6.)

L'AME pècheresse ne peut commettre contre Dieu, contre le prochain, contre elle-même, les grands attentats dont nous avons parlé jusqu'à présent, sans apporter d'étranges désordres au monde. Nous pouvons en considérer trois principaux : ceux qu'elle fait au monde corporel ; ceux qu'elle fait au monde spirituel, et ceux qu'elle fait au petit monde. Ce seront les trois points de ce discours.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Quid sit ordo, et quam necessarius ubique.*

Primum punctum. B. — *Peccatum inordinat mundum naturalem, nempe hoc Universum : quod probatur comparationibus exercitus.* C.— *Et familiæ.*

Secundum punctum. D. —*Peccatum inordinat et inhonorat mundum spiritualem, qui est Ecclesia : 1° Scriptura.* — E. 2° *Patribus.* — F. 4° *Comparatione.* G. — *Ratione.*

Tertium punctum. — H. *Peccatum inordinat parvum mundum, qui est Homo, quod probatur comparatione.*

Conclusio. — I. *Per argumenta conglobata.*

EXORDIUM.

A. - - (*Quid sit ordo, etc.*) Les œuvres de Dieu sont toutes parfaites et bien ordonnées, dit S. Paul : *Quæ a Deo sunt, ordinata sunt.* (Rom. 13. 1.) Qu'est-ce à

être bien ordonnées ? c'est qu'il a donné à chacune le rang, les qualités, les emplois et offices qui lui sont convenables, selon l'exigence de sa nature et le bien de l'univers : par exemple, il a voulu que l'air fût en haut, la terre en bas ; il a fait que le feu soit chaud, l'air frais et humide, la terre sèche et dure, que les éléments servent aux plantes, les plantes aux animaux, les animaux à l'homme ; il a fait que le printemps succède à l'hiver, l'été au printemps, l'automne à l'été, l'hiver à l'automne, et ainsi du reste. Dites de même de l'ordre qui est en l'homme, en une armée, en une république, et en tout autre composé. *Ordo est parium dispariumque rerum sua cuique loca tribuens dispositio*, dit S. Augustin ; et nous pouvons remarquer avec S. Bernard, (Serm. 49. in cant.) qu'il n'est rien qui serve tant à la beauté, commodité, conservation et durée d'un composé que l'ordre : *Ordo tribuit modum, et decorem, et perpetuitatem ;* ce que vous avouerez si vous considérez ce qui arriverait si une seule partie changeait de place, ou d'office, ou d'emploi et de qualité en ce monde. Si l'air était en bas, comment nous pourrait-il porter ? si la terre était en haut, comment pourrions-nous respirer ? si le feu n'était pas chaud, il ne pourrait cuire nos viandes, amollir le fer, fondre les métaux, servir aux autres usages ; si la terre n'était pas dure, nous nous y enfoncerions, si l'air n'était pas frais il ne nous rafraîchirait pas.

Dans l'homme, si les yeux étaient au menton, le nez sur le front, les lèvres sur les joues, quelle difformité serait-ce ? Dans l'armée du roi, si les files n'étaient pas bien rangées, s'il n'y avait point d'avant-garde, point d'ailes ni d'arrière-garde, si tout était pêle-mêle, elle serait bientôt la victime et la proie des ennemis. Dans la république, si les idiots étaient assis sur les fleurs-de-lis, dans les charges de judicature, si les nobles et les gens de lettres étaient obligés de labourer la terre, quel inconvénient et incommodité serait-ce ? Et il n'y a rien dans la nature qui renverse tant l'ordre établi de Dieu, qui apporte tant de trouble, et qui rompe tant l'accord et l'harmonie des créatures que

le péché mortel ; nous le pouvons prouver par induction des désordres qu'il fait au monde naturel, qui est l'univers; au monde spirituel, qui est l'Eglise; au monde corporel ou petit monde, qui est l'homme.

S. Bernard dit que lorsque nous contemplons le monde, qui est l'ouvrage de Dieu, nous devons y considérer trois choses : ce qu'il est, comment il est, pourquoi il est : *Tria in magno hujus mundi opere cogitare debemus : quid sit, quomodo sit, ad quid sit constitutus.* (S. Bern. serm. 3. in Pentec. circa medium.) Si nous considérons ce qu'il est, nous y connaîtrons la puissance infinie de Dieu, en ce qu'il a fait éclore du néant tant de créatures, si grandes, si belles, si diverses ; si nous considérons comment il est, nous y admirerons sa sagesse incompréhensible, en ce qu'il y a mis un ordre, un accord, une harmonie, une économie si admirable ; si nous considérons pourquoi il est, nous y contemplerons sa bonté ineffable, en ce qu'il a référé toutes les créatures au service de l'homme, et l'homme à la gloire et au service du Créateur.

PRIMUM PUNCTUM. — *Peccatum, etc.*

B. — (*Probatur comparationibus, exercitus.*) Mais le péché mortel renverse tout ce bel ordre, trouble cette économie, dérègle toutes les créatures ; il fait en cet univers un aussi grand renversement que si l'on arrêtait et empêchait les mouvements des cieux, les influences des astres, le commerce des éléments, la vicissitude des saisons, les pluies et rosées des nues, la fécondité de la terre, les productions des plantes, la multiplication des animaux. Je vous l'ai fait voir autrefois par une démonstration évidente ; en voici une autre qui me semble encore plus sensible et plus palpable. Supposons que notre armée qui est en Italie assiége Ravenne ou une autre ville par les ordres du roi, pour des raisons que nous ne savons pas ; la ville de Toulouse est si affectionnée au service du roi, qu'elle veut y envoyer et entretenir pendant le siége une compa-

gnie de gendarmes : à cet effet les capitouls font travailler grand nombre d'ouvriers ; des meuniers pour moudre du blé, des boulangers pour cuire du pain, des armuriers pour forger des armes, des maréchaux pour ferrer les chevaux, des selliers pour faire des selles, des tailleurs pour faire des habits aux soldats ; supposons que le général d'armée soit méchant et si traître qu'il assiége cette ville avec l'intention de la donner à son ennemi, et qu'en effet, l'ayant prise, il la livre entre les mains du grand-turc ; si quelqu'un savait son dessein en cette ville, il pourrait dire à tous ces ouvriers : Vous vous tourmentez en vain, en vain vous travaillez à faire ce pain, ces armes, ces habits ; si vous vous reposiez, si vous étiez endormis en votre lit, ou si vous jouiez aux cartes, mieux vaudrait pour le service du roi et pour le bien de l'état ; on ne le croirait pas, mais cela serait vrai, et on le verrait à la fin, quand on saurait que ces soldats n'auraient servi à autre chose qu'à prendre une ville pour être livrée à l'ennemi. Quel horrible désordre! dirait-on : Toulouse est une ville de France, la France est si affectionnée au service du roi, et plus de cent bourgeois de Toulouse ont travaillé contre le service du roi, et cela par la perfidie et la méchanceté d'un seul homme ! Les cieux se meuvent continuellement, afin de porter les astres tout autour de la terre ; les astres sont ainsi portés pour envoyer leur influence et attirer les vapeurs ; les vapeurs sont élevées pour former des pluies, les pluies et les rosées sont formées pour arroser la terre ; la terre est arrosée pour produire et nourrir les plantes ; les plantes sont produites et nourries pour être l'aliment des animaux ; les animaux sont alimentés et travaillent pour le service de l'homme ; l'homme est conservé en ce monde pour connaître, aimer et servir Dieu ; et vous ne faites rien moins ! Au lieu de le servir, vous le desservez et vous l'offensez, vous vous révoltez contre lui, vous lui déclarez la guerre ; n'est-ce pas faire que toutes ces créatures travaillent contre la gloire de Dieu, puisqu'elles sont au service et contribuent à l'entretien d'un traître qui lui fait la guerre ? Et si tous les

hommes faisaient comme vous, s'il n'y avait personne au monde que vous et vos semblables, ne vaudrait-il pas mieux que les cieux s'arrêtassent, que le soleil et la lune n'eussent point de lumière, qu'il n'y eût point d'été ni d'hiver, que la terre ne portât point de fruit, que les animaux fussent stériles, puisque toutes ces choses ne serviraient qu'à nourrir des ennemis de Dieu et des avortons de nature? *Vanitati subjecta creatura non volens*, ματαιότητι, *inutilitati*, il faut ajouter *rebellioni*.

C. — (*Et familiæ.*) Ou, si vous voulez, je me servirai d'une autre démonstration plus familière, pour vous faire toucher au doigt cette vérité. Supposons que vous me disiez: Mon Père, vous avez été quelquefois en telle maison, chez M. le marquis tel, comment y fait-on? et que je vous réponde: Les valets n'y font que ce qu'ils veulent, ils ne font rien moins que leur charge? si on leur commande quelque chose, ils ne font que ce qui leur plaît; les uns se tiennent toujours les bras croisés sans rien faire, les autres passent tout leur temps à jouer et à se promener, les autres à boire avec excès, à faire la débauche. Ils injurient souvent et traitent mal les enfants de la maison, et même quelquefois ils disent des injures et des paroles outrageantes à monsieur. Et que fait-il? il ne fait rien; il ne dit mot, il endure tout, il laisse tout faire. Qu'en direz-vous? Voilà un étrange désordre: et quel homme est-ce que ce marquis? certes, c'est un beau père de famille! c'est un enfant, non pas un père; il lui faut donner un tuteur, pourquoi s'est-il mis en ménage s'il savait conduire si mal une famille? Si l'on ne connaissait la bonté de Dieu, sa providence et sa sagesse infinie, vous donneriez sujet d'en dire de même de lui. Vous êtes son serviteur, vous êtes logé, nourri et entretenu en ce monde pour le servir, le louer, l'aimer, le bénir, le glorifier, c'est votre charge, votre devoir et votre office; et vous ne faites rien moins, vous méprisez ses commandements, vous perdez votre temps, et vous passez votre vie dans l'oisiveté, à jouer, à cajoler, à folâtrer, à boire avec excès, vous vous moquez des gens de bien qui sont les enfants de Dieu, vous noir-

cissez leur réputation, vous ruinez leur honneur et leurs biens; vous débauchez leurs filles et leurs femmes vertueuses; vous injuriez le Créateur et blasphémez son saint nom; n'est-ce pas un étrange désordre, un horrible renversement en ce monde qui est la maison de Dieu? et Dieu le souffre et ne dit mot. Si l'on ne savait que c'est pour de très bonnes raisons, ne donneriez-vous pas sujet de croire qu'il n'entend rien au gouvernement et à la conduite de ce monde, d'y permettre et endurer un si effroyable et injuste dérèglement? n'est-ce pas le sujet ordinaire des plaintes et des murmures que les impies font contre la Providence, et vous en êtes cause : *Quare via impiorum prosperatur? Bene est omnibus, qui inique agunt.* (Jerem. 12. 1.) *Taces devorante impio justiorem se.* (Habac. 1. 13.)

SECUNDUM PUNCTUM. — *Peccatum, etc.*

D.—(1° *Scriptura.*) Le monde spirituel, c'est l'Eglise chrétienne et catholique, qui est proprement le monde de Jésus, la production et l'ouvrage du Sauveur, le corps mystique de l'Homme-Dieu qu'il semble avoir plus chéri et affectionné que son corps naturel.

S. Paul se sert de cette vérité pour nous détourner du péché qui déshonore et rend difforme ce corps; il dit : *Ecclesiam quæ est corpus ipsius;* (Ephes. 1. 23.) *Ipse est caput corporis Ecclesiæ;* (Coloss. 1. 18.) ailleurs : *Vos estis corpus Christi, membra de membro;* (1. Cor. 12. 27.) et aux Corinthiens pour les retirer de l'impureté, des schismes et divisions qui commençaient à se glisser parmi eux : Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de Jésus?

E.—(2° *Patribus.*) S. Léon s'exprime ainsi : « Agnosce, « homo, dignitatem tuam; et divinæ consors factus naturæ, « noli in pristinam degnitatem digeneri conversatione redire; « memento cujus corporis sis membrum : » Considérez, ô homme chrétien, votre excellence et votre dignité; puisque vous êtes fait participant de la nature divine, ne retournez pas à votre ancienne bassesse par une vie vicieuse et par une

conversation indigne de ce que vous êtes par le christianisme; souvenez-vous de quel corps vous avez l'honneur d'être membre ! Le membre d'un si noble corps, dit S. Augustin, (tract. 26. in Joan. post med.) doit être sain, beau, docile au mouvement du chef : « Qui vult vivere habet ubi vivat, « habet unde vivat; accedat, credat incorporetur, ut vivifi-« cetur; non sit putre membrum quod resecari mereatur, « non sit distortum de quo erubescatur : sit pulchrum, sit « aptum, sit sanum : hæreat corpori, vivat Deo de Deo : « nunc laboret in terra, ut postea regnet in cœlo. »

Vous faites tout le contraire, vous êtes un membre perclus et paralytique pour les bonnes œuvres, vous n'avez point de mouvement pour le bien. Vous êtes un membre contrefait, l'opprobre du christianisme, vous donnez sujet à l'Eglise d'avoir honte de votre mauvaise vie, vous êtes cause qu'elle est ruinée de réputation parmi les infidèles quand ils voient que les catholiques sont si ambitieux, si avaricieux, si voluptueux, si colériques et vindicatifs; vous êtes un membre pourri; il n'y a que corruption et ordure en vos pensées, en vos paroles, en votre conduite; vous méritez d'être retranché d'un corps auquel vous faites un si grand déshonneur.

F. — (3° *Comparatione.*) N'est-il pas vrai que si vous êtes chanoine, conseiller, trésorier, ou d'autre semblable corps, et que quelqu'un de plus basse condition vous ait fait un affront ou veuille passer devant vous, vous dites : Si j'étais un particulier, s'il n'y allait que de mes intérêts, je ne m'en soucierais pas, je l'endurerais volontiers; mais il y va de l'honneur du chapitre, du parlement, du siége présidial; si je souffre cette humiliation je ferai tort à la compagnie et au corps dont j'ai l'honneur de faire partie. Et ne craignez-vous point de faire tort à l'Eglise qui est le corps de Jésus, dont vous avez l'honneur d'être un membre ? ne craignez-vous point de faire déshonneur à une si sainte et si auguste compagnie, quand vous vous ravalez à des actions basses, terrestres, honteuses, infâmes ? quand vous vous prostituez à des passions effrénées, brutales, dénaturées ? quand vous vous mettez au rang des bêtes et même au-

dessous, que vous vous rendez orgueilleux comme un paon, larron comme un loup, luxurieux comme un étalon, envieux comme un chien, rusé comme un renard, goulu comme un pourceau, cruel comme un tigre, venimeux comme un serpent? l'Eglise en est notablement déshonorée et décriée.

G. — (4° *Ratione.*) La raison de ceci est qu'il y a tant de rapport, d'union, de sympathie, de communication entre les membres du même corps, que tout ce qui est en un seul, ce qu'il fait, ce qu'il endure, est attribué à tout le corps. La langue dit: Je vois le soleil, j'entends la musique, je touche ce bois, et ce n'est pas elle qui voit, qui entend, qui touche; ce sont les yeux, les oreilles, les mains. Quand un capitoul de Toulouse va faire des remontrances au roi pour les affaires de la ville, on dit: La ville a remontré telle chose au roi. Quand le traître Judas murmura contre sainte Magdeleine de ce qu'elle avait répandu une boîte de parfum sur le chef adorable de Jésus, l'Evangéliste dit que les disciples murmuraient: *Videntes discipuli indignati sunt dicentes: Ut quid perditio hæc?* La faute de ce particulier décrie et déshonore le sacré collége des apôtres, ainsi le péché d'un chrétien diffâme et décrie toute l'Eglise; il est cause que le Fils de Dieu n'aime point tant cette chère Epouse, qu'il la prive de plusieurs faveurs et de plusieurs bénédictions qu'il lui avait faites; il ne peut lui dire en toute sorte de sens ce qui est en son cantique: *Tota pulchra es, amica mea, et macula non est in te.*

Imaginez-vous une grande princesse douée d'une si excellente et si charmante beauté, qu'elle se fait admirer et louer même de ses ennemis; s'il arrive qu'une grosse verrue lui vienne sur le front, ou une gale sur la joue, ou un ulcère puant en quelque autre partie du corps, il n'y a point de doute que le roi son mari n'aura plus tant d'amour pour elle, plus tant de tendresse ni d'affection sensible qu'il en avait auparavant. S. Augustin dit que le péché véniel est une gale sur un beau visage; à plus forte raison le péché mortel. Ceux qui le commettent si aisément ne considèrent pas qu'ils sont cause que l'Eglise, dont ils font

une partie, n'a point autant d'agrément, ni le Fils de Dieu autant de complaisance pour elle, que si tous les catholiques étaient bien vertueux et dévots. S. Chrysostôme (homil 24. in Acta.) apporte une autre comparaison. Si en un luth une seule corde est humide ou mal tendue et discordante, tout l'accord est désagréable, bien que les autres soient bien tendues et de bon accord; le maître joueur se dégoûte et laisse là son luth. Ainsi dans l'Eglise, bien que les autres fidèles soient bien dévots et prient Dieu respectueusement et avec affection, il n'en faut qu'un qui badine, qui cajole et fasse l'insolent, pour rompre toute l'harmonie et pour être cause que le Fils de Dieu ne verse point autant de grâces, de bénédictions sur cette sainte assemblée qu'il l'aurait fait sans cette immodestie.

TERTIUM PUNCTUM. — *Peccatum, etc.*

H.—(*Comparatione.*) Quelle merveille, que le pécheur dérègle ainsi le monde spirituel, puisqu'il est tout déréglé et désordonné en lui-même! L'ordre que la providence de Dieu a établi en l'homme, c'est que le corps soit assujetti et obéissant à l'âme; et c'est tout le contraire en vous. Ce corps asservit et captive l'âme, il la contraint de servir ses passions effrénées, d'appliquer toutes ses puissances, toutes ses pensées, toutes ses affections et tous ses soins aux appétits sensuels de cet esclave. Voyez à quoi vous employez votre esprit, votre entendement, votre mémoire, votre imagination tout le jour, toute l'année, toute votre vie; c'est à rechercher et à conserver les aises, la santé, l'embonpoint, les ajustements et les délices du corps.

Pour vous faire connaître l'injustice de ce procédé, il faut que je vous raconte une histoire déplorable, mais très véritable, rapportée par de très bons docteurs. Environ l'an 1088, un gentilhomme des Pays-Bas, nommé Bertulphe, rechercha en mariage, et enfin épousa une demoiselle de Picardie, nommée Godolaine, demoiselle si sage, si belle, si noble, si riche, si dévote, si vertueuse, qu'il semblait que la nature et la grâce avaient concerté ensemble pour la

rendre le miroir des personnes les plus parfaites et les plus accomplies. Je ne sais si quelque esprit malin ne chercha pas à leur nuire, ni comment cela arriva, mais le premier jour de son mariage fut le dernier de son affection. Le lendemain des noces, il la prit en si grande horreur, qu'après l'avoir maltraitée, il la quitta, ne laissant en la maison avec elle qu'un gros valet auquel il donna charge de servir cette infortunée. Ce maraud la traitait comme une esclave, lui parlait arrogamment, la gourmandait, ne lui donnait pour vivre qu'un peu de pain et d'eau, et bien petitement ; enfin il l'étrangla et la jeta dans la rivière. N'était-ce pas un spectacle bien tragique et bien déplorable ? On voit arriver la même chose presque tous les jours dans le monde. Il y a en vous deux parties, l'âme et le corps; il est évident que l'âme a été créée de Dieu pour être la maîtresse, et le corps pour servir et obéir, car l'âme est incomparablement plus noble et plus excellente que le corps ; elle est spirituelle, faite à l'image de Dieu, de la catégorie des anges ; le corps est matériel, extrait de la terre, de la nature des bêtes, elle n'a point de mouvement, de beauté, elle n'a de vie que celle que l'âme lui donne ; et au lieu que l'âme devrait commander et conduire le corps, c'est le corps qui régit et gouverne l'âme : l'âme voudrait aller à l'église, le corps la porte au cabaret ; l'âme voudrait prier Dieu le soir, le corps la met au lit et s'endort ; l'âme voudrait être sobre pour s'élever à Dieu plus aisément, le corps se charge de viandes et la couvre de nuages ; l'âme voudrait être chaste, sachant que le Saint-Esprit a dit que celui qui aime la pureté de cœur aura pour ami le Roi des rois : *Qui diligit cordis munditiam, habebit amicum Regem ;* (Prov, 21. 11.) le corps la porte au lieu infâme et la vautre dans le bourbier de mille imaginations honteuses ; il ne lui permet de prendre sa nourriture, qui est le corps adorable du Fils de Dieu, que très rarement et par manière d'acquit ; enfin il l'engage à être jetée, non dans une rivière d'eau douce, mais dans un étang de feu et de soufre ardent. N'est-ce pas encore un horrible désordre et un renversement effroyable !

CONCLUSIO.

I. — (*Per argumenta conglobata.*) Finissons comme nous avons commencé, par les paroles de S. Paul qui dit aux Corinthiens : *Omnia modeste et secundum ordinem fiant.* (1. Cor. 14. 40.) On est très curieux de garder l'ordre en toute chose dans le monde, en une assemblée de ville ou de chapitre, en un enterrement, en un plaidoyer, en un festin, même dans les actions vaines et frivoles, au bal et à la tragédie. En une assemblée de ville, si les artisans prenaient le haut bout, les nobles, les conseillers à leurs pieds ; en un plaidoyer ou autre harangue, si l'on mettait l'épilogue et la conclusion au commencement, l'exorde et la narration à la fin ; en un festin, si l'on servait à l'entrée des viandes délicates, du bœuf et du lard au dessert ; en un bal, je ne sais quel désordre on peut y faire, car je ne sais quel ordre on y tient ; en une tragédie, si l'on faisait la catastrophe au commencement, le prologue à la fin, quel désordre serait-ce ? combien de fautes commettrait-on ? quel horrible spectacle aux yeux de ceux qui viennent autant pour admirer l'ordre de la tragédie, que pour se divertir dans la beauté des vers et dans la bonne grâce des acteurs ? Si dans la maison d'un père de famille, le valet était à table, et le maître lui servait à boire ; si la servante donnait les ordres, et la maîtresse lui obéissait en tout, quel renversement d'état, quelle confusion de famille ! ne l'appelleriez-vous pas une Babylone, plutôt que la maison d'un citoyen ? Il y a encore plus de désordre dans la famille, c'est-à-dire dans la personne d'un homme qui se vautre dans le péché mortel. Il s'attache avec dessein de renverser tout ce que Dieu a fait dans le monde universel, tout ce qu'il a fait dans le monde spirituel, qui est l'Eglise, et tout ce qu'il a fait dans le monde en raccourci, qui est l'homme. Dans l'ordre de la nature, les choses peuvent changer de place, comme l'eau monte au ciel et dans les airs, mais par un mouvement de cette mère commune qui s'en sert dans le besoin, et qui les

dérègle pour conserver le bon ordre et l'état général du monde. Mais on n'a jamais vu ni entendu dire que le péché mortel, qui doit toujours habiter dans le fond des enfers, doive monter sur le trône de la Divinité, qui est l'homme chrétien; et quand il y monte, c'est le diable qui l'y fait monter, en usurpant la place de son maître. Tertullien a un mot heureux pour expliquer cette vérité, il appelle le démon, le péché mortel : *Divinæ imaginis prædo*, le ravisseur et le pilleur de l'image de Dieu ; et moi je voudrais me servir de la parole de l'orateur romain pour reprocher aux hommes leurs crimes et leurs abominations : *Prædones templorum*. Les pécheurs ne sont que des profanateurs, des sacriléges et des pilleurs de temples, c'est-à-dire des trois mondes que je vous ai prêchés dans ce sermon, du monde universel, du monde spirituel, et du petit monde. Fuyez donc le péché mortel, comme le grand ennemi de Dieu et de tous les hommes. C'est un glaive à trois tranchants, quoique l'Ecriture ne nous en ait montré que deux. *Denuntiamus vobis ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinate; etc.* Je vous avertis, mes frères, d'éviter la compagnie de ceux qui sont désordonnés en leur vie ; c'est le moyen d'avoir la gloire que je vous souhaite. *Amen.*

SERMON CCLXI.

DE CE QUI PEUT SERVIR A LA CONFESSION, SECONDE PARTIE DU SACREMENT DE PÉNITENCE, SAVOIR : L'EXPLICATION DES COMMANDEMENTS DE DIEU, DES VERTUS QUI Y SONT RECOMMANDÉES, ET DES VICES QUI Y SONT DÉFENDUS. — DE LA FOI.

Sine fide impossibile est placere Deo. (Hebr. 11. 6.)
Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu.

Clama, *ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam, annuntia populo meo scelera eorum, et domui Jacob peccata eorum :* Crie, ne cesse point, élève ta voix comme une trompette, annonce à mon peuple ses crimes, et à la maison de Jacob ses péchés. Ce sont les graves paroles que le Dieu tout-puissant adressait au prophète Isaïe, quand il l'envoya en mission à son cher peuple d'Israel, pour l'avertir des péchés dont il devait faire pénitence, afin d'éviter la vengeance du ciel qui allait fondre sur sa tête ; paroles qui ne s'adressent pas seulement à ce prophète, mais à tous les pasteurs de l'Eglise, à tous les prédicateurs et à tous ceux qui sont envoyés pour la conversions des âmes. Je dois les écouter humblement, les considérer attentivement, les pratiquer ponctuellement. *Clama*, il ne dit pas *canta*, chante, parce que cela ne fait que délecter ; il ne dit pas *loquere*, parle, parce que cela endort quelquefois ; il dit : *Clama*, crie, afin d'éveiller les âmes du profond sommeil du péché où elles sont assoupies ; *clama*, prêche avec grande contention d'esprit et de voix, avec zèle et affection, avec une grande ferveur et un grand désir d'être bien écouté. *Desiderium vehemens, et clamor magnus*, dit S. Bernard. *Quasi tuba exalta vocem tuam :* Fais retentir ta voix, non pas comme une cloche qui ne fait qu'assembler le peuple, non

comme un éclat de tonnerre qui épouvante et voilà tout ; mais comme un son de trompette qui anime les soldats et les fait aller à la mêlée ; que ta voix excite les âmes à combattre le péché. *Annuntia*, annonce les injures qu'on me fait ; *scelera*, les grands et énormes forfaits ; *peccata*, les péchés véniels et autres fautes qui se commettent. Et où dois-je faire cette prédication ? sera-ce dans la synagogue des Juifs, aux prêches des hérétiques ? Non, mais *domui Jacob*, dans l'Eglise catholique. Et à qui me dois-je faire entendre ? sera-ce aux ecclésiastiques, aux magistrats, aux gens de justice, aux marchands, aux artisans ? Oui, car tous sont de mon peuple : *Annuntia populo meo*. Mais parmi les prêtres, parmi les juges, parmi les avocats et autres, il y a un grand nombre de personnes qui ont beaucoup d'esprit, de science, de prudence. Il est vrai, mais il y a des pécheurs en tous les états, et le péché aveugle tellement les hommes et jette en leur esprit des ténèbres si épaisses, que souvent ils ne voient pas de grosses fautes, si quelqu'un ne les leur met devant les yeux pour les leur faire toucher au doigt ; *clama*, donc, *ne cesses*. Mais les âmes mondaines qui se plaisent à cacher leurs vices, murmureront contre moi, si je produis en lumière leur œuvres de ténèbres: *Ne cesses ;* mais on dira que je fais soulever le cœur, si je remue la fange de vos péchés en si bonne compagnie : *Ne cesses*, il en faut faire sentir la puanteur, pour en faire avoir horreur.

Pour m'acquitter de cette commission, je me sens obligé de vous expliquer les commandements de Dieu, de vous parler des vertus qui y sont récommandées, de vous marquer les vices qui y sont défendus et dont vous devez vous accuser dans la confession générale ou particulière que vous ferez en cette mission. Par le premier commandement, nous sommes obligés de rendre à notre Dieu le tribut d'honneur et d'amour que toutes les créatures raisonnables lui doivent ; ce qui se fait par la pratique de quatre vertus, qui sont : la foi, l'espérance, la charité, la religion. Sur la première, j'ai aujourd'hui à vous faire voir, premièrement,

qu'il y a diverses espèces de fois ; en second lieu, les fautes que nous y commettons ; en troisième lieu, comment il faut la pratiquer. Ce seront les trois points de ce discours.

IDEA SERMONIS.

Primum punctum. A. *Multæ sunt species fidei, nempe humana, divina, habitualis, actualis, etc.*

Secundum punctum. *Articuli fidei parum operantur in nobis :* B. 1° *Quia non noscuntur.* — C. 2° *Non creduntur.* — D. 3° *Non considerantur.*

Tertium punctum. E. *Habenda fides divina.*—F. *Actualis.*—G. *Perfecta.*—H. *Explicita.*—I. *Exterior.* — L. *Viva.*

PRIMUM PUNCTUM. — *Multæ sunt species, etc.*

A.—(*Nempe humana, etc.*) *Arbitramur justificari hominem per fidem sine operibus legis.* Nous jugeons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi mosaïque, dit S. Paul, en écrivant aux Romains. (3. 20.) A la bonne heure, dit là-dessus un calviniste ou un mauvais catholique, je suis assuré de mon salut, rien ne m'est nécessaire pour mon salut que d'être justifié : nous sommes justifiés par la foi ; grâce à Dieu, j'ai la foi ; je serai donc infailliblement sauvé. Vous dites vrai, si vous avez la vraie foi, si vous avez la foi telle que Dieu la demande de vous, car il y a foi et foi ; il y a foi humaine et foi divine, foi habituelle et foi actuelle, foi implicite et foi explicite, foi imparfaite et foi parfaite, foi intérieure et foi extérieure, foi morte et foi vive. La foi humaine est quand vous acquiescez à une proposition sur le simple témoignage des hommes ou par votre caprice, parce que vous y trouvez de la probabilité ; la foi divine, c'est quand vous acquiescez, non à une, à deux, à trois, mais à toutes les vérités catholiques, parce que Dieu les a révélées. La foi habituelle, c'est le don et l'habitude de la foi que Dieu répand dans l'âme d'un enfant ou d'un adulte, quand il reçoit le baptême qui pour cela est appelé

le sacrement de la foi, illumination, illustration, φωτισμὸς; la foi actuelle, c'est quand un adulte exerce formellement et expressément un acte de foi sur quelque vérité catholique. La foi implicite, c'est la foi que vous avez quand vous ne croyez les articles de la religion que confusément, en général et en gros: Je crois tout ce que l'Eglise croit; la foi explicite, c'est quand vous les croyez distinctement, en détail, en particulier, par exemple, qu'il y a un Dieu en trois personnes, que le Fils de Dieu s'est fait homme, qu'il est dans l'eucharistie, et autres semblables vérités importantes. La foi imparfaite, c'est quand vous chancelez volontairement, quand votre croyance n'est pas bien affermie ni parfaitement avérée en votre cœur, qu'elle branle et flotte quelque peu, comme la foi de ce pauvre homme qui disait dans l'Evangile: Je crois, mon Seigneur, aidez mon incrédulité; en disant: Je crois, il montre qu'il a la foi, dit S. Augustin; (Ser. 36. de verbis Domini.) en ajoutant: Aidez mon incrédulité, il montre que sa foi n'est pas bien entière et parfaite; la foi parfaite, c'est quand vous êtes si ferme, si assuré en votre croyance, que vous douteriez plutôt de ce que vous touchez au doigt et voyez de vos yeux, que d'un seul article de foi. La foi intérieure, c'est quand vous vous contentez de croire en votre cœur, sans faire savoir par aucun signe si vous croyez ou non; la foi extérieure, c'est quand vous faites profession de votre croyance devant les hommes, par vos paroles ou par des actions externes et visibles. La foi morte est celle qui est dépourvue de l'amour de Dieu et des autres vertus; la foi vive est celle qui est animée de la charité et de la pratique des bonnes œuvres. Il ne suffit pas à un adulte pour être justifié, et par conséquent pour être sauvé, d'avoir la foi humaine, la foi habituelle, la foi implicite, la foi imparfaite, la foi intérieure ou la foi morte, il doit avoir la foi divine, la foi actuelle, explicite, parfaite, extérieure, vive.

La foi humaine ne sert de rien au salut, comme la foi des hérétiques qui ne croient que ce qu'il leur plaît; qui croient la sainte Trinité et non la réalité du corps de Jésus en l'eu-

charistie ; s'ils croyaient l'un par une foi divine , parce que Dieu l'a révélé, ils croiraient de même l'autre par la même foi, puisque Dieu l'a révélé. La foi habituelle ne suffit pas à un adulte, il doit croire actuellement, c'est-à-dire, il doit faire des actes formels et exprès sur les mystères de la foi. *Accedentem ad Deum credere oportet quia est.* (Heb. 11. 6.) *Qui non credit, jam judicatus est.* (Joan. 3. 18.) Il ne dit pas celui qui n'a pas la foi, mais celui qui ne croit pas ; ce qui exprime un acte formel. La foi implicite ne suffit pas pour être sauvé ; ce n'est pas assez de dire : Je crois tout ce que l'Eglise croit ; on est obligé de savoir et de croire explicitement et distinctement qu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes , et les autres semblables mystères que l'Eglise célèbre publiquement. S. Thomas le décide ainsi, et avec lui toute l'école.

La foi imparfaite ne suffit pas ; celui qui doute tant soit peu ou qui chancelle volontairement dans la foi n'a point de foi : *In fide nihil hæsitans.* (Jac. 1. 6.) *Dubius in fide est infidelis.* Par la foi nous sommes convaincus et vivement persuadés des vérités que nous croyons , quoique nous ne les voyions pas : *Argumentum non apparentium*, ἔλεγχος.

La foi intérieure ne suffit pas : ce n'est pas assez de l'avoir en notre cœur immobile et inébranlable , il faut en faire profession de bouche et la témoigner par nos actions : *Corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem.* (Rom. 10. 10.)

La foi morte ne suffit pas. Quand j'aurais une si grande foi que je vinsse à transporter les montagnes, si elle n'est vivifiée par la charité , elle ne me sert de rien, je ne suis rien. (1. Cor. 13. 2.) Si quelqu'un dit qu'il a la foi, et n'en fait pas les œuvres, la foi pourra-t-elle le sauver ? (Jac. 2. 14.)

Mais n'y a-t-il pas sujet de s'étonner ? n'y a-t-il pas grand sujet de pleurer, si nous considérons que la foi humaine nous fait faire tant de choses et la foi divine rien du tout, ou presque rien ? N'avez-vous jamais fait cette remarque ? La foi humaine est le principe , la maîtresse roue , le principal

ressort de la plus grande partie de nos actions, et même des plus importantes, ou, du moins, elle est une condition sans laquelle nous ne les ferions pas; et cela, en toute sorte de professions. Si vous êtes conseiller au parlement ou présidial, vous adjugez une succession de mille, dix mille, vingt mille livres de rente à telle partie qui la demande, vous confisquez les biens d'un prisonnier, vous le condamnez à une mort honteuse, infâme, cruelle, sur la foi que vous ajoutez à la déposition de deux ou trois témoins qui assurent avoir ouï dire au testateur que telle était sa volonté, ou avoir vu ce prisonnier commettre tel homicide. Si vous êtes marchand ou banquier, vous donnez cent, deux cents, trois cents écus sur la foi que vous ajoutez à une cédule ou lettre de change qu'on vous présente. Si vous êtes père de famille, vous travaillez nuit et jour pour acquérir des richesses à cet enfant; vous lui résignez ou achetez un emploi sur la foi que vous avez de la fidélité de votre femme. De quelque état ou condition que vous soyez, vous confiez votre vie et votre santé à ce médecin, parce que vous le croyez habile homme; à cet apothicaire, parce que vous le croyez homme de bien; vous chérissez et instituez votre héritier ce jeune homme, parce que vous croyez que c'est votre frère, et vous ne savez rien de toutes ces choses que par le rapport d'autrui, mais vous y ajoutez foi, parce que, selon la parole du jurisconsulte, *credendi justa ratio est communis opinio.* (argumento legis Cum quidam, §. Quod dicitur, ff. de acquir. hæred.)

Et toutefois ces témoins peuvent être subornés, cette lettre de change falsifiée, l'opinion des hommes trompée. Dans la justice des hommes en ajoute foi sans témérité, et même avec prudence et équité, à la déposition de deux, ou de trois, ou de sept témoins; et en quelque affaire que ce soit, on n'en peut jamais demander plus de quarante, dit le texte du droit canon. (Cap. Cum causam extra de testibus.)

N'avons-nous donc pas grand sujet d'ajouter foi aux vérités catholiques, attestées par onze millions, c'est-à-dire onze fois dix cent mille martyrs qui ont signé leur déposition, non avec de l'encre et sur du papier, mais avec leur sang et sur leur propre corps?

Dans le commerce, on ajoute foi à une cédule, à une lettre de change, ou, du moins, à la minute d'un notaire ? N'avons-nous pas grand sujet d'ajouter foi à l'Ecriture sacrée, reçue, approuvée, autorisée par le respect et le consentement universel de tant de peuples ? Dans la conduite de notre vie, et dans la société humaine, nous nous en rapportons à l'opinion commune, pour croire que tel est habile homme, tel est homme de bien, tel est notre père, frère, cousin. N'avons-nous pas sujet d'ajouter foi à la parole de Dieu qui ne peut être trompé, ne peut tromper, qui est tout œil, tout esprit, tout lumière, tout sagesse, tout vérité ? D'où vient que la foi humaine qui est si fautive, si incertaine, si sujette à caution, nous fait faire tant de choses, et la foi divine si bien fondée, si certaine, si infaillible, nous fait faire si peu de choses ? d'où vient que des articles de foi si assurés, si authentiques, si importants, ne nous convertissent pas, ne nous émeuvent, ne nous touchent pas plus que si c'étaient des chimères ? J'en trouve trois principales raisons : c'est qu'on ne les connaît pas, on ne les croit pas, on ne les médite pas.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Articuli fidei*, *etc.*

B. — (1. *Quia non noscuntur*, *etc.*) Le prophète Osée nous marque la première : « Non est scientia Dei in « terra. Maledictum, et mendacium, et adulterium inun- « daverunt, et sanguis sanguinem tetigit. » (Ose 4. 1. 2.) Il n'y a partout que mensonge, malédiction, haine, impureté, larcin ; le monde en est tout désolé : *Inundaverunt*. Quand une rivière demeure en son lit ordinaire, quelque enflée qu'elle soit, elle ne fait pas tant de dommage ; quand elle se déborde et sort de son lit, elle rompt les chaussées, elle arrache les arbres, renverse les maisons, ensable les prairies, désole les champs, *sata*, *læta*, *boumque labores*.

Quand les jeunes gens sont adonnés à quelque passe-temps, les femmes au babil, les vieillards à un peu de paresse, ce sont des rivières qui semblent être en leur lit et leur naturel ; mais quand les jeunes gens sont effrontés, les

femmes méchantes, les vieillards impudiques, les ecclésiastiques indévots, les nobles fourbes et mensongers comme on les voit maintenant, c'est un grand déréglement, ce sont des vices qui se débordent : *Inundaverunt*, *non est scientia Dei.* Ils prennent la hardiesse d'offenser Dieu, parce qu'ils ne connaissent pas la grandeur et l'excellence incompréhensible de sa majesté, les obligations que nous lui ayons, la sévérité de sa justice, la haine qu'il porte au péché, la volonté ferme et inviolable qu'il a de ne laisser aucun péché impuni.

Non-seulement ils commmettent le péché, mais aussi ils y persévèrent, ils n'en font point de pénitence, ou ils ne la font pas comme il faut, faute de connaître les vérités de la foi : « Quid est Israel quod in terra inimicorum es ? « inveterasti in terra aliena, deputatus es cum descendentibus in infernum ; de reliquisti fontem sapientiæ ? » (Baruc. 3. 10. 12. 12.)

Vous différez à faire pénitence jusqu'à la mort, en espérant de la faire infailliblement à cette heure-là, parce que vous ne savez pas que vous ne la faites jamais sans une grâce efficace, et que cette grâce n'est pas donnée en tout temps, ni à tous, elle est refusée à plusieurs qui l'ont déméritée. Vous commettez de grands péchés et en grand nombre, vous y persévérez longtemps, parce que vous ne savez pas qu'en faisant cela, vous donnez sujet à Dieu de vous abandonner et de vous livrer à un sens réprouvé, de vous aveugler et de vous endurcir, et que personne ne peut corriger ceux que Dieu a ainsi délaissés. Vous vous confessez sans repentance, vous ne la demandez pas à Dieu, vous ne vous mettez pas en peine de l'obtenir et de l'exercer, parce que vous ne savez pas qu'elle est absolument nécessaire.

L'entendement est le guide de la volonté, nous pouvons bien avoir de l'amour ou de la haine pour quelqu'un sans l'avoir jamais vu, mais non sans l'avoir connu, dit S. Augustin : *Ignoti nulla cupido.* L'entendement est le premier mobile de toutes les affections du cœur, c'est la première porte par où tous les biens entrent en notre âme; si ce

flambeau est éteint par ignorance, ne sommes-nous pas en de grandes ténèbres ? Si ce premier mobile est arrêté, quels bons mouvements pouvons-nous en avoir ? si cette porte est fermée, quelle grâce et quelle bénédiction pouvons-nous en recevoir ?

Les infidèles ont souvent plus d'esprit et plus de sentiment de piété que nous. Au quatrième livre des Rois, (4. Reg. 17. 25.) il est dit que Salmanasar, roi des Assyriens, ayant fait prisonnier de guerre et emmené captif à Babylone, Osée, roi de Samarie, avec tout son peuple, pour repeupler ce pays désert, y envoya des Babyloniens et autres infidèles. Et voilà qu'en même temps, par la permission de Dieu, le pays fut aussitôt rempli de lions qui dévoraient quantité de monde et désolaient toute la contrée; croiriez-vous bien que ces pauvres païens connurent par la seule lumière de nature que c'était un fléau de Dieu ? Ils s'adressèrent au roi et lui dirent : Ces Babyloniens que vous avez envoyés pour habiter dans les villes de Samarie ne connaissent pas le Dieu du pays, ils ne savent pas les cérémonies de son culte, pour cela il leur a envoyé des lions qui ravagent toute la province. Il y a bon remède, dit le roi, il faut y envoyer un prêtre de ce pays-là, qui enseigne aux habitants les observances de sa religion et le service de Dieu. « Nunciatum est regi : Gentes quas habitare fecisti « in civitatibus Samariæ ignorant legitima Dei terræ; et « immisit in eos Dominus leones, et ecce interficiunt « eos. Et præcepit rex : Ducite illuc unum de sacerdotibus « quos inde captivos adduxistis, et doceat eos legitima « Dei terræ, etc. Et docebat eos quomodo colerent « Dominum. »

Voulez-vous savoir pourquoi la fainéantise, l'intempérance, l'arrogance, la désobéissance et autres vices de vos enfants, ruinent votre famille et vous font mourir de regret ? Pourquoi les faux témoignages, les haines, les dissensions, les procès, les injustices, les impuretés, les dissolutions désolent la chrétienté ? C'est qu'on ne connaît pas Dieu, on ne sait pas les mystères de la foi, les importantes vérités

que la religion chrétienne enseigne. Si l'on avait soin d'imprimer de bonne heure dans l'esprit et le cœur des fidèles les obligations qu'ils ont contractées par le baptême, le mépris des grandeurs du monde, le détachement des biens de la terre, le pardon des injures, la défiance de soi-même, la confiance et abandon en la provience de Dieu, et autres semblables maximes de l'Evangile, on vivrait bien autrement qu'on ne fait.

Quelle honte que vous soyez si curieux d'apprendre et de faire apprendre à vos enfants ce qui vous semble nécessaire, ou même tant soit peu utile à l'entretien de cette vie et à l'avancement de votre fortune, et que vous soyez si peu soigneux d'apprendre et de leur enseigner ce qui est nécessaire à leur salut !

C. — (2° *Non creduntur.*) Peut-être, me direz-vous, tels et tels ont beaucoup d'esprit, ils entendent les sermons, ils lisent les livres des saints docteurs, ils discourent pertinemment des articles de la foi, et ils sont néanmoins vicieux : ce n'est donc pas parce qu'ils ignorent les vérités catholiques. Non, mais c'est qu'ils ne les croient pas ; la foi est plus rare dans l'Eglise qu'on ne pense. S. Paul disait aux Thessaloniciens : *Verbum Dei operatur in vobis qui credidistis.* (2. Thess. 2. 13.) Donc si la parole de Dieu ne produit point d'effet en vous, c'est une marque très probable que vous n'avez pas la foi : « Si habueritis « fidem sicut granum sinapis, dicetis monti huic : Transi « hinc illuc, et transibit, et nihil impossibile erit vobis ; si « habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis huic arbori « moro, eradicare et transplantare in mare, et obediet « vobis, » dit le Fils de Dieu : (Matth. 17. 19. — Luc. 17. 6.) : Si vous aviez un seul petit grain de vraie foi, vous commanderiez à cette montagne, à cet arbre de se déraciner et de se transporter à la mer, et ils vous obéiraient, Il ne parle pas seulement de cette montagne ni de cet arbre matériel, il parle aussi de la montagne de votre arrogance, de votre présomption, de votre vanité, de l'arbre de cette mauvaise habitude enracinée en votre cœur depuis

longtemps ; il ne dit pas vous pourriez dire, mais *diceetis*, absolument, vous ôteriez cette arrogance, vous arracheriez cette habitude, vous la transporteriez dans la mer amère et salée d'une parfaite pénitence. Il y a donc grand danger que vous n'ayez pas la vraie foi, puisque vous n'avez pas encore déraciné une seule mauvaise habitude de la terre de votre cœur; vous êtes aussi grand jureur, médisant, arrogant, intempérant, ivrogne, que vous l'étiez il y a dix ans. *Difficile est ut male vivat qui bene credit ; fides appellata est ab eo quia fit quod dicitur:* Il est difficile que celui qui a une bonne foi vive mal, dit S. Augustin; (serm. 237, de tempore.) et notre Sauveur disait à sainte Thérèse, (cap. 40. vitæ ejus) que tous les maux qui sont en ce monde viennent de ce qu'on ne croit pas comme on le doit les vérités qui sont dans l'Ecriture, dont un seul point ne manquera pas d'être effectué et accompli. S. Salvien nous convainc par ce raisonnement : Vous laissez du bien à vos enfants ou à vos héritiers après votre mort, parce que vous croyez qu'il leur profitera ; à plus forte raison vous en laisseriez aux pauvres et aux hôpitaux, si vous croyiez qu'il dût vous profiter. *Quia quando plus te amas quam eos quibus relinquis, tanto magis tibi relinqueres, si profutura tibi vel tenui opiniuncula judicares :* Si vous avez le moindre soupçon que les aumônes que vous faites ici vous dussent servir en l'autre monde, vous en feriez d'autant plus volontiers que vous avez plus d'affection pour vous que pour vos héritiers. Quand vous allez à Paris, si je vous recommandais de n'y point porter de liards, parce qu'ils n'y ont point cours, mais des pistoles, ceux qui vous verraient chargé de liards et laisser ici vos pistoles, diraient assurément que vous ne me croyez pas; Jésus vous assure que les richesses de la terre, les grandeurs du monde, les sciences curieuses, n'ont pas cours en paradis ; il n'y a que les aumônes, les œuvres de charité, les actions vertueuses, qui y soient de prix et de valeur. Vous vous chargez de richesses, vous méprisez les bonnes œuvres ; sans doute vous ne croyez pas à Jésus qui décrie si souvent les unes et recommande instam-

ment et si affectueusement les autres. Si j'allais tous les jours au palais ou au marché, pour me mettre en peine de vous persuader et exhorter à ne point manger d'arsenic, et prendre promptement un vomitif pour le rejeter, en cas que vous en eussiez mangé, ceux qui vous verraient et qui m'entendraient ne diraient-ils pas : Ces gens-là ne croient pas que l'arsenic soit du poison ; car s'ils croyaient que ce fût du poison, serait-il besoin de tant d'arguments et de raisonnements pour leur persuader de ne pas le prendre ou de le rejeter. Le prédicateur est ici tous les ans, vingt-cinq ou trente jours l'avent, quarante jour le carème, il étudie, il s'échauffe, il se met en action pour vous persuader de ne pas recevoir le péché en votre âme et de le rejeter promptement par la pénitence si vous l'avez reçu, parce que c'est la mort de l'âme ; c'est un poison très pesant, très pernicieux et mortel : vu que vous avez beaucoup d'esprit, de jugement, de prudence, d'amour pour vous-même, sans doute vous ne croyez pas aux paroles de l'Evangile que les prédicateurs vous annoncent, puisque vous les entendez si souvent et que vous mettez si peu en pratique ce qu'ils vous recommandent ; ou peut-être vous les entendez sans les entendre et sans aucune application d'esprit : *Videntes non videant, et audientes non intelligant.* Les animaux qui ne ruminaient point étaient censés immondes en l'ancien Testament, pour signifier que si vous êtes immonde en vos pensées, impur et impudent en vos paroles, déréglé et insolent en vos actions, c'est que vous ne ruminez jamais les vérités catholiques. *Desolatione desolata est omnis terra, quia nullus est qui recogitet corde*, dit Jérémie : (12. 11.) La terre est toute désolée par les débauches et les dissolutions qui s'y font, parce qu'il n'y a personne qui contemple attentivement et avec réflexion les vérités de sa religion.

D. — (3° *Non considerantur.*) Le Fils de Dieu compare la foi au grain de sénevé ; sur quoi S. Augustin fait cette réflexion, *sicut granum*, si ce petit grain de moutarde n'est froissé, broyé, mis en pièces, il ne montre point

sa vertu, il ne vous fait point pleurer : « Sicut granum « sinapis prima fronte est parvum, vile despectum. Non « saporem præstans, non odorem circumferens, non indi- « cans suavitatem, at ubi teri cœperit, statim odorem suum « fundit, acrimoniam exhibet, ex hoc capiti adhibent medi- « cinam, ut si quid invalidum, si quid ægrotum fuerit, sina- « pis igne curetur. » Le grain de moutarde assaisonne les viandes, dessèche les humeurs, échauffe les entrailles, guérit des douleurs de tête ; mais s'il n'est brisé et mis en pièces, il ne produit point ces effets.

D'où vient que la moyenne région de l'air est plus froide que la plus basse? d'où vient que celui qui est sur une haute tour n'a pas aussi chaud que s'il était sur terre, quoiqu'il soit plus proche du soleil? c'est que la lumière du soleil n'échauffe pas aussi bien quand elle n'est pas réfléchie, et, comme cette réverbération se fait par la terre, plus vous en êtes voisin, plus vous en ressentez la chaleur. Il n'y a rien de si lumineux, rien de si propre à échauffer nos cœurs, que les articles de foi; mais il faut les recevoir avec réflexion et les conserver avec attention, à l'exemple de la sainte Vierge : *Maria autem conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo.*

TERTIUM PUNCTUM. — *Habenda fides, etc.*

E. — (*Divina.*) Ecoutons donc avec respect, et tâchons de mettre en pratique cette belle parole de Jésus: *Habete fidem Dei, habete fidem*. C'est l'extrême malheur d'un chrétien de perdre la foi. S. Paul dit que la foi est notre bouclier : *Sumentes scutum fidei.* Tant qu'elle subsiste en une âme, il y reste toujours quelque espérance de salut ; quand une fois elle est perdue, c'en est fait, il n'y a plus de ressource que par un miracle très particulier ; elle se perd petit à petit par un grand nombre de péchés, ou par des péchés énormes et extraordinaires.

Habete fidem Dei, ayez la foi divine ; la foi humaine ne suffit pas ; vous devez croire ce que je vous prêche, non parce que je vous le dis, mais parce que Dieu l'a dit, parce

que Dieu l'a révélé à son Eglise, et l'Eglise vous l'enseigne par notre entremise; la foi divine croit toutes les paroles de l'Ecriture, sans exception, sans réserve, sans restriction, Si vous en croyez quelqu'une, et non pas d'autre, c'est la foi humaine, c'est opinion, c'est caprice et fantaisie, et non pas la foi divine qui croit, parce que Dieu est la vérité souveraine et infaillible; s'il pouvait faillir en un point, il le pourrait en tous les autres.

F. — (*Actualis.*) *Habete fidem Dei*, ayez la foi actuelle, et non l'habituelle seulement; il est très utile d'exercer souvent des actes formels et exprès de notre foi, principalement dans la tentation et dans l'occasion du péché; de faire comme notre Sauveur, qui, étant tenté dans le désert, opposait à chaque tentation un texte de l'Ecriture sainte; (Matth. 4. 4.) et Saint Paul nous conseille de prendre le bouclier de la foi en toute occurrence : *In omnibus sumentes scutum fidei.* Dans la tentation d'injustice, souvenez-vous de ces paroles de Jésus : (Matth. 7. 2.) Ne faites jamais à un autre ce que vous ne voudriez être fait à vous-même. En la tentation de luxure ou d'avarice, croyez assurément que cette parole de Saint Paul s'effectuera : Sachez, dit-il, (Ephes. 5. 5.) et entendez-le bien, que tout fornicateur, ou avaricieux, ou immonde, n'a point de part au royaume de Jésus-Christ et de Dieu, Dans la tentation de vous ajuster mondainement, vivifiez votre foi sur ces paroles de Jésus : Malheur à celui par lequel le scandale arrive! c'est-à-dire, à celui qui donne occasion à un seul homme de commettre un péché mortel, et l'on en commet tant par pensées à la vue de ces mises indécentes.

G. — (*Perfecta.*) *Habete fidem Dei*, ayez la foi parfaite, ferme, inébranlable, qui ne doute, qui n'hésite, qui ne chancelle nullement. Vous devez être bien convaincu et vivement persuadé de tout ce que l'Eglise enseigne, le tenir plus assuré que vous n'êtes assuré du soleil que vous voyez. Les Hébreux appellent la foi *amara*, du verbe qui signifie poser quelque chose sur son assiette, en sorte

que rien ne puisse ni la renverser, ni l'ébranler tant soit peu.

S. Pierre ayant vu de ses deux yeux la gloire de Jésus sur le Thabor, ayant entendu le Père éternel dire : *Hic est Filius meus dilectus*, dit qu'il en était encore plus assuré par le témoignage de l'Ecriture sainte : *Habemus certiorem propheticum sermonem.* Et puisque le Texte sacré dit que les fornicateurs, les avaricieux, les larrons et autres pécheurs ne possèderont jamais le royaume de Dieu, si vous ne vous corrigez de ces vices, vous devez être plus assuré de n'être jamais sauvé, que vous n'êtes assuré de ce que vous voyez de vos yeux, ou entendez de vos oreilles. Si vous en doutez, ou en avez un doute volontairement, vous devez vous en confesser comme d'un péché d'infidélité. C'est en ce sujet proprement que ce vérifie la parole de S. Jacques : Celui qui pèche en un seul point est coupable de tout le reste. J'ai dit volontairement ; car quand il vous vient des pensées contre la foi, si elles vous déplaisent et si vous les rejetez promptement, aussitôt que vous vous en apercevez, il n'y a point de péché ; mais pour en éviter les occasions, faites ce que S. Paul vous commande : *Hæreticum hominem devita*, (Tit. 3. 10.) fuyez l'hérétique comme une peste : il n'est rien de si contagieux; il vous jette toujours dans l'esprit, je ne sais quelle disposition maligne ët venimeuse ; si vous êtes garçon de boutique, quand vous allez à Paris ou à Montpellier, ne vous mettez pas au service des hérétiques, quoiqu'ils vous donnent de grands gages ; gardez-vous bien de leur donner vos enfants en mariage ; on peut dire d'eux avec vérité, ce que Dieu disait des païens : (3. Reg. 11. 2.) Certainement ils débaucheront ceux ou celles que vous leur donnerez ; et quand même ils n'abandonneraient pas l'Eglise, ils peuvent mourir et laisser des enfants, qui étant élevés par des hérétiques, suivront leurs erreurs et se damneront. Gardez-vous aussi de lire ou d'avoir dans vos maisons de mauvais livres, quelqu'un de vos gens peut les lire et en être perverti ou ébranlé en la foi. Examinez-

vous sur tous ces points, et confessez exactement les fautes que vous y avez commises.

II. — (*Explicita.*) *Habete fidem Dei;* ayez la foi explicite, ne vous contentez pas de dire : Je suis bon catholique, je crois tous les articles de foi; apprenez-les en détail et en particulier, au moins les principaux et les plus remarquables. S. Thomas (2. 2. q. 2. a. 7. et 8.) et les autres théologiens disent que tous les fidèles qui ont l'usage de raison, en la loi de grâce, sont obligés de savoir distinctement et explicitement tout les mystères que l'Eglise solennise le long de l'année; pour les apprendre, vous devez assister le plus souvent qu'il vous est possible aux sermons et aux catéchismes, lire les livres spirituels, fréquenter les personnes dévotes qui peuvent vous les enseigner, les méditer en votre particulier pour en concevoir l'importance, considérer attentivement ce que c'est que Dieu, ce que c'est que le paradis, l'enfer, l'éternité.

I. — (*Exterior.*) Et pour en faire profession publique et en avoir la foi extérieure, il faut les enseigner à vos gens, leur en parler souvent, les leur faire admirer. Vous me direz : Ils se moqueront de moi, ils m'appelleront bigot. Supposez qu'il en soit ainsi, ignorez-vous cette parole du Fils de Dieu : Celui qui aura honte de moi devant les hommes, j'aurai honte de lui devant mon Père et devant mes anges. Si vous avez honte de montrer que vous êtes bon catholique, de vous opposer aux hérétiques et autres impies, de reprendre en compagnie ceux qui parlent mal de Dieu ou de l'Eglise, d'aller après le Saint-Sacrement, de vous mettre à genoux soir et matin, le Fils de Dieu aura honte de vous au dernier jugement, quand il rendra à chacun selon ses œuvres.

L. — (*Viva.*) *Habete fidem Dei;* ayez la foi vive; animée de la charité, féconde en bonnes œuvres; autrement S. Paul vous dira : Votre foi est vaine, puisque vous êtes encore dans vos déréglements : *Vana est fides vestra, adhuc enim estis in peccatis vestris.* 1. Cor. 15. 17.) S. Jacques vous dira : Si quelqu'un dit qu'il a la foi, et ne

fait pas les œuvres, sa foi pourra-t-elle le sauver? La foi sans les œuvres est morte. S. Bernard vous dira : *Bene honoras Deum munere fœtido.* (S. Bern. Serm. 14. in cant.) Voilà un bel honneur que vous rendez à votre Dieu : vous lui offrez un cadavre, une foi morte et inanimée, une foi jointe à des actions infâmes et puantes. Les Saints n'ont pas fait ainsi, ils ont pratiqué la vertu par leur foi, dit S. Paul, ils ont converti les royaumes par les belles actions de leur foi, ils ont acquis les promesses que Dieu a faites aux vrais fidèles, la possession et les jouissance du principal objet de la foi, la vision claire et intuitive de l'essence de Dieu, en l'éternité bienheureuse.

Amen.

SERMON CCLXII.

DE L'ESPÉRANCE.

Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies.
Un seul Dieu tu adoreras. (Matth. 4. 10.)

La seconde vertu théologale, à laquelle nous sommes obligés par ce premier commandement, c'est la vertu d'espérance ; nous devons la pratiquer avec grand soin pendant cette vie, puisqu'en l'autre monde elle ne sera plus en usage, car comme la vision succèdera à la foi dans le ciel, ainsi la possession et la jouissance de Dieu succèdera à l'espérance. Pour bien vous éclaircir en ce sujet, et pour nous garantir des fautes qui peuvent se commettre contre cette vertu, je désire vous faire voir ce que nous devons espérer, de qui nous le devons espérer, comment il le faut espérer. Ce seront les trois points de ce discours.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *An spes possit esse cum timore, videtur quod non.*—B. *Sed contra.* —*Sermo docet quid, a quo, quomodo sperandum.*

Primum punctum. *Quid sperandum, non bona temporalia, sed spiritualia, nempe Deus ipse :* C. *Scriptura.* — D. 2° *Patribus.*—E. 3° *Rationibus.*

Secundum punctum. *A quo sperandum, non a nobis, sed a Deo :* F. 1° *Scriptura.*—G. 2° *Patribus.*—H. 3° *Rationibus.*

Tertium punctum. *Quomodo sperandum, cum magna fiducia :* I. 1° *Scriptura*—L. 2° *Patribus.*—M. 3° *Rationibus fundatis in Dei potentia, misericordia, justitia, fidelitate.*

Conclusio moralis. N.

EXORDIUM.

A. — (*An spes, etc.*) L'espérance en Dieu que l'Ecriture sainte nous recommande si souvent, doit-elle être si ferme en notre cœur, si assurée et inébranlable, qu'elle soit exempte de toute crainte ? Ce qui fait la difficulté, c'est que le prophète royal parlant des bons Israélites qui étaient la figure des âmes choisies, dit qu'ils furent conduits en la terre de promesse et qu'ils ne craignirent rien : *Deduxit eos in spe, et non timuerunt.* Ainsi la providence de Dieu achemine les prédestinés au ciel de promission, sans qu'ils aient sujet de rien craindre, car ils disent par le même Psalmiste : (Psal. 45. 2.) *Deus noster refugium et virtus adjutor in tribulationibus, propterea non timebimus dum turbabitur terra.* Sur quoi S. Augustin ajoute : *Sunt quædam refugia ubi non est virtus, quo quisque cum fugerit, magis infirmatur quam confirmetur.* Dieu est notre refuge et notre renfort, disent les Saints ; il y a des refuges qui n'ont point de renfort, auxquels si vous recourez, vous serez plus affaiblis que fortifiés, dit S. Augustin. Par exemple, vous vous confiez à un grand du monde, pour avoir un puissant ami et un grand appui ; mais l'inconstance de ce monde est si grande, et les disgrâces des grands si fréquentes, que vous étant confié à un homme puissant, vous craindrez plus que vous ne faisiez auparavant : car vous ne craigniez autrefois que pour vous, et à présent vous craignez pour lui et pour vous, parce qu'étant votre appui, s'il vient à tomber, vous tomberez avec lui. Il n'en est pas ainsi de notre Dieu; il n'est pas seulement l'asile, il est la force de ceux qui espèrent en lui ; quand la terre se renverserait, si nous sommes en sa protection, nous serons sans frayeur et intrépides. Comment est-ce que les amis de Dieu ne seraient pas bien assurés, puisqu'il leur commande de ne rien craindre : *Nolite timere, pusillus grex;* (Luc. 12. 32.) et son apôtre dit après le Psalmiste que ceux qui espèrent en lui ne sont jamais confondus : *Spes autem*

non confundit ; qui sustinent te non confundentur. (Psal. 24. 3.)

B.—(*Sed contra.*) D'un autre côté, S. Paul nous conseille de travailler à notre salut avec crainte et tremblement, et le Saint-Esprit joint ordinairement l'espérance à la crainte, comme deux compagnes inséparables. Dieu se plaît en ceux qui le craignent et en ceux qui espèrent en sa miséricorde. David appelle bienheureux ceux qui espèrent en Dieu : *Beatus vir qui sperat in eo ;* (Ps. 33. 9.) il en dit de même de celui qui craint : *Beatus vir qui timet Dominum.* (Psal. 111. 1.) Les Saints ne sont pas plus assurés sur la terre que les anges dans le ciel ; et l'Eglise dit que les puissances célestes tremblent en la présence de Dieu : *Adorant dominationes , tremunt potestates.* Un vice peut bien être contraire à un autre vice, comme un mensonge à un autre mensonge ; mais une vertu n'est jamais opposée à une autre vertu, non plus qu'une vérité à une autre vérité ; l'espérance donc et la crainte de Dieu étant toutes deux vertus, ne sont pas incompatibles.

Pour accorder ces contrariétés apparentes, l'angélique S. Thomas (2. 2. q. 18. art. 4.) nous fait souvenir que notre espérance est fondée sur les promesses que Dieu nous a faites, par sa bonté infinie et par les mérites de son Fils ; mais que ces promesses, pour être accomplies, demandent le concours et la coopération de notre franc arbitre. Du côté des promesses de Dieu, il n'y a rien à douter, notre espérance est très certaine et très assurée, elle ne peut être trompée ; mais notre franc arbitre étant fragile et inconstant, nous avons sujet de craindre que, manquant à la grâce de Dieu et à ce qu'il demande de nous, nous nous rendions indignes des biens que sa miséricorde nous a promis et préparés ; *nequis desit gratiæ Dei.* Les fautes qui se commettent ordinairement en ce sujet, se peuvent réduire à trois principales : nous n'espérons pas ce que nous devons espérer, ou nous ne l'espérons pas de qui nous devons l'espérer, ou nous n'espérons pas comme il faut espérer.

PRIMUM PUNCTUM. — *Quid sperandum* , *etc.*

C. — (*Scriptura.*) Mon Dieu , vous êtes mon espérance , dit le Prophète royal ; et on lui répond : Votre refuge est bien haut , aucun mal n'y pourra atteindre , ni même s'approcher de vous. Remarquez , dit S. Bernard , (Serm. 9. in qui habitat , sub finem.) que le prophète ne dit pas seulement : Mon Dieu , j'espère en vous ; mais il dit : Vous êtes mon espérance. *Forte amplius aliquid sonat et sublimius* , *quod non modo in eo speret* , *sed eum convenientius* , *si quidem spes nostra dicitur quod speramus* , *quam in quo speramus.* Quand vous demandez à Dieu la santé , la longue vie , la prospérité temporelle , vous espérez en lui ; mais c'est la santé , la longue vie , la prospérité , qui sont votre espérance ; pour n'être accueilli d'aucun mal , il faut que Dieu soit votre espérance , c'est-à-dire l'objet et le sujet de vos souhaits , de vos prétentions et de vos affections.

De même qu'au Symbole des apôtres est contenu en abrégé tout ce que nous devons croire , ainsi l'Oraison dominicale contient un précis et sommaire de tout ce que nous devons espérer : en cette belle prière que le Fils de Dieu nous a mise en la bouche , nous ne demandons pas les grandeurs du monde , ni les richesses de la terre , ni les aises du corps , nous ne demandons rien de temporel , sinon ce qui est précisément nécessaire à l'entretien de notre vie , notre pain quotidien ; et encore quelqu'un pourrait douter si c'est du pain matériel qu'on l'entend , car au lieu de ces paroles : Notre pain quotidien , un autre Evangile dit : Notre pain substantiel , c'est-à-dire , la parole de Dieu , ou le corps adorable du Sauveur , *τὸν ἄρτον ἡμῶν οὖσιωδον.* Toute notre espérance est fondée sur les promesses du Fils de Dieu , et il n'a point promis en l'Evangile l'abondance des biens temporels aux chrétiens , il ne leur a promis que des croix et des persécutions.

D. — (2° *Patribus.*) *Domine* , *non confundar* , *quoniam invocavi te :* (Ps. 30. 18.) Mon Dieu , exaucez-

moi, ne me rebutez pas, puisque je vous ai invoqué. Quelle raison est cela, dit S. Augustin? Dieu exauce-t-il infailliblement tous ceux qui l'invoquent? Oui, car son apôtre dit qu'il est riche, c'est-à-dire libéral et magnifique, riche en miséricorde envers tous ceux qui l'invoquent : *Dives in misericordia in omnes qui invocant illum;* mais plusieurs le prient et ne l'invoquent pas. Qu'est-ce invoquer Dieu? *Deum invocare, est Deum in se vocare,* dit S. Augustin : Invoquer Dieu, c'est lui demander son Saint-Esprit. Vous demandez à Dieu de l'argent, la santé, les honneurs du monde; c'est prier Dieu, mais c'est invoquer l'argent, la santé, les honneurs : *Nihil magis vult dare quam se : si aliquid melius inveneris, pete : si aliud petieris, injuriam facis illi et damnum tibi.* (S. Aug. conc. in Psal. 34. post medium.) Voulez-vous savoir ce que Dieu veut que vous espériez et que vous demandiez de lui, ce qu'il désire vous donner, c'est chose grande et inestimable; c'est lui-même, il veut se donner à vous; cherchez partout, au ciel et sur terre, si vous trouvez quelque chose de meilleur que lui, demandez-le; mais si vous demandez autre chose, vous lui faites tort, et vous vous faites à vous un grand dommage, dit le même saint docteur : c'est lui faire tort d'espérer et d'attendre de lui ce qui doit servir à votre ambition, à votre avarice, à votre sensualité; c'est en ce sens que se doit entendre ce que dit le même S. Augustin : *Aut vitam temporalem ab æterno Deo speras, aut vitam æternam a dæmonibus speras, in quamlibet partem impius es* (S. Aug. præfatione in Psal. 31. sub finem.) Si vous espérez du vrai Dieu les biens temporels, sans les reporter à une autre fin qu'à votre amour-propre et à votre plaisir sensuel, vous êtes aussi impie que si vous espériez et demandiez au démon la vie éternelle. Dieu n'a jamais promis à votre espérance de vous accorder les désirs de votre chair, mais les désirs de votre cœur : *Spera in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui; signanter accipe petitiones cordis tui, discerne petitionem cordis tui a petitionibus carnis.* (Psal. 36. 4. S. Aug. in hunc locum.)

F.— (3° *Rationibus.*) Vous espérez et vous demandez à Dieu un riche parti, des bénéfices et offices du monde, les biens de la terre ; pourquoi ? pour tenir le haut bout, pour être habillé pompeusement, pour être respecté et redouté, pour vivre dans le luxe et dans les délices ; vous demandez le gain d'un procès, pourquoi ? Parce que si je le perds, dites-vous, celui qui plaide contre moi aura le dessus et me bravera ; je ne saurais le souffrir, toutes les fois que je le verrais, j'enragerais de dépit. Qu'est-ce que tout cela, sinon des désirs de la chair, des souhaits déréglés et vicieux, des actes de superbe et de vengeance, d'avarice et de sensualité ? et espérer que Dieu y mette sa bénédiction, demander qu'il accomplisse ces désirs, n'est-ce pas lui faire tort ? n'est-ce pas vouloir qu'il soit ministre de votre ambition, complice de votre avarice, partisan de vos passions ? Voilà qui serait bon si vous espériez en Jupiter, si vous priiez Mars, Vénus, Cupidon ; si vous priiez un démon, vous ne le prieriez pas autrement, vous ne lui demanderiez point d'autre faveur ; et demander ces choses au vrai Dieu, les demander au nom de son Fils, espérer de les obtenir par l'intercession de la Vierge, prendre les Saints pour médiateurs, en demandant ce qu'ils ont méprisé, ce qu'ils ont eu en horreur ; demander les plaisirs sensuels par l'entremise de la Vierge qui a été si pure et si mortifiée ; les biens de la terre, par l'entremise de S. François qui a tant aimé la pauvreté ; les grandeurs du monde par l'entremise des saints martyrs qui les ont méprisés ; n'est-ce pas se moquer et offenser Dieu ? *Injuriam facis illi, et damnum tibi.* Si vous obtenez ces choses, elles vous sont ordinairement plus nuisibles que profitables, et l'on vous peut dire comme aux enfants de Zébédée : Vous ne savez ce que vous demandez. Dieu refuse à quelques-uns, par bienveillance et miséricorde, plusieurs choses qu'il accorde à d'autres par colère et réprobation : *Multa negat propitius, quæ concedit iratus*, dit S. Augustin.

SECUNDUM PUNCTUM.—*A quo sperandum, etc.*

F.--(1° *Scriptura.*) La seconde faute qui se commet contre cette vertu est la faute de ceux dont parle le Psalmiste, qui mettent leur confiance en eux-mêmes et en leur vertu : *Qui confidunt in virtute sua.*

Le Saint-Esprit nous commande très souvent de mettre toute notre espérance en Dieu, (1) et il promet son assistance infaillible à ceux qui le feront ; (2) il sauve ceux qui espèrent en lui ; il est le protecteur de tous ceux qui espèrent en lui. Nos pères ont espéré en vous, et vous les avez délivrés, (3) ô mon Dieu ! dit le Psalmiste, Vous êtes bon à ceux qui espèrent en vous, dit Jérémie.

G. — (2° *Patribus.*) Et au contraire le même Prophète dit : Malheur à celui qui met sa confiance en l'homme! Vous êtes sujet à cette malédiction, si vous mettez votre confiance en vous, puisque vous êtes homme, dit S. Augustin. Si vous vous fiez à votre vertu prétendue, à vos mérites passés, à vos fermes résolutions, à votre bon naturel, c'est un plus grand mal qu'il ne vous semble, c'est vous attribuer ce qui ne convient qu'à Dieu qui est auteur de tout bien, c'est vous défier de lui et de la suffisance de son secours, c'est démentir l'Eglise qui dit qu'elle ne s'appuie qu'en la seule espérance de la grâce divine ; (4) c'est dédire les paroles qu'elle nous met en la bouche : Grand Dieu, vous savez que nous ne nous fions à aucune de nos actions. (5) Ecoutez ce qu'en dit S. Grégoire : *Si vir spem in suis actibus aut in circumstantibus rebus poneret, profecto justus non esset* ; et au chapitre suivant : *De Creatore quippe desperasse fuerat, spem in creatura posuisse :* Si l'homme mettait son espérance en ses actions, certes, il ne serait pas juste, car c'est déses-

(1) Salvos facis sperantes in te. (Psal. 16. 7.)
(2) Protector est omnium sperantium in se. (Ps. 17. 31.)
(3) In te speraverunt patres nostri, et liberasti eos. (Ps. 21. 5.)
(4) Bonus est Dominus sperantibus in eum.(Thren. 3. 25.)
(5) Maledictus vir qui confidit in homine. (Jerem. 17. 5.)

pérer du Créateur que de mettre son espérance en la créature. (1)

II. — (3° *Rationibus.*) Ne voilà-t-il pas un horrible aveuglement, vous savez que vous n'avez pu vous donner l'être, et vous pensez vous pouvoir donner le bon être! vous n'avez pu vous donner l'être naturel et humain, et vous pourrez vous donner l'être surnaturel et divin! (S. Greg. lib. 22. Moral. cap. et 2.) N'est-ce pas une effroyable arrogance et une étrange vanité, qu'un homme mortel, dont la vie est pleine de misères, l'esprit et le corps inconstants, chargé de tant de péchés, exposé à tant de tentations, sujet à tant de corruption, destiné à tant de justes peines, se fie en lui-même et présume de se rendre bienheureux? « Quanta est vanitas, quanta insania hominem « mortalem, ærumnosam vitam mutabili spiritu et carne « ducentem, tot peccatis oneratum, tot tentationibus sub« ditum, tot corruptionibus obnoxium, pœnisque destina« tum, in seipso fidere, ut beatus sit, » dit S. Augustin. (Epist. 54. ad Macedonium.) Ce vain appui que vous avez en vous-même et en la force de votre franc arbitre est cause que vous vous jetez témérairement dans les occasions de péché; vous ne travaillez pas à votre salut avec crainte et tremblement, comme l'apôtre le commande; vous ne vous tenez pas sur vos gardes pour ne pas tomber, quoique vous soyez debout; vous ne priez pas Dieu avec ferveur, afin qu'il vous tienne par la main; vous n'êtes pas dans un état d'humiliation continuelle en sa présence, comme les Saints vous le conseillent; vous dédaignez ceux que la fragilité humaine a fait tomber; vous vous glorifiez de vos bonnes œuvres, d'où il arrive souvent que Dieu vous fait comme un saint abbé fit autrefois à un petit orgueilleux. C'était la coutume parmi les anciens anachorètes de la Thébaïde que, lorsqu'un religieux avait vécu plusieurs années en grande perfection dans un monastère, on lui permettait de se retirer au fond du désert pour être éloigné de toute com-

(1) Quem in sola spe gratiæ cœlestis innititur Deus qui conspicis, quia ex nulla nostra actione confidimus. (S. Aug.)

pagnie humaine et ne converser qu'avec Dieu, et on lui envoyait de temps en temps du pain pour vivre. S. Sulpice Sévère (Dialog. 1.) en rapporte en ces termes un trait de grande édification : En l'un des monastères qui sont proches du rivage du Nil, l'abbé envoya du pain par deux jeunes garçons dont le plus âgé n'avait que quinze ans, l'autre douze, à un solitaire qui s'était retiré depuis peu dans le désert et qui avait établi sa demeure à six mille pas du monastère. Ils rencontrèrent à leur retour un serpent d'une grandeur extraordinaire ; ce qui ne les étonnant pas, quand il fut auprès d'eux, il baissa sa tête qu'il portait fort haute auparavant, et alors le plus jeune de ces deux enfants le prit et l'enveloppa dans son manteau, puis l'apporta comme en triomphe au monastère, où, déployant son manteau en la présence de tous les frères qui étaient courus au-devant de lui, il jeta à terre avec vanité cette bête qu'il avait ainsi amenée captive ; les autres louant la foi et la vertu de ces enfants, l'abbé, par une profonde sagesse et pour empêcher que, dans un âge si faible, ils ne s'enflassent d'orgueil, il en arrêta le cours en les faisant fouetter tous deux, et il les reprit aigrement de ce qu'ils avaient découvert ce que Dieu avait opéré par leur moyen, disant que ce miracle n'était pas un effet de leur foi, mais de la puissance divine, et qu'ils apprissent plutôt à servir Dieu avec humilité, qu'à se glorifier des miracles et des prodiges, parce qu'il vaut mieux être faible en connaissant sa faiblesse, que de faire des miracles dont on tire vanité.

Si vous voulez y faire réflexion, vous verrez que la même chose vous arrive souvent : quand vous vous enflez en vous-même, ou que vous vous glorifiez devant les hommes de quelque faveur que Dieu vous a faite, ou de quelque vertu que vous avez pratiquée, le bon Dieu vous châtie pour vous humilier ; il vous laisse tomber en des aridités et désolations intérieures ou en quelques furieuses tentations qui vous mettent à deux doigts de l'enfer, au lieu que vous pensiez être élevé jusqu'au ciel, et vous fait dire comme David : « Ego dixi in abundantia mea : Non movebor in æternum;

« avertisti faciem tuam a me, et factus sum conturba-
« tus. » : Il me semblait que jamais je ne serais ébranlé en la résolution que j'avais de vous servir, ô mon Dieu ! vous avez retiré votre grâce, et je me trouve tout troublé et en danger de me perdre. N'espérez donc plus en vous ni en la force de votre franc arbitre qui n'est que faiblesse et misère ; espérez en Dieu et en son assistance.

TERTIUM PUNCTUM. — *Quomodo sperandum*, *etc.*

I. — (1° *Scriptura.*) Mais espérez-y comme il faut, c'est-à-dire avec grande confiance. Béni soit l'homme qui met sa confiance en Dieu, dit Jérémie ; il est semblable à un arbre planté sur le courant des eaux, dont les feuilles sont toujours verdoyantes, et qui ne manque jamais de fructifier : « Benedictus vir, qui confidit in Domino ; erit « quasi lignum qnod transplantatur super aquas, et erit « folium ejus viride, et in tempore siccitatis non erit solli- « citum, nec aliquando desinet facere fructum. » (Jerem. 17. 7. 8.)

L. — (2° *Patribus.*) Les saints Pères aussi donnent de grandes louanges à cette vertu. S. Bernard (Serm. 9. in qui habitat, circa medium.) en a fait un abrégé par ces paroles qui sont un peu longues, mais belles et bien remarquables : « Quid- « quid agendum sit, quidquid declinandum, quidquid tole- « randum, quidquid optandum, tu es, Domine, spes mea ; hæc « una mihi omnium promissionum causa, hæc tota ratio « meæ expectationis ; prætendat alter meritum, sustinere « se jactet pondus diei et æstus, jejunare bis in sabbato « dicat, postremo non esse sicut cæteros hominum glo- « rietur ; mihi autem adhærere Deo bonum est, ponere in « Domino spem meam. Speret qui vult in certo divitiarum, « ego vero ne ipsa quidem nisi abs te victui necessaria « spero, nimirum verbo tuo confidens in quo abjeci omnia. « Si mihi præmia promittuntur, per te obtinenda sperabo ; « si insurgant adversum me prælia, si sæviat mundus, si « fremat malignus, si caro adversum Spiritum concupiscat, « in te ego sperabo ; fratres, hoc sapere, ex fide vivere

« est, nec alius ex sententia dicere potest : Quoniam tu es,
« Domine, spes mea ; nisi cui intus sit persuasum a spi-
« ritu, ut jactet cogitatum suum in Domino, sciens quod
« enutriendus sit ab eo, juxta illud apostoli ; omnem solli-
« citudinem vestram projicientes in eum ; ipsi enim est
« cura de nobis ; ad quid enim si hæc sapimus, ad quid
« cunctamur abjicere omnino spes miseras, vanas, inutiles,
« seductorias, et huic uni tam solidæ, tam perfectæ, tam
« beatæ spei, tota devotione animi, toto fervore spiritus
« inhærere. »

M. — (3° *Rationibus.*) Cette grande confiance est une ville de refuge, où se retirent en sûreté tous les vrais pénitents, quelque grands et nombreux que soient leurs crimes. Cette cité est fondée sur quatre pilotis inébranlables, *civitas in quadro posito :* la toute-puissance de Dieu, la miséricorde, la justice et la fidélité. Sa toute-puissance nous oblige de croire qu'il peut secourir ceux qui recourent à lui ; sa miséricorde, qu'il le veut ; sa justice, qu'il le doit ; sa fidélité, qu'il le fait.

Y a-t-il rien d'impossible, y a-t-il rien de difficile à celui qui fait tout par sa parole ? dit le même S. Bernard ; personne ne peut résister à sa volonté, (1) et il lui est permis, comme il le dit, de faire ce que bon lui semble : *An non licet mihi quod volo facere?* Et il ne montre jamais mieux sa puissance qu'en nous pardonnant : *Omnipotentiam tuam parcendo maxime et miserando manifestas.* Peut-être que vous ne doutez pas de sa puissance, mais de sa miséricorde ; et c'est elle néanmoins qui vous est particulièrement promise, si vous espérez en lui : *Sperantem autem in Domino misericordia circumdabit.* (Psal. 31. 10.) C'est la plus excellente louange et la plus grande gloire que vous puissiez donner à Dieu, d'espérer en sa miséricorde, afin qu'il ait sujet de l'exercer en vous comme il le désire : *Ego autem semper sperabo : et adjiciam super omnem laudem tuam.* (Psal. 70. 14.) *Miserationes ejus super omnia opera ejus.* (Psal. 144. 9.) Il désire plus être loué

(1) Non est qui possit resistere voluntati tuæ. (S. Bern. ibid.)

de sa miséricorde que de sa puissance, de sa sagesse, de sa justice et autres perfections ; ce qui fait dire à S. Augustin cette parole qui est de grande consolation : *Una spes*, *una fiducia*, *ana firma promissio misericordia tua ;* et au Psalmiste : *Melior est misericordia tua super vitas.* La vie active, la vie contemplative, la purgative, l'illuminative, l'unitive, sont très bonnes ; mais surtout j'ai besoin de votre miséricorde, ô mon Dieu !

Vous me direz que vos péchés sont grands et en grand nombre, certes c'est un grand mal ; mais savez-vous que si vous vous en retirez, le vif sentiment que vous en avez, l'humble confession que vous en faites et une grande confiance en la miséricorde de Dieu, sont la meilleure disposition que vous puissiez avoir pour en obtenir le pardon. S. Paul dit (Hebr. 11. 1.) que la foi est le fondement de ce que nous espérons ; pour animer votre espérance, vivifiez votre foi sur ces paroles de l'Ecriture. David dit : Seigneur, vous êtes doux et débonnaire, vous êtes grandement miséricordieux pour tous ceux qui vous invoquent. Jérémie dit que l'impie quitte sa mauvaise vie, et l'homme injuste ses pensées perverses, et qu'il retourne au Seigneur; il aura pitié de lui, car il est fort enclin à pardonner. Le prophète Joel dit : Convertissez-vous à votre Dieu, car il est benin, miséricordieux, patient, doué d'une grande miséricorde.

S. Paul dit (Ephes. 2. 4.) qu'il est riche en miséricorde, riche envers tous ceux qui l'invoquent ; et il nous invite à nous approcher avec confiance du trône de sa grâce, pour y recevoir miséricorde.

Il ne vous aurait pas attendus si longtemps, s'il ne voulait pas avoir pitié de vous : *Expectat Dominus ut misereatur.* Il ne vous commanderait pas d'espérer en sa miséricorde, s'il voulait vous la refuser ; il ne vous inviterait pas à vous adresser à lui, s'il voulait vous rejeter. Vous me direz peut-être que Dieu est miséricordieux ; mais aussi qu'il est juste et qu'il aime la justice : *Justus est Dominus, et justitias dilexit.* (Ps. 10. 8.) Vous dites vrai ; mais le

propre de la justice, c'est de faire droit à chacun. Le bien-aimé disciple nous assure que Jésus est notre avocat; il n'est pas seulement notre médiateur, mais notre avocat. Le médiateur demande grâce par la clémence du prince; un avocat demande justice et plaide les papiers en mains ; le Fils de Dieu est notre avocat, il plaide en notre faveur ; il demande qu'on nous fasse droit sur les pièces qu'il produit ; il remontre qu'étant notre caution il a payé et satisfait très abondamment : *Copiosa apud eum redemptio;* qu'il nous a cédé , remis , transporté tous ses mérites ; il représente à son Père les grands services qu'il lui a rendus , l'amour ardent qu'il lui a porté , le zèle qu'il a eu de sa gloire , les douleurs et la mort qu'il a endurées pour son honneur.

Et puis n'est-ce pas justice de garder ses promesses , d'être fidèle en ses paroles ? Or , Dieu a promis plus d'une fois pardon et amnistie générale à tous les vrais pénitents ; il a dit par Ezéchiel : (18. 21.) Si l'impie , oui , l'impie ! non-seulement le voluptueux, l'intempérant, l'injuste, mais celui qui a commis des impiétés , des sacriléges , des athéismes , fait pénitence , il aura la vie , et je mettrai en oubli toutes ses impiétés. Il a dit par Isaïe : (1. 16.) Nettoyez-vous, ôtez de devant mes yeux vos mauvaises pensées, cessez de mal faire , apprenez à faire le bien , quand votre malice serait teinte en cramoisi , vous deviendrez blanc comme neige.

CONCLUSIO.

N. — Mais souvenez-vous que toutes ces paroles ne s'adressent qu'aux vrais pénitents ; car dire qu'il ne faut qu'un *peccavi* , et persévérer jusqu'à la mort en votre mauvaise vie et prétendre d'être sauvé, ce n'est pas espérance , mais présomption. Afin que votre confiance soit bien appuyée sur les quatre perfections de Dieu que nous vous avons représentées, il ne faut point les offenser, mais les honorer ; honorez sa toute-puissance , quand vous êtes menacé de la perte d'un procès, de vos biens, de votre honneur , de votre vie; si vous ne consentez à un péché mortel , dites comme les

troisjeunehommes (Daniel. 3. 17.) qui étant menacés d'être jetés en une fournaise ardente, dirent au roi : Le Dieu que nous adorons peut nous délivrer de cette fournaise et de vos mains,

Honorez sa miséricorde, puisqu'il l'a promise aux miséricordieux ; faites à votre prochain comme vous voulez que Dieu vous fasse : *Date et dabitur vobis, dimittite et dimittemini :* (Luc. 6. 37. 38.) Soyez libéral envers les pauvres, et Dieu le sera envers vous ; pardonnez, et il vous pardonnera.

Honorez sa justice qui accepte les satisfactions de son Fils pour le paiement de vos dettes ; ces mérites vous sont appliqués par le sacrifice de la messe, quand nous y assistons dévotement, par les sacrements, par les indulgences, par vos pénitences unies à celles de Jésus et à ses souffrances ; ne négligez pas de vous prévaloir d'un si grand trésor.

Honorez sa fidélité, vous rendant digne et capable des effets de ses promesses : elles ne sont pas absolues, mais conditionnelles. Il dit par le Psalmiste : Espérez au Seigneur, et faites le bien : *Spera in Domino, et fac bonitatem ;* (Ps. 36. 3.) offrez un sacrifice de justice, c'est-à-dire de bonnes œuvres, et espérez en Dieu : *Sacrificate sacrificium justitiæ, et sperate in Domino.* (Psal. 4. 6.) Il dit par Isaïe, (1. 17.) que pour espérer le pardon de nos péchés, il faut secourir les opprimés, protéger les orphelins, défendre les veuves. Il est dit par Ezéchiel, (18. 21. 22.) qu'il mettra en oubli les crimes du pécheur, pourvu qu'il ait gardé les commandements de Dieu.

Nous ne pouvons avoir de nous-mêmes ces saintes dispositions ; demandons-les au bon Dieu, et disons-lui avec l'Eglise : Grand Dieu, qui avez préparé des biens invisibles à ceux qui vous aiment ; mettez, s'il vous plaît, en notre cœur les vives flammes de votre amour ; faites-nous la grâce d'aimer ce que vous commandez, afin que nous méritions d'obtenir ce que vous promettez par Jésus-Christ notre Seigneur, votre Fils, auquel soit honneur, gloire, louange et bénédiction en tous les siècles des siècles. *Amen.*

SERMON CCLXIII.

DE LA VERTU DE CHARITÉ, OU AMOUR DE DIEU.

Diliges Dominum Deum tuum.
Tu aimeras le Seigneur ton Dieu. (Matth. 22. 37.)

La foi nous montre qu'il y a un paradis, et que Dieu y a préparé aux âmes choisies des biens incompréhensibles : l'espérance nous y fait aspirer ; mais l'amour de Dieu nous y fait entrer, et nous en donne la possession. C'est des propriétés de cette vertu, comparées aux qualités du feu, que j'ai à vous entretenir aujourd'hui, en vous faisant voir que l'amour de Dieu doit être souverain, désintéressé, actif et fécond en bonnes œuvres. Ce seront les trois points de ce discours.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *An amor Dei possit esse perfectus in hac vita.*

Primum punctum. *Amor Dei debet esse summus appretiative :* — B. 1° *Scriptura.* — C. 2° *Patribus.* — D. 3° *Ratione.* — E. 4° *Comparatione.* — F. 5° *Exemplis.* — G. 6° *Instructione.*

Secundum punctum. *Amor Dei debet esse gratuitus :* H. 1° *Scriptura.* — I. 2° *Patribus.* — L. 3° *Ratione.* — M. 4° *Exemplis Abrahami.* — N. *Angelorum.* — O. 5° *Instructione.*

Tertium punctum. *Debet esse operativus :* P. 1° *Scriptura.* — Q. 2° *Patribus.* — R. 3° *Comparatione.*

Conclusio. S. *Per recapitulationem.*

EXORDIUM.

A. — (*An amor Dei, etc.* L'angélique S. Thomas (2. 2. q. 24. art. 3.) en considérant que la perfection de l'homme consiste en l'amour de Dieu, et que Jésus nous a recommandé en l'Evangile de nous rendre parfaits, propose une belle question, et demande si en cette vie nous pouvons avoir un parfait amour de Dieu ? Pour résoudre clairement et brièvement cette difficulté, il suppose que nous pouvons considérer la perfection de l'amour, ou par rapport à l'objet qui est aimé, ou par rapport à la personne qui aime. L'objet qui est aimé, c'est Dieu ; et la vraie mesure de l'aimer, c'est de l'aimer sans mesure, c'est-à-dire infiniment ; car il faudrait l'aimer autant qu'il est aimable, et il est autant aimable qu'il est bon, et il est bon infiniment : donc pour l'aimer d'un amour ainsi parfait, il faudrait l'aimer d'un amour infini. Mais cet amour n'est pas possible, ni sur la terre, ni dans le ciel; car l'activité de toute créature étant finie et bornée, il n'est point de pure créature qui soit capable d'aimer Dieu d'un amour sans borne et infini ; il n'y a que Dieu seul qui puisse s'aimer de cet amour égal, correspondant, proportionné à ses mérites, parce que la puissance de sa volonté va de pair avec la grandeur et l'infinité de sa bonté. S. Bernard lui dit : *Et si quantum debeo amare non possum, tamen ultra quam possum ; potero vero plus, cum plus donare dignaberis, nunquam tamen prout dignus haberis :* (S. Bern. tract. de diligendo Deo) Hé ! que j'ai été malheureux jusqu'à présent de ne pas vous aimer, au moins autant que je le pouvais ! puisque je ne pourrai jamais vous aimer autant que je le dois, je ne pourrai jamais vous aimer d'un amour qui approche tant soit peu de celui que vous méritez.

Si nous considérons la personne qui aime, la charité peut se nommer parfaite en deux manières, ou quant à la ferveur actuelle et continuelle de l'amour, ou quant aux conditions et aux circonstances qu'il demande. Quant à la ferveur

continuelle, la charité ne peut être bien parfaite en ce monde, mais seulement dans le ciel ; car les imperfections et les infirmités de notre nature, les diverses occupations et nécessités de cette vie, nous empêchent d'avoir toujours actuellement et sans interruption, l'esprit et le cœur attachés à cet objet divin. Mais quant aux conditions et aux circonstances du vrai amour, la charité peut être parfaite en cette vie, et non-seulement elle le peut être, mais elle le doit ; autrement elle n'est pas charité, et elle perd son prix et son mérite. Jésus nous a exprimé les qualités et les conditions du vrai amour, sous la comparaison du feu : *Ignem veni mittere in terram, et quid volo, nisi ut accendatur :* (Luc. 12. 49.) Je suis venu apporter le feu sur la terre, que désiré-je, sinon qu'il soit allumé? Le vrai amour de Dieu doit avoir pour le moins trois qualités très bien représentées par les propriétés du feu : ce doit être un amour souverain, désintéressé, agissant.

PRIMUM PUNCTUM. — *Amor Dei, etc.*

B. (1° *Scriptura.*) Le roi des éléments, c'est le feu ; il a le dessus et l'ascendant sur toutes les créatures de ce bas monde ; et l'amour de Dieu est un amour de préférence, il veut être roi ou rien : *Aut nihil, aut Cæsar ;* il ne peut vivre sans régner ; il ne peut régner que souverainement. S. Paul dit aux Colossiens : (3. 14.) Surto t ayez la charité ; S. Pierre dit : (1. Petr. 4. 8.) Avant toute chose ayez la charité ; et le Fils de Dieu en l'Evangile dit : (Matth. 10. 37.) Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi ; et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi. Il dit en S. Luc : (14. 26.) Si quelqu'un vient à moi et ne porte pas haine à son père, à sa mère, à sa femme, à ses enfants, à ses frères et sœurs, et même à sa propre vie, il ne peut être mon disciple ; et en S. Jean : (12. 25.) Celui qui aime sa viela perdra, et celui qui hait sa vie dans ce monde pour l'amour de moi, la conservera pour la vie éternelle.

C. — (2° *Patribus.*) S. Augustin (tract. 51 in Joan.)

en expliquant ces paroles, dit qu'elles s'entendent de l'amour appréciatif et de préférence que nous devons témoigner à notre Sauveur dans l'occasion, quand son commandement est en concurrence avec l'amour de quelque créature que ce soit, c'est-à-dire que notre cœur doit être en cette disposition, que s'il était question de perdre votre procès, vos biens, votre mari, votre femme, vos enfants, votre honneur, votre vie, ou de commettre un péché mortel, vous aimeriez mieux tout perdre plutôt que de le commettre. Si vous n'avez pas cette volonté sincère et cordiale, vous n'avez pas de vrai amour de Dieu, vous êtes en état de damnation : *Eligat Deo dilecto emori, quam offenso vivere.* Si donc vous êtes en disposition de vous battre en duel, plutôt que d'être estimé lâche, de vous parjurer en justice, de faire ou conseiller une fausseté, un faux testament, plutôt que de perdre votre procès ; de vous guérir par un remède superstitieux, plutôt que de demeurer malade ; mourez quand vous voudrez, votre procès est tout fait, vous êtes condamné et damné éternellement.

D. — (3° *Ratione.*) *Ordinem charitatis evertit, qui Deum plus quam seipsum non diligit :* Celui qui n'aime pas Dieu plus que lui-même, renverse l'ordre de la charité, dit S. Prosper. Il a raison de dire *evertit :* n'est-ce pas un effroyable renversement, un prodigieux désordre d'aimer un bien particulier plus que le bien universel, le ruisseau plus que la source, le rayon plus que le soleil, l'image plus que le prototype, le néant plus que le tout, la créature plus que le Créateur ? Si quelqu'un faisait plus de cas d'une pièce de fer que d'une masse d'argent, d'un peu de cuivre que d'un lingot de fin or, ne diriez-vous pas qu'il a l'esprit renversé, qu'il est doublement fou ? N'est-ce donc pas être fou, non doublement, mais triplement et mille fois, que de faire plus de cas de la créature qui n'est que cendre et poussière, que de la très haute, très excellente et très infinie majesté de Dieu ? *Filii vestri judices vestri erunt.* Il vous fera voir en son jugement que vous avez eu moins d'esprit que votre enfant de quatre ou

cinq ans : si on lui demande en présence de son père ou de sa mère : Lequel aimez-vous mieux, ou votre papa ou votre maman ? il n'ose préférer l'un à l'autre par crainte de mettre jalousie, il répond : Je les aime bien tous deux. Dieu dit en son Ecriture : Je suis un Dieu jaloux ; vous ne craignez point les reproches qu'il fait par Isaïe : *Cui comparastis me, et assimilastis, et adæquastis?* (Isai. 46. 5.) A qui m'avez-vous comparé ? à qui m'avez-vous estimé semblable ? Il peut dire à présent : A qui m'avez-vous postposé ? sous qui m'avez-vous abaissé ?

E. — (4° *Comparatione.*) Voyez comme on se fait moquer de soi quand on fait quelque comparaison impropre et qui ne joint pas bien ; comme si voulant décrire un beau jour, bien serein, je disais : Le soleil était éclatant et resplendissant comme un ver-luisant ; pour décrire le chant d'un rossignol, si je disais : Il était charmant comme la voix d'un oison ou d'un coq-d'inde ; pour dépeindre une tulipe : Elle était belle et agréable à la vue comme un chardon ; je me rendrais ridicule : on dirait que je n'ai pas le sens commun. Voyez comme vous vous piquez d'honneur, comme vous vous sentez désobligé quand on vous compare à quelqu'un qui vous est beaucoup inférieur, encore même qu'on vous préfère à lui ; comme si je disais : Le plaidoyer d'un tel avocat, la harangue d'un tel orateur était mieux faite que le thème d'un écolier de quatrième ; une telle demoiselle est bien plus belle qu'une guenon ; un tel gentilhomme est bien plus civil et sait mieux faire les compliments qu'un villagois, je vous offenserais au dernier point. Si vous avez tant soit peu de foi, vous m'avouerez sans contredit qu'il y a bien une plus grande différence entre Dieu et le monde, entre Dieu et cent mille mondes, qu'il n'y en a entre un soleil et un ver-luisant, un rossignol et un oison, une tulipe et un chardon. Si donc vous perdez l'amour de Dieu par le consentement à un péché mortel, je ne dirai pas pour gagner une pièce d'argent, mais pour gagner cent mille mondes, vous êtes aussi ridicule et privé de jugement que si vous faisiez plus de cas

d'un ver-luisant que du soleil, de la voix d'un oison que du chant du rossignol, d'un chardon que d'une tulipe, et que si vous préfériez le thème d'un écolier à une oraison de Cicéron, la difformité d'une guenon à la beauté d'une Hélène, la grossièreté d'un villageois à la politesse d'un gentilhomme.

C'est ce désordre qui fait que le péché mortel, même en chose qui ne semble pas être de grande importance, mérite l'enfer, comme de dérober un écu ; il semble que c'est une grande rigueur de damner pour un écu ; mais il ne faut pas seulement regarder la valeur d'un écu, mais il faut considérer que vous faites plus de cas d'une pièce d'argent que de la volonté de Dieu.

F. — (5° *Exemplis.*) Sainte Julitte avait plus d'amour pour Dieu que pour les biens ; c'était une riche demoiselle de la ville de Césarée en Cappadoce ; S. Basile en a fait un panégyrique très éloquent. Un méchant homme avait envahi tous ses biens sans aucun droit et très injustement, elle le fit ajourner pour les ravoir. Ce chicaneur n'ayant point d'autre subterfuge, remontre pour toute exception que Julitte était chrétienne, et qu'en cette qualité elle ne pouvait être reçue à rien demander en jugement ; le juge la condamne à renier la foi, ou à être déchue de sa demande et dépossédée de tous ses biens. Qu'eussiez-vous dit ? qu'eussiez-vous fait ? Oui, il se veut prévaloir de ma religion pour tenir mon bien ; on en fera tout autant aux autres chrétiens ; un désaveu de ma foi sera bientôt prononcé ; quand j'aurai gagné mon procès, j'en serai quitte pour m'en confesser. La sainte ne dit pas ainsi ; mais, pour montrer qu'elle aimait plus le bon Dieu que tous les biens du monde, elle aima mieux perdre son procès et sa vie que de renier sa foi.

S. Gallican montra qu'il préférait l'amour de Dieu aux grandeurs du monde. Il était généralissime de l'armée du grand Constantin : après une victoire signalée, remportée sur les Scythes en Thrace, après avoir été reçu en triomphe à Rome avec des caresses de l'empereur et des acclamations

extraordinaires du peuple, il se dépouilla volontairement de toutes ses charges qui étaient les plus honorables de l'empire, se retira en la ville d'Ostie, y bâtit et fonda un hôpital, où il employa le reste de sa vie à servir les pauvres, à panser leurs plaies, à leur laver les pieds, jusqu'à ce qu'il fut martyrisé par Julien l'apostat.

Sainte Félicité, sainte Symphorose, la mère des Machabées, montrèrent qu'elles aimaient Dieu plus que toute chose, encourageant sept de leurs enfants à endurer de très âpres tourments et la mort même plutôt que de commettre un péché qui n'eût pas été des plus énormes.

H. — (6° *Instructione.*) L'exemple de ces grands saints doit vous apprendre qu'il est bon de témoigner à votre Dieu que vous l'aimez plus que tout ce que vous chérissez, que vous l'estimez plus que tout ce qui vous est précieux; de le lui témoigner, dis-je, au moins quelquefois dans l'occasion, en certaine rencontre. Si vous examinez bien votre vie, vous verrez que vous ne faites rien pour Dieu que vous ne voulussiez faire et que vous n'ayez fait souvent pour l'amour des créatures. Vous donnez l'aumône pour Dieu : combien donnez-vous? vingt sous, trente sous, quarante sous; vous en avez donné autrefois plus de cinquante, soixante, plus de cent pour une vanité, une sensualité, une cusiosité, à une femme débauchée, à un festin, pour le bal, pour la comédie, pour un habit ou une robe précieuse. Vous jeûnez quelquefois, vous ne dînez qu'à midi ou plus tard; vous en avez fait tout autant plusieurs fois pour les affaires temporelles, pour vaquer aux procès, au trafic. Il faut que Dieu ait un trône en votre cœur, une prérogative, une prééminence en votre amour, que vous soyez disposé de faire pour lui ce que vous ne feriez que très difficilement pour tout autre, et de le faire dans l'occasion, comme quand il est question de restituer une grande somme, et de vous incommoder, de pardonner généreusement une grande injure et de rechercher d'amitié celui qui vous a offensé qui est moindre que vous; je ne le ferais pas pour tous les hommes du monde, mais je veux le faire pour

l'amour de Dieu, je veux montrer au bon Dieu que je l'aime plus que mes enfants, je ne veux pas résigner mon emploi, ni obtenir ce bénéfice pour mon fils, comme je le pourrais aisément, parce qu'il n'en est pas capable, il ne s'en acquitterait pas bien, il offenserait Dieu.

SECUNDUM PUNCTUM.— *Amor Dei*, *etc.*

C'est ainsi que l'amour de Dieu doit être souverain, et, en second lieu, il doit être pur. *Ignem veni mittere in terram;* il n'est rien de si pur que le feu. Les autres éléments reçoivent quelque mélange, l'eau se mêle avec la terre, en l'air il y a plusieurs atomes; mais il n'y a rien au feu qui ne soit feu, et l'amour de Dieu est content de lui-même: *Amor se ipso contentus est*, dit S. Bernard. Il faut que je vous avoue qu'il n'y a rien qui me mette plus en peine de mon salut que ce point, il me semble que je désire d'aimer Dieu et de garder ses commandements, mais que sais-je? peut-être que ce n'est pas purement pour l'amour de lui, l'amour-propre est si subtil et si délié qu'il se fourre partout.

H. — (1° *Scriptura.*) S. Paul ne dit pas seulement que la charité cherche la gloire de Dieu et ses divins intérêts, mais qu'elle ne cherche pas ses propres intérêts: *Non quærit quæ sua sunt.* (1. Cor. 13. 5.)

David ne demande pas seulement un cœur pur et net, mais un esprit droit: *Spiritum rectum innova*, (Ps. 50. 12.) un esprit qui aille droit à Dieu, qui ne se cherche pas lui-même, qui ne soit pas réfléchi et recourbé sur lui. Vous êtes chaste et dévote, vous gardez votre virginité, vous communiez souvent, vous ne voudriez pas recevoir la moindre pensée lascive, c'est le cœur pur et net; mais il faut encore avoir l'esprit droit; si vous portez envie à vos compagnes qui font mieux que vous, si vous êtes piquée de jalousie quand elles communient plus souvent que vous, ou quand elles prient Dieu plus longtemps que vous, votre esprit ne va pas droit à Dieu, il est recourbé devers vous, vous cherchez vos intérêts.

I.—(2° *Patribus.*) S. Thomas, en traitant à fond cette vérité, conclut (2. 2. q. 23. a. 1.) avec toute la théologie, que la charité n'est pas un amour mercenaire de concupiscence et d'intérêt, mais un amour gratuit d'amitié, de bienveillance; un amour par lequel nous voulons du bien à Dieu, non pour l'amour de nous, mais pour l'amour de lui; nous l'aimons non par égard à notre utilité, mais eu égard à sa bonté; non parce qu'il nous fait du bien ou afin qu'il nous en fasse, mais parce qu'il est bon et qu'il mérite d'être aimé.

L. — (3° *Ratione.*) La raison en est évidente : si nous n'aimons Dieu que pour les biens qu'il nous fait, nous ne l'aimons pas sur toute chose, nous aimons plus les biens que lui-même; ce qui est un désordre et un renversement effroyable. On aime toujours plus la fin que les moyens; la cause est toujours préférée et plus estimée que son effet : *Propter quod unumquodque tale, et illud magis.* Si vous n'aimez la nourrice que parce qu'elle allaite votre enfant, vous aimez plus l'enfant que la nourrice ; si vous n'aimez un médecin que parce qu'il vous rend la santé, vous aimez plus la santé que le médecin; donc si vous n'aimez votre Créateur que pour les biens qu'il vous fait, vous aimez plus les biens que le Créateur, et même, à proprement parler, vous ne l'aimez pas, mais vous vous aimez vous-même, car la maxime d'Aristote est très véritable : *Ubi est unum propter aliud, ibi est tantum unum.*

Au lieu que Dieu est si bon, si grand, si saint, si puissant, si digne d'être aimé, qu'on devrait se mettre en pièces, se sacrifier et s'anéantir pour son service, quand même il n'y aurait point de paradis pour ceux qui l'aiment, point d'enfer pour ceux qui ne l'aiment pas. Donnez-moi un homme le plus avide d'honneurs, de biens, de plaisirs, qui ait jamais été, plus ambitieux qu'Alexandre, plus avaricieux que Midas, plus voluptueux que Sardanapale; faites que Dieu répande en son esprit un petit rayon de la lumière des Saints, pour connaître clairement une des perfections de Dieu, et que Dieu lui dise : Tenez, voilà cent mille mondes

que je crée, choisissez, si vous voulez vous en serez le maître et paisible possesseur, vous y serez honoré, chéri, respecté, obéi comme un souverain, vous y aurez tous les plaisirs, passe-temps, divertissements que vous voudrez, et dans la possession et la jouissance de tous ces biens, vous ne m'honorerez ni me déshonorerez, vous ne m'agréerez ni ne m'offenserez, vous ne me servirez ni ne me desservirez, ou, si vous aimez mieux me servir, le service que je désire de vous, c'est que vous soyez à jamais forçat en une galère qui vogue contre mes ennemis, ou palefrenier d'un de mes serviteurs, sans aucune récompense ; il ne consulterait personne, il ne mettrait point le fait en délibération, mais d'un grand cœur il choisirait le second, il aimerait mieux servir Dieu à jamais en qualité de palefrenier ou de forçat de galère, sans aucune récompense, que d'être souverain de cent mille mondes sans rendre service à Dieu, tant il mérite d'être aimé d'un amour pur et désintéressé.

M. — (4° *Exemplis Abrahami.*) Quand le saint patriarche Abraham eut la volonté de sacrifier son fils et se mit en devoir de l'égorger, de le brûler, de le réduire en cendre, pour obéir au commandement de Dieu, l'ange qui arrêta le coup lui dit : *Nunc cognovi quod times Deum, et non pepercisti unigenito tuo propter me.* (Genes. 22. 12.)

Pourquoi *nunc*, maintenant? ne pouvait-on pas l'avoir connu plus que très suffisamment au temps passé? n'en avait-il pas donné des témoignages très authentiques quand il quitta la maison paternelle, ses parents, sa terre natale, où il semblait avoir planté son bourdon? Il la quitta, dis-je, et se rendit pèlerin en un pays étranger, barbare, inconnu, dans la terre des Chananéens, depuis, en Egypte : *Egredere de terra tua.* (Genes. 12. 1.)

C'est qu'alors Dieu lui fit de grandes promesses : Je vous ferai le chef d'un grand peuple, je rendrai célèbre votre nom, je mettrai ma bénédiction en votre famille. Alors on ne pouvait pas bien connaître s'il quittait ainsi son pays purement pour l'amour de Dieu ou par prétention de ces

grandes promesses ; mais quand Dieu lui commanda de sacrifier son fils, il ne lui promit rien, et alors on connut évidemment qu'il ne le faisait que pour l'amour de Dieu, *propter me , nunc cognovi.* Si vous donnez des aumônes, si vous jeûnez et faites des prières et autres bonnes œuvres pour gagner les indulgences, acquitter vos dettes, mériter davantage, cela n'est pas mauvais ; mais on ne peut bien connaître si vous le faites pour l'amour de Dieu ou pour vos intérêts, par amour de la vertu ou par crainte de la peine, par esprit de la loi ancienne ou par esprit de la loi de grâce : *In dextera ejus ignea lex.* (Deut. 33. 2.)

N. — (*Angelorum.*) Il vaut mieux faire comme les esprits bienheureux, c'est Jésus qui nous le conseille, en nous mettant ces paroles dans la bouche : *Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra.* Nous ne demandons pas seulement que la volonté de Dieu soit faite en la terre, mais qu'elle y soit faite comme au ciel, c'est-à-dire comme les anges la font ; ils font la volonté de Dieu et obéissent à ses ordres d'un amour gratuit et désintéressé tout-à-fait. Si vous eussiez demandé à S. Raphael : Quand vous descendez du ciel, quand vous accompagnez le jeune Tobie en ce voyage, quand vous entrez à l'hôtellerie et même à l'écurie, quand vous lui servez de commis pour exiger l'argent qu'on lui doit, qu'est-ce que vous prétendez ? quelle récompense en espérez-vous ? en serez-vous plus haut dans le ciel ? donnerez-vous du surcroît à votre mérite et béatitude essentielle ? Point du tout ; tout ce qu'il prétend, c'est d'obéir à Dieu, faire sa volonté, rendre service à ses serviteurs ; toute la récompense qu'il ambitionne avec passion, c'est de recevoir de nouveaux ordres, d'être encore employé à son service, purement pour l'amour de lui, sans en attendre aucun autre salaire : *Facientes verbum illius, ad audiendam vocem sermonum ejus.*

O. — (5° *Instructione.*) Ce n'est pas que l'âme fidèle ne puisse espérer et recevoir une récompense de ses bonnes œuvres, mais ce ne doit pas être sa principale, et encore moins son unique prétention ; car comme dit S. Bernard,

le vrai amour de Dieu ne prétend point de récompense, mais il en mérite beaucoup; ce qu'à mon avis on peut expliquer et rendre sensible par une agréable histoire qui est en l'Ecriture sainte. (Exod. 1. 22.) Pharaon voulant anéantir le peuple de Dieu, avait commandé de jeter au fleuve du Nil tous les enfants mâles des Israélites; la mère de Moïse étant accouchée de lui et ne le pouvant dérober à la cruauté des satellites, aima mieux l'abandonner à la providence de Dieu. Elle fit un petit coffret de jonc, y enferma ce pauvre petit et le fit mettre sur le bord de la rivière; elle pouvait lui dire : *Fata si miseros juvant, habes salutem; fata si vitam negant, habes sepulchrum.* La fille du roi étant venue au fleuve pour se baigner, et voyant de loin ce petit coffret, envoya une de ses servantes pour voir ce que c'était; la servante le lui apporta : l'ayant ouvert, elle y voit cet enfant qui criait. Hélas! dit-elle, c'est grand dommage de faire mourir ce beau petit enfant, je suis sûre que c'est l'enfant de quelque femme juive de ceux que mon père a commandé de noyer, il lui faut sauver la vie. La sœur de l'enfant qui était là auprès pour épier ce qui en arriverait, dit à la princesse : Madame, vous plaît-il que je vous fasse venir une nourrice pour donner la mamelle à cet enfant? Vous m'obligerez. Elle va quérir sa mère : Bonne femme, me voudriez-vous nourrir cet enfant, je vous donnerai un bon salaire? Très volontiers, madame, je suis toute à votre service; elle prend cet enfant et le nourrit. Si vous lui eussiez demandé : Nourrissez-vous volontiers cet enfant? D'un grand cœur. Et pourquoi? Parce que c'est mon fils. Et ne recevez-vous pas les gages que la princesse vous a promis? Oui, mais quand bien il n'y aurait point de promesse ni d'espérances, ni de gages, je ne laisserais pas de lui donner la mamelle et de bien bon cœur.

L'âme fidèle reçoit de la main de Dieu des biens ineffables et incompréhensibles pour salaire de ses bonnes œuvres, mais quand bien cela ne serait pas, quand il n'y aurait point de paradis, point de récompense, elle ne laisserait pas d'aimer Dieu, de le servir et de lui être agréable; et si elle

pratique la vertu pour la rétribution, comme parle le Prophète, cette rétribution qu'elle désire, c'est l'augmentation et un accroissement de son amour; si elle est bien aise de mériter pour être plus haute en paradis, ce n'est pas pour y avoir plus d'honneur et de gloire, plus de plaisir et de contentement, mais c'est pour avoir plus d'amour : Si je mérite beaucoup, dit-elle, je verrai Dieu plus clairement dans le ciel, je le glorifierai plus excellemment, je le louerai plus avantageusement, je lui serai unie plus étroitement, je l'aimerai plus ardemment; et ainsi l'amour est le vrai salaire de l'amour; l'amour convertit tout en lui, comme le feu convertit tout en feu.

TERTIUM PUNCTUM. — *Debet esse operativus.*

P. — (1° *Scriptura.*) C'est le troisième rapport qui est entre l'amour et le feu; le feu est un élément actif et dévorant, il ne demande que pâture et amorce pour agir sur elle et la convertir en feu; et la charité est une vertu agissante qui cherche partout des occasions de rendre service à Dieu et de faire de bonnes œuvres pour l'amour de lui : *Magna operatur ubi est, et si non operatur, nec est,* dit S. Grégoire.

Si quis diligit me, sermonem meum servabit : (Joan. 14. 23.) Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole. Il ne dit pas, il gardera mon commandement, mais ma parole, parce que celui qui aime bien Dieu, garde ses commandements, pratiques ses conseils, obéit à ses inspirations; et remarquez, quand il parle de celui qui ne l'aime pas, il parle au pluriel : *Sermones meos non servat;* quand il parle de celui qui l'aime, il parle au singulier : *Sermonem meum servabit*, parce que celui qui aime Dieu trouve ses commandements si faciles, si doux, si agréables, qu'il lui semble que ce n'est qu'un commandement; et en effet à proprement parler ce n'en est qu'un, et S. Paul le dit : *Qui diligit proximum, legem implevit :* (Rom. 13. 8.) Celui qui aime le prochain a accompli la loi. *Plenitudo legis est dilectio; nam non occides, non concupisces, et si*

quod est aliud mandatum, in hoc verbo instauratur : Diliges proximum tuum : L'amour est la plénitude de la loi, car les commandements disent : Tu ne tueras point, tu ne convoiteras point, et d'autres sont traduits en abrégé par cette parole : Tu aimeras ton prochain : *Omnis lex in uno sermone impletur : Diliges proximum tuum.* (Galat. 5. 14.)

Q. — (2° *Patribus.*) Sur quoi vous pouvez demander avec S. Augustin : La charité étant une habitude qui exerce deux actes, une tige qui a deux branches, une source qui a deux ruisseaux, l'amour de Dieu et l'amour du prochain, d'où vient que S. Paul voulant enseigner que le commandement de la charité contient et comprend toute la loi, fait mention de l'amour du prochain, plutôt que de l'amour de Dieu, qui est plus noble et plus excellent ? Ce grand docteur répond : C'est que nous ne pouvons connaître que nous avons la charite si elle ne se montre par les effets, et il nous est plus aisé de nous persuader faussement que nous aimons Dieu, parce qu'il ne se rencontre pas si souvent des occasions où nous puissions donner des preuves de cet amour ; mais quant à l'amour du prochain, il est plus aisé de nous convaincre que nous ne l'avons pas, puisque nous manquons si souvent de le secourir en ses besoins : « Cum in duobus « præceptis dilectionis Dei, et proximi perfecta sit charitas, « cur apostolus et in hac ad Galatas, et in illa ad Romanos « epistola solam proximi dilectionem commemorat, nisi « quia in dilectione Dei possunt mentiri homines ? quia ra-« riores tentationes eam probant ; in dilectione autem proxi-« mi facilius convincuntur non habere, dum iniqua cum « hominibus agunt, etc. » (*S. Aug. in Epist. ad Galat.*)

Mes petits enfants, dit le bien-aimé disciple, (Joan. 3. 18.) n'aimons pas seulement de parole et de compliment, mais d'œuvre et en vérité. Le prophète royal dit : Si vous aimez le Seigneur, haïssez le péché : *Qui diligitis Dominum, odite malum :* il ne dit pas seulement : Ne commettez pas le mal, mais haïssez-le ; il ne dit pas haïssez-le en vous ; mais absolument, haïssez-le ; si vous aimez Dieu, vous haïrez le péché en quelque lieu qu'il se trouve.

R. — (3° *Comparatione.*) Si votre mari disait : Je ne bats jamais ma femme, mais je ne suis pas marri qu'on la batte, pourrait-on dire qu'il vous aime ? Vous dites que vous n'offensez pas Dieu, mais vous n'êtes pas marri si on l'offense ; et non-seulement vous n'en êtes pas marri, mais vous en donnez le sujet, l'objet, l'occasion, par vos afféteries, vos ajustements mondains, vos contenances étudiées.

CONCLUSIO.

S. — Finissons comme nous avons commencé, par les paroles de Jésus : *Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur ?*

Il dit par S. Matthieu : (9. 13.) *Misericordiam volo*, je veux la miséricorde ; mais la principale œuvre de miséricorde qu'il demande, c'est d'allumer en votre prochain le feu de l'amour de Dieu, de l'instruire, de le redresser, de pardonner les injures pour empêcher les haines ; il dit au même Evangile : *Volui congregare filios tuos ;* (Matth. 23. 27.) il nous assemble ici pour ouïr sa parole, assister à la messe et à l'office divin ; mais c'est comme la poule assemble ses poussins sous ses ailes pour les échauffer ; il veut que nous venions ici, non par coutume, non pour voir ou être vus, mais pour nous échauffer en son amour.

Si amare pigebat, redamare non pigeat. Jésus nous a bien donné sujet de l'aimer, nous ayant prévenus d'un si grand amour ; amour de préférence, il nous aime plus que les richesses : *Propter nos egenus factus est.*

Plus que son honneur, il a souffert mille opprobres ; plus que ses aises et ses plaisirs, il a mené une vie pleine d'austérités ; plus que son corps, il l'a privé de la gloire ; plus que son âme, il y a reçu la tristesse qui devait être incompatible avec la béatitude ; plus que les anges, il ne les a pas rachetés, et ceux qui ont été fidèles, il les a destinés à notre service.

Il nous a aimés et nous aime d'un amour désintéressé ;

que peut-il prendre de vous, lui qui est l'océan et la source de tout bien ? plus vous êtes pauvre, malade, affligé, humilié, plus il vous aime, si vous l'aimez ; c'est signe qu'il n'espère rien de vous, et qu'il vous aime d'un amour gratuit.

Amour agissant : que n'a-t-il pas fait, que n'a-t-il pas donné, que n'a-t-il pas souffert par affection envers vous ? *Valde ingratus est animus qui renuit amorem rependere, si recusat impendere,* dit S. Augustin.

N'êtes-vous pas cet esprit ingrat, puisque vous refusez de lui rendre le réciproque en amour, après qu'il vous a prévenu si gratuitement et si charitablement ? vous ne l'aimez pas souverainement, son amour et son service ne sont que l'accessoire et le moindre de vos désirs, de vos desseins, de vos entreprises, de vos actions ; vos premières et dernières pensées, les affections et les occupations de votre cœur sont en votre enfant, au bien temporel, à l'avancement de votre fortune.

Votre amour n'est pas désintéressé, vous ne l'aimez que lorsqu'il vous fait du bien, vous conserve en santé, vous comble de prospérités ; si vous tombez en affliction, vous êtes tout désorienté, votre dévotion vous abandonne, vous quittez vos bons exercices, vous laissez le service de Dieu : votre amour n'est pas agissant, mais oisif et paralytique, vous ne faites rien pour Dieu. Si l'on veut vous envahir un héritage, si vous êtes en danger de perdre une rente, que de procès, que de frais, que de voyages, que de consultes faites-vous ! vous ne négligez rien, vous n'oubliez rien, vous n'épargnez rien ; et pour une affaire où il y va de la gloire de Dieu, vous ne voudriez pas faire un pas, remuer le petit doigt.

Certes, vous avez grand sujet de vous défier de vous et de vos dispositions, et de croire que vous n'aimez pas Dieu ; et toutefois si vous ne l'aimez pas, vous êtes misérable, vous êtes maudit, excommunié, réprouvé : *Si quis non amat Dominum Jesum, anathema sit.* (1. Cor. 16.) Croyez-moi, puisque vous ne pouvez de vous-même aimer

Dieu, demandez-lui son amour, mais demandez-le souvent, avec ferveur de tous les efforts de votre cœur. Mon Dieu, pour tout le reste, faites tout ce qu'il vous plaira, coupez, taillez, disposez de moi, de ma santé, de mon honneur, de mes enfants, de mes biens, comme bon vous semblera ; mais j'ai une pauvre requête à vous présenter, une chose à vous demander absolument, sans condition ; c'est qu'il vous plaise de me donner votre amour. Peut-être que vous vous moquez de moi de ce que je vous répète ceci si souvent ; mais vous ne vous en moquerez pas, quand vous vous trouverez perdu faute d'avoir aimé Dieu comme vous devez l'aimer. Priez la sainte Vierge, recourez aux Saints, donnez de grandes aumônes ou plusieurs petites à cette intention, afin que Dieu vous donne son amour, jeûnez quelquefois, priez les gens de bien de le demander pour vous, faites des neuvaines à Notre-Dame, ou des neuvaines de chapelet et d'aumônes ; car comme a dit saint Ambroise : (de obitu Valentiniani.) Si à l'heure de votre mort vous pouvez dire avec vérité le commencement de l'office des morts, si vous pouvez dire sans mentir : *Dilexi*, vous serez heureux, vous serez assuré, vous pourrez dire avec confiance ce qu'on dit à la fin du même psaume : *Placebo Domino in regione vivorum ;* vous serez agréable à Dieu, vous le verrez, le louerez, le bénirez en la terre des vivants. *Amen.*

SERMON CCLXIV.

DE LA VERTU DE RELIGION.

Dominum Deum tuum adorabis.
Vous adorerez votre Dieu. (Matth. 4. 10.)

Quand les Scribes et les Pharisiens, voulant tenter le Fils de Dieu, lui demandèrent s'il était permis de payer le tribut à César, il répondit très sagement : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, (Matth. 22. 21.) pour leur apprendre et à nous, que comme les rois de la terre se piquent d'être bien payés des tailles et gabelles qu'ils prétendent leur être dues, ainsi le Créateur est jaloux que nous lui rendions bien exactement le tribut d'honneur et hommage que nous lui devons; c'est par la vertu de religion que nous nous acquittons de cette obligation ; sur quoi j'ai à vous faire voir trois choses: premièrement, que nous devons honorer Dieu ; secondement, en quel temps il le faut honorer ; en troisième lieu, comment il faut l'honorer. Ce seront les trois points de ce discours.

IDEA SERMONIS.

Primum punctum. --A. *Deus honorandus est a nobis, quia Religio est propria homini, conveniens omni, soli, et semper.*

Secundum punctum — B. 2° *Est honorandus mane* : 1° *Scriptura.* C. *Rationibus : Prima, ex parte Dei.* —D. *Secunda, ex parte nostri.* — E. 2° *Sero :* 1° *Scriptura.* — F. *Refutatione excusationum.*— G. *Ante refectionem.* — H. *Sæpe interdiu.*

Tertium Punctum. — I. *Quomodo honorandus :* 1° *Per intellectum.* —L. 2° *Per voluntatem* — M. 3° *Per*

corpus — N. 4° *Honoranda omnia quæ ad Deum specialiter referuntur, et hoc probamus exemplis.* Conclusio. — O. *Motiva ad supra dicta.*

PRIMUM PUNCTUM — *Deus honorandus est, etc,*

A. — (*Quia religio est, etc.*) Entre les perfections morales qui peuvent orner une âme chrétienne, la plus excellente, et qui convient le plus à la nature humaine, c'est la vertu de la religion qui nous oblige à adorer Dieu et à lui rendre l'honneur que nous lui devons. Je dis que c'est la propre vertu de l'homme, parce qu'elle convient à tout homme, elle convient à l'homme en tout temps : *Omni, soli, semper.*

Elle convient à tout homme : on trouve bien des nations qui n'ont point de roi, on en trouve qui n'ont point de ville, point de république, comme les sauvages; mais on n'en trouve point qui n'ait quelque espèce de religion, c'est-à-dire qui ne reconnaisse quelque Dieu, ne lui rende hommage en public ou en particulier.

Cette vertu convient si nécessairement à tout homme, qu'aussitôt qu'il commence à être homme parfait, il est obligé de la mettre en pratique. S. Thomas et les autres théologiens disent que de même que quand on fait du feu, au premier moment qu'il est allumé, il se lance vers le ciel, où est sa sphère et son lieu naturel; ainsi au premier instant qu'un enfant commence à avoir l'usage de raison, il est obligé de s'élever à Dieu, qui est son centre et sa dernière fin, il est obligé de l'adorer, de se donner à lui, de lui offrir son cœur.

Cette vertu est si particulière à l'homme, que les animaux n'en ont le moindre vestige. Nous voyons bien quelque rayon de prudence dans les petites fourmis, de justice dans les abeilles, de piété envers les parents dans les cicognes, de fidélité dans les chiens, de chasteté dans les éléphants et dans les tourterelles ; mais de la vertu de religion, les bêtes brutes et autres créatures de ce monde en sont tellement dépourvues, qu'elles n'en ont pas la moindre

apparence. Ceci doit nous être un motif de la pratiquer avec grand soin, puisque entre toutes les créatures corporelles nous seuls avons l'honneur et le bonheur de connaître Dieu, de pouvoir l'honorer et lui faire la cour. Avez-vous jamais dit au bon Dieu ce que vous dites si souvent aux grands du monde ? Monsieur, vous me faites trop d'honneur de m'employer à votre service ; mon Dieu, vous me faites plus d'honneur qu'il ne m'appartient, de m'obliger à vous servir, à vous honorer, et à vous aimer; cela m'est très glorieux. C'est une faveur que vous n'avez pas faite à une infinité de créatures. C'est pour cela que les créatures nous sont données, et nous servent ; nous les tenons à fief, afin que pour elles et en leur nom nous rendions hommage au Souverain.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Est honorandus mane.*

B.— (1° *Scriptura.*) Cela se devrait faire en tout lieu et en tout temps ; mais parce que les diverses occupations et nécessités de cette vie mortelle ne nous permettent pas d'être ainsi appliqués à Dieu sans relâche, ceux qui ont tant soit peu de piété, ont au moins trois temps en la journée particulièrement affectés et destinés à cet exercice : le matin, le soir, avant la réfection et après, à l'imitation du Psalmiste, qui disait : *Vespere et mane et meridie narrabo, et annuntiabo ;* (Psal. 54. 18.) et au second livre d'Esdras il est dit que les Israélites adoraient Dieu quatre fois chaque jour.

Premièrement, le matin, aussitôt que vous êtes levé, il importe beaucoup de rendre vos devoirs à Dieu, de l'adorer et de le remercier de ce qu'il vous a gardé la nuit passée, et de ses autres bienfaits, de vous donner à lui, de lui offrir votre âme et votre corps, vos pensées, vos paroles, vos actions, vos affections, vos souffrances, de lui demander son amour, sa conduite, sa grâce pour ne point l'offenser, et pour le bien servir. *Honora Dominum de tua substantia, et de primitiis,* dit le Sage ; et le Fils de Dieu en l'Evangile : *Quærite primum regnum Dei*

C. — (*2° Rationibus. Prima, ex parte Dei.*) Les prières du matin, quand notre esprit est encore tout frais, tout vigoureux, délivré de l'embarras et des distractions de la journée, sont plus agréables à Dieu ; ce sont les prémices, les premiers fruits qui ont coutume d'être les plus précieux. Si le jardinier d'un seigneur porte à son maître, au commencement de l'été, une belle poire ou une belle pomme, le maître en fait cas, la reçoit de bon cœur, la porte en son cabinet, la met en son buffet de parade ; s'il lui en porte plein un panier au milieu de l'automne, il n'en tient pas grand compte, il dit à ses gens : Qu'on le porte à la cave ou à la sommellerie. D'où vient ce changement ? c'est que l'autre jour c'étaient les premiers fruits, qui sont plus rares et plus précieux ; maintenant tout le monde lui en donne.

Quand vous dérobez le matin un quart-d'heure à votre sommeil, pendant que les autres reposent, pour faire vos prières à Dieu, vos dévotions sont plus acceptables, peu de gens lui en présentent, il exauce plus volontiers vos oraisons, parce qu'elles sont faites avec plus de recueillement, plus de ferveur, d'attention et de mérite ; car vous mortifiez l'inclination naturelle qu'on a de se jeter à son ouvrage : *Mane exaudies vocem meam.* (Psal. 5. 5.)

D. —(*Secunda, xe parte nostri.*) Les bénédictions de Dieu sont comme la manne du désert ; elle ne tombait du ciel que le grand matin, ceux qui étaient paresseux à la recueillir avant le lever du soleil en étaient privés et jeûnaient ce jour-là. Le Sage en rend la raison : *Ut notum esset omnibus quoniam oportet prævenire solem ad benedictionem tuam, et ad ortum lucis te adorare.* (Sap. 16. 28.)

Adjuvavit eam Deus mane diliculo ; (Psal. 45. 6.) *Mane oratio mea præveniet te* ; (Psal. 87. 14.) ce n'est pas que notre oraison puisse jamais prévenir la miséricorde de Dieu ; S. Bernard dit : *Gratia Dei inveniri potest, præveniri omnino non potest ;* mais c'est qu'elle prévient les prières des autres et obtient par sa diligence la bénédic-

tion de Dieu : *Repleti sumus mane misericordia tua;* (Psal. 89. 14.) *Qui mane vigilant ad me, invenient me;* (Prov. 8. 17.) *Ut securus dormiam ille prævigilat; Nonne videmus minutissima animalia cum diem aurora producit varia dulcedine personare, ut Creatorem suum loquela nequeunt, suavitate demulceant?* (S. Ambr. serm. 43. vel. 45.)

Cela sert aussi pour le reste de la journée; quand nous nous sommes bien recommandés à Dieu le matin, et que nous lui avons demandé sa grâce, sa lumière, sa conduite et son secours, nous sommes plus forts à résister aux tentations et aux mouvements de nos passions, plus sages en nos actions : *Mane astabo tibi, et videbo : quoniam non Deus volens iniquitatem tu es.* (Ps. 5. 5.) Ayant considéré le matin la haine que vous portez au péché, j'ai plus de soin de l'éviter le reste du jour. Pline (lib. 37. p. 11.) dit qu'il y a une pierre nommée *pardalius*, bigarrée de toute sorte de couleurs, de rose, d'écarlate, de vert, de bleu céleste et autres; ceux qui la regardent le matin sont invincible le reste du jour. C'est Jésus orné de toute vertu; si nous avons la piété de le regarder le matin en la méditation, nos actions du jour sont plus méritoires; ayant été offertes à Dieu le matin, elles sont des victimes qui ont été sacrifiées, des pains de proposition qui ont été présentés à sa majesté, et nous sommes plus forts pour résister aux tentations que l'esprit malin, le monde et la chair nous livrent pendant la journée.

E. — (*Sero.*) Le soir nous devons également rendre nos devoirs à Dieu, l'adorer pour le temps de la nuit où nous ne pourrons l'honorer; si nous avons passé le jour sans le beaucoup offenser, nous devons l'en remercier, cela ne s'est pas fait sans son aide particulière; autant de péchés que les autres ont commis, autant de grâces il nous a faites en nous empêchant de les commettre; nous devons lui en être reconnaissants, lui en rendre grâces, afin qu'il les continue; si nous sommes tombés dans le péché, il faut lui en demander pardon.

(1° *Scriptura.*) S. Paul veut que nous vivions en si bonne intelligence et en si bonne union avec le prochain, que si pendant le jour nous avons eu quelque dispute et quelque animosité contre notre frère, nous tâchions de nous réconcilier avec lui avant que le soleil se couche : *Sol non occidat super iracundiam vestram.* Il ne veut pas que nous nous allions reposer avec inimitié contre les créatures, et nous irons nous reposer en état d'inimitié contre le Créateur !

F. — (2° *Refutatione, etc.*) Vous direz : Je n'oserais, j'ai peur qu'on se moque de moi, que les gens de la maison m'appellent bigot. Voilà une belle excuse et une crainte bien fondée ! vous avez honte de faire du bien et vous n'avez pas honte de mal faire ; vous avez honte de prier Dieu devant vos gens, et vous n'avez pas honte de le blasphémer devant vos gens; vous craignez que votre femme et vos gens ne se moquent de vous, s'ils vous voient servir Dieu, et vous ne craignez pas qu'ils se moquent de vous, vous entendant renier Dieu ; vous avez honte d'être dévot en votre maison, et vous n'avez pas honte d'être ivre, riboteur, querelleur, insolent en pleine rue. *Qui me erubuerit coram hominibus*, celui qui aura honte de moi devant les hommes, j'aurai honte de lui devant mon Père, dit le Fils de Dieu. Jésus n'a pas eu honte d'être pendu à un gibet pour l'amour de vous, et vous avez honte de vous mettre à genoux pour l'amour de lui ; tant s'en faut qu'on se moque de vous, qu'au contraire vos gens vous en estimeront, vous honoreront, vous imiteront tôt ou tard ; je n'en veux point d'autre témoin que vous, tout indévot et tout impie que vous êtes : n'est-il pas vrai que vous avez des sentiments de respect et d'honneur pour ceux que vous savez être dévots et que vous vous voyez prier Dieu ?

Vous me direz peut-être : Je n'ai pas le loisir de prier Dieu soir et matin ; j'ai des affaires qui me pressent.

Vous n'avez point d'affaire plus pressante, plus importante et plus nécessaire ; point d'affaire qui vous touche de plus près que votre salut, point de plus proche parent

que vous-même ; *mundus ipsis charus est*, *sibi ipsis voverunt*. Les autres affaires sont pour vos gens, pour le temps ; celle-ci est pour vous-même, pour l'éternité.

Quelques affaires que vous ayez, vous trouvez bien du temps, pour le moins deux fois par jour, pour le repas de votre corps, qui n'est qu'une pauvre carcasse, pourquoi pas pour le salut de votre âme ? Ceux qui ne sont pas obligés de travailler pour gagner leur vie, devraient employer tous les jours au moins deux heures à prier Dieu, une le matin, l'autre l'après-dînée ou le soir, pour donner au moins autant de temps à la réfection de l'âme qu'à la nourriture du corps. Vous êtes tout le jour à la boutique à ne rien faire qu'à attendre les chalands, vous n'avez rien à faire tout le matin ou l'après-dînée, quand vous avez mené votre maître au palais, si vous perdez ce temps, si vous n'en employez une bonne partie à prier Dieu ou à lire quelque bon livre, Dieu vous en demandera compte. Ceux qui n'ont pas tant de loisir doivent donner quelque peu de temps à un si saint exercice, tous les matins et tous les soirs.

Vous me direz encore : Je prie Dieu dans le lit, je fais mes dévotions quand je suis couché. A la vérité il n'est pas défendu de prier Dieu en quel lieu que ce soit ; quand vous ne dormez pas la nuit, il est bon de prendre votre chapelet et de vous occuper à le dire, ou à quelque autre dévotion, plutôt que de repasser en votre esprit des impuretés ou des bagatelles. Mais il faut, avant que de vous coucher et quand vous êtes levé, rendre à Dieu les adorations et les hommages que vous lui devez, vous recommander à lui et lui demander pardon à genoux. A qui parlez-vous quand vous faites vos prières ? à votre Juge, à votre Roi, à votre Dieu.

Vous êtes criminel de lèze-majesté, vous demandez grâce à un juge très sévère, et vous refusez de vous mettre à votre devoir ; vous avez honte de vous mettre à genoux ; vous attendez que vous soyez au lit et à demi-endormi ; voudriez-vous ainsi parler à un président ou à un conseiller?

Que dis-je à un président ? mais au moindre honnête homme de la ville : quand vous conversez avec un honnête

homme, et que vous parlez de votre lit, de vos chausses, de vos souliers, vous lui dites, sauf l'honneur que je vous dois; et vous portez si peu d'honneur de respect à votre Dieu, au Roi des rois, à cette très haute et très infinie majesté, que vous ne lui parlez le matin qu'en mettant vos chausses et vos souliers, et le soir vous attendez que vous soyez au lit tout assoupi et tout endormi pour négocier avec lui les affaires de votre salut! Il faut faire cela à genoux, avec crainte, respect, révérence et profonde humiliation.

Il faudrait le faire tous ensemble : que cela est beau et de bonne édification! quand le père de famille assemble tous ses domestiques, femmes, enfants, serviteurs et servantes, et qu'il leur dit comme disait David à ses gens: *Magnificate Dominum mecum, et exaltemus nomen ejus in idipsum :* Prions Dieu tous ensemble, faisons l'examen de conscience, que l'un dise les litanies, et que tous les autres répondent; vos enfants retiendraient cela de vous, ils en feraient de même à leurs enfants, leurs enfants l'enseigneraient à leurs successeurs. Ainsi de père en fils, jusqu'à la dixième et vingtième génération, vous en aurez le mérite et la gloire devant Dieu.

C'est pour cela que S. Paul appelle la maison de chaque fidèle, *domesticam ecclesiam.* (Rom. 16. 5.—1. Cor. 16. 19.) L'Eglise cathédrale, c'est l'Eglise où est le siége de l'évêque ou archevêque; l'église paroissiale, c'est l'église du curé et des paroissiens; l'église domestique, c'est la maison de chaque particulier. Si vous êtes un vrai chrétien, votre maison doit être une église où l'on doit souvent parler de Dieu, où l'on doit s'exhorter les uns les autres à son amour et à sa crainte, prier Dieu ensemble le matin, le soir, à midi, et n'y point offenser Dieu.

G. — (*Ante refectionem.*) Vous devez aussi montrer votre piété, et pratiquer la vertu de religion, priant Dieu et le remerciant avant et après le repas : on fait bien la bénédiction et les grâces dans les familles chrétiennes; mais c'est ordinairement du bout des lèvres et par coutume : il

faut le faire dévotement et avec sentiment de reconnaissance; Jésus nous en a donné l'exemple, élevant ses yeux et son cœur au ciel avant que de prendre une pauvre réfection de pain d'orge. Moïse disait au peuple, dans le Deutéronome: (8. 11.) Gardez-vous bien de mettre en oubli votre Dieu quand vous êtes rassasiés, et de penser que ce sont vos bras et vos forces qui vous gagnent votre vie.

II. — (*Sæpe interdiu.*) Tout ce qui est ci-dessus n'est que pour le commun des catholiques; les âmes de meilleure trempe ne se contentent pas d'honorer Dieu en ces trois heures du jour, elles le font plus souvent; la vertu de religion est si propre à l'homme, qu'elle lui convient en tout temps; elle a cela d'excellent entre les autres vertus morales, que nous pouvons la pratiquer en toute saison et à chaque moment; nous en avons toujours l'objet, le sujet, la puissance. L'objet, Dieu est toujours près de nous, nous sommes en sa présence, il est toujours grand et digne d'honneur; le sujet, il nous oblige incessamment, nous recevons de lui continuellement l'être, la conservation, l'action, nous lui devons un tribut de reconnaissance et d'hommage. Nous devrions nous souvenir de Dieu autant de fois que nous respirons, dit S. Grégoire de Nazianze; nous avons toujours la puissance, il n'est pas besoin pour cela de richesses, force de corps, de belles paroles; cette vertu se pratique par le mouvement du cœur, par l'affection de l'âme, par acte d'entendement et de volonté.

TERTIUM PUNCTUM. — *Quomodo*, *etc.*

I. — (1° *Per intellectum.*) En l'entendement, il faut concevoir une haute idée, une très bonne opinion de sa grandeur et de son excellence, il faut en faire grand cas, avoir grande estime de sa puissance, de sa sagesse, bonté, justice et de ses autres perfections, il faut croire fermement, appréhender vivement, professer humblement qu'il est infiniment puissant, sage, bon; que tout ce qu'il fait, il le fait très sagement, justement, saintement, que tout

ce que nous pensons et pouvons penser, tout ce que les anges conçoivent et peuvent concevoir de sa grandeur, n'est rien en comparaison de ce qui en est.

Reconnaître devant Dieu qu'il est votre Créateur, votre principe, votre dernière fin, votre bien souverain, votre vrai trésor, votre unique béatitude ; qu'il est votre Seigneur légitime, votre roi souverain ; qu'il peut disposer de vous plus justement, plus absolument, plus souverainement, qu'un roi de son vassal, qu'un maître de son esclave, qu'un gentilhomme de son chien, qu'un potier de son pot de terre ; que quand il vous ôterait vos enfants, vos biens, votre honneur, votre vie, sans que vous l'eussiez offensé, il ne vous ferait point tort, il userait de son droit, il serait en cela très juste, saint, aimable, adorable.

L. — (2° *Per voluntatem.*) En la volonté, il faut accepter de bon cœur toutes les qualités et tout le pouvoir qu'il a sur vous, il faut en être bien aise, vous offrir à lui afin qu'il les exerce sur vous selon son bon plaisir, et si sa qualité de Créateur et votre condition de créature ne lui donnait souveraineté sur vous, il faudrait vouloir la lui donner par le choix et l'élection de votre volonté, à cause de l'excellence de son être et de la bonté de sa nature.

M. — (3° *Per corpus.*) Et parce que nous sommes composés de corps et d'âme, et que nous les avons reçus tous deux de sa bonté infinie, nous devons les employer tous deux à l'honorer : ce qui se fait quand par signes extérieurs nous témoignons l'estime que nous faisons de sa grandeur, comme en fléchissant les genoux, en nous prosternant en terre par désir de nous abaisser jusqu'au centre de la terre et au fond de notre néant, en présence de sa majesté : *Adhæsit pavimento anima mea. Conglutinatus est in terra venter noster.* (Ps. 43. 25.)

Et parce que tout ce qui est en Dieu, est Dieu, et par conséquent aimable et adorable, nous devons aussi adorer toutes ses perfections et tous ses attributs divins, principalement dans les occasions, quand il lui plaît de les mettre en pratique : quand il envoie des prospérités aux gens de

bien ou à leurs enfants, nous devons adorer sa fidélité, qui a promis de favoriser les vertueux et leurs descendants; quand il envoie du bien à un méchant, nous devons adorer sa bonté qui fait du bien à ses ennemis; quand il envoie la mort à quelque juste qui semblait nécessaire au monde, nous devons adorer son indépendance qui n'a pas besoin de ses créatures; quand il laisse en vie les vicieux, nous devons adorer sa patience et sa longanimité; quand il envoie des afflictions, nous devons adorer sa justice.

N. — (4° *Honoranda omnia*, *etc.*) Enfin, la vertu de religion nous conduit à honorer de tout notre cœur les personnes, les lieux, les temps qui sont particulièrement consacrés au service de Dieu, tout ce qui a rapport, relation, et appartenance à sa majesté divine. C'est par cette disposition que David honorait les Saints comme les amis de Dieu, et ses favoris: *Mihi autem nimis honorificati sunt amici tui*, *Deus*. (Ps. 138. 17.)

C'est par cette vertu que S. Antoine honorait les prêtres comme les gens du roi, comme ses ministres d'état; quand il en rencontrait quelqu'un, il se mettait à genoux, et lui demandait sa bénédiction.

C'est par cette vertu que S. Charlemagne honorait grandement les églises: après une victoire signalée, après avoir délivré le pape Adrien des oppressions de Didier, roi des Lombards, il entra à Rome, visita à pied les églises; il baisait et embrassait avec dévotion les piliers des églises.

Par cette vertu un autre S. Charles, le cardinal Borromée, portait honneur non-seulement aux églises, cimetières, lieux sacrés, mais aux places qui leur étaient contiguës: il eut de grandes prises avec le gouverneur de Milan, et se mit en danger d'être assassiné, pour ne pouvoir endurer qu'on courût la bague, et que l'on fît d'autres jeux en une place publique près de l'Eglise.

Par cette même disposition il honorait tant l'Ecriture sainte, que même en étudiant, il la lisait toujours à genoux et la tête nue. S. François, étant au lit de la mort, commanda à ses frères de chercher par tout le couvent les

papiers où serait écrit le saint nom de Dieu, de la Vierge, de quelque saint, et prendre garde qu'ils ne fussent profanés, de les mettre en un lieu décent et digne.

S. Louis défendait de peindre ou graver sur le pavé le signe de la croix, de peur qu'on ne marchât dessus. Les jour de fêtes et vigiles, à l'honneur du Saint qu'on solennisait, ou du mystère qui se célébrait, il donnait à dîner à deux cents pauvres et les servait lui-même à table. Tous les vendredis de l'année il jeûnait; en ceux de l'avent et du carême, il ne mangeait ni poisson ni fruit.

CONCLUSIO.

O. — (*Motiva ad supra dicta.*) Si ces grands Saints étaient maintenant sur la terre, que diraient-ils? que feraient-ils, voyant la conduite des hommes? Que pensent-ils maintenant dans le ciel, quand ils voient notre indévotion, notre irréligion, notre irrévérence envers les choses saintes? On fait voyage aux sépulcres des Saints en apparence par dévotion; et en effet pour se promener, et folâtrer et badiner avec une fille : on emploie le temps des fêtes des Saints à jouer, danser, boire avec excès : si on fait un conte à plaisir pour faire rire la compagnie, il ne semble être bien assaisonné s'il n'est tiré de Rabelais, s'il ne se raille des prêtres ou des religieux : on vient à l'église, non pour apaiser Dieu, mais pour l'offenser, pour voir ou être vu, pour prendre le mot ou donner rendez-vous.

On change les cimetières en lieux profanes, on y étale des marchandises, on y vend et achète comme en une halle, dans les jours de fête, pendant l'office; on profane l'Ecriture sainte ou la messe dans des discours de plaisanteries : on nomme le saint nom de Dieu et des Saints avec celui du diable, et on les emploie en parjures.

Si ego Pater, ubi honor meus? il pouvait dire : *Si ego Dominus*, *Rex*, *Medicus*. Si la nature enseigne aux plus barbares d'honorer leur père, qui est plus digne d'honneur que celui dont nous avons reçu non-seulement le

corps, mais l'âme, les biens, la conservation, tout ce que nous avons ?

Si nous honorons les rois, même étrangers, même hors de leur royaume, qui est plus digne d'honneur que celui qui est roi des rois, si grand, si puissant, si souverain; que tous les rois du monde sont ses vassaux, est ne sont que comme de petites fourmis en comparaison de lui ?

Si le Sage nous conseille d'honorer le médecin à cause du besoin que nous pouvons en avoir, qui est plus digne d'honneur que celui qui a guéri nos plaies par le baume de son sang ?

Si nous honorons les vieillards pour une petite prérogative d'un peu d'âge qu'ils ont de plus que nous, qui est plus digne d'honneur que celui qui est l'ancien des jours, de tout temps, de toute éternité, sans commencement et sans fin ?

Si nous honorons les riches à cause de quelque avantage qu'ils ont dans les biens de fortune, qui peuvent être dissipés par la disgrâce de cette volage et inconstante : qui est plus digne d'honneur que celui qui est l'abîme, l'océan, le magasin de toutes les richesses, de l'âme et du corps, de fortune temporelle et éternelle ?

Si l'on dit en la morale que l'honneur est plus en celui qui le rend qu'en celui à qui il est rapporté souvenons-nous de ce que Dieu dit à Samuel : *Quicumque glorificaverit me, glorificabo eum; qui autem contemnunt me, erunt ignobiles.* (1. Reg. 2. 3.) Si vous méprisez Dieu, si vous ne tenez pas compte de lui rendre vos devoirs, le matin, le soir, à midi; si vous vous couchez, si vous vous levez comme une bête, si vous vous mettez à table comme un épicurien, tôt ou tard vous serez méprisé, couvert de honte, de déshonneur et d'infamie. Si vous l'honorez, l'honneur retournera à vous; tôt ou tard vous serez chargé de gloire, ou en ce monde par la bonne odeur de votre réputation, ou en l'autre par la couronne de justice que Dieu vous réserve dans le ciel. *Amen.*

SERMON CCLXV.

DE L'HONNEUR QUE LA VERTU DE RELIGION NOUS OBLIGE DE RENDRE AUX RELIQUES DES SAINTS.

Custodit Dominus omnia ossa eorum.
Dieu se rend le dépositaire de tous les os des Saints. (Ps. 33. 21.)

Nous avons vu ces jours passés que la Majesté divine étant infiniment excellente et digne d'un honneur infini, la vertu de religion nous porte à respecter tout ce qui a quelque rapport à elle. C'est par cette disposition que David honorait les Saints comme les amis de Dieu : *Mihi autem nimis honorati sunt amici tui, Deus.* (Ps. 138. 17.) Il est vrai que leurs âmes bienheureuses qui jouissent de Dieu dans le ciel méritent d'être beaucoup honorées, mais leur corps qui sont ici sur terre sont aussi dignes d'un grand honneur, et cela pour neuf raisons que j'ai à vous proposer : trois eu égard à ce qu'ils ont été, trois eu égard à ce qu'ils sont à présent, trois eu égard à ce qu'ils seront quelque jour. Ce seront les trois points de ce discours.

IDEA SERMONIS.

Sermo complectitur novem rationes ob quas Sanctorum corpora sunt honoranda, considerando quid fuerint, quid sint, quid futura sint.

Primum punctum. *Fuerunt :* A. 1° *Opera Dei Patris.* — B. *Facta ad imaginem Dei incarnati.* — C. *Habentia dominium in creaturas corporales.* — D. 2° *Membra Filii Dei.* — E. 3° *Templa Spiritus Sancti.*

Secundum punctum. *Nunc sunt :* F. 1° *Victimæ Dei.* — G. 2° *Thesauri Dei.* — H. 3° *Instrumenta Dei.*

Tertium punctum. I. *Aliquando erunt corpora Christi*

ab ipso reformata, domicilia animarum sanctarum, cœtibus angelorum sociata.

Conclusio. *Ex dictis cognoscitur :* 1° L. *Impietas hæreticorum, qui reliquias Sanctorum combusserunt.* — M. 2° *Fidelitas Christi in suis promissis.* — N. 3° *Ejus amor erga electos.*

PRIMUM PUNCTUM. — *Fuerunt.*

A. — (1° *Opera Dei patris.*) Puisque c'est le Dieu tout-puissant, tout sage et tout bon qui a daigné unir le corps à l'âme raisonnable, nous devons croire que pour faire une heureuse alliance, il a procuré qu'il y ait entre les deux parties, non une égalité parfaite, mais au moins autant de convenance, de conformité et de correspondance qu'on en pouvait désirer. Nous voyons que les excellences et les prérogatives que l'Ecriture reconnaît dans l'homme conviennent toutes au corps humain aussi parfaitement qu'à l'âme, et peut-être encore davantage. Le Texte sacré admire comment Dieu qui s'était contenté d'un simple *fiat*, pour la production des autres créatures, se recueille en quelque sorte, délibère et semble s'appliquer avec un soin particulier, quand il s'agit de créer l'homme : *Faciamus hominem*, et cela se dit du corps pour le moins autant que de l'âme, car il n'a créé celle-ci qu'avec un soufle de sa bouche qui n'est guère qu'une parole ; mais pour produire le corps, il a choisi une portion de terre, l'a prise en ses mains divines, l'a pétrie, formée, façonnée, organisée : « Toties honoratur, quoties manus Dei patitur ; dum tan- « gitur, dum decerpitur, dum deducitur, dum effingitur, « cogita Deum totum illi applicatum, manu, sensu, opere, « consilio, sapientia, providentia ipsa imprimis, affectione « quæ lineamenta ductabat. » (*Tertull. cap. 6. de resurrec. carnis.*)

B. — (*Ad imaginem Dei.*) L'Ecriture estime beaucoup l'homme de ce qu'il est fait à l'image de Dieu, et cela s'entend du corps aussi bien que de l'âme, selon ce grand docteur qui tient pour assuré que ces paroles : *Faciamus*

hominem ad imaginem nostram, (Tertull. ibid.) sont les paroles même du Père éternel à son Fils bien-aimé qui avait le dessein de créer l'âme raisonnable à l'image de sa divinité, sur l'idée et le modèle du Verbe incréé, et de former le corps humain, à l'image de son humanité, sur l'idée et le modèle du Verbe incarné ; de sorte que, selon la pensée de ce Docteur, quand Dieu tenait cette argile en ses mains, il avait devant les yeux et en sa pensée le corps précieux que son Verbe divin devait épouser hypostatiquement dans la plénitude des temps, et il façonnait le corps de ce premier homme à l'image et à la ressemblance du corps déifié qui devait naître d'une Vierge : « Quodcumque « limus exprimebatur, Christus cogitabatur homo futurus ; « sic enim præfatio Patris ad Filium, faciamus hominem « ad imaginem et similitudinem nostram ; et fecit homi- « nem Deus, id utique quod finxit, ad imaginem Dei fecit « illum, scilicet Christi. »

C. — (*Habentia dominium, etc.*) L'Ecriture exalte l'honneur que Dieu a fait à l'homme de lui référer toutes ses créatures, de lui en donner le domaine souverain, la propriété et l'usufruit : *Præsit piscibus maris et volatilibus cœli : dedi vobis omnem herbam*, mais ce droit si noble et seigneurial appartient principalement au corps, puisque toutes les créatures corporelles lui sont particulièrement destinées : les astres contribuent à sa génération par leur influence : *Sol et homo generant hominem :* les éléments entrent en sa composition : les plantes le guérissent, les oiseaux et les poissons le nourrissent, les animaux de la terre le portent et le servent ; si l'âme a quelque usage de ces créatures, si elle prend quelque contentement, quelque récréation de la beauté des couleurs, de la suavité des parfums, de l'harmonie de la musique, si elle cultive la terre, commande aux animaux, ce n'est que par l'entremise du corps ; et si de la considération des choses naturelles et humaines, nous passons aux surnaturelles et divines, nous trouverons qu'il y a encore un grand avantage. L'âme n'est unie à Dieu réel-

lement, véritablement, substantiellement, que par l'eucharistie, et en ce sacrement le corps précieux de Jésus-Christ est uni à notre corps avant que sa divinité soit unie et jointe à notre âme, car son corps y est directement et en première intention, sa divinité n'y est que par suite et concomitance naturelle : *Et sic Deo conjungimur per carnis contubernium, seu membra Christi.*

D. — (2° *Membra Filii Dei.*) C'est une seconde raison très puissante qui doit nous obliger à honorer les corps des Saints qui ont été non-seulement les ouvrages et les chefs-d'œuvre du Père, mais les membres de son Fils, chair de sa chair et os de ses os; ils ont été unis, insérés, incorporés à son corps précieux dans l'eucharistie : *Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi.*

Les infidèles nous enseignent notre leçon et nous condamneront au jugement si nous ne l'apprenons d'eux. Les Philistins ayant mis l'arche d'alliance dans leur temple, sur l'autel, près de l'idole Dagon, pour la seconde fois trouvèrent l'idole renversée devant l'arche, la tête et les mains de ce fantôme sur le seuil de la porte : *Propter hanc causam non calcant sacerdotes Dagon, et omnes qui ingrediuntur templum ejus super limen Dagon, in azoto usque in hodiernum diem;* ils n'osent profaner tant soit peu, fouler aux pieds le seuil de cette porte, ils portent respect au lieu où a été une seule fois et fort peu de temps la tête d'un faux dieu; et nous ne respecterons pas, nous traiterons sans révérence, nous profanerons les corps des Saints, dans lesquels le corps du vrai Dieu est entré si souvent, a reposé si longtemps, a été uni si étroitement!

E. — (3° *Templa Spiritus Sancti.*) S. Paul ajoute une autre raison : *An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritus Sancti :* (1. Cor. 6. 19.) Ne savez-vous pas que vos membres sont les temples du Saint-Esprit? S. Bernard remarque que lorsqu'on vous consacre par le baptême, on pratique les mêmes cérémonies que dans la consécration des églises, on use d'exorcismes, de chandelles allumées, d'onction avec le saint chrême, d'aspersion

avec l'eau bénite, pour vous apprendre que par ce sacrement nous sommes faits les temples du Saint-Esprit.

Un autel où l'on avait coutume d'offrir à Dieu des holocaustes étant démoli, le dévot capitaine Judas Machabée (1. Mac. 4. 46.) et ceux de sa suite portèrent tant d'honneur aux pierres qui en restaient, qu'ils ne les voulurent pas employer en usage profane, ni les laisser dans un lieu exposé aux passants; mais ils les déposèrent religieusement en un lieu décent et convenable, attendant que quelque prophète envoyé de Dieu leur enseignât de sa part ce qu'il en faudrait faire : *Reposuerunt lapides in monte domus, in loco apto, quoadusque veniret propheta, et responderet de eis.* Le corps d'un Saint est un autel sacré, un temple auguste, un divin sanctuaire, où l'on a offert à Dieu mille hosties de louanges, de mortifications, de pénitences et d'œuvres de charité : quoique ce temple soit démoli par la mort, les matériaux n'en laissent pas d'être sacrés et vénérables comme les pierres du temple dont le Psalmiste disait : *Placuerunt servis tuis lapides ejus ;* ou, selon une autre version : *Deperierunt servi tui lapides ejus ;* cela est plus vrai de la dévotion des premiers chrétiens envers les corps des Saints, que de la piété des Israélites envers le temple de Dieu. Les fidèles de Smyrne, écrivant aux églises du Pont, l'an 170, (apud Euseb. lib. 4. Histor. cap. 15.) disent : Nous avons relevé les reliques de S. Polycarpe, plus précieuses que toute pierrerie, plus pures que l'or : *Ossa potiora lapillis prætiosis, auroque puriora;* d'où vous apprendrez comment il faut répondre à certaines objections que les hérétiques font souvent en pensant avoir une grande prise sur nous, en ce que diverses villes, bourgades et églises se vantent d'avoir le corps ou chef d'un même Saint. Premièrement cela arrive quelquefois de ce que plusieurs Saints ont eu le même nom : il y en a eu plus de trente nommés Paul; plus de quarante, Jean ; plus de soixante, Félix ; et comme le peuple chrétien ne sait pas distinguer leurs diverses qualités, il entend que diverses églises se font gloire de posséder les corps des Saints du

même nom, il s'imagine que c'est un même Saint; secondement, cela arrive plus souvent de ce que, pour satisfaire à la piété des fidèles, on a été contraint de partager les corps des Saints et d'en donner des parcelles à diverses églises; et ainsi, quoique quelques églises ne possèdent qu'une partie du chef ou du corps du Saint, le peuple chrétien y afflue, l'honore et le révère, comme si tout le corps y était; parce que les Pères anciens disaient, et l'expérience le montre, que chaque parcelle d'un corps saint a la même influence, la même vertu et le même pouvoir de faire des miracles que le corps entier.

S. Grégoire de Nazianze, (tom. 1. orat. 3. in Jul. circa medium.) invectivant contre Julien l'apostat qui avait profané les reliques des Saints, lui dit: « Non es veritus victimas pro Christo cæsas, Petrum, Paulum, Stephanum, « quorum vel sola corpora idem possunt quod animæ « sanctæ, sive tangantur, sive honorentur, quorum vel « sola sanguinis gutta, et parva passionis signa idem possunt quod corpora; hæc non credis, sed contemnis »: Tu n'as pas redouté les victimes de Jésus-Christ, S. Pierre, S. Paul, S. Etienne, dont les corps étant touchés ou honorés peuvent faire de même que les saintes âmes, chez lesquelles les moindres gouttes de sang ou les instruments de leurs souffrances ont le même pouvoir que leurs corps.

Je dis bien davantage, et c'est avec les jurisconsultes: Quand un temple est démoli, non-seulement les matériaux n'en doivent pas être profanés, mais le lieu même où il était bâti demeure sacré et inviolable: *Dirutis ædibus sacris area manet sacra.* Ainsi, les Pères nous enseignent que non-seulement les corps des Saints, chaque partie de leurs ossements, de leurs cendres, de leurs robes et des hardes qui leur ont servi, mais les châsses, les cercueils et les tombeaux où ils ont reposé, ont quelque vertu divine et puissante de faire des miracles.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Nunc sunt.*

F. — (1° *Victimæ Dei.*) *Non enim solum corpora, sed etiam thecæ Sanctorum sunt plenæ spiritualis gratiæ:* Non-seulement les corps, mais encore les châsses des Saints sont pleines de grâce spirituelle. Ces grands Saints avaient sujet de parler ainsi, ils étaient fondés sur l'Ecriture. Au chapitre vingt-neuf de l'Exode, l'autel sur lequel on avait posé les hosties qu'on offrait à Dieu en holocauste ou en sacrifice de propitiation, est appelé *Sanctum sanctorum*, ou, comme Vatable traduit de l'hébreu, *Sanctitas sanctitatum;* et en le touchant on était sanctifié. (1)

A plus forte raison ces châsses doivent sanctifier et communiquer la grâce à ceux qui les portent, les touchent ou les honorent, puisqu'elles sont comme des autels où l'on a posé ces victimes sacrées ; c'est ainsi que S. Grégoire appelle les reliques des Saints ; et son compagnon S. Basile a fait une belle remarque sur cela : (2) la loi de Dieu donnée par Moïse ordonnait que quiconque aurait touché le corps mort, et principalement le cadavre d'une bête, serait estimé immonde; et néanmoins la même loi dit que le prêtre qui sera devenu immonde par quelque faute ou autre accident, doit offrir un sacrifice pour se purifier de son impureté. Comment s'accordent ces deux choses : touchant le corps mort d'une bête, il devient immonde, étant devenu immonde, pour se purifier, il doit offrir un sacrifice? Il ne saurait offrir un sacrifice, sans toucher, manier, poser sur l'autel le corps mort de l'animal sacrifié ; en faisant cela il deviendra immonde, il deviendra donc immonde en pensant se purifier ? S. Basile répond, et fort à propos : Il n'en est pas des victimes comme des autres choses ; en touchant les autres cadavres on devient immonde, mais en touchant la chair des hosties immolées à l'honneur de Dieu, on est purifié, nétoyé, sanctifié. Au Lévitique, chapitre

(1) Omnis qui tetigerit illud, sanctificabitur.

(2) S. Bas. in illud : (Ps. 115) Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.

sixième, il est dit de l'hostie de propitiation : *Quidquid tetigerit carnes ejus, sanctificabitur.*

Si, en touchant la chair morte d'un bouc ou d'un agneau offert à Dieu en sacrifice, on recevait quelque sainteté légale, combien plus doit-on recevoir de grâce et de sainteté divine en touchant le corps précieux de quelque Saint immolé à la gloire de Dieu ? C'est pour cela que le grand Constantin, au concile de Nicée, baisait avec dévotion les cicatrices et les flétrissures de S. Paphnuce et des autres Saints confesseurs. C'est pour cela que S. Chrysostôme dit qu'il eût baisé avec plus d'affection la main de S. Paul quand elle était à la chaîne pour la foi, que quand elle redressait les boiteux dans la ville d'Istres ; parce que la créature n'est jamais si sainte, si heureuse, si glorieuse, si digne d'être honorée, que lorsqu'elle est affligée, détruite et consommée pour le service de Dieu.

G. — (2° *Thesauri Dei.*) Quelle merveille, que les hommes estiment tant les reliques des Saints, vu que le Créateur les chérit comme ses plus grands trésors et ses richesses les plus précieuses ! David disait que les larmes qu'il répandait pour ses péchés étaient si agréables à Dieu, que Dieu les recueillait soigneusement, les mettait en sa présence, les conservait comme une eau de senteur et une liqueur précieuse : *Posuisti lacrymas meas in conspectu tuo ;* ou selon une autre version : *In lagena tua.* Si Dieu estimes ainsi les larmes qu'un pénitent répand pour ses péchés, combien plus n'estimera-t-il pas les gouttes de sang qu'un martyr a répandues pour la querelle de Dieu. Les corps qui ont été mortifiés, gênés, démembrés pour son amour, ces corps lui sont en si grande recommandation qu'il en recueille tous les os, s'en rend le dépositaire, les garde soigneusement comme de très riches gages ; il n'y a pas même jusqu'aux cheveux de leur tête qu'il ne chérisse et ne conserve précieusement dans les trésors de sa providence, il en tient registre, il en sait le nombre, il les compte l'un après l'autre, comme si c'étaient des perles, des diamants et des pierres précieuses : *Custodit Dominus omnia ossa eorum ; vestri capilli capitis omnes numerati sunt.*

II. — (3° *Instrumenta Dei.*) Ces trésors ne sont pas inutiles , quoique renfermés dans des coffres , dans des châsses de bois ou d'autre matière. *Vas in honorem sacrificatum utile Domino.* Ils lui servent d'organes et d'instruments pour communiquer ses grâces aux hommes , pour opérer des miracles et des prodiges en son Eglise ; vouloir nier les miracles que Dieu opère par les reliques des Saints depuis que l'Eglise est Eglise , c'est entreprendre d'éteindre le soleil , fermer les yeux à une infinité d'hommes , et démentir un monde de personnes illustres , signalées , très dignes de foi , désintéressées , irréprochables , qui assurent avec serment en avoir été les témoins , les avoir vus de leurs yeux , ou même en avoir été le sujet et en avoir reçu guérison en leur propre personne.

Je ne veux pas parler ici des miracles qui se font tous les jours ; je veux produire les témoignages des Pères de l'Eglise ancienne qui n'étaient pas superstitieux. S. Augustin fait le narré de plusieurs miracles opérés par les reliques de S. Etienne : une fistule incurable guérie , une femme aveugle qui reçut la vue ayant appliqué à ses yeux des fleurs qui avaient touché la châsse , et cela de son temps , en plein jour , en une procession publique , à la vue de toute une ville et de tout le peuple des lieux circonvoisins qui était accouru à cette solennité. Il écrit ses miracles non dans une épître familière , non dans un livre particulier envoyé à un de ses amis qui le croit aisément ; mais au livre de la Cité de Dieu adressé aux gentils comme une apologie du christianisme ; si ce qu'il en disait eût été faux , il y eût eu cent et cent personnes non affectionnées qui l'eussent démenti , et il eût perdu la croyance de ceux qui l'affectionnaient.

TERTIUM PUNCTUM. — *Aliquando , etc.*

I. — (*Domicilia animarum , etc.*) Ce que les Saints seront quelque jour doit aussi être pour nous un puissant motif pour leur rendre de tout notre cœur les hommages et devoirs religieux qu'ils méritent. Naaman , connétable de

Syrie, pria le prophète Elisée de lui permettre d'emporter en son pays un peu de terre de la Palestine pour la garder précieusement : *Obsecro, concede mihi servo tuo, ut tollam onus duorum burdonum de terra ;* (4. Reg. 5. 17.) parce que, comme disent les saints interprètes, il avait appris que la Palestine serait quelque jour sanctifiée par les pas des Juifs, que cette terre bénite aurait l'honneur d'être foulée aux pieds par le Rédempteur du monde. Ces corps saints qui sont sous nos autels, quoique réduits en terre et poussière, auront bien plus d'honneur, seront bien plus élevés ; Jésus ne les foulera pas aux pieds, il les prendra en ses mains, les maniera, les façonnera, les réformera, les ressuscitera : *Reformabit corpus humilitatis nostræ ;* ils seront les demeures éternelles des âmes bienheureuses, des âmes jouissant de Dieu, remplies de Dieu, des âmes jointes très étroitement à Dieu ; ils seront associés à la compagnie des anges, ils leur seront semblables, doués des mêmes propriétés et des mêmes perfections que ces esprits célestes. *Seminatur animale, surget spirituale ; erunt sicut angeli Dei ;* c'est des corps des bienheureux que le Fils de Dieu parle, lorsqu'il dit que les Saints seront semblables aux anges. *Suscitans a terra inopem, ut sedeat cum principibus.*

Laissons parler S. Ambroise, (tom. 5. serm. de SS. Naz. et Celso.) il abrégera en peu de paroles tout ce que nous venons de dire : « Honoremus beatos martyres, principes « fidei, intercessores mundi, præcones regni, cohæredes « Dei. Quod si dicas mihi : Quid honoras in carne jam reso- « luta et consumpta ? Honoro in carne martyris exceptas « pro Christi nomine cicatrices ; honoro viventis memoriam « perennitate virtutis ; honoro per confessionem Domini « sacratos cineres ; honoro in cineribus semina æternitatis ; « honoro corpus quod mihi Dominum meum ostendit dili- « gere quod me propter Dominum mortem docuit non « timere ; cur non honorent corpus illud fideles quod reve- « rentur et dæmones, quod afflixerunt in supplicio, sed « glorificant in sepulchro ? Honoro, itaque corpus quod

« Christus honoravit in gladio, quod cum Christo regnabit « in Cœlo : » Honorons les saints martyrs, les princes de la foi, les intercesseurs du monde, les héros du royaume de Dieu, les co-héritiers de Jésus-Christ, et si vous me dites : Qu'est-ce que vous honorez dans une chair morte? J'honore en la chair du martyr les cicatrices qu'elle a reçues pour le nom de Jésus ; j'honore la mémoire de celui qui montre qu'il est vivant par les miracles qu'il opère ; j'honore les cendres qui ont été consacrées par la profession de foi; j'honore en ces cendres les semences de l'eternité ; j'honore le corps qui m'apprend à aimer le Fils de Dieu et à ne point craindre la mort pour l'amour de lui ; pourquoi est-ce que les fidèles ne rendraient pas honneur à ce corps que les démons révèrent et qu'ils honorent dans le sépulcre après l'avoir déshonoré par les supplices? J'honore le corps que Jésus a glorifié par le martyre, et qui règnera avec lui dans le ciel.

S. Ambroise parlait ainsi, non comme docteur particulier en son propre nom, mais comme témoin de ce que les fidèles pratiquaient de son temps, et cela non en Europe seulement, mais en Asie, en Afrique et dans toutes les parties du monde; comme il est évident dans S. Grégoire de Nisse, en l'oraison qu'il a faite de S. Théodore, martyr; dans S. Augustin, au livre vingt-deuxième de la Cité de Dieu, chapitre huit, et dans les autres Pères dont nous avons rapporté les passages tout au long en un sermon de controverse.

Ces âmes dévotes avaient appris de l'Ecriture, (3. Reg. 13. 28.) qu'un lion honora et garda respectueusement le corps d'un prophète mort, que le manteau d'Elie fit un miracle en divisant les eaux du Jourdain, (4. Reg. 2. 14.) que les reliques d'Elisée ressuscitèrent un mort, (4. Reg. 13. 21.) que les linges qu'on levait de dessus le corps de S. Paul chassaient les démons et guérissaient les malades, (Act. 19. 12.) que l'ombre de S. Pierre, qui n'est qu'une image bien imparfaite de son corps, guérissait tous les malades sur lesquels elle passait, (Act. 5. 15.) que Dieu daigna

lui-même inhumer le corps du saint prophète Moïse. (Deut. 34. 6.)

CONCLUSIO.

L. — (1° *Impietas, etc.*) Admirons donc ici la cruauté des ennemis de Dieu, la vérité des paroles de Dieu, la charité du Fils unique de Dieu. Quelle rage! quelle furie! quelle impiété de vos patriarches! messieurs de la prétendue religion, d'avoir exercé tant d'hostilités contre des corps insensibles, contre des gages sacrés que toute l'antiquité avait si religieusement et si précieusement conservés, d'avoir donné en proie au feu les saintes reliques du grand S. Martin qui était autrefois visité avec tant de vénération de tous les endroits de la France et des royaumes circonvoisins! Ces impies ne se souvenaient pas que David exagère comme une grande insensibilité des Juifs, de n'avoir pas considéré et admiré les ouvrages de Dieu : *Non intellexerunt opera Domini*, et vos ancêtres en ont condamné au feu les chefs-d'œuvre. Ils ne se souvenaient pas que les corps des Saints, comme dit l'apôtre, sont les membres de Jésus, et qu'il dit à celui qui persécutait ses membres : Pourquoi me persécutez-vous? S. Paul a dit : (1. Cor. 3. 17.) Si quelqu'un viole le temple de Dieu, le Seigneur le damnera; et le corps d'un Saint est le temple de Dieu, dit le même apôtre; que S. Grégoire de Nazianze reproche à Julien l'apostat, comme un crime très énorme, de n'avoir pas honoré les victimes de Jésus; que le même apostat, tout ennemi juré du christianisme qu'il était, ne brûla pas le corps de S. Babilas qui lui empêchait ses desseins, mais le fit reporter à Antioche; qu'Héliodore fut flagellé par deux esprits célestes pour avoir attenté aux trésors du temple. (2. Machab. 3. 26.)

Ils ont voulu montrer qu'ils étaient plus barbares que les barbares, plus turcs que les Turcs, plus cruels que les lions, plus insensibles que les trépassés, plus à craindre que la mort, plus obstinés que les démons. Les barbares prirent la fuite à la présence de ce saint corps, vos ancêtres l'ont

poursuivi jusque dans l'église, à l'autel, dans le tombeau; les Turcs gardent avec vénération le sépulcre inanimé où le corps de Jésus mort n'a été que quarante heures, vos gens ont ruiné ce saint corps qui a été si souvent le tombeau animé du corps de Jésus vivant et glorieux; un lion fit la sentinelle auprès du corps mort d'un prophète jusqu'à ce qu'il fût enterré, vos gens ont ici déterré les corps de S. Martin et de S. François de Paule.

Un trépassé reçut la vie par l'attouchement d'un corps saint, vos gens en sont devenus plus endurcis et plus inhumains; la mort l'avait respecté, l'avait comme dispensé de cet arrêt du Juge souverain : *Pulvis es*, *et in pulverem reverteris*, vos gens l'y ont assujetti et l'ont brûlé pour le réduire en cendres; les démons le craignent et le révèrent, comme S. Ambroise nous le dit, vos gens l'ont profané et ont voulu démentir le Fils de Dieu, qui disait autrefois que les tyrans, après avoir fait mourir le corps, ne peuvent plus rien faire : *Postquam occiderint, non habent quid faciant.*

Ils ont beau faire, ils ne sauraient rendre la parole de Jésus mensongère : *Non habent quid faciant.* Ils ne font rien; brûler un corps insensible n'est pas une grande gloire, ce n'est pas faire, mais défaire. Ils ne font rien pour leur dessein; ils pensent nous empêcher de l'honorer, ils nous obligent à l'honorer davantage. S. Martin n'était que confesseur, ils en ont fait un martyr; il n'avait que la palme, ils lui ont fait avoir l'auréole; il n'avait que la volonté, ils lui ont donné l'effet. Oh! comme sa sainte âme se réjouissait en voyant du ciel ce qui se passait sur la terre! comme elle désirait être dans son corps et y endurer le feu! comme elle était aise de voir son corps brûlé, consumé, réduit en cendres pour la foi catholique et pour la querelle de son Maître!

M. — (2° *Fidelitas Christi*, *etc.*) Admirons encore ici la vérité des paroles de Jésus, et sa fidélité en ses promesses; il a dit : Mon Père comblera d'honneur celui qui me servira : quel plus grand honneur que celui qu'il fait rendre à ses Saints. Assuérus pensa être bien reconnaissant

des services qu'il avait reçus de Mardochée, et lui faire grand honneur de le faire monter sur un cheval de l'écurie du roi, conduire dans toute la ville, un des principaux courtisans menant la monture par la bride; qu'est-ce là en comparaison de ce que Dieu fait aux Saints? quel triomphe plus glorieux, quel spectacle admirable, que de voir, non le corps vivant, mais le corps mort, les os d'une pauvre servante, de sainte Mathie à Troyes, d'une petite bergère, sainte Geneviève à Paris, de sainte Leucadie à Tolède, portées en grande pompe, en procession générale, non sur un cheval ou dans une litière, mais sur les épaules des gentilshommes, princes, rois, empereurs, dans les villes capitales du monde. S. Chrysostôme dit : (hom. 2. Cor. et 66 ad populum.) Qui a jamais fait deux pas pour visiter le sépulcre d'Alexandre? qui est celui, je ne dirai pas des étrangers, mais de ses sujets, qui sache où est son cadavre? en quel jour de l'année il est mort? les rois viennent du bout du monde visiter à Rome les corps des apôtres, se prosternent devant leurs cendres, embrassent leurs sépulcres, réclament leurs intercessions; le jour de leur trépas est connu par toute la terre, et fait une fête célèbre en tout le monde habitable, et ce n'est pas seulement à Rome que les rois honorent les Saints, mais partout ailleurs, là même où leurs corps ne reposent pas; car à Constantinople, le fils du grand Constantin pensa bien honorer la mémoire de feu son père, en inhumant son corps, non au chœur et à la nef, mais au portail ou parvis de l'Eglise des Apôtres; qui ne voit ici le sort bien changé et la vérité de ces paroles : *Regnabimus super terram*, nous règnerons sur la terre, disent les Saints dans l'Apocalypse. Ne voit-on pas ici un prélude et un avant-goût de ce qui arrivera au jugement, où les rois et les potentats vicieux seront humiliés, les pauvres et les humbles seront élevés en honneur? Que dis-je, que les sépulcres des Saints sont plus glorieux que ceux des rois? ils sont plus glorieux que les châteaux et les palais des empereurs; aux palais des empereurs ne viennent que certaines personnes des villes et

des provinces de leur domaine, en assez petit nombre, qui s'en retournent mécontentes, et dégoûtent les autres d'y aller. Au tombeau des Saints, toute sorte de personnes, grands, petits, hommes, femmes, de toutes les nations, viennent en foule, s'en retournent joyeux et contents, invitent tout le monde à y aller. Les rois en leurs palais, voulant punir les malfaiteurs, ont besoin d'employer des bourreaux, des glaives, des roues, des gibets; ici, les démons crient qu'ils sont à la torture, et personne ne les touche; les os des Saints, sans se mouvoir, gênent et tourmentent ces esprits superbes; ces corps qui ne sont que de terre, agissent invisiblement sur des substances spirituelles, et les contraignent de quitter les pauvres créatures qu'ils possèdent. Jusqu'ici, ce sont les paroles de S. Chrysostôme.

N'est-ce pas commencer à vérifier ce mot de l'Apôtre, que nous jugerons les anges? et quand Jésus dit que le mauvais riche désire que le pauvre Lazare mouille son doigt dans un peu d'eau pour le soulager, qui ne le croira aisément, en voyant que tant de personnes riches, nobles, illustres, boivent avec grand respect un peu d'eau où un os de quelque Saint aura été trempé, et cela pour avoir le soulagement dans l'ardeur d'une fièvre ou autre maladie?

N. — (3° *Ejus amor, etc.*) Admirons la bonté de Jésus et l'amour qu'il porte aux gens de bien. Dites à un vieux capitaine qu'il aille demander récompense pour les services qu'il a rendus à la couronne il y a soixante ans, du temps d'Henri IV, tant s'en faut qu'il obtienne quelque chose, qu'à peine le regardera-t-on; il y a cinq cents, mille, douze cents ans, que S. François, S. Claude, sainte Cécile vivaient, le temps n'a flétri en rien la gloire de leurs actions, Dieu se souvient de leurs services, conserve leurs corps en leur entier, défend à la mort de les réduire en poudre, les rend illustres par d'infinis miracles; quel transport, quel excès d'amour de Jésus envers les Saints, qu'il fasse honorer, non-seulement leurs os et leurs cendres, mais les linges qui ont été sur leurs corps, comme ceux de S. Paul; la paille sur laquelle S. Malachie avait couché une

nuit; le plat dans lequel S. Bernard avait mangé; les fleurs qui avaient touché la châsse de S. Etienne; l'huile de la lampe qui brûlait au tombeau de S. Martin; et qu'à cet effet il rompe les lois de la nature, il change le cours ordinaire des saisons et des éléments, guérisse les maladies incurables! et s'il fait tant de merveilles pour ses Saints en ce monde, qui est une vallée de larmes, un séjour de misère, que fait-il pour eux dans le ciel, qui est un séjour de gloire, un théâtre de triomphe? et s'il fait tant d'honneur à leurs corps qui sont morts et insensibles, quel honneur fait-il à leurs âmes qui vivent et règnent avec lui?

Homme de peu de foi, homme de peu de foi que vous êtes, vous ne faites guère d'aumônes, vous oubliez votre salut, vous blessez votre conscience de peur de tomber en nécessité et de laisser pauvres vos enfants! pauvre homme, où est la confiance que vous devez avoir dans la providence de Dieu? Celui qui a tant de soin du corps de ses serviteurs après leur mort, n'en aurait point pendant leur vie! celui qui compte leurs cheveux ne saurait pas le nombre de leurs enfants! celui qui fait honorer la poudre de leurs châsses, la paille sur laquelle ils ont couché, ne fera-t-il rien en leur faveur, à leurs neveux et à leurs arrières-neveux? Aimez Dieu et il vous aimera : *Ego diligentes me diligo;* s'il vous aime, il sera avec vous : *Non enim amat et deserit;* s'il est avec vous, vous pourrez dire : *Non timebo mala, quoniam tu mecum es;* son affection vous protégera dans les adversités; vous comblera d'honneur et de prospérités en ce monde, vous couronnera de gloire et de félicités en l'autre. *Amen.*

SERMON CCLXVI.

DES JUREMENTS ET ABUS DU SAINT NOM DE DIEU.

Non assumes nomen Domini Dei tui in vanum.
Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose chose pareillement. (Exod. 20. 7.)

Si la vertu de religion nous oblige à honorer les reliques des Saints, et même toutes les créatures qui ont quelque relation et rapport particulier à la Majesté divine; à plus forte raison elle nous oblige à honorer son saint nom, par lequel on a sanctifié tout ce qu'il y a de saint et digne de respect en l'Eglise. N'est-ce donc pas un malheur qui mériterait d'être pleuré avec des larmes de sang, de voir qu'il n'y a rien au monde qui soit si licencieusement et si souvent profané par des chrétiens, que cet adorable nom ? Pour corriger un si grand désordre, et vous instruire sur ce sujet, je dois, en premier lieu, vous faire voir qui sont ceux qui transgressent ce commandement ; en second lieu, réfuter les excuses qu'ils ont coutume d'alléguer ; en troisième lieu, apporter les motifs qui nous doivent empêcher de profaner le saint nom de Dieu. Ce seront les trois points de ce discours.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Blasphemi præbent os suum diabolo.*

Primum punctum. 2° *Quinam transgrediantur secundum præceptum :* — B. 1° *Pronuntiantes nomen Dei irreverenter.* — C. 3° *Jurantes sine necessitate.* — D. 4° *Perjurantes.* — E. 5° *Cogentes ad jurandum.* —F. 6° *Blasphemi.*

Secundum punctum. — G. *Refutantur excusationes jurantium : Prima, consuetudo.* — H. *Secunda, incredulitas audientium.* —I. *Tertia, ira.*

Tertium punctum.—L. *Motiva ad vitanda hæc peccata; nempe sacra epitheta nomini Dei imposita : 1° Suave.* — M. 2° *Sanctum.* — N. 3° *Terribile; hic afferuntur quædam punitiones blasphemorum.*

EXORDIUM.

A. -- (*Blasphemi præbent, etc.*) Entre une infinité de disgrâces que le péché mortel nous apporte, une des plus funestes et déplorables, c'est que d'enfants de Dieu que nous étions, il nous fait enfants du diable. *Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut Filii Dei nominemur, et simus :* (Joan. 3. 1.) Voyez quelle charité le Père a exercée à notre égard, de faire que nous ne soyons pas seulement appelés, mais que nous soyons en effet et en vérité enfants de Dieu ; et au contraire, Jésus disait aux scribes et aux pharisiens : *Vos ex patre diabolo estis, et desideria patris vultis facere ;* (Joan. 8. 44.) Vous êtes les enfants du diable, et vous voulez accomplir les desseins de votre père. Jésus notre Seigneur avait tant d'amour pour Dieu son Père, et un zèle si ardent pour sa gloire, qu'il désirait le louer, le bénir, le servir, le glorifier sur terre, et endurer pour l'amour de lui, s'il eût été à propos, jusqu'à la consommation des siècles ; mais voyant qu'il était obligé de quitter ce séjour de misère pour retourner à son Père, et que l'état de sa béatitude le rendait immortel et impassible, il a laissé ici ses enfants, les âmes choisies et prédestinées qui louent Dieu, qui le glorifient, et qui endurent pour l'amour de lui au nom de Jésus et comme ses membres ; ce qui fait dire à S. Paul : *Adimpleo quæ desunt passionum Christi, in carne mea.* (Coloss. 1. 24.)

Ainsi l'esprit malin, frémissant de fureur contre Dieu qu'il pense être l'auteur de sa damnation et de son supplice, blasphème contre lui de rage et de dépit ; et n'ayant point de bouche pour le blasphémer vocalement, il emprunte la bouche et la langue des hommes, il leur influe son esprit, il leur communique sa rage, et accomplit par

leur entremise ce qu'il ne pourrait entreprendre ni effectuer par lui-même. Aussi en l'Apocalypse (13. 5.) il est dit qu'on donna une bouche et des paroles de blasphème à cette bête monstrueuse qui représentait l'esprit malin.

Ce n'est pas merveille que le démon blasphème continuellement, il est dans une extrême misère, il souffre des douleurs très cuisantes et insupportable ; il n'a pas été racheté par le précieux sang de Jésus, il n'a jamais reçu la moindre grâce de lui, pas un moment de temps pour faire pénitence ; Jésus n'a point enduré la mort pour lui, il n'espère rien du Sauveur : *Vos autem benedicite Deum cœli, et coram omnibus viventibus confitemini illi, quia fecit vobiscum misericordiam suam.* (Tob. 12. 6.) Mais vous, chrétiens, que Dieu comble de prospérités, vous qui n'endurez rien en ce monde, ou si vous endurez quelque petite chose, cela est passager et de peu de durée ; vous qui avez été rachetés par la précieuse mort de Jésus, qui êtes lavés dans son sang adorable, qui avez reçu tant de grâces de lui, qui en recevez tant tous les jours, qui en espérez de si grandes, louez-le et bénissez-le à jamais, gardez-vous bien de transgresser ce commandement si juste, si raisonnable, si facile, qu'il vous fait de ne pas profaner son saint nom. Avant que de dire : *Non assumes nomen Dei tui*, il dit : *Ego sum Dominus Deus tuus, Johoba eloim;* je suis la source de tout être, je suis votre souverain, votre juge ; c'est moi qui vous ai donné l'être et qui vous le conserve ; en récompense je vous demande que vous honoriez mon nom ; je suis votre souverain, j'ai droit de vous commander ; je suis votre juge, j'ai droit et pouvoir de vous châtier si vous me désobéissez, et je le ferai infailliblement.

PRIMUM PUNCTUM. — *Quidam transgrediantur, etc.*

B. — (1° *Pronuntiantes nomen Dei.*) Contre un commandement si authentique pèchent ceux qui nomment le saint nom de Dieu en vain, bien qu'ils ne jurent pas, s'ils le pro-

noncent sans respect est sans nécessité : Mon Dieu ! que vous êtes bête ! mon Dieu ! que vous m'ennuyez ; pardieu, mardieu, Dieu m'emporte : je ne dis pas que ce soit un péché mortel mais c'est une irrévérence, une imperfection, un manquement de respect que le Saint-Esprit défend : *Jurationi non assuescat os suum : Nominatio vero Dei non sit assidua in ore tuo.* (Eccli 23. 9.) Gardez-vous bien de prendre la coutume de jurer, et non-seulement cela, mais gardez-vous encore de nommer souvent le saint nom de Dieu, si ce n'est pour le bénir et le louer, le réclamer et l'adorer : Vous n'êtes qu'un petit avocat, qu'une femme de conseiller ou de médecin, et vous prendriez de fort mauvaise part, si quelqu'un vous nommait une seule fois par votre nom et surnom, sans vous appeler monsieur, madame, mademoiselle, on vous désobligerait : et le très adorable nom de Dieu, vous le nommez à tout propos, non-seulement sans éloge d'honneur, mais sans aucune considération.

C. — (2° *Jurantes sine necessitate.*) Le Saint-Esprit ajoute : *Et nominibus Sanctorum ne adminiscearis*, parce qu'on ne pèche pas seulement contre ce commandement quand on jure le saint nom de Dieu, mais encore quand on jure le nom de quelque saint, par S. Jean, par Notre-Dame, par S. Pierre ; ou même quand on jure par quelque créature, comme par le jour qui nous éclaire, par le bien de Dieu que voilà. Jésus le défend, (Matth. 5. 34.) parce que c'est appeler Dieu en témoignage de ce qu'on dit : c'est, dis-je, l'appeler en la créature qui a rapport et relation à lui. S. Chrysostôme dit fort bien : Ayez au moins autant de respect pour le très adorable nom de Dieu que vous en avez pour votre bon manteau ou pour votre robe neuve ; si vous avez un bon manteau, vous ne le mettez pas tous les jours ; et le saint nom de Dieu, vous le mettez non-seulement tous les jours, mais à toute heure. Et vous, bonne femme, quand vous allez au marché vendre ou acheter du poisson, des choux, du beurre ou autre choses semblables, vous ne mettez pas votre belle robe ni votre beau costume.

Quelle honte ! quel déréglement, que le saint nom de Dieu ne nous soit pas aussi précieux qu'une pièce de drap ou de toile ! vous l'employez à des bagatelles, à des choses de néant, pour gagner deux deniers sur des œufs, sur un morceau de chair.

D. — (3° *Perjurantes.*) Qui pis est, vous vous parjurez, vous jurez le saint nom de Dieu, votre âme, ou quelque autre créature de Dieu, pour assurer un mensonge : c'est comme si vous disiez à Dieu, je ne suis pas suffisant pour tromper tout seul mon prochain, je n'ai pas assez d'autorité pour cela, suppléez à mon manquement, aidez-moi à séduire mon voisin, soyez faux témoin avec moi; *Servire me fecisti in peccatis tuis;* (Isai. 43: 24.) c'est un péché mortel, et tant s'en faut que la légèreté de la matière diminue la faute comme aux autres péchés, qu'au contraire elle l'augmente et l'aggrave d'autant plus que le sujet pour lequel vous vous parjurez est petit et de peu d'importance : vous êtes d'autant plus coupable de faire Dieu témoin d'un mensonge pour une chose si légère.

E. — (4° *Cogentes ad jurandum.*) Et bien que vous ne juriez pas, vous péchez contre ce commandement, si par animosité ou opiniâtreté, vous extorquez un jurement de celui que vous savez bien, ou que vous jugez probablement prêt à jurer pour un mensonge : *Qui exigit juramentum ab eo quem prævidet fore perjurum, homicidā est, ille enim suo perjurio se perimit, sed iste manum se interficientis prestit*, dit S. Augustin; (Serm. 28. de verbis Apost. sed est sermo secundum titulum trigesimum.) c'est comme si un homme se voulant tuer lui-même, vous l'aidiez à entrer le couteau dans son sein.

F — (5° *Blasphemi.*) Mais le plus horrible péché qui se commette contre ce précepte, c'est le reniement ou le blasphème : c'est un crime de lèse-majesté divine. En premier chef, c'est offenser Dieu à dessein; et en droite ligne, c'est ouvrir la bouche contre le ciel et porter le poignard jusque dans le sein de Dieu. Les autres pécheurs offensent Dieu, mais ce n'est qu'indirectement, obliquement, contre

leur intention : le voluptueux ne prétend que son plaisir ; le larron voudrait avoir le bien d'autrui sans offenser Dieu ; mais le blasphémateur ne prétend point d'honneur, de plaisir, ni de profit ; par son péché il offense Dieu directement. Et il se trouve des chrétiens qui ont si peu d'amour de Dieu, si peu de zèle pour sa gloire, qu'entendant vomir des blasphèmes, ils ne reprennent pas ces exécrables, ils n'en sont pas plus touchés que si Dieu ne leur était rien ; il se trouve des dames qui ne disent mot, qui se mettent à rire quand des libertins disent des paroles impies, tiennent des propos d'athée, parlent contre Dieu, contre l'Eglise, contre le christianisme, la religion, en paroles couvertes, artificieuses, à double entente, ou en raillant et bouffonnant. Vous êtes obligés de montrer que ces propos vous déplaisent, les rebuter, sortir de la compagnie, éviter leur hantise. *Si quis audierit vocem jurantis, testisque fuerit quod aut ipse vidit, aut conscius est, nisi indicaverit, portabit iniquitatem.* (Levit. 5. 1.)

Si on disait une injure à votre père ou à votre mère, à votre sœur ou à votre femme, l'endureriez-vous ? n'appelleriez-vous pas en cause celui qui l'aurait fait ? ne demanderiez-vous pas réparation d'honneur ? Et comme si les intérêts, de Dieu ne vous étaient rien, vous êtes insensibles aux offenses qu'on lui fait. Messieurs, vous avez grand zèle pour punir les moindres paroles qu'on dit contre le roi, contre le service de sa majesté, ou quelqu'un de ses officiers, vous faites très bien ; mais pourquoi le roi est-il digne d'honneur et de respect ? c'est parce qu'il porte l'image de la souveraineté de Dieu.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Refutantur*, *etc.*

G. —(*Prima*, *consuetudo.*) Vous dites : Ce n'est pas à mauvais dessein, ni à mauvaise intention que je jure ; c'est que j'ai pris depuis longtemps cette habitude. C'est vous laver avec de l'encre, c'est vous condamner au lieu de vous justifier : c'est comme si vous disiez au roi : Sire, j'ai

fait de la fausse monnaie, mais c'est que j'ai cette coutume. C'est ce que Dieu trouve fort mauvais que vous l'offensiez par coutume, que vous ne preniez aucune peine d'arracher cette mauvaise coutume ; pourquoi ne la corrigez-vous par une autre habitude contraire ? La coutume passe pour une loi : *Consuetudo habet vim legis;* mais une loi s'abroge et s'abolit par un usage contraire : *Desuetudine lex abolescit.* Donnez un sou ou deux liards aux pauvres, mordez-vous la langue, faite quelque autre pénitence, toutes les fois qu'il vous échappera de blasphémer ou de jurer : *Violentiæ pœnitendi, cedat consuetudo jurandi*, dit S. Augustin.

Oui, mais si je ne jurais pas, je ne vendrais plus rien ; et à ce compte vous voulez bâtir votre maison et faire votre fortune sur le sable mouvant des jurements. Jésus dit que le fou fonde sa maison sur le sable, et elle va par terre au moindre choc ; le premier vent, ou orage qui arrive, la renverse. Le sage fait son bâtiment sur le roc et sur la pierre vive ; quelque tourbillon ou déluge qu'il vienne, elle demeure ferme. Si vous établissez l'espérance de votre fortune, l'avancement de votre maison sur le sable des jurements, des tromperies ou parjures, elle ne sera pas de durée. Les gens d'armes mangeront les biens ainsi amassés ; quelque malheureux procès se coulera en votre famille ; un mauvais coup que votre enfant fera, les dissipera en moins de rien. Si vous appuyez votre espérance sur Jésus, qui est la pierre vive, sur la crainte de ses commandements, vous confiant en sa providence, votre fortune subsistera longtemps : *Multa bona habebimus, si timuerimus Deum.*

II.—(*Secunda, incredulitas audientium.*) Mais on ne me croira pas si je ne jure pas : le monde est maintenant si incrédule et défiant, qu'on n'ajoute point de foi à des paroles toutes nues ; si je ne jure tous nos grands serments, que je n'ai pas été en tel lieu, que je n'ai pas dérobé telle chose, mon maître ni ma maîtresse ne me croiront pas, et ils se fâcheront contre moi. Votre maître se fâchera si vous ne jurez pas ; votre Dieu se fâchera si vous jurez. Les hommes

vous disent : Jurez ; Jésus vous dit : Ne jurez point ; à qui devez-vous plus d'obéissance ?

Ce n'est pas au jurement qu'on ajoute foi, mais à la bonne foi et à la probité : on sait bien que tous ceux qui jurent sont des menteurs , et qu'un homme de bonne conscience ne trompe jamais. Si on voit que vous ne voulez pas jurer, on connaîtra que vous avez la crainte de Dieu ; si vous avez la crainte de Dieu, vous ne voudrez tromper personne.

I.—(*Tertia*, *ira.*) Ce n'est pas pour tromper , ce n'est qu'en colère que je jure ; si jamais on ne me fâchait, jamais je ne blasphèmerais. Vous ne blasphémez jamais si vous n'êtes en colère ; certes , voilà une belle excuse ! il ferait beau voir un chrétien qui blasphèmerait de sang-froid et sans transport de passion. Quelle effronterie dénaturée , insolente, préméditée, détestable, impure ! vous n'osez, ou ne pouvez vous venger de celui qui vous fâche, et vous déchargez votre rage sur la très suave, très excellente et infinie majesté de Dieu ! Vous blasphémez en colère ; vous êtes doublement coupable , et de ce que vous blasphémez , et de ce que vous vous mettez en colère. Le Fils de Dieu dit, en S. Matthieu, que celui qui en sa colère dit une injure à son frère , sera coupable de la géhenne du feu ; (1) de quelle géhenne, de quel supplice de feu sera coupable celui qui dit des injures à Dieu ?

Il est dit au Lévitique (24. 10.) qu'un Israélite se querellant contre son camarade , il lui échappa de blasphémer le nom de Dieu : cela fut rapporté à Moïse. Il le fait mettre en prison , et demande à Dieu ce qu'il fallait en faire. Que tout le peuple, dit Dieu , l'assomme à coup de pierres ; mais qu'on le jette premièrement hors du camp , *extra castra*, comme indigne de la société humaine , comme un excommunié , comme une peste qui infecterait toute l'assemblée : il veut que tout le peuple lui jette des pierres , que tous contribuent à sa mort , parce qu'il a offensé tout le peuple.

Le blasphémateur désoblige toute la famille où il est ,

(1) Qui dixerit fratri suo fatue , reus erit gehennæ ignis. (Matth. 5. 22.)

parce qu'il attire sur elle la malédiction et la juste vengeance de Dieu. *Quod enim in divinam religionem committitur, in omnium fertur injuriam*, dit la loi. (Lege manichæi, cod. de hæreticis et manichæis.)

Pline rapporte que de son temps l'Italie étant affligée d'une horrible peste, les médecins, après plusieurs consultes, conclurent que la cause de cette maladie étaient des vents contagieux et pestilents qui, sortant de certaines grottes, jetaient le poison en toute la contrée, et que ces cavernes étant bouchées, la contagion cessa bientôt après. Nous nous plaignons des guerres, tailles, subsides, déréglement des saisons, maladies et autres désastres qui désolent la chrétienté : la vraie source de tous ces maux sont ces bouches infâmes et infernales, ces exécrables blasphémateurs : *Sepulcrum patens est guttur eorum.* Le venin qu'ils crachent contre la Ciel, retombe justement sur nos têtes, et empoisonne toute la république. Les blasphémateurs impudents qui offensent Dieu en pleine rue ou en compagnie, scandalisent les assistants, leur donnent mauvais exemple ; pour cela, ils sont incapables d'absolution, s'ils ne font pénitence publique. Messieurs les confesseurs, où est l'acquit de votre charge ? où est l'obéissance que vous devez à l'Eglise ? Voilà le concile (Tr. sess. 24. c. 8. de reformat.) qui commande d'imposer pénitence publique à ceux qui ont péché publiquement : « Apostolus monet publice peccantes « palam esse corripiendos. Quando igitur ab aliquo pu- « blice, et in conspectu multorum crimen commissum « fuerit, unde alios scandalo offensos, commotosque fuisse « non sit dubitandum ; huic condignam pro modo culpæ « pœnitentiam publice injungi oportet ; ut quos exemplo « suo ad malos mores provocavit, suæ emendationis testi- « monio ad rectam revocet vitam. » On entend si souvent des blasphémateurs en pleine rue et en compagnie : où sont les pénitences publiques qu'on leur impose ?

En l'histoire de France, il est dit que ce royaume étant fort agité de guerres, et à la veille de sa ruine, sous le règne de Robert, le meilleur, le plus dévot, le plus sage et le plus

saint de tous nos rois après S. Louis ; le roi étant à Orléans, Dieu lui révéla qu'il ne retirerait pas les fléaux du royaume, s'il n'en bannissait les blasphèmes et les autres péchés publics.

TERTIUM PUNCTUM. — *Motiva ad vitanda, etc.*

L.—(1° *Suave.*) Toutes les épithètes sacrées que l'Ecriture attribue à ce nom très adorable doivent nous détourner de ce crime ; elle l'appelle doux et suave : *Psallite nomini, ejus quoniam suave.* (Psal. 134. 3.) Il n'y a pas lénitif plus doux et plus suave pour toutes les amertumes du cœur. Je dirai plus , mais je dirai vrai : Il n'y a pas de remède plus puissant, plus salutaire et plus efficace à toutes les maladies du corps , que l'invocation de ce saint nom , s'il était honoré parmi nous et traité selon ses mérites. En la primitive Eglise, les chrétiens guérissaient leurs malades, et chassaient les démons du corps des possédés, en invoquant le saint nom de Dieu sur eux , ensuite de la promesse que Jésus leur avait faite : *In nomine meo dæmonia ejicient; super ægros manus imponent, et bene habebunt.* (Marc. 16. 18.) S. Chrysostôme demande d'où vient qu'on ne fait plus de même maintenant, et qu'on a beau réclamer le nom de Dieu sur les malades et possédés, et qu'ils n'en sont point soulagés ? C'est, dit-il, qu'on le profère trop souvent, et à force d'être prononcé il est comme tout usé , flétri et rendu invisible et inefficace. Je crois qu'un chrétien qui ne prononcerait jamais ce saint nom qu'avec respect et par nécessité guérirait la plupart des malades en invoquant sur eux le saint nom de Dieu.

M. — (2° *Sanctum.*) Cet adorable nom est ordinairement appelé saint en l'Ecriture : *Sanctum nomen ejus* , dit la Vierge en son cantique. Etre saint et être commun sont deux qualités contraires. *Quod Deus purificavit, tu commune ne dixeris.* (Act. 10. 15.) Vous ne voudriez toucher la cire d'un *Agnus Dei*, ni les reliques des Saints avec vos mains séculières, et vous rendez commun le très auguste nom de Dieu , qui est la chose la plus sainte que nous ayons

en l'Eglise après l'Eucharistie ! vous l'employez en usage profane, vous le prononcez à tout propos et sans propos ! c'est le traiter indignement, c'est le profaner, le déshonorer et lui ôter sa sainteté autant qu'il est en votre pouvoir.

N.—(3° *Terribile.*) Il est aussi appelé effroyable et terrible : *Sanctum et terribile nomen ejus*, (Psalm. 110. 9.) parce qu'il doit jeter la terreur dans le cœur de ceux qui le déshonorent. Dieu est tellement résolu de vous en punir, qu'il vous en assure en son commandement, afin que vous n'en prétendiez cause d'ignorance : *Non enim insontem habebit.* Dans les autres commandements il dit : *Non occides*, *etc.*, et n'ajoute point de menace : il dit expressément qu'il n'aura point pour impuni celui qui aura pris son nom en vain, *non enim insontem habebit ;* de peur que sa miséricorde ne fléchisse sa justice, il joint à sa justice sa vérité. Dans les autres péchés, la miséricorde de Dieu plaide en faveur des pécheurs, demande pardon, combat contre la justice, et quelquefois la surmonte : *Misericordia superexaltat judicium*, κατακαυχᾶται ἔλεος κρίσεως, *gloriatur adversus judicium ;* (Jac. 2. 13.) mais en ce péché la verité de Dieu se joint à sa justice, et s'opposant à la miséricorde l'oblige à punir le blasphémateur, pour ne pas manquer de parole.

Il ne dit pas de quelle peine il les châtiera, parce qu'il en envoie diverses, aux uns d'une façon, aux autres de l'autre, selon les règles de sa providence et le bon plaisir de sa volonté. *Vir multum jurans implebitur iniquitate*, *et non discedet a domo illius plaga :* (Eccli. 23. 12.) L'homme qui est adonné au jurement est rempli d'iniquité, et sa maison sera toujours affligée. Quelquefois il vous punit en vos biens temporels. Le prophète Zacharie (5. 2.) vit un jour une faux tranchante qui venait du ciel (car nous avons au texte latin : *Erat volumen volans ;* il y a au grec : *Erat falx volans*), et un ange lui dit que cette faux était la vengeance de Dieu, qui tomberait sur la maison du parjure pour la ravager, la renverser, la consumer entièrement.

Le blasphémateur est puni en son honneur : *Nomen impiorum putrescet.* On ne fait point de cas de ces jureurs, le sens commun et l'expérience montrent qu'il n'y a rien de si méprisable : remarquez-le, vous le trouverez vrai. Il n'y a rien de si lâche que ces fanfarons, qui font les rodomonts parce qu'ils savent bien renier pour se faire craindre aux petites gens dans les occasions ; à la moindre résistance qu'ils trouvent, ils sont couards comme des Téclites ; à l'armée, si l'ennemi les charge, ils gagnent fort bien aux pieds et le plus promptement qu'ils peuvent. Voilà une belle vaillance de savoir bien renier Dieu ; comme si la plus petite femmelette n'en pourrait faire autant. Voilà un homme de bien qui commet les péchés mortels à douzaine et de gaîté de cœur, fiez-vous à lui et à sa probité ; pour moi, je ne m'y fie point, je ne voudrais pas lui prêter trente sous sans bonne cédule, il offense Dieu pour rien, il l'offenserait bien plus pour de l'argent.

Il est souvent puni en ses enfants : *Qui honorat patrem jucundabitur in filiis :* (Eccli.) Celui qui honore son père recevra du contentement de ses enfants. Vous ne recevez que du mécontentement des vôtres ; ils vous parlent arrogamment et sans respect ; ils font très mal, mais ils vous rendent la pareille ; vous parlez mal de votre Père céleste, vous l'appelez faux témoin quand vous vous parjurez ; voudriez-vous que votre enfant vous en dît autant ? S'il vous afflige, Dieu le punira ; mais vous le méritez

Autrefois Dieu vous punit en votre corps. S. Augustin, voulant dire une chose effroyable à ses auditeurs, disait : *Dico in conspectu Dei timori vestro timorem meum ; qui autem non timet, timentem me spernit, sed malo suo.* Je vous dis de même. Ce que je veux vous raconter est très véritable, les réprouvés ne le croiront pas et s'en moqueront ; n'importe, c'est à leur dam ; les prédestinés le croiront et en feront leur profit. De notre temps, de nos jours, en France, il n'y a pas longtemps, un jeune gentilhomme, grand blasphémateur, (je ne dois pas le nommer pour épargner l'honneur de sa famille) s'alla coucher un

soir avec ses deux frères, après avoir prononcé plusieurs blasphèmes, sans autre forme de prière ; ses frères l'avertissant de demander pardon à Dieu, il s'en moque. Sur le minuit un grand homme noir monte dans leur chambre, frappe à la porte, et, en frappant, l'ouvre et entre ; il allume un grand feu dans la cheminée, il y met une chaudière d'eau ; il va tirer par les pieds ce blasphémateur au milieu de ses deux frères, et, à leur vue, l'étend sur la table, le coupe en quartiers, met les pièces dans l'eau bouillante ; il siffle deux ou trois fois comme pour appeler des chiens : voilà que deux gros dogues montent et entrent ; il répand la chaudière au milieu de la chambre et leur donne à dévorer les membres de cet infortuné. Un de ses frères, qui était présent, et qui s'est fait capucin, est encore vivant, s'il n'est mort depuis quatre ans ; car, quand nous étions en Auvergne, en l'an 1645, il était compagnon du père provincial, et il le racontait en secret à ses plus intimes.

Si cette histoire vous semble de trop fraîche date, lisez l'Ecriture, elle aura plus d'ascendant sur votre esprit, comme de raison, lisez, je ne dirai pas le vieux Testament, qui était une loi de rigueur et de sévérité, mais le nouveau, qui est une loi de grâce et de douceur, vous y verrez le châtiment exemplaire : Hérode fait mourir S. Jacques-le-Majeur, (Act. 12. 22.) il met en prison S. Pierre pour lui en faire autant. Le Ciel ne dit mot, Dieu tolère ses crimes pour l'induire à pénitence. Quelque temps après, étant en son lit de justice, en la ville de Césarée, on prononce un blasphème en sa présence, il ne dit mot : notez, ce n'est pas lui qui blasphème, mais il ne reprend pas ceux qui le font. Et voilà que sur-le-champ l'ange du Seigneur le frappe d'une maladie qui le fait ronger des vers et le conduit au tombeau : *Confestim percussit eum angelus Domini, et consumptus a vermibus expiravit.* Qu'en direz-vous, messieurs les magistrats ? permettrez-vous dorénavant tant de blasphèmes qui se font dans les cabarets les jours de fête ! Qu'en direz-vous, pères de famille ?

garderez-vous en vos maisons des séculiers qui blasphèment, sous prétexte qu'ils vous servent bien ? Qu'en direz-vous , blasphémateurs , si celui qui permet ce péché , et une seule fois , est ainsi rongé des vers ? Quels vers ! quels feux vous sont préparés , à vous , dis-je , qui le commettez tant de fois et si impudemment ? *Vermis eorum non moritur* , *etc.*

Vous serez puni en votre âme , car il n'y a point d'autre demeure pour le blasphémateur , en toute l'étendue des siècles , que la fournaise d'enfer et la compagnie des démons ; vous êtes l'enfant du diable , vous avez son génie , son honneur , son inclination , son langage ; entendez ces possédés de Loudun et de Louviers , vous verrez que leur langage est le même que le vôtre , des jurements , des blasphèmes , des reniements.

Laissons là les réprouvés, ô âmes choisies ! et disons avec le Psalmiste : *Benedicam Dominum in omni tempore.* Je bénirai le Seigneur aux heures du matin, parce qu'il doit avoir les prémices , les premiers fruits , le plus beau et le meilleur de toute chose ; je le bénirai aux heures du soir , parce qu'il est la dernière fin et la perfection de toutes mes œuvres. Je le bénirai pendant la journée , parce que par son ordonnance le jour continue à nous éclairer : *Ordinatione ejus perseverat dies.* Je le bénirai dans l'adversité , parce que c'est alors qu'il est le plus près de moi : *Cum ipso sum in tribulatione ;* je le bénirai en la prospérité , parce que c'est un présent qu'il me fait pour m'obliger à le louer et l'aimer ; je le bénirai en tout temps , afin de commencer dès cette vie ce que je ferai par sa grâce dans le ciel , où je le louerai , bénirai et glorifierai à jamais.

SERMON CCLXVII.

LES FÊTES DES SAINTS ONT ÉTÉ SAINTEMENT INSTITUÉES, ET IL FAUT LES GARDER RELIGIEUSEMENT.

Offeretis Domino in solemnitatibus vestris.
Vous ferez des offrandes au Seigneur en vos solennités. (Num. 29. 39.)

Le prophète royal David (Psal. 73. 8.) perçant avec ses yeux de prophète les siècles à venir, et prévoyant les mauvais desseins que les ennemis de Dieu auraient contre l'Eglise, disait avec vérité qu'ils feraient tous leurs efforts pour bannir du monde les solennités que la piété des fidèles a toujours religieusement et saintement observées : *Quiescere faciamus omnes dies festos Dei a terra ;* nous avons vu de nos jours et pleuré avec Jérémie le funeste accomplissement de cette trop véritable, mais déplorable prophétie ; nous avons vu qu'en tous les lieux où l'hérésie a eu quelque pouvoir, elle y a aboli toutes les fêtes, ou les a réduites à un si grand mépris, que même les catholiques ne les considèrent plus que comme des observances légères et indifférentes et des institutions de fort petite conséquence. Ayant parlé fort amplement, au premier cours de mission, de l'observance du dimanche, je me contenterai aujourd'hui de vous faire voir, contre les calvinistes, que l'institution des autres fêtes est très raisonnable et très sainte.

IDEA SERMONIS.

Punctum unicum *Hæretici citantes illud Genesis :* Sex diebus operaberis, *ut improbent alia festa præter diem dominicum, refutantur, et institutio festorum defenditur :* A. *Responsione ad illa verba Genesis.* — B. 2° *Scriptura, in qua Deus instituit festa.* — C. 3° *Exemplo Christi, qui ea approbavit.* —

D. 4° *Rationibus cur festa Sanctorum celebrantur.*— E. 5° *Sensu primitivæ Ecclesiæ.*—F. 6° *Historia.*— G. 7° *Moralitate qua docetur quid agendum in festis, nempe orandum, sumenda eucharistia, audiendum verbum Dei.*

Conclusio. H. *Per increpationem eorum qui festa profanant.*

PUNCTUM UNICUM. — *Hæretici, etc.*

A. — (1° *Responsione ad illa verba.*) *Occasiones quærit qui recedere vult ab amico.* (Prov. 18. 1.) Les hérétiques de ce temps cherchent mille raisons apparentes pour se dispenser de l'hommage que nous devons aux saints qui sont les favoris de Dieu et les plus intimes amis que nous ayons ; le plus spécieux prétexte qu'ils ont coutume d'alléguer , c'est un passage de l'Ecriture tiré du Deutéronome (5. 13.) et de l'Exode , (20. 9.) où il est dit : Tu travailleras six jours, et au septième tu te reposeras ; car le Seigneur se reposa en ce même jour. Voyez , disent-ils , que Dieu commande de travailler six jours , c'est-à-dire toute la semaine , excepté le septième jour ; et contre ce commandement vous ne chômez pas seulement les fêtes de Noel, des Rois, de l'Ascension, mais aussi les fêtes de Notre-Dame, de S. Pierre , de S. Laurent et de plusieurs autres Saints.

Je vous pourrais premièrement répondre : Qui vous a dit que ce commandement a été fait aux chrétiens ? nous voulez-vous obliger à garder tous les préceptes qui ont été faits aux Juifs ? il vous faut donc circoncire, offrir des sacrifices d'animaux , vous abstenir de manger du lièvre et autres viandes défendues par la loi. Lisez tout le nouveau Testament, vous ne trouverez pas une parole, pas une seule petite ombre de ce commandement en tout l'Evangile , ni dans les épîtres des apôtres, en S. Matthieu, (19. 16.) en S. Marc, (10. 17.) en S. Luc; (18. 18.) et ce jeune homme qui lui demandait ce qu'il devait faire pour être sauvé, il lui recommande d'honorer père et mère , de ne point tuer , de

ne point dérober ; et lui expliquant les préceptes de la loi, il ne lui dit pas un seul mot de ce commandement de travailler six jours et de se reposer le septième. Si ce commandement oblige le peuple chrétien comme il obligeait le peuple juif, vous commettez trois grandes fautes, dont vous ne sauriez vous justifier ; ce commandement oblige de se reposer le même jour que Dieu se reposa, c'est-à-dire le samedi, et vous vous reposez le dimanche.

Il vous défend en ce jour, non-seulement toute œuvre servile, mais encore toute œuvre quelle qu'elle soit, comme d'allumer du feu, d'apprêter des viandes, d'aller aux champs; nous voyons en l'Ecriture que quand Dieu parle des autres fêtes, il ne défend que les œuvres serviles, comme au Lévitique, (23. 7.) au livre des Nombres. (ch. 28. 18.) *Omne opus servile non facietis in eo.* Mais quand il parle du repos du septième jour, il défend absolument toute sorte d'œuvre; comme en l'Exode, (20. 10.) au Lévitique: (23. 3.) *Omne opus non facietis in eo*, il n'ajoute point *servile.*

Et vous faites au dimanche de ces œuvres qui étaient défendues. Quand vons allez d'ici à Paris, à Lyon, le dimanche venant au milieu de votre voyage, vous marchez et vous charriez comme en un autre jour.

Le jour du repos commençait depuis le soir de la veille, et vous ne le commencez que depuis minuit ; qui vous a donné toutes ces dispenses ? qui vous a permis de rompre toutes ces lois ? vous ne trouverez pas en tout le nouveau Testament un seul mot qui vous excuse. Mais encore dites-moi si vous avez tant soit peu d'esprit, quelle est la règle de votre foi et de votre conduite pour le salut de votre âme ? Ce n'est pas la parole de Dieu ; car vous tenant à la pure parole de Dieu, vous trouvez qu'elle vous oblige à garder le samedi, à vous abstenir de toute œuvre, quelle qu'elle soit, au jour du repos, et vous n'en faites rien. Ce n'est pas aussi l'Eglise, car elle vous commande de garder les fêtes, et vous n'en faites rien ; c'est donc votre seul caprice et votre pure fantaisie qui est la règle de votre foi et de vos

actions dans les affaires de votre salut; or, je vous fais juge, si c'est la raison, et si ce n'est pas une arrogance insupportable qu'une simple femme ou un petit artisan préfère son sentiment à la parole de Dieu et au jugement de toute l'Eglise.

B. — (2° *Scriptura*, *etc.*) Il y a bien plus : non-seulement Dieu n'a jamais commandé aux chrétiens de travailler six jours de la semaine; mais il ne l'a jamais commandé aux juifs, autrement il se contredirait; car ce même Dieu, en sa même parole, commande aux juifs de chômer plusieurs fêtes, le long de l'année, qui venaient dans la semaine, tantôt en un jour, tantôt en l'autre : voici les principales.

Premièrement, il y avait la fête de Paque ou des Azymes, qui se faisait le quinzième jour de la lune du premier mois de l'année, et le septième jour d'après était encore solennel et chômé : c'était en mémoire du bienfait par lequel Dieu les avait délivrés de la tyrannie de Pharaon, et de la servitude d'Egypte. En second lieu, cinquante jours après la fête de Pâque se célébrait la Pentecôte en mémoire de ce que Dieu avait donné la loi à Moïse sur la montagne de Sinaï. En troisième lieu, au premier jour du septième mois, qui correspond à notre mois de septembre, se célébrait la fête des Trompettes, en action de grâces de ce que Dieu avait délivré Isaac de la main de son père, n'avait pas voulu qu'il fût sacrifié, s'était contenté de la mort du bouc qui tenait au buisson par les cornes, en mémoire de quoi on se servait de trompettes qui étaient de corne ou qui en avaient la forme: *In voce tubæ corneæ.* (Ps. 97. 6.) En quatrième lieu, le premier jour du mois se faisait la fête de l'Expiation ou Propitiation, en mémoire de ce que Dieu avait pardonné à son peuple à la prière de Moïse, et ne l'avait pas exterminé quand il commit le péché d'idolâtrie, adorant le veau d'or au désert : *Affligetis animas vestras.* (Levit. 23. 27.) Cinq jours après, on faisait la fête des Tabernacles ou Scénopégie; le premier jour était chômé, et sept jours durant le peuple demeurait au désert, où il logeait sous des tentes et

des tabernacles. Enfin huit jours après, c'est-à-dire le vingt-deuxième du même mois, on solennisait le fête de l'Assemblée ou Collecte, en laquelle on recueillait les dévotions et les charités du peuple, et les deniers nécessaires à l'entretien du culte divin : cette fête se célébrait en mémoire de ce que le peuple avait été réuni et reçu dans la terre de promesse, quand il en fut fait paisible possesseur. Toutes ces fêtes n'étaient pas seulement instituées pour remémorer les bienfaits particuliers que Dieu avait faits au peuple juif, mais pour être des ombres ou des figures de nos mystères, pour annoncer et prophétiser les bénéfices que Dieu ferait aux hommes. En la loi de grâce (Hoc ex D. Th. q. 102. art. 4. ad 1.) la fête de Pâques signifiait la rédemption des hommes par la mort adorable de Jésus, qui est le vrai agneau de Dieu ; la Pentecôte figurait la mission du Saint-Esprit et l'établissement de la loi de grâce ; la fête des Trompettes, la publication de l'Evangile par les Apôtres ; la fête de Propitiation, la rémission et l'expiation de nos péchés au baptême ; la fête des Tabernacles, le progrès et l'avancement de l'âme dans les voies de Dieu pendant le pèlerinage de cette vie. La fête de l'Assemblée qui s'appelait Très-Sainte, figurait la congrégation et l'union pacifique des chrétiens en la béatitude du ciel. Et dans l'année sabbatique qui signifiait le repos éternel que nous y aurons, et qui arrivait de sept en sept ans, les laboureurs et les vignerons se reposaient toute l'année ; (Lévit. 25. 3.) car il était défendu de labourer la terre, de semer, de moissonner, de tailler les vignes et de vendanger cette année-là. Et si ceux qui viennent à l'église un jour de fête pour ouïr la parole de Dieu, agissent contre le commandement qui oblige de travailler, Jésus était cause que ses auditeurs transgressaient le commandement de son Père, quand il prêchait tous les jours au temple, et quand ils le suivaient trois jours entiers dans le désert, au lieu de travailler dans leur maison. (Luc 19. 47.)

C.—(3° *Exemplo Christi.*) Mais que direz-vous si je vous fais voir en la parole de Dieu, que Jésus a approuvé et au-

torisé les fêtes instituées par les hommes : *Facta sunt encœnia, et hiems erat, et ambulabat Jesus in templo :* (Joan. 10. 22.) On faisait la fête de la nouvelle Dédicace du temple en hiver, et Jésus était au temple, dit S. Jean. En tout le vieux Testament, il n'y a aucune fête de nouvelle dédicace, ni aucune fête qui se fît en hiver, que celle dont il est parlé au premier livre des Machabées, (4. 59.) qui se faisait au mois nommé Casleu, qui correspond à notre mois de décembre, et qui fut instituée par Judas Machabée et les anciens du peuple, lorsqu'ils dédièrent de nouveau le temple qui avait été profané par les païens. Quand donc il est dit en la loi : Tu travailleras six jours, c'est comme s'il était dit : Les autres jours de la semaine sont donnés pour travailler, quand il n'y aura point de fête ; mais quant au septième, je veux qu'il soit toujours chômé, ce sera toujours le jour du repos. Comme quand il est dit en la Genèse : (9.3.) Vous aurez pour viande tout ce qui se meut et tout ce qui a vie ; Dieu ne nous commande pas de manger des perdrix et des ortolans ; mais c'est comme s'il disait : Tout ce qui est vivant sur terre vous est accordé pour viande, si quelque défense ne l'interdit. Quand Moïse, depuis ce temps-là, défendit aux Juifs de manger du lièvre, du pourceau et autres semblables viandes, ils n'eussent été bien reçus d'alléguer : Dieu nous a dit : Vous mangerez de tout ce qui a vie ; car on leur eût répliqué : Oui, pourvu qu'autre défense n'arrive pas. Ainsi quand le même Moïse dit aux Juifs : Vous ferez la fête des Trompettes, des Tabernacles ; et quand l'Eglise dit aux chrétiens : Vous ferez la fête de Noël, de l'Ascension ; ni les Juifs, ni les chrétiens ne seraient pas bien reçus s'ils disaient : Dieu a donné six jours pour travailler ; oui, dans les semaines dans lesquelles il ne commande point de fêtes, et il les commande par son Eglise, car il nous le dit par son apôtre.

Et si l'on faisait une fête en mémoire de ce qu'il avait délivré son peuple de la servitude d'Egypte et de l'oppression de Pharaon, pourquoi n'en ferions-nous pas de ce qu'il a délivré sainte Magdeleine de l'esclavage du monde, de la captivité du péché et de la tyrannie de Satan ?

Si l'on faisait une fête en mémoire de ce qu'il avait donné la loi mosaïque, pourquoi ne ferions-nous pas la fête de la naissance et des autres mystères de Jésus, qui nous a donné la loi nouvelle et la grâce de l'accomplir ? n'est-ce pas être dénaturé que de refuser de chômer la Nativité du Sauveur ? A la Rochelle, avant la réduction, ils tuaient leurs pourceaux ce jour-là, en haine de la piété de l'Eglise.

Si l'on faisait une fête en action de grâces de ce qu'il avait délivré Isaac du glaive de son père et de la mort, pourquoi non de ce qu'il a donné à S. Laurent la force et le courage d'endurer le feu et de mépriser la mort pour son service ?

Si l'on faisait une fête en action de grâces de ce qu'il avait pardonné à son peuple le péché d'idolâtrie, pourquoi n'en célèbrerions-nous pas une pour le remercier de ce qu'il a fait la grâce aux saints apôtres de bannir l'idolâtrie, de planter et de provigner la foi et le culte du vrai Dieu ?

Si l'on faisait une fête en mémoire de ce que le peuple avait logé en des tabernacles dans le désert, l'espace de quarante ans, pourquoi ne ferions-nous pas la fête du Saint-Sacrement, en l'honneur de ce que Jésus daigne demeurer en nos églises et tabernacles dans le désert de ce monde depuis tant de centaines d'années ?

Si l'on faisait une fête pour rendre grâces à Dieu de l'entrée et de l'assemblée des Israélites dans la terre de promesse, pourquoi ne ferions-nous pas la fête de la Toussaint, pour rendre grâces à Dieu de l'entrée et de l'assemblée de tous les Saints au ciel de promission ?

D. — (4° *Rationibus*, *etc.*) Voici donc les principales raisons pour lesquelles le Saint-Esprit a institué les fêtes par l'entremise de l'Eglise : Premièrement, c'est pour louer et remercier Dieu des grâces qu'il a faites aux Saints ; c'est l'Ecriture qui le commande : « Laudate Do-« minum in Sanctis ejus. (*Ps.* 150.) Non obliviscan-« tur operum Domini. (*Ps.* 77. 7.) Annuntiate inter « gentes opera ejus. Narrate omnia mirabilia ejus. Omnia,

« omnia. » (*Psal.* 104. 12.) Louez le Seigneur en ses Saints. Que les hommes ne mettent pas en oubli les œuvres de Dieu. Annoncez ses œuvres parmi les nations, racontez toutes ses merveilles.

Les bonnes œuvres des Saints ne sont-ce pas les œuvres de Dieu ? *Omnia opera nostra operatus es nobis, Domine.* (Is. 26. 12.) Ne sont-ce pas de grandes merveilles, que la sainte Vierge ait conçu le Fils de Dieu, qu'elle soit mère et vierge tout ensemble, que S. Paul et S. Barnabé aient converti tant de gentils à la foi ? Ne sont-ce pas des œuvres admirables de Dieu, que de pauvres pêcheurs comme S. Pierre et S. Jacques, aient converti un millier de gentils, et instruit de grands philosophes, des orateurs très éloquents ?

A votre avis, qu'est-ce qui est plus noble et plus digne d'être l'ouvrage de Dieu, ou l'herbe qui est sur les montagnes et le foin qui croît en une prairie, ou les dons du Saint-Esprit et les vertus chrétiennes et infuses ? lequel aimeriez-vous mieux, ou voir de la belle herbe en votre pré, ou voir que votre enfant fût bien humble, bien sobre, bien patient, bien obéissant ? David loue et remercie Dieu de ce qu'il fait croître le foin sur les montagnes et l'herbe dans les prairies : *Qui producit in montibus fœnum, et herbam servituti hominum.* (Ps. 103. 14.)

Pourquoi ne devons-nous pas le glorifier de ce qu'il a fait germer et croître en l'âme de S. Jean-Baptiste tant d'humilité, de pureté, de charité, de douceur ? David (Psal. 146. 9.) loue et glorifie Dieu de ce qu'il pourvoit de nourriture les juments et les petits corbeaux : *Qui dat jumentis escam ipsorum, et pullis corvorum invocantibus eum.*

Ne le devons-nous pas louer de le providence qu'il a exercée envers S. Paul, premier ermite, le nourrissant soixante ans par un corbeau, S. Roch par un chien, S. Gilles par une biche ?

Nous solennisons les fêtes des Saints pour les louer et les glorifier de ce qu'ils ont été si fidèles aux grâces de

Dieu, si fervents en son amour, si zélés à son service, si constants à souffrir pour lui ; pour nous encourager à faire de même par leur exemple, pour nous humilier, en nous voyant si éloignés de leur vertu.

Quand on nous propose l'exemple des vertus héroïques de Jésus pour nous induire à l'imiter, nous répondons qu'il était Dieu, que ce n'est pas merveille qu'il ait eu tant de force, de courage et de constance à travailler et à souffrir pour la gloire de son Père ; mais quand on nous propose l'exemple des Saints, nous n'avons point de prétexte d'excuse : ils étaient faibles créatures comme nous, de même nature que nous, pétris de chair et de sang comme nous ; nous sommes enfants de la même Eglise, participants des mêmes sacrements, nous aspirons à la même gloire, pourquoi ne pourrions-nous pas une petite partie de ce qu'ils ont pu, entrepris et exécuté.

Ainsi Jésus piquait les Israélites par l'exemple de la foi et de la dévotion du centenier : *Non inveni tantam fidem in Israel.* (Matth. 8. 10.) Vous verrez que les gentils viendront de l'Orient et de l'Occident, et occuperont la place des Juifs en l'Eglise de Dieu et au royaume des cieux.

Ainsi il convainc et confond le pharisien (Luc. 7. 40.) qui l'avait invité, par l'exemple de la piété et de l'humilité de sainte Madeleine : *Vides hanc mulierem.* Ainsi S. Paul sachant que ses épitres se liraient en l'Eglise pendant l'office divin, raconte en détail et en particulier les vertus que les saints martyrs et les patriarches anciens avaient pratiquées, les actions généreuses qu'ils avaient faites, les persécutions qu'ils avaient endurées pour la cause de Dieu. Les Saints, dit-il, (Hebr. 11. 33.) ont triomphé des royaumes, pratiqué la vertu, acquis les promesses de Dieu ; ils ont été sciés, lapidés, appliqués à la torture, exposés à mille contradictions ; puis au chapitre suivant il nous excite par ces exemples à combattre courageusement pour remporter la couronne qui est préparée aux vrais chrétiens : *Habentes igitur talem nubem tes-*

tium ; et en la même épître, (Hebr. 13. 7.) il nous commande de faire mémoire, non-seulement des saints martyrs, mais aussi des saints évêques et confesseurs, pour imiter l'exemple de leur foi et la sainteté de leur conversation. *Mementote præpositorum vestrorum quorum intuentes exitum conversationis imitamini fidem.*

Et afin d'obtenir de Dieu la grâce de les imiter, nous faisons leurs fêtes pour être assistés de leurs prières ; car nous avons appris de l'Ecriture que Dieu étant fâché contre les amis de Job, (42. 7.) leur commanda de s'adresser à son serviteur, et qu'il prierait pour eux, et que Dieu leur pardonnerait pour l'amour de lui ; nous savons de l'Ecriture que Dieu a établi les saints, princes et seigneurs sur tout le monde ; *Constitues eos principes super omnem terram ;* (Ps. 44. 17.) qu'ils règnent sur toute la terre : *Regnabimus super terram.* (Apoc. 5. 10.)

Si le roi était aux antipodes, ne sachant ce qui se fait en France, et ne se mêlant pas des affaires de son royaume, on pourrait bien dire qu'il est roi de France, mais non pas qu'il règne en France.

Les Saints règnent sur la terre, donc ils savent ce qui s'y fait, donc ils se mêlent de nos affaires, donc ils ont pour le moins autant de pouvoir et d'affection de prier Dieu pour nous que vous en avez de prier pour moi, et moi de prier pour vous.

Enfin, nous célébrons les fêtes des Saints pour nous rendre participants de leurs mérites en nous réjouissant de leurs vertus, et en les congratulant de leurs victoires.

Quand on vous rapporte qu'un gentilhomme s'est battu en duel et a tué son ennemi, si vous disiez, ou de bouche ou en votre cœur : Il a bien fait, j'en suis bien aise, c'est un digne homme, j'en voudrais avoir fait autant, sans doute, vous seriez presque aussi criminel que lui ; donc quand vous lisez dans la vie des Saint, ou que vous entendez raconter qu'un saint martyr a enduré constamment les tourments et la mort pour l'amour du Fils de Dieu, si vous dites en vous-même : Il a très bien fait, je m'en réjouis,

c'est un vrai chrétien, un grand courage un excellent homme, je l'en loue et je l'en glorifie, je voudrais avoir été à sa place, et avoir enduré comme lui; certes vous méritez beaucoup, et vous avez une grande part à sa couronne.

Toutes ces raisons et autres semblables incitaient les premiers chrétiens à célébrer dévotement les fêtes des Saints qui avaient été plus signalés en l'Eglise. Outre les passages des Pères qui florissaient pendant les quatre premiers conciles, que nous avons autrefois allégués pour preuve de cette vérité, voici encore d'autres témoignages : S. Cyprien écrivant à son clergé, (ep. 27. sub finem.) dit qu'il espère célébrer avec lui le jour de la mort des saints martyrs.

E. — (5° *Sensu primitivæ Ecclesiæ.*) S. Grégoire de Nysse dans la vie de S. Grégoire Thaumaturge, écrit que ce saint prélat après avoir visité son diocèse, pour comble de ses saintes actions, ordonna qu'on célèbrerait des solennités et des jours de fêtes en l'honneur des Saints qui avaient combattu pour la foi.

S. Augustin dit que de son temps on célébrait la fête de S. Laurent. (tr. 27 in Joan. sub finem.)

F. — (6° *Historia*) Le bon Dieu a souvent montré par des miracles que ceux qui méprisent cette dévotion lui sont désagréables. L'an neuf cent cinquante-quatre, Rodolphe, évêque de Noyon, célébra un synode dans lequel on commanda de chômer la fête de sainte Hunégonde, vierge, dont le corps avait été trouvé depuis peu, et qui éclatait en miracles. Quelque temps après dans un village nommé Salnuphe, les paysans coupaient les blés en ce jour de fête, le curé les en reprenait souvent, en disant qu'il avait assisté au synode où l'évêque avait commandé la fête; ils s'excusaient sur ce que leurs voisins qui étaient d'un autre diocèse ne laissaient pas de travailler. Une jeune fille nommée Rotgilde, nièce du curé, va aux champs pour glaner après les moissoneurs : le premier épi qu'elle recueille, elle le voit tout mouille de sang comme tout fraîchement répandu; s'étonnant d'où pouvait venir ce sang, elle jette cet épi, en recueille un autre qu'elle trouve empourpré de sang comme le premier, et

semblablement d'autres qu'elle ramasse. Tout effrayée, elle court à son père qui était sorti de sa maison pour venir aux champs, lui raconte ce qu'elle a vu; il la réprimande et la renvoie continuer, pensant que c'est une imagination et une légèreté d'esprit, et voyant qu'elle retournait toute tremblante, il la suit, et recueille, avec elle, quantité d'épis tout rouges de sang. Il pense que c'est quelque moissonneur qui s'est blessé avec sa faucille; tous jurent que pas un n'a saigné; il porte ces épis au curé, lui racontant tout le fait; le curé dit que s'il n'a pas des témoignages plus évidents de ce miracle, il n'oserait pas le prêcher à ses paroissiens qui sont un peu incrédules. Comme il disait cela, on voit en la présence de tous des larmes de sang en grande abondance qui coulent de ces épis et tombent à terre. Il fait sonner la cloche, assemble son peuple à l'église, les reprend de leur désobéissance, leur raconte le miracle, leur montre les épis sanglants; ils crient miséricorde, se soumettent à la pénitence, vont dire à ceux qui étaient aux champs de cesser leur travail. Un villageois nommé Robert en étant averti, quitte le fléau dont il battait le blé, promet de ne plus travailler; mais prenant un balai pour amasser le blé qui était épars dans la grange, son bras devient raide et perclus; il se jette par terre, crie qu'il est criminel et condamné à mourir. Le prêtre va montrer ces épis aux curés des paroisses voisines : tous assemblent leurs paroissiens, vont à pieds nus en procession à l'église de la Sainte, demandent pardon à Dieu, et promettent de ne plus violer les jours de fête.

S. Luc, en parlant des chrétiens de la primitive Eglise, dit : *Erant perseverantes in doctrina apostolorum, et communicatione fractionis panis et orationibus.* (Act. 2. 42.)

G. — (7° *Moralitate, etc.*) Voilà justement les exercices et les saintes occupations à quoi il faut employer les fêtes, à faire oraison, à communier dignement, à ouïr la parole de Dieu.

Erant perseverantes in oratione. Ils ne se conten-

taient donc pas d'ouïr une petite messe le matin, pour aller jouer ou vaquer aux négoces temporels le reste du jour comme vous faites. Les dimanches, messe ouïras, et les fêtes tu sanctifieras, se sont deux commandements distincts, qui commandent diverses choses; un, d'ouïr la messe, l'autre, de sanctifier la fête, c'est-à-dire de l'employer à des œuvres saintes; entendant une messe le matin, vous obéissez au premier, mais vous ne satisfaites pas au second.

Pour y satisfaire parfaitement, il faut employer le jour en actions de piété, de charité et de religion; ouïr la grand'messe, venir à vêpres, assister aux offices divins et ne me dites point : Il n'est pas besoin que j'y assiste, je prierai Dieu en particulier, je ferai mes dévotions à la maison. Oui, si vous êtes serviteur, servante, sous la puissance et autorité de quelqu'un qui ne vous permette pas d'assister à vêpres et à la grand'messe : cela et bon de prier Dieu en particulier, de dire le chapelet, de lire un livre spirituel, au lieu de badiner au logis, ou de vous tenir sur la porte à regarder les passants; mais si vous n'êtes sujet à personne, et si aucune nécessité ne vous empêche, il est plus utile sans comparaison d'assister aux offices divins que de prier Dieu en votre logis.

Quand vous êtes en votre maison, mille occasions peuvent interrompre votre prière, et vous divertir ailleurs : un enfant qui crie, un voisin qui vient vous visiter, un camarade qui vous mène promener; et quand vous êtes dans l'église, vous évitez toutes ces occasions.

Dans l'église vous faites profession publique de votre foi, ce qui est une action méritoire : *In medio ecclesiæ laudabo te*, *exaltent eum in ecclesia plebis : Qui confitebitur me coram hominibus*. (Psal. 21. 25.— Ps. 106. 32.— Matth. 10. 32.)

Vous montrez bon exemple aux autres fidèles, et vous leur donnez sujet de faire de même à votre imitation, principalement si vous êtes ou magistrat, ou habitant signalé dans la paroisse. *Sic luceat lux vestra coram hominibus*, *etc.* : (Matth. 5. 16.) Que votre lumière brille devant

les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils louent votre Père céleste.

Quand vous priez Dieu en votre particulier, peut-être que vos prières sont si tièdes, si pauvres, si chétives, si imparfaites, qu'elles n'ont pas grand crédit devant Dieu ; étant faites dans l'église, elles sont reçues et agréées par la ferveur et le mérite des autres. Il est presque impossible que les prières de plusieurs ne soient exaucées, dit S. Jérôme.

Principalement quand Jésus est de la partie, quand il prie en nous et par nous. Les premiers chrétiens étaient persévérants dans la fraction du pain, c'est-à-dire dans la réception de l'eucharistie.

Et les bons catholiques communient pendant les fêtes, afin qu'étant insérés, incorporés au corps de Jésus, ils soient associés aux Saints, qui sont les membres vivants de son corps mystique. Nous communions pendant les fêtes des Saints, afin que Jésus étant en notre cœur adore par nous la sainteté de Dieu son Père, dont les Saints sont participants ; afin qu'il le loue et le glorifie des œuvres admirables et prodigieuses qu'il a faites par ses Saints, afin qu'il le remercie des vertus qu'il leur a donnée, afin qu'il impètre de son Père les grâces que les Saints lui demandent pour nous.

Erant perseverantes in oratione et doctrina apostolorum. (Act. 2. 42.) Les premiers chrétiens étaient assidus à entendre les instructions de leur pasteur ; ils n'employaient pas seulement les jours, mais encore les nuits entières à ouïr la parole de Dieu. L'homme de bien médite la loi jour et nuit ; (Psalm. 1. 2.) comment la pouvez-vous méditer si vous ne l'entendez ? vous ne la pouvez entendre si quelqu'un ne vous l'explique; (Act. 8. 31.) elle n'a point d'interprétation particulière, dit S. Pierre : les ignorants qui veulent l'expliquer par eux-mêmes, la tournent à leur propre damnation. (2. Petr. 1. 20.)

Il a mis ses paroles dans la bouche de l'Eglise, (Isai. 59. 21.) il a fait que l'Eglise est la colonne de vérité, afin que nous apprenions d'elle ce qui est de la vérité. (1. Tim.

3. 15.) Il a mis en son Eglise des pasteurs et des docteurs, (Ephes. 4. 11.) afin que nous ne soyons pas comme des enfants flottant à tout vent de doctrine. Il leur a dit : Qui vous écoute m'écoute. (Luc. 10. 16.) Il leur a promis son Esprit, Esprit de vérité qui demeure toujours avec eux ; comment vous peuvent-ils enseigner si vous ne venez pas les entendre ? (Joan. 14. 20.) où peuvent-ils mieux enseigner la parole de Dieu que dans la maison de Dieu ? quand peuvent-ils mieux vous enseigner que dans les jours de fête qui sont institués à cette fin ? Que répondrez-vous à Jésus quand il vous reprochera que vous avez voulu que votre enfant soit allé à l'école, presque tous les jours, un an, deux, trois, quatre ans, pour apprendre deux ou trois mots de latin ; et vous pour apprendre comment il faut parler à Dieu, le servir, lui être agréable, gagner son paradis, vous n'avez pas voulu venir entendre sa parole une ou deux fois la semaine ?

CONCLUSIO.

II. — N'est-ce donc pas maintenant que nous encourons la menace que Dieu vous faisait par Amos : (8. 10.) *Convertam festivitates vestras in luctum?* N'avons-nous pas sujet de pleurer, en voyant que si un gouverneur de ville ou de province fait son entrée, si un de vos parents se marie, si un ami vous vient voir, si un voisin vous débauche, si un charlatan vous amuse, vous dérobez volontiers à votre travail un demi-jour, un jour, deux jours; et pour honorer les Saints, les princes de ce monde, la sainte Vierge, S. Jacques, S. Jean, parents de Jésus, S. Pierre, S. Laurent, les amis de Dieu, pour apprendre ce qui est de votre salut, vous plaignez un jour de fête ? Non, ce n'est pas la pauvreté ou la nécessité de votre famille qui est cause que vous rompez les fêtes, mais c'est votre indévotion ; si vous ne perdiez point d'autre temps que celui que vous employez au service de Dieu, vous n'en auriez que trop pour vos affaires ; remarquez-le, vous le trouverez vrai, personne ne se débauche plus, et ne fait moins d'ou-

vrage aux jours ouvriers que ceux qui travaillent dans les jours de fêtes.

N'avons-nous pas sujet de gémir avec Jérémie ? *Viæ Sion lugent, eo quod non sint qui veniant ad solemnitatem ; sacerdotes ejus gementes.* (Thren. 1. 4.) S'il se fait un bal, une danse publique, un jour de marché, une comédie, le monde y abonde de toute part en foule, et il n'y est appelé par aucun son de cloche : si l'on dit vêpres ou un autre office, on a beau sonner, les églises semblent des déserts, personne n'y vient : si l'on passe les nuits à jouer, on ne craint point de catharre, et si on vient à la messe de minuit une seule fois l'année, on crie au rhume et aux fluxions.

Convertam festivitates vestras in luctum. N'avons-nous pas sujet de pleurer, en voyant que les fêtes sont instituées pour nous inciter à imiter les Saints, et nous ne faisons rien moins, nous faisons tout le contraire, nous nous servons de leurs fêtes pour démentir leur vie ; ils ont été si humbles, si sobres, si chastes, si modestes ; et l'on emploie leurs fêtes en vanités, en folâtreries, en intempérance, en danses !

Convitertam festivitates vestras in luctum. N'avons-nous pas sujet de pleurer en voyant que dans les fêtes qui sont instituées pour obtenir la grâce de Dieu par l'intercession des Saints, on attire sa colère par les ivrogneries, les jeux, les débauches, les dissolutions qui s'y font ? nous sommes cause que Dieu dit : *Iniqui sunt cœtus vestri ; calendas et solemnitates vestras, odivit anima mea: Odi et projeci festivitates.* (Isai. 1. 14.—Amos. 5. 21.)

Finissons ce discours comme nous l'avons commencé, par des paroles de David : *Mihi autem nimis honorificati sunt amici tui, Deus.* (Psal. 138. 17.) Qui sont les amis de Dieu, sinon les Saints auxquels il dit : *Jam non dicam vos servos, sed amicos ?*

Honorons-les en lisant dans la maison l'histoire de leur vie; c'est le meilleur meuble que vous puissiez avoir, le livre de la Vie des Saints, vos enfants en profiteront. Vous leur

laissez lire des romans, et, sous prétexte d'apprendre à bien parler, ils apprennent à mal faire ; en lisant les vertus des Saints, ils apprennent à être humbles, obéissants, sobres, dévots, patients.

Honorons-les pour accomplir cette prophétie : *In memoria æterna erit justus.* (Ps. 111. 7.) Honorons-les, puisque Jésus a dit : Celui qui m'aura servi, mon Père le comblera d'honneur.

Honorons-les, afin que les ayant honorés et imités en ce monde, nous soyons participants de l'honneur et de la récompense qu'ils possèdent dans le ciel. *Amen.*

SERMON CCLXVIII.

COMMENT IL FAUT ENTENDRE LA MESSE AUX JOURS DE FÊTES.

Memento ut diem sabbati sanctifices.
Les dimanches tu garderas, en servant Dieu dévotement. (Exod. 20. 8.

Ce troisième commandement de Dieu n'oblige pas seulement les juifs à se reposer le jour du sabbat et les chrétiens le jour du dimanche ; mais à sanctifier ce jour, c'est-à-dire à l'employer en œuvres saintes et au service de Dieu. Les dimanches tu garderas, non en jouant, non en dormant, non en dansant, mais en servant Dieu dévotement. Le plus agréable service, le culte et l'hommage le plus glorieux qu'on lui rende en ce jour, c'est le sacrifice de la messe ; c'est pour cela que l'Eglise nous commande d'y assister avec attention d'esprit et dévotion intérieure, avec modestie, respect, révérence extérieure. C'est sur quoi je dois vous instruire, et ce sera le sujet de cette prédication.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Sacrificium est nobilissima omnium actionum exteriorum.*

Primum. punctum. *Debemus adesse missæ cum reverentia et tremore :* B. 1° *Ob excellentiam actionis quæ est divinissima ratione objecti cui sacrificatur.* — C. *Hostiæ quæ sacrificatur.* — D. 2° *Offerentium qui sacrificant.* — E. *Ob circumstantias actionis quæ fit maximo Regi, a vilissima creatura, peccatrice coram angelis de negotiis maximi momenti.*

Secundum punctum. *Quam grave peccatum sit transgredi præceptum de modestia in missa :* F. 1° *Scrip-*

tura. — G. 2° *Rationibus : Prima, quia hoc præceptum est justum.* — H. *Secunda, quia facile.* — I. *Tertia, quia magni momenti.*

EXORDIUM.

A. — (*Sacrificium est, etc.*) Si nous jugeons de l'excellence de la valeur de chaque chose, non selon le faux éclat des apparences extérieures, mais selon les vraies lumières de la raison et de la foi, nous avouerons sans contredit que de toutes les actions extérieures qui se font en ce monde par qui que ce soit, la plus noble, la plus sérieuse, la plus sainte, la plus sacrée, la plus divine, c'est le sacrifice de la messe. Les anciens qui n'offraient à la Divinité que des sacrifices de moutons, de bœufs et autres animaux, estimaient cette œuvre si relevée, qu'ils l'appelaient action pas antonomaze. Comme quand on dit le poète tout simplement, on entend Virgile, parce que c'est le plus excellent; quand on dit l'orateur romain, on entend Cicéron, parce que c'est le plus éloquent; ainsi, parce que la plus excellente action que les hommes puissent faire est le sacrifice, quand on dit faire, c'est-à-dire sacrifier, et quand on dit action, tout uniment, c'est-à-dire sacrifice, tant au texte de l'Ecriture qu'au langage des profanes. Elie disait : *Ego faciam unum bovem;* (3. Reg. 10. 23.) et le poète: *Cum faciam vitula pro frugibus, ipse venito.*

A plus forte raison le sacrifice de la messe, qui est l'action la plus sainte, la plus auguste, la plus divine qui se puisse faire; divine quant à son objet, divine quant au sujet, divine quant à son principe et à sa cause productive, c'est-à-dire quant à celui à qui l'on sacrifie, quant à celui qui est sacrifié, quant à celui qui sacrifie.

Celui à qui l'on sacrifie, c'est Dieu seul privativement à tout autre; c'est en ce sens que doit s'entendre cette parole qu'il dit par Isaïe : *Gloriam meam alteri non dabo :* (Isaï. 42. 8.) Je ne communiquerai ma gloire à personne; celui est une gloire d'être honoré des hommes, mais il la communique à d'autres : *In omnibus honorificetur*

Deus. Omnes honorate, regem honorificate. (1. Petr. 4. 11. 2. 17.) Ce lui est un honneur d'être aimé, il le communique aux hommes : *Diliges Dominum Deum tuum, etc. Secundum autem simile huic diliges proximum.* Ce lui est un honneur d'être loué et glorifié. (Daniel 3. 85.) *Benedicite Domino, laudate et glorificate eum in sæcula.* Il le communique à d'autres : *Benedicite maledicentibus vobis.*

PRIMUM PUNCTUM. — *Debemus adesse, etc.*

B.—(1° *Ob excellentiam, etc.*) Ce lui est une gloire infinie d'avoir un Dieu pour son Fils : *Filius sapiens est gloria patris ;* combien plus un Fils qui est la sagesse même ; il a communiqué cette gloire à la Vierge : *Nec totus de Deo, nec totus de Virgine, totus tamen Dei, et totus Virginis est Filius.* Mais l'honneur d'être l'objet du sacrifice, il ne le communique à personne, il n'a jamais été permis, il ne sera jamais licite de sacrifier à d'autre qu'à Dieu seul. Le concile de Trente dit fort bien, (Trid. sess. 22. c. 3.) après S. Augustin : (lib. 8. de Civ. c. 2.) Vous n'avez jamais entendu aucun prêtre étant à l'autel qui ait dit : S. Pierre, S. Paul, je vous offre ce sacrifice, mais toujours: Père éternel, je vous offre, etc. Et quand on dit la messe des anges, de S. Pierre, de Notre-Dame, ce n'est pas qu'on l'offre à la Vierge, aux anges, à S. Pierre, mais à Dieu en action de grâces des biens qu'il leur a faits. Ce qui est si vrai qu'en toute l'action du sacrifice, c'est-à-dire depuis l'offertoire jusqu'après la consommation de l'hostie, le prêtre n'adresse jamais sa prière ni à la Vierge, ni à aucun autre Saint ; il fait bien mémoire des Saints, mais c'est en parlant à Dieu, non aux Saints, et même, comme a remarqué S. Augustin, (l. 10 de Civit. cap. 20.) bien que Jésus soit vrai Dieu, égal et consubstantiel à son Père, et qu'il reçoive en cette qualité nos sacrifices comme son Père, néanmoins en qualité d'homme; il a mieux aimé être la victime que de la recevoir de nous, parce qu'il est créature en tant qu'homme, et il ne nous a pas voulu don-

ner cette occasion de vouloir sacrifier à toute créature : *In forma servi sacrificium maluit esse, quam sumere, ne vel hac occasione quisquam existimaret cuilibet sacrificandam esse creaturæ.*

C. —(*Hostiæ quæ sacrificatur.*) *Sacrificium maluit esse quam sumere.* Cette parole marque la seconde raison qui fait que la sainte messe est un sacrifice tout divin et qui lui donne un grand avantage sur les sacrifices de la loi ancienne, savoir, qu'on n'y offre pas la chair corruptible des moutons et des taureaux, mais la chair adorable et immaculée de Jésus. Ce qui me donne la lumière pour entendre divers passages de l'Ecriture, qui autrement sembleraient contraires et difficiles à accorder : *Sacrificium et oblationem noluisti:* (Ps. 39. 7.) Mon Dieu, vous n'avez pas voulu nos sacrifices et nos oblations ; comment est-ce que ces paroles s'entendent, puisqu'il les a commandés si expressément par Moïse ? Dieu ne veut-il pas ce qu'il commande? il ne les a pas voulus, c'est-à-dire, comme S. Paul l'explique, (Héb. 10. 6.) il ne les a pas agréés, il n'y a pas mis son cœur ni son amour de complaisance : *Holocaustomata et pro peccato non tibi placuerunt.* Mais comment n'a-t-il pas agréé ces sacrifices, puisqu'il est dit en la Genèse (8. 21) et ailleurs, (Num. 28. 27.) qu'il était de très bonne odeur en sa présence : *Odoratus est Dominus odorem suavissimum.* Il ne les a pas agréés en eux-mêmes, ni en leur substance, ils étaient trop peu de chose pour être l'objet de ses regards et de ses délices : mais il les a agréés en tant qu'ils étaient la figure de cette victime adorable que nous lui offrons sur nos autels. Comme celui qui aime les fruits se réjouit quand il voit les arbres en fleurs et se délecte à la suavité de leur odeur, parce que ces fleurs sont comme des arrhes et des promesses certaines du fruit ; ainsi le Père éternel a tant d'amour et tant d'affection pour le Verbe incarné, qu'il est appelé par Isaïe le fruit sublime de la terre, qu'il recevait en odeur de suavité et avec agrément les sacrifices anciens, parce qu'ils étaient des figures, des ombres et des représentations de cette agréable victime.

Et puis il y a une autre très grande et très signalée différence entre les anciens sacrifices et le nôtre : Dieu ne méprisait pas seulement les sacrifices anciens, mais aussi il les avait quelquefois en horreur et en abomination : « Qui « immolat bovem, quasi qui interficit virum : qui mactat « pecus, quasi qui excerebret canem : qui offert oblationem, « quasi qui sanguinen suillum offerat. Hæc omnia elege- « runt in viis suis, et in abominationibus suis anima eorum « delectata est. (Isa. 66. 3.) »

C'est qu'ils offraient leurs sacrifices en leur propre et privé nom, ou, au plus, au nom de la synagogue, et quelquefois il arrivait que toute la synagogue était souillée d'iniquités, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, *a planta pedis usque ad verticem.* (Isai. 1. 6.) Je dis toute la synagogue, car s'il y avait quelque saint patriarche ou saint prophète, il n'était pas proprement de la synagogue, mais de l'Eglise chrétienne par avance et anticipation. Ce qu'ils offraient n'était d'aucune considération devant Dieu, ce n'étaient que des boucs et autres animaux ; ceux qui les offraient étaient ennemis de Dieu, comment leurs offrandes n'eussent-elles pas été rebutées ? mais notre sacrifice ne peut être que très bien reçu, non-seulement parce que nous lui offrons une victime très sainte, très digne de lui, très agréable, mais encore parce que nous la lui offrons de la part d'une personne qui lui est très chère et très précieuse. Nous assistons à la messe et nous offrons le corps de Dieu, comme membres de Jésus, envoyés et députés de sa part, et de là vient qu'avant que de commencer l'action du sacrifice on mettait anciennement hors de l'Eglise les païens et les catéchumènes; c'est Jésus qui offre par nos mains, qui parle par notre bouche : *Hoc facite in meam commemorationem :* Faites ceci en mémoire de moi, dites que c'est moi qui vous envoie, faites-vous forts de ma faveur. N'est-ce donc pas la raison de faire bien sérieusement, bien saintement et divinement une action si sérieuse, si sainte, si divine : divine quant à celui à qui l'on sacrifie, quant à celui qui est sacrifié, quant à celui qui

sanctifie? Vous avouerez aisément cette vérité si vous voulez faire avec moi ces quatre ou cinq réflexions.

D. — (*Offerentium qui, etc.*) Considérez ce que font ceux qui doivent parler à un grand, à un prince, à un cardinal, à un roi, comme ils se préparent de longue main, comme ils préméditent leur harangue, étudient leurs gestes, ajustent leurs paroles, agencent leurs habits et tout ce qui est en eux, et quand ils sont devant sa majesté, ils suent de crainte, ils tremblent, ils ont des convulsions, ils s'entre-coupent, quelques-uns demeurent la bouche ouverte, d'autres se pâment et tombent en syncope; il s'en est même trouvé qui sont tombés raides morts de frayeur et d'appréhension.

Principalement, s'ils craignent d'être rebutés ou reçus avec mépris et dédain, comme si c'est un homme de basse condition et de petite étoffe, pauvre, mal fait, mal couvert, mal civilisé.

Encore plus, s'il a offensé le roi, s'il a commis quelque rébellion ou notable trahison contre l'état, s'il a grand sujet de craindre qu'aussitôt qu'on le verra à la cour, le roi dira à ses courtisans : Voici mon traître, mon perfide, il fait maintenant le bon valet, parce qu'il n'a pu réussir dans son mauvais dessein, il fait l'humble et le chien couchant. Encore davantage, si on lui disait : Il y a des gens auprès du roi qui auront les yeux collés sur vous pendant toute votre harangue, qui remarqueront tous vos gestes; ils vous mesureront depuis la tête jusqu'aux pieds; il y en a qui vous veulent mal de mort, qui éplucheront toutes vos paroles; si vous manquez tant soit peu, ils en feront trophée, ils se moqueront de vous et prendront sujet d'en faire des railleries et des contes à plaisir.

Enfin, si l'affaire qu'on va traiter est de grande conséquence, si c'est pour avoir des deniers d'octroi, des remises de tailles, pour demander ou obtenir abolition d'un crime de lèse-majesté pour toute une ville ou pour une province entière, comment ne craint-on pas de ne pas réussir ?

E. — (2° *Ob circumstantias, etc.*) Toutes ces cir-

constances et mille autres semblables se rencontrent en l'action de celui qui va entendre la messe, et nous n'y pensons pas; vous allez parler au Roi des rois, à une Majesté infinie, immense, incompréhensible, infiniment noble, infiniment puissante, adorable, redoutable; imaginez-vous qu'en quelque lieu du monde, par exemple, en Afrique, il y ait un roi si noble, si grand, si puissant, si riche, si splendide, que notre roi, connaissant la grandeur de ce monarque, dise ingénument : Je suis bien grand et bien puissant, mais cependant je ne suis pas digne d'être le moindre serviteur ni le palefrenier du roi d'Afrique, et qu'il dise vrai; faites qu'il y ait en Asie un autre roi si noble, si grand, si riche, si puissant, que ce roi d'Afrique puisse dire avec vérité : Je ne suis pas digne d'être le palefrenier du roi d'Asie; faites que ce roi d'Asie puisse dire de même du roi de la Chine. Quand d'ici à cent ans, d'ici à cent mille ans, vous vous imagineriez à chaque moment des rois qui se surpasseraient ainsi l'un l'autre en grandeur, en puissance, en richesses, tous ces rois, et cent millions d'autres encore plus grands, seraient moins en comparaison de Dieu que n'est un ciron en comparaison du roi; oui, un ciron est plus digne d'être comparé au roi que tous les rois de la terre, et tous ceux que vous pouvez vous imaginer, ne sont dignes d'être comparés à Dieu, et c'est à ce Dieu infini que vous allez parler.

Qui, vous? une chétive créature, un ver de terre, un atome de néant, engeance de péché, infiniment vil, abject, méprisable; vous ne sauriez concevoir la centième, pas la millième, pas la cent millième partie de votre indignité; voyez ce que vous êtes au regard de tout le monde, voyez ce que tout le monde est au regard de cent millions d'autres mondes que Dieu pourrait créer aisément, et tous ces millions de mondes seraient moins qu'un petit ciron en comparaison de Dieu; et vous ne vous abaisserez pas quand vous allez parler à Dieu!

Qui, vous? un criminel de lèse-majesté divine! Vous commîtes hier un péché mortel, vous venez aujourd'hui par-

ler à Dieu qui est en grande colère contre vous ; comment ne craignez-vous point? pouvez-vous ouvrir la bouche? comment ne vous pâmez-vous pas de frayeur quand vous commencez à parler? Quand vous entrez dans l'église, comment n'avez-vous pas horreur de vos crimes? comment ne dites-vous pas en vous-même : Entrerai-je ? n'entrerai-je pas ? serai-je le bien-venu ? serai-je regardé de bon œil ? ne serai-je point repoussé de cette sainte maison comme Marie, pècheresse d'Egypte ? Quand vous approchez de l'église, commment ne frissonnez-vous pas ? la majesté de Dieu y est qui vous crie par son Ecriture : *Pavete ad sanctuarium meum, ego Dominus;* (Levit. 26. 2.) ses archers et ses corps de gardes y sont, les anges et les puissances célestes qui considèrent vos déportements, qui remarquent toutes vos contenances. Le lieu qui est autour de l'autel est peuplé d'anges pour honorer celui qui y repose. (S. Chrysost. lib. 6. de Sacerdotio.)

Les démons aussi vous y épient et vous y dressent des embûches ; ils seront ravis de vous y voir indévot, insolent, immodeste ; ils font tout leur possible pour empêcher le bon succès de vos prières, parce qu'ils en connaissent l'importance ; ils savent que quand vous venez à la messe, si vous y venez comme il faut, c'est pour des affaires de très grandes conséquences s'il en fut jamais : c'est pour négocier votre salut avec Dieu, pour lui demander un royaume, le prier pour les âmes de vos père et mère qui sont morts, pour votre mari chargé de péchés, pour votre enfant qui va au grand galop en enfer par ses débauches, pour les nécessités d'une infinité de personnes. C'est S. Paul qui nous apprend tout ceci ; il nous enseigne en deux lignes les principales dévotions que nous devons pratiquer en la messe, et les quatre intentions pour lesquelles nous sommes obligés d'offrir à Dieu ce sacrifice, puisque c'est à ces mêmes fins que Jésus l'a institué : *Obsecro igitur primum omnium fieri orationes, obsecrationes, postulationes, gratiarum actiones, pro omnibus hominibus.* (1. Tim. 2. 1.) Quand vous voyez un homme qui va à l'église pour entendre la messe,

s'il y va comme il faut y aller, vous pouvez dire de lui : Voilà un homme qui doit être bien pensif, il a de grands desseins dans la tête, il va négocier des affaires qui ne sont pas de petite importance.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Quam grave, etc.*

F. — (1° *Scriptura.*) Que faites-vous quand vous assistez à la messe, ou pour mieux dire, que devez-vous faire ? vous rendez hommage à votre Souverain, à un Roi très redoutable, au Roi des rois, à une Majesté très haute et très infinie, vous lui faites la plus célèbre et la plus solennelle offrande qui se puisse jamais faire, offrande d'une chose très grande, très noble, très excellente, très précieuse, offrande qui lui est très agréable si elle est bien faite ; vous lui offrez son propre Fils, vous lui rendez vos respects et vos humbles soumissions, vous lui payez le tribut de gloire et de servitude que vous lui devez : *Hanc igitur oblationem servitutis nostræ.* Vous lui rendez grâces pour une infinité de très grands et inestimables bienfaits que vous avez reçus de lui, bénéfices généraux, bénéfices particuliers, bénéfices en l'âme et au corps, bénéfices de nature, de grâce; spirituels et temporels

Vous devez l'apaiser et lui demander pardon pour une infinité de péchés que vous avez commis en votre vie, péchés mortels et véniels, péchés de pensée, de parole, d'œuvre, d'omission, pour calmer son esprit et gagner ses bonnes grâces; vous lui représentez ce que son Fils a fait pour lui, l'amour qu'il lui a porté, le zèle qu'il a eu de sa gloire, les services qu'il lui a rendus, les douleurs qu'il a endurées pour lui; vous lui offrez et remémorez les mystères de son incarnation, de sa nativité, de sa circoncision, de sa vie, de ses fatigues, de sa mort et passion ; c'est ce que S. Paul appelle *obsecrationes.*

Postulationes, lui demander la lumière et conduite en vos actions, son secours et asistance contre les tentations, son amour et sa grâce pour garder ses commandements, tout ce qui est nécessaire, tant pour le spirituel que pour le temporel.

Vous lui devez rendre tous les devoirs, non-seulement pour tous ceux de votre famille ,pour tous les fidèles, mais encore pour tous les hommes; *Pro omnibus hominibus*, dit S. Paul, c'est-à-dire au lieu de tous les hommes , au nom de tous les hommes.

G. — (2° *Rationibus, prima, etc.*) Que de mauvais catholiques il y a en l'Eglise ! que d'hérétiques, que de schismatiques, que de Turcs, que de Juifs, que d'idolâtres il y a au monde, qui ne connaissent pas Dieu, qui ne l'honorent pas, qui l'offensent, le blasphèment, le renient ! vous devez suppléer à leur défaut, l'adorer par son Fils en leur place, lui rendre les devoirs pour ceux qui y manquent, le remercier de tous les biens qu'il leur a faits et leur fait tous les jours, payer à sa divine justice les mérites de son Fils en ce sacrement, les offrir en satisfaction des péchés qu'ils ont commis et commettent continuellement, demander leur conversion et la bénédiction de Dieu sur toutes ses créatures.

A votre avis , ne sont-ce pas là de grandes affaires? ne sont-ce pas des affaires qui demandent grande attention et grande application d'esprit ? et au lieu de le faire, vous égarez votre esprit en des pensées vaines et frivoles, vous ouvrez votre cœur à des affections basses et terrestres, vous portez la vue çà et là sur des bagatelles et des vanités du monde , vous tournez la tête comme une girouette, vous vous approchez de l'autel chargé de luxe et de mondanité , pour être un objet de distraction aux prêtres et aux assistants; vous interrompez l'office divin et la dévotion des fidèles, par vos cajoleries, par les enfants que vous y apportez, par les chiens que vous y amenez, par les immodesties et insolences que vous y commettez.

Pensez-vous demeurer impuni ? remarquez que Dieu a toujours puni très rigoureusement, sans acception de personne, les fautes même les plus légères, qu'on a commises en l'oblation du sacrifice, et en la célébration de l'office divin; nous le voyons en Saül, en Ozias. (1. Reg. 13. 14. —2. Paralip. 26. 19.)

Au premier livre des Rois, l'Ecriture parlant des péchés

d'Ophni et Phinées, enfants d'Héli, dit tout simplement et sans exagération, qu'ils étaient gourmands, adonnés aux femmes, dissolus; (1. Reg. 2. 22.) mais quand elle parle des immodesties et insolences qu'ils commettaient pendant le sacrifice, elle dit : *Erat peccatum puerorum grande nimis coram Domino, quia retrahebant homines a sacrificio;* que leurs péchés étaient grands et énormes devant Dieu, parce qu'ils dégoûtaient le peuple d'offrir des sacrifices. L'Eriture dit de ces malheureux : *Nescientes Dominum;* elle dit vrai, c'est méconnaître Dieu, c'est ignorer sa grandeur.

Le Texte sacré appelle ces insolents : *Filios Belial sine jugo*, (Jud. 19. 22.) c'est-à-dire désobéissants, rebelles, réfractaires. Cette épithète nous convient bien. N'est-ce pas être bien réfractaires de refuser d'obéir à un commandement si juste, si facile, si important, qu'ils nous fait d'être modestes et respectueux au service de sa Majeste? *Cui honorem honorem, cui tributum tributum, reddite omnibus debita.* Si nous étions obligés d'augmenter le culte extérieur et les hommages corporels à proportion de la grandeur de celui que nous honorons, il faudrait faire le centre du monde, infiniment plus profond qu'il n'est, et nous obliger de nous y abîmer pour adorer la majesté de Dieu, puisqu'elle surpasse infiniment et en des manières infinies toutes les puissances et souverainetés humaines, auxquelles on a autrefois rendu, et l'on rend encore maintenant des hommages si respectueux, qu'il semble presque impossible d'en inventer de plus humbles. En Egypte, le peuple était obligé de se mettre à genoux, non-seulement devant le roi, mais encore devant son lieutenant; (Genes. 41. 43.) en Judée, quand on allait parler au roi, on ne se mettait pas seulement à genoux, mais on se prosternait la face contre terre, comme on le voit au premier livre des Rois. (24. 9. — 25. 23. — et 3. Reg. 1. 23.) En notre temps, quel respect, révérence, humiliation ne fait-on pas au service des rois, même quand ils sont petits, même quand ils sont au berceau, qu'ils ne savent ce qu'on leur fait? combien craint-

on de manquer à la moindre cérémonie? et traitant avec une très haute et très infinie Majesté, de la part d'un Dieu son Fils, pour le bien de toute l'Eglise, en la plus célèbre action qu'on se puisse imaginer, vous tournez la tête çà et là, vous cajolez, badinez! *Hoc age*, *hoc age*, disait-on autrefois à ceux qui sacrifiaient; appliquez votre esprit à ce que vous faites, hors d'ici toute autre pensée; cette action est si sérieuse, qu'elle demande tout son homme; c'est un crime de la troubler ou interrompre tant soit peu.

II. — (*Secunda, quia facile.*) Il n'y a point de circonstance qui rende plus criminelle la transgression d'un commandement, que la facilité de l'accomplir; c'est ce qui aggrava beaucoup le péché du premier homme : *Magna fuit in peccando iniquitas, quia magna fuit in peccandi facilitas;* (S. Aug. 14. de Civit. c. 15.) car au lieu que le Créateur pouvait lui défendre tous les fruits du paradis de délices, et ne lui en permettre qu'un seul, il ne lui en défendit qu'un seul, et lui accorda tous les autres. Un seul était bien peu, comment l'homme a-t-il pu lui refuser si peu de chose? Ainsi Dieu a tant de droit sur nous et tant de pouvoir dans ce monde, que de vingt-quatre heures du jour, il pourrait nous obliger d'en employer dix-sept ou dix-huit à son service; il n'en demande qu'une ou une demie, pendant une petite messe; et vous la profanez par mille distractions! Quand vous êtes à l'église, si Dieu vous disait: Je vous défends sur peine de damnation de parler de vingt ans; ou il pourrait vous dire : Si vous avez envie de parler, allez à vingt lieues d'ici, autrement je vous punirai. Cette défense semblerait un peu rigoureuse, néanmoins il faudrait obéir. Il vous dit : Attendez demi-heure, et vous parlerez tout à votre aise après la messe; si vous avez si grande démangeaison de babiller, faites dix ou douze pas pour sortir de ma maison et parlez tant que vous voudrez. Vous dites : Je n'en ferai rien, je n'en sortirai pas; je veux demeurer ici, cajoler en dépit du curé qui le trouve mauvais, bon gré malgré les chanoines qui en sont scandalisés; l'église est un lieu public, j'y veux faire ce que bon me

semble, quoi qu'on en dise; j'en ai bien vu d'autres que vous qui ne m'ont pas repris. N'est-ce pas braver Dieu à tête levée? et pour montrer le mépris que vous faites de lui, après que vous avez bien causé en sa maison, quand vous en êtes dehors vous n'avez plus rien à dire; car vous dites en sortant de l'église : Adieu, mademoiselle; adieu, ma cousine; je suis votre servante. Que ne continuez-vous, vous êtes en bonne humeur, vous avez débité un beau discours?....... Je n'ai pas le loisir, j'ai à faire. Et vous n'aviez rien à faire quand vous étiez dans l'église, dans la maison de Dieu!

Si vous étiez assuré de payer dix sous d'amende quand vous cajolez à l'église, ne vous en empêcheriez-vous pas? si on donnait dix sous à tous ceux qui assistent à la messe sans y apporter des enfants, sans y amener des chiens, ne laisseriez-vous pas votre enfant à la maison? ne mettriez-vous pas vos chiens à l'attache? vous faites donc plus d'état de dix sous que du respect que vous devez au service de votre Dieu et à son commandement.

I. — (*Tertia*, *quia magni momenti.*) Commandement si important à vos affaires et aux affaires des autres. Quelle affaire fut jamais de plus grande conséquence que celle où il s'agit de la gloire de Dieu, de la joie et du contentement des anges, du salut de votre âme, de la prospérité de votre famille, de la bonne édification de votre prochain et du bien de toute l'Eglise?

Nous disons si souvent à l'office : *Pater immensæ majestatis; Rex tremendæ majestatis; majestatem tuam laudant angeli, adorant dominationes, tremunt potestates.*

Ou nous ne croyons pas ce que nous disons, ou nous sommes bien téméraires de ne pas redouter cette majesté immense et infinie, ce Roi qui fait trembler les puissances et les principautés célestes; il remplit le ciel et la terre, son immensité nous le rend présent en tout lieu, nous sommes toujours devant lui; si nous connaissions la grandeur et la noblesse de sa majesté, nous ferions comme le

bienheureux Pierre d'Alcantara, qui marchait toujours la tête nue, par respect pour la présence de Dieu. Ce monde nous devrait être un temple, notre cœur un autel où nous devrions continuellement offrir le thymiame odoriférant d'une fervente et humble prière : *Ei suavissimum adolemus incensum cum in conspectu ejus sancto pioque amore flagramus*, dit S. Augustin. Nous y manquons cent et cent fois le jour, nous employons sept ou huit heures à dormir, pendant lesquelles nous ne pensons pas plus à Dieu que s'il n'y en avait point ; nous faisons en sa présence mille actions inciviles qui nous feraient mourir de honte, s'il se découvrait à nous ; ce qui fait que les Saints gémissent et se déplaisent en cette vie. Il nous supporte néanmoins avec une patience admirable, eu égard à la condition et à la fragilité de notre nature ; mais il s'est réservé un temps qu'il veut lui être tout dédié ; c'est le temps de la sainte messe, qu'il veut être tout employé à son service et à notre salut ; il s'y rend présent sur l'autel d'une façon toute particulière, il y est comme en son trône et en son lit de justice, pour y recevoir nos hommages, pour y entendre nos prières, appointer nos requêtes, faire ses largesses, imprimer en nos cœurs le respect et la crainte de sa majesté.

Les premiers chrétiens appelaient le Saint-Sacrement : *φρικώδεστατην θυσίαν*, la très redoutable victime ; ils appelaient le sacrifice de la messe : *Horrenda mysteria*, *φρυκτά μυστήρια*, les effroyables et épouvantables mystères ; et nous n'avons point d'horreur d'y assister sans dévotion d'y avoir le cœur plein de distractions, les yeux égarés, la tête en perpétuel mouvement, le corps chargé de mondanité, d'y faire du bruit, d'y badiner, d'y donner ou prendre le mot, y commettre des irrévérences et des immodesties insupportables !

Ne craignez-vous point qu'on dise de vous comme des enfants d'Héli : *Erat peccatum puerorum grande nimis coram Domino, quia retrahebant homines a sacri-*

ficio ; vous dégoûtez les hommes de venir à la messe , vous ruinez la dévotion et la piété des fidèles.

Quel déplorable malheur , quel horrible renversement que vous déshonoriez votre Dieu , où vous devriez venir pour l'adorer ! vous l'offensez , vous commettez une ingratitude monstrueuse contre lui , vous attirez sur vous sa vengeance, au lieu et au temps auquel vous devriez l'apaiser, le remercier de ses bienfaits , gagner ses bonnes grâces , vous vous appauvrissez , vous vous souillez , vous vous endettez , où vous devriez venir pour vous enrichir , pour vous purifier , pour acquitter vos dettes ; au moins si vous pouviez dire : Je ne suis pas de pire condition que ce chien que j'ai emmené en cette église ; il est vrai que ce n'est qu'un chien quant il en sort , mais aussi ce n'était qu'un chien quant il y est entré : s'il n'y a rien gagné , il n'y a rien perdu ; mais vous sortez de la messe plus noir , plus criminel , plus chargé d'iniquités que vous n'étiez quand vous êtes venu ; au lieu que si vous y assistez convenablement , vous y recevez de Dieu la lumière et la conduite pour bien faire vos actions pendant la journée , du secours et de l'assistance contre les tentations , ses faveurs et sa bénédiction pour votre famille ; même il peut arriver que votre salut dépende d'une messe bien entendue , car Dieu étant apaisé et charmé par ce sacrifice , vous peut donner de si puissantes grâces que vous vous relèverez du péché , sans jamais plus y retomber.

Assistez-y donc le plus souvent qu'il vous sera possible : si vous voulez bien ménager votre temps , vous en trouverez assez pour une action de piété si profitable ; il n'y a qu'à se lever un peu plus matin.

Si vous êtes à votre journée , ou que des occupations absolument nécessaires vous empêchent d'y assister de corps, assistez-y au moins de cœur et d'affection ; quand vous entendez sonner la messe , portez votre esprit à l'Eglise , pratiquez en votre intérieur les mêmes dévotions que vous pratiqueriez si vous étiez auprès de l'autel ; adorez , remerciez , demandez pardon , offrez les mérites et les mys-

tères de Jésus pour la satisfaction de vos péchés ; demandez à Dieu son amour, sa sauve-garde, sa bénédiction, la grâce de garder ses commandements pour vous et pour votre prochain ; c'est à quoi il faut s'occuper pendant la messe, non à des pensées vaines et frivoles ; assistez-y aussi avec respect et révérence extérieure, qui est un effet et un témoignage du recueillement intérieur, et qui donne des sentiments de piété et de dévotion à tous ceux qui voient votre modestie ; si vous y assistez ainsi souvent, dévotement, révéremment, vous recueillerez quelque jour les fruits des mystères que la messe nous représente, et que la gloire découvre aux bienheureux en la béatitude céleste. *Amen.*

SERMON CCLXIX.

DES DEVOIRS DES PÈRES ENVERS LEURS ENFANTS, ET DES ENFANTS ENVERS LEURS PÈRES.

Patres, educate filios in disciplina et correctione Domini; filii, obedite parentibus vestris per omnia in Domino.

Pères, nourrissez vos enfants, instruisez-les et corrigez-les; enfants, obéissez à vos père et mère en toute chose selon Dieu. (Ephes. 6. 0. — Coloss. 3. 20.)

Un ancien a dit avec raison, que comme le meilleur moyen de faire du bon pain, c'est de bien faire le levain, ainsi le grand secret pour rendre heureuse et florissante une république, c'est de bien élever les enfants; à cet effet, le divin Législateur a prescrit par Moïse, en son Décalogue, et par S. Paul en ses épîtres, les devoirs réciproques des pères et mères envers leurs enfants : éducation, instruction, bon exemple, correction; les enfants leur en doivent aussi quatre : honneur, amour, obéissance, nourriture. Ce seront les deux points de ce discours.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Finis matrimonii debet esse procreatio liberorum qui serviant Deo.*

Primum punctum. *Debita patrum in filios:* B. 1° *Educatio.*— C. 2° *Instructio.*—D. 3° *Bonum exemplum.* —E. 4° *Correctio.*

Secundum punctum. F. *Debita filiorum in parentes; peccata quæ contra hæc committi possunt perstringuntur.*

Tertium punctum. G. *Monita moralia pro patribus de educatione filiorum.* — H. *Increpatio in eos qui ea negligunt.*

EXORDIUM.

A. — (*Finis matrimonii, etc.*) Le sacrement de mariage doit être traité saintement, avec honneur et respect, comme une chose qui est sainte en son institution, en son usage et en toutes ses parties. *Honorabile connubium in omnibus*, dit S. Paul écrivant aux Hébreux; (13. 4.) et aux Ephésiens, (5. 24.) il dit : Les gens mariés doivent imiter l'alliance de Jésus avec son Eglise, et le mariage des chrétiens en est le sacrement, c'est-à-dire un signe sacré, un symbole, une vive image et une naïve représentation : *Sacramentum hoc magnum est, in Christo, dico, et in Ecclesia.*

Or, la principale fin, et presque l'unique intention pour laquelle Jésus a épousé l'Eglise, c'est afin d'avoir d'elle des enfants qui puissent servir, aimer, bénir, louer, glorifier Dieu son Père; pour lui, s'il était expédient, il voudrait avoir dix mille cœurs; il en a un qui en vaut cent mille, mais il en voudrait avoir encore davantage pour aimer Dieu, et dix mille bouches pour le louer, dix mille mains pour le servir, dix mille corps pour lui être sacrifiés; faute de quoi, il veut avoir des enfants qui aiment, qui servent, qui louent, qui bénissent et qui glorifient Dieu sur la terre, les uns d'une façon, les autres de l'autre, jusqu'à la consommation des siècles. Il disait par le Psalmiste : *Semen meum serviet ipsi;* (Ps. 21. 31) et S. Paul dit (Hebr. 2. 13.) qu'il se présente à Dieu son Père, avec les enfants qu'il a engendrés dans l'Eglise, pour le servir et le louer à jamais : *Ecce ego et pueri mei.* Les fidèles qui veulent se marier chrétiennement, doivent prendre cette intention, ils doivent dire en eux-mêmes : Dieu mérite d'être béni et loué en tout temps, en tout lieu et en toute manière; je ne pourrai le faire sur la terre après mon décès, je veux avoir des enfants qui le fassent à ma place : des fils, qui étant bons prêtres, offrent à Dieu des sacrifices; des filles, qui étant bonnes religieuses, chantent des louanges divines; des enfants, qui étant bons magistrats, bons médecins, etc., assistent charitablement les

veuves, les orphelins, les malades, les affligés et autres membres de Jésus. *Semen meum serviet ipsi, benedicam Dominum in omni tempore :* Je bénirai Dieu en tout temps, par mes enfants et par les enfants de mes enfants. C'est ainsi que les anciens patriarches usaient du mariage: *Non victi libidine, sed ducti pietate*, dit S. Augustin.

On peut remarquer dans l'Ecriture et dans l'Histoire ecclésiastique, que la plupart des enfants qui ont été voués à Dieu par leur père et mère, avant leur naissance, ou même avant leur conception, ont fort bien réussi et sont devenus de grands Saints, comme S. Nicolas de Tolentin, S. Achar, abbé de Jumiége, S. Stanislas de Cracovie, S. François de Paule, S. Albert, carme, le prophète Samuel, la sainte Vierge. Vous n'êtes pas obligés de vouer vos enfants à être prêtres, chartreux, capucins; mais vous êtes obligés de les vouer au service de Dieu, même avant leur naissance, même avant leur conception; c'est-à-dire de vous marier dans l'intention d'avoir des enfants qui servent et honorent Dieu. D'où vient que si peu d'enfants, même de gens de bien, sont vertueux et spirituels? c'est qu'il y en a fort peu et presque point qui soient engendrés et conçus par motif de religion et d'amour de Dieu.

Il y a une grande différence entre un paysan qui dit à son seigneur: Monsieur, j'ai un bon poirier dans mon jardin, il est à votre service; je désire que tous les fruits en soient à votre disposition; et un autre qui dit: Monsieur voilà un poirier que j'ai mis dans mon jardin, dans le dessein de vous en présenter les poires, sachant bien que ces fruits vous sont agréables; je l'ai planté tout exprès, et je le fais appeler l'arbre de Monsieur. Vous offrez à Dieu vos enfants, vous dites que vous désirez qu'ils soient dédiés à son service; peut-être que ce ne sont que des paroles ou de simples souhaits inefficaces, vous ne les avez pas eus pour cela; vous ne vous êtes pas marié pour donner des enfants à Dieu, vous vous êtes marié pour votre contentement, pour avoir un riche parti, pour vous mettre bien à votre aise, et vous usez du mariage par volupté sensuelle: *Sicut equus et mulus, quibus non*

est intellectus. Vous devez vous marier comme Jésus a épousé l'Eglise, pour avoir des enfants qui soient à Dieu, et afin qu'ils se donnent à lui ; vous leur devez rendre les mêmes offices de piété et de charité que Jésus rend aux siens.

PRIMUM PUNCTUM. — *Debita patrum, etc.*

B.—(1° *Educatio.*) Le premier est la nourriture. Saint Paul vous dit : *Educate illos :* Nourrissez-les ; et Jésus dit de soi : *Filios enutrivi.* Il les nourrit si délicatement, qu'il y emploie sa propre chair et son précieux sang, en quoi il est comparé au pélican, qui voyant ses petits piqués par un serpents, les ranime par son sang qu'il tire de sa poitrine, l'ouvrant à grands coups de bec : *Similis factus sum pellicano solitudinis.* Vous êtes bien loin de faire de même, d'ouvrir vos veines pour donner de votre sang à vos enfants; vous refusez d'ouvrir votre bourse, et employer un peu d'argent pour leur salut et leur bonne éducation ; vous aimez mieux que votre fils soit ignorant, vicieux, que de dépenser tant soit peu pour lui donner un bon maître, pour l'envoyer à l'école, pour lui acheter des livres spirituels, pour lui faire apprendre un métier.

Servas imaginem Cæsaris impressam in nummis, non servas imaginem Salvatoris impressam in animis, dit S. Augustin. Vous gardez avec grand soin l'image du roi marquée sur la monnaie qui est dans vos coffres, et vous ne vous souciez pas de laisser perdre l'image du Sauveur, marquée dans l'âme de vos enfants. Parlant l'autre jour à un petit garçon de dix ou douze ans, qui était en pension dans un collége hors de son pays, j'admirai qu'il me parlait de son salut, de Dieu, du jugement, de l'éternité, de la dévotion, aussi judicieusement que je pourrais le faire; je lui demandai : Qui vous a appris toutes ces choses ? C'est, dit-il, que quand j'étais chez nous, mon père nous faisait lire tous les soirs des fêtes le Mémorial de Grenade; le Pédagogue chrétien, et autres livres spirituels. Voilà comme il faudrait faire, non pas plaindre comme vous faites une

pièce de trente sous pour en acheter à vos enfants. Vous avez en vos maisons tous les meubles qui sont nécessaires à l'entretien et aux commodités du corps , et vous n'y avez point ou fort peu de livres pour le salut et les perfections de l'âme.

Il y a d'autres pères qui font comme le corbeau. Je ne sais si, étant accoutumé à ne voir que sa noirceur, il se déplaît de voir la blancheur du poil follet de ses petits ; tant il y a qu'il les abandonne , il va s'acharner à une voirie , il laisse crier ses pauvres petits comme s'ils n'étaient pas à lui, en sorte qu'ils mourraient de faim si la providence de Dieu n'y pourvoyait par une autre voie , dit Job ; et le Psalmiste ajoute : *Qui dat jumentis escam ipsorum*, *et pullis corvorum invocantibus eam.*

Il semble que ce père de famille qui a l'âme noire comme un corbeau, ne se plaît pas à l'innocence et à la sainteté de ses petits enfants ; il aime mieux s'attacher à une prostituée dans un lieu infâme , prodiguer son bien criminellement , que de le manger honnêtement en sa maison avec sa femme et ses enfants. Quand vous ne commettriez point d'autres péchés au jeu et au cabaret, vous êtes coupable devant Dieu de perdre le temps et le bien que vous devriez employer à élever vos enfants ; vous agissez contre ce commandement : *Educate illos.*

Il ne faut pas aussi faire comme le singe, qui étouffe souvent ses petits à force de les caresser ; il ne faut pas faire comme Agrippine, qui consulta les devins pour savoir la bonne fortune de Néron son fils. On lui dit qu'il serait empereur, mais qu'il serait méchant et la ferait mourir. Je ne m'en soucie pas , dit-elle , pourvu qu'il devienne grand : *Occidat*, *modo imperet.* Dites à cette mère : Vous faites mal d'accoutumer votre fille à être bien mise, de vous tuer corps et âme pour la marier richement ; qu'est-il besoin qu'elle soit plus que vous ? quand elle sera élevée elle se moquera de vous, elle vous méprisera, vous regardera au-dessous d'elle ; vous n'êtes que simple bourgeoise, elle se verra grande dame ; vous n'avez qu'un voile blanc,

elle se verra avec une riche coiffure ; elle aura honte d'aller avec vous, et de montrer que vous êtes sa mère, cela vous fera mourir de regret. *Occidat, modo imperet*, je ne m'en inquiète pas, pourvu qu'elle soit grande.

Dites à ce père de famille : Ce n'est pas caresser vos enfants, mais les étouffer, de les charger de richesses acquises par la ruine des pauvres gens, de les faire nager dans les larmes des veuves et des orphelins, dont vous retenez le bien : cela attirera la malédiction de Dieu, et sur vous la damnation éternelle : *Quam curam gerunt filiorum, illos obruunt lacrymis miserorum ; hoc non est curam gerere, sed suffocare*, dit S. Augustin ; je ne m'en soucie pas, pouvu qu'ils soient grands. Dites lui: Votre aîné est un ignorant, il n'a point d'esprit ni de vertu ; il est incapable de cet emploi si vous le lui résignez ou achetez, il y commettra mille injustices ; votre cadet n'est pas appelé à l'état ecclésiastique, il n'a pas le don de continence, il n'a point de dévotion ; si vous lui obtenez ce bénéfice, il s'y damnera, et damnera plusieurs autres ; vous en serez responsable. *Occidat, modo imperet*, je ne m'en soucie point, pourvu qu'il soit grand.

C. — (2° *Instructio.*) Ce trop grand soin que vous avez de les enrichir et de les agrandir, empêche le soin que vous devriez avoir de les instruire, Le Saint-Esprit recommande si souvent (Proverb. 1. 4. et 6.) et si instamment aux enfants, d'écouter avec attention les instructions de leur père et mère : *Audi, fili mi, disciplinam patris tui; et ne dimittas legem matris tuæ;* (Prov. 1. 4. et 8.) sans doute qu'il suppose donc que toutes les paroles que vous leur direz seront des paroles d'édification et de salut. Dans les trente premiers siècles du monde, l'espace de trois mille ans, les hommes n'ont rien su des mystères de la foi, ni de ce qui est nécessaire au salut, que par les enseignements de leurs pères : *Deum auribus nostris audivimus, patres nostri annuntiaverunt nobis.* Avant le temps de Moïse, les enfants n'avaient point d'autres livres que la bouche de leurs pères, dit S. Chrysostôme ;

il faudrait maintenant censurer ces livres, et défendre aux enfants d'écouter et de recueillir les paroles de leurs pères; toutes les maximes qu'on leur donne sont des maximes de vanité, d'ambition, d'avarice, de mondanité : Tu n'as point le cœur de te faire valoir comme un tel; pourquoi laisses-tu passer celui-là devant toi? Quand tu serais aussi sage que Salomon, si tu n'as de grands biens, on se moquera de toi; ne te laisse point gourmander par un tel, ni un tel; *Fornicabor abs te, et fornicanti sonabat : Euge:* Quand j'étais petit garçon, dit S. Augustin, et que je disais quelque sotte parole, s'il y avait tant soit peu d'esprit, mon père qui était païen, disait : Courage, cela me plaît, cet enfant aura quelque jour de l'esprit.

Le vénérable Tobie, (4. 2.) qui n'était que sous la loi mosaïque, loi grossière et imparfaite, donnait à son fils des enseignements tout contraires; nous sommes sous la loi de grâce, loi toute divine et parfaite, il nous fera notre procès au jour du jugement; voici comme il parlait à son fils, pensant être au lit de la mort : Souvenez-vous de Dieu tous les jours de votre vie, et gardez-vous bien de jamais consentir au péché; bénissez Dieu en tous temps, et priez-le de vous conduire en toutes vos actions, et que tous vos desseins soient selon sa volonté; ce que vous ne voudriez pas être fait à vous-même, ne le faites jamais à un autre, ne détournez vos yeux de compassion d'aucun pauvre; car, par ce moyen Dieu ne détournera point de vous ses yeux de miséricorde; soyez miséricordieux de la manière que vous pouvez; si vous avez de grands biens, donnez abondamment; si vous n'en avez guère, vous n'en pouvez donner que peu; mais donnez-le de bon cœur, car l'aumône sera une grande confiance devant Dieu pour tous ceux qui la font; évitez la conversation des pécheurs, consultez les sages dans votre entreprise.

Il faut donner à vos enfants toutes ces instructions, et d'autres encore plus parfaites, parce qu'ils sont sous la loi de grâce; leur imprimer les maximes du christianisme, un grand respect des choses saintes; l'humilité, la patience,

le pardon des injures, le mépris de toute chose, sinon de l'amour de Dieu ; un grand zèle de sa gloire, et de tout ce qui regarde son service.

D. — (3° *Bonum exemplum.*) Et n'oubliez pas de faire comme sainte Monique ; elle faisait de belles remontrances à S. Augustin son fils, pour le convertir ; mais elle les arrosait de ses larmes, et les soutenait par ses bons exemples : *Verba sua rigabat lacrymis, nutriebat exemplis;* faites comme elle, pleurez beaucoup devant Dieu pour la conversion de vos enfants, ayez plus de soin de les instruire par vos bons exemples que par vos paroles.

Philon appelle les pères et mères, les dieux visibles de leurs enfants : ils ne voient rien de plus grand que vous, ils ne voient rien si souvent, ils entendent bien parler de Dieu, du pape, du roi, mais ils ne voient rien de tout cela. Ils vous ont toujours devant les yeux, comme l'idée et le modèle de leurs actions; ils vous considèrent comme le principe de leur être, de leur conservation et de leur bonne fortune, ils font gloire de vous imiter; s'ils n'apprennent la vertu de vous, de qui la peuvent-ils apprendre ? Pour leur bien apprendre la vertu, faites-la leur pratiquer, et pratiquez-la avec eux ; menez-les avec vous à la grand'messe et à vêpres, non pour badiner, ou courir çà et là dans l'église ; faites-les mettre à genoux le soir et le matin, et mettez-vous-y avec eux; faites l'aumône en leur présence, donnez-la par leur entremise, afin de les affectionner ; commandez-leur de la donner à tête découverte, pour honorer Jésus-Christ dans la personne du pauvre ; conduisez-les avec vous en la visite des pauvres malades et prisonniers ; ils le retiendront de vous, le pratiqueront après votre mort, l'enseigneront à leurs enfants, leurs enfants à leurs arrière-neveux, et vous en aurez du mérite et de la gloire devant Dieu.

Pour connaître combien il importe d'élever les enfants dans la crainte et l'amour de Dieu, par de bons exemples et de saintes instructions, et la grande différence qui est entre deux enfants élevés par deux différentes personnes, il ne faut que lire les Annales ecclésiastiques; vous y verrez

que S. Vinceslas fut un prince très pieux, très chaste, très dévot et doué de toute vertu au plus haut degré, parce qu'il fut nourri et élevé par son aïeule, nommée Ludmille, très sage et très sainte dame; et au contraire, son frère, Boleslas, ayant été nourri et élevé par sa mère Drahomite, très méchante et cruelle femme, fut si inhumain et si dénaturé, qu'il assassina de sa propre main, son saint frère pendant qu'il priait Dieu dans l'église; ainsi le petit Isaac fut très vertueux, obéissant, parce qu'il fut nourri par sa sainte mère Sara; et Ismael, ayant été nourri par sa servante Agar, fut vicieux, et persécuta Isaac; ce qui vous doit apprendre à ne pas confier l'éducation de vos enfants à des servantes, si vous n'êtes bien assuré qu'elles soient sages et bien vertueuses, mais nourrir et conduire vous-même ceux que Dieu vous a donnés, et commis à votre charge.

E. — (*4° Correctio.*) Que s'ils ne veulent profiter de vos instructions et bons exemples, suivez le conseil du Saint-Esprit: *Virga et correctio tribuit sapientiam; puer autem qui dimittitur voluntati suæ, confundit matrem suam:* (Prov. 29. 15.) La verge et la correction donnent de la sagesse aux jeunes gens; l'enfant à qui l'on permet de faire toutes ses volontés, apporte de la confusion à sa mère.

Cette négligence à épier et à corriger les enfants, c'est le piége et la pierre d'achoppement qui fait tomber ceux que le démon ne peut gagner par une autre voie; les exemples en sont si palpables et si funestes dans l'Ecriture, que je m'étonne de voir que si peu de gens s'en font sages. La punition d'Héli est très remarquable; mais nous l'avons considérée et pesée en un autre lieu. (1) David était un grand prophète, homme selon le cœur de Dieu, très zélé contre les vicieux: *In matutino interficiebam omnes peccatores terræ;* (Psal. 100. 8.) et néanmoins il fut si malheureux en enfants, qu'il vit de son temps toute sa maison désolée; on ne sait si un seul de ses enfants est sauvé, parce qu'il leur était trop indulgent. Son fils Amnon ayant déshonoré sa propre sœur, il le laissa impuni: *Cum audisset*

(1) Voyez au tome second, sermons 49 et 50.

David verba hæc, contristatus est valde, et noluit contristare spiritum Amnon filii sui, quoniam diligebat eum, quia primogenitus erat ei : (2. Reg. 13. 21.) David ayant appris ce crime dénaturé de son fils, il en fut grandement fâché; mais il ne voulut pas attrister l'esprit d'Amnon, parce que c'était son aîné. Cette lâcheté fut cause qu'Absalon fit assassiner ce frère incestueux au milieu d'un banquet, auquel il l'avait finement invité. David ne châtia point cet enfant fratricide; il se contenta de le disgracier pour un temps; cette indulgence donna la hardiesse à Absalon de se révolter, et de soulever le peuple contre son père; ce père un peu trop affectionné à ses enfants, ne se met pas en grande peine de ce qu'il arrivera à tout le reste de l'armée pourvu qu'Absalon se porte bien : *Custodite mihi puerum Absalon ;* et Dieu permet qu'Absalon soit tué en flagrant délit, en état de damnation. Un autre de ses enfants voyant son père au lit de la mort, voulut envahir le trône royal ; David ne le reprend point : *Nec corripuit eum pater suus.* (3. Reg. 1. 6.) Cela fut cause que son frère Salomon le fit mourir incontinent après le décès du père. Vous ne serez pas plus excusés devant Dieu que ces anciens, si vous ne châtiez vos enfants quand ils profanent les églises, quand ils s'accoutument à jurer, à mentir, à maudire ou injurier le prochain; quand ils hantent les assemblées des filles, quand ils fréquentent les cabarets; si vous saviez le mal qu'il leur en arrivera et à vous, vous aimeriez mieux leur rompre les bras et les jambes, et les nourrir dans un lit, que de leur permettre ces désordres ; et puis il y a une autre voie de les punir : ne pouvez-vous pas les déshériter ? plusieurs pères déshéritent leurs enfants, parce qu'ils se sont mariés contre leur volonté. Qui a jamais privé son enfant d'une obole de son héritage, parce qu'il était blasphémateur ? Quand vos enfants vous offensent, Dieu se fâche contre eux, et les punit grièvement; et s'ils offensent Dieu vous ne vous en fâchez point, vous n'en avez aucun sentiment; non, vous ne châtiez pas votre enfant, il n'est pas digne d'une si douce correction; mais quelque garnement

le châtiera, en l'appelant en duel ou le tuant en une rencontre, ou bien Dieu le laissera en vie, afin qu'il soit le bourreau et le fléau de votre vieillesse. Ecoutez donc, et mettez en pratique ces avertissements du Saint-Esprit : (Prov. 23. 13. 14. – Eccli. 30. 1. 2. 3. 9. 12.) « Noli « subtrahere a puero disciplinam : si enim percusseris eum « virga, non morietur. Tu virga percuties eum : et ani« mam ejus de inferno liberabis. Qui diligit filium suum « assiduat illi flagella : ut lætetur in novissimo suo, qui « docet filium suum, in zelum mittit inimicum. Lacta « filium, et parentem te faciet : lude cum eo, et contrista« bit te. Curva cervicem ejus in juventute, et tunde latera « ejus dum infans est, ne forte induret, et non credat tibi : « et erit tibi dolor animæ : » N'épargnez pas la discipline à un enfant, car si vous le châtiez bien, il ne tombera pas au péché mortel, et vous empêcherez son âme d'aller en enfer. Celui qui aime son enfant, lui donne souvent le fouet, il en aura de la joie à la fin ; celui qui instruit bien son enfant fait enrager d'envie le démon ; si vous flattez votre enfant, il vous donnera beaucoup de crainte ; si vous vous familiarisez trop avec lui, vous en recevrez de la tristesse ; tenez-le bien bas en sa jeunesse, fouettez-le rudement en son enfance ; de peur qu'il ne devienne un opiniâtre et désobéissant, ce qui vous serait un grand crève-cœur.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Debita filiorum, etc.*

F. — (*Peccata quæ, etc.*) Or, comme les pères et les mères doivent quatre choses à leurs enfants, ainsi réciproquement les enfants leur en doivent quatre : honneur, amour, obéissance, nourriture. Le temps ne me permet pas de les développer bien au long ; je me contenterai de vous marquer brièvement les fautes qu'on peut commettre à ce sujet, afin que vous vous en confessiez en cette mission, si vous ne l'avez déjà fait. Accusez-vous donc, si vous n'avez pas porté le respect intérieur que vous devez à votre père et à votre mère ; si vous les avez méprisés en votre cœur, parce qu'ils sont pauvres, ou grossiers, inutiles et usés de

vieillesse; si vous avez refusé d'aller avec eux, parce qu'ils sont moindres que vous, si vous les avez regardés de travers; si quand ils vous ont injurié ou maudit, vous leur avez répondu : Vous vous parlez à vous-même, n'avez-vous jamais été débauché! si vous leur avez parlé durement et avec irrévérence comme à un valet; si vous avez plaidé contre eux sans grande et inévitable nécessité; si vous en avez médit, si vous ne les avez pas excusés et défendus quand on en parlait mal; si vous ne les avez pas aimés sincèrement et de tout votre cœur; si vous avez souhaité leur mort pour vivre en liberté, pour vous marier à votre fantaisie, pour avoir leur bien; si vous n'avez pas prié Dieu pour eux après leur mort; si vous les avez empêchés de faire un testament ou des legs pieux, ou si vous ne les avez pas exécutés; si vous n'avez pas eu soin de leur faire recevoir de bonne heure les sacrements quand ils étaient malades, si vous ne leur avez pas obéi en tout ce qu'ils vous ont commandé qui était possible et faisable. S. Paul vous dit : Obéissez à vos pères et mères en tout; mais il ajoute : *In Domino*, pourvu que cela ne soit pas contraire aux commandements de Dieu ou de l'Eglise. Accusez-vous si vous vous êtes marié, ou enrôlé, ou sorti du pays, ou si vous avez entrepris d'autres affaires d'importance, sans les consulter, ou contre leur volonté; si, lorsqu'ils étaient usés de vieillesse ne pouvant plus travailler, vous avez négligé de les nourrir et de les entretenir selon leur condition et votre pouvoir; si vous avez permis à votre femme de leur enfermer le pain, ou de leur reprocher la vie; si vous les avez laissés comme des gens inutiles, ne voulant pas qu'ils se mêlassent de vos affaires, non plus que des étrangers.

Voici les avertissements que le Saint-Esprit vous donne contre ces désordres : *In omni opere, et sermone, et patientia honora patrem tuum :* (Eccli. 3. 9.) Honorez votre père par vos actions, par vos paroles et par votre patience; ne faites rien qui lui déplaise, parlez-lui toujours avec grand respect; s'il vous donne sujet de quelque mécontentement, endurez-le patiemment, vous souvenant

combien de soucis, d'ennuis, de travaux il a soufferts pour vous. *Fili, suscipe senectam patris tui, et non contristes illum in vita ipsius; si defecerit sensu, veniam da illi, et ne spernas illum in virtute tua;* par le nom de père, il entend le père et la mère, et il vous dit : Soyez bien aise de les avoir dans votre maison dans l'arrière saison de leur âge; si vos frères n'en tiennent compte et ne les reçoivent, tenez à bénédiction de les loger et de les nourrir chez vous ; sachez que la meilleure pénitence et la plus agréable à Dieu que vous puissiez faire, c'est de rendre de bons services à vos père et mère ; si, par caducité, ils semblent retourner en enfance, si, par maladie ou autre accident, ils deviennent de mauvaise humeur et difficiles à contenter, excusez-les et supportez leurs imperfections, puisqu'ils ont supporté si longtemps vos crieries et vos importunités enfantines ; gardez-vous bien d'être cause qu'ils se contristent et ennuient de vivre : tenez pour assuré qu'après l'amour de Dieu et l'observation de ses commandements, vous ne sauriez rien faire de plus méritoire, rien de plus utile à votre salut, rien de plus profitable à votre avancement, que de réjouir vos père et mère, et de leur donner toute sorte de contentements raisonnables. Mon fils, écoutez les instructions de votre père, et ne négligez pas les commandements de votre mère ; (Pro. 1. 8.) c'est ce qui vous ennoblira et vous méritera beaucoup de grâces. Celui qui afflige son père et qui donne la fuite à sa mère est déshonoré et malheureux. (Prov. 19. 26.) Celui qui maudit son père ou sa mère se trouvera dans les ténèbres sans que personne l'éclaire. (Prov. 20. 20.) Celui qui dérobe quelque chose à son père et à sa mère, disant que ce n'est pas péché, est participant d'un homicide. (Prov. 23. 24.) Celui qui se moque de son père ou qui dédaigne sa mère, Dieu permettra qu'il sera sans sépulture après sa mort.(Prov. 30. 17.) Celui qui aura battu son père ou sa mère, qu'il soit condamné à mort.

Si un enfant est rebelle à son père et à sa mère, ils le conduiront au parquet, (Exod 21. 15.) et diront aux juges :

Voici notre enfant qui nous est rebelle et qui méprise nos avertissements, il s'adonne à l'ivrognerie, à la luxure et aux débauches ; les juges le condamneront à être assommé à coups de pierres, afin de donner exemple à tout le peuple. (Deut. 21. 18. 21.)

Mon fils, disait le vénerable Tobie à son enfant, (Tob. 4. 3.) honorez votre mère tous les jours de sa vie, même après ma mort ; souvenez-vous combien grands et nombreux sont les périls qu'elle a encourus pour vous.

TERTIUM PUNCTUM. — *Monita moralia, etc.*

G. — (*De educatione filiorum.*) Afin que vos enfants retiennent toutes ces choses et en fassent leur profit, mettez en pratique ces avis salutaires que les SS. Pères vous donnent.

Quand vous avez dessein de vous marier, demandez à Dieu souvent et instamment qu'il vous donne une droite intention ; excitez en vous un grand désir de le servir longtemps et en diverses manières sur la terre, de lui gagner des âmes, de le faire connaître, et, voyant que vous ne le pouvez faire par vous-même, ayez désir de le faire par l'entremise de vos enfants et de votre postérité.

Quand vous êtes enceinte, offrez souvent à la sainte Vierge le fruit que vous portez, afin qu'elle l'offre à son Fils ; communiez souvent, mais dignement, tant à cause du danger de mort où vous êtes, que pour attirer sur vous, étant en couche, la bénédiction de Jésus qui est alors si près de votre fruit.

Quand vous allaitez votre enfant, parlez-lui de Dieu plutôt que de toute autre chose ; qu'il apprenne à nommer Jésus avant de nommer son papa, comme S. Augustin faisait par les enseignements de sa mère sainte Monique, car il dit de lui en ses confessions : *In tuam invocationem rumpebam nodos linguæ meæ, et rogabam te parvus, non parvo affectu.* (S. Aug. lib. 1. Confess. c. 9.)

Quand ils commenceront à devenir grands, depuis l'âge de sept ou huit ans, ne les faites pas coucher avec vous, ni

les petits garçons avec leur sœur ; n'envoyez pas les filles à l'école chez des hommes. Si vous faites venir quelque maître en votre maison pour leur apprendre à lire et à écrire, qu'il ne les instruise qu'en votre présence ; ne faites point enseigner à vos filles à danser, à chanter, à jouer des instruments : ce ne sont que des amorces de lubricité pour les perdre. Veillez sur vos serviteurs et vos servantes pour qu'ils ne les gâtent pas : un serviteur pensa perdre Isaac, si sa mère ne les eût épiés ; une servante volage pensa perdre sainte Monique et l'accoutumer à l'ivrognerie.

Quand ils offensent Dieu, retenez l'avertissement du Saint-Esprit : *Virga et correctio tribuit sapientiam : puer autem, qui dimittitur voluntati suæ, confundit matrem suam.* (Prov. 29. 15.)

Il dit *virga*, non pas *ira*, car la colère, les injures, les imprécations du père aigrissent les enfants, au lieu de les corriger : elles les rendent pires ; c'est châtier vos enfants comme Lucifer châtie les démons, les reprendre avec passion, blasphème, malédiction, c'est corriger un petit vice par un crime détestable : *In principe dæmoniorum ejicis dæmonia ;* ils attribuent la correction à votre colère, non à votre zèle ; attendez au lendemain, la verge sagement employée les rendra sages et retenus : *Tribuet sapientiam.*

Puer qui dimittitur voluntati suæ ; ne permettez pas à vos filles de sortir de la maison, quelque peu de temps que ce soit, dit le Saint-Esprit : *Ne des exitum vel modicum ;* ne leur donnez pas la liberté de demeurer à la rue jusqu'à neuf ou dix heures du soir, d'aller au bal, aux promenades, dans les compagnies, dans les maisons des voisins. A la maison ne leur permettez pas de parler à un homme seule à seul, quel qu'il soit, quel qu'il soit, je ne saurais trop le dire ; je le dis à chacun de vous, messieurs et mesdames, quand ce serait un Saint descendu du ciel, toutes les fois qu'on voit un homme parler seul à seule avec une fille, en une chambre, en un jardin, à l'église ou ailleurs, on peut crier comme S. Bernard : *Intret solus in solam. væ, væ, lupus oviculam.* Si vous ne gardez

pas ces avis salutaires pour l'éducation de vos enfants, *confundent te*, ils vous apporteront des confusions, ou en ce monde, ou en l'autre.

H. — (*Increpatio in eos qui, etc.*) N'est-ce pas un grand sujet de honte de voir que Jésus dit avec tant d'instance : *Sinite parvulos venire ad me*, laissez venir les petits enfants à moi, et qu'au lieu de les y conduire, vous les en détournez ; au lieu de les consacrer à son service, vous les immolez aux idoles, à l'idole de l'ambition, de la vanité, de l'avarice ?

Ce sont de petits anges, et vous en faites des démons ; on les a revêtus au baptême de l'esprit de Jésus-Christ, et vous leur donnez les livrées et les inclinations du monde ; Jésus les aimait ardemment, parce qu'ils étaient de petits innocents, et vous faites qu'il les abhorre par la trempe des vices que vous leur laissez prendre ; cela n'est pas être père ; c'est être bourreau, c'est être enfanticide comme Hérode. Il vaudrait mieux pour eux, dit S. Chrysostôme, que vous prissiez un couteau pour leur plonger dans le sein, que de les engager, comme vous faites, à la damnation éternelle ; ils se plaindront de cette tyrannie, dit S. Cyprien : (citatus ab S. Augustin) ils demanderont vengeance contre vous, et diront : *Non nos perdidimus, perdidit nos paterna perfidia, parentes sensimus parricidas :* Je ne me suis pas perdu, dira votre enfant dans les enfers, c'est mon père qui m'a conduit ici ; quand j'étais petit, il me donnait au diable, le diable m'a conduit et il me possède maintenant ; il ne me parlait jamais de Dieu, il ne me parlait que des choses du monde, je n'entendais de sa bouche que des blasphèmes, des reniements, des malédictions, pouvais-je apprendre d'autre langage que celui que j'entendais si souvent ?

Si je cassais un verre, il se mettait en colère ; si je jurais le nom de Dieu, il ne m'en disait mot ; il avait grand soin de me faire bien employer les jours ouvriers, il ne se souciait pas si je me débauchais dans les jours de fête ; m'a-t-il jamais mené à la grand'messe, à la prédication. à vêpres ?

s'est-il jamais mis à genoux le soir et le matin pour me donner bon exemple ?

Quand je désobéissais à ma mère, si elle s'en plaignait à lui, au lieu de m'en châtier, il lui disait des injures.

Il n'a travaillé qu'à me laisser les richesses de la terre, et il m'a fait perdre les richesses du ciel, l'héritage du paradis, la possession de Dieu, la souveraine béatitude; en dépit d'un si cruel père, que ne m'a-t-il étouffé quand j'étais dans le berceau, je serais maintenant parmi les archanges, et je suis ici parmi les diables; or, si j'eusse été le petit d'un léopard, d'un tigre, ou d'une autre bête, mon âme serait morte avec mon corps, et elle est immortelle; mon père qui m'a abîmé ici ne m'en saurait retirer, c'est pour jamais! c'est pour jamais! c'est pour jamais que je suis damné! Or, mes chères âmes, afin que cela n'arrive pas, offrez présentement vos enfants à Jésus, donnez-vous à lui ici, dès à présent, pour les élever dans sa crainte et dans son amour; dites-lui de tout votre cœur: Mon Sauveur, vous avez dit qu'on laissât venir les enfants à vous, voici les miens que je vous offre de toute mon affection: *Ecce ego, et pueri mei;* voici le père, la mère et les enfants qui se présentent et se consacrent à vous; vos anges, qui voient toujours la face de votre Père, tiennent à honneur d'être les gardiens de ces petits innocents. *Ambitioso famulatu*, dit S. Hilaire, vous m'avez fait la même faveur, vous me les avez donnés en charge, faites-moi la grâce de m'en bien acquitter; que je les regarde, non comme mes créatures, mais comme les créatures de votre Père; que je les nourrisse, non comme mes enfants, mais comme les vôtres; que je les considère, non comme une partie de mon corps, mais comme le temple de votre Saint-Esprit; que je les élève à votre amour et pour votre service, que je ne fasse jamais rien qui leur puisse donner exemple d'offenser votre divine majesté et attirer sur eux et sur moi votre malédiction. Vous bénissiez les enfants que les bonnes gens vous offraient, vous leur imposiez les mains, et même vous daigniez les embrasser; bénissez, s'il vous

plaît, mes enfants que je vous présente en toute humilité ; imposez-leur les mains, prenez possession entière et irrévocable de leur corps et de leur âme et de tout ce qu'ils font pour votre grâce, afin que je puisse, quelque jour, vous les présenter pour recevoir le baiser de paix, et vous dire dans le ciel : *Ecce ego, et pueri mei*. Amen.

SERMON CCLXX.

DE L'AFFECTION DÉRÉGLÉE DES PÈRES ET MÈRES A ENRICHIR ET AGRANDIR LEURS ENFANTS.

Honora patrem tuum et matrem tuam.
Père et mère honoreras, afin que tu vives longuement. (Exod. 20. 12.)

CETTE grande obligation que vos enfants ont de vous honorer, vient de ce que votre puissance paternelle est une émanation et une participation de la paternité de Dieu : *A quo omnis paternitas in cœlo et in terra nominatur ;* vous devez l'imiter, afin de la rendre méritoire et digne d'être bien honorée. Or, S. Paul nous apprend que le Père éternel a coutume de rendre pauvres, humiliés et mortifiés tous ceux qu'il reçoit et qu'il reconnaît pour ses enfants bien-aimés : *flagellat omnem filium quem recipit etiam Unigenitum*, dit S. Augustin ; c'est ce qui condamne se soin excessif, ce désir ardent et immodéré que vous avez d'enrichir et d'agrandir vos enfants. Pour vous détourner d'un abus qui est si commun dans le monde, et si pernicieux à votre salut, j'ai à vous faire voir les grands torts que ce vice vous fait faire à votre Dieu, à vos enfants et à vous-mêmes. Ce seront les trois points de ce discours.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *An tenearis plus amare filium quam patrem.*

Primum punctum. *Amor inordinatus parentum in filios, offendit Deum, nam peperit :* B. 1° *Superstitionem.* — C. 2° *Idololatriam inter paganos.* — D. 3° *Idololatriam inter christianos.*

Secundum punctum. *Hic amor nocet filiis :* E. 1° *Scriptura.* — F. 2° *Patribus.* — G. 3° *Rationibus.*

Tertium punctum. *Hic amor nocet parentibus :* H. 1° *Temporaliter.*—I. 2° *Spiritualiter.*

Conclusio. L. *Argumenta conglobata contra hunc amorem.*

EXORDIUM.

A.—(*An tenearis, etc.*) Supposant comme véritable ce que la théologie conclut, après l'Ecriture sainte, qu'il y a certain ordre aux actes de charité : *Ordinavit in me charitatem*, et que nous devons plus d'amour à certains objets qu'à d'autres, les docteurs proposent une belle question et demandent lequel de ces deux amours doit avoir la préférence en votre cœur par la loi de charité, ou l'amour envers votre père, ou l'amour envers votre enfant.

S. Thomas, (2. 2. q. 26. art. 9.) pour éclaircir cette difficulté, nous avertit qu'en la pratique de l'amour, on peut considérer ou la personne qui aime, ou la personne qui est aimée. Si l'on considère la personne qui aime, l'Ecriture, l'expérience, la raison nous montrent qu'un père a plus d'amour et plus d'inclination naturelle pour son fils, que le fils n'en a pour son père. Premièrement, aimer, c'est vouloir du bien et en procurer effectivement si l'on peut. Or, S. Paul, (2. Cor. 12. 14.) aux Corinthiens, dit que les enfants n'ont pas coutume de thésauriser pour leur père, mais le père pour ses enfants. En second lieu, c'est un commun proverbe que l'expérience a mis en vogue, et qui est approuvé par Aristote, que l'honneur monte et l'amour descend : *Amor meus, pondus meum ;* vous honorez plus votre oncle que votre frère, votre grand père que votre père, votre bisaïeul que votre aïeul ; vous aimez plus naturellement votre frère que votre oncle, votre petit-fils que votre fils.

En troisième lieu, une affection est d'autant plus grande, plus forte, plus ardente, plus enflammée qu'elle est plus longue et allumée depuis plus longtemps. Or, il y a bien plus longtemps que vous aimez votre enfant, qu'il n'y a que

votre enfant vous aime ; car vous l'aimez depuis sa naissance, il ne vous aime que depuis sa connaissance.

D'un autre côté, si on tourne la médaille, nous aurons égard à la règle du droit, qui dit que le premier en date doit être considéré, préféré, précipué le premier, tant à la justice distributive qu'à la commutative : *Qui prior est tempore, potior est jure;* or, il y a bien plus longtemps que vous êtes obligé d'aimer votre père, que votre enfant ; vous êtes obligé d'aimer votre père depuis que vous avez l'usage de raison ; et vous n'êtes obligé d'aimer votre enfant que depuis votre mariage.

De plus, dit S. Thomas, si nous considérons la personne aimée, l'objet de notre amour, vous devez aimer votre père d'un amour de charité, d'un amour chrétien, surnaturel, plus que votre enfant ; car un bien est d'autant plus aimable qu'il est plus signalé, plus éminent, plus semblable à Dieu. Or, vous aimez votre père parce qu'il est le principe de votre être, vous aimez votre enfant parce qu'il est votre production et comme votre créature ; or, être principe de quelqu'un, c'est une qualité plus noble, plus excellente, plus relevée, plus semblable à l'être souverain, qui est principe de son fils et de tout être créé.

De plus, la partie est plus obligée à son tout, que le tout à sa partie ; le vassal à son prince, que le prince à son vassal ; l'effet à sa cause, que la cause à son effet. L'enfant est une partie de son père, *aliquid patris*, dit Aristote ; il est émané de lui comme l'effet de sa cause ; l'empire du père sur son fils est un pouvoir despotique, seigneurial, souverain, dit le même philosophe.

Et quand tout cela ne serait pas, l'amour d'un fils envers son père n'est jamais si vicieux, et ne produit point de si mauvais effets que l'amour déréglé d'un père envers ses enfants. Nous pouvons le considérer ou au regard de Dieu, ou au regard de vos enfants, ou au regard de vous-mêmes : au regard de Dieu ce vice a enfanté au monde deux très horribles et très abominables monstres, la superstition et l'idolâtrie.

PRIMUM PUNCTUM — *Amor inordinatus, etc.*

B. — (1° *Superstitionem.*) L'Orateur romain (Cicero. lib. de Legibus.) a marqué la première. Anciennement, dit-il, quand un père qui était infatué de cette folle passion, désirait ardemment de laisser après sa mort des enfants héritiers de ses biens, si l'un d'eux devenait malade, le père importunait les dieux, chargeait les autels d'offrandes et de sacrifices, demeurait les jours et les nuits entières dans les temples, inventait des cérémonies nouvelles au culte divin, pour émouvoir les dieux et se les rendre propices, il avait recours aux augures et aux devins pour user de recettes superstitieuses ; et de là est venue la superstition, qui est ainsi nommée du mot latin *superstes, quod per eam parentes habere cuperent filios superstites*, et pour montrer que vous aimez ainsi vos enfants par cet instinct et inclination que vous avez de survivre après votre mort, et de vous rendre illustre et célèbre au monde quand vous n'y serez plus ; il faut considérer que ceux qui n'ont point d'enfant tâchent de se rendre renommés par d'autres voies, les uns à dresser des édifices, les autres à enrichir des neveux ; et ce qui montre qu'on fait souvent cela par inclination de s'immortaliser, et se rendre signalé à la postérité, c'est que vous avez grand soin de mettre votre nom et vos armes à tous les bâtiments que vous faites ; et qu'en instituant héritier votre neveu, vous faites des substitutions qui, à votre avis, provigneront votre lignée tant que le monde sera monde. Vous dites : Si l'enfant de mon neveu vient à mourir sans enfant mâle, je lui substitue l'aîné de mon autre neveu, et à celui-ci ses frères, et à tous les fils de ma nièce, à condition qu'il prendra les armes et portera le nom de notre famille : *Vocaverunt nomina sua in terris suis.* Pauvre créature humaine, tu te sens caduque et périssable, tu ressens et tu expérimentes en toi la vérité de cet arrêt funeste : *Pulvis es, et in pulverem reverteris ;* tu voudrais bien en appeler, mais il est définitif et en dernier ressort. Pour te flatter tant soit peu, en la considération de ta mortalité, tu tâches de t'immor-

taliser en tes enfants ou en tes ouvrages ; mais c'est un abus, ils sont caducs comme toi. Pour nous éterniser et nous rendre immortels, il faut nous attacher, non pas aux créatures qui sont muables, temporelles, périssables ; mais au Créateur, qui est immortel, immuable, éternel. *Sicut vestimentum veterascent. Tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient.* Je ne lis point en l'Evangile qu'il nous doive reprocher au jour du jugement de ce que nous aurons laissé la vieille masure d'une métairie sans la rebâtir; qu'il nous louera d'y avoir fait de belles chambres bien tapissées ; mais qu'il nous blâmera si nous avans laissé tomber en terre par faute de nourriture, le corps de cette pauvre femme qui est un bâtiment de Dieu : *Ædificavit mulierem;* et qu'il nous louera de l'avoir entretenu et couvert, *nudus eram* ; il ne dira pas à ceux qui seront à sa droite : Vous avez sagement pourvu par votre testament dicieux, et par une longue chaîne de substitutions, à vos arrière-neveux qui n'étaient pas encore et qui n'ont jamais été ; mais il dira : Vous avez fait l'aumône aux pauvres qui étaient mes enfants, que vous aviez présents à votre porte devant vos yeux.

C.—(2° *Idololatriam inter paganos.*) Le péché d'idolâtrie est un avorton de même mère que la superstition. C'est le Saint-Esprit qui se plaint que l'amour déréglé des enfants a enfanté au monde ce monstre de nature : « Acerbo « enim luctu dolens pater, cito sibi rapti filii fecit ima- « ginem, et illum qui tunc quasi homo mortuus fuerat, « tunc tanquam Deum colere cœpit, et constituit inter « servos suos sacra et sacrificia ; deinde interveniente tem- « pore, convalescente iniqua consuetudine, hic error « tanquam lex custoditus est, et tyrannorum imperio cole- « bantur figmenta. » (Sap. 14. 15. 16.) L'idolâtrie n'a pas été dès le commencement ; voici comme elle a été introduite au monde.

D. — (3° *Idololatriam inter christianos.*) La mort ayant ravi un enfant à quelque homme de considération, ce pauvre père touché au plus sensible de son cœur par la

perte de ce qu'il avait de plus cher, pour flatter un peu sa douleur, et donner quelque allégement à son martyre, faisait une image de son fils, la caressait, l'embrassait, la baisait, de là il passait à l'honneur, de l'honneur à l'adoration, de l'adoration aux offrandes et aux sacrifices ; les serviteurs, par condescendance à l'humeur de leur maître, caressaient aussi et idolâtraient cette image. Vous ne faites pas cela à l'image, mais à la personne de votre enfant ; vous n'attendez pas de faire son apothéose après sa mort, vous l'idolâtrez pendant sa vie ; vous ne lui offrez pas de l'encens et des hécatombes d'animaux, que l'on offrait aux faux dieux ; mais ce que le vrai Dieu se réserve avec plus de singularité et de jalousie, votre cœur, vos pensées, vos affections, les occupations et empressements de votre esprit, les plus vives passions de votre âme. Si un enfant a tant soit peu d'esprit ou de beauté prétendue, c'est une petite idole à la maison, on ne pense qu'à lui, on ne parle que de lui, on ne loue que sa gentillesse, on ne travaille que pour lui, chacun se rend complaisant à ses petites humeurs, quoique sottes et vicieuses ; s'il est content, toute la maison est en joie ; s'il a mal au bout du doigt, tout est en deuil et dans la tristesse ; considérez la disposition de votre cœur, la suite et la continuation de vos actions, vous verrez que votre enfant est votre petit dieu, l'objet et le centre de vos pensées et de toutes vos affections, dans la maison, dans la rue, dans l'église et partout. Dans la maison, vous ne vous étudiez qu'à l'enjoliver et le mignarder ; dans l'église, à le faire voir ; dans la rue, à le louer et à le vanter. Si on l'offense tant soit peu, on vous désoblige au dernier point, c'est un crime impardonnable ; si on ne dit pas que cette fille est parfaitement belle, que ce fils sera le modèle des beaux esprits, on vous blesse en la prunelle de vos yeux ; et si on offense Dieu, si on blasphème son saint nom, si on méprise son honneur, si on médit de son Eglise, cela ne vous touche point ; et quand ce fils est en âge, que ne fait-on pas ? que ne dit-on pas ? quel droit divin et humain ne

transgresse-t-on pas pour l'élever dans les charges ou ecclésiastiques ou séculières, pour lui acquérir un office ou un bénéfice, soit qu'il en soit digne, soit qu'il en soit incapable ? et au lieu que vous ne devez avoir des enfants que pour laisser quelqu'un qui serve et honore Dieu à votre place après votre mort, quand vous ne le pourrez plus honorer sur la terre, vos enfants vous serviront à faire revivre en eux les péchés que vous ne pouvez plus commettre par vous-mêmes. Vous ne dansez plus parce que vous êtes vieille, vous ne découvrez plus votre sein parce qu'il est ridé, vous ne frisez plus vos cheveux parce qu'ils son gris ; mais vous conduisez votre fille au bal, vous l'ajustez mondainement, vous lui mettez un linge transparent sur le sein ; vous annelez sa chevelure : *Ætas te defervit, non cupiditas*, dit S. Augustin.

Sicut qui mittit lapidem in acervum Mercurii : ita qui tribuit insipienti honorem. (Pro. 26. 8.) Ce passage des Proverbes a trois textes différents dans la Bible, latine, grecque et hébraïque.

Premièrement, le texte latin fait allusion à une coutume qui était alors parmi les païens. La statue de Mercure étant placée sur les grands chemins, les voyageurs pour rendre honneur à ce simulacre, jetaient en passant des fleurs à ses pieds, ou des pierres, faute de fleurs : *In bivio mons est lapidum, supereminet illi muta dei effigies.* C'était une sotte idolâtrie ; cette idole ne méritait aucun honneur, ne rendait point d'oracle, n'avait ni mouvement ni sentiment ; et les passants s'arrêtaient en leur voyage, s'incommodaient en se baissant et recueillant des pierres pour honorer ce beau Dieu. Le Saint-Esprit veut dire que c'est une passion bien déraisonnable ; c'est être bien idolâtre de votre enfant, de sacrifier vos biens, votre repos, votre âme, votre salut, le bien public, pour lui faire avoir de l'honneur, sachant qu'il en est indigne ; vous savez qu'il est comme une statue, qu'il n'a point d'esprit, de vertu, de science, de conscience, de sagesse, et vous vous arrêtez au chemin du ciel ; vous êtes tout courbé contre terre,

tout occupé et affectionné aux biens terrestres, pour lui acheter un état, et le mettre au nombre de ceux qu'on appelle les dieux de la terre. *Dii fortes terræ vehementer elevati sunt.* Vous le faites homme d'église, vous lui procurez un bénéfice où il a charge d'âmes, bien que vous sachiez qu'il est lourd, ignorant, vicieux, paresseux, qu'il n'a pas le don de continence, point de dévotion, point de zèle du salut des âmes, ni de vocation à la prêtrise. On pourra lui dire cette parole : *Pastor et idolum.* N'est-ce pas sacrifier son salut et le vôtre, et celui de tous ceux qu'il aura en sa conduite ? Même souvent pour agrandir un seul de vos enfants vous lui sacrifiez tous les autres, vous les mettez en danger de damnation éternelle ; afin que l'aîné ait meilleure portion, vous négligez le cadet ; vous l'obligez à aller à la guerre où il mourra en mauvais état. Vous jetez vos filles dans un cloître, vous les encoffrez dans un monastère pour décharger votre maison ; elles n'y sont point appelées de Dieu; n'importe, elles n'y consentent que par contrainte, c'est tout un ; elles n'y feront pas leur salut, n'y vivront pas chastement ; elles y seront des pommes de discorde, des tisons de dissension ! Je ne m'en soucie pas, pourvu que je m'en défasse.

Sicut qui mittit lapidem in acervum Mercurii ; au texte hébraïque il y a *margemach*, c'est pourquoi quelques-uns tournent : *Sicut qui mittit lapidem in acervum margaritarum ;* d'autres : *Sicut qui ligat lapidem in purpura*, parce que le mot hébreu, *margemach*, a quasi les mêmes lettres radicales que le mot *argama*, comme celui qui met une pierre d'Alençon parmi des pierres précieuses, est cause qu'on doute de la valeur et de la bonté des vraies pierreries. Ainsi quand vous faites gens d'église vos enfants vicieux ou ignorants, vous êtes cause qu'on révoque en doute la vertu et la science des bons ecclésiastiques ; comme si vous enveloppiez une pierre dans un vêtement de pourpre, vous feriez tort à la pourpre, et la pierre n'en serait pas ornée. Ainsi quand vous donnez un état de judicature ou de prélature à votre enfant, qui en

est indigne, votre enfant n'en est pas honoré, et la dignité en est méprisée.

Troisièmement, les Septante tournent, ὃς ἀποδεσμεύει λίθον ἐν σφενδόνῃ ὅμοιος ἐστί τῷ διδόντι ἄφρονι δόξαν : (Prov. 26. 8.) *Qui ligat lapidem in funda similis est illi qui dat honorem insipienti.* Une pierre est pesante de sa nature, et tend en bas par sa propre inclination, mais étant mise en une fronde, agitée et pirouettée par un bras puissant et adroit, elle est portée en l'air et lancée bien haut ; néanmoins comme l'impression qu'on lui a donnée est extérieure et de peu de durée, cette vertu motrice se ralentissant petit à petit, la pierre retourne à son naturel, retombe à terre, et blesse quelqu'un en tombant. Ainsi il arrive souvent qu'un jeune homme qui a l'esprit bas, émoussé, grossier, mis en la fronde de la faveur de quelque grand, fait tant de tours et de retours par son ambition, *ambitio, ab ambiendo*, qu'enfin il est élevé aux offices et dignités publiques ; mais cette faveur ne lui changeant pas son naturel, cette dignité ne lui ôtant pas son indignité, il tombe dans de lourdes fautes, au scandale de plusieurs, et à sa propre damnation.

Pensez-vous qu'il n'y ait point de conscience d'acheter un office de juge à votre fils, que vous savez être ignorant ou vicieux, de lui mettre entre les mains les biens, la fortune, la vie de ses concitoyens. Celui qui donnerait la conduite du vaisseau à un matelot qui n'entend rien au fait de la marine, qui passerait docteur en médecine un homme qui n'aurait jamais étudié, ne serait-il pas obligé à restitution de tous les dommages et intérêts qui en procéderaient ? Si votre fils est infidèle à Dieu, il le sera bien aux hommes ; s'il offense Dieu pour rien, par des jurements et blasphèmes, il l'offensera bien plus pour de l'argent, par des concussions et injustices. Lui voudriez-vous donner la clef de votre coffre où sont vos pistoles ? et vous voulez qu'on lui donne les clefs du ciel et des consciences, en le faisant prêtre.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Hic amor, etc.*

E. — (1° *Scriptura.*) Il y a bien plus, cet amour désordonné que vous portez à vos enfauts se trahit lui-même, produit un effet tout contraire à ce qu'il prétend, renverse et ruine même temporellement la fortune de votre famille ; car si vous êtes vertueux et zélé en la pratique des bonnes œuvres, vous attirerez sur eux la bénédiction de Dieu ; si vous leur amassez des richesses par avarice et concussion, avec oubli de votre salut et mépris des commandements de Dieu et de son divin service, vous provoquerez contre eux sa vengeance et malédiction.

Dans Ozée, chapitre quatrième, Dieu, parlant à une âme pècheresse, lui dit : Parce que vous avez oublié la loi de votre Dieu, je mettrai en oubli vos enfants et je flétrirai la gloire que vous pensez leur acquérir, les ajustant mondainement et leur amassant des biens injustement ; (1) et plus terriblement par le prophète Habacuc : « Væ qui con-« gregat avaritiam malam domui suæ, ut sit in excelso nidus « ejus, et liberari se putat de manu mali. Lapis de pariete « clamabit : et lignum quod inter juncturas ædificiorum « est, respondebit. (Abac. 2. 9. 11.)

F. — (2° *Patribus.*) « Quam curam gerunt libero-« rum suorum, obruunt illos lacrymis viduarum ; hoc non « est educare sed suffocare, » dit S. Augustin. Voilà un beau soin que vous avez de vos enfants, un beau moyen de les rendre heureux ; vous les faites nager dans les larmes des pauvres veuves que vous ruinez par vos usures et vos chicanes ; ce n'est pas les élever, c'est les étouffer.

G. — (3° *Rationibus.*) Qnand vos crimes n'attireraient pas la justice de Dieu sur vos enfants, ils la provoqueront par des péchés qu'ils commettront à votre imitation ; car, comme dit fort bien Salvien : (lib. 1. ad. Ecclesiam.) « Pene omnes filii parentibus suis non magis in patrimonia « quam in vitia succedunt, nec magis facultates paternas

(1) Oblita es legis Dei tui, obliviscar filiorum et ego, gloriam eorum in ignominiam commutabo. (Osc. 4. 6. 7.)

« sumunt quam pravitates, ac sic transeuntes semper « in mores patrum ante incipiunt eorum nequitiam quam « substantiam possidere ; bona enim parentum non nisi « illis mortuis possident viventibus autem et valentibus « mores, et sic priusquam habeant in dominio suo res pa- « ternas, habent in animis ipsos patres, et antequam ha- « beant illa quæ falso dicuntur bona, habent illa quæ vere « sunt mala. » La plus grande partie des enfants héritent des vices de leur père, aussi bien que de leur patrimoine, et encore plus tôt ; car ils ne recueillent l'hérédité paternelle qu'après la mort de leur père, et ils imitent ses dérèglements pendant sa vie. Toutes les instructions qu'on donne aux enfants dans le monde sont des aiguillons d'avarice. Travaillez, amassez, épargnez, pensez au lendemain, on ne fera cas de vous qu'autant que vous aurez du bien. Cela n'est pas instruire un enfant, dit Plutarque, c'est le coudre et le façonner comme une bourse, afin qu'elle puisse bien contenir et conserver ce qu'on met dedans ; et de là vient qu'ensuite il vous paie d'une rétribution conforme aux beaux enseignements que vous lui avez donnés. Comme vous lui avez appris à n'estimer que les richesses et les riches, si quelque revers de fortune vous met dans la pauvreté, ou si vous ne l'avantagez de la portion des biens qu'il désire, il vous méprise, se moque de vous, se révolte contre vous, vous fait mourir de regret.

Et c'est une juste vengeance du ciel conforme à vos démérites, que les créatures qui ont été l'objet de votre péché soient les instruments de votre peine : *Per quæ quis peccat, per hæc et punietur.* Vous avez offensé Dieu par l'amour excessif de vos enfants, ils seront les fléaux qui vous puniront, les Absalon qui se soulèveront contre vous, les vipéreaux qui vous rongeront le cœur, les bourreaux qui vous abrégeront votre vie.

TERTIUM PUNCTUM. — *Hic amor, etc.*

II. — (1° *Temporaliter.*) Ruben, mon premier-né, a été le commencement de mes douleurs, disait le patriarche

Jacob, *Ruben primogenitus meus, principium dolorum meorum.* (Genes. 49. 3.) Ruben fut un des plus sages et des plus vertueux enfants de ce Saint, et il le montra particulièrement en ce qu'il ne trempa point en la cruelle trahison que ses frères commirent contre Joseph, le vendant aux Ismaélites, et il fit des lamentations de cette perfidie, et s'écria : *Puer non comparet, et ego quo ibo ?* et néanmoins le saint patriarche étant au lit de la mort, et donnant les épithètes à chacun de ses enfants, appelle son premier-né le commencement de ses douleurs. Que n'avait-il pas souffert avant que d'avoir des enfants ! il avait été persécuté par son frère Esaü, contraint de quitter sa patrie et la douce compagnie de sa mère et d'être vagabond en pays étranger ; il avait servi comme un esclave son beau-père Laban, l'espace de quatorze ans, veillant et travaillant nuit et jour ; et, comme si tout cela n'était rien en comparaison des peines d'esprit que ses enfants lui causèrent, il dit que le commencement de ses douleurs a été son premier-né, parce que quand quelqu'un de ses enfants offensait Dieu, cela lui causait plus de douleur, plus de tristesse et d'affliction que tout ce qu'il avait souffert jusqu'alors. Un père de famille, qui est un avaricieux ou un ambitieux, peut dire : Mon premier-né est le commencement de mes travaux, de mes soucis, de mes plus grands péchés.

Deus meus, pone illos ut rotas et sicut stipulam ante faciem venti : Mon Dieu, vous permettrez qu'ils soient comme une paille qui est le jouet des vents, et comme une toupie agitée par un enfant. Le Psalmiste exprime en ce peu de paroles les deux principales causes des mouvements, inquiétudes, tours et retours des âmes mondaines, des femmes et des hommes : *Sicut stipulam ante faciem venti.* Vous voyez une femme bien parée qui rôde incessamment par la ville, qui va de rue en rue, de compagnie en compagnie, d'église en église ; quel est le ressort de ses mouvements ? c'est un peu de vent, un peu de vanité, ou, pour mieux dire, beaucoup de vanité : elle s'imagine qu'on dit : Oh ! qu'elle est belle ! oh ! qu'elle est bien mise ! qu'elle

est bien faite ! et à la faveur de ce vent imaginaire, elle se porte çà et là comme une paille que le vent emporte : *Sicut stipulam ante faciem venti.*

Quant aux hommes, le Psalmite dit : *Pone illos ut rotam.* Les Septante interprètent : ὁ Θεός μοῦ θοῦ αὐτοὺς ὡς τροχὸν, Genebrard : *Sicut torqueri solet trochus a pueris*, car il y a en l'hébreu, *dur*, qui signifie une toupie. Le poète païen s'est aussi servi de cette comparaison : *Immensam sine more furit lymphata per urbem : Seu quondam torto volitans sub verbere turbo, curvatis fertur spatiis.* Vous voyez quelquefois en hiver une toupie qui est fouettée dans les rues, qui fait mille cercles en un quart d'heure, qui tourne et retourne incessamment d'un mouvement déréglé et sans ordre ; qui est-ce qui donne le branle à tout cela ? c'est un petit enfant. Vous voyez un père de famille qui n'a point de repos, qui ne règle et n'ordonne point sa vie, qui rôde continuellement par les plaidoieries, trafics, occasions de lucre, tantôt à Paris pour un procès, tantôt à Lyon pour une foire, ailleurs pour une autre affaire, il tourne et retourne, voltige, pirouette incessamment, ne pense jamais à lui, à sa conscience, et il est flagellé de mille soucis et de mille passions ; quel est le ressort de tous ces mouvements, le premier mobile de tous ces voyages ? c'est un enfant, le désir d'agrandir un enfant : *Pone illos ut trochum.*

I. — (2° *Spiritualiter.*) *Ruben primogenitus meus principium dolorum meorum.* Si Jacob n'eût été aussi saint qu'il l'était, il eût pu dire : *Principium peccatorum meorum*, car la plupart des gens mariés sont comme le pélican : *Similis factus sum pelicano solitudinis.* Le pélican fait son nid à plate terre : les bergers l'ayant découvert épient quand les petits sont éclos ; alors ils assemblent tout autour quantité de bois et de paille, y mettent le feu ; le pauvre oiseau, qui était allé à la provision, voyant de loin la fumée auprès de sa maison, y accourt promptement, et, pour secourir ses petits en danger, il tâche d'étouffer le feu par le battement de ses ailes ; mais il est bien trompé, au

lieu de l'éteindre, il l'augmente, il y brûle ses ailes, et, ne pouvant plus voler, il tombe entre les mains des chasseurs. Voilà le piége plus ordinaire qui fait tomber en perdition les pères et mères de famille; le feu de quelque adversité commence à prendre à leur maison : pauvreté, maladie d'un enfant, disgrâce, renversement de fortune; le pauvre père qui aime ses petits les veut secourir en cette nécessité: *Non enim amat et deserit;* pour guérir cet enfant, il parle à une sorcière; pour le préserver de pauvreté, il vend à faux poids et à fausse mesure; il se parjure cent fois pour gagner un liard; il se brûle à petit feu de soucis et de passions en cette vie, et puis il va être brûlé à grand feu en la damnation éternelle. Témoin cet infortuné dont il est fait mention en l'Histoire des Pères du désert. Un père de famille décéda, laissant à ses deux enfants beaucoup de richesses mal acquises. Après sa mort, l'aîné, touché de Dieu, dit à son cadet : Mon frère, ces biens que notre père nous a laissés sont injustement acquis, il nous faut les restituer et décharger sa conscience et la nôtre : Je n'en ferai rien, dit le cadet, si mon père a fait la faute, qu'il la boive; je veux ignorer ce que vous me dites, je ne pense point faire tort à personne en possédant les biens que j'ai hérités de mon père. L'aîné restitue sa portion, quitte le monde, se fait religieux. A quelque temps de là on lui rapporte que son frère le cadet était mort. Il se met en prières pour son âme, il voit la terre ouverte, au fond d'un abîme un grand feu dans lequel étaient son père et son frère qui s'entremaudissaient, s'entredéchiraient, s'entremordaient. Oh! maudit enfant, disait le père; oh! maudit père! disait l'enfant. C'est pour l'amour de toi que je brûle en ces brasiers, disait le père; c'est à cause de toi que ce feu me consume, disait le fils; maudite soit la mère qui t'a enfanté, maudit soit le père dont elle m'a conçu.

CONCLUSIO.

L. — (*Argumenta.*) C'est pour vérifier cette parole du Psalmiste : *Simul insipiens et stultus peribunt et relin-*

quent alienis divitias suas, et sepulchra eorum domus illorum in æternum. Le père qui amasse injustement des biens à son enfant, et le fils qui ne les restitue pas, sont deux fous qui seront damnés de compagnie.

Insipiens, vous faites une folie contre le commandement que Dieu vous fait en son Ecriture d'enseigner à vos enfants qu'ils mettent leur confiance en lui, et qu'ils gardent ses divines lois : *Narrabunt ea filiis suis, ut ponant in Deo spem suam et mandata ejus exquirant ;* (Ps. 77. 7.) et vous ne leur apprenez qu'à mettre leur confiance au monde, à espérer aux richesses de la terre, à chercher avec passion des voies humaines pour faire fortune.

Insipiens, vous faites une folie en méprisant la promesse que Dieu fait de bénir les enfants de ceux qui le craignent : *Generatio rectorum benedicetur;* (Ps. 111. 2.) d'être le tuteur de leurs orphelins et le refuge des pauvres : *Tibi derelictus est pauper, orphano tu eris adjutor.* (S. Chrys. 8. Ethic. 10. 11.)

Insipiens, vous faites une folie contre la doctrine du philosophe qui dit que l'enfant est une partie de son père, qu'il est naturellement son vassal. N'est-ce pas contre nature d'exposer le tout pour la partie, le souverain pour son sujet, de vous rendre esclave de votre enfant dont vous êtes naturellement le maître !

Insipiens, vous faites une folie contre l'expérience qui est la maîtresse des fous ; elle montre que les enfants à qui on laisse des biens médiocrement, travaillent pour les conserver et pour les augmenter ; ceux à qui on en laisse en si grande abondance, se fiant là-dessus, dédaignent de travailler, et, menant une vie oisive, dissipent aisément ce qui ne leur coûte rien : *Solet facile elabi quod sine difficultate potuit inveniri.*

Insipiens, vous faites une folie de ne pas considérer cette prédiction du Prophète : *Relinquent alienis divitias suas.* (Psal. 48. 11.) N'est-ce pas être perclus de jugement et ennemi de vous-même, de négliger le service de

Dieu, le soin de votre salut, le repos de votre conscience, de vous tuer corps et âme, de vous engager à être brûlé tout vif une éternité tout entière, pour des enfants ingrats, méconnaissants, dénaturés, qui nageront délicieusement dans vos sueurs, qui dépenseront avec profusion ce que vous amassez goutte à goutte, qui joueront sur la fosse de leur père, qui ne voudront pas faire une bonne aumône pour votre soulagement, *relinquent alienis?* Quand vos héritiers seraient les plus reconnaissants du monde, comme dit S. Augustin, (in hunc locum) si vous êtes damné pour leur avoir laissé du bien, ils seront étrangers, étant enseveli en enfer avec le mauvais riche, ce tombeau sera votre demeure en toute l'étendue des siècles : *Sepulchra eorum domus illorum in æternum.*

Fuyez ces folies, si vous êtes sage, et imitez au moins en quelque façon la sagesse de ce saint homme dont il est fait mention au Pré spirituel, (cap. 201.) qui est un livre fort authentique. Un père du désert étant allé à Constantinople pour quelque affaire, eut une sainte familiarité avec un des principaux de la ville, qui lui raconta ce trait admirable de la providence de Dieu. Bienheureux, dit-il, celui qui met toute son espérance en Dieu et qui s'abandonne entièrement à lui! Je suis le fils d'un homme fort riche et illustre, qui était adonné à faire de grandes aumônes; il me mena un jour dans son cabinet, et me montrant une grande quantité d'argent qu'il y avait, il me dit : Mon fils, qu'est-ce que vous aimez mieux, ou que je vous laisse tout cet argent, ou que je vous donne Jésus-Christ pour votre curateur? Comme les œuvres de charité qu'il faisait m'étaient très agréables, je lui répondis : J'aime mieux Jésus-Christ; car ces biens temporels sont passagers et corruptibles, et Jésus-Christ demeure éternellement. Voyant cela, mon père distribua ses biens aux pauvres avec grande libéralité, en sorte qu'il me laissa fort peu de moyens quand il mourut, et la pauvreté me fit beaucoup déchoir de mon état. Il y avait en ce même temps un des plus riches et des plus puissants de la ville, qui n'avait d'autre enfant qu'une fille;

sa femme, qui était fort dévote, lui dit : Si nous donnons notre fille en mariage à un grand du monde, il la maltraitera ; il vaut mieux la marier à un homme de médiocre condition, qui soit vertueux et craignant Dieu. Vous avez raison, lui dit le mari ; allez à l'église et priez Dieu de bon cœur, et le premier homme que la providence vous y enverra, nous le recevrons. Cette dame étant à l'église, j'y arrivai sans rien savoir de ce qui se passait ; elle me fait appeler par son laquais, et me dit : D'où êtes-vous ? Je suis de cette ville, fils d'un tel. Etes-vous le fils de cet homme si charitable ? Oui, madame. Etes-vous marié ? Non, et je lui racontai ce que mon père m'avait dit avant de mourir et ce que je lui avais répondu. Alors cette bonne dame, bénissant Dieu, dit : Le bon curateur que votre père vous a donné vous donne un riche parti ; voilà notre fille que vous aurez en mariage avec tous nos biens pour sa dot. Ne voyons-nous pas en cette histoire la vérité de ce que le vénérable Tobie disait à son fils : *Multa bona habebimus, si timuerimus Deum :* Nous aurons beaucoup de biens, si nous avons la crainte de Dieu ; biens temporels, car, pour peu que nous en ayons, Dieu y mettra sa bénédiction ; ils profiteront beaucoup, ils ne chargeront pas autant et seront de plus longue durée, *Multa bona ;* biens spirituels, car la crainte de Dieu et les vertus qui l'accompagnent sont les plus riches trésors que l'homme puisse posséder en ce monde, *Multa bona* ; biens éternels, car les richesses du ciel sont préparées pour ceux qui craignent Dieu, richesses immenses, infinies, incompréhensibles, qui ne tarissent jamais, mais qui durent dans les siècles des siècles. *Amen.*

SERMON CCLXXI.

DES INIMITIÉS.

Diligite inimicos vestros.
Aimez vos ennemis. (Matth. 5. 44.)

Le cinquième commandement dit: *Non occides :* Homicide point ne seras de fait ni volontairement. C'est avec beaucoup de raison qu'on ajoute : Ni volontairement, car l'homicide actuel et de fait, est fort rare ; mais l'homicide de volonté est très commun et très pernicieux. S. Jean l'évangéliste a dit : Celui qui porte haine à son frère, est homicide, et il n'est rien de si commun parmi les chrétiens, que les haines et les inimitiés. Pour en traiter à fond et fructueusement, il nous faut considérer comment elles s'engendrent, comment elles s'exercent, comment elles s'éteignent. Ce seront les trois points de ce discours.

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Stultum est negare misericordiam proximo, quam petimus a Deo.*

Primum punctum. *Inimicitiæ generantur :* 1° B. *Per cæcitatem mentis.*—C. 2° *Per pertinaciam cordis.*— D. 3° *Per linguam susurronis.*

Secundum punctum. *Exercentur :* E. 1° *Voluntate.* — F. 2° *Verbis.* — G. 3° *Opere.*

Tertium punctum. *Extinguuntur considerando :* H. *Dicta Scripturæ.* — I. 2° *Documenta Patrum.* — L. 3° *Rationes.* — M. 4° *Exempla Sanctorum.*

EXORDIUM.

A. — (*Stultum est*, *etc.*) Tout ce que nous avons en ce monde, tout ce que nous sommes en l'ordre de la nature et de la grâce, nous le devons à la miséricorde de Dieu.

Dans l'ordre de la nature , si la terre nous porte , si le soleil nous éclaire , si nous respirons l'air , si les éléments nous servent, si les animaux nous obéissent, si nous jouissons de la vie, c'est par la pure indulgence et miséricorde de Dieu. Celui qui est atteint et convaincu d'un crime capital, ne mérite-t-il pas de perdre la vie et que tous ses biens soient confisqués ? Nous sommes criminels de lèse-majesté divine par le péché originel que nous avons contracté , et par les péché actuels que nous avons commis : donc nous méritons d'être privés de l'usage de toutes les créatures et même de la vie et de l'être ; et si tout cela nous est conservé, c'est par grâce et miséricorde , par une pure , libérale et gratuite rélaxation de la peine que nous avons méritée : *Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti.* (Thren. 3. 22.) Dans l'ordre de la grâce, notre prédestination est un effet de la miséricorde de Dieu : *Non est volentis , neque currentis, sed miserentis Dei.* Si nous avons reçu la foi et la connaissance de Dieu, c'est par sa miséricorde : *Gentes honorare Deum super misericordia.* (Rom. 15. 9.) Si nous sommes baptisés et enfants de l'Eglise, c'est par la miséricorde de Dieu : *Secundum suam misericordiam , salvos nos fecit , per lavacrum regenerationis.* (Tit. 3. 5.) Si nous avons l'honneur de participer au corps et au sang de Jésus dans l'eucharistie , c'est par la miséricorde de Dieu : *Misericors et miserator Dominus, escam dedit timentibus se.* (Psal. 110. 5.) Si Dieu nous a attendus à pénitence, s'il nous a pardonné nos péchés au sacrement de la confession , c'est par sa très grande miséricorde : *Secundum magnam misericordiam tuam , et secundum multitudinem miserationum tuarum , dele iniquitatem meam.* (Ps. 50. 3.) Toute la distinction et la différence qu'il y a entre moi et un démon , c'est que je suis un pécheur à qui Dieu fait miséricorde ; le diable est un pécheur à qui Dien n'a jamais fait de miséricorde ; et Dieu est appelé par S. Paul , Père des miséricordes : *Non unius misericordiæ , sed misericordiarum* , dit S. Bernard; et le même apôtre nous appelle : *Vasa misericordiæ*,

vaisseaux de miséricorde, parce que nous en sommes remplis, entourés, pénétrés de toutes parts; nous ne vivons, ne respirons, ne subsistons que par la miséricorde de Dieu. N'est-ce donc pas rompre un pont sur lequel nous devons passer? n'est-ce pas une folie extrême, une stupidité monstrueuse, de désobliger si criminellement une perfection de Dieu, qui nous est si nécessaire?

C'est l'offenser au dernier point de commettre un homicide, ou extérieur, ou actuel, ou intérieur et de volonté : l'homicide actuel, est un péché qui crie vengeance devant Dieu, quand vous faites mourir un innocent, ou directement en lui ôtant la vie de propos délibéré, ou indirectement en étouffant un enfant dans le lit, ou étant cause que vous vous blessiez quand vous êtes enceinte, parce que vous dansez trop, ou vous portez de trop gros fardeaux, ou vous travaillez de trop forte peine, ou vous vous mettez en trop grande colère. Les homicides intérieurs et de volonté, sont les haines et les inimitiés ; pour en traiter fructueusement, il nous faut premièrement rechercher les causes qui ont coutume de les engendrer, et puis nous verrons les considérations qui les doivent étouffer en nos cœurs. Trois causes ont coutume de les produire, l'aveuglement d'esprit, le déréglement de la volonté, le débordement de la langue.

PRIMUM PUNCTUM. — *Inimicitiæ generantur.*

B. — (1° *Per cæcitatem, etc.*) L'aveuglement d'esprit, c'est que nous n'avons pas l'esprit assez lumineux pour discerner et reconnaître ce qu'il faut distinguer en Dieu, dans l'Homme-Dieu, en notre prochain, dans l'offense qui nous est faite. S. Cyrille d'Alexandrie, en ce beau livre qu'il intitule le Trésor, nous avertit que nous pouvons adorer distinctement deux qualités dans la première personne de la très auguste Trinité. Il est Dieu et il est Père ; ces deux qualités sont souvent remarquées et distinctement nommées dans l'Ecriture sainte : *Ascendo ad Patrem meum et Patrem vestrum, Deum meum et Deum vestrum ;* (Joan. 20. 17.) *Benedictus Deus, et Pater Domini*

nostri Jesu Christi. (Ephes. 1. 3.) Le nom de Dieu est un nom essentiel ; le nom du Père est un nom personnel ; en tant que Dieu, il est rapporté aux créatures ; en tant que Père, il est rapporté à son Fils ; en tant que Dieu, il est créateur, conservateur, souverain de tout être créé ; en tant que Père, il est principe, source, origine de son Verbe ; en tant que Dieu, depuis le péché du premier homme, il ne nous doit que rigueur, sévérité, punition, supplice, parce qu'il est obligé de rendre à chacun selon ses mérites, et nous ne méritons que punitions : il est essentiellement juste, et sa justice doit avoir son cours ; en tant que Père, il a de l'amour, de la bienveillance, et des bénédictions pour nous, parce qu'il aime son Fils, et tous ceux qui sont participants de la qualité de fils. Donc nous n'avons aucun droit de lui demander quelque grâce que ce soit, sinon en tant qu'il est notre père, nous ses enfants, adoptés à la filiation de son Verbe : *Benedixit nos in Christo.* Pour cela Jésus nous enseignant comment il faut prier, la première parole qu'il nous met à la bouce, c'est *Pater noster ; noster*, c'est-à-dire de Jésus et de nous : *Accepistis spiritum filiorum, in quo clamamus : Abba, Pater.* (Rom. 8. 15.) Nous n'avons aucun droit de prier Dieu, ni d'obtenir quelque chose de sa main, sinon en tant qu'il est doublement père, en tant qu'il est appelé père, père, père de Jésus, père des vrais chrétiens : père de Jésus par nature, père des chrétiens par grâce ; père de Jésus par génération, père des chrétiens par adoption ; père de Jésus qu'il aime par inclination : père des chrétiens qu'il aime par réflexion, en tant qu'ils sont adoptés et associés à sa filiation. *Abba, Pater; Abba ;* c'est ainsi que son Fils l'appelle, car c'est un mot hébreu, et Jésus parlait hébreu; *Pater*, Père, c'est ainsi que nous l'appelons chacun en notre langue, si nous sommes ses enfants. Or, le Fils de Dieu nous déclare expressément, (Matth. 5. 44.) que pour être les enfants de son Père, nous devons aimer nos ennemis, faire du bien à ceux qui nous haïssent, prier pour ceux qui nous persécutent : *Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos :*

orate pro persequentibus et calumniantibus vos : Ut sitis filii Patris vestri. Nous sommes donc bien aveuglés, si nous pensons être les enfants de Dieu et avoir droit à son hérédité, sans aimer nos ennemis et sans leur faire du bien.

Notre Sauveur est à la fois homme et Dieu ; en tant qu'homme il est notre débiteur, mais en tant que Dieu il est notre créancier ; vous avez des actions et des prétentions sur lui et il en a sur vous. Jésus est notre débiteur, est-il vrai ? oui, il est responsable de tous les torts que le prochain vous a faits, des injures qu'il vous a dites ; il s'est rendu sa caution, non seulement envers Dieu, mais aussi envers vous : *Verba delictorum meorum; Deus, tu scis insipientiam meam; delicta mea a te non sunt abscondita.* (Ps. 68. 6.) Tous les péchés des fidèles sont les péchés de Jésus, non par commission, mais par imputation, parce qu'il s'en est chargé. Il vous dit comme S. Paul à Philémon : *Si quid debet hoc mihi imputat;* il s'est obligé de vous satisfaire pour tous les dommages de ce procès mal intenté contre vous, pour ce bien qu'on vous a dérobé ; et en effet, si vous n'en tirez pas raison, il vous satisfera au jour du jugement. S. Pierre appelle ce jour dernier : *Tempus restitutionis omnium.* Or, comme Jésus est votre débiteur, vous êtes aussi son redevable ; il n'y a point de comparaison entre ce que vous lui devez et ce qu'il vous doit : quand vous n'auriez jamais commis qu'un péché mortel, cette injure que vous faites à Dieu, et la satisfaction que vous lui en devez, étant comparée à tous les torts qu'on vous a jamais faits, c'est comme dix mille talents comparés à cent deniers. Supposons que vous me deviez dix mille écus ; que vous m'en ayez donné une cédule, et qu'au dos de cette cédule il y ait une obligation par laquelle je vous dois cent deniers ; si je vous disais : Voulez-vous que je déchire cette cédule, que je la jette au feu, et que nous soyons quittes, quittes, bons amis ? Ne seriez-vous pas perclus de jugement, si vous refusiez cela ? C'est ce que vous faites. On vous a offensé, je le veux ; on vous a ruiné de biens, d'honneur, de santé, de fortune, qu'est-ce tout cela en comparaison d'une seule

offense que vous avez faite contre Dieu ; du fini à l'infini il n'y a point de proportion. Jésus vous dit : Acquittez, et je vous acquitte ; pardonnez, et je vous pardonne ; oubliez tout, et j'oublierai tout : *dimittite*, *et dimittemini;* et vous ne voulez pas ! n'est-ce pas être dans un horrible aveuglement d'esprit? *Quid hujusmodi antidotum renuntiaverit nulla illi spes salutis omnino remanebit :* Celui qui méprise un remède si doux et si facile de ses péchés, ne doit point espérer de salut, dit S. Augustin. (Serm. de conversione S. Pauli.) S. Jean de Gualbert ne le méprisa pas ; il s'en servit fort heureusement. C'était un gentilhomme mondain, qui avait une grande querelle contre un autre cavalier. Etant un jour aux champs, bien monté, bien armé, bien accompagné, il rencontra son ennemi seul et désarmé; il pouvait fort aisément, en une si belle occasion, se venger et le mettre à mort ; mais se souvenant que ce jour-là était un vendredi saint, et qu'à tel jour le Fils de Dieu avait prié pour ses ennemis qui l'assassinaient, il mit pied à terre, embrassa son ennemi, lui pardonna de bon cœur, se remit en parfaite intelligence avec lui. Le même jour il entra dans l'église, et s'étant mis à genoux devant un crucifix, il somma le Fils de Dieu de sa promesse : Mon Dieu, dit-il, il est vrai que je vous ai offensé beaucoup dans ma jeunesse, mais vous avez promis en l'Evangile de pardonner à ceux qui pardonneraient, et de nous mesurer de la même mesure que nous aurions mesuré les autres ; vous savez qu'aujourd'hui, pour l'amour de vous, j'ai pardonné de bon cœur à mon ennemi ; vous êtes donc obligé par votre parole, de me faire miséricorde. Le Crucifix lui fit signe de la tête qu'il le ferait. En effet, depuis ce temps-là il fut comblé de tant de grâces et de bénédictions du ciel, qu'il devint un grand Saint, fondateur d'un ordre de religieux, austère comme les chartreux, qu'on appelle l'ordre de Valombreuse, et dont on fait aujourd'hui la fête en l'Eglise. La même chose vous arrivera si vous faites comme lui, si vous pardonnez de bonne volonté pour l'amour de Dieu à tous ceux qui vous ont désobligé, vous pourrez sommer le

Sauveur de tenir sa parole et de vous pardonner, et il le fera infailliblement.

Il faut, en troisième lieu, vous dessiller les yeux, pour distinguer en votre prochain sa personne et sa passion. On a coutume de vous prêcher que vous devez aimer votre ennemi, et je dis aujourd'hui qu'il faut le persécuter, le ruiner, le perdre et l'anéantir, s'il est possible. Qui est votre ennemi, est-ce votre prochain? On dit en philosophie qu'une substance n'est jamais contraire à une autre substance : *Substantiæ nihil est contrarium*. Qu'est-ce qui vous est contraire en votre prochain? ce n'est pas son corps, ni son âme, c'est son vice, sa passion, sa haine et sa malveillance qu'il a contre vous, et c'est ce qu'il faut combattre, c'est ce qu'il faut perdre et anéantir, c'est ce que vous ne ferez jamais en lui désirant ou faisant du mal. Un contraire ne se détruit jamais que par son contraire; le feu ne s'éteint pas par un autre feu, mais avec de l'eau; une maladie chaude se guérit par un remède froid; une inimitié ne s'étouffe pas par une autre inimitié; l'aigreur par la douceur, la colère par la patience, la haine par l'amour, le mal par le bien : *Noli vinci a malo, sed vinci in bono malum; non ores ut moriantur inimici tui, sed ut corrigantur, et inimici erunt mortui jam enim correcti non erunt inimici*. (S. Aug. in Ps. 37.)

C'est ce que fit de notre temps une bonne demoiselle à Marseille. Un méchant homme lui avait donné un soufflet en bonne compagnies; après qu'elle eut entendu dans la mission la prédication contre les rancunes elle alla le trouver en sa maison, et comme si elle eût éte en faute, elle se mit à genoux devant lui et lui demanda pardon. Il fut tellement surpris et ravi de ce qu'elle faisait, (ce qu'il devait faire) que non-seulement il se donna le tort et se réconcilia parfaitement avec elle, mais il alla sur-le-champ faire de même et demander pardon à un autre qui l'avait offensé. L'action héroïque de cette demoiselle fut de si bonne odeur par toute la ville, qu'elle fit plus de profit que la prédication du missionnaire.

De plus, dans l'offense même qui vous est contraire, il faut distinguer l'action et l'intention du prochain, car s'il n'a point de mauvaise intention contre vous, vous n'avez pas sujet de lui vouloir du mal, puisqu'il ne vous en désire point; et il arrive quelquefois que son action vous est nuisible, et son intention n'est pas de vous nuire; il vous intente un procès, ce n'est pas à dessein de vous ruiner, mais de recouvrer ou conserver son bien. Il vous a supplanté en l'acquisition de cet emploi, de ce bénéfice, de cet héritage; ce n'est pas pour ruiner votre fortune, mais pour rétablir la sienne. Il a révélé ou déposé en justice contre vous, ce n'est pas pour vous désobliger, mais parce qu'il était obligé par un monitoire ou par l'interrogation d'un juge.

Il y a des esprits qui sont naturellement soupçonneux, couverts, taciturnes, qui font réflexion sur tout, qui se défient, s'ombragent, s'offensent, se choquent de tout; et quand ils sont une fois ulcérés, ils sont sensibles au moindre choc, ne peuvent rien endurer, interprètent tout en mauvaise part; ils reçoivent de la main gauche ce qu'on leur donne de la main droite; une parole ambiguë, un geste ou une action faite innocemment, leur donne des soupçons et des jugements téméraires.

David (Ps. 103. 20.) décrivant poétiquement les propriétés de la nuit, dit entre autres choses, que pendant ce temps-là les bêtes sauvages rôdent par les champs, les lions rugissent et vont à la chasse; mais sitôt que le soleil se lève, et que sa belle lumière dissipe les ténèbres, elles se retirent et se cachent en leurs cavernes : *Posuisti tenebras, et facta est nox : in ipsa pertransibunt omnes bestiæ, catuli leonum rugientes, ut rapiant; ortus est sol, et in cubilibus suis collocabuntur.* Votre humeur sauvage se produit et s'échappe, vous faites la bête farouche, vous rugissez comme un lion, vous voudriez mordre, déchirer, étouffer, comme un sanglier ou un tigre; c'est que la nuit est en votre esprit, vous êtes dans les ténèbres : *Posuisti tenebras, et facta est nox;* ce que vous vous imaginez n'est qu'ombres et ombrages. Vous vous imaginez qu'on a dit

telle parole pour vous piquer, et on n'y a pas songé; vous vous figurez qu'on a fait telle action pour vous désobliger, et l'on n'en a pas eu la moindre pensée ; quelle honte que vous fondiez une inimitié certaine sur un jugement incertain et téméraire ! Ne feriez-vous jamais pour l'amour de Dieu, tant soit peu de violence à votre mauvais naturel ? faites briller en votre esprit le soleil de la vérité : *Sol non occidat super iracundiam vestram;* communiquez avec votre prochain, parlez-lui à cœur ouvert, pour vous éclaircir sur ce qui vous fait peine, ou pour le rendre capable sur le sujet qu'il pense avoir de se plaindre : Mon ami, je ne sais pourquoi vous ne me parlez plus, dites-moi si je vous ai désobligé en quelque chose, je suis tout prêt à vous faire telle réparation qu'il vous plaira; si je vous ai offensé, c'est par inconsidération, par transport de colère, sans mauvaise volonté; c'est ce que S. Jacques conseille : *Confitemini alterutrum peccata vestra.* (Jac. 5. 16.)

C. — (2° *Per pertinaciam cordis.*) La seconde cause des inimitiés, c'est le déréglement de la volonté ; notre volonté est déréglée quand elle n'est pas conforme à la volonté de Dieu ; Dieu nous fait connaître sa volonté par ses commandements ; mais quand une action n'est commandée, ni de Dieu, ni de son Eglise, à quoi connaîtrons-nous la volonté divine ? vous êtes quelquefois en peine, et vous demandez lequel vaut-il mieux faire, ou ceci, ou cela ? qu'est-ce qui est plus parfait et plus méritoire, telle ou telle chose ? S. Pierre et S. Paul nous répondent en ce cas : Pour être plus agréables à Dieu, vous devez avoir pour règle de renoncer à votre volonté, et faire celle des autres. C'est une vertu que ces saints apôtres vous recommandent souvent en leurs épîtres, vertu qui est fort rare dans le monde, mais très nécessaire pour nourrir la paix et la bonne intelligence dans les familles chrétiennes, la complaisance, la condescendance aux sentiments et aux désirs du prochain : *Idem sapite, pacem habete, et Deus pacis et dilectionis erit vobiscum.* N'ayez entre vous qu'un cœur et qu'un esprit, que la diversité des opinions,

des intérêts n'altère point votre paix, si vous voulez que le Dieu de paix et d'amour soit toujours parmi vous, dit S. Paul aux Corinthiens; (2. Cor. 13. 11.) et aux Romains, (15. 2.) il dit : que chacun se rende complaisant à son prochain; mais il ajoute : *in bonum*, pour le bien; car si quelqu'un désire de vous ce qui est contraire à la loi de Dieu, si l'on vous prie de porter un faux témoignage, de consentir à quelque déshonnêteté, plutôt mourir que de lui être complaisant; mais tant que votre prochain, quel qu'il soit, ne vous demande rien qui soit contraire aux commandements de Dieu et de l'Eglise, vous ferez toujours mieux de renoncer à votre opinion et à votre volonté, pour épouser celle d'autrui. *Idipsum invicem sentientes, non alta sapientes, sed humilibus consentientes :* Ayez les mêmes sentiments que vos prochains, ne vous élevez point au-dessus des autres par une trop grande opinion de votre esprit, mais accommodez-vous aux pensées et aux désirs mêmes des personnes les plus chétives, dit le même apôtre; et ailleurs : (Philip. 2. 2. 3.) *Eamdem charitatem habentes, unanimes, idipsum sentientes. Nihil per contentionem, neque per inanem gloriam; sed in humilitate superiores sibi invicem arbitrantes :* Ayez une charité réciproque entre vous, même cœur, mêmes sentiments, ne faites rien par jalousie ni par vaine gloire, mais pensez que les autres sont vos supérieurs. S. Pierre (1. Petr. 2. 13.) écrit à tous les fidèles : *Subjecti estote omni humanæ creaturæ, propter Deum :* Rendez-vous sujets à toute créature humaine pour l'amour de Dieu. Pour ne pas obéir à ces avertissements des saints apôtres, on commet de grandes fautes qui engendrent souvent des dissensions, des querelles et des inimitiés très pernicieuses, vous vous opiniâtrez à soutenir votre opinion contre celle de votre compagnon, il en veut faire tout autant, vous contestez arrogamment l'un contre l'autre, pas un ne veut fléchir ni se dédire, on s'échappe petit à petit, on se pique, on s'injurie, on s'appelle en duel, ou on se hait des années entières, et quelquefois pour des bagatelles,

pour des choses de néant. Le saint abbé Sabas disait autrefois un beau mot : Il faut combattre les démons et céder aux hommes. L'inclination d'une âme qui est conduite par la grâce, c'est de céder, d'être vaincue, supplantée, soumise à tout le monde, de ne commander, de n'être préférée à personne, dit le dévot Thomas à Kempis. (lib. 3. de Imit. Christi, cap. 54.)

En toutes les communautés d'ecclésiastiques bien réglées, quelqu'un fait la lecture pendant le repas, et il y en a un qui a charge de reprendre le lecteur quand il fait quelque faute. L'angélique S. Thomas lisant un jour au réfectoire, fut repris par le censeur comme s'il eût mal prononcé une syllabe ; le censeur avait tort, car le Saint l'avait prononcée comme il fallait, mais il se reprit, et la prononça mal, comme le censeur le voulait. Etant depuis interrogé pourquoi il avait fait ainsi, il répondit sagement : Il importe peu de faire une syllabe longue ou brève, mais il importe beaucoup d'être bien humble et bien obéissant. Disons de même en notre sujet : Il importe fort peu de savoir si telle chose se passa du temps de François Ier, ou de Henri II, si un tel bourgeois est plus riche que son voisin ; mais il importe beaucoup de ne pas rompre la charité avec votre prochain, de n'être pas cause que votre mari blasphème : ce qui arrive souvent de ces contestations et de ces disputes que vous faites pour fort peu de chose.

D. — (3° *Per linguam, etc.*) Mais ce qui produit et fomente plus criminellement les inimitiés, c'est le débordement de la langue ; ce sont ce métayer, ce valet, ce détracteur, qui, pour gagner les bonnes grâces du monde, rapportent ce qui peut aigrir les esprits et mettre en divorce les familles : homme abominable s'il en fut jamais, tison de dissension, peste de république, quatrième ennemi de l'homme, plus à craindre que les trois autres. Dans la parabole du père de famille qui avait ensemencé son champ de bon grain, et qui y vit croître de l'ivraie, le Fils de Dieu ayant dit que c'était l'homme ennemi qui avait semé la zizanie, quand il explique à ses disciples toutes les parties de

la parabole, il dit que par cet homme ennemi on doit entendre le diable. Comment peut-on l'expliquer en ce sens ? le diable, est-ce un homme ? est-il composé de corps et d'âme ? n'est-ce pas un esprit immatériel ? non, il n'y a point de diable qui soit homme, mais il y a plusieurs hommes qui sont diables. Le rapporteur est plus dangereux, plus nuisible, plus odieux qu'un démon ; il vaudrait mieux avoir cinquante diables dans la rue que lui : on les exorciserait, on ferait le signe de la croix, on les chasserait avec de l'eau bénite ; mais ce démon incarné, il marche partout la tête levée, il est le bien venu en toute compagnie ; on dit en certain pays que sa conversation vaut une livre de capres, parce qu'à force de rire, il fait décharger la rate ; oui, mais en purgeant la mélancolie des hommes, il irrite effroyablement la colère de Dieu, qui dit au livre des Proverbes : (6. 16.) Il y a six choses que j'ai en horreur : les yeux altiers et arrogants, la langue mensongère, les mains qui répandent le sang innocent, le cœur qui projette de mauvais desseins, les pieds qui sont légers à courir au mal, le faux témoin ; mais il y en a une septième que j'abhorre plus que toutes les autres : c'est le rapporteur, qui jette la pomme de discorde entre les frères.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Exercentur.*

E. — (1° *Voluntate.*) Si vous êtes un semeur de zizanie, une allumette de dissension, quoique ce que vous rapportez soit vrai, vous êtes plus détestable devant Dieu que l'orgueilleux, le menteur, le meurtrier, le faux témoin, parce que bien souvent vous êtes cause que tous les crimes se commettent ou de volonté, ou de paroles, ou d'effet. De volonté : car au lieu d'obéir à ce commandement de l'Apôtre, qui dit que nous devons nous réjouir avec notre prochain quand il est joyeux, nous attrister quand il pleure : *Gaudete cum gaudentibus, flete cum flentibus*, quand vous avez un ennemi, s'il lui arrive une bonne fortune, vous enragez de dépit et d'envie ; si quelqu'un lui fait du mal, vous en êtes ravi ; toutes les fois que vous le voyez, le sang

vous bouillonne dans les veines, vous souhaiteriez qu'il fût cent pieds dans terre. Vous êtes homicide d'affection : votre ennemi est bien loin de vous, dit S. Augustin, il est plein de vie et de santé, et vous l'avez tué devant Dieu ; vous êtes coupable de sa mort, parce que vous l'avez souhaitée : « Nondum armata manus est, nondum faucem obsedit, « nondum venena quæsivit, et reus in oculis Domini jam « tenetur ; adhuc vivit quem quærit occidere, et occidisse « jam judicatur ; quantum enim ad te pertinet, occidisti « quem odisti. » (*S. Aug. homil.* 42. *ex* 50.) Celui qui porte de la haine à son frère, est homicide devant Dieu, dit S. Jean.

F. — (2° *Verbis.*) Ne pouvant le tuer en effet, votre langue supplée à la faiblesse de votre main. *Prima iratorum tela maledicta sunt, et quod non possumus imbecilli optamus irati*, dit S. Salvien. (lib. 3. de guber. Dei.) Les malédictions sont les armes des âmes faibles, des cœurs lâches et sans vigueur ; vous pensez être bien vengé, quand vous avez donné au diable celui qui vous a fait tort ; vous lancez sur lui une imprécation ; vons êtes bien trompé, vous ne lui faites point de mal, et vous vous en faites beaucoup ; la même chose vous arrive qu'à se malheureux Anglais de notre temps : l'histoire en est très véritable, je l'ai apprise de témoins oculaires. Les hérétiques, au commencement de leur révolte, profanèrent toutes les choses saintes, et brisèrent en Angleterre toutes les images qu'ils purent ; mais il en resta quelques-unes. Ces années passées un soldat calviniste passant devant une église, et enrageant de dépit de voir à la porte une image de pierre du Fils de Dieu crucifié, chargea son fusil, et le tira contre cette image. La balle ayant touché le crucifix sur la poitrine, rejaillit contre le soldat, au même endroit qu'elle avait touché l'image, et l'étendit raide mort sur la place ; il n'attendait pas cela, et il fut étonné en enfer quand il vit que le mal qu'il avait voulu faire à l'image du Sauveur était retombé contre lui. Il en est de même pour vous ; cette image n'est digne d'honneur que parce qu'elle représente notre Sauveur ; elle ne

représente que son humanité. L'âme de votre prochain est l'image de la Divinité; ce crucifix est une image morte; votre prochain est une image vivante et animée ; cette image du crucifix a été faite par la main d'un artisan ; l'âme de votre prochain a été faite par la main de Dieu même , et vous le donnez au diable, vous osez le maudire ; vous vous trompez bien , la malédiction ne tombe pas sur lui , mais sur vous. Ce n'est pas lui , mais c'est vous qui appartenez au diable. J'excepte néanmoins les malédictions que les pères et mères donnent à leurs enfants ; car elles tombent sur le père et la mère et sur les enfants : ce qui fait que le Saint-Esprit dit : *Maledictio matris eradicat fundamenta domus* : la malédiction d'une mère , et encore plus celle du père , sape les fondements de la maison , est cause de la ruine de la famille. L'enfant qui veut faire fortune et être heureux en ce monde et en l'autre, doit être si respectueux à ses père et mère, qu'il attire sur soi leur bénédiction ; car après la bénédiction du père et de la mère, vient ordinairement celle de Dieu : *Benedictio patris firmat domos;* (Eccli. 3. 11.) et, au contraire, avec la malédiction du père et de la mère, quand vous leur en donnez le sujet, vient celle de Dieu ; et la raison de cette différence est que votre enfant est à vous; l'Ecriture l'appelle votre possession : si vous le donnez au diable, et que ce malin le possède, le conduise, le rende méchant et désobéissant comme il est, c'est à votre dam, vous en êtes la cause , il est tel que le maître à qui vous l'avez donné. Dans la vie de S. Zénobe , il est dit qu'une mère ayant donné à boire pour le moins trente fois en un jour à son enfant malade , comme il lui en demanda encore , il lui échappa de dire en lui donnant : Tiens , puisse-tu boire le diable avec ; à peine eut-elle prononcé ces paroles que l'esprit malin le posséda horriblement jusqu'à ce qu'il fût délivré au tombeau du saint Archevêque. Mais votre prochain ne vous appartient pas ; vous n'avez rien à donner en lui , quand vous le donnez au diable ; il ne lui appartient pas ; pourtant c'est vous qui êtes à lui , par le péché que vous commettez.

Après les imprécations et les mauvais souhaits, viennent les médisances : on déchire la réputation du prochain par détraction et calomnie; on fait des pasquinades, on compose des chansons ou libelles diffamatoires, on intente des procès par zèle de justice en apparence, par esprit de vengeance en effet : quand je devrais être damné, j'en aurai la raison, la justice en entendra parler, il en paiera les dépens et les intérêts jusqu'à la dernière maille.

G.—(3° *Opere.*) Enfin, votre esprit étant tout-à-fait ulcéré, vous lui rendez de mauvais offices, vous lui suscitez quelque affaire épineuse, vous le désobligez en toute occasion. Si on fait une levée de deniers, s'il vient une garnison ou logement de soldats, vous lui en donnez deux fois plus qu'il n'en devrait avoir; et tout cela vous oblige à de grandes restitutions que vous ne ferez jamais. Vous communiquez à vos enfants vos haines et vos animosités; vous en parlez en leur présence. Un tel est cause de notre ruine; c'est l'ennemi de notre maison. Ces petites créatures entendent ces paroles, prennent par contagion la trempe de vos passions. A peine ont-ils reçu de vous la vie temporelle, que vous influez et inspirez à leurs âmes des dispositions à la mort éternelle. Petit garçon, je ne veux point que vous fréquentiez votre cousin tel; vous aurez le fouet si vous entrez jamais dans la maison de votre oncle, il nous a trop désobligés. Ainsi les péchés se multiplient, les inimitiés passent de père en fils, et s'étendent jusqu'à la troisième ou quatrième génération. Ou si on ne vient pas à ces excès, du moins on ne se voit plus comme auparavant; on évite la rencontre, de peur d'être obligé de saluer; on ne se parle plus qu'avec froideur. Si c'est pour l'amour de Dieu que vous vous réconciliez, il faut le faire à bon escient et entièrement. Quel horrible aveuglement que deux proches parentes, deux cousines, deux sœurs entendent les sermons, se disent catholiques, communient tous les mois, peut-être à la même table, qu'elles ne se parlent point? Si vous ne le dites point à votre confesseur, quelle confession faites-vous? si vous le lui dites, et s'il l'endure, quel confesseur avez-vous?

TERTIUM PUNCTUM. — *Extinguuntur.*

H.—(1° *Dicta scripturæ.*) Dites tout ce que vous voudrez, vous n'effacerez pas ces paroles de l'Ecriture : Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger; s'il a soif, donne-lui à boire. (Rom. 12. 20.) Ceci est mon commandement que vous vous entr'aimiez l'un l'autre, ainsi que je vous ai aimés. Notez, ce n'est pas un conseil, c'est un commandement du Fils de Dieu, et il nous a aimés quand nous étions ses ennemis. Quant à moi, je vous dis : Aimez vos ennemis. (Matth. 5. 44.) Priez pour ceux qui vous ruinent de réputation, faites du bien à ceux qui vous haïssent. Votre Père céleste vous livrera aux bourreaux jusqu'à ce que vous ayez entièrement satisfait à sa justice, si vous ne pardonnez de bon cœur à vos frères. (Matth. 18. 34.

I.—(2° *Documenta Patrum.*) Quelque prétexte d'excuse que vous apportiez, vous n'abolirez pas cette belle maxime de S. Augustin, (lib. 2. contra Parmen. cap. 11.) qui mériterait d'être écrite en lettres d'or sur toutes les portes des maisons, ou plutôt dans le cœur de tous les fidèles : *Nulla satis magna necessitas qua dividatur unitas :* Il n'y a aucune juste nécessité de diviser l'unité, de rompre la charité, aucune nécessité quelle qu'elle soit ; il n'y a aucune excuse, et il n'y en aura jamais qui vous justifie devant Dieu, si vous offensez la charité. Vous pouvez bien être dispensé de donner l'aumône, si vous êtes pauvre; d'entendre la messe un jour de dimanche, si vous êtes au lit malade; de jeûner en carême, si vous êtes enceinte ou nourrice ; mais d'aimer cordialement tous vos prochains, vous n'en serez jamais dispensé, rien ne vous en peut exempter. « Sola dilectio discernit filios Dei a filiis diaboli; baptizentur « omnes, signent se omnes signo crucis, intrent omnes ec- « clesiam, cantent omnes alleluia, non discernuntur filii « Dei et filii diaboli, nisi charitate, » dit le même saint Augustin : (Tract. 5. in primam Epist. Joan.) Vous pouvez bien être baptisés, faire le signe de la croix, venir à l'église, chanter l'office divin, s'il n'y a autre chose, vous

n'êtes pas pourtant enfants de Dieu; on ne peut reconnaître les vrais enfants de Dieu et les distinguer des enfants du diable, que par la charité. C'est le Sauveur qui a donné cette marque; car ayant dit : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, il ajoute : Afin que vous soyez les enfants de votre Père ; et il ne dit pas : Afin que vous lui soyez semblables, mais : Afin que vous soyez ses enfants. Donc, si vous n'aimez pas vos ennemis, de qui serez-vous enfants? Du diable. S. Jean nous en assure : (1. Joan. 3. 10.) *In hoc manifesti sunt filii Dei, et filii diaboli. Omnis qui non diligit fratrem suum non est ex Deo.* S. Paul nous dit : Vous êtes enfant du diable, vous serez son héritier, vous aurez son partage. Quel est le partage du démon ? nous l'avons dit au commencement, c'est qu'il est jugé sans miséricorde ; et S. Jacques nous dit que jugement sans miséricorde sera fait à celui qui n'aura pas fait miséricorde. Ecoutez, qui que vous soyez, vous qui gardez la rancune contre votre prochain ; écoutez ce que vous deviendrez au sortir de ce monde, ce qui vous sera fait après votre mort : vous serez jugé sans aucune grâce. Dieu y est tellement résolu, que quand il vous aurait fait miséricorde, il la révoquera, c'est-à-dire qu'il vous condamnera irrémissiblement aux flammes éternelles : il vous en assure, en disant qu'un serviteur à qui son maître avait acquitté tout ce qu'il lui devait, n'ayant pas voulu remettre à son compagnon une petite somme qu'il lui devait, le maître révoqua la donation qu'il lui avait d'abord faite, et l'obligea de payer jusqu'à la dernière maille. Puis il ajoute : Votre Père céleste vous en fera de même, si vous ne pardonnez de tout votre cœur.

L. — (3° *Rationes.*) S. Augustin en priant pour l'âme de sa mère défunte, disait : Je sais bien qu'elle a mené une vie très sainte et très innocente, mais malheur à la vie la plus louable, si vous l'examinez sans miséricorde! *Væ etiam laudabili vitæ, si eam absque misericordia discusseris!* Quelque vie que vous meniez, quelque sainte, vertueuse et louable qu'elle puisse être, malheur à vous, malheur à vous, si vous avez de la rancune ! votre vie sera

jugée sans miséricorde ; et malheur à la vie la plus louable, si elle est jugée sans miséricorde ! Quelle satisfaction louable pouvez-vous faire ? L'oraison ; *væ*, si vous avez de la rancune ! malheur à vous, nonobstant vos oraisons ! *Non est recordatus facere misericordiam*, *oratio ejus fiat in peccatum*. Votre oraison vous condamne ; en disant votre *Pater noster*, vous demandez vengeance contre vous, vous dites : Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Dans la pratique des autres vertus, Dieu veut être notre modèle ; dans la miséricorde, il veut prendre exemple sur nous ; des autres, il nous dit : Faites comme j'ai fait, *exemplum dedi vobis*. Du pardon, il nous dit : Je ferai comme vous aurez fait. Vous dites : Je pardonne à ma cousine, à ma belle-sœur ; mais je la laisse telle qu'elle est, je ne lui veux point parler, je ne veux point qu'elle entre en ma maison ; et après cela vous dites : *Sicut et nos dimittimus*. Dieu vous exaucera, il ne voudra pas vous parler, il ne voudra pas que vous entriez en sa maison ; et si vous n'êtes pas reçu au ciel, où irez-vous ?

Quelle action louable pouvez-vous faire ? des aumônes ; *væ*, si vous avez des rancunes ! malheur à vous, nonobstant vos aumônes ! saint Paul vous dit (1. Cor. 13. 1.) que quand vous donneriez tous vos biens aux pauvres, si vous n'avez pas la charité, vous n'êtes rien ; et par ce mot de charité, il entend en ce lieu-là l'amour envers le prochain. Quelle action de vertu ferez-vous ? des jeûnes ; *væ*, malheur à vous, nonobstant vos jeûnes, si vous avez des dissensions ! En Isaïe (58. 3.) les Juifs se plaignant à Dieu : Nous avons jeûné, et vous n'avez pas daigné nous regarder ; Dieu leur répond : Avec tous vos jeûnes, vous faites toutes vos volontés, vous pressez vos pauvres débiteurs, en les obligeant de vous payer, vous avez des procès et des contentions. Quelle action louable pouvez-vous faire ? des sacrifices ; *væ*, malheur à vous, si vous avez des rancunes ! Dieu dit par Ozée, (6, 6.) et deux fois dans l'Evangile : (Matth. 9. 13. - 12. 7.) J'aime mieux la miséri-

corde que vos sacrifices ; et ailleurs : (Matth. 5. 23.) Si tu présentes ton offrande à l'autel, et qu'étant là, tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande, et va te réconcilier avec ton frère. Il ne dit pas : Si vous voulez mal à votre prochain, mais : Si votre prochain vous veut mal, s'il a quelque mécontentement contre vous; et comme a remarqué S. Chrysostôme, il ne dit pas : Si vous lui avez donné sujet de ce mécontentement ; mais il dit absolument : S'il a quelque chose contre vous.

M.—(*4° Exempla Sanctorum.*) Il ne dit pas : Quand vous vous disposerez à venir faire votre offrande ; mais : Quand vous serez auprès de l'autel pour la faire, quittez tout et allez vous réconcilier avec votre prochain, autrement votre dévotion, votre communion, votre présent ne sera pas agréable à Dieu ; et en effet, plusieurs grands Saints offrant à Dieu, le plus méritoire sacrifice qu'on lui puisse offrir, le sacrifice de leur propre vie, ils l'ont interrompu pour obéir à ce commandement ; à l'heure de la mort, lorsqu'il ne faut penser qu'à s'élever à Dieu, à s'offrir à lui, à s'unir à lui, ils se sont souvenus de leurs ennemis, et ils ont prié pour eux. S. Etienne le prince des martyrs, un moment avant que d'expirer se met à genoux pour prier Dieu pour ceux qui le lapident, et crie avec contention de voix et d'esprit : Mon Dieu, ne leur imputez pas ce péché. S. Jacques le mineur, proche parent du Sauveur, étant précipité et assommé à grands coups de levier, dit : Mon Dieu, pardonnez-leur. S. Cyprien étant sur l'échafaud prêt à être décapité pour la foi, avant qu'on lui bandât les yeux, commanda à ses gens de donner vingt-cinq pièces d'or au bourreau qui devait le décapiter, parce que Jésus a dit : Faites du bien à ceux qui vous font du mal. S. Paul, martyr en Palestine, ayant reçu sa sentence de mort, demanda un peu de délai pour faire son oraison, et pria Dieu pour le juge qui l'avait condamné et pour le bourreau qui devait l'exécuter. S. Engelbert, archevêque de Cologne, fut traîtreusement assassiné par des gens qui lui voulaient du mal ; comme il allait rendre l'âme, il dit amou-

reusement en son cœur : Mon père, pardonnez-leur ; action si agréable à Dieu, qu'il fut révélé que son âme fut portée droit au ciel et placée entre les martyrs. Toutes ces vertus héroïques n'étaient que des extraits et des copies de celles que nous admirons et adorons en Jésus, le Roi des martyrs et le Saint des saints, très injustement et très cruellement attaché à un gibet, insulté et blasphémé. Il ne fait pas comme vous ; vous pensez faire un grand acte de vertu et de patience envers votre ennemi quand vous dites : Je ne veux pas m'en venger ; j'en laisse à Dieu la vengeance. Dieu lui fasse selon ses mérites. Savez-vous bien ce que vous faites ? dit S. Augustin. (In Ps. 33.) Vous vous établissez juge sur votre prochain, et voulez que Dieu en soit le bourreau : *Facis te judicem super inimicum tuum, et facis quæstionarium Deum tuum.* Un président condamne à mort un malfaiteur, il juge qu'il a mérité ce supplice ; mais il ne daigne pas lui-même le faire mourir, il le livre au bourreau pour l'attacher à la potence ou le rompre sur la roue. Vous vous asseyez en votre cœur comme sur un siége royal ; vous jugez votre prochain qui vous a désobligé, digne de punition, vous ne voulez ou ne pouvez exécuter votre sentence ; mais vous désirez que Dieu en soit l'exécuteur : *Qui vindicari vult, a Domino inveniet vindictam, et peccata illius servans servabit.* (Eccli. 28. 1.) Il ne dit pas : Celui qui veut se venger, mais : Celui qui veut être vengé, sera l'objet de la vengeance divine. Vous ne voulez point vous venger ni faire du mal à votre prochain ; mais vous souhaitez, en le maudissant, que Dieu venge l'injure qu'il vous a faite, c'est vouloir être vengé, c'est encourir la vengeance divine. Le Fils de Dieu fait tout autrement sur la croix : il prie Dieu de leur pardonner, il les excuse le mieux qu'il peut, il cherche les raisons pour les justifier ou diminuer la grandeur de leur crime : Pardonnez, leur dit-il, car ils ne savent ce qu'ils font ; il n'attend pas de prier pour eux après sa résurrection, quand l'abondance de sa gloire et les charmes de ses délices auront effacé le sentiment de ses peines, il le fait

au plus fort de ses plus cuisantes douleurs, quand il a ses ennemis devant les yeux, qui l'offensent sur le moment, quand ses oreilles sont outragées de leurs blasphèmes, sa bouche pleine de fiel et d'amertume, son corps tout couvert et ouvert de blessures. Il recommanda sur la croix trois choses: son esprit, sa mère, ses ennemis; il recommande sa mère avant de recommander son esprit, comme si elle lui était plus chère et plus précieuse ; mais il recommande ses ennemis avant que de parler de son esprit et de sa mère, cette action de charité lui étant en plus grande recommandation. Quand il prie pour lui, il dit : Mon Dieu ! mon Dieu ! quand il prie pour ses ennemis, il dit : Mon Père ! pour flatter, gagner le cœur de son Père par la douceur de cette semonce ; quand il prie pour lui au jardin, c'est avec condition, *si possibile est*, s'il est possible ; ici il prie absolument : Mon Père, je désire que vous leur pardonniez, je vous en supplie de tout mon cœur, par ces épines qui percent mon chef, par ces larmes qui tombent de mes yeux, par ce sang qui coule de mes veines, par ces plaies qui sont autant de bouches qui vous demandent miséricorde. Mes chers auditeurs, si l'exemple d'une si rare et si prodigieuse charité ne vous touche, jamais rien au monde ne pourra vous émouvoir, c'est en vain que je vous parle ; je prie Dieu qu'il ait pitié de vous et vous convertisse. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. *Amen.*

SERMON CCLXXII.

DE L'ENVIE.

Non occides.
Homicide point ne seras, de fait ni volontairement. (Exod. 20. 12.)

Si le cinquième commandement de Dieu nous défend d'avoir de la haine contre qui que ce soit de nos prochains, à plus forte raison de lui porter envie, puisqu'il est assuré que l'envie est incomparablement plus injuste, plus noire et plus dénaturée que la haine, car au lieu que le seul objet de la tristesse doit être le mal, l'envieux s'attriste du bien.

Pour nous détourner d'un vice si odieux, j'ai à vous faire voir brièvement sa malignité, ses effets et ses remèdes.

IDEA SERMONIS.

Primum punctum. A. *Quid sit invidia, et an liceat esse tristem de bono proximi.*

Secundum punctum. B. *Daniel in ænigmate describit genium invidi.* — C. *Malos effectus in proximos.* — D. *In seipsum.* — E. *In Christum.*

Tertium punctum. F. *Remedia.*

Il est des personnes qui envient et qui ne sont pas enviées, et il y en a qui sont enviées et qui ne portent envie à personne; il y en a qui envient et qui sont aussi enviées, il y en a qui n'ont point d'envie et qui ne sont enviées de personne. Les premiers sont les esprits réprouvés qui envient aux anges et aux hommes la béatitude éternelle, et personne ne leur porte envie, parce que l'objet de l'envie, c'est le bien d'autrui, et ces misérables n'ont aucun bien et n'en peuvent avoir. Ceux qui sont enviés et n'envient pas, ce sont

les anges bienheureux qui sont enviés par les démons et ne portent envie à personne : *Quænam vero invidiæ causa potest esse ubi sortium magnitudinis consortium; multitudo nil detrahit.* (S. Bern. in epist. 103.) Ceux qui envient et sont enviés sont les hommes qui rampent sur la terre. Celui qui n'envie pas et qui n'est pas envié, c'est le Dieu tout-puissant; il n'envie à personne, car il est l'abîme de tout bien; il n'y a rien de plus grand que lui, il ne peut recevoir aucun accroissement à sa félicité et à sa béatitude infinie ; c'est en lui qu'il y a, ou, pour mieux dire, c'est lui qui est *insita summi forma boni livore carens ;* il n'est aussi envié de personne, parce qu'entre celui qui envie et celui qui est envié il doit y avoir quelque analogie, quelque proportion et quelque ressemblance, et cette majesté infinie est infiniment éloignée et supérieure à tout être créé. Quand le soleil est en son zénith et son point vertical, et qu'il va d'aplomb sur un province, il n'y fait point d'ombre, parce qu'il répand partout sa lumière ; ainsi quand une prospérité est en son apogée, elle est au-delà des atteintes de l'envie ; ce monstre se voit trop bas pour entreprendre de l'attaquer. Il n'y a donc que la terre, à proprement parler, qui soit le séjour de l'envie active et passive : *Omnia quæ sunt sub sole, vidi patere invidiæ :* (Eccl. 4. 3. 4.) J'ai vu par expérience que tout ce qui est sous le ciel donne belle prise à l'envie et en est l'objet et l'amorce. Il dit : Tout ce qui est sous le ciel, parce qu'il y a grande différence entre les biens célestes et terrestres, entre les richesses spirituelles et divines, et les temporelles et mondaines. Les biens célestes sont de cette nature qu'ils peuvent être entièrement possédés de plusieurs, et sans intérêt pour cela ; quand quelqu'un les possède, il n'est pas fâché qu'on les communique à d'autres; il ne reçoit point de perte ; c'est comme de la lumière ; je ne jouis pas moins du soleil que si j'étais seul au monde. Il n'en est pas ainsi des biens de la terre, ils ne se communiquent qu'avec partage, d'autant qu'il y a plus de gens qui les possèdent, d'autant moins chaque particulier en possède-t-il.

PRIMUM PUNCTUM. — *Quid sit invidia.*

A. — (*Et an liceat esse tristem, etc.*) Bien qu'à vrai dire, l'amour des richesses n'est pas proprement la cause ordinaire de l'envie, mais plutôt l'amour que nous portons à notre gloire et à notre propre excellence; car S. Thomas dit (2. 2. q. 36. art. 1.) que l'envie est *tristitia de bono proximi prout diminutivum propriæ excellentiæ*, que c'est une tristesse conçue du bien d'autrui en tant que nous craignons qu'il ravale notre gloire et diminue notre excellence. Pour l'intelligence de quoi il est à propos de remarquer que nous pouvons être tristes du bien d'autrui pour diverses raisons, et quelquefois sans aucun péché. (Idem, ibidem, art. 2.)

Premièrement, vous vous attristez de la prospérité du prochain, parce que vous lui voulez du mal, il vous a désobligé, vous avez conçu une inimitié contre lui, cette tristesse n'est pas proprement une envie, mais un effet de haine et de rancune. Secondement, parce qu'il vous en arrivera quelque mal. Un bourgeois qui a de la malveillance contre vous, a été élevé à quelque charge publique, vous en êtes triste, parce que vous prévoyez qu'il a par cet office les armes en main pour vous nuire, c'est une crainte, non pas une envie. En troisième lieu, vous vous en attristez, parce qu'il en est indigne; ce sera au rabais de la dignité, au désavantage de la république. Cette tristesse est un effet d'une vertu morale qu'Aristote appelle en grec, *nemesis*, zèle ou indignation : *Zelavi super iniquos, pacem peccatorum videns;* (Ps. 72. 3.) mais parce que c'est Dieu qui gouverne tout, c'est lui qui distribue les charges par une providence très sage et très juste, c'est lui qui envoie les prospérités aux impies, ou afin qu'ils se corrigent, ou afin qu'ils n'aient point d'excuse; l'Ecriture nous recommande de nous conformer en cela à l'ordonnance de Dieu, et de ne pas nous affliger de la bonne fortune des méchants : *Noli æmulari in malignantibus : neque zelaveris super facientes iniquitatem.* (Ps. 36. 1.) En quatrième

lieu, vous êtes quelquefois triste, voyant le bonheur du prochain, non parce qu'il a le bien, car vous ne voudriez pas qu'il en fût privé, mais parce que vous n'en avez pas autant; alors ce n'est pas envie, mais émulation, comme celle que Thémistocle avait des triomphes de Miltiade. Ce capitaine victorieux était porté sur un brancard triomphant, les trompettes et les clairons retentissaient; les filles d'Athènes lui allaient au-devant, tapissaient le pavé de roses et de fleurs; on n'entendait de toute part qu'applaudissements et acclamations. Quand Thémistocle considérait cela, le sang lui bouillonnait dans les veines, il était tout feu et tout flamme. Oh! que ne suis-je à la tête d'une armée! que ne suis-je à la brèche d'une ville! Cette émulation était bonne pour un païen. Le chrétien doit être aiguillonné d'une sainte jalousie quand il voit la vertu d'autrui pour en imiter l'exemple, et même le surpasser s'il lui est possible: *Emulamini charismata meliora*. S. Jérôme écrivant à une dame nommée Léta sur l'instruction de sa fille, lui disait: *Habeat socias cum quibus discat, quibus invideat, quarum laudibus mordeatur.*

En la course des jeux olympiques, il vous est bien permis de courir aussi vite que votre compétiteur, dit l'orateur romain, même de passer devant, si vous pouvez; mais de l'arrêter ou l'empêcher de courir, cela n'est pas permis, c'est contre les lois de la course; ainsi il est bien permis par la loi de la nature, et même du christianisme, de vous avancer tant que vous pouvez en la voie de perfection, et de remporter, si vous pouvez, les meilleures couronnes: *Sic currite ut comprehendatis;* mais de retarder les autres, ou d'êtres tristes qu'ils s'avancent, la loi de charité le défend, parce que c'est une envie; ainsi donc l'envie proprement, c'est une tristesse que vous concevez du bien d'autrui, ou vrai ou imaginaire, parce que vous vous figurez qu'il ternit votre propre gloire; et c'est un péché mortel, sinon en deux cas: ou quand cette tristesse n'est pas bien délibérée et volontaire, mais d'un premier mouvement; ou quand vous n'êtes triste que d'un petit bien du prochain,

comme les enfants de ce que leur frère a une plus belle robe ; mais si c'est d'un grand bien et d'un plein consentement, c'est un péché mortel ; et si c'est d'un bien spirituel, c'est un péché contre le Saint-Esprit.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Daniel in ænigmate, etc.*

B. — (*Describit genium invidi.*) Nous ne pouvons mieux connaître la malignité de ce vice que par l'Ecriture sainte. Elle nous raconte en la Genèse, (37. 4.) que les enfants de Jacob voyant que leur frère Joseph était particulièrement chéri et favorisé de leur père, en furent piqués de jalousie, d'où les pères et mères de famille doivent apprendre, en passant, à partager également, tant que faire se peut, entre leurs enfants et leurs domestiques, leur affection, leurs faveurs, leurs caresses; car les particularités engendrent les partialités. Quand vous témoignez plus d'amitié à un de vos domestiques qu'aux autres, vous mettez en votre maison des allumettes d'envie, des pommes de discorde, des semences de division. L'envie des enfants de Jacob fut si grande, qu'ils vendirent leur frère innocent à des marchands Ismaélites qui l'envoyèrent en Egypte. Pour couvrir leur méchanceté, ils trempent la robe de Joseph dans le sang d'un animal ; ils l'envoient ainsi empourprée à leur pauvre père : Tenez, dit l'envoyé au S. Vieillard n'est-ce point ici la robe d'un de vos enfants, que j'ai trouvée au milieu du désert ? Ce bon vieillard reconnaissant la robe de son fils Joseph, et la voyant tout ensanglantée, se met à déchirer la sienne, pour montrer que son cœur paternel était tout déchiré de douleur ; il se couvre d'un cilice, et arrosant ses joues d'une fontaine de larmes, il s'écrie d'une voix entrecoupée de sanglots : *Fera pessima devoravit filium meum Joseph.* Hé ! Joseph, mon enfant, mon bien-aimé Joseph, qu'êtes-vous devenu ? que j'ai été bien malavisé de vous envoyer seul par le désert ! vous qui étiez la prunelle de mes yeux, la consolation de ma vieillesse ! sans doute c'est une bête farouche qui a dévoré mon enfant Joseph. Vous vous trompez, bon vieillard, vous vous trompez, ce n'est pas une bête

farouche, c'est l'envie de vos enfants qui a perdu votre pauvre Joseph. Non, vous ne vous trompez pas ; vous êtes prophète, et les prophètes ne se peuvent tromper, ils sont inspirés de Dieu, ils ne sauraient prononcer un mensonge. Vous ne vous trompez pas ; le Saint-Esprit parle par votre bouche ; vous dites la pure vérité, c'est une bête cruelle qui a perdu votre enfant, car c'est l'envie de ses frères, et l'envie est une bête très cruelle. C'est l'abbé Rupert qui fait cette considération : *Non est mentitus aut deceptus patriarcha, invidia enim leoni aut urso optime assimilari potest :* Le saint patriarche n'a point menti et n'a pas été trompé, car on peut très bien comparer l'envie à un lion, à un ours, ou à une autre bête farouche. Et de fait le prophète Daniel semble avoir représenté toute cette histoire par une belle énigme qu'il eut en vision ; il l'a réduite en abrégé au chapitre septième. Il vit sortir de la mer quatre bêtes sauvages : la première, c'était une lionne qui avait des ailes d'aigle ; la seconde, c'était un ours qui avait trois rangs de dents dans la gueule ; la troisième, c'était un léopard qui avait des ailes ; la quatrième, il ne la nomme pas, mais il dit qu'elle était terrible et dissemblable aux autres bêtes, rongeant avec ses dents tout ce qu'elle pouvait, et foulant aux pieds ce qu'elle ne pouvait ronger ; elle avait onze cornes à la tête, la dernière desquelles était plus petite que les autres, et avait les yeux d'un homme. A qui vous demanderait laquelle de ces quatre bêtes représente l'envie, vous diriez peut-être que c'est la première, et vous ne diriez pas mal ; c'est une bête qui est lionne et aigle tout ensemble, elle veut avoir la prééminence et être estimée la mieux avantagée dans les biens célestes et terrestres, ainsi que l'aigle est le roi des oiseaux du ciel, et la lionne, la reine des animaux de la terre ; lionne parce qu'elle règne dans le monde, aigle parce qu'elle se fourre quelquefois dans les communautés religieuses, lionne parce qu'elle commande parmi les hommes, aigle parce qu'elle s'est trouvée parmi les anges : *Invidia diaboli mors introivit in orbem.*

Quelqu'un dira que l'envie était représentée par la se-

conde bête qui est l'ours, et cela fort à propos. Quand vous présentez à l'ours un bassin éclatant, comme il est un animal lourd et grossier, il se trouble, s'éblouit, se perd à la vue de cet éclat; ainsi l'envieux ne peut souffrir le lustre et le brillant de la vertu, il enrage quand il voit en son prochain une action héroïque et éclatante. Cette bête a trois rangs de dents en la gueule, parce que l'envieux a coutume de mordre son prochain de trois manières : par calomnies en justice, par brocards en sa personne, par détractations en son absence. Si quelqu'un le compare au troisième animal, qui est un léopard, je ne le contredirai pas. Les mouchetures de cet animal représentent les divers artifices, souplesses et dissimulations dont l'envieux se sert pour décevoir le prochain; il a de beaux semblants et de mauvais effets, bonne mine et mauvais jeu. Il a des ailes comme ce léopard que le prophète vit; car encore que ce soit ordinairement un homme de néant, un esprit bas et rampant, il veut néanmoins voler, se porter bien haut et paraître quelque chose : *Summa petit livor.* Si on me demandait mon avis à ce sujet, et si je devais être Œdipe en cette énigme, je dirais que l'envieux était signifié par la quatrième bête, et que le prophète a fait allusion à l'envie des frères de Joseph, et a voulu les peindre en ce tableau. Les dix cornes de cet animal représentent les dix enfants de Jacob qui s'élevèrent contre leur frère Joseph; la onzième, qui était plus petite que les autres, qui avait des yeux et une bouche d'homme, c'était le petit Benjamin, qui ne consentit point à leur méchanceté, qui regardait son frère Joseph avec compassion, et plaignait son infortune. Cette bête n'a point de nom.

Elle est dissemblable à toutes les autres : les autres ne se jettent dans les piéges que par appétit de la proie; les poissons n'engloutissent pas l'hameçon, s'il n'est couvert de quelque amorce; le démon prend l'ambitieux, l'avaricieux, le voluptueux par les amorces de quelque honneur, de quelque profit ou de quelque plaisir. L'envieux est si sot qu'il se laisse prendre sans les appâts d'aucun plaisir, d'aucun profit;

il n'a point de plaisir, car l'envie est une tristesse et amertume de cœur ; point de profit, car le bien qu'il envie en son prochain ne lui vient pas ; point d'honneur, c'est un péché honteux, infâme, le propre d'un esprit faible, des âmes lâches et de basse condition : *Parvulum occidit invidia*, dit Job. En hébreu, il y a *petit*, d'où vient notre mot français *petit*.

C. — (*Malòs effectus in proximos.*) Cet animal ronge ce qu'il rencontre ; *dentibus comminuens*, dit Daniel, l'envieux ronge d'une dent maligne la réputation du prochain. Si c'est un avocat, il dit que les autres qui plaident n'ont que des paroles et ne disent rien à propos ; si c'est une demoiselle, elle dit que sa compagne est une glorieuse, qui porte plus d'état qu'il ne lui appartient, qu'il faut bien qu'elle dérobe ou fasse encore pis pour entretenir ce luxe ; si c'est une fille dévote, quand on loue la vertu de sa voisine, elle dit que tout ce qui reluit n'est pas or, que plusieurs ont le bruit sans l'effet, qu'il n'y a pire eau que celle qui dort.

Reliqua pedibus conculcans. L'envieux méprise tout pour satisfaire à sa passion ; il n'a pas égard au parentage, témoin Caïn ; ni à l'amitié, témoin Saül contre David ; ni aux grâces de Dieu, témoin le disciple de S. Jean qui portait envie au baptême de Jésus.

Enfin, cet animal, dit Daniel, est terrible ; c'est ce que Jacob avait dit : *fera pessima*. Si vous êtes envieux, savez-vous ce qu'on dit de vous ? Plutarque dit que vous êtes pire que le vindicatif : il ne porte haine qu'à son ennemi pour le mal qu'il croit avoir reçu de lui, et il éteint sa passion quand on lui fait voir qu'on ne l'a pas désobligé, ou qu'on ne l'a pas fait à mauvaise intention ; vous enragez de dépit contre votre ami pour le bien qui est en lui, vous ne quittez pas votre venin, quelque raison qu'on vous apporte.

Fera pessima. On dit que vous êtes pire qu'un dogue d'Angleterre, qu'un tigre et un léopard ; c'est S. Chrysostôme qui le dit : Faites du bien à un tigre, vous l'apprivoisez ; jetez du pain ou de la chair à un dogue vous l'adou-

cissez ; humiliez-vous en terre devant un lion, vous apaisez sa colère ; et si on vous fait des présents, si on vous accable de courtoisies, quand même on se prosternerait en terre devant vous, on ne gagnerait pas votre cœur, on augmenterait plutôt votre passion, on vous rendrait plus envieux par la vertu qu'on exercerait.

Fera pessima. On dit que vous êtes comme un démon ; c'est S. Augustin qui le dit : « Avertat Dominus « hanc pestem a cordibus hominum, ne dum christiano- « rum ; vitium diaboli est, non enim diabolo dicitur ut « damnetur : Adulterium commisisti, furtum fecisti, sed « Homini invidisti : » (S. August. de Disciplina christiana, cap. 1.) Je prie Dieu d'arracher ce péché du cœur des chrétiens, et même des hommes, c'est un vice diabolique ; on ne dit pas au diable pour le condamner : Vous avez commis un adultère ou un larcin, mais : Vous avez porté envie à l'homme. On dit que vous êtez pire qu'un démon, c'est saint Chrysostôme qui vous le reproche : Le démon porte envie aux hommes, non aux autres démons. Vous êtes envieux contre ceux qui sont de même nature, de même vie, de même famille, de même sang que vous.

Enfin, *fera pessima*, cette bête est méchante, puisqu'elle en veut directement au bien, puisqu'elle est contraire à la reine des vertus, qui est la charité, puisqu'elle produit de si mauvais effets, *devoravit.* Elle ôte la vie, Abel l'a éprouvé ; elle ôte la liberté, Joseph l'a vu par expérience.

D. — (*In seipsum.*) Elle trouble la paix et le repos public, les factions en procèdent ; elle dévore même l'envieux, car, comme nous avons vu, elle est souvent un péché mortel qui nous engage à la damnation. Mon cher auditeur, quand je vous prêche, je dois avoir deux intentions : la gloire de Dieu et le salut de votre âme, dont je suis en grande peine. Pour la gloire de Dieu, je désire vous rendre exempt de tout péché ; mais pour le salut de votre âme, je redoute principalement deux vices en vous : l'avarice et l'envie, ou inimitié. Quand vous serez au lit de

la mort, vous ne serez plus blasphémateur, ivrogne, luxurieux, la maladie et la faiblesse de votre corps vous en ôteront l'occasion; mais si, par avarice, vous avez fait tort à votre prochain, ou si vous avez quelque envie ou quelque rancune contre lui, il y a danger que vous emportiez en l'autre monde cette mauvaise disposition, vous ne restituerez point; le diable vous mettra en l'esprit une pensée d'envie ou de vengeance, vous vous accoutumez à y consentir, vous y consentirez selon votre coutume, vous mourrez là-dessus, vous voilà perdu. Ce péché d'envie est si abominable devant Dieu, qu'il n'a pas voulu attendre de le punir et de le persécuter en l'autre monde, il le châtie en cette vie; il lui a donné un bourreau qui torture continuellement l'envieux; ce bourreau n'est autre que l'envie même. *Vita carnium, sanitas cordis; putredo*, ou, selon les Septante, *tinca ossium invidia.* (Prov. 14. 30.) L'envie est un ver qui détruit le bois qui l'a engendré, c'est une teigne qui ronge le vêtement où elle est née, c'est un vipéreau qui rompt les entrailles qui l'ont conçu. Les anciens peignaient l'envie comme une mégère ou furie infernale, qui avait des serpents pour chevelure, et qui tenait en sa main son propre cœur qu'elle rongeait à belles dents, pour apprendre que cette passion est une rage diabolique qui ne fait pas seulement mal aux autres, mais à celui qui en est atteint; elle lui mine les entrailles, lui dessèche les moelles, le rend ordinairement pâle, maigre, défait; et, par un juste jugement de Dieu, il tombe souvent dans le piége qu'il avait dressé à un autre. Nous en avons une preuve bien authentique dans les chroniques de l'ordre de S. François. (lib. S. p. 2. c. 28.) Il y a un peu plus de trois cents ans que la reine Elisabeth, fille du roi d'Aragon, Pierre, troisième du nom, vivait en Portugal en très grande sainteté; entre les autres pratiques des excellentes vertus qu'elle avait en grande recommandation, elle faisait plusieurs aumônes aux hôpitaux et aux pauvres honteux, et, pour les faire plus secrètement, et n'en être pas louée du monde, elle se servait de l'entremise d'un page très fidèle et vertueux qu'elle

avait en sa cour, nommé Gonsalve. Si le monstre d'envie règne en quelque lieu du monde, c'est principalement en la cour et en la maison des grands. Un autre page, nommé Fernand, piqué de jalousie de voir que son compagnon était plus employé que lui, alla vomir son venin aux oreilles du roi, disant qu'il y avait grande familiarité entre la reine et Gonsalve, non sans soupçon très probable de mauvaise conduite. Le roi, croyant trop légèrement cette calomnie, et voulant se défaire du page, dit un jour au maître des forges : Ecoute, demain, à environ une telle heure, quand je t'enverrai un de mes pages te demander si tu as fait mon commandement, ne manque pas de le jeter en la fournaise, et qu'on n'en sache rien. Notez que le père de ce page vertueux lui avait recommandé en son bas âge d'entendre la messe le plus souvent qu'il pourrait et de ne point sortir qu'elle ne fût achevée, comme font quelques-uns qui se privent par ce moyen des fruits du sacrifice. Le lendemain donc le roi dit à cet innocent : Page, allez en telle forge savoir du maître s'il a fait ce que je lui ai commandé. Ce pauvre garçon obéit; mais, passant auprès d'une grande église, il y entre pour faire quelque prière ; voyant qu'une messe se commençait, il eut dévotion de l'entendre ; quand elle fut au milieu, un autre prêtre se mit à l'autel ; la première étant achevée, la seconde fut à moitié dite, il ne voulut pas perdre sa coutume d'ouïr toujours la messe jusqu'à la fin, ainsi il entendit trois ou quatre messes qui se dirent consécutivement, oubliant de faire sa commission. Cependant le roi, impatient de savoir si on l'avait fait mourir, envoya un autre page au maître des forges, et ce fut par la permission de Dieu ; le page envieux et calomniateur, qui allait vers le maître des forges, fut soudain jeté en la fournaise, sans autre forme de procès. Gonsalve, ayant fait ses dévotions, va faire son message, et rapporte au roi que le maître des forges a fait son commandement. Le roi, étonné de voir qu'on avait ainsi pris le change, et en ayant appris la cause, reconnut l'inocence du page, l'efficacité de la messe et la

justice de Dieu qui fait tomber sur les envieux le mal qu'ils ont voulu causer à leur prochain.

E. — (*In Christum.*) Mais ce qui comble la cruauté de cette bête farouche, c'est que le Père éternel dit comme le saint patriarche : *Devoravit Filium meum ;* et malheur à nous qu'il ne se trompe pas comme Jacob ; car réellement et en vérité l'envie a fait mourir le Fils de Dieu ; elle a déchiré et ensanglanté la robe de sa divinité qui est son humanité sainte. Quand les enfants israélites chantaient en l'honneur du Sauveur : *Hosanna filio David*, ce chant fit enrager les pharisiens, comme les tigres entrent en furie quand ils entendent quelque harmonie : *Sciens quod per invidiam tradidissent eum.* Quel est donc le chrétien qui ne s'efforcera de tout son pouvoir de bannir du monde ce déicide?

TERTIUM PUNCTUM.

F. — (*Remedia.*) Cassien et les autres Pères disent qu'on doit surmonter les tentations en diverses manières. Il y en a qu'il faut vaincre, non en combattant, mais en fuyant, comme les tentations de luxure : *Si fugias Veneris prælia, tutus eris ; fugite fornicationem.* S. Thomas a remarqué que l'apôtre ne dit pas combattez, mais fuyez la fornication ; car si vous vous amusez à la combattre, c'est comme si vous luttiez avec un lépreux, bien que vous le terrassiez, vous en demeurerez souillé et puant. Il y a d'autres tentations, comme celle de la paresse, de la haine, de l'envie, qu'il faut vaincre, non en fuyant, mais en luttant à force de bras, et en faisant tout le contraire de ce qu'elles suggèrent. Vous avez quelque tristesse de ce qu'on loue un de vos compagnons, de ce qu'il a été choisi pour être de la magistrature, c'est la tentation ; si vous n'y consentez point il n'y a pas grand péché. Pour montrer que vous n'en avez que le sentiment et non le consentement, louez-le souvent en compagnie ; faites-le passer au-dessus de vous ; donnez-lui toujours le haut bout et la préséance ; donnez-lui votre

suffrage, s'il en a besoin pour être choisi. Quand vous êtes tenté d'envie de ce que votre voisin est homme de bien, communie souvent, pratique les bonnes œuvres, combattez cette tentation, priant Dieu d'augmenter en lui ses grâces, communiez ou entendez la messe à son intention; fournissez-lui des occasions de pratiquer quelque vertu. Je ne suis pas chartreux, dit S. Bernard, (Apologia ad Guillelmum abbatem.) je ne suis pas de l'ordre de Prémontré, ni de Cluny, je ne suis que de l'ordre de Cîteaux, auquel Dieu m'a appelé, mais j'espère d'avoir la récompense des chartreux et des autres ordres, parce que je les aime, je les chéris et je les embrasse tous par charité; je me réjouis de leurs vertus et bonnes œuvres : *Unum opere teneo cœteros charitate.* Je dirai bien davantage, il se peut faire qu'un chartreux perde le mérite de ses austérités, un prédicateur le mérite de ses prédications, et il ne se peut faire que je perde le mérite de ma charité : « O quanta fiducia chari-« tatis! alius operatur non amans, alius amat nihil « operans : et ille quidem opus suum perdit, hujus vero cha-« ritas nunquam excidit. » Richard de S. Victor dit : « O « charitas! quam potens es! vocas ea quæ non sunt tan-« quam ea quæ sunt! quam dives es! omnia rapis et nullum « spolias, omnia facis tua et nemini aufers sua, quia dum « in aliis bona diligis, diligendo acquiris »; et S. Grégoire en son Pastoral : « Bona aliena si diligeretis, vestra face-« retis bona : non diligendo vestra facitis mala. » Quelle admirable efficacité et pouvoir de la charité, ennemie jurée de l'envie! Si vous prêchez, si vous jeûnez ou si vous faites d'autres bonnes œuvres sans charité, vous avez la peine et point de mérite. Si j'aime vos bonnes œuvres et m'en réjouis par charité, j'en ai le mérite et je n'en ai pas la peine. Ayez donc la charité, mon cher auditeur, bannissez loin de vous toute envie; ne vous contentez pas de dire que vous aimez Dieu, montrez-le par les effets, aimant tous vos prochains qui sont ses ouailles, ses enfants, ses membres : *Si diligis me, pasce oves meas.* Il n'est rien de plus naturel à l'homme, rien de plus doux que l'amour; si Dieu nous

commandait de porter haine ou envie à nos prochains, ce serait un commandement difficile, il y aurait quelque occasion de s'en excuser; mais il n'y a point de prétexte quand il nous commande une chose si facile, si douce, si conforme à notre nature, et pour laquelle il nous promet des récompenses incompréhensibles, éternelles et infinies.

Amen.

TABLE

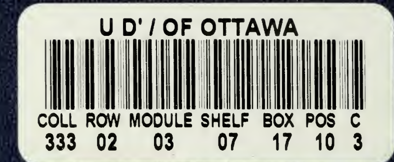
DES SERMONS DU NEUVIÈME VOLUME.

SUITE DE LA PÉNITENCE, etc.

SUR LES COMMANDEMENTS DE DIEU.

FIN DE LA TABLE DU NEUVIÈME VOLUME.




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 03 07 17 10 3